



HAL
open science

S'engager pour l'eau potable : de l'indignation à la régulation civique

Cécile Tindon

► **To cite this version:**

Cécile Tindon. S'engager pour l'eau potable : de l'indignation à la régulation civique. Sociologie. Université de Strasbourg, 2018. Français. NNT : 2018STRAB002 . tel-02125298

HAL Id: tel-02125298

<https://theses.hal.science/tel-02125298>

Submitted on 10 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ÉCOLE DOCTORALE AUGUSTIN COURNOT (n°221)

UMR GESTE (GESTion Territoriale de l'Eau et de l'environnement),
IRSTEA-ENGEES

THÈSE présentée par

Cécile TINDON

Soutenue publiquement le : **10 juillet 2018**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/S spécialité : Sociologie

S'engager pour l'eau potable : de l'indignation à la régulation civique

THÈSE dirigée par :
Monsieur Rémi Barbier

Professeur de sociologie, UMR GESTE,
Irstea-ENGEES, Strasbourg

RAPPORTEURS :
Monsieur Jean-Michel FOURNIAU
Monsieur Olivier Coutard

Directeur de recherche, DEST-IFSTTAR, Paris
Directeur de recherche, CNRS, LATTIS, Paris

AUTRES MEMBRES DU JURY :
Monsieur Jean-Gabriel Contamin

Professeur de sciences politiques, CERAPS,
Lille

Madame Christelle Gramaglia

Chargée de recherche et co-encadrante de la
thèse, UMR G-EAU, Irstea, Montpellier

L'université n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions exprimées dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

REMERCIEMENTS

Je souhaiterais tout d'abord adresser mes plus sincères remerciements à mon directeur de thèse, Rémi Barbier, pour sa grande disponibilité, son encadrement toujours efficace, bienveillant et approfondi. Il m'a considérablement aidée dans la réalisation de la thèse, de la construction de la pensée à la progression de mes capacités d'écriture, avec, je dois l'en remercier, une grande patience et une infatigable bonne humeur.

J'exprime également aussi ma gratitude à Christelle Gramaglia, qui depuis Montpellier ou lors de nos rencontres, m'a co-encadrée, me permettant notamment de progresser dans l'analyse des mes terrains et la mise en forme de mon plan de thèse.

Je tiens à remercier l'Irstea et l'Engees, pour le financement de ma recherche, la mise à disposition des ressources et l'accueil dans leurs locaux. Je remercie aussi André Pellerin et Claire Delacourt pour leur aide concernant la reprographie, ainsi que pour leurs conseils et leurs encouragements.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Jean-Michel Fourniau, Olivier Coutard et Jean-Gabriel Contamin, de faire partie de mon jury de thèse.

Merci aussi à Florian Charvolin et Julie Pagis pour mes comités de thèse.

Je dis un grand merci à toute l'équipe de Geste, avec qui j'ai passé de bons moments et partagé d'intéressantes conversations. Merci à Caroline Lienhard et Véronique Brid au secrétariat pour leur aide logistique, leur bonne humeur et leur humour, merci à Sara Fernandez, François-Joseph Daniel et Marie Tsanga pour leurs conseils et leurs échanges. Je remercie même les économistes du laboratoire – puisqu'on a fini par se comprendre –, merci à Mohammed Ali Bchir et Anne Rozan pour leurs éclairages et nos conversations, à François Destandau pour l'organisation des séminaires et sa patience pour la réception des travaux. Merci à Michel Casteigts qui m'a de nombreuses fois apporté son assistance dans mes démêlés avec l'informatique.

Je salue également tous les doctorants et ingénieurs de recherche avec qui j'ai eu l'occasion de partager mon bureau, les bons moments comme les plus difficiles, Éric Crastes, Youssef Zaiter, Simon de Bonviller, ainsi que nos voisins de couloir, Marjorie Pierrette, Sophie Liziard, Kristin Limbach, Julien Brun. Un merci renouvelé à ce dernier pour la mise en forme de la carte des associations et ses qualités de cartographe. Merci à Kevin Caillaud, qui avait déjà soutenu sa thèse quand j'ai commencé la mienne mais m'a toujours été d'un grand soutien tout au long de mon travail. Un grand merci aussi à Paul Ward-Perkins, collègue et ami, pour ses talents de traducteur.

J'ai une pensée toute particulière pour Jeanne Gremmel et Jocelyn Groff qui m'ont précédée dans la fin de thèse et la soutenance, me prodiguant conseils et encouragements. Je n'oublie

pas Wendy, Ornella, Blandine, Leslie, Léo et Nadia, malgré le peu de temps que nous avons partagé j'ai apprécié nos conversations et j'ai bénéficié de vos conseils.

Enfin, je remercie tout particulièrement Victor Bailly, compagnon de travail et compagnon de vie, soutien dans toutes les épreuves et relecteur infatigable.

Je salue aussi les doctorants – et aussi désormais pour certains jeunes docteurs – du réseau *S-Eau-ciétés*, que nous avons mis progressivement en place parallèlement aux doctoriales de l'eau à Strasbourg, Montpellier et Nanterre.

Je remercie aussi les chercheurs que j'ai eu l'occasion de rencontrer sur le terrain ou lors de conférences et qui m'ont apporté beaucoup, Saliha Hadna, Sylvie Paquerot, Cécile Coulmain et Kévin Delacroix.

Je remercie aussi mon comité de relecteurs vigilants : mes grands-parents, Jacqueline et Roger, mes parents, Nicole et Christian, mon frère Yves et ma sœur Claire, mais aussi Elisabeth pour son super travail et Michèle pour sa relecture lors de la dernière ligne droite. Je vous remercie aussi pour votre accompagnement tout au long de ma thèse et vos chaleureux encouragements.

Je tiens aussi à témoigner de toute ma reconnaissance à ceux qui m'ont permis de réaliser mon enquête de terrain, de l'accueil qu'ils m'ont fait et du temps qu'ils m'ont consacré. Merci pour ces moments de partage et d'apprentissage lors des réunions ou de nos entretiens à Jean-Louis, Micheline, Geneviève, Noël, Pierre-Louis, Christobal, Joëlle, Robert, George pour leur accueil sympathique et bienveillant à la CACE. Merci aussi à Jean-Michel, les représentants de l'ARBUE et de l'UFC-Que Choisir pour leurs éclairages sur la participation des usagers au Grand Lyon. Merci à Éric, Annie, Marie-Françoise, Christian, Michel, André, Éric B., Bertrand, Yannick, Alexis et Arnaud dans l'Orléanais et au nom du collectif Eau Secours 45. Merci aussi à Maurice, Antonio, Jean-Claude, Stefania, Julie, Rodrigue, Daniel, Emmanuel, Philippe et Natalia pour leurs éclairages sur les Coordinations Eau Bien Commun régionale et la Coordination National, pour votre accueil et nos échanges.

Je remercie aussi les représentants des services et les élus des collectivités de Strasbourg, du Grand Lyon, d'Orléans, de Saint-Jean de Braye, d'Olivet et d'Est Ensemble pour m'avoir reçue en entretien, m'avoir consacré du temps et donné toute la documentation dont j'allais avoir besoin pour mener à bien ma thèse. Je remercie aussi le directeur de l'Orléanaise des Eaux pour le temps qu'il m'a consacré en entretien.

La réalisation de cette thèse n'aurait évidemment pas été possible sans la contribution de tous, les rencontres, les échanges et les encouragements. Merci encore à vous tous et même à ceux que j'aurais pu oublier...

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	1
SOMMAIRE	3
LISTE DES ENCARTS	9
LISTE DES FIGURES.....	9
LISTE DES TABLEAUX.....	11
LISTE DES ABREVIATIONS	12
INTRODUCTION GENERALE DE LA THESE.....	14
1. Les mobilisations pour l'eau potable : engagement militant et structuration associative d'une « nébuleuse bleue ».....	14
2. Les contributions de la nébuleuse bleue à la régulation des services : une régulation civique à l'époque de la défiance.....	17
3. Une hypothèse de recherche : la production par les associations d'une régulation civique du secteur.....	22
4. Nos terrains d'enquête.....	23
5. Annonce du plan.....	24
PARTIE 1 : DE LA CONQUETE DE L'EAU A LA CONTESTATION DE LA REGULATION DU SECTEUR, RETOUR SUR L'EMERGENCE D'UN PROBLEME PUBLIC ET D'UN PUBLIC	26
INTRODUCTION DE LA PARTIE 1	26
CHAPITRE I : UNE PETITE HISTOIRE DES RESEAUX ET DE LA REGULATION DU SECTEUR DE L'EAU : DE LA FONTAINE A L'USAGER CITOYEN.....	27
Introduction	27
I. De la conquête de l'eau à la crise du secteur, retour sur la généralisation de l'accès à une eau marchande.....	28
1. Premiers réseaux d'eau potable et premières concessions.....	28
2. La crise du modèle de la concession et le développement des régies.....	29
3. Le retour de la délégation avec le modèle de l'affermage.....	30
4. Crise de l'affermage et contestation des majors de l'eau.....	31
II. Un renforcement de la régulation : de l'intervention de l'État à l'affirmation de l'usager	34
1. Un État qui organise, réglemente et dérégule.....	34
2. L'intervention de l'État pour endiguer la crise des années 1990 : le retour d'une régulation ?.....	36

3. Emergence, affirmation et instrumentalisation de la figure de l'utilisateur	39
Conclusion	42
CHAPITRE II : LES MOBILISATIONS POUR L'EAU POTABLE : UN PUBLIC, DES POUVOIRS ET LA STRUCTURATION D'UNE NEBULEUSE BLEUE ASSOCIATIVE	
.....	44
Introduction	44
I. Les publics de l'eau, leurs problèmes et leurs pouvoirs	46
1. Un public qui se mobilise et mène l'enquête	47
2. Un public qui corrige et contredit ou l'exercice de contre-pouvoirs.....	49
3. Un public qui surveille et alarme ou les vigies et les lanceurs d'alerte du public de l'eau ⁵³	
II. La nébuleuse bleue et le tissu associatif contemporain pour le cadre de vie en France	55
1. Le tissu associatif de l'environnement, trajectoire et composition d'une nébuleuse éco-environnementale	55
2. Les mobilisations de consommateurs : histoire et grands courants.....	59
3. Données générales sur les associations de défense de la consommation et de l'environnement	63
III. Petite architecture d'une nébuleuse bleue composite	65
1. Les « publics » locaux de l'eau ou les mobilisations locales pour l'eau potable .	66
2. Un « Public » de l'eau : réseaux, trajectoire d'une cause et figures publiques	73
3. Des flux variés d'échanges entre les membres du Public de l'eau : de la coopération à la dispute.....	79
Conclusion	80
CONCLUSION DE LA PARTIE 1.....	82
PARTIE 2 : SE MOBILISER POUR L'EAU POTABLE : ENQUETE DES PUBLICS, STRUCTURATION ASSOCIATIVE ET TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES MILITANTS DE L'EAU	83
INTRODUCTION DE LA PARTIE 2	83
CHAPITRE III : CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL DE LA THESE : PRESENTATION DE LA RECHERCHE ET DES TERRAINS	85
Introduction	85
I. Cadre d'analyse : les mutations et recompositions de l'action collective et de l'engagement individuel	86
1. Ruptures et recompositions du faire collectif : s'intéresser aux conditions dans lesquels les individus s'engagent	87

2.	L'engagement, une « activité sociale individuelle et dynamique »	94
II.	Méthodologie de l'enquête de terrain.....	96
1.	Les entretiens récits de vie avec les militants de l'eau.....	97
2.	Approches complémentaires : entretiens et observations	104
3.	Retour sur une enquête en « eaux vives »	109
III.	Présentation des terrains : cartes d'identité des associations et des réseaux	115
1.	La Coordination nationale des associations de consommateurs d'eau.....	116
2.	Eau Secours 45 Orléanais.....	123
3.	La Coordination Eau Bien Commun France	130
4.	Les relations entre les différents réseaux	136
	Conclusion.....	137
CHAPITRE IV : L'ENQUETE SOCIALE DES PUBLICS DE L'EAU : DE		
L'INDIGNATION A L'ACTION COLLECTIVE POUR L'EAU POTABLE		
	Introduction	138
I.	Ruptures, indignation et politisation : les éléments déclencheurs d'une	139
	mobilisation locale pour l'eau potable.....	139
1.	Points de départ de la mobilisation des publics de l'eau.....	139
2.	Premières confrontations des militants à la citadelle technique : les – mauvaises –	
	expériences de l'opacité et du mépris.....	147
II.	Enquête sociale et apprentissage du secteur	152
1.	Tout apprendre du secteur de l'eau	152
2.	La circulation des savoirs au sein du Public de l'eau.....	157
3.	Le travail de bureau passion chronophage et cognitive	161
4.	Des initiés aux experts : petite catégorisation des savoirs sur l'eau.....	165
III.	Actions collectives et mise à l'épreuve des gouvernants et de la fermeture de	170
	la citadelle technique.....	170
1.	Les effets des découvertes sur la mobilisation : une alimentation de l'indignation	
	170	
2.	Les actions de rue et de résistance des publics de l'eau.....	178
3.	Les actions en justice : le « roi » soumis au pouvoir du jugement.....	182
➤	Une action en justice pour faire triompher les usagers	183
	Conclusion.....	187
CHAPITRE V : DES PUBLICS DE L'EAU AU PUBLIC DE L'EAU OU LA		
STRUCTURATION DE LA NEBULEUSE BLEUE.....		
	Introduction	188

I.	Des réseaux aux différentes logiques d'action	188
1.	Un réseau horizontal et homogène : la CACE	189
2.	Un réseau départemental et hybride : Eau Secours 45	204
3.	Un réseau national en construction : la Coordination Eau Bien Commun France 213	
II.	Des flux diversifiés : coopérations, formations, tensions	224
1.	Points communs et intérêts des mises en réseaux au sein de la nébuleuse bleue	225
2.	Différentes logiques d'actions qui se complètent et se confrontent.....	229
	Conclusion.....	236
CHAPITRE VI: LES ACTEURS DES PUBLICS DE L'EAU : PORTRAITS ET TRAJECTOIRES DES MILITANTS DE L'EAU POTABLE..... 238		
	Introduction	238
I.	Biographies et portraits des militants des publics de l'eau potable.....	240
1.	Les militants et leurs récits de vie	240
2.	Le portrait du militant de l'eau.....	257
II.	Deux trajectoires idéales-typiques d'engagement des militants de l'eau : une dominante politique et militante et une dominante associative et gestionnaire	261
1.	Une grille de lecture des trajectoires	263
2.	Deux trajectoires idéales-typiques à différentes dominantes	270
III.	L'engagement pour l'eau potable : de la politisation à la modification des représentations de l'eau	284
1.	S'engager pour l'eau potable : rester militant, rebelle, formateur.....	284
2.	Engagement pour l'eau et politisations croisées	290
3.	Et l'eau dans tout ça ? une transformation des représentations au contact de l'engagement	295
	Conclusion.....	300
CONCLUSION DE LA PARTIE 2..... 302		
PARTIE 3 : LA REGULATION CIVIQUE..... 303		
INTRODUCTION DE LA PARTIE 3		
CHAPITRE VII: LES PILIERS DE LA REGULATION CIVIQUE (1): LA PARTICIPATION CONTRIBUTIVE ET CONTESTATAIRE DES PUBLICS DE L'EAU 305		
	Introduction	305
I.	La participation à la CCSPL du Grand Lyon ou l'expérimentation d'une démocratie participative locale en contexte de dispute.....	306

1. Retour sur la mise en place de la CCSPL du Grand Lyon : un exercice de démocratie locale.....	307
2. La renégociation du contrat d'eau : un temps fort pour la CCSPL comme pour les associations.....	311
3. Apports et limites de la participation et du dispositif en contexte conflictuel ...	315
II. La participation au comité des usagers d'Olivet ou une contribution à la gestion quotidienne du service	323
1. Retour sur la mobilisation et la mise en place de la participation.....	323
2. Enjeux et fonctionnement du comité des usagers	326
3. Quand la vigilance est réappropriée par la puissance publique locale : bilan et perspectives de la participation des usagers à Olivet	328
III. Quand les publics de l'eau investissent les dispositifs consultatifs : enjeux et limites d'une participation à la fois contributive et contestataire	334
1. Du changement – durable ? – dans la régulation locale des services d'eau.....	335
2. Une démocratie participative mise à l'épreuve par les publics de l'eau	341
3. La mobilisation des publics de l'eau mise à l'épreuve par la participation	344
Conclusion.....	349
CHAPITRE VIII : LES PILIERS DE LA REGULATION CIVIQUE (2) : LA VIGILANCE INFORMEE ET LA POLITISATION DE L'EAU.....	350
Introduction	350
I. Le second pilier de la régulation civique : une vigilance informée des militants – vigies de l'eau.....	351
1. La vigilance, un mode d'intervention des associations.....	352
2. La vigilance, un pouvoir d'inspection et d'imputation sur le terrain et au quotidien.....	360
3. De la défiance à la méfiance, quand la logique du soupçon prend le pas sur celle de la vigilance.....	364
II. Le troisième pilier de la régulation civique : politiser l'eau, la rendre et la maintenir discutabile.....	369
1. Des politisations plurielles de l'eau	370
2. La politisation du mode de gestion de l'eau : pour le retour en régie	373
3. La politisation de l'« eau bien commun » : à la recherche d'une « hégémonie culturelle ».....	376
4. Les politisations du buveur d'eau.....	380
Conclusion.....	385
CONCLUSION DE LA PARTIE 3.....	387

CONCLUSION GENERALE DE LA THESE.....	388
1. La nébuleuse bleue, composante du tissu associatif contemporain.....	388
2. La régulation civique comme démarche contre-démocratique	390
3. Fragilités de la régulation civique	392
4. Une évolution de la régulation civique ?.....	396
5. La régulation civique soumise à un effet de cycle ?.....	397
BIBLIOGRAPHIE	400
ANNEXES	407
1. La méthodologie de la carte des publics de l'eau.....	407
2. Présentation des associations de la CACE	413
3. Présentation des associations d'Eau Secours 45	419
4. Présentations de quelques membres de la Coordination France pour l'eau bien commun.....	424
5. Les habits neufs de l'empereur, H. C. Andersen.....	427
6. Les biographies des militants de l'eau	427
TABLE DES MATIERES	445

LISTE DES ENCARTS

Encart 1: Présentation des modalités de la gestion publique	30
Encart 2: Présentation des modalités de gestion en délégation de service public	31
Encart 3: Présentation des Commissions Consultatives des Services Publics locaux	38
Encart 4: Biographie de Jean-Louis (ACER)	242
Encart 5: Biographie de Noël (ACE de l'Ouest Lyonnais)	245
Encart 6: Biographie de Pierre-Louis (ESP Saint-Étienne)	247
Encart 7: Biographie d'Éric (ACA)	251
Encart 8: Biographie d'André (ICEO)	255

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Petite cartographie des publics de l'eau	70
Figure 2 : Images d'un tract de l'association lilloise Collectif Eau 59 pour une régie publique et les premiers m3 gratuits et d'une pancarte d'une mobilisation à Avignon (sources : site internet)	73
Figure 3: Les différents idéaux types d'engagement en fonction des variable de durée, d'intensité et de convivialité (source : création personnelle à partir des travaux de Jacques Ion)	92
Figure 4: Schématisation d'une trajectoire (Geneviève).	101
Figure 5: La carrière associative de Geneviève.....	101
Figure 6 : Rencontre Aquarévolte de mai 2015 à Moidieu Détourbe (Isère).....	118
Figure 7: Carte des associations de la CACE interrogées	119
Figure 8: Quelques exemplaires des lettres d'information de l'ACE de l'Ouest Lyonnais.....	120
Figure 9: Les associations de la CACE interrogées	122
Figure 10: Les communes des publics de l'eau d'Eau Secours 45, entourant Orléans.....	125
Figure 11: Illustration d'une campagne d'ES45 contre les rejets en Loire en 2013 (source : blog du collectif)	126
Figure 12: Les membres d'Eau Secours 45	129
Figure 13: Le logo de la Coordination EBC France (source : blog de la coordination)	132
Figure 14: Photographie de la fontaine d'eau potable ONA design Nicolas Tromp à Chambly (Oise) et de la <i>Feuille d'Eau</i> , design Philippe Starck (source : site internet de la Fondation).....	134
Figure 15: Représentation graphique des associations de la Coordination France	135
Figure 16: Les relations entre les différents collectifs (source : création personnelle).....	136
Figure 17 : Tracts divers sur des conférences débat et leurs intervenants (source : sites internet)	158
Figure 18: Photographie de la page principale du blog Eau Secours 45 (source: blog du collectif)	179

Figure 19: Les militants d'ES45 se jettent à l'eau dans l'île Charlemagne fin janvier 2014. (Source : Journal <i>la République du Centre</i>)	181
Figure 20: Les diapositives du power point mettent l'accent sur le mauvais entretien du site (ici du chloromètre), les poteaux incendie non conformes (en haut à droite) et le risque incendie (en bas à droite) (source : réalisation personnelle)	198
Figure 21: Une enquête sur l'état financier du syndicat (source : réalisation personnelle)....	199
Figure 22: Analyse de la facture et présentation du syndicat idéal (source : réalisation personnelle)	199
Figure 23: Des campagnes d'Eau Secours 45 (source: blog du collectif)	207
Figure 24: Illustration de la page de garde du kit citoyen (Source: kit citoyen site internet CEBCF).....	215
Figure 25: Ateliers Porteurs de Parole à Est Ensemble (2010) et à Lyon (2015) (source : blog des collectifs).....	222
Figure 26: Les associations et les militants de la CACE.....	240
Figure 27: Les militants du collectif Eau Secours 45.....	248
Figure 28: Exemple d'une facture d'eau du Grand Lyon (2017) et d'une voiture d'entreprise (source : site internet et prêt d'un exemplaire d'une facture).....	316
Figure 29: Extrait d'un échange entre Jean-Louis (ACER) et les responsables de la CCSPL du Grand Lyon, janvier 2011	321
Figure 30: Article du blog d'ICEO paru en janvier 2018 (source : site internet)	356
Figure 31 une campagne d'information d'ES45 sur les rejets en Loire (source : site internet d'Eau Secours 45)	356
Figure 32: Logo de la campagne contre les coupures d'eau (source : site internet de la Coordination Idf).....	357
Figure 33: Capture écran du haut du formulaire pour le signalement d'une coupure d'eau (source : site internet Coordination Idf)	358
Figure 34: Méthodologie à suivre en cas de coupures d'eau (source : site internet de la Coordination Idf).....	359
Figure 35: Capture d'écran du site internet de la Coordination sur la « poursuite bâillon » (source : site internet de la CEIDF).....	360
Figure 36: Répartition des associations selon les régions	410
Figure 37: Les communes du rayon d'action de l'ACER	414
Figure 38: Les communes concernées par l'ACE de l'Ouest Lyonnais (en vert) non loin de celles de l'ACER (en rouge).....	415
Figure 39: coupure de presse concernant l'ACF (source : site internet ACME) et photographie du barrage du Pont de Veyrières (source: le site internet du comité français des barrages et réservoirs).....	417
Figure 40: Atelier Eau ma parole à Paris (photo Portraits exclusifs réalisés par Cyril Cavalier, co-auteur de l'ouvrage « Un nouvel art de militer », Éditions Alternatives, 2009)	425

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Tableau récapitulatif des entretiens menés sous forme de récits de vie.....	104
Tableau 2 : Les personnes interrogées en entretiens semi-directifs	105
Tableau 3: Tableau récapitulatif des logiques d'action et de diffusion des réseaux (source: réalisation personnelle sur la base des données de terrain)	232
Tableau 4: Tableau récapitulatif des entretiens menés avec les militants de la CACE et d'Eau Secours (source : réalisation personnelle).....	239
Tableau 5: Tableau récapitulatif des expériences d'engagement des militants de l'eau (source : réalisation personnelle)	262
Tableau 6: Tableau récapitulatif du classement des militants en fonction de leurs expériences d'engagement (source : réalisation personnelle).....	269
Tableau 7: Tableau récapitulatif des années de création des associations recensées (source : recensement/ création personnelle)	411
Tableau 8: Classement des organisations par appellation (source : recensement/ création personnelle).....	411

LISTE DES ABREVIATIONS

ACA	Alternative Citoyenne Abraysienne
ACDE	Association de Consommateurs et de Défense de l'Environnement
ACE	Association de Consommateurs d'Eau
ACE Ouest Lyonnais	Association de consommateurs d'Eau de l'Ouest Lyonnais
ACEAM	Association de consommateurs d'Eau d'Amballon
ACEAR	Association de consommateurs d'Eau d'Arconce
ACER	Association de consommateurs d'Eau du Rhône
ACF	Association de consommateurs d'Eau de la Fontaulière
ADULEO	Association de Défense des Usagers de l'Eau d'Olivet
APE	Association de Parents d'Elèves
ATTAC	Association pour la Taxation des Transactions financières et l'Aide aux Citoyens
AUE	Association d'Usagers de l'Eau
CADA	Commission d'Accès aux Documents Administratifs
CACE	Coordination Nationale des Associations de Consommateurs d'Eau
CARE	Compte Annuel de Résultats d'Exploitation
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
CEBCF	Coordination Eau Bien Commun France
CEIDF	Coordination Eau bien commun Ile-de-France
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CGE	Compagnie Générale des Eaux
CLCV	Confédération pour le Logement et le Cadre de Vie
DSP	Délégation de Service Public
EBC	Eau Bien Commun
EMS	Eurométropole de Strasbourg
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPURE	Espace Public Régional de l'Eau
ES45	Eau Secours 45
ESP	Eau et Services Publics Saint Etienne
FAME	Forum Alternatif Mondial de l'Eau
Fleury 1	Collectif Citoyen des Usagers de l'Eau de Fleury-les-Aubrais
Fleury 2	Collectif Citoyen pour la remunicipalisation de l'eau à Fleury-les-Aubrais
FME	Forum Mondial de l'Eau
FNDAE	Fond National pour le Développement des Adductions d'Eau
FSM	Forum Social Mondial

GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eaux
GREMME	Grand Rencontre Euro-Méditerranéenne de Marseille sur l'Eau
ICEO	Initiative Citoyenne pour l'Eau à Olivet
INDECOSA CGT	Association pour l'Indépendance et la Défense des Consommateurs Salariés-CGT
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité des Services
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEDIF	Syndicat des Eaux d'Ile-de-France
SEM	Société d'Economie Mixte
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDEI	Société de Distribution d'Eau Intercommunale
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
TNI	Transnational Institut
UFC	Union Fédérale des Consommateurs

INTRODUCTION GENERALE DE LA THESE

« J'ai assisté un peu par hasard à un meeting qui se tenait à Rouen où travaillait ma compagne et qui un jour où je m'y trouvais me dis « ce soir il y a un meeting avec Danielle Mitterrand » notamment, et puis quelques autres personnalités que j'ai appris à connaître depuis : Jean-Luc Touly notamment et Raymond Avrillier, qui était le maire adjoint de Grenoble. Et donc j'ai assisté à ce meeting par curiosité un peu extérieure. Et en les écoutant, je me suis dit « mais non d'une pipe » la situation à Rouen où ils venaient d'obtenir le rétablissement d'une régie publique, c'est exactement la même que je connais dans la région de Mantes-la-Jolie. Je suis allé le voir, et j'ai sympathisé tout de suite avec Jean-Luc Touly et je lui ai dit « est ce que tu veux bien venir à Mantes ? » Donc j'ai organisé tout seul comme un grand un meeting, une réunion publique à Mantes, un soir de finale de coupe d'Europe de football mais il y avait quand même une cinquantaine de personnes qui sont venues. Intéressées par la question. Bon, des gens que je connaissais par des relations syndicales, dont on parlera après, voilà. Et donc on a échangé, il nous a expliqué un petit peu la situation à laquelle je ne connaissais pas grand-chose. Un petit peu quand même parce que j'étais professeur d'histoire-géographie donc j'avais été amené dans le programme d'histoire-géographie à aborder les questions d'eau dans le monde donc je connaissais un petit peu et je m'étais rendu compte évidemment que ma facture d'eau avait augmenté de 40 % en 10 ans. Et je savais bien que c'était confié à des sociétés privées depuis une éternité [...] Donc j'avais un intérêt professionnel à cette question-là et ces éléments se sont rejoints un petit peu par hasard à ce moment-là. Et comme j'allais être retraité, j'avais un petit peu peur de m'ennuyer entre guillemets [rire] je me suis lancé dans cette aventure. » Extrait d'un entretien avec Maurice, un militant de l'eau des Yvelines.

1. Les mobilisations pour l'eau potable : engagement militant et structuration associative d'une « nébuleuse bleue »

Ce verbatim de Maurice illustre bien la diversité des raisons qui peuvent motiver un engagement pour l'eau potable. Pour en parler, on peut dire avec Patricia Vendramin (2013) que l'engagement militant est défini par la triple rencontre d'une cause, d'un individu et d'une organisation.

➤ La cause de l'eau potable

Dans le cas qui nous concerne, cette cause, c'est celle de l'eau potable. Un certain nombre d'éléments tels que l'universalisation des réseaux et la généralisation de la desserte en eau potable à domicile en France en quantité et en qualité suffisantes, ont fait de celle-ci une infrastructure discrète de la vie quotidienne (Barbier, 2011). L'enterrement des canalisations ou encore la disparition de fontaines et de bains publics lui ont fait perdre de sa visibilité dans la ville et dans la société. Elle est un élément de la vie de tous les jours dont on ne pense plus nécessairement ni l'importance, ni les logiques techniques, économiques, politiques ou encore

environnementales impliquées par le simple fait de tourner le robinet, tirer la chasse d'eau, lancer une machine à laver ou rejeter des produits polluants dans son évier. Les savoirs sur l'eau potable ont été progressivement rassemblées dans une *citadelle technique* (Tsanga Tabi, 2003) dominée par la figure de l'expert et qui fournit les cadres avec lesquels penser la gestion de l'eau.

Pourtant, cette eau potable surgit dans le quotidien des individus quand ils sont confrontés à une situation de rupture, quand, par exemple, le prix de l'eau augmente fortement ou quand des personnes se trouvent confrontées à des coupures d'eau. Mais cette rupture peut aussi être une rupture dans la manière de se représenter ce service public et les valeurs qui lui sont associées : elle survient quand sont révélées des « affaires de l'eau », des cas d'irrégularités de gestion ou de corruption des élus. Il y a à ce moment une rupture de confiance, susceptible d'entraîner la mobilisation d'individus bien décidés à entraîner un retour à la normale ou à obtenir des comptes vis-à-vis de ce qu'ils peuvent avoir perçu comme une injustice voir comme un « tort fait à la démocratie » (Fourniau, 2007). Il y a une troisième forme de rupture, c'est celle expérimentée par Maurice quand il est exposé à une figure militante, ici Jean-Luc Touly¹, qui relance un intérêt latent dans un contexte de disponibilité biographique.

➤ *L'engagement militant pour l'eau potable*

L'engagement procède de la rencontre de cette cause avec des individus, qui, même s'ils font la rencontre de l'eau de manière relativement accidentelle et n'avaient pas nécessairement de concernement préalable pour l'eau potable, se cherchaient une cause. C'est le cas de Maurice dont nous avons lu le verbatim : alors qu'il a un intérêt relativement diffus pour l'eau lié à sa carrière professionnelle et qu'il se retrouve par hasard à un meeting, il prend conscience qu'il existe une cause locale autour de l'eau. L'engagement survient de plus à un moment de disponibilité pour lui puisqu'il approche de la retraite et peut réinvestir au profit de l'eau du temps, des compétences et des savoir-faire liés à son expérience militante et syndicale. Notre thèse va s'intéresser à ces militants de l'eau et à leur engagement notamment grâce aux notions de *trajectoire* et de *carrière* de la sociologie interactionniste (Fillieule, 2001) dans le cadre du renouvellement des travaux sur l'engagement de ces vingt dernières années (Sawicki et Siméant, 2009). L'étude de trajectoires d'engagement va permettre de déceler les appétences et les compétences associées à un engagement pour l'eau potable, mais aussi de comprendre les manières dont se fait cet engagement. Elle permettra notamment d'appréhender cet engagement pour l'eau qui se fait dans une défiance assez forte à l'égard des élus, éclaboussés par des scandales, mais aussi vis-à-vis du système partisan, de la part de militants pourtant souvent dotés d'une longue expérience de militantisme politique et syndical. L'étude des biographies des militants grâce aux entretiens *récit de vie* (Berthaux, 1997) permettra de comprendre la complexité de ces rapports au politique mais aussi des rapports à l'objet eau.

¹ Jean-Luc Touly est un ancien employé de Veolia qui en a dénoncé les pratiques notamment dans un ouvrage intitulé *L'eau des multinationales* (2006, co-écrit avec Robert Lenglet). Il circule beaucoup dans le monde de l'eau en animant des débats et est considéré comme un lanceur d'alerte.

➤ *La structuration d'une nébuleuse bleue*

L'individu et la cause croisent aussi l'organisation, ici les associations dédiées à l'eau potable. Nous proposons d'aborder la constitution de ces associations locales grâce à la notion de *public* de John Dewey (1927) (dans Zask, 2001, et Zask, 2008). Le public est composé d'un ensemble d'individus affectés à différents degrés par un même problème et qui se réunissent pour mener une *enquête sociale* à son propos. Cette enquête le sort de sa passivité et l'amène à produire des formes de régulation de ce problème. Nous verrons ainsi comment les individus différemment touchés par la cause de l'eau vont se réunir et comment, en cherchant les raisons et les responsables de leurs problèmes, ils vont mener une enquête qui va les amener à produire un ensemble de savoirs – et de pouvoirs – sur l'eau potable ; de contribuer en définitive à la régulation du secteur. Ces publics de l'eau vont intervenir sur les cas locaux qui concernent leur service en sollicitant différents éléments du répertoire d'action militant acquis au cours de leurs trajectoires d'engagement. Ils vont ainsi être en mesure de solliciter et d'entretenir une attention publique au secteur de l'eau, de réduire une asymétrie d'information vis-à-vis de la citadelle technique et de pénétrer un certain nombre d'arènes et de débats. Ces savoirs sont producteurs de légitimité pour des associations qui sont souvent de taille réduite – constituées d'un noyau dur de quelques militants, soutenu par un ensemble plus ou moins large d'adhérents –, ils sont aussi producteurs de satisfactions que l'on peut rapporter à des *passions cognitives* (Roux, Charvolin et Dumain, 2009).

Les publics de l'eau vont aussi se lier les uns aux autres grâce à la création de différents réseaux associatifs sur différentes échelles : l'échelle de la région, celle du bassin versant ou encore l'échelle nationale. Ces réseaux vont se constituer de manière composite, avec d'autres publics de l'eau, mais aussi d'autres acteurs de la société civile concernés directement ou indirectement, ponctuellement ou durablement, par la cause de l'eau potable : des ONG comme la Fondation France Libertés, des associations politiques comme Attac qui prend une part active dans la mobilisation pour l'eau potable, ou encore des associations environnementales, consuméristes ou culturelles, mais aussi des *figures publiques de l'eau*, des élus ou des *lanceurs d'alerte*.

L'ensemble des réseaux, des figures publiques et des publics locaux de l'eau, qui agrègent des *cas* locaux pour former une *cause* collective et alimenter la politisation de l'eau, nous paraissent constituer un ensemble associatif spécifique autour de l'eau, distinct des mondes associatifs de l'environnement, de la consommation ou encore de l'humanitaire, mais non sans lien avec eux. Nous proposons de qualifier cet ensemble associatif dédié à l'eau comme une *nébuleuse bleue*, qui est constituée, à l'image de la *nébuleuse éco-environnementale* (Micoud, 2005) de plusieurs grandes composantes (naturalistes et environnementalistes pour la cause environnementale, publics locaux et réseaux pour la cause de l'eau) mais aussi d'une myriade d'associations aux tailles et objets variés (associations pour la cause animale, contre les OGM, pour le développement de l'agriculture biologique d'une part, associations pour l'assainissement, la qualité de l'eau, contre le gaz de schistes, ou contre la télérelève d'autre part) qui mettent au défi les efforts de classification. Tous ces acteurs sont liés les uns aux autres par l'échange d'informations et des connaissances mais aussi par le pluri-engagement des militants. Nous allons étudier ce rassemblement des publics de l'eau, leur constitution en

réseaux et leurs alliances avec d'autres acteurs comme constitutif de la structuration d'une nébuleuse bleue, dotée, comme la nébuleuse verte d'André Micoud, d'un caractère à la fois composite, éclaté, mais efficace.

2. Les contributions de la nébuleuse bleue à la régulation des services : une régulation civique à l'époque de la défiance

➤ *Interroger le contexte de la mobilisation : une époque de défiance*

Outre la triple rencontre cause-individu-organisation, on peut interroger dans notre étude des mobilisations pour l'eau potable, le contexte dans lequel elles ont lieu. Pour Pierre Rosanvallon (2006), ce contexte c'est celui de l'érosion de la confiance dans les sociétés démocratiques : elle se retrouve dans le manque de confiance scientifique, avec les risques et incertitudes du progrès, dans le manque de confiance économique vis-à-vis d'un marché aux nombreuses crises, et dans le manque de confiance entre les individus, défiants les uns des autres et de leurs gouvernants. La confiance, qui faisait office d'économiseur institutionnel permettant de s'épargner les mécanismes de vérification et qui soutenait la légitimité des gouvernants, s'érode au fur et à mesure et laisse place à la défiance qui se généralise dans la société. C'est *l'époque de la défiance*, au cours de laquelle la démocratie est durement affectée puisque « de part et d'autre de la représentation, les gouvernants se relâchent et les gouvernés renoncent » (Rosanvallon, 2006). Chez Barthe, Callon et Lascoumes (2001) on parle d'une situation générale d'incertitude, appuyée sur le souvenir des désastres environnementaux et industriels passés et les inquiétudes quant à ceux à venir, dans un monde scientifique et technologique mouvant. L'incertitude affecte également le fonctionnement de la démocratie et incite les citoyens à remettre en cause les principes d'une double délégation ; celle du citoyen à son représentant, mais aussi celle du profane à l'expert.

On peut appréhender la question de l'eau comme particulièrement affectée par l'érosion de la confiance et la généralisation de la défiance, et ce à plusieurs niveaux. Dans une perspective globale, l'eau peut rassembler un certain nombre d'inquiétudes. L'eau est présente dans les représentations d'un futur catastrophique au plan environnemental, et un certain nombre d'éléments, comme la fonte des glaciers, la recrudescence de phénomènes de sécheresse mais aussi d'inondation nous donnent à apercevoir ce futur à court terme. Il y a des incertitudes en termes géopolitiques ; on parle en effet de futures guerres de l'eau, et elles trouvent une réalité dans certains conflits tels que celui qui oppose Israël et la Palestine². Elle inspire une peur vis-à-vis des risques sanitaires puisque les pandémies comme le choléra peuvent circuler grâce à elle, mais aussi en raison de doutes grandissants sur sa qualité, inspirés par exemple par le scandale de l'eau de Flint au Michigan où une eau contaminée au plomb a été desservie dans certains quartiers pauvres et noirs de la ville avec des graves conséquences pour la santé³. Elle

² Voir par exemple l'article de Laurent Geai dans Politis « Israël/ Palestine : la guerre de l'eau » <https://www.politis.fr/blogs/2016/09/israel-palestine-la-guerre-de-leau-34119/>

³ Les intoxications, qui touchent essentiellement les quartiers pauvres, ont appuyé l'idée des inégalités environnementales voire du « racisme environnemental » <https://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160306.AFP9035/flint-ville-symbole-du-racisme-environnemental.html> voir aussi Lejeune, Z., 2015, « La justice et les inégalités environnementales: concepts,

est aussi un rappel des inégalités sociales et environnementales, dans un monde où une grande partie de la population n'a toujours pas accès à une eau en qualité et en quantité suffisantes, ou à un assainissement de base. Enfin, la gestion de l'eau renvoie à des préoccupations quant à un marché tout puissant incarné par une multinationale capable de privatiser « même la pluie⁴ » afin de désendetter les services, ou de procéder à la marchandisation de l'eau à travers le commerce de l'eau en bouteille, commerce fleurissant qui se fait au détriment de l'environnement, appuyé lui-même en partie sur les craintes sanitaires visant l'eau.

Dans une perspective locale et en France, la défiance vis-à-vis du secteur de l'eau repose sur la crise de confiance (Guérin-Schneider, 2011) que celui-ci connaît dans les années 1990, avec la révélation d'« affaires de l'eau » comme celle de Grenoble, où un cas de corruption du maire est dénoncé puis jugé, mais aussi autour d'alertes sur le prix ou la qualité de l'eau. Elle porte sur les opérateurs et l'opacité de leurs relations avec les collectivités, mais aussi sur les élus, considérés comme n'ayant pas rempli leurs obligations envers les usagers et l'intérêt général, voire ayant trahi leur parole. Concernant Grenoble, Géraldine Pflieger note ainsi : « suite à des rumeurs de privatisation, Alain Carignon, récemment réélu, souligne le 5 juin 1989 que le dossier de l'eau ne sera pas ouvert sans informer la population et pas avant la fin de l'année. Mais quinze jours plus tard, c'est officiel, la gestion de l'eau est déléguée » (Pflieger, 2001, p.150).

Cette époque de la défiance peut alimenter la représentation d'un individu plutôt replié sur sa sphère privée, qui s'est désintéressé du politique et qui n'est plus nécessairement capable d'intervenir dans l'espace public. Déjà, dans les années 1920, le journaliste et philosophe américain Walter Lippmann, au cours d'une controverse avec John Dewey et interrogeant la composante populaire des démocraties, parlait d'un « vaste monde invisible » dans lequel le public est « fantomatique ». Il n'est pas capable de former des opinions et de régler ses problèmes – puisqu'il est en lui-même un problème – sans l'interposition, entre lui et les décideurs, d'un groupe d'experts. Cependant, John Dewey remettait en cause l'idée d'un public fantôme, en affirmant qu'il n'était qu'éclipsé (Latour, 2008) et susceptible, quand affecté par un problème, de se rassembler, de former des opinions et d'agir sans l'intervention d'experts. Chez Pierre Rosanvallon, l'époque de la défiance est aussi celle de la *contre-démocratie*, qui agit non pas comme une anti-démocratie mais plutôt comme une critique et un prolongement de la démocratie, grâce à un ensemble de contre-pouvoirs citoyens.

➤ *Critiques de la démocratie et contre-pouvoirs citoyens*

Malgré la crise de la confiance, l'époque de la défiance n'est pas celle d'un désintérêt pour la démocratie, mais on peut la penser comme une mise au défi de celle-ci avec Dewey, Rosanvallon ou encore avec Barthe, Callon et Lascoumes. Dans leur travail, « agir dans un

méthodes et traduction politique aux Etats Unis et en Europe », *Revue Française des affaires sociales*, Vol. (), n° 1, p. 51-78

⁴ Cette expression renvoie au film de l'espagnole Iciar Bollain intitulé *Tambien la lluvia*, ou, *Même la pluie* (2010), dont l'action se passe à Cochabamba en Bolivie, lors de la privatisation des réseaux d'eau de la ville et de la révolte de la population qu'on a appelé « guerre de l'eau ». Pour désendetter le service, l'entreprise américaine Bechtel qui a remporté le marché, augmente le prix de l'eau et ferme les sources alternatives dont les puits destinés à recueillir l'eau de pluie, construits par la population d'où le « même la pluie » qui dénonce la violence de cette privatisation.

monde incertain » (2001) revient à remettre en cause les principes d'une double délégation politique et scientifique et à contribuer à la production des idées politiques et des connaissances scientifiques, notamment chez eux grâce à la constitution de *forums hybrides*. Les contre-pouvoirs démocratiques au sens de Rosanvallon déclinent le peuple en trois figures : le peuple vigilant, le peuple véto et le peuple juge. Ils produisent un « flux d'évaluations et de critiques de l'action des gouvernants par les gouvernés », mettent à l'épreuve les gouvernants et exigent d'eux qu'ils se justifient et rendent des comptes. Réactions de la société aux dysfonctionnements des régimes représentatifs, ces contre-pouvoirs de vigilance, d'empêchement et de jugement viennent compenser l'érosion de la confiance et vont contribuer à faire exister une « démocratie permanente de la défiance face à une démocratie épisodique de la légitimité électorale ». Pour Fabien Desage et David Guéranger (2014) qui s'appuient sur la pensée de Fernando Pessoa⁵, il s'agit de faire exister une « démocratie de l'intranquillité » : « Pour récupérer ce qu'on leur a pris, il faudra que les groupes militants et les citoyens se saisissent par eux-mêmes des enjeux locaux, demandent des comptes à leurs élus, troublent la quiétude des arrangements discrets. Façon de faire vivre ce que nous aimerions qualifier, en nous inspirant des mots de Fernando Pessoa, de démocratie de l'intranquillité : clivante, dérangeante et exigeante pour les représentants élus mais, au final, habilitante et (re)légitimante » ((Desage et Guéranger, 2014) ; p.156).

C'est ce qui se passe dans le secteur de l'eau quand les individus affectés de différentes manières par le problème de l'eau se constituent en publics, dénoncent des accords tacites entre puissance publique et opérateurs ainsi que l'opacité du secteur de l'eau, autant de problèmes qu'ils perçoivent avant tout comme des problèmes de démocratie. Les publics de l'eau vont produire un ensemble de critiques, ils vont chercher et désigner des responsables, leur demander des comptes, remettre en cause les décisions prises et déplacer la reddition de comptes devant les tribunaux à l'occasion de nombreuses actions en justice. Ils vont aussi se constituer en sentinelles et chercher à contrôler presque au jour le jour les activités des collectivités et des élus dans le secteur de l'eau. Se constituant en un tiers acteur local du secteur de l'eau, ils vont troubler la « quiétude d'arrangements discrets » entre une citadelle technique fermée et une autorité organisatrice dont l'attention s'est relâchée.

Ils vont contribuer à la publicisation de l'eau, que Jean-Pierre Le Bourhis (2009) définit comme « *l'ensemble des processus organisationnels et politiques qui permettent l'insertion de l'eau dans l'espace public* », mais aussi à sa *politisation* en cherchant à imposer l'eau comme un objet politique et non pas uniquement technique, sur lesquels les citoyens ont le droit et la légitimité à se prononcer. Cette politisation qui permet une conversion de l'objet technique en objet politique (Lagroye, 2003), leur ouvre un droit à la participation, à la fois localement au niveau du service, dans et hors des espaces prévus à cet effet par la puissance publique, mais aussi plus globalement dans la prise de décision sur les grandes orientations de la politique de l'eau.

⁵ Ecrivain et poète engagé portugais (1888-1935) auteur du *Livre de l'Intranquillité*.

➤ *La contribution des associations à la démocratie*

Ces contre-pouvoirs politiques et sociaux des associations sont interprétés comme une contribution de celles-ci à la démocratie, aussi bien par la sociologie américaine avec des auteurs comme Archon Fung, Paul Lichterman et Nina Eliasoph ou par la sociologie française avec Jean-Louis Laville, Alain Caillé ou Philippe Chanial.

Pour Fung (2003), les associations jouent plusieurs rôles en démocratie. Elles contribuent à l'éducation civique des individus ou à l'apprentissage du politique par exemple, mais elles peuvent également adopter un rôle de régulateur. Il parle à ce sujet d'une *direct governance*, quand les associations jouent « a more direct rôle in the state functions of regulation, service provision, and even policy making » (2003, p.526). Cette *direct governance* passe par l'ouverture des institutions en charge de la régulation aux associations, ou la création, par elles, d'institutions destinées à la participation. C'est assez proche du projet de la démocratie radicale (Cohen et Fung, 2011) qui vise à redynamiser la démocratie en améliorant à la fois la participation citoyenne mais aussi la qualité de la délibération elle-même en créant une *délibération participative* et en réconciliant espaces formels et informels d'expression.

Dans une approche plus politique, pour Jean-Louis Laville et Alain Caillé, les associations ont contribué à la création de l'Etat social et elles sont des remparts à l'illimitation du marché et les principales opposantes au projet néolibéral : « toutes les organisations clés de la démocratie qui nous préservent toujours du règne sans partage d'un marché auto-régulé : syndicats, mutuelles, coopératives et même partis politiques, sont issues du creuset associatif » (Caillé et Laville, 2001, p.10) ; elles permettent d'ajouter à la démocratie politique une démocratie économique et sociale (Laville, 2010). Pour Philippe Chanial (2001), associations et action publique, en se dynamisant mutuellement, contribuent à renforcer l'Etat démocratique.

Eliasoph et Lichterman (2014) désignent ces contributions associatives comme relevant d'une action civique, qu'ils définissent ainsi : « in civic action, participants are coordinating action to improve some aspects of common life in society, as they imagine society ». La *civic action* aux Etats Unis est incarnée par des ligues, comme la *National Civic League*, qui veille à la transparence de l'action publique et à l'*accountability* – la reddition de comptes –, ou encore par la *League of Women Voters*. Elles sont parfois qualifiées de *good government organization* pour dire leur caractère contributif à l'action publique. Terriane K. Schulte (2009) montre comment la *League of Women Voters* contribua par ses activités concentrées tout d'abord sur le vote et la famille, à faire avancer la cause de la conservation de l'environnement. L'historienne a retracé le combat de ces femmes de la classe moyenne blanche, et la manière dont elles avaient contourné la présomption d'illégitimité politique dont elles étaient victimes en procédant à une sorte de projection des préoccupations privées auxquelles elles étaient cantonnées, soin et santé des enfants et de la famille, sur des enjeux d'environnement, justifiant par là un intérêt spécifique à agir. D'une certaine manière, la bonne prise en charge de la santé familiale exigeait d'elles de s'intéresser aussi à ses déterminants publics ; elles sont parfois devenues des « citizen experts ».

Les publics de l'eau vont aussi contourner un présupposé d'illégitimité, celui de profanes du secteur de l'eau, voire de « *rigolos* » comme ils le disent eux-mêmes, en procédant à des

apprentissages qui leur permettent de revendiquer parfois des statuts d'experts ou de procéder à des travaux qu'ils qualifient de contre-expertise ou d'expertise citoyenne. Ils s'appuient sur trois sources de légitimité : celle qui leur est conférée par leur statut d'usager, qui rémunère un service et dispose d'un savoir d'usage sur celui-ci (Sintomer, 2008) ; celle du citoyen comme administré d'une collectivité et concerné par l'eau comme une des affaires de la cité ; et enfin une légitimité prenant appui sur les savoirs acquis dans la mobilisation et/ou reconvertis des carrières professionnelles.

Ils revendiquent une participation à la gestion de l'eau qui correspond à une forme de *civic action* puisqu'il s'agit d'exercer un contre-pouvoir régulateur du secteur et de proposer des améliorations à l'aune de leurs valeurs, ou en d'autres termes « to improve some aspects of common life in society, as they imagine society » (Lichterman et Eliasoph, 2014). En pratique, ils vont participer aux dispositifs de consultation des usagers mis en place dans les années 2000, souvent en s'en faisant les principaux contempteurs, mais ils vont aussi produire en dehors de ces espaces, dans un espace contestataire, un flux composé à la fois de critiques mais aussi de propositions.

➤ *Quelques limites à l'action civique des associations*

On peut souligner dès maintenant les limites d'une action civique qui s'appuie sur un petit nombre de personnes qui cherchent à faire valoir leur vision du monde. Tout dépendra de ce que l'on considère évidemment comme un « bon » gouvernement. Lichterman et Eliasoph observaient que tous les individus n'ont pas la même définition d'une activité civique : « actors might be doing civic action that others find deplorable – protesting against or for abortion rights, for or against racial segregation – but if they see their action as grounded in and speaking to “society” however they imagine it, their action is potentially civic » (2014, p.810). Ainsi peuvent être revendiquées et entendues comme civiques un ensemble varié d'activités comme les collectifs qui vont traquer dans les manuels scolaires les mentions de la « théorie du genre⁶ » ou encore les milices de quartier. Schulte montrait également comment les femmes de la *League of Women Voters* pouvaient être critiquées par les mouvements féministes dans leur promotion d'une représentation plutôt conservatrice de la femme mère au foyer en dépit des avancées obtenues pour la cause environnementale.

En France, Jean-Louis Laville ou Alain Caillé peuvent questionner l'intentionnalité des ONG ou l'indépendance des associations qui adoptent, de plus en plus, des logiques managériales et sont dépendantes des financements publics pour se pérenniser.

Les associations pour l'eau potable peuvent être la cible d'un ensemble de remises en cause de leur légitimité, qui touchent à leur représentativité numérique souvent limitée ou à leur degré de politisation. Leur légitimité à intervenir dans le secteur de l'eau peut être questionnée puisqu'elle serait orientée non par l'intérêt général mais par un ensemble de principes et de stratégies politiques. Elle est opposée à la légitimité de l' élu que celui-ci tire de son élection par la population alors que les publics de l'eau sont considérés comme auto-mandatés ou peu représentatifs des usagers qu'ils défendent.

⁶https://www.lexpress.fr/education/des-lectures-collectives-pour-lutter-contre-la-theorie-du-genre-a-l-ecole_1573764.html

3. Une hypothèse de recherche : la production par les associations d'une régulation civique du secteur

➤ *Publics de l'eau et régulation civique*

Nous proposons la thèse suivante : les publics de l'eau, à travers leurs interventions dans le secteur de l'eau, l'exercice de la critique et la mise en œuvre d'un pouvoir d'inspection et de jugement, produisent une forme inédite de régulation locale du secteur de l'eau, à la fois contributive et contestataire, la *régulation civique*.

Nous distinguons la réglementation, c'est à dire l'ensemble des règles du secteur de l'eau, de la régulation, qu'Olivier Coutard et Géraldine Pflieger définissent comme « l'ensemble – formant système – des facteurs techniques, économiques, organisationnels, juridiques, sociaux et politiques qui régissent le fonctionnement des services de réseaux » (Coutard et Pflieger, 2002, p.137). La régulation est donc le jeu de l'adaptation des règles aux réalités et aux acteurs, pour Pierre Bauby, elle couvre la réglementation, comme établissement de lois et de contrats, mais aussi leur contrôle, leur exécution et les nécessaires adaptations. Il y a régulation quand les règles sont mises en œuvre et interprétées par les acteurs au cours d'interactions, ou, comme le dit Christelle Pezon, la régulation est « le fruit de rencontres entre le dispositif réglementaire et institutionnel et ce qu'en font les acteurs » (Pezon, 2002, p.67). Il n'y a donc pas *un régulateur* mais bien *une régulation*, qui a lieu lors des interactions entre les différents acteurs de l'eau qui cherchent à appliquer les règles mais aussi à les adapter à la réalité, et à faire triompher leur point de vue ou leurs intérêts. Pierre Bauby revendique d'ailleurs l'ouverture de la régulation qui doit devenir une régulation « d'acteurs » et non une régulation « d'experts » : « la régulation ne saurait donc relever ni des seuls responsables politiques, ni de la seule expertise administrative mais de la confrontation de la pluralité des approches, de leur mise en relation, en négociation. Elle suppose de mettre l'accent sur la transparence et l'intervention des populations et citoyens, tant le contrôle sociétal est le garant de l'efficacité de la régulation » (Bauby, 2003, p.33).

La régulation civique est donc à notre sens une forme que prend la régulation du secteur de l'eau quand elle est mise en œuvre par les acteurs des publics de l'eau qui cherchent à faire reconnaître leur existence et leur point de vue, tout en voulant jouer un rôle dans la gestion du secteur et de ses problèmes.

Nous qualifions cette régulation de « civique » en référence à l'action civique des associations ou des « good government organizations ». Le qualificatif peut aussi renvoyer à la cité civique de Boltanski et Thévenot (1991) et nous permettra d'envisager les disputes entre publics de l'eau et opérateurs privés comme l'affrontement de différentes rationalités et ordres de grandeur. On verra ainsi comme les militants peuvent solliciter des justifications d'ordre civique, comme l'équité ou la justice, face à des justifications de l'ordre marchand – le meilleur service au meilleur prix –, ou de l'ordre industriel – les capacités techniques et d'innovation des grandes entreprises. On préférera en tout cas parler d'une régulation civique plutôt que « citoyenne », pour prendre de la distance avec un terme très utilisé par les acteurs mais aussi par la recherche, et qui tend à perdre de sa pertinence conceptuelle.

Cette régulation civique se distingue d'autres formes de régulations : politiques, consuméristes, économiques, prises en charge par différents acteurs. La régulation civique a la particularité d'être à la fois contributive et critique, et se compose de trois piliers qui inscrivent l'action des associations dédiées à l'eau potable dans le temps.

➤ *Les composantes de la régulation civique*

Nous considérons que la régulation civique se met en œuvre grâce à plusieurs composantes ou piliers. Ils sont au nombre de trois et sont liés les uns aux autres : la vigilance, la participation et la politisation.

La vigilance est décrite comme une activité contre-démocratique par Pierre Rosanvallon, c'est un dispositif disséminé de surveillance qui contraint l'action des gouvernants, mais elle est aussi une activité citoyenne et critique pour Francis Chateauraynaud (1999). Les militants de l'eau, agissant comme des *sentinelles* ou des *vigies de l'eau*, sont à même de repérer des irrégularités, des flottements et de lancer des alertes à leur propos (Chateauraynaud, 2013).

La participation des publics de l'eau se met notamment en œuvre dans les dispositifs de consultation des usagers mis en place à partir des années 2000⁷ dans le cadre du « nouvel esprit de la démocratie » (Blondiaux, 2008). Cette participation peut être qualifiée de *distanciée* avec Sandrine Rui et Agnès Villechaise-Dupont (2006), soit à la fois contributive et contestataire puisque les publics de l'eau, même s'ils participent, sont très critiques des dispositifs dans lesquels ils maintiennent une participation souvent conflictuelle. Elle leur permet d'éviter la « domestication » (Neveu, 2011) mais aussi de mettre en scène leur désaccord sur l'objet même de la participation. Enfin, la politisation est le pilier de la régulation civique qui maintient celle-ci comme un contre-pouvoir : elle permet d'entretenir une attention publique et critique à l'eau et constitue la facette projective de la régulation, permettant aux publics de l'eau de monter en généralité et de faire un ensemble de propositions. La politisation habilite cependant autant qu'elle contraint puisque la politisation des publics de l'eau – ou leur « *dogmatisme* » selon un de leurs interlocuteurs – est un des principaux éléments de leur remise en question et de leur marginalisation au sein des arènes participatives, voire dans l'espace public.

4. *Nos terrains d'enquête*

Nous allons étudier la régulation civique comme produit de l'engagement des publics de l'eau grâce à plusieurs enquêtes de terrain, réalisées entre 2013 et 2017, auprès de différents réseaux. Nous présenterons ainsi une enquête de terrain réalisée auprès des associations de la Coordination Nationale des Associations de Consommateurs d'Eau (CACE) un réseau homogène de publics de l'eau présents principalement dans la région Rhône-Alpes. Nous aborderons un second terrain réalisé auprès d'un collectif départemental mobilisé autour de la métropole d'Orléans et intitulé Eau Secours 45. Ce réseau est plus hétérogène que la CACE puisqu'il se compose de publics locaux de l'eau mais aussi de communes en régie et, au-delà de la représentation et de la défense des usagers, il est engagé dans des activités de promotion

⁷ C'est la loi ATR de 1992 qui crée les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux mais il faut attendre la loi de 2002 sur la démocratie de proximité pour que leur mise en place soit effective.

et de défense des régies. Enfin, nous présenterons aussi un réseau toujours en cours de structuration, la Coordination Eau Bien Commun France, et le rôle qu’y jouent des coordinations régionales et Eau Secours 45, pour construire une mobilisation unifiée. Ce réseau est plus hétérogène encore que les deux précédents, puisqu’en plus des publics de l’eau et des coordinations, il rassemble, de manière durable ou ponctuelle des figures publiques de l’eau mais aussi des acteurs issus du monde politique, environnemental ou encore de l’humanitaire.

5. Annonce du plan

Nous allons dans cette thèse étudier cette régulation civique locale comme produit de l’engagement des militants, de l’enquête des publics de l’eau et de la structuration d’une nébuleuse bleue.

Dans une première partie, nous présenterons le contexte thématique de notre travail.

Dans un premier chapitre, nous reviendrons ainsi sur la conquête de l’eau et les évolutions de la régulation du secteur, en y replaçant les différents acteurs (collectivités, Etats, opérateurs et usagers) et en montrant comment s’alternent les modes de gestion, les phases de réglementation et déréglementation, régulation et dérégulation. Dans un second chapitre, nous reviendrons sur les notions et les auteurs avec lesquels nous aborderons d’une part les publics et leurs pouvoirs et d’autre part la nébuleuse bleue, son architecture et ses spécificités, en nous appuyant sur une comparaison avec deux ensembles associatifs qui lui sont proches sinon liés : la nébuleuse éco-environnementale et la mobilisation pour la défense des consommateurs.

Notre seconde partie sera consacrée à l’analyse de nos données de terrain et des acteurs du public de l’eau : militants, associations et réseaux.

Dans le troisième chapitre, nous présenterons notre cadre d’analyse et notre méthodologie de travail. Nous reviendrons sur le choix de nos terrains et de nos acteurs, mais aussi sur la méthode qualitative choisie et les difficultés d’une enquête « en eaux vives ». Nous présenterons aussi des cartes d’identités de nos différents terrains qui permettront, tout au long du travail, de nous repérer dans un ensemble associatif certes petit mais dense et composite. Dans le chapitre quatre, nous retracerons la structuration des publics locaux de l’eau et leur enquête sociale, en montrant leur mobilisation, leurs apprentissages et leurs interventions. Dans le chapitre cinq, nous montrerons comment les publics locaux se structurent en différents réseaux sur divers territoires et échelles et nous analyserons les logiques et les difficultés d’une action collective à ces niveaux, notamment à travers l’étude des coopérations et des disputes. Dans le chapitre six, nous resserrerons la focale sur les militants qui composent les publics de l’eau en étudiant leurs trajectoires d’engagement. Nous proposerons une grille de lecture pour comprendre à la fois les éléments qui vont mener à l’engagement pour l’eau potable, les facettes de cet engagement, mais aussi la transformation de la trajectoire d’engagement au contact de l’eau.

Dans notre troisième et dernière partie, nous étudierons l’exercice de la régulation civique au concret et au local, à travers l’étude de ses trois composantes. Nous

commencerons par traiter de la participation dans le chapitre sept, en observant comment les publics de l'eau potable investissent et mettent à l'épreuve des dispositifs consacrés aux usagers, mais aussi comment leur participation tend à mettre à l'épreuve leur mobilisation. Enfin, dans un huitième et dernier chapitre, nous analyserons les logiques des deux autres composantes de la régulation civique, la vigilance et la participation. Nous montrerons comment elles se mettent en œuvre, quels sont leurs effets sur l'action publique locale de l'eau, mais aussi comment elles sont des composantes fragiles soumises à un ensemble de difficultés et de menaces qui hypothèquent la pérennisation de la régulation civique.

PARTIE 1 : DE LA CONQUETE DE L'EAU A LA CONTESTATION DE LA REGULATION DU SECTEUR, RETOUR SUR L'EMERGENCE D'UN PROBLEME PUBLIC ET D'UN PUBLIC

INTRODUCTION DE LA PARTIE 1

Dans cette partie, nous allons procéder à la contextualisation de notre recherche et à la définition de notre cadre d'analyse. Dans un premier chapitre, nous allons revenir sur le secteur de l'eau pour retracer les conditions de sa crise, de la publicisation de l'eau potable et de la mise en débat des modes de gestion. Nous prêterons une attention particulière à la définition des acteurs que nous allons étudier et à leur rôle dans la configuration évolutive de la gestion de l'eau. Dans un second chapitre, nous chercherons à placer les mobilisations associatives et contestataires pour l'eau potable dans le milieu associatif contemporain. Nous reviendrons sur les notions que nous allons solliciter pour traiter de la nébuleuse bleue et des associations qui la composent. Nous montrerons comment l'étude d'autres ensembles associatifs, pour la défense de l'environnement et pour la consommation, peut nous aider à positionner la nébuleuse bleue mais aussi à la caractériser et à en penser la composition et les dynamiques.

Cette partie se propose donc de penser les contextes de l'engagement militant pour l'eau potable et les modalités de la structuration associative. Il s'agit de penser la scène sur laquelle va se jouer la régulation civique du secteur, et avec quels acteurs. Cette partie, essentiellement théorique nous donne les clefs de lecture et nous prépare à notre seconde partie, empirique, où nous analyserons nos données de terrain.

CHAPITRE I : UNE PETITE HISTOIRE DES RESEAUX ET DE LA REGULATION DU SECTEUR DE L'EAU : DE LA FONTAINE A L'USAGER CITOYEN

Introduction

La généralisation de l'approvisionnement en eau potable en France ressemble à une longue conquête (Goubert, 1986) à la fois sanitaire, sociale, économique et technologique. L'universalisation de l'eau répond à un principe républicain et proclame l'égalité des citoyens, elle aide à prévenir des risques de pandémie et d'incendies, et permet à l'État de se développer et se moderniser.

Dès le début, le développement des réseaux en France se fait avec le concours des entreprises privées qui se créent à l'occasion et accompagnent pour diverses raisons que nous allons aborder, la généralisation de la desserte en eau. Au cours de son histoire, le secteur de l'eau va voir s'alterner deux grandes formes de gestion des réseaux, l'une dite publique, assurée par la collectivité, et l'autre dite déléguée, assurée par un opérateur privé. La prévalence du modèle de la gestion déléguée et les impératifs de financement de l'extension des réseaux, associés à des formes de dérégulation (Pezon, 2002) ou de déréglementation (Coutard et Pflieger, 2002) vont contribuer à faire du service de l'eau potable un service industriel et commercial dominé par une relation marchande à l'utilisateur. La régulation de ce secteur de l'eau va longtemps se faire de manière « globale et politique » (Lorrain, 1993), en reposant sur des relations de confiance entre les différentes parties prenantes.

La crise du secteur dans les années 1990, due à un ensemble de facteurs tels que l'augmentation des prix de l'eau et la révélation d'« affaires de l'eau », va venir bouleverser la « quiétude des arrangements discrets » (Desage et Guéranger, 2014) et un fonctionnement bien rodé et pour l'essentiel confié à une citadelle technique (Tsanga Tabi, 2003). Cette crise du secteur se fait également crise de confiance dans une époque dominée par un sentiment de défiance qui affecte la représentation politique (Rosanvallon, 2006). Il en résulte deux dynamiques majeures : c'est pour partie l'intervention de l'État, acteur de la dérégulation qui va réglementer le secteur et dessiner les conditions d'une régulation moins tacite que par le passé, et pour partie l'émergence et l'affirmation d'un acteur jusqu'ici relativement inexistant ou essentiellement dominé, l'utilisateur. Cet utilisateur, bénéficiaire final du service, longtemps discret puisque représenté dans ses intérêts et ses volontés par son élu local, va s'autonomiser, progressivement réapproprié par un ensemble d'associations mobilisées dans les années 1990 pour défendre les usagers, demander des comptes et obtenir justice vis-à-vis des irrégularités. Il va devenir progressivement un acteur important de la régulation du secteur, qu'il soit intégré en tant que consommateur à la régulation mayorale ou qu'il s'oppose, en tant que militant et citoyen, au fonctionnement du secteur.

Nous allons revenir dans ce chapitre sur l'histoire de cette conquête de l'eau pour voir comment se dessinent progressivement les conditions de la régulation du secteur mais aussi pour comprendre sur quels événements et arguments s'appuient un débat houleux sur les modes de gestion. Nous verrons donc dans une première partie cette histoire des réseaux d'eau puis, dans une seconde partie nous nous intéresserons respectivement au rôle de l'État

dans le développement et l'organisation des réseaux puis dans le renforcement de la régulation à partir des années 1990, et aux rôles et représentations de l'utilisateur, tour à tour bénéficiaire passif, consommateur et/ou citoyen.

I. De la conquête de l'eau à la crise du secteur, retour sur la généralisation de l'accès à une eau marchande

Le service de l'eau en réseau a, comme d'autres réseaux (téléphone, électricité) un caractère hybride (Coutard et Pflieger, 2002), c'est à dire qu'il est à la fois un service industriel et commercial, qui fournit un bien de type marchand ou « commodité », mais il est aussi un service public, qui fournit un bien collectif. Cette hybridation est due à la manière dont s'est développé le secteur, entre intervention publique et contribution d'entreprises privées, et elle a contribué à façonner sa régulation. Nous allons dans cette partie nous intéresser aux différentes phases de développement traversées par le secteur de l'eau, et voir comment elles ont contribué à façonner la régulation mais aussi la représentation que les individus se font de celle-ci. Aborder la question des modes de gestion – que nous présenterons dans des encarts – en adoptant une posture historique nous permettra aussi d'introduire les grands débats qui parcourent le Public de l'Eau et animent les militants.

1. Premiers réseaux d'eau potable et premières concessions

Au XIX^{ème} siècle, pasteuriens et hygiénistes préconisent la généralisation de l'accès, pour la population, à une eau de qualité ; ils veulent prévenir le retour de grandes pandémies comme le choléra, dont le pic de 1832 fait 18 400 morts à Paris. L'État aborde le développement de l'accès à l'eau comme un principe républicain, et la condition du développement économique et social, mais il manque de financement. Avant la généralisation des réseaux, l'adduction en eau potable se divise en deux catégories : un réseau gratuit et public de bornes fontaines pour la population, et un raccordement à domicile pour une petite élite. La ville manquant de capitaux pour développer son réseau à domicile, elle recourt au secteur privé dès la fin du XVIII^{ème} siècle, et c'est en 1860 qu'est créée la Compagnie Générale des Eaux, qui passe avec Paris un premier contrat de régie intéressée et va gérer la recherche d'abonnés, la facturation et le recouvrement.

Par la suite, le modèle de la concession progresse. Les communes paient un abonnement, dit « garantie d'intérêt » qui permet un amortissement sur 20 à 25 ans des travaux estimés ex ante par le concessionnaire pour le développement de ce réseau public (Pezon et Canneva, 2009). Ainsi les communes financent le développement du réseau à prix coûtant et sans s'endetter. Pour le concessionnaire, ce sont les abonnements privés qui rémunèrent le risque industriel et financier pris lors des investissements dans le réseau public. On peut parler d'une forme de solidarité puisque ce sont les abonnements des individus aisés pour le service privé de l'eau potable qui rémunèrent le risque pris dans le développement du réseau public à destination des populations moins fortunées. Les contrats de concession relèvent du droit privé, ils sont

de longue durée et passés selon le principe de *l'intuitu personae*¹ ; ils reposent sur la confiance et doivent pouvoir s'adapter aux besoins.

La concession connaît un essor après avoir concerné d'abord les villes de Lyon puis Paris, la Compagnie des Eaux de la Banlieue de Paris est créée en 1867 et de la Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage en 1880. Ces compagnies se développent en rachetant des concessions ou en remportant de nouveaux contrats.

*

2. La crise du modèle de la concession et le développement des régies

Alors que l'approvisionnement en eau progresse mais que les campagnes et les quartiers périphériques ne sont pas encore raccordés, de nouvelles exigences sanitaires corollaires au progrès scientifique apparaissent. Les communes, dont l'élection du maire se fait au suffrage universel à partir de 1884², veulent étendre leur réseau et faire progresser la qualité de l'eau ; elles formulent ces exigences aux concessionnaires mais se heurtent à leur refus de voir diminuer leurs marges. A cette époque, des associations d'utilisateurs se mobilisent pour obtenir des baisses de prix ou demander un maintien des prix en dépit d'une amélioration du réseau. Soutenus par le maire de leur commune, elles portent quelques affaires au Conseil d'État. Celui-ci, également saisi par les concessionnaires donne raison à ceux-ci : le contrat signé doit être respecté. Les litiges se multiplient entre communes et concessionnaires ; Christelle Pezon (Pezon, 2009) en recense 78 et les collectivités rejettent le modèle trop rigide de la concession. Certaines communes rachètent alors leur concession, comme Lyon ou Nantes en 1900, pour l'exploiter en régie. Les communes ne pouvant racheter leur concession se mettent à prendre en charge leurs investissements, transformant ainsi le contrat de concession en contrat d'affermage et les communes dont le réseau n'est pas développé optent directement pour la régie.

La régie publique est « devenue la norme » (Pezon et Canneva, 2009, p.33) et en 1908 plus de la moitié des villes françaises gèrent leur service d'eau en régie directe. Cette norme se prolonge après la Grande Guerre, avec 75% des personnes desservies par une régie en 1939. En 1954 il y a 9 789 services en régie contre 817 en délégation de service public (DSP), 31% des volumes distribués dans les villes sont gratuits, 58% dans les campagnes. Cependant, 29 000 communes n'ont pas encore organisé leur service (Pezon, 2009). Nous présentons les différentes formes que peut emprunter la gestion publique dans l'encart ci-dessous.

Une gestion publique en plusieurs modalités :

Le terme de gestion publique englobe une variété de modèles de gestion, nous en présentons quelques-uns ci-dessous :

- Régie simple : c'est l'émanation pure d'une collectivité et l'eau n'a pas de budget propre. C'est une première forme de régie qui est interdite dès 1926, à l'exception des communes qui en disposent avant la loi et qui peuvent les conserver. C'est le cas de Paris qui conserve l'assainissement en régie simple.

¹ La locution latine, qui signifie *en considération de la personne*, indique que les contrats passés reposent sur la confiance et les relations interpersonnelles.

² Faisant ainsi du développement sanitaire et social un enjeu de politique locale.

- Régie autonome : La régie n'est pas distincte juridiquement de la commune, le maire est l'ordonnateur et le responsable, les décisions sont prises par le conseil municipal, mais au contraire de la régie simple, le personnel est sous un régime de droit privé.
- Régie personnalisée ou régie dotée de l'autonomie budgétaire et de la personnalité morale : Il s'agit d'un établissement public local, le responsable et l'ordonnateur n'est plus le maire mais le directeur de l'établissement, le budget est séparé, la collectivité reste présente au conseil d'administration.
- Régie intéressée : dans ce cas-là, on a un opérateur privé, mais il est rémunéré par la commune, qui perçoit les redevances des usagers. Il s'agit donc d'une forme de délégation de service public mais l'opérateur est un prestataire.
- Gérance : c'est un contrat passé selon la procédure de marché public, et les opérateurs peuvent intervenir selon des contrats de prestation.
- La Société d'Economie Mixte (SEM) : c'est une organisation de droit privé qui permet à la collectivité d'être actionnaire majoritaire d'une société aux côtés d'actionnaires institutionnels ou privés. Dans l'eau, les SEM restent marginales et la collectivité doit signer un contrat de délégation avec la SEM, même si elle est en l'actionnaire majoritaire
- La Société Publique Locale (SPL) : c'est la toute dernière innovation, une structure de droit privé, qui peut appartenir entièrement à la collectivité et se voit confier des missions de service public sans concurrence.

Encart 1: Présentation des modalités de la gestion publique

*

3. Le retour de la délégation avec le modèle de l'affermage

Malgré la progression de la régie publique, la délégation de service ne disparaît pas mais passe du modèle de la concession à celui de l'affermage : l'opérateur n'effectue plus les investissements à ses risques et périls mais il assure la gestion tandis que la collectivité prend en charge les investissements. La délégation par affermage se développe d'abord en milieu rural : l'intercommunalité permet aux communes de mutualiser les équipements et de faire des économies d'échelles. L'affermage a du succès tout particulièrement dans les endroits où les ressources sont difficilement accessibles, comme dans le Sud-Ouest. L'affermage passe à partir de 1952 de 352 à 1 068 nouveaux services ruraux, puis gagne les villes, représentant en 1973 50% de la population desservie, et, en 1976 les deux modes de gestion se partagent équitablement le pays. La poussée décisive de l'affermage a lieu quand les communautés urbaines abandonnent les régies dans les années 1980-90 faisant gagner 10 millions d'habitants à l'affermage qui dessert alors 80% de la population française (Pezon, 2002). Nous présentons les deux formes que peut emprunter la délégation, la concession ou l'affermage, dans l'encart ci-dessous.

Les modes de délégation du service public

Il ne faut pas confondre privatisation et délégation, la première équivaut à une vente de l'infrastructure alors que dans la seconde, l'infrastructure reste la propriété du secteur public mais la gestion est menée par un opérateur privé qui se rémunère sur les ventes d'eau. C'est la

délégation et non la privatisation qui se pratique en France. Il existe deux principaux modèles de délégation, la délégation par concession et la délégation par affermage. Nous allons les présenter en nous appuyant sur les travaux de Christelle Pezon et Guillaume Canneva (2009) :

- **La concession** : jusqu'au début du XX^{ème} siècle c'est, avec la régie, le seul mode de gestion autorisé. L'opérateur signe avec la commune un contrat de concession pour la gestion du service : « Le concessionnaire s'engage à développer un service d'eau en contrepartie de l'exploitation exclusive de la distribution d'eau sur le territoire communal, pour une durée calée sur l'espérance de vie des équipements (60 à 99 ans). Le concessionnaire se rémunère à travers la facturation du service aux abonnés. Les tarifs s'établissent selon le principe d'un recouvrement complet des coûts (définis ex ante), marge de l'opérateur incluse. À l'opposé, la régie simple est un service communal dont les investissements sont financés sur le budget général de la collectivité, donc par l'impôt, et ne sont astreints à aucune contrainte de rentabilité. Les abonnés peuvent être mis à contribution, notamment pour les travaux de branchement, mais les recettes d'exploitation contribuent à titre secondaire aux besoins de financement des services » (Pezon, 2009, p.141)
- **L'affermage** : il s'agit aussi d'une délégation de la gestion du service à un opérateur privé, mais les investissements restent publics. Le contrat d'affermage est une technique financière d'exploitation utilisée pour les services dont les charges sont amorties, car les recettes doivent seulement couvrir les charges d'exploitation supportées par le fermier. Les communes subventionnent les investissements initiaux et tarifient leur eau sur la base des seuls coûts de fonctionnement « L'opérateur fermier est chargé d'exploiter le service pour le compte de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), pour une durée moyenne qui s'est réduite à 11 ans. Il perçoit auprès des abonnés l'intégralité des factures d'eau et conserve la part supposée couvrir ses coûts d'exploitation et sa marge, tels que définis contractuellement. Il reverse à l'autorité délégante la part supposée couvrir les coûts qu'elle finance, essentiellement les coûts d'investissement dans les infrastructures, les opérateurs en assumant seulement 13% » (Pezon et Canneva, 2009, p.28)

En France, comme nous venons de le voir, le modèle de la concession est entré en crise et les contrats désormais passés sont des contrats d'affermage, cependant, c'est plutôt le modèle de la concession qui va s'exporter à l'étranger et notamment dans les pays du Sud, sur les conseils des bailleurs internationaux.

Encart 2: Présentation des modalités de gestion en délégation de service public

*

4. Crise de l'affermage et contestation des majors de l'eau

Alors que l'affermage est très populaire, les années 1990 sont aussi l'époque d'une nouvelle crise de la délégation, qui va se prolonger dans les années 2000. Cette crise est notamment liée à l'augmentation des prix de l'eau, résultat d'investissements nécessaires pour mettre les réseaux aux normes réglementaires (en termes de potabilité, pour remplacer les canalisations en plombs...), de stratégies de désendettement d'un service, ou encore de la réévaluation du

prix de l'eau pour s'adapter aux baisses de consommation. Ces augmentations sont sensibles pour les ménages quand les prix doublent ou triplent. Par exemple, sur l'un de nos terrains à la Fontaulière en Ardèche le prix de l'eau passe de 11,80 francs le m³ à 27,56 francs le m³ (Dall'aglio, 2003), à Saint Etienne, il passe de 3,38 francs à 7,55 francs le m³ entre 1989 et 1992 (Pflieger, 2001). Ces augmentations de prix entraînent la mobilisation d'une figure jusqu'ici relativement discrète de la régulation de l'eau, l'utilisateur. Celui-ci s'était manifesté auprès du Conseil d'État entre 1890 et 1930, soutenu par sa commune, pour demander des baisses de tarifs ou le maintien de tarif en dépit d'amélioration des prestations (Pezon, 2002), puis c'était fait relativement discret. Il prend de l'importance dans les années 1990 en contestant l'augmentation des prix de l'eau mais aussi en faisant la critique de l'opacité du secteur et de la prise de décision en matière de contrats. Ainsi les usagers vont se constituer en association pour s'opposer à des renouvellements de contrats de DSP qu'ils vont juger défavorables aux consommateurs ou encore critiquer des conditions de passation de contrats comme l'absence de mise en concurrence. À Grenoble par exemple, un collectif se mobilise pour contester la délégation du service public de l'eau mais dénonce aussi un ensemble d'irrégularités liées à cette passation de contrat : c'est « l'affaire Carignon³ ».

Le fonctionnement des grands groupes de l'eau est tout particulièrement ciblé en France mais aussi à l'étranger puisque les majors français se sont internationalisés entre les années 1970 et 1990 (Bauby, 2010). Les entreprises Suez et Veolia sont ainsi parties à la conquête des marchés étrangers où elles ont passé des contrats de gestion en concession voire en privatisation totale (Chili) avec de nombreuses métropoles : Buenos Aires, Johannesburg, Mexico, Djakarta, La Paz, Carthagène... Elles se sont tout à la fois internationalisées et diversifiées (avec les télécommunications et le bâtiment par exemple) ce qui leur a conféré une plus grande visibilité. Elles ont atteint leur taille critique dans les années 1990 et ont fait face à une série de difficultés (macroéconomiques, financières, sectorielles, contextuelles, sociales) qui ont entraîné leur endettement et le resserrement de leurs activités. Leur gestion a fait l'objet de contestations parfois violentes, notamment en Amérique du Sud où la population a une sensibilité particulière aux questions d'eau. Ainsi à Cochabamba en Bolivie en 2000 la privatisation des réseaux d'eau potable et la forte augmentation des prix de l'eau, du fait de l'entreprise américaine Bechtel et non d'un major français, a entraîné un épisode de mobilisation sociale appelé « guerre de l'eau », épisode meurtrier durant lequel la ville de Cochabamba fut immobilisée plusieurs jours⁴. En 2006, sous l'égide de Nestor Kouchner, le président Argentin, Buenos Aires met unilatéralement fin à son contrat avec la Lyonnaise des Eaux, dans le cadre d'une grave crise économique à partir de 2002, de la forte dévaluation du peso et d'une contestation sociale des prix de l'eau. Ces contestations ont mené à des processus de remunicipalisation, à l'étranger c'est le cas de Cochabamba, Buenos Aires,

³ Le maire de la ville est ainsi accusé de corruption et subornation de témoin concernant cette passation de contrat, accusation pour laquelle il sera condamné à de la prison ferme.

⁴ On peut à nouveau faire référence au film d'Icíar Bollain intitulé *Tambien la lluvia* (2010). Film dans le film, il met en scène une équipe réalisant le tournage d'un film d'époque sur Christophe Colomb qui se retrouve témoin de la « guerre de l'eau » de Cochabamba. Il traite de la violence de la privatisation totale de l'eau qui touche même la pluie et la rapproche de la violence faite aux indiens par les colons que l'équipe de cinéastes est en train de filmer, dénonçant ainsi les activités des multinationales étrangères comme de nouvelles formes de colonisation.

Accra, Berlin, Atlanta, Kuala Lumpur, etc.⁵ où l'on s'oppose aux préconisations des bailleurs de fonds envers la privatisation des services publics. En France, plusieurs remunicipalisations, comme celle de Grenoble dans les années 2000 vont avoir lieu, ainsi qu'à Paris, Rennes, Nice, Montpellier, mais aussi dans des villes moyennes comme Montbéliard ou Metz et dans de petites villes (comme Saint-Jean de Braye ou Fleury-les Aubrais (Loiret), villes de 20 000 habitants sur lesquels nous réalisons un de nos terrains, ou encore de Gueugnon (Saône-et-Loire), 7000 habitants).

Les années 1990/2000 apparaissent ainsi comme un moment de remise en question du fonctionnement du secteur de l'eau, dans le contexte de l'essor de mouvements altermondialistes et de la généralisation de questionnements environnementaux, politiques et sociaux autour de la gestion de l'eau potable. Tous ces éléments contribuent, comme nous l'avons vu en introduction générale, à une publicisation (Le Bourhis, 2009) mais aussi à une politisation de l'eau. Cette contestation entraîne de la part des entreprises de l'eau une politique commerciale de rattrapage. Pour Youcef El Hadjali (2003) c'est la Lyonnaise des Eaux qui innove avec une « direction de la clientèle » en 1994 puis des journées « portes ouvertes » en 1995 alors que la Compagnie Générale des Eaux, ex-Veolia, initie une « charte-client-service ». Les entreprises s'adaptent au consommateur critique grâce des politiques de marketing, des stratégies clientèles ou de communication. Elles créent le Centre d'information sur l'eau (CIEAU) grâce auquel elles produisent leurs propres données (via des sondages, des barèmes), elles contribuent à des programmes humanitaires ou appuient la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Pour conclure cette partie on peut dire que la crise de l'affermage, et la publicisation de l'eau qui en découle, vont venir modifier la gestion du secteur notamment avec l'affirmation de deux acteurs, l'Etat et l'utilisateur.

⁵ Selon une étude réalisée par un ensemble de collectifs associatifs mobilisés pour les retours en gestion publique (le *Transnational Institute* (TNI), le *Public Service International Research Unit* (PSIRU), l'Observatoire des multinationales, le *Municipal Services Project* et la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP/EPSU)) et intitulée *Our public water future: The global experience with remunicipalisation*, 235 remunicipalisations auraient eu lieu entre 2000 et 2015 dans 37 pays. Ils ont créé une carte interactive dite *water remunicipalisation tracker* qui recense les cas de remunicipalisation (mais seulement pour les grandes villes) <http://www.remunicipalisation.org/front/page/home>

Il est cependant très difficile d'avoir une vue d'ensemble précise et unanime sur la question, puisque plusieurs modèles de gestion plus ou moins publique peuvent remplacer les contrats de délégation. Pour la *Gazette des Communes* (2014), le rapport international précédemment mentionné surestime la propension à la remunicipalisation (avec une définition très large de la gestion publique). Sur la base de données fournies par la FNCCR, elle estime plutôt que la vague de remunicipalisation est de 1,5 à 2% par an – « on est loin du tsunami » – et que le pourcentage de communes en régie concernant l'eau potable est passé de 33% à 38,2% entre 2008 et 2013. <http://www.lagazettedescommunes.com/306568/services-deau-assiste-t-on-a-une-vague-de-retours-en-regie/>

Les chiffres présentés peuvent ainsi soit être surestimés, comme le considère la *Gazette* en 2014, soit sous-estimés, si l'on considère qu'un outil comme le *Water Remunicipalisation Tracker* ne prend en compte que les changements de mode de gestion dans les grandes villes. Dans le même article de la *Gazette* un militant de l'*European Water Movement* critique aussi les chiffres avancés, considérant qu'en France il n'y aurait pas eu 49 mais 400 remunicipalisations ce qui reste cependant un petit chiffre sachant qu'il existe plus de 35 000 services d'eau.

II. Un renforcement de la régulation : de l'intervention de l'État à l'affirmation de l'utilisateur

Nous allons ici nous intéresser aux rôles joués par l'État, qui contribue à façonner la régulation et la réglementation, et l'utilisateur, longtemps discret mais devenu par la suite une figure centrale des stratégies des acteurs de l'eau, publics comme privés.

1. Un État qui organise, réglemente et dérégule

L'État joue un rôle très important dans la conquête de l'eau, façonnant le développement des réseaux, produisant le cadre fiscal et réglementaire et faisant s'alterner phases de dérégulation et de régulation. C'est lui qui, à travers un processus de « dérégulation discrète » (Pezon, 2002) contribue à faire de l'eau un service marchand et c'est lui aussi qui intervient dans les années 1990 pour réglementer le secteur en crise.

(a) Réglementation et dispositifs fiscaux

➤ *La définition des grands principes*

L'État joue un rôle d'organisation dans le développement des réseaux. C'est lui qui pose les principes du service public de l'eau (mutabilité, égalité de traitement, continuité du service) et organise l'extension des réseaux au nom de l'intérêt général. Il soutient par exemple dans les années 1950 le développement des services en milieu rural grâce à un fond de solidarité dit Fond National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) : ce fond aide les communes rurales en faisant acquitter par toute la population desservie une taxe proportionnelle à la consommation qui permet de financer le développement des réseaux ruraux ou périphériques. L'État définit aussi le grand principe du financement de l'eau à savoir celui de : « l'eau paye l'eau ». Ceci veut dire que c'est uniquement la rémunération d'un abonnement par les usagers qui va permettre le financement du service. Ce principe est défini par l'instruction comptable M49 en 1967 (et renforcé en 1982 par les lois de décentralisation), qui astreint les services à la règle de l'équilibre budgétaire et du recouvrement des coûts. L'eau fait l'objet d'un budget annexe qui n'est pas celui de la collectivité, et le budget de la collectivité ne peut venir abonder le budget de l'eau⁶. Ceci permet d'empêcher des pratiques irrégulières où la rémunération du service d'eau contribuerait à payer des choses n'ayant rien à voir avec le service rendu – un impôt déguisé en somme –, mais laisse aussi peu de marge de manœuvre à la collectivité pour fixer le prix de l'eau ou faire face à des augmentations de coûts d'exploitation.

➤ *Un avantage à la délégation ?*

Les dispositifs et incitations de l'État sont susceptibles de peser sur les choix en termes de mode de gestion, car ils sont favorables, à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, à l'affermage. Par exemple, pour bénéficier du FNDAE, les collectivités doivent se conformer aux prescriptions des ingénieurs d'État en matière de travaux et de gestion, qui préconisent

⁶À l'exception des villes de moins de 3000 habitants et de dérogations. Dans la réalité, du fait de nombreuses exceptions, seuls 20% des services (ceux des communautés urbaines essentiellement) sont astreints à la règle.

l'affermage comme une solution qui garantit aux élus une augmentation contrôlée des prix dus à l'inflation. D'autres mesures sont aussi susceptibles d'avantager un choix de gestion en faveur de l'affermage, par exemple de 1952 à 1970 puis de 1981 à 1986, un contrôle administratif des prix est mis en place pour lutter contre l'inflation. Les prix sont plafonnés de manière plus sévère pour les régies, ce qui pousse plusieurs villes à abandonner ce mode de fonctionnement pour pouvoir augmenter leurs tarifs et gagner en capacité d'initiative au sein de leur réseau. Autre exemple, une loi de 1972 offre aux communes en délégation la possibilité d'être remboursées de la TVA payée sur leurs investissements, loi qui ne concerne pas les communes en régie avant 1975.

Ces incitations peuvent paraître anecdotiques mais elles sont pourtant susceptibles de peser dans la balance lorsque l'élu local, qui n'est pas expert du secteur de l'eau, veut faire le choix du meilleur service au meilleur prix, et quand sa réélection est liée au moins en partie au bon fonctionnement du service d'eau. La délégation offre des avantages fiscaux, mais pas seulement, elle fait bénéficier, lors du développement des réseaux ruraux et avec l'extension de l'intercommunalité, de ses capacités de financement et d'innovation.

(b) L'État mais pas seulement : le rôle de l'intercommunalité dans le développement des réseaux

On peut tout à la fois penser le développement des réseaux à l'aune de la progression de l'intercommunalité et étudier le développement de l'intercommunalité à l'aune du secteur de l'eau car les deux se façonnent mutuellement. En effet, l'organisation communale affecte la manière dont vont être gérés les services d'eau, leur nombre et leur mode de gestion, et à l'inverse l'eau devient, surtout après la nationalisation de l'électricité, un des moteurs principaux de l'intercommunalité⁷.

L'intercommunalité se met rapidement en place dans le secteur de l'eau, même si aujourd'hui encore le nombre de services communaux reste important. En milieu rural surtout, mais également en milieu urbain, l'intercommunalité permet de mutualiser les équipements et les compétences, à travers la création d'Établissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Les premiers sont les Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (1890), les SIVU, qui prennent en charge la compétence Eau (le premier est créé en Ardèche en 1907), puis viennent les syndicats mixtes (qui peuvent réunir départements, régions et collectivités) et qui ont des compétences multiples, les SIVOM. Les syndicats intercommunaux connaissent un certain succès, il en existe 15 400 en 1988 (Pezon, 2009), surtout les SIVU, qui permettent aux élus de garder la compétence Eau, valorisée politiquement. Le nombre des syndicats décroît ensuite au profit de la constitution de communautés urbaines (1966) puis de communautés d'agglomération et de communautés de communes (1999). La progression de l'intercommunalité change l'organisation de l'eau puisque la compétence Eau est une compétence obligatoirement transférée à la communauté urbaine, ce qui n'est pas le cas dans

⁷ Cécile Coulmain, doctorante à l'UMR Triangle (Lyon), étudie par exemple le développement de la communauté urbaine du Grand Lyon à travers le prisme de son service d'eau. Voir son chapitre « L'eau et la formation d'une institution intercommunale : retour sur la genèse et l'évolution des services urbains de l'eau au Grand Lyon » dans l'ouvrage collectif à paraître en 2018 *Gouvernance de l'eau : un mouvement de réforme perpétuelle ? Nouveaux regards en sciences sociales*, sous la direction de Sylvain Barone, Rémi Barbier, François Destandau et Patrice Garin, L'Harmattan, Paris.

les autres formes de communauté. Elles ont tendance à beaucoup moins recevoir la compétence Eau (celle-ci est transférée dans seulement 9% des communautés de communes) car, comme nous l'avons déjà vu, la compétence eau est une compétence à laquelle tiennent les élus. Dans les années 1970, beaucoup de communautés urbaines mettent fin à leurs régies au profit de l'affermage, ce qui fait basculer la tendance générale en faveur de l'affermage. Dernièrement, on observe la tendance contraire puisque des communautés urbaines comme Paris, Bordeaux ou Montpellier révoquent leur contrat et mettent en place des régies.

L'intercommunalité contribue donc à structurer le développement des réseaux, les syndicats permettant un ensemble de regroupements et de mutualisation, puis, plus tard, elle provoque une rupture organisationnelle avec le transfert de la compétence Eau aux communautés urbaines. Après la première crise du secteur de l'eau et le temps des régies, c'est à travers la signature de contrats avec des syndicats en milieu rural que l'affermage se développe, il propose des solutions pour les collectivités pauvres où l'eau est difficilement accessible. Le rassemblement des communes permet de signer un seul et même contrat, mais le syndicat peut aussi opter pour le choix de la régie. La constitution de communautés urbaines, d'agglomérations ou de communes, permet aux communes d'équilibrer leurs relations avec les opérateurs, mais elle peut aussi être perçue comme une première forme de délégation de la compétence Eau qui favorisera ensuite la délégation en affermage à un opérateur privé. Au regard des récentes municipalisations, on peut plutôt considérer que les communautés urbaines facilitent une harmonisation des modes de gestion, qui peut se faire en faveur de la gestion publique comme en faveur de la gestion déléguée⁸.

L'État est un acteur important du développement des réseaux ainsi que, comme le dit Christelle Pezon, de la « dérégulation discrète » du secteur, jusqu'à lui donner une forme marchande. À la suite de la crise du secteur dans les années 1990, il va cependant intervenir à travers une réglementation pour réguler le secteur et lui apporter de la transparence.

2. L'intervention de l'État pour endiguer la crise des années 1990 : le retour d'une régulation ?

L'État intervient à travers un ensemble de lois, l'affirmation du rôle des autorités déconcentrées et grâce à la création d'espace de consultation des usagers.

(a) Les lois Mazeaud, Barnier et Sapin

L'État va agir à travers la promulgation de plusieurs lois pour apporter de la transparence au secteur de l'eau, et pour limiter voire empêcher certaines pratiques.

En 1993, l'État promulgue d'abord la loi Sapin sur la transparence en matière de DSP : elle précise les procédures d'offre, le formalisme de la concurrence et interdit les reconductions tacites. Si elle conserve le principe de l'*intuitu personae*, elle l'encadre avec des dispositions inspirées du code des marchés publics. En 1995, la loi Mazeaud interdit les droits d'entrée,

⁸ Nous le voyons dans notre travail, les transformations de l'intercommunalité telles que le passage d'une communauté d'agglomération à une communauté urbaine peut être vue comme une fenêtre d'opportunité (par exemple en Ile-de-France pour favoriser la sortie de communes du SEDIF) ou comme une menace (à Orléans, les militants ayant obtenu des régies pour leur communes ainsi qu'une place dans les dispositifs de participation, les voient hypothéquées par le transfert de la compétence à la communauté urbaine, dont Orléans, le chef de file, est en gestion déléguée).

une somme d'argent⁹ versée sous forme de prêt par l'opérateur à la collectivité pour l'accès au marché local. L'argent reçu pouvait permettre à la ville de réaliser des travaux n'ayant rien à voir avec le service d'eau (la construction d'infrastructure sportive par exemple) et l'opérateur se remboursait sur les factures des usagers. Sans être illégale, la pratique des droits d'entrée constituait une forme d'impôt déguisé pour l'utilisateur et contrevenait à la règle de l'équilibre budgétaire puisque le budget annexe de l'eau venait abonder le budget de la collectivité. La loi Mazeaud vient donc interdire cette pratique et, la même année, une troisième loi, dite Barnier développe l'information des consommateurs en instaurant les Rapports sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) par l'opérateur. On veut donc renforcer tout à la fois la transparence, l'information et la concurrence pour les marchés de l'eau.

(b) Le rôle des autorités déconcentrées

La fonction de contrôle est aussi pour partie confiée aux autorités déconcentrées. Ainsi, depuis les lois de décentralisation, les préfets exercent un contrôle de légalité sur les actes de la commune et peuvent saisir les tribunaux administratifs en cas d'irrégularité concernant le secteur de l'eau. Ce contrôle s'est par exemple appliqué en 1987 en Ardèche (Pezon, 2002) : le préfet fait annuler par le Tribunal Administratif de Lyon une décision de la commune de Coux d'appliquer un tarif différentiel selon ses abonnés résidents ou saisonniers, allant à l'encontre du principe d'égalité des usagers devant un service public. Les chambres régionales des comptes exercent aussi un contrôle financier, elles peuvent procéder à l'examen des comptes remis aux autorités délégantes par les délégataires. Nous le verrons, elles sont parfois saisies par les usagers pour arbitrer des conflits ou rendre un avis sur la gestion financière du délégataire. La possibilité est donnée à toute personne de saisir le tribunal administratif si elle s'estime lésée par une passation de contrat de marché, de travail ou de fourniture, pour demander la suspension voire l'annulation d'une passation de marché public en cas de manquement aux obligations de concurrence et de publicité. À partir des années 1990, des usagers ou des associations d'usagers s'estimant lésés vont ainsi saisir les tribunaux administratifs, et remonter parfois jusqu'au Conseil d'État. Christelle Pezon identifie huit cas de saisine du Conseil d'État à ce sujet. Par exemple, et pour reprendre le cas de Saint Etienne, en 1990, le Conseil d'État donne raison aux personnes privées et morales qui réclament l'annulation des clauses tarifaires du contrat de concession conclu entre la ville de Saint Etienne et la Société Stéphanoise des Eaux (filiale commune de Veolia et Suez Environnement). Ce qui est attaqué est le fait que les prix aient augmenté de 21% pour que la société puisse amortir les droits d'entrée (à l'époque ils ne sont pas encore interdits) payés à la ville de Saint Etienne et les redevances versées pour l'occupation du domaine public (22 millions de francs¹⁰ par an) ainsi que des dépenses étrangères au service d'eau et normalement supportées par le budget général de la ville.

La création d'une autre instance pour le contrôle et la transparence est envisagée par Dominique Voynet avec un Haut Conseil des Services Publics. Plusieurs textes de loi sont élaborés dans ce but mais le changement de majorité en 2002 met fin au projet, et à la place en 2006 est créée l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) doté d'un

⁹ Celle-ci était souvent importante, comme à Saint Etienne avec 400 millions de francs soit 60 millions d'euros.

¹⁰ Soit environ 3.3 millions d'euros

pouvoir de collecte d'information (sur la base du volontariat) et qui constitue un certain nombre d'indicateurs de performance.

La régulation se fait par la publicité et la diffusion des indicateurs comme le RPQS ou le rapport SISPEA de l'ONEMA, qui peuvent inciter à la « *sunshine regulation* » soit la régulation par « coup de projecteur » ou par le « *benchmarking* » (l'émulation par la comparaison).

(c) Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux

La crise des années 1990 est concomitante, dans le cadre du « nouvel esprit de la démocratie » (Blondiaux, 2008), à la création d'espace de consultation des usagers, les Commissions Consultatives des Services Publics (CCSPL). Un encart nous permet de les présenter plus précisément.

Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux

Les CCSPL ont été créées par la loi ATR de 1992 et renforcées par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui élargit leur champ de compétence. Il s'agit d'un dispositif réglementaire dont la mise en place est obligatoire pour les EPCI d'une population supérieure à 50 000 habitants et pour les syndicats mixtes comprenant une commune de plus de 10 000 habitants. Il est compétent pour l'ensemble des services publics locaux.

La CCSPL réunit des représentants politiques et des représentants des usagers et se veut un double effort de mise en transparence du secteur et d'incorporation de la participation des usagers au fonctionnement des services.

Le CCSPL a pour fonction d'examiner les rapports :

- Le rapport annuel du délégataire de service public
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable, d'assainissement et de gestion des déchets (RPQS, loi Barnier)
- Le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière

Le CCSPL a également vocation à être consulté :

- Pour avis, sur le principe de tout nouveau projet de DSP d'un service public local
- Pour avis pour tout projet de création d'une régie dotée d'une autonomie financière

La CCSPL est aussi un espace de participation où les membres peuvent émettre des propositions, il a également le rôle d'informer les usagers sur les décisions prises et l'actualité du secteur.

Encart 3: Présentation des Commissions Consultatives des Services Publics locaux

Les CCSPL vont pouvoir jouer un rôle de régulation là où elles sont mises en place (elles ne sont rendues obligatoires qu'au-dessus d'un certain seuil de population, ce qui exonère les petites communes et syndicats) et quand elles sont investies par tous les acteurs, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, dans les communes qui ont rencontré des problèmes, ces espaces de consultation doivent permettre aux élus durement affectés par une crise de confiance de rétablir le dialogue avec les usagers mais, dans les faits, elles peuvent devenir des espaces conflictuels. Dans les communes non touchées et en l'absence d'enjeux majeurs, ce sont souvent des dispositifs faiblement investis par la puissance publique ou le monde associatif. Ainsi, toutes les CCSPL n'ont pas le même dynamisme, dans sa thèse Clémence Bedu (2010)

observe que les CCSPL sont ainsi tributaires du bon vouloir des élus locaux pour exister tout comme elles sont dépendantes du dynamisme associatif local. Virginie Waechter qui s'intéresse à la modernisation des services par l'utilisateur observe pour sa part que les acteurs posent un regard « biaisé » sur des commissions qu'ils voient comme un *double alibi* : celui de la puissance publique puisque le dispositif « n'aurait pas d'autre objectif que de signifier son ouverture vers l'utilisateur » (Waechter, 2004, p.227) mais aussi celui des associations qui s'appuient sur le dispositif pour gagner en crédibilité au sein du monde associatif.

Ces dispositifs font aussi face à des critiques : elles peuvent venir des élus locaux réticents à remettre leur mandat politique en cause ou des associations d'utilisateurs qui ne sont pas satisfaites du rôle essentiellement consultatif et consumériste qu'on leur propose de jouer. Malgré une labellisation « démocratie participative », c'est plutôt la figure du consommateur que celle du citoyen qui est valorisée, et davantage son information que sa participation qui est mise en œuvre. En témoigne le projet de loi sur l'eau en 2001 quand il annonce que « le consommateur ne souhaite pas obligatoirement voir apparaître sur la facture l'organisation générale de la gestion de l'eau : il attend avant tout des informations sur les coûts et sur l'évolution de la consommation¹¹ ».

*

Le consommateur d'eau n'est pourtant qu'une des figures de l'utilisateur. Nous allons voir que d'autres figures servent également à le désigner, lui qui est progressivement placé au cœur des stratégies des acteurs de la régulation.

3. Emergence, affirmation et instrumentalisation de la figure de l'utilisateur

On a vu que les utilisateurs se sont faits très discrets depuis le début du XX^{ème} siècle sur la scène de la régulation de l'eau. Un certain nombre d'événements font cependant de cette figure une figure centrale de la gestion locale de l'eau. Ceci n'est pas uniquement lié au secteur de l'eau, Jacques Chevallier (1992) observe un basculement général dans les services au XX^{ème} siècle. Ce basculement c'est celui d'une administration qui n'est plus là pour dominer mais pour servir l'utilisateur, qui devient la finalité de l'action de l'administration. L'utilisateur devient le dépositaire de droits comme celui de l'accès à un service encadré par les lois de Rolland : égalité, continuité, mutabilité.

Cette figure de l'utilisateur est une figure hybride puisqu'elle intègre à la fois un registre marchand et un registre citoyen. C'est aussi la thèse que défend Géraldine Pflieger, qui a exploré les différentes représentations de l'utilisateur que sont le consommateur, le client et le citoyen, en soutenant l'hypothèse d'une domination du consommateur sur le citoyen (Pflieger, 2002).

A la suite de Pflieger et en nous appuyant sur sa typologie nous allons montrer qu'il y a une hybridation des figures de l'utilisateur de l'eau, consommateur et/ou citoyen. Nous nous intéresserons à la manière dont ces figures sont convoquées et notamment par qui elles le

¹¹ Extrait du projet de loi sur l'eau, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, dossier de presse, le 26 juin 2001 (Pflieger, 2002).

sont. Nous allons d'abord présenter la figure de l'utilisateur comme consommateur, puis celle de l'utilisateur comme citoyen, puis nous verrons comment ces deux figures s'hybrident.

(a) L'utilisateur consommateur d'un service marchand

Nous l'avons vu, le service de l'eau suit le chemin d'une marchandisation progressive, c'est elle qui entraîne l'émergence d'une figure de l'utilisateur consommateur d'un service industriel et commercial.

La figure du consommateur est une figure ancienne, mobilisée dès la période de l'après-guerre par l'État pour stimuler la consommation et la reprise de la croissance. Elle est importée plus tardivement dans les services publics, dans les années 1980, mais elle devient centrale dans le processus de marchandisation et dans la projection des attentes des consommateurs en termes de vérité des prix, de choix des biens de consommation et d'information. Géraldine Pflieger et Olivier Coutard (2002) expliquent l'émergence de cet utilisateur consommateur par plusieurs facteurs tels que l'essor du consumérisme de masse, l'individualisation progressive des modes de vie, la judiciarisation croissante des relations sociales (notamment des conflits entre particuliers et État) ou encore l'achèvement de l'universalisation des réseaux qui tend à transformer le rapport au service. Il y a une autonomisation et une commercialisation croissante des organismes qui gèrent le service, et les conditions même d'une fourniture de service s'individualisent avec par exemple la pose de compteurs individuels. Les consommateurs viennent aussi d'être dotés d'une représentation institutionnelle (avec par exemple le Conseil National de la Consommation, créé en 1983) et d'une représentation associative grâce à la constitution et la reconnaissance d'associations de consommateurs généralistes (l'UFC-Que Choisir et la CLCV, au registre consommateur, sont reconnues et agréées au niveau national¹²). Géraldine Pflieger définit ce consommateur comme un « individu capable de choisir et de définir le meilleur rapport qualité-prix sur un marché concurrentiel » (Pflieger, 2003, p.219), elle fait ainsi référence à la théorie économique qui appréhende le consommateur comme un homo-economicus rationnel capable de choisir ce qui lui plaît en fonction de ses préférences.

L'utilisateur consommateur n'est pas la même chose que l'utilisateur client, pour Pflieger, le « client roi » est plutôt défini comme « la figure centrale du marketing des firmes. Elle symbolise un individu subjectif, mû par un ensemble de désirs à satisfaire et pour lequel le prix ne constitue qu'un élément d'arbitrage » (Pflieger, 2003, p.231). La figure du client est placée au centre d'une stratégie de fidélisation durable à l'entreprise. Elle est moins présente dans le secteur de l'eau, ce qui peut s'expliquer par le fait que ce n'est pas l'utilisateur qui fait le choix de son opérateur. La notion de clientèle permet en tout cas de dépasser une focalisation sur le prix de l'eau pour justifier des impératifs de qualité ou l'ajout de services additionnels liés à la stratégie marketing de l'entreprise.

Les figures de l'utilisateur consommateur ou de l'utilisateur client peuvent être différemment valorisées par les acteurs de la régulation de l'eau. La collectivité peut convoquer la figure du consommateur – voire s'appuyer sur l'association de consommateurs – lors de la renégociation du contrat de DSP pour appuyer par exemple des demandes de baisses de prix. D'une manière générale, l'apparition d'un acteur tiers renforce les capacités de négociation

¹² Ces associations sont agréées dans les années 1980, au moment de leur tournant libéral (voir Morales La Mura, 2015), nous les présenterons plus en détails dans le chapitre suivant.

des collectivités – plus particulièrement les petites communes – qui s'extraient d'une relation souvent asymétrique avec une entreprise multinationale.

L'opérateur va plutôt s'appuyer sur l'utilisateur client pour établir une relation directe avec lui sans passer par le biais de la collectivité et pour proposer des services additionnels (assurance contre les fuites, remise en eau en 24h...), en assurant un service client (mise en place d'un centre de service client, délai de réponse au courrier raccourci...). Il produit aussi des indices de satisfaction qui vont pouvoir peser dans la balance, ajouté à la stratégie de fidélisation liée à la politique commerciale et marketing, lors de la renégociation du contrat de DSP. Ces stratégies doivent également pouvoir permettre aux entreprises d'améliorer leur image écornée par les affaires de l'eau en France ou à l'étranger.

L'utilisateur en tant que consommateur ou client permet donc une triangulation des rapports entre les parties prenantes et il peut être placé du côté de la puissance publique comme de l'opérateur. Il n'est qu'une des facettes d'un usager *Janus*, dont l'autre face est celle de l'utilisateur citoyen.

(b) L'utilisateur citoyen d'un service public

Pour traiter de l'utilisateur citoyen, il faut sortir du registre marchand articulé autour de l'intérêt du consommateur pour se déplacer vers le registre du service public voire du politique articulé autour de l'intérêt général. Comme le dit Géraldine Pflieger y a « un dépassement de la relation marchande » quand on va traiter d'enjeux sociétaux plus larges et en appeler à la responsabilité publique. Ce citoyen « éclairé » est un individu qui appréhende le « service public comme un objet de l'intervention des autorités publiques et comme un instrument de politique publique. A ce titre, ses préoccupations portent sur les modalités de gestion des services, les choix publics et prennent en compte des enjeux sociétaux élargis : environnement, solidarité, cadre de vie ou développement économique local » (Pflieger, 2003, p.241)

Dans le secteur de l'eau, la figure de l'utilisateur citoyen est moins mobilisée par les pouvoirs publics ou les opérateurs que celle du consommateur. Quand elle l'est, c'est souvent dans une version relativement limitative de la citoyenneté, puisqu'on fait moins référence aux droits politiques et à la participation qu'à un statut d'éco-citoyen ou à la dimension civique de la citoyenneté. L'utilisateur citoyen, ou plutôt « l'utilisateur consommateur-citoyen », est une figure mobilisée par les entreprises de l'eau, car comme le dit Géraldine Pflieger (2002) « le discours environnemental des entreprises se situe à l'articulation entre le marketing et la défense de l'intérêt public ». Le consommateur soucieux de l'environnement est convoqué pour justifier des investissements à caractère environnementaux (pour le traitement des eaux par exemple) se répercutant sur le prix de l'eau. On fait reculer le consommateur rationnel au profit du consommateur citoyen pour justifier les tarifs en vigueur ou décourager des négociations pour la baisse de prix. Cette attention toute particulière portée à la cause environnementale et à la qualité de l'eau permet aussi aux entreprises de développer des parts de marché dans les secteurs à forte croissance que sont l'assainissement ou le traitement des boues¹³.

¹³ Voir, à cet effet, l'entretien de Géraldine Pflieger avec Jean-Luc Trancart (2001). Trancart est, à l'époque, directeur délégué à la clientèle, à la communication et aux relations extérieures à la Lyonnaise des Eaux, mais

La figure de l'utilisateur citoyen peut aussi être mobilisée par la collectivité par exemple pour défendre ses choix en termes d'investissement mais aussi au regard de la politique sociale mise en place. Cependant, contrairement à une équation un peu rapide de type citoyen=participation, elle n'est pas nécessairement la figure la plus sollicitée, même au sein des dispositifs de consultation des usagers comme les CCSPL. Dans ces dispositifs, la figure de l'utilisateur consommateur et son savoir d'usage peut être préférée à celle de l'utilisateur citoyen, quand la vocation des dispositifs est consultative et non délibérative. Malgré la promotion des formes de « démocratie locale » avec « participation citoyenne », les dispositifs se concentrent à plus forte raison – et pour la majorité – sur l'information des usagers et en retour l'information des collectivités, c'est-à-dire, la remontée de problèmes de consommation (problème de facturation, fuite d'eau, trouble de la qualité, travaux, volontés d'amélioration du service...) par les représentants d'usagers.

Usager consommateur et usager citoyen sont donc deux figures différemment mobilisées par la puissance publique locale ou les opérateurs en fonction de leurs stratégies ou des contextes ; ce sont aussi deux figures qui tendent à s'hybrider.

(c) Une hybridation des figures de l'utilisateur

Géraldine Pflieger, qui défend cette idée d'une hybridation de ces figures – cependant dominée par celle du consommateur – étaye le propos à l'aide de trois exemples issus de ses travaux. Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) valorise plutôt la figure du consommateur : il est un de premiers syndicats à créer une CCSPL qu'il façonne comme un conseil de consommateurs où des représentants d'associations de consommateurs généralistes sélectionnées par le président du syndicat y reproduisent le discours national sur les facturations. La ville de Grenoble valorise plutôt la figure du citoyen. Revenue en régie en 2000 suite à l'« affaire Carignon », elle instaure un comité d'usagers placé aux côtés du maire et animé par différentes associations. Il doit discuter d'une politique globale de l'eau à Grenoble, dans une « logique de co-production apaisée ». Enfin, dans un troisième cas, celui de Lille, il y a une fragmentation des figures, puisque la figure du consommateur est valorisée par la Société des Eaux du Nord (SEN) alors que celle du citoyen acteur écologiste est mise en avant par la régie de l'assainissement. La convocation de la figure du consommateur ou de l'utilisateur peut paraître liée au mode de gestion mais l'équivalence DSP/consommateur et régie/citoyen est à dépasser, nous le verrons en analysant nos données de terrain.

Toutes ces figures vont en tout cas être assez éloignées de celle qui va être construite par les publics de l'eau dans le cours de leur mobilisation.

Conclusion

La « conquête de l'eau » (Goubert, 1986) a vu s'alterner des phases de prégnance d'un modèle de gestion publique ou privée et des phases de réglementation et déréglementation.

aussi président du Centre d'Information sur l'Eau, un centre chargé de promouvoir l'image des distributeurs d'eau auprès de la population.

Dans les années 1990, la gestion déléguée est dominante et la régulation est « globale et politique », elle se fait à posteriori en cas de problème, comme le formule Dominique Lorrain (1993) : « Tant que le service est assuré et que les usagers ne se plaignent pas auprès des élus, l'opérateur est supposé faire son travail ». Ces années 1990, mais aussi les années 2000 et 2010 sont le contexte d'une attention publique de l'eau qui entraîne une re-réglementation ainsi qu'une transformation de la régulation. Au sein de la configuration de la régulation locale, la fonction réglementaire, assurée par les différents services de l'Etat, est réaffirmée, et la fonction gouvernante, dévolue à l' élu local, est outillée par la mise en place de dispositifs de concertation. La fonction opérationnelle, dévolue au délégataire, va être plus encadrée – même si le principe de la confiance demeure – grâce à un ensemble de lois mais surtout grâce à un suivi plus régulier réalisé pour la puissance publique secondée par les usagers réunis dans les dispositifs de consultation. Cette mutation de la régulation, si elle donne à voir une nouvelle configuration, n'a pas empêché la rupture de crédibilité du schéma de principe et de la relation de confiance supposée lier les usagers à leurs élus et les élus à leur délégataire, ni la multiplication de mobilisations locales d'associations dédiées à l'eau potable.

Celles-ci vont d'ailleurs elles aussi redéfinir la figure de l'utilisateur, et chercher à obtenir la reconnaissance, par leurs interlocuteurs, de leur qualité de « citoyen en tant qu'utilisateur » pour paraphraser Jean-Michel Fourniau¹⁴(2007) ; elles vont revendiquer, à travers leur statut d'utilisateurs, une double légitimité. Les militants de l'eau vont ainsi s'appuyer pour une part sur leur légitimité à intervenir en tant qu'utilisateurs d'un service dont ils sont les principaux contributeurs et dont ils disposent d'un savoir d'usage. Ils vont d'autre part s'appuyer sur la légitimité que leur confère leur statut de citoyen d'une collectivité, d'une « Cité » dont l'eau est une des principales affaires. Ils vont donc hybrider la figure de l'utilisateur consommateur et qui défend des utilisateurs consommateurs, avec la figure de l'utilisateur citoyen qui cherche à obtenir justice des torts qu'on lui a fait, ou que l'on a fait, plus largement « à la démocratie » (Fourniau, 2007). C'est ce que peut par exemple montrer une déclaration de l'Association des Consommateurs d'Eau de la Fontaulière (Ardèche, 1994) qui indique : « *nous sommes des utilisateurs mais aussi des citoyens et nous voulons veiller au bon fonctionnement du syndicat.* » Ce faisant, les publics de l'eau vont construire une figure plus politisée de l'utilisateur citoyen que la figure de l'éco-citoyen de l'opérateur. Cet utilisateur citoyen qui va venir à la fois contrôler l'opérateur grâce à l'inspection de ses rapports et de son travail sur le terrain, contrôler l' élu en lui demandant des comptes sur ces choix et en exerçant sur lui une vigilance mais aussi se faire source de proposition vis-à-vis du secteur de l'eau. Les publics de l'eau vont donc se construire la plupart du temps en opposition à la puissance publique et dans la volonté de la mettre à l'épreuve et d'obtenir des comptes de celle-ci plutôt que dans l'idée de la secondar. Les militants vont chercher à faire reconnaître par les collectivités leur légitimité à participer à la régulation de l'eau en tant que citoyens quitte à entrer avec elles dans des situations de conflits. C'est en jouant ce rôle, et non pas le rôle assigné aux utilisateurs dans les dispositifs de consultation, que les publics de l'eau vont mettre en œuvre la régulation civique, une régulation contributive mais aussi contestataire.

¹⁴ Dans un article de 2007 traitant de conflit d'aménagement, il propose ainsi de qualifier les riverains mobilisés comme des « citoyens en tant que riverains ».

CHAPITRE II : LES MOBILISATIONS POUR L'EAU POTABLE : UN PUBLIC, DES POUVOIRS ET LA STRUCTURATION D'UNE NEBULEUSE BLEUE ASSOCIATIVE

Introduction

Dans ce chapitre, nous allons continuer à nous intéresser au contexte dans lequel ont lieu les mobilisations qui ciblent l'objet eau et contribuent à sa politisation. Nous avons vu comment l'eau est progressivement publicisée et comment la thématique fait irruption, de manière concomitante à la crise du secteur, dans l'espace public ; nous allons désormais voir comment elle fait également irruption dans le monde associatif et comment se structure un ensemble associatif dédié à l'eau potable.

Nous l'avons vu, la gestion de l'eau potable fait l'objet d'une contestation au niveau international avec la remise en cause des grands groupes notamment en Amérique Latine mais aussi au niveau local en France à travers la remise en cause de l'augmentation du prix de l'eau et la passation de contrats de délégation de service public (DSP).

Au niveau international, on peut appréhender cette dynamique en lien avec la mobilisation altermondialiste. D'une manière générale, les années 1990 marquent l'affirmation de cette lutte altermondialiste portée par un ensemble contrasté d'acteurs avec d'une part, des acteurs transnationaux tels que les ONG, des intellectuels militants, et d'autre part des acteurs locaux engagés dans des luttes régionales ou nationales, comme les mouvements de paysans en Amérique Latine ou les révoltes zapatistes au Mexique. Tous ces acteurs se rejoignent et se fédèrent pour remettre en cause l'ordre néolibéral et ses institutions. Le mouvement altermondialiste va connecter un ensemble de luttes et procéder à l'organisation de contre-sommets, comme celui de l'OMC à Rio en 1992 ou à Seattle en 1999, de Forums Sociaux Mondiaux internationaux (à Mumbay en 2004 ou à Porto Alegre en 2005) ou européens (à Florence en 2002), et de campagnes internationales, comme pour l'annulation de la dette du Tiers Monde. Geoffrey Pleyers (2013) présente ce mouvement altermondialiste comme composé de plusieurs périodes, de développement et de déclin, au cours desquelles les enjeux se déplacent géographiquement et se renouvellent. À partir de 2005 et du forum amazonien de Bélem, les questions de l'environnement prennent une place importante, avec par exemple l'organisation du Sommet des peuples contre le changement climatique en 2010 à Cochabamba en Bolivie. L'eau potable n'est pas un objet autonome et elle n'occupe pas nécessairement une place de premier plan dans cette mobilisation altermondialiste, mais elle fait partie de luttes qu'on cherche à connecter, entre des mobilisations sociales, comme la « guerre de l'eau » de Cochabamba, et un engagement plus global pour la progression de la reconnaissance du droit à l'eau, obtenu de l'ONU en 2010. Porté par des intellectuels comme Ricardo Petrella, politologue italien, ce mouvement pour l'eau cible un adversaire majeur de l'altermondialisme, les multinationales de l'eau, dont les principales sont françaises, et s'oppose aux logiques de privatisation dans les pays du Sud. Le réseau Attac, une des figures de cet altermondialisme, va investir la question de l'eau, notamment à travers un réseau

européen dit Aquattac et y appliquer son adage « penser global agir local ». Il fait la connexion entre un niveau global et un niveau local, en soutenant les mobilisations d'usagers en France – de nombreux membres des associations d'usagers de l'eau sont ou ont été membres d'Attac¹ – tout en agissant au niveau européen².

Au niveau local en France, les mobilisations ont trait à l'organisation du service et aux problèmes qu'il rencontre et ce sont des « publics de l'eau » au sens du *public* de Dewey (1927) qui vont se constituer et mener une *enquête sociale*.

Au cours de cette enquête sociale et pour la mener à bien, les publics locaux se constituent en différents réseaux qui vont contribuer à faire exister, au moins symboliquement, « un » Public de l'eau. Ces réseaux sont de différentes sortes : il y a des réseaux horizontaux et plutôt homogènes de publics de l'eau qui vont agir à des échelles départementales ou régionales et des réseaux plus hétérogènes qui vont chercher à créer un mouvement national. Ce second type de réseau fonctionne avec la contribution d'autres acteurs de l'eau : des figures publiques, tels que Danielle Mitterrand, présidente et créatrice de la Fondation France Libertés, des lanceurs d'alerte issus des grandes entreprises mais ayant rejoint et alimenté la lutte pour l'eau potable comme Jean-Luc Touly ou Jacques Michel³, des élus mobilisés pour la régie comme Raymond Avrillier à Grenoble, ou encore des journalistes et des intellectuels, pour partie issus de la mouvance altermondialiste.

L'ensemble contrasté de ces acteurs locaux et nationaux contribue à notre sens à constituer un ensemble associatif spécifique dédié à l'eau, distinct des ensembles associatifs de l'environnement, de la consommation ou encore de l'humanitaire, bien que liés à eux par un ensemble de valeurs, d'acteurs et de relations. Les associations dédiées à l'eau potable et celles dédiées à l'environnement ont ainsi en partage un certain nombre d'objets et de préoccupations, mais la coopération entre elles ne va pas nécessairement de soi⁴.

Nous proposons de caractériser cet ensemble associatif de l'eau comme une *nébuleuse bleue*, en référence à la *nébuleuse éco-environnementale* d'André Micoud (2005). Comme la

¹ Dans l'Orléanais c'est même directement un groupe Eau d'un groupe Attac départemental qui prend en charge une mobilisation pour le retour en régie d'une collectivité dont certains membres sont issus (Saint-Jean-de-la-Ruelle).

² Un réseau européen dit European Water Movement agrège différents réseaux d'acteurs locaux et nationaux, dont Aquattac, et s'intéresse à la question de l'eau dans l'Union européenne. Il porte un plaidoyer pour le droit à l'eau et organise une première Initiative Citoyenne Européenne (la saisine de la Commission européenne par un million de citoyens européens sur une question, ici pour le droit à l'eau).

³ Jean-Luc Touly est un ancien salarié de Veolia qui en a dénoncé les pratiques, notamment dans un ouvrage intitulé *L'eau des multinationales* (2006, co-écrit avec Roger Lenglet). Nous le présenterons plus loin. Jacques Michel est un ancien cadre de la Lyonnaise des Eaux, qui s'est mobilisé pour en dénoncer les pratiques et a créé le cabinet d'expertise *Assistance et contrôle des services publics*. Dans son article consacré aux réseaux de la colère, Youcef El Hadjali montre comment il a contribué à la mobilisation d'habitants de Fréjus et de Saint-Raphaël (Var) en évaluant à « 20 millions de francs » le montant de la surfacturation imposée par la Compagnie Méditerranéenne des Eaux » (p.43 de El Hadjali, 2003). Toujours selon El Hadjali, Jacques Michel a aussi contribué à la mobilisation des usagers de Hyères grâce à son expertise, voir à ce sujet l'article des Echos : « Hyères fait plier Vivendi et obtient une baisse du coût de l'eau », 23/03/1999.

⁴ Dans son article « Quelle régulation pour le service d'eau », Isabelle de Boismenu (Gret, 2000) observe même qu'associations de la protection de l'environnement (APE) et associations de défense des consommateurs (ADC) peuvent entrer en conflit en dépit d'enjeux communs à Beaufort : « les ADC, tout comme les APE, font la relation entre la qualité des eaux brutes et de l'eau distribuée et ne manquent pas de relever les contradictions entre ces deux facettes d'une même question. Pourtant, il n'existe pas de pont entre elles au niveau local et ce sont au contraire leurs oppositions qui sont mises en avant. » p.17 de Boismenu (2000).

nébuleuse « verte », la nébuleuse bleue est constituée de plusieurs composantes relativement différentes de par leurs histoires, leurs valeurs et leurs compositions mais qui sont liées entre elles grâce à un flux d'échanges ainsi que parfois par pluri-engagement de ses membres.

Dans ce chapitre, nous allons donc chercher à comprendre comment se positionne cette nébuleuse bleue dans le monde associatif français contemporain, mais aussi de qui et de quoi elle est constituée. Pour réaliser ce travail, nous allons tout d'abord revenir sur la notion de *public* de Dewey, et montrer comment elle fait sens pour traiter de la constitution, de la structuration et de l'intervention d'associations locales dédiées à l'eau potable, mais aussi de l'exercice, par ces publics, de contre-pouvoirs citoyens. Dans une seconde partie, nous chercherons à positionner la nébuleuse bleue dans le monde associatif français, en présentant tout d'abord deux grands ensembles associatifs proches de la nébuleuse bleue : la nébuleuse éco-environnementale et le mouvement pour la défense des consommateurs. Dans une troisième partie, nous effectuerons ce même travail d'historique et de présentation vis-à-vis de la nébuleuse bleue pour en présenter l'architecture, les grands moments, les composantes et les acteurs.

I. Les publics de l'eau, leurs problèmes et leurs pouvoirs

Comme nous l'avons vu en introduction générale, l'époque au cours de laquelle les associations se mobilisent pour l'eau potable est théorisée par Pierre Rosanvallon comme une époque de défiance, c'est-à-dire de remise en cause du lien de confiance entre les gouvernants et les gouvernés, et plus largement entre les individus dans la société. Cette époque est chez Barthes, Callon et Lascoumes (2001) celle de l'incertitude, qui érode également le lien entre les citoyens et leurs représentants. Alors que les conséquences de la défiance et de l'incertitude sont souvent pensées comme étant le repli sur soi, sur la sphère privée, et la désaffection pour la participation politique, Pierre Rosanvallon voit plutôt dans cette défiance la stimulation de capacités de résistances des citoyens, qui vont s'organiser et mettre en œuvre des contre-pouvoirs. Pour Barthe, Callon et Lascoumes, les citoyens vont contester à l' élu et à l'expert leur monopole respectif sur la décision politique et la constitution des savoirs. Interrogeant la composante populaire des démocraties, qu'il nomme le « public », John Dewey (1927) s'oppose également, au cours d'une controverse avec le journaliste Walter Lippmann (Zask, 2001), à l'idée d'un « public fantôme », disparu dans le contexte d'un « vaste monde invisible » c'est-à-dire le contexte de la mondialisation où les problèmes publics sont à la fois complexes et multiples, proches et lointains. À la différence de Lippmann, Dewey croit en la capacité du public, qui n'est qu'« éclipsé » (Zask, 2008), à former des opinions et à intervenir à propos d'un problème qui l'affecte. Il va se rassembler et passer à l'action au cours d'une *enquête sociale* qui lui permet de déterminer causes et responsables de ce qui l'affecte et d'intervenir pour les réguler. Ce public ainsi constitué va mettre en œuvre un certain nombre d'attitudes et d'activités que nous allons proposer de voir comme un « flux de critiques et d'évaluations de l'activité des gouvernants par les gouvernés » (Rosanvallon, 2006) ou plus précisément un ensemble de contre-pouvoirs, comme activités de critique, d'inspection et de mise à l'épreuve. Ni replié ni fantomatique, ce

public plutôt attentif va même exercer une vigilance sur le secteur de l'eau, se faire le relai de lanceurs d'alerte ou se faire lui-même un lanceur d'alerte (Chateauraynaud, 2013).

Dans cette partie nous allons donc tout d'abord mobiliser le concept de *public* de Dewey notamment grâce aux travaux de Joëlle Zask ((2001) et (2008)), puis nous nous intéresserons aux activités mises en œuvres par le public de l'eau, soit une enquête sociale toujours au sens de Dewey, mais aussi en les pensant comme des contre-pouvoirs au sens de Rosanvallon (2006), ou encore comme des exercices de vigilance, notion que nous emprunterons à Francis Chateauraynaud (1999).

1. Un public qui se mobilise et mène l'enquête

Dans cette première partie, nous allons laisser momentanément de côté la question du tissu associatif de l'eau potable pour nous concentrer sur une partie de celui-ci, qui se trouve au cœur de notre recherche, les mobilisations locales pour l'eau potable. Ce sont ces acteurs que nous allons désigner comme des publics de l'eau, composante principale mais pas unique de la nébuleuse bleue.

(a) Le public et l'enquête sociale chez Dewey

Le public au sens de Dewey (1927) est un ensemble hétérogène d'individus, affectés à des degrés variables par un même problème, qui se rassemblent pour devenir un public. Il apparaît de manière involontaire ou accidentelle, à cause d'une rupture dans le cours habituel des choses, quand un problème et ses conséquences inattendues ou négligées vont affecter sa liberté ou son existence. Dewey parle plutôt des « publics » que du « Public », pour rappeler l'hétérogénéité des situations, et le fait qu'au sein de chaque public, en fonction des membres qui le composent et du problème qui le concerne, il y a différentes règles, fonctions et places. Le public est tout d'abord passif, puisque ce qui le qualifie est d'être affecté par une même cause, mais il surmontera sa passivité à travers une action effective et organisée.

La première étape pour ce public passif et dispersé est de se reconnaître en tant que tel, de se constituer une identité collective. La seconde étape pour le public est de réaliser *une enquête sociale*, c'est-à-dire d'acquérir des connaissances et des compétences sur le problème qui l'affecte collectivement. Walter Lippmann, face à un public fantôme, préconisait l'interposition, entre le public et les gouvernants, d'un groupe d'experts aptes à gérer la complexité du monde moderne. Le public de Dewey, au contraire de celui de Lippmann, ne va pas disparaître derrière les experts, mais fait preuve d'une capacité à l'inspection et l'apprentissage pour former des jugements politiques. Le public en démocratie jouit de la liberté pour mener son enquête, il dispose ainsi d'un droit d'exercer son jugement, d'une liberté dans les moyens de se faire entendre (opinion publique, presse, internet, associations, débats publics...) d'une pleine information, d'une éducation appropriée et de droits politiques garantis. La troisième étape consiste pour le public à produire les conditions d'un accord pour la résolution du problème qui l'affecte ; le public adopte un rôle de régulateur. Pour Dewey, à partir de ce moment le public va devenir une société politique, qui règlemente les activités qui l'affectent en créant « par l'intermédiaire des mandataires, des institutions spéciales destinées à protéger cet intérêt » (Zask, 2008). La société se compose d'un public, qui réunit des

individus affectés par le même problème, et d'un gouvernement, qui est chargé d'agir en vue des intérêts publics.

Il y a donc une habilitation ou un *empowerment* de ce public à travers son rassemblement et son enquête, schéma qui se retrouve dans d'autres travaux. Dans ceux de Barthe, Callon et Lascoumes (2001), même si la notion de public n'est pas usitée, on retrouve cette capacité des individus à se rassembler et à opérer dans un même temps, la constitution d'une identité collective (une association de myopathes par exemple) et un savoir sur le problème qui l'affecte, afin de créer un *forum hybride*. Le forum hybride est un espace ouvert où experts et profanes peuvent débattre des choix techniques et collaborer dans la recherche de solutions, déconfinant ainsi la recherche scientifique de laboratoire, redécouvrant des solutions écartées par les experts, intégrant des spécificités locales... Les forums hybrides peuvent s'aborder dans une réflexion critique de la démocratie délégative et de ses procédures, qui auraient amené le citoyen à se taire (puisqu'il délègue sa parole au représentant) et la recherche scientifique à se confiner en laboratoire, handicapant son retour au monde.

La dynamique du public peut aussi se lire comme un processus de politisation tel que décrit par William Gamson (1992) qui distingue trois éléments : *l'injustice frame* ou la désignation d'une situation comme injustice, *l'identity frame*, ou la constitution d'une identité collective parallèle à la désignation d'un adversaire et *l'agency frame* ou la découverte de la capacité d'agir. Le processus de mobilisation et de dispute est également décrit par Abel, Felstiner et Sarat (1980) comme composé de trois étapes qui sont celle du *naming* ou la désignation du problème, du *blaming*, l'imputation de responsabilités et *claiming* la formulation de revendications. Les publics de l'eau vont ainsi politiser les questions relatives à la gestion de l'eau potable pour les rendre discutables et parfois souvent les extraire d'un registre exclusivement technique et d'une citadelle technique.

(b) La constitution d'associations dédiées au problème de l'eau : les publics locaux de l'eau

La notion de public telle que présentée ci-dessus nous paraît particulièrement féconde pour aborder la formation d'associations pour l'eau potable et la manière dont elles vont mener une enquête sociale. En effet, elle nous permet de voir comment des individus différemment affectés et issus de différents milieux vont se rassembler et s'associer au moins temporairement pour chercher à remédier aux problèmes qui les affectent.

Dans les années 1990, suite aux affaires de l'eau et aux augmentations des prix du service, des individus vont se mobiliser à cause d'une rupture dans leur rapport quotidien à l'eau et/ou au politique ; quand ils rencontrent un problème vis-à-vis de l'eau. Ils peuvent être ainsi affectés dans leur rapport à leur consommation, mais aussi dans la manière dont ils se représentaient leur service d'eau, leur droit en tant qu'usager, le rôle de leur élu... Dans un article sur les mobilisations de riverains lors de conflits d'aménagement, Jean-Michel Fourniau montre que les riverains ne se définissent pas comme des victimes d'une décision publique mais comme les sujets d'un tort fait à la démocratie elle-même : « on ne se bat pas seulement contre tel tracé du TGV, mais contre « le fait du Prince » » (Fourniau, 2007, p.154). Les publics de l'eau nous semblent mus, pour la plupart, par une indignation qui va bien au-delà de la question des

prix de l'eau mais a trait à la représentation qu'ils se font des services publics et de la démocratie.

Les individus affectés vont donc dé-singulariser leur expérience et se reconnaître comme collectivement concernés par une problématique, souvent localement, se rassembler et se forger progressivement une identité d'usagers ou de consommateurs d'eau bafoués. Cette *identity framing* va aussi passer par la désignation de responsables à blâmer et d'adversaires à affronter : les collectivités, les syndicats et les délégataires. Les publics de l'eau vont mener une enquête sociale pour déterminer la nature des responsables et des responsabilités. Cette enquête va se constituer de multiples apprentissages qui vont contribuer à les sortir de leur condition de profanes et les aider dans l'identification des enjeux et des solutions. C'est l'enquête qui, par les prises de consciences et les apprentissages qu'elle entraîne, va mener au développement de comportements et d'attitudes critiques et vigilantes ; de contre-pouvoirs.

Les publics de l'eau vont même se rassembler localement mais aussi sur des échelles départementale, régionale et nationale et être rejoints par des acteurs périphériques déjà engagés dans la lutte pour l'eau potable. Ils vont ainsi être rejoints par des individus issus du monde politique, altermondialiste, humanitaire, caritatif et constituer avec eux non plus des publics de l'eau mais « un » Public de l'Eau ou une nébuleuse associative de l'eau. Ce Public hétérogène se définit lui aussi une identité relativement large – souvent les citoyens de l'eau – un adversaire, le néolibéralisme et ses représentantes les multinationales – et désigne une problématique de l'eau aux multiples facettes (économique, politique, sanitaire) tout en cherchant à se donner les moyens d'agir dessus.

Dans notre thèse, nous allons nous intéresser plus particulièrement aux publics de l'eau et à leur enquête sociale locale, mais nous garderons toujours un œil sur le flux d'échanges entre les publics de l'eau et le Public de l'eau.

*

Les publics de l'eau vont localement mettre en œuvre un ensemble d'activités qui vont contribuer à la régulation du secteur et que nous proposons d'envisager comme des contre-pouvoirs.

2. Un public qui corrige et contredit ou l'exercice de contre-pouvoirs

Pour Pierre Rosanvallon, la contre-démocratie n'est pas une anti-démocratie mais une démocratie qui contredit l'autre. Cette contradiction est assurée par différents acteurs et institutions qui vont mettre en œuvre trois contre-pouvoirs dits de vigilance, d'empêchement et de jugement. En considérant que ces contre-pouvoirs sont exercés dans notre cas par le public de l'eau, nous allons présenter une définition générale de ces contre-pouvoirs, puis décrire chacun plus précisément, et enfin en dire la portée mais aussi les limites.

(a) Les contre-pouvoirs chez Pierre Rosanvallon

Les contre-pouvoirs peuvent être définis comme un ensemble d'attitudes et des pratiques plus ou moins organisées qui visent à évaluer, critiquer et mettre à l'épreuve le politique pour contribuer au bon fonctionnement de la démocratie. Ces contre-pouvoirs ne sont pas nouveaux, et exclusivement attachés à l'époque de la défiance ; la résistance à la tyrannie

comme pouvoir d'empêchement peut remonter loin dans le temps. Cependant, l'affirmation des démocraties, l'ouverture des régimes ou encore l'institutionnalisation de ces contre-pouvoirs, semblent les avoir rendus moins essentiels. De fait, les démocraties possèdent en leur sein même un ensemble de mécanismes destinés à contrôler ceux qui ont été désignés pour exercer le pouvoir. Ce rôle peut être joué par des institutions, comme le Conseil des Sages ou des agences de notation, mais aussi des associations, des ONG et même des entreprises. Ces contre-pouvoirs sont aussi mis en œuvre dans la contestation ou la clandestinité. L'exercice des contre-pouvoirs est protégé par des droits, comme le droit d'association ou la liberté de la presse, et la vigilance est même reconnue comme une qualité démocratique par l'Union Européenne : « la vigilance des particuliers intéressés à la souveraineté de leur droit entraîne un contrôle efficace des gouvernants ». La reconnaissance et la légalisation de ces contre-pouvoirs ont pu produire des effets de routinisation susceptibles d'entraîner leur affaiblissement voire leur déclin. Pourtant, c'est quand l'attention des citoyens décroît et que la conscience de l'importance des contre-pouvoirs s'estompe que ceux-ci, comme s'ils étaient pris dans un effet de cycle, redeviennent important. Comme Pierre Rosanvallon nous le dit, plus de démocratie doit aussi entraîner plus de suspicion à l'égard des pouvoirs.

Il est possible de considérer que cet effet de cycle fut à l'œuvre pour l'eau, la généralisation de l'accès à une eau de qualité à domicile en France, la multiplication des institutions de contrôle (pensons à l'Agence Régionale pour la Santé, la Police de l'eau, l'Observatoire de l'eau) et la technicisation de sa gestion, l'ont installée dans un statut « d'infrastructure discrète de la vie quotidienne » (Barbier, 2011), sur laquelle les citoyens n'avaient pas besoin d'intervenir, et qu'ils ont fini par ne même plus penser.

➤ *Un contre-pouvoir de vigilance*

Pierre Rosanvallon décrit la vigilance ou la surveillance, comme une attention diffuse, un dispositif disséminé (une alarme à incendie plutôt que le contrôle direct de la police). La surveillance, à la Révolution Française, figurait comme un impératif civique, associé à la dénonciation, pour protéger la jeune République, et s'exerçait à la fois sur le gouvernement mais aussi sur le peuple, avec les errements que l'on connaît. La surveillance se fait ensuite régulation, comme une forme de pouvoir d'inspection, à la charge de chacun. Elle devait progressivement se déplacer vers le Parlement, en charge, au nom du peuple, de la surveillance de l'exécutif. Mais, face à l'affaiblissement du Parlement, elle revient vers le peuple. Rosanvallon cite Bentham, qui nous dit « *the more strictly we are watched, the better we behave* » (2006, p.56) ; la vigilance impose par l'attention permanente qu'elle engendre, un comportement vertueux pour tout gouvernant qui, sous le regard de surveillants, désire conserver sa réputation (« difficile à gagner, facile à perdre »). Elle est ainsi une quasi institution invisible, jamais vraiment institutionnalisée, mais productrice d'effets majeurs. Elle nous apparaît comme une dimension majeure de la mobilisation des associations pour l'eau potable, jamais nommée vigilance mais plutôt prosaïquement « marquage à la culotte » par les militants, elle veut vérifier voire influencer l'action politique locale et ses acteurs.

➤ *Le contre-pouvoir d'empêchement*

Le pouvoir d'empêchement a une histoire très ancienne, qu'il faut penser de pair avec le droit de résistance à la tyrannie. Il ne s'est jamais institutionnalisé malgré l'idée, défendue par Montesquieu et Rousseau, de la mise en place d'un tribunal apte à bloquer l'exécutif. L'idée fut écartée dès le XIX^{ème} siècle car on craignait qu'un tel dispositif fasse dysfonctionner le politique. Le contre-pouvoir d'empêchement s'incarne à travers des figures individuelles, celle du rebelle, du dissident ou du résistant, mais aussi collectives, avec la lutte des classes ou les mouvements sociaux. À l'époque de Louis Napoléon, Emile de Girardin disait « rien qu'en croisant les bras autour de lui on le fera tomber » (Rosanvallon, 2006, p.156). Le peuple prenait alors conscience de sa capacité à exercer une souveraineté négative. Ce pouvoir d'empêchement s'exerçait à travers un répertoire varié, avec la grève, les blocages ou les occupations, mais aussi l'utilisation de la critique publique. Cependant il a décliné avec l'affaiblissement du mouvement ouvrier et donc de la capacité de blocage des grèves, et les figures du rebelle, du résistant ou du dissident sont devenues moins vitales avec l'ouverture des régimes. Ce sont aussi des figures moins valorisées : le résistant aujourd'hui est souvent rapproché du « mécontent ». Le contre-pouvoir d'empêchement peut aussi se trouver dans l'opposition politique, si celle-ci n'est pas trop proche de la majorité, ou encore dans l'exercice d'un blocage ou d'un veto dans les espaces de démocratie participative.

Ce pouvoir d'empêchement est très lié chez les publics de l'eau au pouvoir de vigilance, puisqu'il s'agit de connaître les ambitions et décisions de l'action publique, pour les dénoncer et éventuellement les contrer. Cette opposition/empêchement s'exerce à la fois dans les espaces de participation, leur contournement et leur critique, mais aussi par les manifestations, les tentatives de blocages de réunions, les alertes lancées via les médias ou les réseaux sociaux...

➤ *Le contre-pouvoir de jugement*

Il s'agit là du contre-pouvoir le plus institutionnalisé, puisqu'il s'exerce à travers la saisie de l'institution judiciaire. Le contre-pouvoir de jugement, en s'appuyant sur le tribunal, rend obligatoire la justification et arbitre un conflit de légitimité. Pierre Rosanvallon place ce pouvoir entre l'élection et l'empêchement, considérant qu'il comble la distance entre idéal et réalité de la démocratie, permettant de corriger la promesse trahie d'un élu, et de déplacer la reddition de compte devant les tribunaux. L'institution judiciaire fait l'objet d'une réappropriation de la part de nombreuses associations mobilisées pour l'environnement et le cadre de vie. Elles ne la craignent plus mais en font un élément central de leur répertoire d'action et outil de réajustement des injustices. L'agrément des associations⁵ de protection de l'environnement permet par exemple aux associations d'intenter une action en justice au nom de la défense de l'environnement et « d'êtres qui ne parlent pas » (Gramaglia, 2008) et ainsi de renforcer leur légitimité (même si son obtention peut être réversible).

Les mobilisations associatives pour l'eau potable, autant dans les années 1990 qu'aujourd'hui, ont beaucoup eu recours à l'action en justice : auprès des tribunaux administratifs pour

⁵ Loi de 1976 renforcée en 1995, voir Léost, R., 1995, « L'agrément des associations de protection de l'environnement », *Revue Juridique de l'Environnement*, Vol. 20, n° 2, p. 265-285

contester un avenant au contrat ou obtenir des documents officiels, mais aussi auprès de tribunaux pénaux, quand elles dénonçaient des cas d'irrégularités ou de corruption. S'appuyant sur leurs ressources personnelles ou sur l'intervention d'un avocat, les associations ont acquis progressivement un véritable savoir-faire dans le domaine, même si leurs actions se retournent aussi parfois contre elles (elles sont déboutées, obligées à payer des dédommagements aux opérateurs ou aux collectivités, et peuvent être elles-mêmes attaquées en justice⁶).

(b) Portée et limites des contre-pouvoirs : l'impolitique, le blocage et le populisme

Les contre-pouvoirs sont liés à tous les systèmes politiques et ne sont pas l'apanage des tyrannies ; au contraire leur rôle est essentiel à la démocratie. Le sentiment de leur nécessité varie en fonction des contextes, des époques, et de leur degré d'institutionnalisation mais ils figurent en tout cas comme un moyen, grâce à l'implication d'un peuple vigilant, véto et juge, de rendre effective la séparation des pouvoirs. Ils ajoutent à la souveraineté positive, celle du suffrage universel et des institutions légales, une souveraineté négative, grâce aux pouvoirs de surveillance, d'imputation et de contrôle. Ceci donne toute sa pluralité à la souveraineté même s'il n'est pas toujours évident d'attester pour les groupes de leur légitimité à exercer les contre-pouvoirs.

Pierre Rosanvallon alerte sur le risque que ces contre-pouvoirs ne dégénèrent en comportements problématiques, tels qu'un enfermement dans une souveraineté exclusivement négative, dépolitisée, mue par le rejet et donc potentiellement régressive. Il s'alarme contre les risques d'une action qui, orientée par la sanction, empêcherait la concrétisation d'un projet politique, les candidats au gouvernement s'enfermant dans la critique de l'adversaire plutôt que dans l'affrontement de programmes électoraux, les votants dans la sanction d'un sortant plutôt que dans l'élection d'un candidat pour son programme politique⁷. Il craint aussi la progression de *l'impolitique*, c'est-à-dire que le projet politique se dilue dans la segmentation de la critique ou la pathologie extrême des contre-pouvoirs, le populisme. L'équilibre entre excès et manque de confiance et de défiance semble dès lors particulièrement difficile à trouver, renouant avec un des enjeux majeurs de la démocratie : réconcilier sa théorie avec sa pratique.

*

La vigilance est un élément particulièrement important de l'activité des publics de l'eau. Elle peut être approchée comme une activité citoyenne et critique, c'est le cas dans la sociologie pragmatique de Francis Chateauraynaud (1999).

⁶ C'est le cas de la Fondation France Libertés et de la Coordination Eau, attaquées en justice par Veolia pour diffamation et qui dénoncent des « poursuites baillons ». Nous les aborderons dans le chapitre V.

⁷ Il suffit de regarder la situation politique actuelle pour comprendre que ce risque n'est pas que fantôme, au lendemain des élections présidentielles de 2017.

3. Un public qui surveille et alarme ou les vigies et les lanceurs d'alerte du public de l'eau

Nous allons donc nous intéresser à la notion de vigilance telle qu'elle est travaillée par Chateauraynaud ainsi qu'à la définition du lanceur d'alerte et à la manière dont vigilance et alerte sont susceptibles de s'articuler.

(a) La vigilance citoyenne comme activité critique et technologie ouverte

Pour Francis Chateauraynaud, la vigilance est une forme d'existence au monde, une attention aux potentialités et aux variations qui revêt un spectre très large de manifestations. Elle s'étend en effet de la simple attention diffuse, comme la vigilance du piéton, à des dispositifs très organisés et codifiés, comme la vigilance en milieu industriel. La vigilance est d'autant plus importante dans un contexte d'incertitude car, si l'on ne sait pas ce qu'il va se passer, on pressent cependant la potentialité d'un risque.

Francis Chateauraynaud distingue quatre formes de vigilance : la vigilance comme présence au monde, la vigilance comme technologie de surveillance, la vigilance comme mot d'ordre des pouvoirs publics et enfin, celle qui va nous intéresser, la vigilance citoyenne comme activité critique et technologie ouverte. C'est l'activité d'individus ou de collectifs qui vont produire des attentes et émettre des critiques vis-à-vis des institutions chargées de la surveillance et parfois créer leurs propres institutions et critères de mesure, avec la contre-expertise citoyenne par exemple. Cette vigilance établit un rapport de force mais elle constitue aussi une forme de participation ; elle a une dimension contributive.

Pour nous le travail de Chateauraynaud vient donc enrichir et renforcer la vigilance au sens de Rosanvallon en ce qu'elle vient ajouter, à un contre-pouvoir réactif, critique, une dimension de participation et de contribution à la vie et au bien-être collectif. C'est de cette manière que nous envisagerons la vigilance mise en œuvre par les militants de l'eau, dans sa dimension protectrice, critique et réactive, mais aussi dans sa dimension d'une activité civique régulatrice et contributive au bon fonctionnement du secteur.

(b) Les lanceurs d'alerte

Cette notion de vigilance peut être abordée de front avec un autre objet du travail de Francis Chateauraynaud, les lanceurs d'alerte. Il propose deux approches, deux définitions du lanceur d'alerte : le premier lanceur d'alerte tire une alarme face à un danger pressenti⁸ – c'est le principe même de l'alarme à incendie –, le second doit, pour lancer l'alarme, enfreindre un cadre établi, rompre le silence, et bien souvent, pour le faire, mettre en balance sa propre situation⁹ au nom d'un principe supérieur et pour protéger l'intérêt général.

⁸ Chateauraynaud donne la définition suivante « toute personne, groupe ou institution, qui, percevant les signes précurseurs d'un danger ou d'un risque, interpelle une ou plusieurs puissances d'action, dans le but d'éviter un enchaînement catastrophique, avant qu'il ne soit trop tard » dans Chateauraynaud, F., « Lanceur d'alerte », I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefevre, C. Neveu et D. Salles, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS démocratie et participation, 2013

⁹Ce lanceur d'alerte est défini comme : « Toute personne ou groupe qui rompt le silence pour signaler, dévoiler ou dénoncer des faits, passés, actuels, ou à venir, de nature à violer un cadre légal ou réglementaire en entrant en conflit avec le bien commun ou l'intérêt général » dans « Lanceur d'alerte » (Chateauraynaud, 2013)

Le cas assez emblématique d'Irène Frachon, lanceur d'alerte sur le Médiateur, montre que les deux sens de l'alerte ne sont pas incompatibles, mais peuvent se succéder. Consciente d'un danger vis-à-vis du médicament, Irène Frachon a d'abord lancé une alerte au sens premier au sein du corps médical, en faisant appel à la pharmacovigilance. Face à l'échec de cette première procédure, elle s'est vue dans l'obligation d'exposer le problème sur la scène publique en lançant une nouvelle alerte au sens second, dénonçant à la fois les risques du Médiateur mais aussi les conflits internes à sa profession et le poids des lobbys qui empêchaient son retrait du marché. A ce moment-là, elle met en balance son avenir professionnel et rentre en conflit avec une partie du monde médical mais le fait au nom d'un principe supérieur.

Dans les mobilisations pour l'eau potable, on va retrouver ces deux formes d'alarme. Jean-Luc Touly est par exemple ce que l'on peut appeler un lanceur d'alerte : employé chez Veolia, dans les années 2000, il sort de sa discrétion (et du secret professionnel auquel il est astreint) pour dénoncer les agissements du groupe pour lequel il travaille. Il utilisera plusieurs canaux : un ouvrage co-écrit avec Roger Lenglet et intitulé *l'Eau des Multinationales* (2006), la participation à un documentaire, *Water Makes Money*¹⁰ (2011), ou un certain nombre de débats organisés par des associations locales d'usagers de l'eau. Jean-Luc Touly fait les frais de son engagement : il est licencié de Veolia en 2006 puis réintégré en 2010 sur décision prud'homale. Le distributeur français du documentaire *Water Makes Money* (l'association La Mare aux Canards) ainsi que Jean-Luc Touly sont attaqués en justice par Veolia Environnement pour diffamation auprès du tribunal correctionnel de Paris¹¹.

Les militants de l'eau sont susceptibles également de lancer des alertes au sens premier du terme, quand ils sont les témoins d'une injustice ou d'un problème tel qu'une surfacturation ou une coupure d'eau. Souvent l'alarme peut être lancée et trouver un écho car elle s'appuie sur un dispositif de vigilance déjà mis en place et présenté un peu plus haut.

(c) Citoyens vigilants et dispositifs d'alerte

Laetitia Overney (Overney, 2009), dans son travail sur le quartier de La Duchère avait déjà fait le lien entre vigilance et alerte. Elle montrait comment les individus menaient un ensemble d'opérations critiques par rapport à ce qu'ils estimaient acceptable (Dodier, 2005 (dans Overney, 2011)) en fonction de représentations et de diverses expériences sensibles du quartier, qui leur permettaient d'identifier des problèmes et de se donner les moyens d'agir dessus.

Nous le verrons plus tard, les militants de l'eau aussi mènent des opérations critiques par rapport à la vision qu'ils ont du bon fonctionnement du service, de la justice ou de la démocratie, et ils interviennent quand ils pensent que ces conditions ne sont pas réunies. Mais

¹⁰ *Water Makes Money*, documentaire réalisé par Leslie Frank et Herdolor Loren et diffusé sur Arte le 22 mars 2011.

¹¹ Le tribunal rend son jugement en mars 2013 : un seul point de la plainte est maintenu (un passage du documentaire où Jean-Luc Touly affirme que Veolia lui a proposé un million d'euros pour empêcher la sortie de son livre, et qu'il ne peut prouver) et les deux protagonistes sont respectivement condamnés à une amende avec sursis de 500 et 1000 euros, ainsi qu'à verser 1 euro symbolique de dommages et intérêts à Veolia. Jean-Luc Touly a depuis fait appel de la décision. Il considère néanmoins l'issue du procès comme une victoire et l'opportunité d'une mise en visibilité du film.

ce qui les rend aptes à lancer ces alertes est leur état d'éveil au monde, leur attitude vigilante vis-à-vis du service qui leur permet de cibler ce qui ne relève ni de l'ordinaire ni de l'acceptable. Vigilance et alerte sont intrinsèquement liées, parce que le dispositif de vigilance permet l'alerte, mais aussi parce que l'alerte est diffusée grâce au dispositif de vigilance. Ainsi, si comme le dit Antoine de Saint Exupéry¹² « chaque sentinelle est responsable de tout l'empire » mais si chaque sentinelle a la responsabilité de l'empire, l'empire est protégé par un réseau de sentinelles.

II. La nébuleuse bleue et le tissu associatif contemporain pour le cadre de vie en France

Dans cette partie, nous allons nous intéresser à deux tissus associatifs autour du cadre de vie, qui sont liés, grâce aux enjeux et aux acteurs, à la nébuleuse bleue. Nous procéderons à un historique rapide de ces ensembles associatifs que sont la protection de l'environnement et la défense des consommateurs, ainsi qu'à leur description. Ce travail nous permettra de positionner la nébuleuse bleue dans l'univers associatif français mais aussi de réfléchir aux liens qu'elle entretient avec les autres acteurs associatifs qui peuvent également intervenir à propos de l'objet eau.

1. Le tissu associatif de l'environnement, trajectoire et composition d'une nébuleuse éco-environnementale

Afin de présenter de manière rapide mais exhaustive la nébuleuse éco-environnementale, tout en nous donnant les moyens d'une comparaison avec la nébuleuse bleue, nous retracerons d'abord rapidement la trajectoire de l'objet environnement, avant de proposer une anatomie du tissu associatif de l'environnement.

(a) Essor et trajectoire d'une cause pour la nature et l'environnement

Jacques Lolive (2010) ou André Micoud (2005) s'accordent tous deux pour considérer que la question environnementale a connu un grand succès depuis les années 1960. Pour le premier, « la question environnementale acquiert « une telle force d'évidence » qu'elle s'exprime sous la forme d'une injonction : « il faut protéger l'environnement » » (Lolive, 2010, p.276). Elle est à la fois commandement et idéal d'organisation, et ne relève plus exclusivement de la sphère scientifique. Pour le second, André Micoud, si la question environnementale ne naît pas avec les mobilisations éco-environnementales à partir des années 1960, celles-ci jouent cependant un rôle fondamental. En effet, il est bon de rappeler avec Charles François Mathis (2012) que les préoccupations quant aux bouleversements liés aux nouveaux modes de production de la société industrielle débutent dès le XIX^{ème} siècle. À cette époque, on ne parle pas encore d'environnement mais plutôt de nature. Les premières considérations pour cette nature sont plutôt d'ordre esthétique, on s'y intéresse comme à un patrimoine. En témoigne

¹² Dans *Un sens à la vie* (1956).

par exemple, en 1886 en Allemagne, une mobilisation pour la préservation des Sienbengebirge (un massif montagneux) d'opérations minières qui les défigureraient. Vlassopoulos et Kalahora (2013) montrent qu'une approche scientifique est plus tardive, elle s'appuie sur le développement de l'hygiénisme et est liée à des préoccupations quant à l'extension des villes et leurs effets (avec les grandes pandémies telles que le choléra). Cette tradition sanitaire sera ensuite éclipsée par la rationalité économique des grands corps d'ingénieurs de l'État. Alors que l'hygiénisme est rabattu vers la médecine, c'est l'ingénierie qui va penser les problèmes d'urbanisation et d'industrialisation, à l'aide de grands travaux visant à contenir l'environnement et ses risques.

Des associations se mobilisent dès le début du XX^{ème} siècle, en 1913, par exemple, l'association des Parcs Nationaux de France et des Colonies prend en charge, à la place de l'État qui ne peut l'assumer, la gestion du parc de La Bérarde¹³. A cette époque, ces associations sont peu nombreuses, ont peu d'adhérents et de moyens et surtout elles sont composées des élites scientifiques, intellectuelles ou politiques. Ce n'est qu'au début des années 1960 qu'il y a un véritable « avènement de l'ère environnementale » (Kalaora et Vlassopoulos, 2013), certaines associations prennent une grande ampleur et une nébuleuse éco-environnementale se constitue avec un public relativement diversifié. Dans les années 1960 l'écologie se pose comme un modèle critique des interactions hommes-milieus mais propose aussi de penser la démocratie à travers ses manques, de participation, de concertation, de transparence. L'environnement obtient une reconnaissance institutionnelle et politique avec la création d'un ministère de l'environnement en 1971 même si celui-ci est surnommé par son premier titulaire le « Ministère de l'impossible » (Kalaora et Vlassopoulos, 2013) et qu'il est doté de peu de prérogatives¹⁴.

Si l'on admet le rôle majeur des associations dans la reconnaissance de l'enjeu environnemental, les opinions sont divisées quant à leurs succès. André Micoud considère que « sans conteste possible c'est à l'action des associations de protection de la nature et de défense de l'environnement que l'on doit, à la toute fin des années 60, l'apparition sur la scène publique des problèmes d'environnement ». Il donne à la Nébuleuse éco-environnementale un « caractère extrêmement diffus, labile, éclaté, informel..., et pourtant efficace » (Micoud, 2005, p.2). Cependant, pour Bruno Villalba et Sylvie Ollitrault le bilan est plus mitigé. Pour eux la place réservée à l'environnement reste résiduelle, en partie du fait de la faiblesse des mobilisations et de leur incapacité à « inscrire cette notion dans l'espace des régulations politiques » (Ollitrault et Villalba, 2014, p.176).

Ce bilan mitigé nous semble reposer sur l'ensemble des paradoxes auxquels font face les associations et qui relèvent de la progressive institutionnalisation des collectifs. Leur progression va de pair avec des formes de professionnalisation et de spécialisation en interne. En raison de leurs succès, soit les associations se retrouvent dépossédées de leurs activités, soit elles deviennent les délégataires de l'action publique. Elles perdent donc une partie de

¹³ Aujourd'hui Parc National des Écrins.

¹⁴ Il va traiter des milieux naturels ou de la qualité de vie mais l'eau, le sol ou les industries restent distribués entre plusieurs ministères « résolu à garder la maîtrise de leur champ de compétence » (dans Kalaora et Vlassopoulos, 2013, p.719)

leur identité de départ, et surtout de leur capacité à la critique sociale, politique et scientifique. C'est ce paradoxe qu'expose Pierre Lascoumes dans *l'Eco-pouvoir* : « au départ, les revendications écologiques étaient profondément critiques des savoirs scientifiques et techniques et du développement social auquel ils conduisent. Trente ans plus tard, leur traduction en politique d'environnement débouche au contraire sur un appel croissant des experts, ingénieurs et techniciens, détenteurs véritables d'un éco-pouvoir montant » (cité ici par Jacques Lolive (2010, p.276).

Le succès serait donc en demi-teinte puisque s'accompagnant d'un affaiblissement de la critique ou d'une progression des logiques d'expertise qui laissent peu de place à une action collective de masse. Certaines associations, qui résistent à ces formes de dépossession ou de travestissement, restent alors à l'écart de cet univers de la politique (mais pas nécessairement de l'expertise) en lui préférant d'autres formes d'action comme la communication, le lobby ou encore la pédagogie (Ollitrault et Villalba, 2014).

Nous allons désormais présenter plus précisément les grandes composantes de cette nébuleuse éco-environnementale grâce aux travaux d'André Micoud et de Sylvie Ollitrault.

(b) Acteurs et courants de la « nébuleuse éco-environnementale »

Les chercheurs s'accordent pour considérer que la forte hétérogénéité de la nébuleuse éco-environnementale rend difficile toute tentative de le répertorier. Cependant, certains travaux permettent de distinguer les collectifs (Micoud) et les acteurs (Ollitrault) en fonction de variables telles que les trajectoires et le rapport au politique.

➤ *Grands courants et petites associations*

André Micoud ordonne cet univers « extrêmement diffus, labile, éclaté, informel ..., et pourtant efficace » en deux grands ensembles et une multitude de petites associations. Le premier grand ensemble, ce sont les associations naturalistes, issues des sociétés savantes et donc antérieures aux années 1960. Ils sont caractérisés par un héritage scientifique (et une capacité d'expertise), une composition élitiste, et des liens avec le pouvoir politique. Le second ensemble, ce sont les environmentalistes. À partir des années 1960, ils se structurent en association autour de l'opposition à des grands projets d'aménagement (le TGV par exemple) mais qui sont liés à une réflexion politique générale (sur la politique des transports par exemple). Cet ensemble environmentaliste rassemble des individus qui ne sont pas liés au pouvoir politique et dont l'engagement est parfois la première occasion d'un contact avec la chose publique. Ces deux grands ensembles sont considérablement enrichis par une multitude d'associations, aux composantes, longévités et objets variables : la lutte anti-nucléaire, antimilitariste (et les formes d'expérimentation telles que le Larzac), mais aussi la consommation biologique, la défense des animaux... Les formes des associations de la nébuleuse éco-environnementale sont très variables : associations, coordinations d'associations, réseaux plus ou moins structurés... Elles partagent une caractéristique importante, c'est celle de l'interconnaissance. Les doubles casquettes sont nombreuses, les liens d'interconnaissance et les savoirs qui circulent priment sur le nombre, dans le processus de légitimation et la réussite des mobilisations.

➤ *Différentes trajectoires d'engagement des militants de l'environnement*

Sylvie Ollitrault (2001) propose une typologie des militants de l'environnement selon trois trajectoires idéales typiques d'engagement, basée sur des variables telles la socialisation politique (ou l'absence de socialisation), le rapport à la science et les expériences militantes précédentes. Elle met en avant l'importance de l'Identity Talk¹⁵, ou discours identitaire, et des stratégies de démarcation des militants les uns vis-à-vis des autres¹⁶ (chacun revendiquant le monopole de la signification de l'engagement environnemental). Une des trajectoires est dite « trajectoire à dominante politique » : les militants qui sont rattachés à cette trajectoire sont recrutés dans des groupes politiques (comme les Verts) ou dans des associations (comme les Amis de la Terre). Ils ont une expérience diversifiée, en plus de leur expérience associative et politique, ils sont parfois, même momentanément, passés par une expérience de mouvements politiques contre-culturels ou gauchistes. La plupart du temps ils ont eu une expérience syndicale au cours de laquelle leurs premières « amitiés vertes » se sont constituées. Ils sont « multiscartes », c'est-à-dire qu'ils sont engagés également dans des associations caritatives ou humanitaires. Leur expérience du politique et de l'action syndicale les rend moins défiant vis-à-vis du politique, ils veulent être acteurs du champ politique et envisagent l'écologie comme une critique sociale. La seconde trajectoire idéale typique est dite à dominante scientifique : les profils ne sont pas réduits à des scientifiques diplômés mais entrent dans cette catégorie tous les individus intéressés par l'apprentissage, la compréhension et la découverte de la nature (ou de l'une de ses composantes). Même s'ils ont pu participer à des mouvements de jeunesse, ils ont eu une faible socialisation politique et sont méfiants vis-à-vis du champ politique et des possibles récupérations de ce qu'ils considèrent avant tout comme une science. La troisième trajectoire idéale typique est dite à dominante réactive : Ollitrault la positionne à la rencontre de deux trajectoires précédentes. C'est un engagement réactif d'individus à une injustice, une dégradation ou à la non prise en compte d'un intérêt ou d'un usage. Les mobilisations sont locales et les associations ciblent un intérêt particulier. Pourtant, elles ne confinent pas au NIMBY (Trom, 1999) puisque les militants peuvent rester engagés même quand leur intérêt n'est plus menacé, et qu'ils sont susceptibles de monter en généralité. Ils ont eu une socialisation politique, à travers par exemple, un engagement dans un parti vert, mais elle reste faible et non déterminante. Par contre, elle évacue une certaine méfiance vis-à-vis du champ politique qui peut être un bon canal de diffusion et de promotion de leur cause. Les individus de cette trajectoire restent mesurés, ils ne se définissent pas comme des écologistes politiques, leur engagement n'a pas bouleversé leur vie ou leurs pratiques, et ils se méfient des militants radicaux.

En regardant en miroir les critères qu'utilisent André Micoud et Sylvie Ollitrault pour distinguer les individus et les collectifs, nous constatons de l'importance du rapport au

¹⁵ Sur la base des travaux de R. Benford, S. Hunt, « Identity Talk in the Peace and Justice Movement », *Journal of Contemporary Ethnography*, 22 (4), 1994, p. 489-517.

¹⁶ Outre la distinction naturalistes/environnementalistes, Ollitrault observe une distinction entre écologistes des villes (les environnementalistes urbains qui travaillent sur les questions des énergies alternatives, du recyclage, du vélo...) et écologistes des champs (ceux qui vont être sur la préservation d'un espace ou d'une espèce par exemple).

politique, de la place de la science (et donc de l'expertise) et des expériences précédentes ; nous en tiendrons compte dans notre propre analyse.

*

Un autre des grands champs associatifs consacré au cadre de vie est celui de la défense des consommateurs, nous allons en proposer une rapide histoire ainsi que la description de ces principaux courants grâce aux travaux de Louis Pinto et de Quidora Morales La Mura.

2. Les mobilisations de consommateurs : histoire et grands courants

Les associations de consommateurs semblent elles aussi former une « nébuleuse », hétérogène, traversée de courants différents voire contradictoires, et contribuant à affirmer la légitimité de la catégorie du « consommateur ». Louis Pinto (1992) dit de la consommation qu'elle devient un label politique, un construit qui ne résulte pas uniquement d'un contexte mais est doté d'une dimension idéologique, et que le consommateur est à la fois un agent économique et un acteur politique. Quidora Morales La Mura (2012) propose d'ailleurs dans sa thèse d'aborder les activités des associations de consommateurs comme relevant de l'exercice d'un contre-pouvoir. Louis Pinto rapproche la lutte des consommateurs de celle des travailleurs (et, de fait, une partie de la mobilisation pour la défense des consommateurs est prise en charge par les syndicats) et donc d'une lutte populaire, opposant « producteurs » et « consommateurs ». Il considère que le mouvement des consommateurs représente une troisième voie entre le libéralisme et le socialisme d'inspiration marxiste, insistant sur la notion de choix et la dimension de quotidienneté ; le consommateur y est une figure centrale d'une version humaniste de l'économie.

Nous allons aborder la trajectoire de cet objet économique et politique que devient la « consommation », puis nous verrons les grands courants de la mobilisation des consommateurs, et enfin, nous proposerons d'analyser ce qui peut les rapprocher et les distinguer des mobilisations dites d'usagers ou de consommateurs d'eau.

(a) Le consommateur et la consommation : trajectoire d'un label et d'un acteur politique

Le thème de la consommation apparaît relativement tôt, dès le XIX^{ème} siècle, mais il n'aura une visibilité qu'après la Seconde Guerre mondiale, et il faudra attendre les années 1970 pour une mise à l'agenda politique. En effet, l'approche historique proposée par Quidora Morales La Mura montre que les consommateurs s'organisent dès 1835 en créant une première coopérative de consommateurs (une épicerie coopérative tenue par des ouvriers). Cependant c'est à la fin de la Seconde Guerre mondiale, que la question de la consommation devient une question centrale, accompagnant la reprise d'une croissance forte, et le développement de la société de consommation. À cette époque déjà, des collectifs se mobilisent pour la défense et l'information de consommateurs, comme les associations familiales Fédération des Familles de France (1947) ou la Confédération Nationale des Associations Populaires Familiales (CNAPF, 1952), ancêtre de la Confédération pour le Logement et le Cadre de Vie (CLCV). À la même époque, la consommation est aussi considérée par les syndicats comme la CGT ou la

CFDT comme un enjeu central et fédérateur mais elle ne fera l'objet d'associations spécifiques qu'à partir des années 1980.

Les années 1970 sont celles de l'affirmation d'un mouvement de défense des consommateurs, et de « l'entrée sur l'agenda politique et social français de la figure du consommateur » (Chatriot, 2005, p.176). C'est l'époque de l'institutionnalisation partielle des questions de consommation avec la création en 1966 de l'Institut National de la Consommation¹⁷ (par Michel Debré à l'époque ministre de l'Economie et des Finances), et en 1976 d'un Secrétariat à la Consommation (pris en charge par Christiane Scrivener) puis, sous le gouvernement socialiste, d'un Ministère de la Consommation dirigé par Catherine Lalumière. Celle-ci entreprendra la rédaction d'un code de la consommation¹⁸, institué bien plus tard par la loi du 26 juillet 1993. Avec cette entrée sur l'agenda politique, les années 1970 marquent un tournant pour l'action associative consumériste et ouvrent « l'ère du consommateur » (Chatriot, 2005). Entre 1970 et 1990, la crise financière, les crises sanitaires comme le scandale du talc de Morhange¹⁹, les crises alimentaires comme la vache folle, ainsi que la catastrophe de Tchernobyl renforceront les revendications, relativement à l'information et à la protection des consommateurs.

(b) Acteurs et grands courants de la mobilisation pour la défense des consommateurs

Les associations sont les actrices majeures d'une reconnaissance de la catégorie du « consommateur » et du label de la consommation. Elles ne sont pas un ensemble homogène, mais se divisent en trois grands courants : le courant syndicaliste, le courant familial et le courant consumériste. Dans les syndicats, même si comme on l'a dit l'accès des salariés à la consommation est un enjeu dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, la consommation ne fait l'objet d'une association spécifique qu'en 1979 pour la CGT, qui crée l'association pour l'indépendance et la défense des consommateurs salariés (Indécosa), et en 1981 pour la CFDT qui crée l'association Étude et consommation (ASSECO). Bien qu'elles appartiennent au même courant syndicaliste, les associations se différencient : l'Indécosa-CGT met en avant l'action collective plutôt que la défense individuelle et critique la libre concurrence alors que l'ASSECO s'appuie davantage sur un travail de veille, d'études, d'expertise. Indécosa-CGT compte en outre dix fois plus d'associations locales que l'Asseco-CFDT qui comptabilise en 2006 vingt-huit associations locales (Morales La Mura, 2012).

Au sein du courant familial, la consommation est un sujet parmi d'autres (avec l'éducation, le développement durable...) et le mouvement y est influencé par des valeurs traditionalistes et catholiques. Les associations familiales se mobilisent par exemple pour le salaire familial et sont critiques vis-à-vis de la société de consommation, considérée comme au moins partiellement responsables du déclin de la famille et de la libération des mœurs. La Fédération des Familles de France, qui défend plus particulièrement les familles nombreuses et les

¹⁷ La structure est popularisée par son magazine, *60 millions de consommateurs*, mais très décriée aussi. L'UFC-Que Choisir en sortira par exemple en 1972. Selon Alain Chatriot les associations de consommateurs reprochent à l'INC de mener sa propre politique alors qu'elle n'est pas une association indépendante.

¹⁸ Ce code veut simplifier et rationaliser une législation complexe.

¹⁹ L'empoisonnement de nourrissons avec du talc, qui entrainera la mort de 36 d'entre eux dans les années 1970.

consommateurs fragiles, obtient l'agrément²⁰ en 1975, ce qui lui permet de participer aux instances de concertation sur la consommation et le cadre de vie.

Le courant consumériste est également un mouvement ancien, qui date du début du XX^{ème} siècle. Il est défini par Jean-Louis Trépos (1982) comme « un mouvement regroupant des consommateurs qui mobilisent un ensemble de valeurs au sein d'actions collective pour éviter les fraudes et les abus dans les relations de consommation ainsi que pour créer de nouvelles protections pour les consommateurs en construisant un rapport de force avec les professionnels (industriels, commerciaux) et les pouvoirs publics ²¹ » (Morales La Mura, 2012, p.57). Il débute avec des ligues d'acheteurs et de consommateurs, est représenté par un journal (*Le Consommateur*) et, pendant peu de temps, par la Confédération Générale des Consommateurs (1927-1929). Ce courant adopte une approche libérale de la consommation, dans laquelle le consommateur est avantagé par la concurrence ; il est représenté aujourd'hui par deux associations qui ont une forte visibilité : la CLCV et l'UFC-Que Choisir. La Confédération pour le Logement et le Cadre de Vie (CLCV) a la caractéristique d'être passée par tous les courants, d'abord le courant familial, puis le courant syndical avant d'assumer un tournant libéral dans les années 1990. À cette époque elle se professionnalise et élargit son champ d'action : déjà dotée d'un agrément pour la consommation (en 1975, pour l'ancienne CNAFP), elle obtient aussi un agrément d'association éducative (1997) puis d'association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (2007). Elle compte aujourd'hui 400 associations locales et départementales, 30 000 membres actifs et 800 000 adhérents (Morales La Mura, 2012). L'UFC-Que Choisir a été créée en 1951 dans une volonté de constituer un outil d'information et d'expertise, ainsi que dans une indépendance totale des syndicats et des partis. Avec son journal, *Que Choisir ?*, elle mène plusieurs campagnes qui lui donnent de la visibilité et de la notoriété (sur la pollution des plages, la vache folle, les conséquences du passage à l'euro...). Elle compte 172 associations locales et 110 000 adhérents et traite plus de 100 000 litiges par an (Morales La Mura, 2012). Ces deux grandes associations du mouvement consumériste adhèrent à certains réseaux internationaux, comme *Consumers International* pour la CLCV, qui veulent construire un rapport de force à grande échelle entre consommateurs et multinationales.

Il semble ainsi qu'il y ait un morcellement des associations de consommateurs. Alain Chatriot (2005) considère que celui-ci est dû à la division des syndicats, à un mouvement familialiste puissant et à l'existence de nombreuses associations spécialisées. Si ce morcellement tend à éparpiller l'action associative pour la consommation qui ne parle pas d'une seule voix, il permet aussi une forte présence généralisée de celle-ci dans l'espace public, et tout particulièrement dans les instances de concertation.

On peut se poser la question de savoir quels sont les liens, ressemblances et dissemblances entre ces associations de consommateurs généralistes et les associations dites de

²⁰ Cet agrément habilite et contraint puisqu'il exige le maintien d'un certain quota d'adhérents. Pour une association nationale l'agrément est conditionné par une représentativité numérique de 10 000 cotisants individuels

²¹ Définition donnée p.57 par Quidora Morales La Mura (2012)

consommateurs d'Eau qui se créent en nombre dans les années 1990. Ces dernières appartiennent-elles à ce tissu associatif de la consommation ?

(c) Associations de consommateurs généralistes versus associations de consommateurs d'eau

Associations généralistes et associations de consommateurs d'eau (ACE) ont en commun un ensemble de préoccupations concernant l'information et la défense du consommateur. L'UFC-Que Choisir et la CLCV vont d'ailleurs parfois travailler sur les mêmes dossiers que les publics de l'eau et contribuer à enrichir leur mobilisation. Elles réalisent des comparatifs de tarifs ou des enquêtes sur la qualité des réseaux d'eau. La CLCV mène par exemple en 2011 une enquête sur la structure tarifaire de l'eau, et l'UFC-Que Choisir a établi une carte de la qualité de l'eau du robinet²².

Cependant, les organisations ne bénéficient pas de la même reconnaissance publique ni de la même insertion au niveau institutionnel. L'UFC et la CLCV sont reconnues au niveau national et Géraldine Pflieger observait ainsi en 2001 que la CLCV participait aux réunions préparatoires de la loi sur l'eau alors qu'une coordination d'associations de consommateurs d'eau, la CACE, se voit refuser cette participation au titre qu'elle n'est pas agréée au Conseil National de la Consommation et qu'elle n'est pas une association généraliste. Au niveau local, la participation des ACE aux CCSPL va moins de soi que celle des représentations locales de l'UFC ou de la CLCV. Il faut dire que ces dernières y ont une participation moins conflictuelle ; nous les verrons les publics de l'eau, quand ils ont réussi à entrer dans les dispositifs, s'en font aussi les principaux contempteurs.

Il y a, et ce même quand ils adoptent le titre d'associations de consommateurs d'eau, plus de différences que de ressemblances entre les publics de l'eau et les associations de consommateurs généralistes. Une de ces différences est leur niveau d'institutionnalisation et de professionnalisation, il est bien plus élevé chez des organisations comme l'UFC ou la CLCV que chez les ACE qui veulent demeurer des associations contestataires et composées uniquement de bénévoles. Les deux types d'organisation n'ont pas non plus le même répertoire d'action. Les organisations généralistes consacrent une place importante à la prestation de service, à une défense plutôt individualisée des consommateurs alors que les ACE sont plutôt concentrées sur la revendication collective et la résolution de leur cas passant notamment par l'action en justice. La prestation de service entraîne une adhésion à l'association généraliste qui est moins perçue comme une manière de s'engager que comme une forme de rémunération d'un service rendu par l'association (Morales La Mura, 2015). Les ACE en viennent cependant pour certaines à ajouter le militantisme de service à leur répertoire d'action au fur et à mesure de leur montée en compétence et du déclin des enjeux de départ qui les incitent à réorienter leurs activités. Les organisations se distinguent aussi par leur niveau de politisation, les généralistes restant neutres et concentrées sur les questions de prix et de qualité de l'eau alors que les ACE politisent parfois fortement la question de l'eau notamment en se positionnant sur le mode de gestion.

²² <https://www.quechoisir.org/carte-interactive-qualite-eau-n21241/>

Enfin, l'objet même de l'engagement de ses différents acteurs diffère : les généralistes font de la consommation et de la défense du consommateur l'objet central de leur activité, alors que la mobilisation des ACE renvoie à un ensemble plus large de préoccupations, pour l'eau, le cadre de vie, ou la défense des services publics. Il nous semble que malgré leur appellation ces associations ciblent en définitive plutôt l'utilisateur que le consommateur. Pour Lochard et Join-Lambert, qui travaillent sur l'association urbaine ADA 13, l'évocation de l'utilisateur ne renvoie pas au même espace de sens que celle du consommateur : l'utilisateur, ou l'utilisateur habitant, est une figure à laquelle les individus se réfèrent pour penser de manière unifiée la participation des utilisateurs et le cadre de vie, faire vivre un « utilisateur-habitant acteur et généraliste, qui s'oppose au simple consommateur ou client des services collectifs » (Join-Lambert et Lochard, 2005, p.305).

Nous le verrons les deux types d'associations entretiennent entre elles des relations variées, collaborant parfois, s'ignorant ou se critiquant d'autres fois.

*

Les tissus associatifs de l'environnement et de la consommation ont en commun une hétérogénéité qui rend difficile de les ordonner, mais permet une diffusion large des enjeux de l'environnement et du « label » de la consommation. Avant de tenter nous aussi de proposer d'ordonner la diversité du monde associatif de l'eau potable pour mieux la comprendre, nous allons donner quelques données générales sur la composition des associations mobilisées autour du « cadre de vie » et les profils sociologiques de leurs membres.

3. Données générales sur les associations de défense de la consommation et de l'environnement

Plusieurs chercheurs s'accordent à dire que le déclin de la fréquentation des partis de masse et des syndicats n'affecte pas le monde associatif. Jacques Ion observe par exemple que l'on est passé de 200 000 associations dans la période de l'après-guerre, à 600 000 en 1980 et plus d'un million actuellement (estimations de Jacques Ion, 2012). Dans une étude du CREDOC (Croutte, Delpal et Hatchuel, 2005), les auteurs observent que « plus d'un siècle après la promulgation de sa loi fondatrice, le monde associatif se porte plutôt bien en France » et ils avancent qu'en moyenne 45% des personnes interrogées de plus de 18 ans font partie d'une association ou participent aux activités d'une association²³. Dans une étude de l'ADEME réalisée par Erika Flahault (2002), il est estimé que les militants environnementalistes représentent en 1990 3% du public associatif. Nous allons nous appuyer sur l'étude du CREDOC²⁴, pour donner quelques éléments généraux sur le monde associatif contemporain et plus précisément les associations dites de consommateurs et de défense de l'environnement

²³ Ces associations sont comprises au sens large : les associations militantes comme les associations environnementales, mais aussi les associations hédonistes (culturelles, sportives, de loisir), les syndicats, les associations professionnelles et les associations politiques

²⁴ Une enquête réalisée sur un échantillon représentatif de 2000 résidents (observés sur une période allant de 1990 à 2005) et intitulée « conditions de vie et aspirations des français »

(ACDE). Nous compléterons ce panorama à l'aide de l'étude de l'ADEME, qui se concentre sur « la composition sociale des associations du secteur environnement²⁵ » (Flahault, 2002).

L'étude du CREDOC s'intéresse aux associations « citoyennes » de défense de l'environnement et des consommateurs qui sont approchées comme un ensemble et opposées aux associations « politiques » c'est à dire les partis et les syndicats, afin de savoir quels sont les liens, similitudes et différences entre ces deux formes d'engagement. L'enquête invalide rapidement l'idée d'un relai générationnel entre des anciens qui seraient restés dans les partis politiques et les syndicats, et des jeunes qui peupleraient les associations de consommateurs et de défense de l'environnement. Elle observe en effet que les membres des associations politiques sont en moyenne plus jeunes et que l'augmentation faible du nombre d'associations de consommateurs ou de défense de l'environnement (de 4% en 1990 et 5% en 2005) n'enraye pas le déclin des partis politiques et syndicats. Par contre, elle propose de distinguer les composantes de chaque ensemble. Elle sépare ainsi associations à « visée hédoniste » (associations sportives, culturelles et de loisir) qui sont deux fois plus nombreuses, des associations à « visée militante » (associations environnementales, de consommateurs, association de parents d'élèves, partis et syndicats). Erika Flahault, qui traite uniquement des associations environnementalistes distingue pour sa part associations naturalistes, qui sont mobilisées contre les menaces concernant les milieux naturels, et associations environnementalistes, mobilisées pour la promotion et la protection du cadre de vie.

Le profil type du militant d'une ACDE est sensiblement proche de celui d'une « association politique » (parti et/ou syndicat), nous allons le présenter ici rapidement. Selon l'étude du CREDOC²⁶, en moyenne, les membres d'ACDE sont en majorité à 57% des hommes (ils sont moins nombreux que dans les syndicats ou partis politiques où ils totalisent 67% des effectifs). On les retrouve plutôt dans les tranches d'âge hautes, et plus particulièrement dans la fourchette 40-50 ans ; leur engagement signale souvent l'aboutissement d'une forte insertion sociale. Les militants des ACDE sont plus âgés que ceux des associations politiques, et cette tendance au vieillissement s'accélère²⁷, 27% d'entre eux sont des retraités.

Les militants des ACDE sont souvent en couple, mais n'ont pas toujours d'enfants à charge, ce qui leur laisse, comme aux retraités, du temps libre à consacrer à leurs activités associatives. Ils sont le plus souvent plus diplômés que la moyenne des français (40% de diplômés de l'enseignement supérieur) ce qui est aussi le cas des syndicats et partis, mais dans une moindre mesure (34%). Ils ont souvent un fort capital culturel, et un patrimoine

²⁵ Cette étude s'appuie sur une enquête quantitative et qualitative, avec un sondage auprès de 401 associations et d'une enquête par questionnaire auprès de 519 adhérents.

²⁶ Mais Erika Flahault propose à peu près la même définition en page 13 : « *profil type de l'adhérent associatif du secteur environnement. Il s'agit d'un homme de 48 ans, vivant en couple et sans enfant, propriétaire de la maison avec jardin qu'il habite depuis plus de dix ans, dans un bourg ou un village hors de l'Ile-de-France. (...) un périurbain implanté de longue date dans son environnement. Cet adhérent type est également cadre supérieur ou profession intellectuelle à temps plein et en CDI, dans un établissement de moins de 50 salariés du secteur privé des services. Titulaire d'un diplôme de 2ème ou 3ème cycle en sciences, son ménage (deux personnes) dispose de revenus mensuels compris entre 15000 et 25000F (2287 et 3811 euros) nets.* »

²⁷ Leur âge moyen a augmenté de 6 ans entre 1990 et 2005, ils sont 27% de retraités en 2005 contre 18% en 1990.

important, ici aussi supérieur à la moyenne nationale. Les adhérents ne viennent pas en grande majorité de Paris ou des grandes villes, contrairement aux présupposés répandus, ils sont issus autant de grandes agglomérations (46%) que de petites (41%) c'est-à-dire d'agglomérations de moins de 20 000 habitants. Erika Flahaut précise au sujet des associations pour l'environnement que les militants connaissent bien leur lieu de vie, y résident souvent depuis plus d'une dizaine d'années et 10% d'entre eux depuis toujours. Ils sont le plus souvent propriétaires, et de préférence d'une maison avec jardin. Ils sont souvent pluri-adhérents d'associations mais cette pluri-adhésion se fait le plus souvent à l'intérieur d'une même catégorie, la catégorie hédoniste ou militante par exemple.

Les femmes occupent une position souvent subordonnée dans les ACDE, elles y sont moins nombreuses, moins présentes dans les bureaux où elles sont plutôt secrétaires que présidentes, elles sont souvent plus jeunes (et donc sans vie de famille), moins diplômées, et plus citadines. La répartition des tâches restent très genrée : dans les associations mixtes elles auront plus tendance à assumer des missions telles que l'éducation ou la formation alors que la veille scientifique ou l'expertise est prise en charge par un public essentiellement masculin, issu des anciennes sociétés scientifiques de naturalistes (Flahaut, 2002).

Les auteurs de l'étude du CREDOC observent enfin que tous sexes confondus les membres des ACDE et des syndicats et partis sont aussi en moyenne plus progressistes, plus altruistes (ils portent plus d'attention aux populations défavorisées) que le reste de la population, moins satisfaits de leur cadre de vie²⁸ et plus pessimistes quant à l'avenir (au regard de risques globaux tels que le réchauffement climatiques mais on observe la tendance contraire quant aux risques personnels tels que les accidents de voiture).

Si le public des ACDE s'écarte de la moyenne française, au niveau du diplôme (les employées et les ouvriers y sont sous-représentés), du capital financier ou culturel, il est proche du profil type du militant bénévole local de l'eau potable dont nous allons à présent traiter.

Nous avons présenté deux grands ensembles associatifs contemporains français qui, comme celui de l'eau potable, prennent en charge des enjeux liés au cadre de vie au sens large. Nous allons procéder de la même manière pour présenter la nébuleuse de l'eau potable, en revenant sur sa trajectoire historique et en procédant à son anatomie.

III. Petite architecture d'une nébuleuse bleue composite

Le tissu associatif de l'eau potable se distingue des deux autres ensembles associatifs que nous venons de présenter, par le fait qu'il est à la fois plus jeune et moins étendu. Il est difficile de parler à son sujet d'un seul et même ensemble associatif, tant les collectifs et les acteurs nous semblent différents, éclatés sur le territoire, et leurs efforts répartis sur différentes échelles ou objets. Entre mobilisations locales autour des services d'eau et organisations tournées vers l'Europe ou l'international, il est parfois difficile de leur trouver

²⁸ Les auteurs de l'étude précisent en conclusion de leur travail que l'insatisfaction vis-à-vis du cadre de vie quotidien est la plus significative de l'appartenance à une ACDE.

un point commun, si ce n'est un même objet, l'eau potable, des objectifs partagés comme sa protection et son accès, et un même sentiment d'indignation et d'injustice vis-à-vis des élus et du secteur privé souvent désigné comme « les majors » ou « les multinationales de l'eau ». Nous proposons de voir la nébuleuse bleue comme divisée en deux grandes composantes : nous distinguons d'une part les *publics de l'eau*, c'est-à-dire les mobilisations locales autour d'enjeux liés au service de l'eau, et d'autre part le *Public de l'eau* au sens large, soit l'ensemble peu unifié des publics en réseaux et d'autres acteurs concernés différemment par la question de l'eau et engagés à son propos (élus, professionnels de l'eau, universitaires, acteurs associatifs de l'environnement ou de l'humanitaire...). Ce Public de l'eau est réuni en des réseaux qui cherchent à faire reconnaître leur approche de l'eau (droit à l'eau ou reconnaissance de l'« eau bien commun ») et ces réseaux renforcent la complexité de l'analyse puisqu'ils sont parfois composés également de publics de l'eau. Toujours est-il que ces deux grandes composantes, publics locaux de l'eau et Public de l'eau, contribuent à former la nébuleuse bleue, même si cette appartenance ne les prive pas d'une existence au sein d'autres mondes associatifs.

Nous allons donc présenter la nébuleuse bleue à travers ces composantes, en commençant par les publics de l'eau, puis en traitant du Public de l'eau.

1. Les « publics » locaux de l'eau ou les mobilisations locales pour l'eau potable

Dans un premier temps, nous allons adopter une mise en perspective chronologique pour traiter de la mobilisation des publics de l'eau, en revenant sur leur mobilisation, en distinguant deux vagues successives : une première dans les années 1990 puis dans les années 2010. Nous nous appuyerons sur les travaux de Géraldine Pflieger ((2001) et (2003)) qui a travaillé sur certaines associations d'usagers de l'eau et notamment sur le cas de Grenoble. Dans un second temps, nous proposerons une cartographie des publics de l'eau puis dans un troisième temps nous nous attacherons à décrire rapidement ces publics de l'eau, en nous appuyant sur nos lectures mais aussi sur nos données de terrain et sur un travail de recensement des associations.

(a) Une mobilisation des publics de l'eau en deux vagues successives

➤ *Une première vague de mobilisation dans les années 1990 : « affaires de l'eau » et prix de l'eau*

Comme nous l'avons vu en introduction, on peut marquer le début d'une mobilisation pour l'eau potable en France aux années 1990. Elle est liée à une rupture de l'individu dans son accès à l'eau, souvent liée la survenue d'augmentations de prix de l'eau, des problèmes de qualité ou de gestion de l'eau. Les augmentations de prix sont le résultat d'investissements nécessaires pour mettre les réseaux aux normes réglementaires (en termes de potabilité, pour remplacer les canalisations en plombs...), de stratégies de désendettement d'un service, ou encore de la réévaluation du prix de l'eau... Dans certains endroits, ces augmentations sont rendues visibles par un changement du mode de tarification du service de l'eau, avec le

passage d'une facturation sur la base d'un forfait à une tarification binomiale. Cette facture binomiale est composée de deux parties : une part fixe, c'est-à-dire un abonnement, et une part variable, qui est établie en fonction de la consommation. Le changement du mode de tarification a entraîné une anticipation de la baisse des consommations, à cause d'une facturation au réel mais aussi du fait d'une tendance générale à la baisse en France (Montginoul, 2013). On a voulu répercuter cette baisse des consommations sur le prix de l'eau, en augmentant celui-ci. Les prix de l'eau dans certains endroits ont donc été rehaussés grâce à des avenants mais, la baisse des consommations n'ayant pas eu lieu, la hausse des prix a eu une plus forte visibilité que ce qui avait été anticipé. Ainsi, dans certains services d'eau les prix ont pu doubler ou tripler, comme dans les Monts du Lyonnais où plusieurs associations se sont mobilisées contre leur syndicat (Dall'aglio, 2003).

Les années 1990 sont aussi l'époque des « affaires de l'eau » dont l'emblématique « affaire de Grenoble » (1989-2000) dite aussi « Affaire Carignon », en référence au maire (1983-1995) de la ville. Au cours de cette affaire, et à la suite de la mise en délégation du service, plusieurs collectifs se mobilisent pour dénoncer la décision et la corruption dont elle résulte. Tout commence en 1989 quand la ville de Grenoble décide de déléguer le service public de son eau à la COGESE (Filiale du groupe Merlin et de la Lyonnaise des Eaux), décision qui surprend les citoyens dans la mesure où le service fonctionne bien, et l'eau est réputée de qualité. Cette décision inattendue renvoie à l'idée de la rupture de la confiance entre gouvernants et gouvernés, puisque la décision paraît relever de la trahison de la parole de l' élu comme on l'a déjà montré avec Géraldine Pflieger : « suite à des rumeurs de privatisation, Alain Carignon, récemment réélu, souligne le 5 juin 1989 que le dossier de l'eau ne sera pas ouvert sans informer la population et pas avant la fin de l'année. Mais quinze jours plus tard, c'est officiel, la gestion de l'eau est déléguée » (2001, p.150). Dès ce moment-là, une opposition s'organise. Celle-ci est d'abord le fait des personnels du service des eaux, puis le mouvement d'opposition fédère différents courants politiques, dont le parti local, EAA (Ecologie-Alternatives-Autogestion), des associations de consommateurs (dont l'UFC-Que Choisir), les syndicats CFDT et CGT, une union de quartier, des conseillers municipaux socialistes... Ils déposent un recours au tribunal qui sera jugé en 1993 et qui ne donne pas raison aux plaignants. Dès lors Raymond Avrillier, conseiller municipal d'EAA, plus tard surnommé le « tombeur de Carignon », porte un recours au Conseil d'État²⁹. Les forces opposées à la DSP se fédèrent dans un collectif appelé Eau Secours³⁰, créé en 1994, et qui se présente comme une association qui vise à défendre les usagers. La mobilisation d'Eau Secours entraîne de nouvelles délibérations en matière de prix de l'eau mais aussi à la condamnation du maire de la ville pour corruption et subornation de témoins³¹. En 2000 la ville de Grenoble revient en régie publique.

La mobilisation d'Eau Secours Grenoble peut paraître emblématique des mobilisations d'associations d'usagers de l'eau des années 1990 et ce par plusieurs aspects, dont les

²⁹ Le Conseil d'État décrète ensuite illégale la délibération de 1989 relative à la délégation de service public .

³⁰ Par la suite l'appellation sera reprise plusieurs fois : à Montpellier (Eau Secours 34), Orléans, (Eau Secours 45) ou encore Quimper (Eau Secours 29)...

³¹ Alain Carignon est condamné à quatre ans de prison ferme, cinq ans d'inéligibilité et à une forte amende.

répercussions de cette affaire qui touchent une grande ville et un maire également ministre du gouvernement de Jacques Chirac (1986-88) puis d'Edouard Balladur (1993-1995). Elle est aussi emblématique des publics de l'eau dans le répertoire d'action dans lequel puise l'association et qui se distingue du répertoire des associations de consommateurs généraliste par sa dimension contestataire.

Ce répertoire donne une large place à l'expertise comme source de légitimité (produit d'un effort d'apprentissage, de compréhension, de lecture de document, de création d'indicateurs propres), à l'action en justice (devant des tribunaux administratifs, de grand instance, au Conseil d'État) mais il met aussi en œuvre des pratiques de résistance, comme la rétention des factures « factures d'eau : on paie le juste prix ! » – pour l'obtention d'un remboursement de trop perçus –, d'information avec des campagnes d'information, des tracts « des ronds dans l'eau » et des lettres mensuelles. Nous le verrons pour d'autres associations, un travail préalable sur les prix de l'eau et l'analyse des factures mènent à une réflexion plus large sur la qualité de l'eau, du service, la participation des usagers et le mode de gestion.

La mobilisation grenobloise est loin être unique, Géraldine Pflieger (2001) recense à l'époque une cinquantaine d'association qui correspondent à des publics de l'eau : Eau Nette dans l'Hérault, S-Eau-S Colmar, l'Association des Consommateurs d'Eau du Rhône (ACER)... Youcef El Hadjali (2003), dans un article consacré aux « réseaux de la colère » revient sur un autre scandale politico-financier avec la condamnation d'un autre élu en 1994, le député-maire socialiste Boucheron (Angoulême), condamné à distance (car il est en fuite en Argentine) à quatre ans de prison ferme pour diverses malversations dont certaines affectent le secteur de l'eau, dont les prix augmentent de 70%. El Hadjali recense aussi plusieurs luttes locales : un collectif du Vaucluse constitué de 74 associations se mobilise en 1994 contre les sociétés locales, un collectif dit Eau Pure dans les Côtes-d'Armor est mobilisé avec 42 associations en 1997 pour une opération de redevance contre la pollution, d'autres associations de petite taille comme à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) ou encore dans la Vallée du Paillon (Alpes Maritimes) se mobilisent pour des baisses de prix ou le remboursement de trop-perçus.

Certaines associations sont aujourd'hui dissoutes comme S-Eau-S Colmar en 2015 après dix-huit ans d'existence, faute d'énergie³², mais d'autres sont toujours actives. La mobilisation connaît une seconde vague, qui sans remplacer les associations de la première vague vient grossir les rangs des publics de l'eau mais se mobilise autour de nouvelles fenêtres d'opportunités politiques.

➤ *Une seconde vague de mobilisation dans les années 2010*

Nous parlons d'une seconde vague de mobilisation, puisqu'après les années 1990, les années 2010 sont l'époque de la création de nombreuses associations : nous recensons la création de plus 80 associations entre 2005 et 2016. Les associations portent plus fréquemment le titre d'associations d'usagers de l'eau ou de collectifs citoyens, au contraire des associations dites de « consommateurs » des années 1990. Elles se mobilisent autour d'enjeux en partie

³² Voir l'article de presse d'Alsace.fr, « « S Eau S » jette l'éponge », 16/01/2015 : <http://www.lalsace.fr/haut-rhin/2015/01/16/s-eau-s-jette-l-eponge>

redirigés vers le mode de gestion, même si la question du prix reste souvent un point de départ de la mobilisation et un élément moteur. Les publics de l'eau se mobilisent ainsi souvent en vue de l'échéance anticipée des contrats de délégation de service public suite à un arrêt du Conseil d'État en 2009.

Nous pouvons considérer avec Sydney Tarrow (1994)³³ que cet arrêt dit Olivet est une première fenêtre d'opportunité politique, liée à une seconde, les élections municipales du printemps 2014. On parle de fenêtre d'opportunité puisque ces éléments rendent le système politique plus vulnérable aux revendications des groupes mobilisés, et alimentent la mobilisation. L'arrêt Olivet est un arrêt rendu par le Conseil d'État en 2009, suite à la mobilisation d'usagers de la commune d'Olivet, qui rend rétroactive la loi Sapin votée en 1995. Cette loi prévoyait la limitation des contrats de DSP à une durée de 20 ans, durée au-delà de laquelle le marché de l'eau devait être remis en concurrence. À Olivet, où une délégation de service public votée en 1933 prévoyait un contrat de 99 ans, l'association Initiative Citoyenne pour l'Eau à Olivet (ICEO) se mobilise pour obtenir la rétroactivité de la loi. Cet arrêt va faire jurisprudence pour de nombreux autres contrats de DSP signés avant 1995 pour une durée supérieure à 20 ans et qui doivent désormais arriver à échéance au 2 février 2015. Dès lors, des associations saisissent cette opportunité de renégociation du contrat de délégation de leur service d'eau pour se mobiliser en faveur d'une régie publique, ou au moins d'une renégociation des termes du contrat de DSP pour une baisse des prix de l'eau notamment. La mobilisation peut s'appuyer sur une autre fenêtre d'opportunité politique : les élections municipales de 2014. Les associations vont se mobiliser pour faire de l'eau un sujet de campagne et demander la renégociation des contrats d'eau.

Le contexte national joue alors en la faveur des mobilisations, avec le retour en gestion publique d'un certain nombre de grandes villes, au premier rang desquelles, Paris. La capitale, qui partageait auparavant la délégation de la gestion de son eau potable entre Veolia et la Lyonnaise des Eaux (rive droite et rive gauche) change en effet de mode de gestion en 2010. Ceci fait suite à un engagement de campagne de Bertrand Delanoë, et mène à la création de l'établissement public d'Eau de Paris. Sa première directrice, Anne Le Strat, multiplie les actions de communication, y compris à destination du Public de l'eau, pour vanter les mérites de la gestion publique : économies, redirection des bénéfices vers l'entretien des réseaux, protection des points de captage...(Le Strat, 2015) D'autres remunicipalisations suivront en France dans les grandes villes comme Bordeaux, Montpellier (2014), Nice (2013), Rennes (2013) ou Montbéliard³⁴ (2010), mais aussi un peu plus tôt dans le monde, à Buenos Aires (2006), Atlanta (2003), Maputo (2005) ou encore Dar Es Salaam (2005).

Cette seconde vague de mobilisation de publics de l'eau se mobilise de manière parfois plus politisée, ciblant moins le prix de l'eau que le mode de gestion et cherchant à provoquer des retours en régie. Ils adoptent souvent le même répertoire d'action, si ce n'est qu'ils disposent souvent d'une plus grande maîtrise d'internet qui leur confère une plus grande visibilité.

³³ Sociologue et politologue américain (né en 1938), Sydney Tarrow travaille, entre autres, sur les conditions de réussite et de structuration des mouvements sociaux. Il est le théoricien, avec Charles Tilly et Doug Mc Adam, de la structure des opportunités politiques.

³⁴ Informations disponibles sur le site internet remunicipalisation.org

(b) Une petite cartographie des publics de l'eau

Un travail de recensement des associations, mené de 2013 à 2017 et basé sur les rencontres ainsi que des recherches internet nous a permis de répertorier une centaine d'associations réparties sur le territoire métropolitain. Nous les avons représentées sur une carte pour voir comment elles se répartissent sur le territoire.

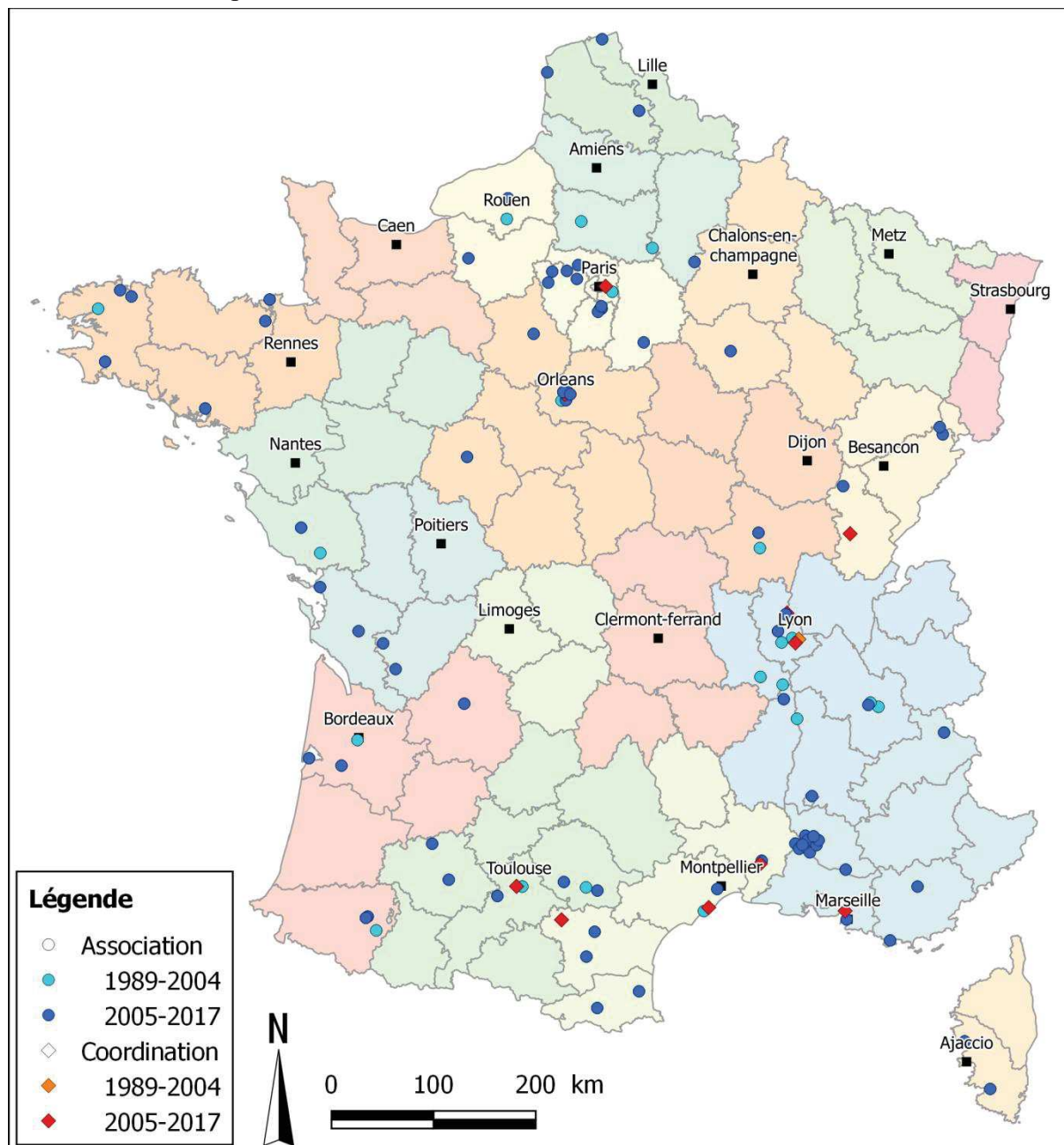


Figure 1: Petite cartographie des publics de l'eau

➤ *Précisions méthodologiques*

Il convient ici de bien préciser qu'il s'agit d'une carte qui cherche à représenter les publics de l'eau, et non pas l'intégralité des acteurs de l'eau. Le recensement de ces publics de l'eau a été réalisé grâce aux rencontres de terrain, aux témoignages, à un suivi des actualités de la presse et des listes de diffusion du Public de l'eau, ainsi qu'à des recherches internet.

Ce travail comportait plusieurs risques et doit simplement nous permettre de donner une vue d'ensemble. Les risques pouvaient être d'être amené à sous-estimer le nombre d'associations mobilisées en l'absence de la trace internet de nombreuses associations, d'appellations peu significatives³⁵, et du peu d'archives disponibles, mais aussi parfois de sur-estimer ce même nombre dans l'impossibilité d'effectuer une vérification systématique des activités des associations et de savoir si elles avaient été dissoutes. Une méthodologie plus détaillée de la cartographie est disponible en annexe 1 de la thèse.

➤ *Quelques observations*

La représentation des publics de l'eau à l'aide de points bleu clair pour les publics de l'eau de la première vague et de points bleu foncé pour la seconde vague de mobilisation permettent de voir que cette seconde vague est plus dense que la première (même si on l'a vu cela tient aussi au fait que les associations de la première vague ont une visibilité moindre). La cartographie permet aussi de montrer que les associations de la première vague sont à plus forte raison plus présentes en milieu semi-rural, que les associations de la seconde vague qui sont plutôt proches des villes, toutes tailles d'agglomération confondues.

La représentation des réseaux (notamment de coordinations) par des losanges de couleur (orange pour la première vague et rouge pour la seconde vague) montre également que les réseaux sont plus nombreux lors de la seconde vague de mobilisation dans les années 2010 (avec les mêmes limites méthodologiques que pour les publics de l'eau).

La représentation graphique des publics de l'eau permet aussi de voir qu'il y a une plus forte concentration d'associations dans certaines régions, comme la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec plus d'une quinzaine d'associations, alors qu'il n'y a pas – ou très peu – de mobilisations dans d'autres régions comme l'Alsace ou le Limousin ; le centre de la France apparaît comme particulièrement vide.

Cette représentation nous permet de proposer l'hypothèse selon laquelle la mobilisation d'un public de l'eau est liée à plusieurs éléments, tels que l'existence d'un enjeu particulier de l'eau, comme la problématique de la qualité en Bretagne ou des prix de l'eau dans le Rhône, mais aussi d'un tissu associatif disponible et motivé. Quand ces deux éléments ne sont pas réunis, il est possible qu'il n'y ait pas de mobilisation. Ceci a trait à l'organisation du secteur de l'eau : contrairement à d'autres réseaux comme l'électricité ou la téléphonie, la gestion de l'eau est locale. L'organisation de la gestion du service relèvent d'une organisation locale qu'elle soit le fait de la collectivité ou d'un EPCI, et sont liés à des problématiques spécifiques de prix, de disponibilité de la ressource ou de qualité de celle-ci, ce qui renforce les disparités géographiques d'une part, et rend plus difficile une mobilisation nationale unifiée.

³⁵ Parfois des mobilisations pour l'eau potable font l'objet d'une prise en charge par un public déjà constitué pour une autre cause et ne changent pas d'appellation ce qui les rend difficilement identifiables. Par exemple, sur un de nos terrains, un public a investi la question de l'eau potable après s'être mobilisé pour des élections municipales en créant un groupe Eau mais sans changer son appellation : L'Alternative Citoyenne Abraysienne. Nous le présenterons chapitre III et IV.

(c) Structure générale et composition des publics de l'eau

Nous allons consacrer les chapitres de notre seconde partie à la présentation des publics de l'eau, des réseaux et des militants de l'eau. Nous pouvons cependant donner dès maintenant quelques éléments sur les militants et les publics de l'eau, qui nous permettent une comparaison entre les acteurs de l'eau potable et ceux de l'environnement et de la consommation, mais aussi une distinction entre acteurs des publics de l'eau et acteurs du Public de l'eau.

La mobilisation des publics de l'eau a pour spécificité d'être locale, elle s'effectue à propos de leur service d'eau, qu'il soit géré par la commune ou par un syndicat de production et/ou de distribution d'eau. Ces associations se composent de militants bénévoles pour la plupart compris dans les classes d'âge hautes, souvent cinquante ans et plus, et ils sont pour beaucoup retraités. L'association est souvent constituée d'un petit – voire très petit³⁶ – noyau dur de militants soutenus par un ensemble plus large d'adhérents souvent longtemps fidèles à l'association et qui sont tenus informés par des lettres d'informations mensuelles ou trimestrielles. Le répertoire d'action se partage entre des actions de rue, manifestations, pétitions, stands sur les marchés, des actions en justice et ce que nous qualifions d'« actions de bureau » et d'« action de commission ». Les *actions de bureau* nous servent à désigner tout le travail d'analyse et de synthèse des documents nécessaires à la contestation des contrats : contrat de DSP, RPQS, CARE³⁷, jugements des tribunaux ou de chambres régionales des comptes, factures etc. Ce travail de bureau est mis en œuvre en petit groupe ou de manière individuelle, parfois dans les bureaux des militants qui consacrent cette pièce à leur travail. *L'action de commission* désigne la participation, et sa préparation, aux dispositifs de consultation des usagers tels que les CCSPL. Les publics de l'eau entretiennent avec les pouvoirs publics locaux des relations variables mais où dominent la méfiance et l'antagonisme. Le registre est souvent proche de la dénonciation, ainsi à Grenoble, une lettre ouverte d'Eau Secours titrait ainsi : « les menteries continuent » (Pflieger, 2001). Les opérateurs privés sont la cible de contestations également, ils pâtiennent d'une mauvaise réputation et sont par exemple parfois représentés comme des requins, comme sur les images ci-dessous :

³⁶ Youcef El Hadjali (2003) parle ainsi d'associations constituées par deux voire un seul militant pour constituer le noyau dur, et Sandrine Dall'Agglio (2003) montre que les associations sont par contre parfois soutenues (dans les Monts du Lyonnais) par plusieurs milliers d'adhérents.

³⁷ Pour rappel le RPQS (loi Barnier) est le rapport annuel sur les prix et la qualité du service qui est édité chaque année sur le service d'eau, et le CARE est le Compte Annuel de Résultats d'Exploitation, un document remis à la collectivité par l'opérateur. Les documents sont accessibles aux associations notamment grâce aux CCSPL.

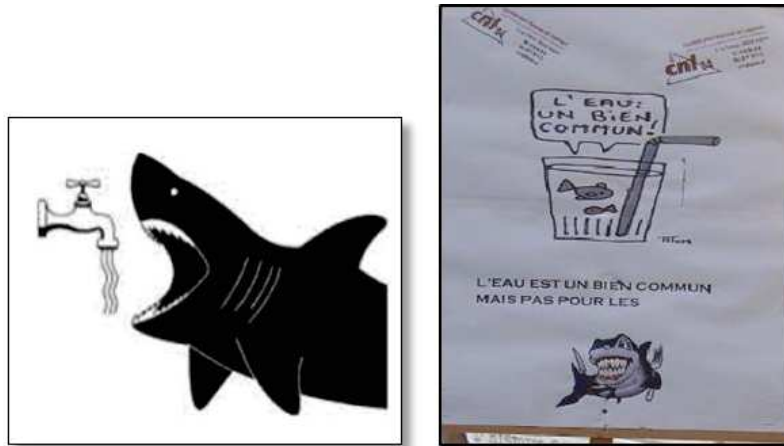


Figure 2 : Images d'un tract de l'association lilloise Collectif Eau 59 pour une régie publique et les premiers m3 gratuits et d'une pancarte d'une mobilisation à Avignon (sources : site internet)

Les publics de l'eau restent rarement isolés les uns des autres et se réunissent en différents réseaux, notamment par le biais de coordinations, même s'ils désirent le plus souvent conserver une autonomie importante et sont réticents à la création de structures hiérarchisées.

*

Les publics de l'eau comme composante de la nébuleuse bleue côtoient dans le cours de leur mobilisation un ensemble d'autres acteurs, également concernés de manière ponctuelle ou durable, directe ou indirecte par l'objet eau, que nous désignons comme le Public de l'eau. C'est l'ensemble de ces acteurs, publics de l'eau et Public de l'eau qui va constituer la nébuleuse bleue.

2. Un « Public » de l'eau : réseaux, trajectoire d'une cause et figures publiques

Dans cette partie, alors que nous sommes déjà revenus sur l'histoire des deux vagues de mobilisation pour des publics locaux, nous allons présenter leur mise en réseau, mais aussi les réseaux du Public de l'eau, ses temps forts et les figures publiques d'une mobilisation plus large pour l'eau potable.

(a) Des réseaux de publics locaux

On l'a vu avec Youcef El Hadjali (2003) les publics de l'eau se réunissent en réseaux, départementaux par exemple, comme le collectif associatif du Vaucluse (1994). Parmi ces réseaux horizontaux et homogènes, il y a aussi la Coordination d'Associations Nationales de Consommateurs d'Eau (CACE) créée lors de la première vague de mobilisation des années 1990 et qui constitue un de nos terrains. Elle se compose de publics de l'eau dits notamment associations de consommateurs d'eau et a compté plus d'une centaine de membres répartis sur le territoire français. Elle permet davantage la mise en relation et l'échange des associations sur leur cas locaux, y compris lors d'une rencontre nationale annuelle dite *Aquarévolte*, qu'elle ne vise une montée en généralité et des revendications au plan national.

Il y a également le collectif Eau Secours 45 auprès duquel nous avons enquêté. Il est moins homogène puisqu'il est le résultat de la rencontre de différentes associations mobilisées dans des communes de l'Orléanais mais aussi de communes en régie. Tous ces acteurs se mettent en réseau pour constituer un acteur au niveau de l'agglomération d'Orléans, devenue par la suite Communauté Urbaine puis métropole³⁸. Le collectif, tout en restant mobilisé sur les questions des modes de gestion des services, s'est mobilisé également sur les questions d'assainissement, de rejets en Loire (au niveau de la communauté d'agglomération d'Orléans) et sur le transfert de la compétence Eau des communes vers la communauté d'agglomération avec la réforme territoriale.

De nombreux réseaux fonctionnent à l'échelle des agences de bassin, comme la Coordination Adour Garonne, ou à l'échelle de la région, comme la Coordination Ile-de-France ou la Coordination Rhône-Alpes. Ces réseaux sont souvent plus hétérogènes, cherchant à fédérer, au-delà des publics de l'eau, un ensemble associatif et politique plus large souvent pour porter une cause et que l'on désigne comme le Public de l'eau.

(b) Un Public de l'eau en réseaux : trajectoire et composition

Il existe des réseaux pour l'eau potable relativement hétérogènes qui rassemblent ponctuellement ou durablement des acteurs concernés à différents degrés et de différentes manières par l'eau potable : intellectuels militants, ONG, associations environnementales ou pour le cadre de vie, journalistes, personnages politiques... Ils se sont structurés à l'occasion de temps forts pour l'eau potable, tels que l'arrêt Olivet, les élections municipales, mais pas seulement et s'organise pour soutenir le droit à l'eau ou la reconnaissance d'une « eau bien commun ».

En France, un temps fort pour ses acteurs a été la tenue en mars 2012 du Forum Mondial de l'Eau (FME). Ce forum est organisé tous les trois ans depuis 1997. Il s'agit d'une rencontre internationale réunissant un grand nombre d'acteurs de l'eau : chefs d'État, ministres, élus, entreprises, ONG, pour travailler sur les grands enjeux de l'eau. En 2012, à Marseille, ce forum a réuni un grand nombre d'acteurs du monde politique, du monde de l'eau et de la société civile. Un contre forum, dit Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME) s'est tenu en parallèle et en contestation du FME. Il avait vocation à organiser lui aussi des ateliers, des débats et des manifestations pour défendre une conception alternative de l'eau³⁹. Le FAME a bénéficié d'une forte participation et a permis de mettre en relation plusieurs acteurs déjà mobilisés localement ou régionalement en France, ainsi que des militants venus d'autres pays et confrontés aux mêmes problématiques. À la suite de ce forum, les relations ont perduré et ont donné lieu à la création de coordinations d'acteurs au niveau régional, en Provence Alpes Côte d'Azur par exemple avec la création de la Coordination Eau Bien Commun PACA.

À partir de 2013, c'est également un réseau national qui se forme avec pour ambition de rassembler les publics de l'eau et d'autres acteurs engagés pour la cause de l'eau, la Coordination Eau Bien Commun France qui sera officiellement créée en 2016. Elle est

³⁸ Cependant, lors de notre enquête, il s'agissait encore d'une communauté d'Agglomération dite AggLO, c'est ainsi que nous nous y référons, à la suite des militants.

³⁹ Des acteurs de la « guerre de l'eau » de Cochabamba y étaient par exemple présents.

composée de coordinations régionales comme la Coordination Ile-de-France, PACA ou Rhône Alpes⁴⁰, mais aussi d'associations et de collectifs, comme Eau Secours 45 que nous avons présenté plus haut, de personnages politiques et de ce qu'elle nomme elle-même des « simples citoyens » soit des membres qui ne représentent qu'eux et pas une association. Les Coordinations Régionales et d'autres associations vont ensuite se retrouver, après une première rencontre à Grenoble en 2013, à Lyon en 2014 et à Lons-Le-Saunier en 2015. Chaque rencontre est l'occasion d'échanger sur de nouveaux projets, de mettre en commun savoirs et outils, et de s'accorder sur les statuts d'une coordination nationale qui, au contraire de la CACE, entend se doter d'un projet collectif. En 2013 et 2014, les associations de la Coordination saisissent la fenêtre d'opportunité des élections pour chercher à obtenir des candidats à la mairie des engagements sur l'eau potable, en s'aidant d'un « kit pour les municipales » réalisé collectivement. Plus tard, c'est la campagne contre les coupures d'eau, engagée par La Coordination Ile-de-France et France Libertés, qui constitue un cheval de bataille. Les associations procèdent au recensement des coupures, élaborent une méthodologie pour entrer en contact avec les services responsables, mais aussi attaquent en justice les opérateurs au nom des justiciables et au titre de la loi Brottes⁴¹. Leurs victoires⁴² alimentent un plaidoyer pour un meilleur accès à l'eau potable et une meilleure législation⁴³.

Même si l'action locale reste importante pour ces réseaux acteurs, ils vont coopérer pour porter une cause, celle du droit à l'eau et la reconnaissance d'une eau « bien commun », au niveau national voire européen ou international. Ils font faire le lien entre les différentes mobilisations en France, mais aussi à l'étranger, ainsi qu'entre les décisions internationales comme celle de la Conférence de Dublin en 1992 qui fait de l'eau une « marchandise pas comme les autres », et les événements à l'étranger comme la « guerre de l'eau » de Cochabamba. Ils vont s'attaquer à ce qu'ils considèrent comme la vision dominante de l'eau, soit l'« eau marchandise » et de sa gestion en délégation ou en privatisation. Ils vont se mobiliser de manière générale contre les entreprises multinationales de l'eau et les préconisations des bailleurs de fonds ou des États pour la privatisation des services d'eau dans certains pays. Paradoxalement, cette mise en réseau est facilitée par l'identité et les activités de majors de l'eau. En effet, ces entreprises – surtout Veolia et Suez-Lyonnaise des Eaux – ont acquis un caractère multinational et sont présentes à la fois en tant que délégataire des services d'eau locaux en France, mais sont aussi parfois les signataires de contrats de concession dans de nombreux pays, tant au Nord, aux États-Unis par exemple, qu'au Sud, du Gabon à l'Argentine.

⁴⁰ Puis avec d'autres coordinations dites pour l'« eau bien commun » qui se créent entre 2015 et 2018, la Coordination Jurassienne pour l'eau bien commun et la Coordination Eau Bien Commun Bourgogne Franche-Comté.

⁴¹ La loi Brottes 2013-312 du 15 avril 2013, visant à organiser la transition vers un système énergétique sobre, interdit les coupures d'eau toute l'année et pour tous les consommateurs en résidence principale, sans condition de revenus, par son décret d'application 2014-274 du 27 février 2014, même en cas de factures impayées.

⁴² Elles obtiennent plusieurs victoires devant les tribunaux concernant les coupures d'eau, mais aussi auprès de Conseil Constitutionnel concernant la loi Brottes, et de la Cour d'Appel de Limoges concernant l'interdiction de la réduction des débits.

⁴³ Elles contribueront à la rédaction d'une proposition de loi pour l'accès à l'eau.

(c) Les autres acteurs du Public de l'eau

Le Public de l'eau agrège différents acteurs qui n'ont pourtant pas a priori vocation à se rencontrer. Nous avons déjà présenté la composition des publics de l'eau, nous allons à présent montrer que les réseaux « translocaux » sont aussi composés d'autres acteurs. Nous nous intéresserons à différentes figures publiques de la mobilisation pour l'eau potable, qui sont connues par toute la nébuleuse bleue et contribuent à son contenu à la fois idéologique, politique et technique. Dans un second temps nous ferons une présentation rapide des autres acteurs du Public de l'eau, tels que les membres de Coordinations régionales et nationales, dotés d'autres profils que les militants bénévoles des publics locaux.

➤ *Des figures publiques : la marraine, le transfuge, le professeur, le journaliste et l'expert*

Avec la figure de Raymond Avrillier, acteur de la remunicipalisation des eaux de Grenoble, élu vert et auteur de l'ouvrage *Le Système Carignon* (1995), nous avons introduit une des figures publiques de la mobilisation. Il en existe de nombreuses autres, et il serait difficile de toutes les présenter ici. Nous nous limiterons donc à cinq figures principales du Public de l'Eau qui illustrent sa diversité.

Il y a la « marraine », c'est feuée Danielle Mitterrand (1924-2011), épouse de François Mitterrand et fondatrice de la Fondation France Libertés (1986). Elle est peut-être le seul personnage public qui fait l'unanimité dans cette mobilisation pour l'eau potable qui a peu de points communs et de valeurs partagées. Danielle Mitterrand est mobilisée depuis les années 1990 pour l'accès à l'eau potable, d'abord dans ses interventions à l'étranger⁴⁴ (comme pour le peuple kurde) puis en France où elle participe à des réunions d'associations de consommateurs d'eau, les informe et les sensibilise. Pour le directeur de la fondation, Emmanuel Poilane, elle est une des premières actrices de l'eau potable en France :

« Donc je pense que, en tout cas pour la Fondation, déjà le fait que Danielle Mitterrand a été une des premières à s'engager sur ces questions-là, puisqu'elle était en avance sur son temps à ce moment-là. Ça fait 15 ans maintenant, les premières fois qu'elle a parlé de l'accès à l'eau pour tous, du droit à l'eau bien commun pour tous. On était très loin de l'assemblée générale des Nations Unies de juillet 2010, qui décrète le droit à l'eau pour tous, comme une résolution validée par l'ensemble des pays dans le sens où il n'y a aucun pays qui a voté contre. Donc on en était très loin, les salles étaient vides, les gens ne comprenaient pas bien ce qu'elle voulait dire à ce moment-là et on se rend compte que 15 ans plus tard, aujourd'hui dans la réflexion autour de l'eau tout le monde parle des guerres de l'eau, tout le monde s'inquiète de savoir comment on va s'organiser pour partager l'eau. Elle avait cette capacité visionnaire. » Emmanuel Poilane, directeur de la Fondation France Libertés

⁴⁴ Comme l'explique son successeur, l'actuel directeur de la Fondation, Emmanuel Poilane : « Au bout d'une dizaine d'années elle a fait le choix de faire bifurquer sa fondation sur le droit d'accès à l'eau pour tous, comme un droit humain fondamental. En se disant que si on réussissait à faire de l'eau un bien commun, le fait qu'on puisse avoir un droit d'accès à l'eau pour tous ce serait un pas énorme en termes de liberté, d'accès à une vie digne, etc. »

Elle est aussi ce que nous proposons de nommer un acteur frontière puisqu'elle intervient à la fois au niveau local, auprès des publics de l'eau à travers des formations et des débats⁴⁵, mais se constitue aussi en actrice d'un Public de l'eau global, grâce à une bonne visibilité médiatique et en siégeant par exemple au Conseil des droits de l'homme de l'ONU à New York grâce à un statut consultatif. La Fondation France Libertés, malgré la perte de sa présidente en 2011, continue cette intervention sur deux niveaux, engagée tout à la fois dans des actions de plaidoyer et des actions de terrain (et notamment dans une campagne contre les coupures d'eau).

Le « transfuge » ou le « repenti⁴⁶ » du Public de l'Eau, c'est Jean-Luc Touly, un ancien cadre de Veolia. Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre, il adopte un rôle de lanceur d'alerte, en dénonçant, via l'ouvrage *L'eau des Multinationales* (Lenglet et Touly, 2006) puis dans le documentaire *Water Makes Money*, les pratiques des entreprises de l'eau. Embauché par la Fondation France Libertés suite à son licenciement, il est soutenu par elle lors de son procès, et contribue à la mobilisation en participant à des débats et des formations. Également élu municipal, il a une activité virtuelle intense sur les listes de diffusion du public de l'eau : il alimente débats et mobilisations en diffusant des informations et articles sur l'eau presque quotidiennement.

Le « professeur », c'est Ricardo Petrella, un politologue et économiste italien, enseignant à l'université de Louvain, président de l'Institut Européen de Recherche sur la Politique de l'Eau (IERPE). Partisan de la concrétisation du droit à l'eau, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la question, comme *Le Bien Commun, éloge de la solidarité* (1996) ou le *Manifeste pour un contrat Mondial pour l'Eau* (1998), qui a donné lieu à la création de l'Association pour un Contrat Mondial de l'Eau (ACME) à laquelle appartiennent de nombreux personnages publics de la mobilisation pour l'eau, comme ceux précédemment cités, Danielle Mitterrand et Jean-Luc Touly (qui en est le président). Ricardo Petrella contribue à la constitution d'un mouvement en France, en participant à des soirées débats lors desquelles il présente ses travaux et sa vision d'un monde dans lequel il est important de jouer sur les discours, de contrer le « narration dominante ». Il conseille de substituer à ce langage dominant du capital, celui du bien commun, d'une solidarité qu'il imagine contractualisée par un nouveau contrat social, et concernant l'eau, par un « contrat mondial de l'eau ». Il voit dans la gestion des ressources communes un principe organisateur de la société. Il est plutôt le partisan d'une approche « par le haut » ou de type « top-down », avec un lobbysme qui s'exercerait sur les élus au niveau régional, national voire européen, et il participe à des auditions publiques sur le droit à l'eau. Il joue un rôle dans la diffusion et la réappropriation des valeurs liées à l'« eau bien commun, » et il est une référence pour de nombreuses organisations, les associations bénévoles locales comme les coordinations régionales.

Il y a aussi le journaliste ou ancien journaliste (au Monde Diplomatique) Marc Laimé, auteur du blog *les Eaux Glacées du Calcul Egoïste*, et consultant des collectivités territoriales pour le retour en régie publique. Très critique du système politique et des multinationales, il exerce

⁴⁵ Elle participera par exemple à une des rencontres nationales du réseau d'associations de consommateurs d'eau, l'Aquarévolte.

⁴⁶ Terminologies empruntées en entretien par un des militants interrogés.

une veille sur le monde de l'eau potable et est l'auteur de l'ouvrage *Le lobby de l'eau* (2012). Marc Laimé et Jean-Luc Touly sont plutôt des acteurs individuels, ils informent, dénoncent, mais ne participent pas à la dynamique associative de constitution d'une coordination française, au contraire de la Fondation France Libertés et de Ricardo Petrella.

Enfin, « l'expert » c'est Patrick du Fau de Lamothe, juriste et expert-comptable. Avec son association Trans'cub (tout d'abord mobilisée pour les transports en commun dans la communauté urbaine de Bordeaux (CUB) et pour le choix d'un tramway plutôt que d'un métro), il met ses connaissances au profit de la dénonciation de biais dans les contrats d'eau de la CUB puis de la communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud (COBAS). Son expertise, reconnue par la communauté d'agglomération lui permettra d'intervenir auprès de plusieurs publics : les élus et services de la CUB, l'entreprise publique Eau de Paris lors de sa création, mais aussi auprès d'un public militant qu'il contribue à former à la lecture des contrats et des factures.

Cette liste des personnages publics de l'eau n'est pas exhaustive mais elle nous donne un bon aperçu d'un monde de l'eau à la fois hétérogène et réduit, où priment les interconnaissances, les échanges virtuels et la mutualisation des savoirs.

➤ *Des acteurs associatifs plus jeunes et professionnalisés*

Nous l'avons dit, le Public de l'eau se compose des publics locaux, sur lesquels nous ne reviendrons pas, mais aussi d'acteurs qui viennent de différents milieux et qui veulent faire mouvement pour l'eau : des environnementalistes, des juristes, des humanitaires, des associations culturelles ou artistiques, la Fondation France Libertés, l'ACME... Les réseaux du Public de l'eau ne réunissent pas que des associations, mais aussi des acteurs qui participent individuellement au mouvement, et qui sont liés à l'eau par leur activité professionnelle (chercheurs, consultants, ingénieurs...) Tous ces acteurs n'ont pas le même profil sociologique que les militants des publics de l'eau, notamment dans les bureaux des ONG ou des coordinations. Ils ne sont pas du même âge voire de la même génération, ils sont sensiblement plus jeunes et ont un engagement plus professionnalisé⁴⁷. Ils conjuguent deux échelles d'intervention, l'échelle locale, sur laquelle souvent ils ont une implantation grâce aux publics de l'eau, et une échelle nationale. Ils n'y font pas les mêmes choses puisqu'ils vont chercher à résoudre des cas au niveau local, comme les coupures d'eau, et ils vont plutôt adopter des stratégies de plaidoyer et de proposition⁴⁸ au niveau national. Les réseaux assurent une présence lors de grands événements nationaux ou internationaux tels que la COP 21 ou les Forums Sociaux Mondiaux, pour maintenir une présence et un lobby citoyens.

Vis-à-vis des pouvoirs publics, certains acteurs de ces réseaux sont moins dans une attitude antagoniste que dans des perspectives d'accompagnement (avec par exemple, des formations aux élus locaux), de coopération et de co-construction. Ils entendent exercer sur ces élus

⁴⁷ Le bureau de la coordination dispose par exemple, dans les années 2010, de financements suffisants pour employer un petit bureau rémunéré, composé d'emplois aidés, de stagiaires et de jeunes en insertion professionnelle.

⁴⁸ Un ensemble d'associations va ainsi présenter une proposition de loi à l'Assemblée Nationale et un réseau européen va aussi chercher à mettre en œuvre la première initiative citoyenne de l'Union européenne sur le droit à l'eau.

locaux une forme de « lobby citoyen » apte à contrebalancer le « lobby des entreprises privées ». Le répertoire d'action pour mettre en œuvre cette double intervention locale et globale passe par l'action de rue, souvent sollicitée dans sa forme innovante (performances, clown-activisme...), par l'interpellation de l'opinion publique dans la rue mais aussi sur les réseaux sociaux. Les activités relèvent aussi parfois de l'« action de bureau » mais on cherche à systématiser les savoirs acquis pour en faire des outils transférables, échangeables.

La nébuleuse bleue compte également quelques figures publiques de l'eau, c'est-à-dire des personnes qui sont tout à la fois connues de l'ensemble des militants et des acteurs de l'eau, et qui contribuent à la visibilité de la nébuleuse.

*

3. Des flux variés d'échanges entre les membres du Public de l'eau : de la coopération à la dispute

Le Public de l'eau est traversé par un constant flux d'échanges, qui lient entre eux tous ses membres, de manière le plus souvent virtuelle. Ces flux d'échanges sont facilités par des acteurs frontières comme Jean-Luc Touly ou Danielle Mitterrand, qui font le lien entre publics et Public de l'eau, mais aussi par le fait que de nombreux militants ont une double casquette et plusieurs engagements au sein de différents collectifs. Certains militants d'Eau Secours 45 sont par exemple à la fois engagés avec leur public de l'eau local, dans le réseau départemental qu'est Eau Secours 45, et dans la mise en œuvre d'une coordination nationale. Ces doubles casquettes ne sont pas qu'internes au secteur de l'eau, des membres du Public de l'eau peuvent avoir des liens en dehors de ce Public, dans leur appartenance à un parti politique, un syndicat, ou un réseau comme Attac. En dépit d'un éloignement géographique et de la faible fréquence des réunions des formations à vocation nationale ou internationale, les membres du Public de l'eau sont aussi liés par les échanges de mail et notamment par des listes de diffusions qui font office de forum d'échanges et qui permet la circulation des informations.

Les membres du Public de l'eau vont collaborer, horizontalement, quand des publics locaux échangent et s'entraident, mais aussi plus verticalement, quand, nous l'avons vu, la Fondation France Libertés organise des formations. Les réseaux permettent une matérialisation de la solidarité entre les collectifs : les savoirs vont y être mutualisés, et parfois stabilisés sous forme d'outils, comme le « kit pour les municipales ». Certaines opérations vont aussi réquisitionner le savoir et la vigilance des publics de l'eau : concernant la campagne contre les coupures d'eau, les associations vont intervenir sur des cas mais aussi les faire remonter au niveau des coordinations pour enrichir une base de données (elle-même ayant vocation à soutenir un plaidoyer pour l'amélioration de l'accès à l'eau).

Ainsi le Public de l'eau s'enrichit de savoirs et d'expériences diversifiées, mais il est aussi traversé de disputes et rivalités. Les collaborations entre des acteurs parfois très différents ne vont pas nécessairement de soi, particulièrement quand ils sont dotés de perceptions éloignées de la gestion de l'eau, des modes d'action militante, du degré d'institutionnalisation des

collectifs ou encore de la professionnalisation des militants. Il peut découler de ces rencontres des frictions et de l'évitement.

Certaines tensions reposent vraisemblablement sur des différences de cultures militantes et peuvent être vues comme liées à la coexistence de plusieurs générations de militants, aux approches variées des répertoires d'action. D'autres tensions peuvent être liées à des formes de concurrence quand deux associations coexistent sur un même territoire et dans le cas de ressources disponibles limitées, ces ressources étant entendues plutôt comme des ressources symboliques, comme l'attention publique. La concurrence pour les ressources matérielles et notamment les financements peut bien évidemment causer des tensions également, tout particulièrement chez les acteurs qui ont professionnalisé leur engagement pour l'eau potable. D'autres difficultés encore peuvent naître d'approches différentes voire opposées du rapport aux institutions et du rapport au politique. Dans le premier cas, les réseaux ne sont pas tous engagés dans la construction d'un même rapport aux services et aux administrations, les uns s'en tenant éloignés et les critiquant, les autres se montrant plutôt favorables à la recherche de partenariat et de coopération pour une co-construction. Dans le second cas, les membres du Public de l'eau n'ont pas tous le même réglage vis-à-vis du système partisan. Nous traiterons de toutes ces disputes et rivalités dans la seconde partie de notre thèse, en montrant comment elles sont liées aux trajectoires d'engagement des individus mais comment elles sont aussi le produit de stratégies d'autolégitimation de soi et de disqualification des adversaires au cours de la dispute.

Conclusion

En introduction, nous nous posons la question de comment caractériser cet ensemble associatif hétérogène qui s'est constitué depuis une trentaine d'années autour de l'eau potable. La notion de public de John Dewey nous a donné des clefs pour comprendre la constitution d'associations et de collectifs locaux pour l'eau potable mais elle nous permet aussi d'envisager l'existence d'un tissu associatif dédié à l'eau, un Public au sens large mobilisé autour d'un même problème, même si celui-ci se décline différemment en fonction des contextes et des acteurs.

Publics locaux et Public de l'eau constituent la nébuleuse bleue, prenant appui sur différentes échelles et différents acteurs. Elle nous paraissait difficile à caractériser, et son objet « eau » difficile à positionner dans le monde associatif. Passer par la comparaison avec les mondes associatifs de l'environnement et de la consommation, nous a permis de mieux appréhender la lecture de ce tissu associatif, mais aussi de le positionner.

Contempler la nébuleuse bleue à l'aune de la nébuleuse éco-environnementale et de la mobilisation pour la défense de consommateurs nous a aussi permis de voir qu'il s'agit d'ensembles associatifs qui, s'ils sont mobilisés sur le cadre de vie, ne répondent pas nécessairement aux mêmes logiques et ne fonctionnent pas nécessairement avec les mêmes acteurs. Comme nous l'avons vu avec Isabelle de Boismenu (2000) les associations pour l'eau et pour l'environnement ne coopèrent pas nécessairement et ce même dans une même ville,

choisissant dans le cas de Beaufort de mettre plutôt l'accent sur ce qui les distingue. Ceci introduit une idée que nous défendrons plus loin : les publics de l'eau et les associations environnementales, reproduisent, au moins dans un premier temps et dans certains cas, la distinction opérée par la recherche sur l'eau et par la citadelle technique, entre grand et petit cycle de l'eau. Les publics de l'eau vont cibler le petit cycle de l'eau, l'eau des réseaux, sans nécessairement penser le grand cycle de l'eau, l'eau ressource et inversement, chaque ensemble reconnaissant que l'autre terrain est déjà investi, et refusant d'y entrer en concurrence. La dichotomie entre l'eau ressource et l'eau potable des réseaux est cependant progressivement remise en cause et les distinctions réduites grâce à des sujets transversaux comme la protection des points de captage, et l'ouverture de coopérations entre nébuleuse verte et bleue. Côté action consumériste, nous l'avons vu en observant ensemble associations de consommateurs dédiées à l'eau et associations généralistes, il s'agit de différentes formes d'intervention pour l'eau potable, aux différentes logiques d'action et degrés de politisation. Elles sont susceptibles de collaborer, mais aussi de se disputer et d'entrer en rivalité, notamment lors de leurs rencontres dans les dispositifs participatifs.

Ce travail d'étude de la nébuleuse bleue et de positionnement de ce tissu associatif spécifique nous a aussi permis d'introduire des éléments importants sur lesquels il faudra porter une attention particulière : c'est d'une part le double niveau d'intervention des acteurs de l'eau et la manière dont ils vont le penser et le mettre en œuvre, c'est d'autre part les enjeux d'un fonctionnement avec un ensemble hétérogène d'acteurs qui se ressemblent peu en définitive mais qui collaborent, parfois tout en se concurrençant et en se disputant.

L'étude du fonctionnement de cette nébuleuse bleue et de la manière dont se réalise, dans ce cadre, l'enquête des publics de l'eau et l'engagement pour l'eau, qui va nous permettre de penser les contributions de cette nébuleuse à la régulation du secteur, et notamment la régulation civique.

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

Nous avons abordé dans cette partie le cadre théorique de notre thèse, qui doit nous permettre tout à la fois de contextualiser les mobilisations pour l'eau potable, caractériser l'ensemble associatif qu'elles constituent et en proposer une anatomie.

A présent que nous avons situé la nébuleuse bleue dans le tissu associatif et face au secteur de l'eau, ses responsables élus et sa citadelle technique, nous connaissons les difficultés de la recherche.

Comprendre l'engagement pour l'eau potable, celui des publics comme des militants, se fera grâce à la recherche empirique, c'est l'étude des entretiens et l'observation participante qui va nous permettre de saisir les activités de la nébuleuse bleue et ce qu'elle produit en termes de régulation.

Notre partie suivante va ainsi être consacrée à l'analyse de nos données de terrain, et, grâce à celle-ci, de l'enquête des publics de l'eau, de la structuration de la nébuleuse bleue et de l'engagement militant.

PARTIE 2 : SE MOBILISER POUR L'EAU POTABLE : ENQUETE DES PUBLICS, STRUCTURATION ASSOCIATIVE ET TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES MILITANTS DE L'EAU

INTRODUCTION DE LA PARTIE 2

Cette seconde partie de notre thèse va être consacrée à l'étude de la nébuleuse bleue et de son intervention dans le secteur de l'eau. C'est une partie qui sera essentiellement empirique, et réalisée grâce à l'analyse de nos données de terrain, recueillies grâce à une enquête qualitative de trois années. Nous allons nous intéresser tout particulièrement aux acteurs militants du secteur de l'eau et à leurs activités concernant la régulation du secteur, pour comprendre comment ils se réunissent en associations, mènent leur enquête et s'engagent pour l'eau.

Nous étudierons ces acteurs sur plusieurs niveaux et en combinant ces niveaux. Nous aborderons d'une part le niveau mésologique, c'est-à-dire le niveau du groupe, en étudiant les associations dédiées à l'eau potable comme des *publics* au sens de Dewey, et leurs activités de mobilisation, apprentissages et interventions comme une *enquête sociale* vis-à-vis d'un problème qui les concerne. Nous étudierons les processus de mobilisations, c'est-à-dire les raisons qui amènent un public à se réunir, les émotions ressenties, les enjeux d'une action collective et les conditions de sa réalisation, mais aussi la stabilisation d'activités spécifiques aux publics locaux de l'eau.

Nous allons aussi nous intéresser aux acteurs de l'eau sur un niveau plus large, macrologique, en étudiant les activités des publics de l'eau en dehors du cadre local, en voyant comment ils constituent des réseaux sur plusieurs échelles, avec quelles logiques et pour quelles raisons. En restant concentrés sur les activités des publics locaux et les logiques des acteurs, nous chercherons à voir comment ils passent de l'enquête à la construction de causes collectives, et comment ils vont fonctionner avec d'autres acteurs.

Enfin, nous étudierons aussi les acteurs de l'eau du point de vue de l'individu. Pour se faire, nous nous appuyerons sur le renouvellement des travaux de sociologie de l'engagement (Sawicki et Siméant, 2009), notamment en utilisant les notions de carrière et de trajectoire de la sociologie interactionniste (Fillieule, 2001). Nous chercherons à comprendre quels sont les éléments qui suscitent un concernement et un engagement pour l'eau potable, quelles sont les dispositions à l'indignation et au passage à l'acte, quelles sont les appétences et les compétences nécessaires ou acquises, et comment l'engagement pour l'eau potable s'insère dans différentes trajectoires d'engagement.

Nous commencerons donc d'abord par le niveau du public de l'eau, puis celui du Public de l'eau et enfin celui du militant de l'eau. Cette logique de présentation peut paraître surprenante, et amener à se poser la question de savoir pourquoi nous ne commençons pas par le niveau de l'individu avant d'aborder celui du groupe. Une présentation du groupe puis de l'individu nous paraissait cependant mieux à même de retracer notre processus de recherche : nous avons d'abord fait la rencontre des collectifs, suivi leurs réunions, avant de pouvoir

rencontrer les militants de l'eau et recueillir leur récit de vie. De plus, il nous paraît important, pour faire une analogie avec le théâtre, de présenter d'abord le décor et la scène, avant de présenter les acteurs et de les mettre en scène.

Afin de procéder à ce travail d'exploration de la nébuleuse bleue, ses acteurs, ses logiques et ses pratiques, nous commencerons notre partie par un chapitre axé sur la méthodologie de la recherche. Dans le chapitre trois, nous reviendrons donc sur le choix de notre cadre et de notre méthode de recherche, ses apports et ses difficultés, puis sur le choix des terrains. Notre chapitre quatre sera consacré à l'étude de l'enquête sociale menée par les publics de l'eau que nous avons rencontrés en Rhône-Alpes et dans l'Orléanais. L'enquête sera restituée aux lecteurs comme elle l'a été racontée au chercheur, s'est à dire comme une succession d'étapes plus ou moins symboliques, qui sont autant d'épreuves et de satisfactions pour les militants qui font la connaissance, en même temps qu'ils s'engagent, du secteur de l'eau, de ses enjeux et de ses savoirs.

Dans le chapitre cinq, nous verrons quelles sont les dynamiques qui relient les publics les uns aux autres et qui entraînent la constitution d'un Public de l'eau, agité de nombreuses dynamiques, parfois contradictoires. Dans le sixième et dernier chapitre de la partie, nous nous détacherons des organisations pour nous intéresser aux individus qui les composent et les façonnent, grâce à l'étude de leurs trajectoires d'engagement. Nous chercherons à comprendre qui sont ces militants de l'eau, quels sont les motifs, motivations, satisfactions et déceptions de leur engagement pour l'eau potable, et ce que cet engagement fait à leur trajectoire, en termes, par exemple, de politisation ou de spécialisation¹. L'étude combinée de l'enquête des publics de l'eau, de l'action collective du Public de l'eau, et de l'engagement des militants de l'eau nous permettra de voir comment se compose et se négocie une intervention dans le secteur de l'eau, avant de voir dans une troisième et dernière partie de thèse comment la régulation civique se met en œuvre.

¹ Tout au long de cette partie, nous entendrons la spécialisation comme l'ensemble des apprentissages effectués par les militants de l'eau, qu'ils mobilisent ensuite de manière bénévole. Nous distinguerons la spécialisation de la professionnalisation, celle dernière étant liée à la carrière professionnelle, et à des logiques d'employabilité et de rémunération. Les militants de l'eau sont susceptibles de se spécialiser parfois de manière assez intense et jusqu'à revendiquer des formes d'expertises, mais ne se professionnalisent pas au sens où, retraités et bénévoles, ils ne transforment pas leur activité militante en activité professionnelle.

CHAPITRE III : CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL DE LA THESE : PRESENTATION DE LA RECHERCHE ET DES TERRAINS

Introduction

La sociologie de l'engagement et de l'action collective a une histoire longue et composite. Depuis longtemps, on a cherché à comprendre ce qui animait la foule et les éléments qui menaient celle-ci, et les individus qui la composent, à passer à l'acte. Les approches de ces actions collectives ont évolué dans le temps et montrent bien une progression dans les manières de percevoir l'individu et son rapport au groupe, de la foule irrationnelle victime de frustrations relatives¹ (Gurr, 1970) à l'acteur rationnel (Olson, 1978) susceptible de mettre en œuvre des stratégies individuelles telles que celles du passager clandestin (pour bénéficier des acquis d'une grève sans supporter les risques de celle-ci par exemple) ou de réagir à un ensemble d'incitations sélectives. Selon les époques et les courants, la sociologie a favorisé différents schémas explicatifs, mettant l'accent sur la focale collective, sur l'importance des organisations, la puissance de leur idéologie, leur capacité à mobiliser des ressources, ou sur la focale individuelle, sur les subjectivités, les stratégies et les comportements plus ou moins rationnels des acteurs.

Chercher à saisir l'engagement pour l'eau potable et la structuration associative d'une nébuleuse bleue nécessitait donc pour nous de prendre acte de ces courants de recherche mais de nous intéresser aussi au renouvellement des approches de l'engagement de ces vingt dernières années (Sawicki et Siméant, 2009). Ces approches, sans négliger la question des structures ou des idéologies s'en détachaient pour se concentrer sur l'individu, sa subjectivité et ses dynamiques. Jacques Ion (2012) montre comment les mutations de l'individu qui sont à l'œuvre dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle vont entraîner des recompositions de son rapport au collectif et de sa capacité à s'y engager. Il considère qu'il y a de nouvelles manières de s'engager dans une *société d'individus*, dans un rapport plus distant aux grandes structures, un engagement plus autonome et d'une intensité variable. Olivier Fillieule (2001) considère que l'engagement peut être saisi comme une activité certes individuelle, mais dotée d'une dimension processuelle et d'une dimension interactionnelle. Il propose, pour saisir ces trois dimensions de l'engagement d'utiliser les notions de *trajectoires* et de *carrières* que nous allons mobiliser dans notre travail.

Dans ce chapitre consacré à la présentation de notre travail de recherche, nous allons donc revenir sur dans une première partie sur les ruptures et les recompositions de l'individu et de l'action collective pour préciser notre cadre d'analyse et présenter notre approche de l'engagement militant pour l'eau potable. Dans une seconde partie, nous présenterons notre méthodologie d'enquête de terrain, en revenant notamment sur l'entretien récit de vie, les

¹ Selon la théorie de la frustration relative de Ted Gurr, les individus sont amenés à se mobiliser en cas de frustration, c'est-à-dire quand il y a un solde négatif entre les valeurs qu'ils détiennent et celles qu'ils se considèrent en droit d'attendre. La frustration est dite relative puisqu'elle est soumise à la comparaison et non pas établie à partir de seuils comme le salaire.

apports et les difficultés de cette méthode. Nous proposerons aussi de revenir rapidement, grâce aux souvenirs et réflexions issus de notre journal de recherche, sur les conditions de notre enquête « en eaux vives », c'est-à-dire dans le cadre de débats parfois vifs sur la gestion de l'eau. Dans une troisième partie, nous procéderons à une présentation de nos terrains dont nous justifierons le choix et raconteront les entrées. Nous présenterons dans un premier temps des publics de l'eau de la région Rhône-Alpes, réunis au sein d'un Public dit Coordination d'Associations de Consommateurs d'Eau (CACE), puis dans un deuxième temps des publics de l'eau de l'Orléanais, rassemblés dans un collectif à l'échelle de l'agglomération orléanaise, Eau Secours 45 (ES45). Dans un troisième temps, nous présenterons non plus des publics de l'eau situés dans un ensemble géographique précis mais un Public en cours de structuration à partir d'un ensemble contrasté d'acteurs – dont quelques publics de l'eau – la Coordination Eau Bien Commun France, jeune coordination (2016) en cours de structuration.

I. Cadre d'analyse : les mutations et recompositions de l'action collective et de l'engagement individuel

Comme nous l'avons dit en introduction, la sociologie des mouvements sociaux et de l'engagement a produit un ensemble vaste et contrasté de travaux. Les approches de l'action collective ont connu un tournant dans les années 1960/70, avec l'irruption sur la scène publique, et dans le cadre de l'avènement de la société post-industrielle, de nouvelles organisations et de nouvelles thématiques comme les mouvements féministes, noirs – aux Etats Unis –, environnementalistes, étudiants ou encore homosexuels, qui sont moins portés sur la répartition des richesses que sur la reconnaissance d'identités dominées. Dans le monde anglo-saxon, des chercheurs vont alors moins chercher à questionner le « pourquoi » des mobilisations que le « comment » avec la Théorie de la Mobilisation des Ressources (TMR) (Lapeyronnie, 1988) qui s'intéresse tout particulièrement à la capacité des organisations à rassembler des ressources et établir un rapport de force. En France, les « Nouveaux Mouvements Sociaux » (NMS) vont désigner ces mobilisations mais aussi un corps de travail théorique qui va prendre appui sur la singularité des mouvements. Avec un chef de file comme Alain Touraine (1965), les chercheurs vont s'intéresser à la manière dont les NMS permettent de comprendre les changements sociaux et les ruptures qu'ils induisent. Plus tard encore, dans les années 1980, les approches de l'engagement connaîtront un renouvellement avec le paradigme interactionniste qui cherchera à réconcilier les approches par le collectif et les approches par l'individu, en considérant que la société n'est pas une entité supérieure aux individus mais le résultat de leurs interactions.

Pour notre part, en tenant compte de ces diverses évolutions, nous nous appuyerons sur les travaux qui vont traiter des ruptures dans les manières de mener l'action collective ((Neveu, 2011) et (Ion, 2012)) ainsi que sur les travaux traitant du renouvellement des approches de l'engagement, notamment autour d'Olivier Fillieule (2001), de Frédéric Sawicki et Johanna Siméant (2009) pour construire notre cadre d'analyse. Ceci nous permettra d'une part de prendre en compte l'importance des recompositions de l'action collective sur les activités

étudiées et d'autre part la dimension processuelle d'un engagement pensé comme une « activité sociale individuelle et dynamique » (Fillieule, 2001, p.200).

Dans cette partie, nous aborderons donc tout d'abord grâce au travail d'Erik Neveu et de Jacques Ion les quatre grandes ruptures de l'action collective et les recompositions de l'engagement. Dans une seconde partie, nous présenterons le cadre d'analyse avec lequel nous aborderons cet engagement contemporain, notamment avec les notions de trajectoire et de carrière.

1. Ruptures et recompositions du faire collectif : s'intéresser aux conditions dans lesquels les individus s'engagent

Le XX^{ème} siècle, avec ses grands changements, peut être pensé comme un siècle au cours duquel les organisations de l'action collective sont en mutation, mais également les individus qui les composent. Dans cette partie nous allons donc présenter les quatre ruptures ou clivages observés dans la manière de mener l'action collective puis nous présenterons aussi les mutations de l'individu comme personnage central de l'action collective.

(a) Les grandes ruptures dans les manières de mener l'action collective

Si l'on parle de recompositions, c'est parce que les « nouveaux mouvements sociaux » sont constitués d'organisations qui se distinguent des organisations de référence de l'action collective qu'ont été les structures du mouvement ouvrier, par leurs formes d'organisation, leurs revendications, ou leur répertoire d'action. Elles sont composées d'acteurs souvent dominés dans le champ social mais aussi dans les organisations ouvrières, et donnent lieu à des regroupements qui ne sont plus liés à la classe sociale, comme des mouvements féministes, homosexuels, écologistes, étudiants, consuméristes, ruraux, immigrés...

Les quatre grandes ruptures identifiées par Erik Neveu (2011) et que nous allons traiter ici concernent les formes d'organisation et le répertoire d'action, les valeurs et les revendications, le rapport au politique et l'identité des acteurs.

➤ *Les formes d'organisation et le répertoire d'action*

Les associations se transforment à mesure qu'elles s'autonomisent à la fois vis-à-vis des grandes organisations et de la sphère politique. Les associations ou organisations se défédéralisent (Ion, 2012), elles sont de plus en plus méfiantes vis-à-vis des structures centralisées et moins enclines à être leur satellite. Elles valorisent d'avantage l'autonomie locale et une faible hiérarchisation interne. Géraldine Pflieger (2001) observe par exemple que les associations de consommateurs d'eau constituées dans les années 1990 font le choix de la coordination plutôt que de la fédération quand elles se mettent en réseau puisqu'elles sont soucieuses de préserver leur autonomie et un fonctionnement horizontal. Elles le font aussi pour se distinguer des logiques de fonctionnement des associations de consommateurs généralistes.

Il y a également une déconnexion des sphères associatives et politiques, le politique n'est plus nécessairement au sommet de la hiérarchie militante ni ne représente l'aboutissement des carrières d'engagement².

Côté répertoire d'action, les associations deviennent des *single-issue organizations*, c'est-à-dire qu'elles fonctionnent sur un seul dossier³, et donnent une large place aux formes innovantes d'interpellation du public, ainsi qu'à l'expertise. Les associations recourent à des formes innovantes et souvent ludiques de mobilisation, qui visent à mieux capter l'attention du public et des médias (cette dernière, l'attention de la presse, devient un enjeu majeur de la mobilisation) et symbolisent une réappropriation de l'espace public. Ce répertoire innovant s'adapte à des associations dont les membres sont moins nombreux et il exige une certaine compétence : savoir choisir les emplacements, les formats, les symboliques, aller vers les badauds.... Pour Erik Neveu, qui fait référence aux travaux de sociologie historique de Charles Tilly (1984), il s'agit d'une troisième génération du répertoire d'action⁴, entendu comme la palette des formes protestataires plus ou moins codifiées et accessibles selon l'identité des groupes mobilisés (Neveu, 2011). Dans cette troisième génération, les mobilisations acquièrent une dimension internationale, des logiques d'expertise, et la dimension symbolique des mobilisations ré-émerge, avec des formes inédites de mise en scène. On serait également passé d'un registre compétitif (la lutte pour les ressources convoitées par d'autres) à un registre réactif (la lutte défensive contre l'intrusion de forces plus lointaines) puis à un registre pro-actif, c'est-à-dire que les demandes sont celles de nouveaux droits. Les savoirs occupent une place centrale dans les mobilisations contemporaines, ils alimentent les mobilisations en cherchant à contredire le pouvoir avec par exemple l'expertise « citoyenne » (Sintomer, 2008) ou la contre-expertise. Ces formes d'expertise ou de spécialisation tendent à modifier le fonctionnement des associations, leur intervention dans l'espace public et leur recrutement.

Comme on le verra, ces savoirs occupent de fait une place importante dans la mobilisation des publics de l'eau qui voit son répertoire d'action divisé entre « action de rue » (à la fois sous des formes traditionnelles et innovantes de mobilisation, comme la manifestation, la pétition, la performance), « action de bureau » (travail de lecture et d'analyse de contrats, de factures, nécessitant des formations et des apprentissages) et « action de commission » (la participation et sa préparation aux espaces de consultation des usagers). Répertoire d'action innovant et contre-expertise sont deux éléments qui permettent aux collectifs de produire les conditions d'une légitimité et d'une visibilité qui ne reposent plus sur la représentativité numérique, de

² Cependant, cette déconnexion n'est pas nécessairement totale, puisque les dirigeants associatifs figurent toujours comme un vivier de recrutement pour les partis politiques et qu'à l'inverse un politicien peut utiliser l'associatif pour redorer son image.

³ Et elles sont désormais spécialisées dans un domaine d'action – environnement, consommation, féminisme – qui leur permet néanmoins de penser le changement social.

⁴ Après que l'on soit passé d'un cadre communal, de la domination d'une figure tutélaire (le prêtre ou le notable) et de mobilisations constituées par le détournement de rituels sociaux (la crémation d'un mannequin de paille) à un échelon national (le pouvoir central est interpellé directement), des organisations ad hoc (syndicats, associations) et de nouvelles formes d'intervention, moins violentes, telles que la pétition, la manifestation, les grèves...

contourner un présupposé d'illégitimité, voir le stigmate du « *rigolo* » ou du « *retraité qui s'ennuie* ».

➤ *Les valeurs et les revendications de la mobilisation*

Les revendications se sont modifiées : alors qu'elles touchaient à la redistribution des richesses, désormais elles s'articulent autour du refus du contrôle social et d'une affirmation des styles de vie. Ronald Inglehart (1997) considère qu'il s'agit de revendications de type post matérialiste, c'est-à-dire qui font suite à la satisfaction des besoins primaires. Selon la grille d'analyse de Thomas Humphrey Marshall (1950), nous serions passés de la revendication de droits civils, tels que la liberté, au sein d'un Etat de droit, à la revendication de droits politiques, au sein d'un Etat démocratique et représentatif, puis à la revendication de droits sociaux, dans la configuration d'un Etat social/Providence qui devrait prendre soin de ses citoyens. Olivier Bobineau (2010) propose même d'ajouter à cette liste la revendication de droits culturels, comme celui de parler sa langue ou d'exercer sa religion. Ces revendications post-matérialistes ont une forte dimension expressive⁵ et mettent l'accent sur les identités, les singularités et la reconnaissance de celles-ci (en témoigne par exemple la dénomination *gay pride*). Nous pourrions aussi ajouter que les revendications se déplacent aujourd'hui du droit des personnes à celui de l'environnement. L'association des pêcheurs étudiée par Christelle Gramaglia (2008) se fait porte-parole des entités vivantes qui « ne parlent pas ». En Nouvelle Zélande et en Inde, des fleuves sont dotés d'une personnalité juridique, ce qui en fait des entités vivantes en matière de droit.

➤ *Le rapport au politique*

On l'a dit un peu plus haut, les organisations ont un rapport plus distancié au politique au sens du jeu partisan, duquel elles se défient, mais leur rapport au politique au sens institutionnel, à l'Etat et ses représentants, s'est également modifié. Elles sont moins méfiantes vis-à-vis de celui-ci, incarné au niveau local par une diversité de services, et recherchent des formes de rapprochement et de coopération. Ici, il s'agit moins de défier l'Etat que de construire avec lui des espaces d'autonomie. Nombre d'associations environnementales prennent par exemple en charge des partenariats avec la puissance publique et leur fonctionnement reposent sur des subventions de l'Etat. Ceci pose cependant la question du désengagement de l'Etat sur un certain nombre de terrains, de l'affaiblissement de l'indépendance des associations et de leur capacité critique. Dans les mobilisations pour l'eau potable, les militants sont à la recherche d'un réglage individuel et collectif vis-à-vis du système partisan mais aussi vis-à-vis de l'univers politique institutionnel. Les quelques rapprochements des réseaux – et non des publics de l'eau qui restent souvent dans une approche contestataire – avec la puissance publique sont au cœur de disputes que nous étudierons plus loin.

➤ *L'identité des acteurs*

Comme nous l'avons dit en abordant le renouvellement des revendications, la reconnaissance des identités occupe une place importante. Chaque individu se réfère moins à une identité de classe qu'à une identité spécifique (femme, homosexuel, malade, étudiant...) ou mobilise

⁵ Jacques Ion (2012) parle à cet effet, d'une mobilisation *des affects* et Christophe Traïni (2009) *des émotions*.

différentes identités en situation. C'en est fini d'un militant abstrait, l'individu devient source et moyen de la mobilisation, il peut convoquer sa propre histoire et des formes d'expressions telles que le témoignage. Une approche par les récits de vie et les trajectoires d'engagement nous apparaît donc particulièrement pertinente pour en traiter. Les revendications ne sont plus cantonnées à la sphère publique, et un nouveau type d'engagé, comme les malades, peut être représenté. Dans le cas de la mobilisation pour l'eau, qui rassemble, nous le verrons dans l'analyse de nos données, des militants issus de différentes classes sociales, les militants vont mobiliser différentes identités en situation : celle d'usager du service, de consommateur, d'administré, mais la figure qui domine est celle du citoyen.

*

Nous avons vu les quatre évolutions majeures qui témoignent des mutations du faire collectif, nous allons aborder à présent, les recompositions de l'engagement.

(b) Un individu autonome et pragmatique

Pour traiter des recompositions de l'engagement, des chercheurs comme Olivier Bobineau (2010) et Jacques Ion (2012) proposent une mise en contexte ; c'est celle de l'avènement d'un individu moderne qui se singularise de plus en plus. Il s'est émancipé de ses relations héritées et des solidarités mécaniques⁶ pour se lier volontairement et librement à des groupes qui sont moins des groupes de « pères » que des groupes de « pairs ». Il y a un phénomène d'individualisation mais aussi d'individuation ; l'individu prend conscience de son individualité, la revendique et prend une distance critique par rapports aux règles et normes supposées l'encadrer. Il est plus libre mais aussi plus incertain puisqu'il a désormais la charge de construire son identité en se liant aux autres (entre autres par l'engagement) et en se confrontant à plusieurs mondes sociaux.

Nous verrons d'abord comment l'engagement s'est recomposé autour de nouvelles attitudes, de nouvelles temporalités, comment cette recomposition renouvelle la problématique de la gouvernance des collectifs puis nous réfléchirons aux limites de ces approches de l'engagement.

➤ *Un engagement pragmatique et distancié*

L'individu, et donc le militant, est devenu à la fois plus indépendant et plus pragmatique. Plus indépendant, l'individu est plus réticent à se fondre entièrement dans le « nous », plus enclin à renégocier les règles qui encadrent le collectif, et il peut quitter ce collectif quand il n'est plus en accord avec les objectifs poursuivis. Pragmatique, il est désireux de constater en temps réel des effets de son engagement plutôt que de s'en remettre aux horizons lointains d'une idéologie. Il adopte une approche plus rationnelle de l'action collective, plus proche des logiques de l'entreprise, comme l'observe Jean-Louis Laville (2010) ; l'action peut dès lors gagner en efficacité ce qu'elle perd en convivialité. Les valeurs ne sont plus nécessairement un pré-requis à l'entrée dans un collectif, mais les militants se réunissent plutôt autour d'objectifs concrets et réalisables à court ou moyen terme. Ce militantisme peut être qualifié

⁶ C'est l'opposition entre *Gemeinschaft* et *Gesellschaft* (communauté et société) de Tonnies (1887), ou entre solidarité mécanique et solidarité organique de Durkheim (1893).

de militantisme par projet⁷, et il peut très bien y avoir un désengagement à l'issue de la conduite dudit projet, et une implication dans un nouveau collectif. Les stratégies de *voice* ou *d'exit* (Hirschman, 1970) peuvent prendre le pas sur la *loyalty* ou loyauté au collectif qui maintenait auparavant les militants engagés en dépit de désaccords avec le collectif et rendait plus coûteuses les défections.

Sur la base de ces critères, Jacques Ion oppose deux figures idéales typiques du militant, un *militant affilié*, qui correspond à la représentation du militant des mouvements ouvriers, et qui serait un militant très lié et loyal à son collectif par ailleurs totalisant, et un militant *affranchi*, une représentation du militant plus contemporain, émancipé des appartenances héritées, autonome et qui veut s'affirmer avant tout en tant qu'individu.

➤ *De nouvelles temporalités*

Jacques Ion observe que le temps consacré à l'engagement s'est réduit et se fait selon de nouvelles temporalités, en durée, en intensité et en convivialité.

La durée et l'intensité du militantisme se modifient, dans la longueur de l'adhésion à un collectif, mais aussi dans le volume horaire qui lui est consacré. Comme nous venons de le voir avec le militantisme par projet, l'engagement dans un collectif n'est plus (ou moins) synonyme de l'engagement de toute une vie, il peut se concevoir sur un temps court et des défections sont possibles, sans qu'elles ne soient en principe sanctionnées fortement. Ceci inspire à Jacques Ion les métaphores de l'engagement *timbre* qui correspond à l'engagement traditionnel qu'on trouve dans les mouvements ouvriers, et de l'engagement *post-it* qui décrit l'engagement « moderne ». Dans l'engagement *timbre*, le militant « colle » au collectif presque à vie, en dépit du possible déclin de la validité des objectifs poursuivis ou des rétributions du militantisme. Dans l'engagement *post-it*, l'engagement du militant est plus éphémère, aisément détachable de l'organisation et re-collable ailleurs ; c'est un engagement à la fois révocable et répliquable, successivement ou simultanément.

Au quotidien, le volume horaire consacré à l'action collective se réduit de moitié et Jacques Ion considère que ceci peut être dû en partie à la présence accrue des femmes dans les associations, qui sont moins disponibles du fait leurs obligations familiales⁸. L'engagement ne doit d'ailleurs plus empiéter sur le temps de la famille ou sur celui des loisirs. Les militants consacrent moins de temps aux réunions, dont l'ordre du jour peut être négocié en avance par échange de mails, celles-ci ont moins lieu le soir qu'en fin d'après-midi, et doivent être *productives*. Les militants viennent également moins en amont de la réunion, pour la préparer, et restent moins après la réunion, pour la terminer autour d'un verre.

Tous ces éléments sont susceptibles d'entraîner une réduction croissante de la convivialité, renforcée par la disparition ou la professionnalisation d'un certain nombre d'activités comme la mise sous enveloppe des convocations ou la réalisation de formation⁹. Il n'y a plus une réunion d'un groupe de pairs dotés de la même socialisation – et où s'effectue une bonne

⁷ En référence à la Cité par Projet de Boltanski et Thévenot (1991).

⁸ On peut aussi imaginer que la progression du partage des tâches dans le foyer réduit le temps que les hommes peuvent consacrer à leurs activités militantes.

⁹ Il n'y a plus de mise sous enveloppe des communications grâce à l'utilisation des e-mails et le formateur « maison » est remplacé par un professionnel extérieur.

partie de la sociabilité – , mais la rencontre d’individus qui ne se connaissent pas et dont le temps partagé ensemble est raccourci, optimisé. La réduction ou disparition de la convivialité peut entraîner la défection de ceux pour qui la convivialité était un motif important de l’engagement.

La distinction de trois variables temporelles de durée, d’intensité et de convivialité, permet à Jacques Ion de produire une typologie de quatre formes idéales typiques d’engagement¹⁰. La première forme idéale typique est un engagement de long terme, à fort degré d’intensité et de convivialité, qu’il est possible de rapporter à l’engagement ouvrier ou syndicaliste. La seconde est un engagement de long terme, mais à l’intensité et à la convivialité plus faible, que l’on peut trouver par exemple chez Amnesty International.

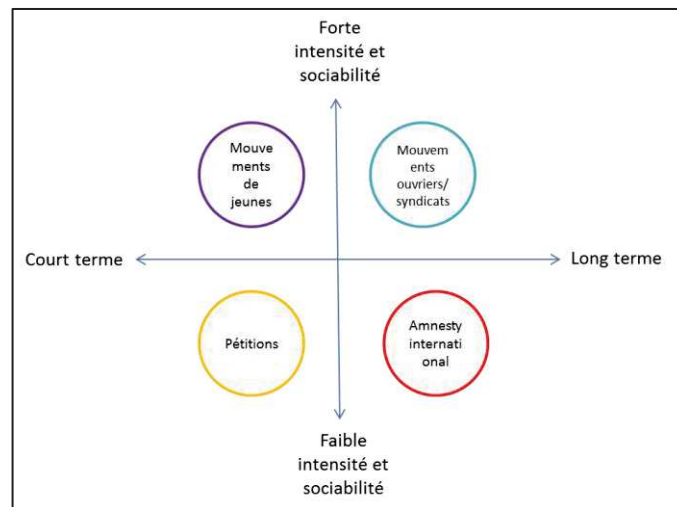


Figure 3: Les différents idéaux types d’engagement en fonction des variables de durée, d’intensité et de convivialité (source : création personnelle à partir des travaux de Jacques Ion)

La troisième est une forme d’engagement de court terme, mais particulièrement intense et convivial. Jacques Ion la fait correspondre aux mouvements de jeunes, qui favorisent une faible hiérarchie et une forte circulation. Enfin, la quatrième forme d’engagement cumule une courte durée, et de faibles intensité et durée : une pétition peut ainsi réunir dans le temps court des personnes autour d’un refus ou d’un projet.

Cette grille de lecture nous intéresse quand elle distingue l’engagement de long terme à forte intensité et convivialité, soit un engagement qui ressemble à l’engagement des militants bénévoles souvent retraités¹¹ des publics de l’eau potable, et l’engagement plus court – lié aux temporalités¹² de la carrière professionnelle – mais intense de jeunes professionnels qui participent aux réseaux du Public de l’eau, notamment par exemple dans les bureaux d’organisations institutionnalisées.

¹⁰ Dans ce contexte, l’intensité est toujours liée à la convivialité, lien que nous pourrions mettre en perspective dans l’analyse de nos données de terrain.

¹¹ Et qui ont pu expérimenter d’autres formes d’engagement politique relativement intense lors des événements de Mai 1968, dans des partis ou des syndicats.

¹² Et nous entendons par là que l’engagement dans un collectif précis peut être plus court, et pas l’engagement plus général pour la cause « eau bien commun ».

➤ *La gouvernance en question*

Ces nouvelles configurations de l'engagement posent la question du fonctionnement général du collectif, et de la confiance à établir entre des individus qui ne se connaissent pas au préalable, passent peu de temps ensemble, et n'ont pas nécessairement les mêmes valeurs. Il y a pourtant un vrai souci de démocratie dans les collectifs, qui sont désireux d'appliquer dans le fonctionnement de leur association les principes démocratiques qu'ils revendiquent dans la société. Ils favorisent donc une faible hiérarchisation, un fonctionnement horizontal (raison pour laquelle on parlera plutôt de gouvernance que de gouvernement) et laissent une place importante à la critique et à la contradiction. Il leur est possible d'utiliser la stratégie du *voice* sans qu'elle mette en péril le fonctionnement du collectif. Les militants sont aussi enclins à remettre régulièrement en question les représentants ou les délégués qu'ils élisent, et les règles de l'association.

Parallèlement, les militants éprouvent des difficultés à se fondre dans le collectif et à faire confiance aux représentants qu'ils ont désignés et, sensibles à la reconnaissance de leur opinion, ils ont du mal à s'effacer derrière le porte-parole. C'est l'époque de *défiance* de Pierre Rosanvallon (2006) dans laquelle les individus ont du mal à faire confiance aux élus, aux scientifiques mais aussi à leur voisin. Cette défiance est le corollaire d'une remise en cause des principes de la délégation et donc de la plus grande attention des militants à la qualité démocratique de la gouvernance de leur organisation. Il devient cependant difficile de trouver des individus pour se consacrer à des fonctions de responsabilité au sein d'un collectif, à la fois disponibles et voulant bien se soumettre à la critique. Il s'avère aussi difficile de faire vivre cet esprit démocratique au cours de réunions souvent courtes et ponctuelles où l'accent est mis sur la productivité.

➤ *Apports et limites d'une approche en idéaux types*

La nouveauté des « nouveaux mouvements sociaux » et les idéaux types de Jacques Ion ont largement été discutés par la communauté scientifique. On verrait du nouveau là où il n'y aurait en définitive qu'une recombinaison des pratiques et des attitudes. Les idéaux types de Jacques Ion sont remis en question par exemple par Annie Collovald (2002) car ils durciraient des différences entre les formes d'engagement « affiliées » rapportées aux classes populaires du mouvement ouvrier, et les formes d'engagement dites « affranchies » qui décriraient l'engagement de classes moyennes pour des enjeux tels que l'environnement ou le féminisme. Ces idéaux-types contribueraient à homogénéiser ces deux formes d'engagement par ailleurs très diversifiées, et à donner une vision relativement péjorative d'un engagement ouvrier dominé, affilié, peu réflexif voire totalitaire. Ils faciliteraient une dévalorisation de l'engagement populaire et une exaltation de l'engagement des classes moyennes. Rémi Lefebvre rejoint cette critique en montrant comment l'idéalisation de l'engagement « nouveau » repose sur une vision biaisée ou schématique de l'engagement « ancien », en prenant pour exemple le militantisme socialiste qui « n'est plus ce qu'il n'a jamais été » (Lefebvre, 2013). Annie Collovald propose, au lieu d'une approche temporelle, une approche en termes de classe sociale, dans une perspective bourdieusienne.

Nous veillerons pour notre part à ne pas enfermer les acteurs de la nébuleuse bleue dans une forme idéale typique ou l'autre d'engagement et à ne pas céder à une dichotomie facile entre « ancien » et « nouveau » alors même que nous travaillons sur des acteurs qui sont pour partie des militants retraités dotés d'une importante expérience d'engagement politique et syndical et pour partie de jeunes professionnels engagés issus du milieu de l'eau (ingénierie, recherche ou l'humanitaire). Nous nous proposons de considérer qu'il y a surtout une hybridation des pratiques entre ce qui est supposé relever de l'ancien et du nouveau et que les pratiques peuvent être envisagées indépendamment d'une classification des militants qui les mettent en œuvre. Dans le cas de la nébuleuse bleue et concernant le répertoire d'action militant par exemple, l'utilisation d'un répertoire dit innovant, d'une part ne renvoie pas le répertoire d'action traditionnel au passé, et d'autre part peut être le fait de différents acteurs ou organisations en fonction des contextes, des besoins de l'action collective et des appétences des militants. Nous utiliserons donc le travail que venons de présenter comme une grille de lecture pour penser la diversité des rapports au politique (qu'il s'agisse du réglage à l'univers politique partisan ou à l'univers politique institutionnel), aux organisations et aux pratiques, et aussi lire les disputes qui naissent de ces différents rapports.

Enfin, on retiendra que le militantisme recomposé tel que présenté par Jacques Ion peut paraître un peu désenchanté, dans la manière dont il est présenté comme rationalisé, écourté, basé sur des logiques de performance et d'efficacité, moins convivial et moins tourné vers des lendemains qui chantent que vers des objectifs de court terme. Il est plus difficile dès lors de saisir les motifs et motivations des individus à s'engager dans ce qui s'approche de formes de travail, le salaire en moins. Nous nous intéresserons donc tout particulièrement aux rétributions du militantisme (Gaxie, 1977) de l'eau, qu'elles aient trait au « travail » d'enquête, producteur de satisfactions pareilles à des « passions cognitives » (Roux, Charvolin et Dumain, 2009) ou qu'elles soient découvertes ailleurs : dans la convivialité, les apprentissages et découvertes, la reconnaissance, la réalisation personnelle...

*

C'est notamment grâce à une approche compréhensive de l'engagement que les rétributions peuvent être comprises, et grâce à des entretiens dits récits de vie que les interrogés peuvent procéder à la formulation des motifs et motivations de leur engagement. Nous allons présenter maintenant les notions avec lesquelles nous allons procéder à l'étude de l'engagement.

2. L'engagement, une « activité sociale individuelle et dynamique »

Notre travail, nous l'avons dit, s'appuie sur le renouvellement de l'approche de l'engagement, porté en France notamment, par un chercheur comme Olivier Fillieule (Fillieule, 2001). Dans une perspective interactionniste, il propose d'envisager l'engagement comme « une activité sociale individuelle et dynamique ». Cette définition permet de donner les différentes dimensions à considérer pour étudier l'engagement : sa dimension collective, sa dimension personnelle et sa dimension processuelle. Fillieule va employer des notions telles que la trajectoire et la carrière pour étudier l'engagement de manière processuelle, et mobiliser plusieurs niveaux d'analyse : celui de l'individu, mais aussi celui du collectif dans lequel

l'individu est mobilisé, et le contexte général dans lequel sont insérés individu et collectif. Nous allons tout d'abord présenter ces notions de trajectoire et de carrière, puis nous traiterons de ces trois niveaux d'analyse.

(a) Les apports des notions de trajectoires et de carrière

Ces deux notions ont une histoire différente, mais servent la plupart du temps à désigner une même manière de mener l'analyse.

La notion de trajectoire est d'abord utilisée par Anselm Strauss (1992) pour décrire la trajectoire d'une maladie, mais aussi tout le travail qu'il y a autour de la maladie et les effets de ce travail sur les personnes impliquées. La notion de carrière est d'abord employée par Everett Hughes (1958) pour l'analyse des carrières professionnelles, puis par Howard Becker (1985), qui adapte cette notion à son travail sur la déviance et les carrières de fumeurs de marijuana. La notion de carrière allie une dimension objective, en suivant les événements tels que traversés par les individus (comme les étapes d'accès à une profession chez Hughes) et une dimension subjective, en abordant la manière dont ces événements sont vécus et interprétés par les individus. Il y a donc une articulation à comprendre entre l'intériorité, c'est à dire l'identité et la subjectivité, et l'extériorité, c'est à dire les mondes sociaux. La notion de carrière permet de sortir d'une appréhension « photographique » de l'activité sociale étudiée en proposant de la replacer dans une trame temporelle, dans un parcours de vie constitué d'étapes à la fois prévues, anticipées, des *changements institutionnalisés*, comme l'entrée dans la vie active, ou d'*accidents biographiques* comme un décès. Cette perspective de travail n'isole pas l'engagement des autres activités sociales, mais propose de considérer que cohabitent plusieurs carrières (une carrière familiale, religieuse, politique, professionnelle, etc.) qui sont autant de sous-mondes sociaux structurés par des règles, normes et comportements et qui supposent que l'individu y endosse un rôle spécifique. Travailler avec les notions de carrière implique de considérer que ces différents monde sociaux s'affectent les uns les autres (les identités endossées ou les règles intériorisées peuvent se compléter ou s'opposer, ou les événements qui se passent dans une carrière affecter ce qui se passe dans d'autres carrières¹³).

Il y a aussi une dimension cumulative dans les notions de trajectoire et de carrière : les différentes expériences de la trajectoire ou de la carrière ne sont pas isolées les unes des autres mais sont liées et constituent un répertoire de valeurs, de savoirs et d'attitudes dans lesquelles l'individu puise pour construire son rapport au monde. Comme le dit Olivier Fillieule : « appliquée à l'engagement politique, la notion de carrière permet de comprendre comment, à chaque étape de la biographie, les attitudes et comportements sont déterminés par les attitudes et comportements passés et conditionnent à leur tour le champ des possibles à venir, resituant ainsi les périodes d'engagement dans l'ensemble du cycle de vie » (2001, p.201). Sans pour autant rendre l'engagement et les futurs engagements prévisibles, le recours à ces notions permet d'observer comment s'activent et se réactivent un ensemble de schèmes de perceptions et d'action (Lahire, 1998).

¹³ La carrière militante et/ou la carrière syndicale peuvent par exemple affecter la carrière professionnelle. Un de nos militants, Noël, est contraint de changer d'emploi lorsqu'il prend la tête de mouvements syndicaux dans les industries dans lesquelles il travaille. Par contre, une fois retraité, c'est sa carrière d'engagement qu'il doit renégocier au profit de sa carrière familiale quand sa femme est tombée malade.

Dans notre travail, nous emploierons les deux concepts relativement indifféremment mais en utilisant plutôt la notion de trajectoire pour renvoyer au parcours de vie et d'engagement du militant de l'eau, de ses premières expériences de l'action collective à son engagement pour l'eau potable, et la notion de la carrière notamment pour distinguer la carrière d'engagement des autres carrières comme la carrière professionnelle, la carrière syndicale, la carrière familiale. De plus la notion de trajectoire nous permettra aussi d'envisager la structuration et l'évolution des publics de l'eau dans lesquels le militant de l'eau peut s'engager. En plus d'une approche longitudinale nécessaire pour replacer l'engagement dans la trajectoire individuelle, l'analyse de l'engagement en tant que trajectoire ou carrière implique la prise en compte de plusieurs niveaux d'analyse : l'histoire ou la trajectoire personnelle, la trajectoire du ou des collectif(s) dans lequel/lesquels l'engagement se réalise, le contexte général dans lequel engagement individuel et mobilisation collective se font.

(b) Un triple niveau d'analyse

Les notions de carrière et de trajectoire telles qu'elles sont pensées par les chercheurs travaillant sur l'engagement sont ainsi à considérer en relation avec des variables situationnelles et contextuelles, que celles-ci soient individuelles ou collectives. Dans un article, Frédéric Sawicki et Johanna Siméant parlent d'une analyse tri-dimensionnelle des niveaux micrologique (individu), mésologique (collectif) et macrologique (contexte). Ceci contribue au décloisonnement de la sociologie de l'engagement (2009) qu'ils appellent de leur vœux, entre une sociologie holiste, individualiste et interactionniste.

Le collectif dans lequel l'individu s'engage doit être étudié pour progresser dans la compréhension des raisons du passage à l'acte, des rétributions du militantisme, du maintien dans le collectif ou de la défection. Ainsi, la progressive reconnaissance du collectif ou une convivialité qui décline peuvent devenir des éléments explicatifs d'une intensification de l'engagement ou du réinvestissement dans un autre collectif. Nous nous intéresserons à la fois aux dimensions internes au collectif (ambiance des réunions, convivialité, partage du travail, qualité des rétributions du militantisme) et externes (la perception publique du collectif et de ses revendications, la reconnaissance institutionnelle, le relai de la presse, etc.).

Nous porterons aussi une attention aux contextes généraux dans lesquels l'engagement s'effectue, pour y déceler les fenêtres d'opportunités, la progression de la reconnaissance du collectif ou de la popularité des objectifs poursuivis (telle que la trajectoire de la revendication pour la régie publique), les agendas nationaux ou internationaux et leurs effets...

Maintenant que nous avons précisé notre cadre d'analyse de l'engagement pour l'eau potable, nous allons présenter notre méthode d'enquête et d'analyse des données.

II. Méthodologie de l'enquête de terrain

Notre méthodologie d'enquête fait la part belle à une méthodologie qualitative, qui s'appuie sur la réalisation d'entretiens dits « récits de vie » qui vont permettre de recueillir la trajectoire d'engagement des militants. Elle se compose aussi de séances d'observation

participante des réunions et des événements organisés par les publics de l'eau ou auxquels ils assistent ainsi que du suivi des échanges des militants sur des listes de diffusion.

Nous allons dans une première partie présenter la méthodologie des entretiens réalisés avec les militants et ayant vocation à recueillir leur trajectoire : les entretiens dits récits de vie ou entretiens biographiques. Dans une seconde partie, nous présenterons les autres approches que nous avons mises en œuvre. Dans chacune de ces parties, nous présenterons nos données sous forme de tableau pour dire qui nous avons interrogé et quels sont les événements auxquels nous avons assisté. Dans une troisième partie, nous reviendrons sur les difficultés rencontrées lors de notre enquête de terrain, une enquête « en eaux vives ».

1. Les entretiens récits de vie avec les militants de l'eau

(a) Enjeux et méthode du récit de vie

Le recueil des trajectoires d'engagement en entretien suppose une méthodologie d'enquête qualitative et le recours à des entretiens dits récits de vie. C'est une méthode de sociologie compréhensive, exigeante pour le chercheur comme pour l'interrogé, très complète mais qui implique de prendre un certain nombre de précautions. Nous allons présenter rapidement la méthode puis aborder les conditions de réalisation de cette forme d'entretien, ses apports et ses difficultés.

➤ *Une définition de la méthode du récit de vie*

L'entretien sous forme de récit de vie est une méthode d'enquête qualitative dite « biographique » qui s'est d'abord imposée en anthropologie avec l'Ecole de Chicago et des travaux comme celui de William Isaac Thomas et Florian Znaniecki sur *Le paysan Polonais en Europe et en Amérique* (1919). Elle a été introduite en France notamment avec les travaux de Daniel Bertaux (1997). L'entretien sous forme de récit de vie est une interaction sociale entre un enquêteur et un enquêté au cours de laquelle l'enquêté est amené à raconter sa vie, à mettre en récit sa propre biographie. La spécificité de cette forme de récit est que le sujet n'est pas ce dont on parle mais celui qui parle. Il ne s'agit pas d'un entretien directif constitué de questions et de réponse, mais un récit assez libre que fait l'enquêté à partir d'une consigne de départ. L'enquêteur peut cependant intervenir pour aider le narrateur, ou réorienter la discussion sans se montrer trop directif. On s'intéresse à tous les aspects du récit, tout autant la narration d'événements importants que le rappel d'anecdotes voire de plaisanteries. L'individu interrogé est amené à porter un regard sur sa vie, expliciter ses choix, sa situation, ses envies. Il retrace en quelque sorte son propre parcours, qu'il réinterprète en situation.

L'entretien sous forme de récit de vie donne un matériau très riche en restituant tout à la fois une histoire composée d'un certain nombre d'événements et d'activités mais aussi la signification que l'individu prête à ces événements et le sens qu'il donne à ses activités. Il va ainsi permettre de faire émerger la dimension objective et la dimension subjective de la carrière d'engagement, que l'on a vues plus haut avec Becker. Le récit de vie rend possible la formulation des choix, motifs et motivations de l'individu interrogé. Le récit de vie obtenu est ensuite décortiqué et analysé sous plusieurs angles afin de retracer un parcours ou une

« trajectoire », avec ses dynamiques, ses évènements, ses ruptures et toutes les réflexions sur le passage de ces différentes étapes.

➤ *Du particulier au général*

Un des enjeux du récit de vie est de permettre au sociologue de traiter d'un phénomène social à travers la focale individuelle. Le sociologue doit montrer en quoi l'analyse du singulier peut avoir une portée générale, comment elle permet d'avancer dans la compréhension des processus sociaux, c'est à dire finalement, comment elle s'inscrit dans l'objectif de la sociologie. Cette montée en généralité peut se faire de différentes façons. Il est possible de considérer tout d'abord qu'un seul récit de vie d'un individu, par exemple ici un militant de l'eau, peut éclairer le chercheur sur les mobilisations et l'engagement pour l'eau potable, tout comme le récit d'un migrant polonais pouvait apporter des éléments de compréhension à la trajectoire des migrants polonais (Thomas et Znaniecki, 1919). Il faut cependant considérer que le récit de vie reste spécifique à la personne et qu'il ne peut pas totaliser les expériences des individus.

Les récits de vie peuvent aussi être répétés avec plusieurs interlocuteurs, cumulés¹⁴, par exemple avec plusieurs récits de vie de militants de l'eau ou plusieurs récits de vie de migrants polonais. Les entretiens sont croisés les uns avec les autres pour faire ressortir des variables générales mais aussi pour apporter de la précision et de la subjectivité à un même évènement vécu par différents acteurs. En comparant les entretiens et en les accumulant, il nous a alors été possible de faire ressortir des traits communs, tels que le moment de l'engagement, les savoirs faire, les appétences, les rapports à l'eau...

➤ *Les difficultés de la méthode : illusion biographique et aléas de la mémoire*

Un autre des enjeux de la méthode repose sur l'exercice de narration qui est demandé et qui suppose pour l'interrogé de creuser dans sa mémoire, de revenir sur des souvenirs lointains, parfois flous, qui ont avec le temps subi des altérations ou des transformations.

Il faut ainsi se méfier de ce que Pierre Bourdieu nomme *l'illusion biographique* (1986), soit la manière dont le récit va faire l'objet d'une réinterprétation, d'un remaniement ou d'un lissage par celui qui raconte. Des éléments vont être, consciemment ou non, plus ou moins accentués, oblitérés, reconstruits, vont s'inverser chronologiquement ou tout simplement disparaître.

Surtout face aux militants expérimentés et qui avaient déjà eu l'occasion de penser leur trajectoire ou mettre en récit leur engagement, nous nous sommes méfiés d'un effet que l'on pourrait qualifier de « curriculum vitae » : comme un candidat à un entretien d'embauche, le militant lisse sa trajectoire d'engagement, retraduit les bifurcations ou les hasards pour les intégrer à une trame logique d'un engagement qui serait guidé tout au long de la vie par un fil rouge. Comme pour le travail de généralisation et d'analyse, le dépassement de ces difficultés passe par une lecture et une analyse croisées des différents entretiens, et leur confrontation à

¹⁴ En principe, le cumul des entretiens doit atteindre une saturation, c'est-à-dire un moment où l'on peut clore l'enquête puisqu'on a le sentiment de ne plus rien apprendre en menant les entretiens. Pour notre part, nous avons dû cumuler les entretiens avec différents publics de l'eau pour parvenir à la saturation concernant l'enquête des publics ou les logiques de l'action collective. Par contre, la saturation était plus difficile à trouver concernant les trajectoires d'engagement, tant sont différentes les trajectoires susceptibles de mener à l'engagement pour l'eau potable et les récits de la rencontre avec l'eau.

des données plus objectives telles que des archives qui donnent un ensemble de dates et de faits.

➤ *Une relation de confiance et d'écoute*

Le dépassement de certaines difficultés induites par les aléas de la mémoire ou de la mise en récit nous paraît possible grâce à l'établissement d'une confiance mutuelle entre l'interrogé et l'enquêteur.

L'enquêteur fait attention à mettre l'interrogé à l'aise, à ne pas produire une situation de domination qui peut nuire à la narration de l'individu (Berthaux, 1997), et adapte son enquête à chaque militant. Dans le cas où le militant parle peu et ressent le besoin d'être guidé, l'enquêteur interviendra différemment que dans le cas d'un militant rompu à l'exercice de la narration. Dans le premier cas, il veillera par exemple à aider le narrateur à l'aide de questions, en veillant à ce que cela ne prenne pas la forme d'un interrogatoire, en cherchant par exemple le bon angle de discussion d'un sujet. Dans le second cas, face à un militant qui a déjà une trame de récit préconstruite, l'enquêteur pourra chercher à mettre au défi cette trame, à entrer dans un niveau de détail plus important, ou à poser des questions sur les sujets laissés de côté, délibérément ou non.

De plus pour que l'enquêté puisse faire confiance à l'enquêteur, ce dernier doit garantir l'anonymat et faire la transparence sur sa démarche¹⁵. En retour, le chercheur fait confiance à l'interrogé pour ne pas transfigurer le récit ni changer les faits mais ne peut pas contrôler un mécanisme aussi complexe que celui de la mémoire et doit accepter quelques incertitudes. C'est par exemple l'effet de sélection ou de lissage opéré consciemment ou inconsciemment par l'interrogé, et qui peut amener à négliger ou passer sous silence telle ou telle information ; c'est l'effet « curriculum vitae » dont on a parlé un peu plus haut qui amène à calibrer des informations pour les insérer dans une trame logique – ou les laisser de côté le cas échéant¹⁶. Dans certains cas, il n'est pas possible de se rendre compte de ces petits biais, mais il ne nous paraît pas nécessaire de chercher à systématiquement les débusquer. L'enquête est celle d'un sociologue et non d'un policier et il ne s'agit pas de vérifier la véracité de propos ou de « coincer » les interrogés, mais de favoriser une mise en récit de leur expérience sensible. Il faut accepter de compter avec un double niveau d'analyse, celui du chercheur sur le matériau, mais avant, le premier effort d'analyse de l'interrogé sur sa propre trajectoire – une sorte de *double herméneutique* de Giddens.

La double relation de confiance permet d'aller au-delà du but initial de l'entretien, en permettant la réflexion voire l'introspection des interrogés mais aussi la transmission d'une forme de mémoire. Nous avons ainsi eu le sentiment de pouvoir, en réalisant ces entretiens,

¹⁵ J'ai par exemple, dans le contexte d'une recherche « en eaux vives » (voir la section 3 de cette partie), fait preuve du plus de transparence possible sur mes motivations, mais j'ai aussi veillé à bien préciser mon rôle : celui du chercheur en sciences sociales et non du journaliste ou du romancier, et mon positionnement de neutralité.

¹⁶ Par exemple, je découvre lors d'une conversation courante avec un militant qu'il a été adhérent à Attac, ce qu'il n'a pas mentionné lors des entretiens que nous avons menés. Quand je le lui fais remarquer, il s'étonne de l'oubli mais explique que c'est parce qu'il n'a été qu'adhérent et pour une courte période. Il a ainsi opéré de lui-même une sélection entre les expériences militantes qu'il jugeait pertinentes et celles qui relèvent de l'anecdote mais ne rentrent pas en ligne de compte pour expliquer sa trajectoire d'engagement. Je m'aperçois une autre fois qu'une suite d'évènements présentés comme liés dans le temps par un autre militant, sont en fait éloignés chronologiquement de quelques mois.

permettre l'expression de personnes qui prennent rarement la parole (en dehors des militants expérimentés susmentionnés), ou qui ne sont jamais interrogées, et qui en cours d'entretien ont pu s'exprimer, être écoutés, et « raconter leur vie¹⁷ » à une personne extérieure. Plusieurs militants ont aussi manifesté une satisfaction à ce que quelqu'un issu du milieu académique s'intéresse à leur mobilisation qui est par ailleurs parfois dévalorisée. Pour certains, qui se sont immergés dans l'exercice du récit, cela a même été l'occasion d'opérer une réflexion sur leur parcours, les déterminants de leurs choix, leurs hésitations, leurs satisfactions. Nous avons aussi noté une dimension de transmission, transmission qui s'opérait du sachant vers le profane (concernant les questions d'eau beaucoup de militants voulaient prendre du temps à bien m'expliquer le fonctionnement de leur syndicat), du local vers l'étranger (« *vous êtes du coin ? Non, alors il faut savoir que la nappe du Garon...* »), mais aussi, nous semblait-il, du plus âgé vers le plus jeune¹⁸. Il nous a ainsi semblé voir dans cet exercice et chez certaines personnes cette satisfaction à transmettre, au-delà du récit d'engagement, un témoignage, une indignation, une expérience.

(b) Le travail d'analyse des récits de vie

Une fois recueillis, les récits de vie font l'objet d'un découpage, qui permet, tout en retraçant la trajectoire de manière chronologique, de mettre en perspective les différents engagements et les différentes carrières.

➤ *Prêter attention aux différentes étapes et carrières de la trajectoire*

Nous allons distinguer ainsi un certain nombre d'étapes ou de temps forts des trajectoires : l'enfance, la jeunesse et les études, la période professionnelle, la retraite, mais on met aussi en perspective différentes carrières : familiale (le rôle des parents, la rencontre avec le conjoint, le mariage, les enfants, la séparation ou le décès), professionnelle (les études, l'entrée dans la vie active, les bifurcations, la retraite), militante (les premiers engagements, les pratiques associatives diverses) syndicale (le premier engagement dans un syndicat, le changement de syndicat, les grandes grèves) et politique (la prise de carte dans un parti, les activités menés, la révocation de cet engagement, etc.)

Ceci permet d'avoir une vision tout à la fois synchronique et diachronique de l'engagement, d'observer la trajectoire d'engagement dans sa diversité et sa densité, mais aussi de voir comment les carrières, leurs règles et les rôles qu'y endossent les individus, peuvent s'affecter mutuellement. Cette vision, schématisée, peut ressembler à un graphique tel que celui qui apparaît ci-dessous, qui représente la trajectoire d'une militante d'un public de l'eau dit Association de Consommateurs d'Eau (ACE de l'Ouest Lyonnais), Geneviève¹⁹ :

¹⁷ C'est Pierre Rosanvallon qui traite dans son ouvrage *Le parlement des invisibles* de la fonction sociale et démocratique de « raconter sa vie » : Rosanvallon, P., 2014, *Le parlement des invisibles*, Paris, Seuil

¹⁸ En fonction des personnes rencontrées (et de leur âge), j'avais la sensation d'être rapprochée de la génération des enfants, ou de celle des petits enfants.

¹⁹ Le récit plus complet de sa trajectoire est disponible dans une version courte chapitre VI et dans une version longue dans l'annexe 7 de la thèse

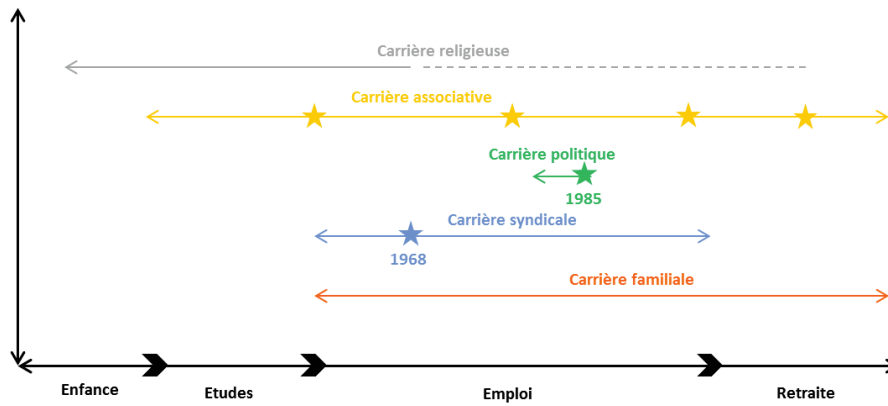


Figure 4: Schématisation d'une trajectoire (Geneviève).

Les étoiles permettent de marquer les ruptures, bifurcations, temps forts et changements et les pointillés marquent un affaiblissement de la pratique.

Le schéma ci-dessus permet de distinguer les carrières qui composent la trajectoire de Geneviève : une carrière familiale (elle se marie et a deux enfants, puis des petits enfants), une carrière professionnelle (elle devient institutrice dans l'enseignement privé), une carrière syndicale (elle prend une carte à la CFDT au début de sa carrière professionnelle), une carrière religieuse (Geneviève est issue d'un milieu catholique rural qui va influencer le choix de son métier et de son syndicat) et une carrière associative. Cette carrière associative est elle-même composée de différents engagements successifs ou simultanés, représentés ci-dessous dans un autre graphique :

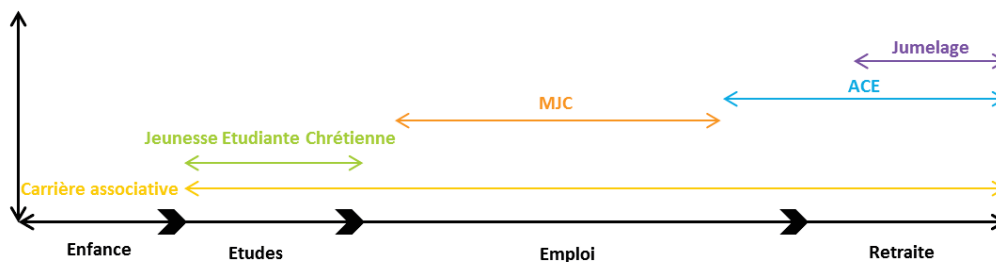


Figure 5: La carrière associative de Geneviève

Ces engagements peuvent être pensés comme en lien avec les autres carrières : elle entre aux Jeunesses Etudiantes Chrétiennes lors de ses études et dans la continuité de la pratique religieuse familiale, elle est ensuite un membre actif d'une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) avec son mari et ses enfants, elle se mobilise plus tard dans un public de l'eau (ACE), lors de la période de sa transition vers la retraite. Un peu plus tard, elle devient aussi membre d'une association locale de jumelage avec le Burkina Faso. Elle finit par songer à y transférer l'essentiel de ses activités associatives dans les années 2010 et au vu de l'essoufflement de l'ACE.

La schématisation de la trajectoire permet de voir comment les carrières rentrent en relations et s'affectent les unes, les autres. La carrière professionnelle, politique et syndicale de Geneviève est scandée par de grands événements, comme Mai 1968, événement au cours duquel elle soutient le mouvement de grève, en dépit de l'opposition de son école privée. Elle explique prendre d'ailleurs de la distance avec la pratique religieuse face à la rigidité de l'institution, jusqu'à n'être plus pratiquante aujourd'hui (ce que nous marquons par des pointillés sur le premier graphique). Un autre événement entraînant une bifurcation de sa

carrière politique est le scandale du Rainbow Warrior (1985) qui l'incite à rendre la carte qu'elle avait prise un peu plus tôt au Parti Socialiste et alors qu'elle avait activement fait campagne – malgré ici l'opposition de l'école dans laquelle elle travaillait – pour l'élection de François Mitterrand²⁰.

➤ *Quelques éléments qui nécessitent une attention particulière.*

Nous allons porter une attention particulière à certains éléments qui nous paraissent importants. Si nous regardons toutes les carrières militantes pour comprendre comment elles s'articulent les unes aux autres, nous porterons **une attention toute particulière pour la carrière militante**, qui nous paraît la mieux à même de nous aider à la compréhension de l'engagement pour l'eau potable. Nous pensons d'ailleurs cet engagement pour l'eau comme inscrit dans la continuité de la carrière d'engagement. Retracer cette carrière d'engagement permet de comprendre comment les militants procèdent à l'acquisition d'un certain nombre de savoirs, savoirs faire et savoirs être ou de « schèmes » de perception et d'action (Lahire, 1998) qu'ils vont ensuite réemployer. C'est reconnaître la dimension cumulative de la trajectoire et de la carrière, où, comme nous l'avons vu plus haut avec Olivier Fillieule, « les attitudes et les comportements sont déterminés par les attitudes et les comportements passés et conditionnent à leur tour le champ des possibles à venir ». Les militants auront ainsi acquis des capacités à négocier avec la puissance publique, communiquer avec la presse, mobiliser les ressources aussi bien symboliques que matérielles, ou encore résister aux déconvenues en faisant preuve d'une certaine résilience à l'échec ou en étant capable d'affronter des situations de conflit. En termes de méthodologie d'enquête, la carrière d'engagement peut constituer un fil rouge, elle permet à la personne interrogée de retracer sa biographie à travers les étapes de son engagement. Quand l'engagement occupe une place importante chez la personne interrogée, il permet de donner ainsi des bornes – au sens de bornes kilométriques – au récit, sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour restituer la biographie et mettre en relation les événements de la trajectoire.

Outre ce focus sur la carrière militante, nous portons **une attention singulière au « moment » de la retraite**, puisqu'elle est un moment que de nombreux militants ont en commun, et qu'elle est souvent le moment où survient l'engagement pour l'eau. La retraite peut ainsi être envisagée comme un moment de disponibilité puisqu'elle correspond souvent à la fin de la carrière professionnelle et parfois de la carrière syndicale mais aussi un moment de reconversion tout à la fois de ce temps disponible et des compétences et savoirs professionnels et militants. La retraite parfois considérée comme une « mort sociale » (Guillemard, 2002) peut au contraire être lue comme un moment d'ouverture des possibles pour les individus qui auraient mis de côté certaines activités par manque de temps ou par crainte de retombées négatives de leur engagement sur leur vie professionnelle ou familiale. La retraite est aussi un moment charnière ou une « phase interstitielle de la vie sociale » (Agrikoliansky, 2001) puisqu'elle peut constituer un moment de changement de statut social vers un statut plutôt dominé et l'engagement peut y figurer comme une manière d'exister socialement malgré le changement et d'être reconnu comme individu ou citoyen à part entière.

²⁰ Voir chapitre VI et annexe 7.

Nous observerons aussi avec une attention toute particulière le « **moment** » de l'**engagement pour l'eau potable**, qui peut ainsi coïncider avec un moment de disponibilité – avec la retraite mais pas seulement –, de reconversion voire de retournement d'un statut social assigné, mais pas seulement. Pour comprendre le passage à l'acte autour d'un objet peu commun, nous reviendrons sur la verbalisation d'intérêts sous-jacents pour des questionnements pour l'eau potable, la participation locale ou encore les services publics au cours de la trajectoire. Nous chercherons à comprendre quels sont ces concernés préalables pour l'eau ou pour des thématiques qui lui sont liées et pourquoi ils entraînent un passage à l'acte à un moment plutôt qu'à un autre.

Enfin, nous nous intéresserons **aux rétributions du militantisme**, et à la manière dont ces rétributions sont envisagées ou découvertes dans le cours de l'action, qu'elles soient matérielles ou symboliques. Nous considérerons d'ailleurs que ces rétributions sont moins matérielles, puisqu'il y a peu de questions de professionnalisation ou de rétributions financières de l'engagement chez les publics de l'eau, que symboliques. Ces rétributions symboliques sont variées, qu'il s'agisse de formations, d'apprentissages, d'inversion des rapports de force dans un combat souvent présenté comme celui de David contre Goliath ou du pot de terre contre le pot de fer. Nous verrons que l'engagement pour l'eau stimule ou donne naissance à des *passions cognitives* (Roux, Charvolin et Dumain, 2009) productrices de satisfaction majeures. Les rétributions symboliques de l'engagement pour l'eau potable nous permettront de comprendre comment cet engagement se maintient dans le temps – certains militants étant mobilisés depuis plus de vingt ans – malgré les difficultés rencontrées ou des formes de découragement. Le déclin d'autres formes de rétributions, telles que la reconnaissance publique ou la convivialité pourra aussi contribuer à expliquer des formes d'éloignement ou de désengagement.

(c) Les entretiens récits de vie au concret

De manière concrète, nous avons rencontré une vingtaine d'associations, et réalisé des entretiens sur les mobilisations sous forme de récit de vie avec vingt-cinq militants. Il s'agissait en majorité d'hommes et une majorité de quinquagénaires et plus. Nous avons parfois interrogé plusieurs militants par association (entre 1 et 3) et certains militants ont été interrogés plusieurs fois. Parfois, les entretiens sous forme de récit de vie n'ont pu être menés dans leur intégralité en raison d'événements indépendants de notre volonté (essentiellement les interruptions ou le temps manquant²¹). Sur ces 25 entretiens, nous avons donc sélectionné seize entretiens, huit réalisés avec les militants du réseau dit CACE et huit réalisés avec des militants du réseau départemental dit Eau Secours Orléanais.

Ils sont répartis comme suit :

²¹ Parfois les entretiens ont été complétés par téléphone mais les conditions n'étaient plus réunies pour un entretien biographique.

Catégorie	Sous-catégorie	Nombre de personnes interrogées	Total
CACE	femmes	3	8
	hommes	5	
ES45	femmes	2	8
	hommes	6	
Autres récits de vie	femmes	1	9
	hommes	8	
Totaux		25	25

Tableau 1: Tableau récapitulatif des entretiens menés sous forme de récits de vie

Ces seize entretiens seront les entretiens sur lesquels nous allons nous appuyer pour traiter en chapitre VI des trajectoires d'engagement des militants de l'eau. Cependant, nous allons mobiliser les vingt-cinq entretiens pour l'ensemble de notre travail, qu'il s'agisse du chapitre IV sur la mobilisation des publics de l'eau ou du chapitre V sur la structuration des publics en réseau. Même s'ils ne sont pas tous exploités pour retracer les trajectoires d'engagement des militants, ils contribuent tous à une meilleure compréhension de la structuration du Public de l'eau et à l'engagement pour l'eau potable.

*

Si l'étude de l'engagement des militants de l'eau occupe une place centrale dans notre travail, nous ne nous sommes pas concentrés uniquement sur l'analyse des récits de vie. L'objet central de la thèse n'était d'ailleurs pas la restitution de trajectoires d'engagement mais plutôt, à travers l'étude des trajectoires d'engagement, la compréhension à la fois de l'engagement pour l'eau, ses composantes et ses effets sur la régulation du secteur mais aussi la structuration d'un jeune tissu associatif. Nous avons donc recouru à des méthodes complémentaires d'enquête, essentiellement qualitatives elles aussi, que nous allons présenter ici.

2. Approches complémentaires : entretiens et observations

Les autres approches avec lesquelles nous avons réalisé nos terrains sont (a) les entretiens dits semi directifs menés avec différents acteurs que nous allons présenter plus bas, mais aussi des (b) séances d'observation participante ou d'observation de réunions, de dispositifs de concertation avec les usagers, d'événements. Nous avons aussi étudié (c) les archives des associations, des collectivités et de la presse quand elles étaient disponibles, afin de pouvoir retracer les histoires locales de l'eau et celles des mobilisations. Enfin nous nous sommes aussi inscrits sur (d) des listes de diffusion, listes de mails ou « mailing-list » qui relie le Public de l'eau et sur lesquels circulent des flux d'informations.

(a) Les entretiens semi directifs avec des informateurs : chercheurs, journalistes, services, élus...

Nous avons réalisé de nombreux entretiens avec des acteurs gravitant autour de la gestion de l'eau potable, et issus de divers univers. Nous distinguons deux catégories d'acteurs, et plusieurs sous-catégories :

- Les destinataires des mobilisations
- Les informateurs

La première catégorie peut être divisée en trois sous-catégories : les élus locaux, les services liés à la gestion de l'eau (les services d'eau ou les services en charge de la participation) et les opérateurs privés.

La seconde catégorie, les « informateurs » peut être divisée en deux sous-catégories : les informateurs militants (soit liés d'une manière ou d'une autre au Public de l'eau, comme un activiste pour l'environnement ou un professionnel engagé) et les informateurs extérieurs (des chercheurs, dont les travaux étaient liés aux mobilisations pour l'eau potable ou à leur objet, et des journalistes).

Au total, nous avons interrogé 26 personnes, réparties comme suit :

Catégorie	Sous-catégorie	Nombre de personnes interrogées	Nombre de personnes interrogées
Destinataires des revendications	services	7	12
	élus	4	
	opérateurs	1	
Informateurs	militants	8	14
	extérieurs	6	
Total	total	26	26

Tableau 2 : Les personnes interrogées en entretiens semi-directifs

Nous pouvons observer qu'il y a peu d'opérateurs, ceci tient au fait qu'ils soient peu présents sur le terrain et difficilement joignables²². Il était difficile de rencontrer un opérateur ayant été en contact avec les associations, en raison de l'important *turn over* au sein des entreprises, mais aussi parce que l'on voulait plutôt s'orienter vers les responsables de communication des entreprises. L'opérateur rencontré l'a au contraire été sur le terrain, puisqu'il était l'animateur d'un comité d'utilisateur.

Le nombre d'élus est également faible, il s'explique par le fait que tous les élus ne soient pas nécessairement impliqués dans la gestion de l'eau ou les espaces participatifs et aussi qu'ils n'aient pas tous accepté de me recevoir. De plus, nous craignons les difficultés rencontrés par Chamboderon, Pavis, Surdez et Willemez (1994) c'est-à-dire que l'entretien soit perçu comme un instrument de promotion de l'action municipale ou de l' élu et en reste à un discours relativement superficiel, surtout dans le cadre de mobilisations conflictuelles ou de polémiques. Cela est arrivé dans certains cas, mais pas tous. Nous avons par contre décidé de ne pas rencontrer un certain nombre de personnages publics de la mobilisation ou d'élus (tels

²² Ceci nous mettant dans la peau du militant de l'eau, lancé à la recherche de l'opérateur « introuvable ».

que Jean-Luc Touly ou Anne Le Strat) dans la crainte de n'accéder avec eux qu'au discours qu'ils donnent régulièrement vis-à-vis dans les journaux, dans les débats, ou interrogés par les chercheurs. Notre idée était de partir du « bas » soit des militants de l'eau au lieu de donner encore une fois la parole aux personnages publics qui tendent à monopoliser l'attention médiatique²³.

Nous avons eu l'occasion d'interroger trois chercheurs travaillant sur des sujets proches du notre, et remercions ici à nouveau Saliha Hadna pour ses analyses sur la mobilisation pour l'eau à Saint Etienne, Cécile Coulmain pour nos discussions sur la gestion de l'eau au Grand Lyon et la CCSPL, Sylvie Paquerot pour sa connaissance du Public de l'Eau et ses éclairages sur la notion bien commun.

Les entretiens se sont déroulés différemment selon les interlocuteurs. Avec les chercheurs, ils ont plutôt pris la forme de discussions, parfois enregistrées. Avec les services, les élus et les opérateurs, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs, enregistrés avec leur accord et anonymisés à leur demande, et durant lesquels nous abordions la situation locale de l'eau et son histoire, les problèmes rencontrés, la mobilisation associative, les changements, les perspectives... L'idée était de comprendre le contexte dans lequel les mobilisations ont ou avaient eu lieu, les choix politiques et techniques effectués, les enjeux liés à l'approvisionnement en eau. Nous voulions aussi interroger les destinataires des revendications des militants de l'eau sur leurs perceptions et réceptions des mobilisations, leurs relations avec les militants, leurs attentes personnelles et professionnelles.

(b) L'observation participante des réunions et des événements

Nous avons procédé à de l'observation participante des événements associatifs dès les premiers mois de notre thèse, elle devait nous aider à comprendre comment se constituait et fonctionnait un univers militant que nous connaissions peu, car récent et peu étudié. Ces séances d'observation nous ont permis par la suite d'entrer en contact avec des militants pour les entretiens. L'observation participante des dispositifs de participation a connu le cheminement contraire : c'est une fois que nous avons rencontré les militants et les responsables des services d'eau que nous avons pu parfois assister au déroulement des réunions.

Nous avons choisi une observation très peu participante, discrète, bien qu'il faille prendre en compte le fait la seule présence du sociologue puisse contribuer à modifier la situation observée. Pour discrète, notre présence n'était pas toujours invisible en raison des réunions rassemblant parfois très peu de monde, et également puisque nos différences d'âge étaient assez flagrantes pour empêcher une immersion totale. Nous avons parfois noté de plus, de la part des services mais aussi des militants, une réappropriation de notre présence : nous étions présentés lors des réunions pour mettre en avant les démarches d'ouverture, de réflexivité voire de collaboration avec le milieu universitaire²⁴.

Au niveau du monde associatif, j'ai participé :

²³ C'était une des reproches que nous pouvions faire au documentaire *Vague Citoyenne*, qui traite essentiellement de la mobilisation du Public de l'eau à travers des interviews avec des personnages publics de l'eau – Marc Laimé, Jean-Luc Touly, Anne Le Strat – et filme plutôt les interventions des réseaux que le travail des publics de l'eau.

²⁴ Nous discuterons des aléas de la recherche dans notre prochaine partie consacrée à un retour réflexif sur une « enquête en eaux vives ».

- Aux rencontres nationales pour la mise en place d'une coordination française, dites aussi rencontres pour l'eau bien commun
 - o A Grenoble (2013)
 - o A Lyon (2014)
 - o A Lons le Saunier (2016)
- A des évènements :
 - o Le Festival de l'Oh, dans le Val de Marne (2014)
 - o La Grand Rencontre Euro-Méditerranéenne de l'Eau de Marseille (GREMME) (2015)
 - o L'Aquarévolte (rencontre nationale) de la Coordination Nationale des Associations de Consommateurs d'Eau – CACE (2015)
 - o La projection/débat du film *Vague Citoyenne* à Montreuil (2015)
- A une formation organisée par France Libertés « vers une gestion plus solidaire et participative de l'eau » (5 et 6 mars 2014)
- A des conseils d'administration d'associations
 - o Celui de la Coordination Ile-de-France (2014)
 - o Celui d'Eau Secours 45 (2015)
- A des réunions d'associations :
 - o Réunions mensuelles de la CACE (3)
 - o Réunions mensuelles d'Eau Secours 45 (2)
 - o Un repas collectif avec des membres d'Eau Secours 45
 - o Réunion de l'association Alternative Citoyenne Abraysienne – ACA (2015)

Au niveau des dispositifs institutionnels de participation j'ai été :

- A la réunion de l'Espace Public Régional de l'Eau – EPURE (2013)
- Au comité des usagers d'Olivet (2016)
- Au conseil d'exploitation de Saint-Jean de Braye (2016)
- A la CCSPL du Grand Lyon (2016)

On remarquera qu'il a peu d'observation de réunions de dispositifs participatifs. Cela est dû au fait que ces dispositifs ne sont pas partout présents (il faut un certain nombre d'habitants pour rendre leur mise en place obligatoire) et que les associations n'y participent pas nécessairement, or c'était précisément leurs activités que nous désirions suivre. Il nous a parfois fallu du temps pour entrer en relation avec des participants et pour y être acceptée et parfois les dates de réunion (souvent annuelles) entraient en conflit avec notre agenda de thèse.

(c) L'étude des archives et de la presse

Afin de compléter et d'objectiver nos données nous avons recouru, quand cela était possible, à la lecture et l'analyse d'archives associatives et d'archives de presse.

Concernant les archives associatives, la plupart du temps, elles faisaient l'objet d'une consignation précise par les militants qui nous les apportaient lors des entretiens²⁵. Ils mettaient souvent à notre disposition un ensemble de documents comportant : les productions des associations comme les tracts ou les lettres d'information, parfois un document récapitulatif de leur mobilisation, des photocopies de documents administratifs comme les jugements des tribunaux administratifs ou encore les retours des chambres régionales des comptes. Si nous ne pouvions parfois pas conserver ces documents, ils nous les montraient pour étayer leurs arguments lors de nos entretiens. Dans de nombreux cas, les documents étaient aussi disponibles sur internet, où certaines associations disposent d'un blog plus ou moins abouti et animé et dans lequel elles font le récit de la mobilisation et diffusent les documents. Certains blogs nous le verrons, et tout particulièrement les blogs des publics issus de la seconde vague de mobilisation qui maîtrisent mieux l'outil internet, permettent de diffuser les informations locales de l'eau presque quotidiennement et de relayer des alarmes. Toutes les associations ne disposaient pas de blogs ou d'archives papiers, mais dans la plupart des cas, ces archives variées nous ont permis de retracer l'histoire précise des collectifs.

Concernant les archives de presse, celles-ci étaient également soigneusement conservées par les associations qui pouvaient les mettre à disposition lors des entretiens ou qui nous les envoyaient par la suite. Dans certains cas, comme à Eau Secours 45 tous les articles de presse concernant le collectif et concernant l'eau potable plus largement, étaient mis en lignes et accessibles. Nous avons aussi fait un travail de recherche et d'analyse directement sur les sites internet des quotidiens locaux. Toutes les associations n'avaient pas la même visibilité ou la même relation avec la presse : certaines ont bénéficié d'un bon rendu de leurs activités, c'est le cas notamment à Orléans par le quotidien *La République du Centre*. Du fait de l'ancienneté de certaines associations, certaines archives de presse – quand il y en a eu – ne sont également plus disponibles.

Concernant la presse locale, nous avons mis en place des alertes mails²⁶ pour suivre au quotidien les actualités et activités des associations du Public de l'eau. Elles nous permettaient également de recenser les associations quand un article était écrit sur elles ou sur leur service d'eau. C'est grâce à ces alertes que nous avons eu accès à des informations sur les publics de l'eau mais aussi grâce à notre abonnement aux flux de mails des associations grâce aux listes de diffusion ou *newsletters*.

(d) Le suivi des échanges sur des listes de diffusion

Plusieurs listes de diffusions, auxquelles tout le monde peut s'inscrire, assurent un lien virtuel entre les membres du Public de l'eau. Il existe plusieurs niveaux de listes, certaines peuvent réunir tous les acteurs d'un même réseau comme la *lettre CACE* pour les associations de la CACE, alors que d'autre comme la lettre du FAME²⁷ rassemblent plusieurs réseaux. Souvent, ces listes sont mises en copie les unes des autres lors de l'envoi d'information ou d'échanges

²⁵ Il y a tout un travail chez les militants, effectué sur l'histoire des réseaux d'eau de leur ville ou village, et sur l'histoire de leur collectif. Ils créent d'une part des connaissances de type patrimonial – parfois inédites dans la forme qu'elles prennent – et ils écrivent et entretiennent aussi l'histoire de leur collectif.

²⁶ Un compte Google permet d'éditer une ou plusieurs alertes actualité. Il suffit de rentrer des mots clefs tels que « association d'usagers » ou « gestion publique » pour recevoir ensuite quotidiennement une alerte mail sur les articles parus chaque jour et comportant dans le titre ou le corps de texte les mots clefs.

²⁷ Le Forum Alternatif Mondial de l'Eau.

entre les membres de la liste ce qui finit par donner l'impression d'une seule et même liste. Ainsi connectées, ces listes de diffusions fonctionnent comme un forum pour le Public de l'eau, sur lequel circulent des informations et où interviennent et se disputent certaines figures publiques de l'eau. Les échanges virtuels concentrent un flux très important d'informations – je recevais à titre d'exemple un à plusieurs mails par jour –, et compensent, au moins dans une moindre mesure, la faible fréquence des réunions physiques. Elles vont réunir des gens qui ne se rencontrent pas nécessairement de manière physique du fait de l'éloignement géographique, du peu d'évènements qui rassemblent sur une grande échelle ou encore de leurs réticences à collaborer. Les informations, le plus souvent des actualités, sont de plusieurs natures, et plusieurs échelles. Par ordre d'importance²⁸ :

- La gestion de l'eau potable, surtout en France
- La gestion de l'eau ressource en France et à l'étranger
- Les entreprises de l'eau en France et à l'étranger
- Le droit à l'eau (plus particulièrement en Europe, et ce surtout pendant la période de l'Initiative Citoyenne pour l'eau en Europe
- Des sujets transversaux à l'eau (droit, réforme territoriale, consommation durable, pollutions, sommets internationaux...)
- Des discussions entre intervenants
- Des évènements à organiser
- Des lettres d'actu

Si elles rassemblent et connectent ainsi beaucoup de monde, les intervenants sont cependant peu nombreux. Les principaux intervenants sont des acteurs publics de l'eau comme Jean-Luc Touly, qui envoie quotidiennement des informations, le journaliste Marc Laimé ou encore Jean-Louis le président de la CACE. Les intervenants peuvent réagir aux informations diffusées et se répondent mutuellement, au cours d'échanges parfois vifs.

Nous avons suivi les échanges tout au long de notre thèse pendant plusieurs années ce qui nous permettait d'accéder à de nombreuses informations mais nous n'avons pas procédé à une analyse systématique des échanges. Ce suivi à distance permet cependant de compléter notre observation du Public de l'eau, notamment à travers le suivi des disputes qui peuvent avoir lieu dans ces échanges de mail. En définitive, ces échanges de mails ne constituent pas un forum dans la mesure où ils ont plutôt vocation au partage d'informations et d'articles et moins à la mise en œuvre d'un débat. De plus les échanges interpersonnels sont limités à quelques figures de la mobilisation et ne sont pas des lieux d'expression des militants²⁹.

3. Retour sur une enquête en « eaux vives »

Nous allons revenir rapidement dans cette section sur les conditions de notre recherche, sachant qu'elle allait se faire sur un sujet sensible, la gestion de l'eau, objet de disputes et de défiance. Nous savions dès le début que l'entrée sur le terrain pouvait faire face à des

²⁸ A partir du suivi des échanges entre 2014 et 2016.

²⁹ Même s'ils n'interviennent pas, ils peuvent suivre les échanges. C'est le cas d'une militante qui me demande un jour si j'ai vu la dernière dispute entre Jean-Louis et Marc Laimé.

réticences de la part d'acteurs de la nébuleuse bleue, dans un contexte que nous qualifions nous même, avec Pierre Rosanvallon, *d'époque de la défiance* (2006).

(a) Des marques ponctuelles de défiance vis-à-vis de l'enquête

➤ *Une défiance qui jette la suspicion sur le sujet de thèse*

Avant même le démarrage de cette thèse, lorsqu'en circulait l'annonce, le journaliste Marc Laimé sur son blog *les Eaux Glacées du Calcul Egoïste*, largement diffusé dans la nébuleuse bleue, questionnait déjà sur les ambitions de cette recherche, et les possibles manipulations qu'il suspectait à l'œuvre. En avril 2013, il publiait ainsi un article intitulé « l'engagement militant pour une gestion publique et soutenable de l'eau *au risque* de la thèse ». Il s'y interrogeait sur les raisons poussant le laboratoire Geste et l'Irstea à proposer ce sujet de thèse :

« [...] *Quand on sait que ces deux instituts publics travaillent régulièrement avec Veolia et Suez, l'annonce interpelle... « A qui profitera le crime ? ». Poser la question c'est déjà y répondre, car il n'est pas anodin que cette problématique surgisse au moment précis où le modèle économique historique des opérateurs de l'eau s'écroule sous nos yeux et que, pour simplement survivre, les grands groupes en fassent désormais des tonnes dans le registre de « l'engagement sociétal », de la RSE, de la gouvernance multi-acteurs, [...] En l'état l'appel d'offres dessine déjà en creux à lui seul la nouvelle rhétorique de la « gouvernance multi-acteurs » de demain. » *Les Eaux Glacées du Calcul Egoïste*, 9 avril 2013.*

Le journaliste avait donc déjà une idée assez précise de la manière dont la thèse serait menée et de l'orientation qu'elle aurait, contribuant à redorer le blason des entreprises. Même la rhétorique utilisée nous paraissait un peu dure avec la référence à un « crime », l'article avait pour intérêt de nous donner un aperçu de l'ambiance à attendre sur le terrain et des difficiles relations entre les parties prenantes d'une dispute initiée plus de vingt ans auparavant.

➤ *Des inquiétudes légitimées par les relations parfois difficiles entre publics de l'eau et citadelle technique*

La réaction montre également que la vigilance que nous allons chercher à observer et théoriser comme un pouvoir d'inspection, s'applique aussi à la recherche et au chercheur, prouvant par là même sa capacité à interroger tous les sujets et à douter de tout.

Elle renvoie aussi à une certaine représentation de la recherche : l'Irstea ne fait-il pas partie de la citadelle technique que les mouvements pour l'eau potable avaient cherché à contester, se heurtant parfois à des formes de mépris et de disqualification ? Et quel regard cette citadelle porte-t-elle sur les associations dédiées à l'eau potable et leur intervention dans le secteur de l'eau ? Je me souviens pour ma part, lors d'une rencontre de l'Irstea, d'avoir essuyé un quasi procès vis-à-vis de mon sujet de recherche, de la part d'un représentant d'un syndicat d'assainissement me reprochant de valoriser, en les étudiant, des associations qui pour lui n'étaient que des « râleurs » qui l'empêchaient de faire son travail. Ces mêmes associations pouvaient, de la part de chercheurs, faire aussi l'objet de disqualifications telles que « les

excités de la facture », la comparaison avec des mouvements NIMBY³⁰, et l'on pouvait me reprocher de travailler sur le débat public/privé présenté comme « un vieux débat³¹ ».

➤ *Une posture adaptée*

Cette critique de la part de M. Laimé pouvait nous permettre de bien préparer notre enquête de terrain et la manière d'entrer en contact avec les militants. Intégrant la notion de la vigilance et les critiques faites à la recherche et à la citadelle technique, je devais ajuster mon positionnement. Ceci passerait par l'adoption d'une démarche claire et la plus transparente possible, sur tous les aspects de la thèse et de ses enjeux. Remarquant que mes interlocuteurs, collectivités comme militants, avaient tendance à me placer à leurs côtés et à voir mon travail soit comme une forme d'inspection soit comme une forme de justification, je précisais mon rôle, qui n'était ni celui de l'arbitre, ni celui du journaliste. La recherche n'avait pas vocation à arbitrer et produire un jugement de valeur sur le débat relatif au mode de gestion, mais plutôt à comprendre les raisons de la dispute, les arguments convoqués, les registres de justifications, les modalités de participation et leur critique. Elle se propose de voir comment se constitue, avec qui et avec quelles limites, une régulation civique du secteur de l'eau.

(b) Un terrain en définitive plutôt accueillant

Malgré un certain nombre d'appréhensions, l'entrée sur nos terrains s'est plutôt bien passée, malgré un refus plutôt dur expérimenté à Montpellier. Nous allons en premier relater ce épisode pour montrer comment il éclaire les difficultés abordées plus haut, mais aussi comment il permet de mieux comprendre l'entrée en définitive assez facile sur nos terrain, que nous allons présenter en second.

➤ *Du refus d'être des « informateurs indigènes » d'une recherche désengagée et dépendante*

Cela se passe à l'automne 2015, en visite d'étude à l'Irstea de Montpellier, auprès de ma co-encadrante, Christelle Gramaglia, je m'interrogeais sur l'opportunité d'un terrain exploratoire, dans une collectivité qui avait récemment pris la décision de municipaliser son service d'eau, remunicipalisation pour laquelle des associations dont Eau Secours³², s'étaient mobilisées. Christelle rédige alors un mail à une connaissance, dans l'idée de prendre contact avec le collectif. Celui-ci lui répond quelques temps plus tard, il émet des doutes sur la possibilité d'une rencontre, qu'il justifie de la sorte :

« -je résume le sentiment- nombre [de militants] pensent que (i) c'est prématuré et (ii) pensent aussi ne pas avoir de garantie sur l'indépendance du chercheur, voire sur la confidentialité. La Recherche est en effet assez discréditée en raison de ses liens avec l'État, le Pouvoir, les grands corps d'ingénieurs, le privé (surtout à Montpellier qui reste marqué à ce titre) et de l'absence des chercheurs dans les luttes sociales ou écologiques (visibilité ?). J'ai même entendu avec bcp d'ironie "C'est la Gestapo qui invite Jean Moulin à prendre le thé" c'est vous dire la méfiance avec les chercheurs liés aux corps. Les militants estiment aussi et ne veulent pas être de simples sources

³⁰ Cette qualification *Not In My BackYard* peut être utilisée pour disqualifier des mobilisations qui seraient seulement réactives à un projet (l'installation d'une industrie polluante par exemple) à proximité de chez eux.

³¹ Sous-entendu comme un débat qui n'aurait pas lieu d'être.

³² Elle m'intéressait parce qu'elle faisait elle-même partie d'un réseau plus grand, une coordination régionale.

d'infos (ou "informateurs indigènes" comme on dit en Anthropologie). » Extrait d'un message de réponse à une demande d'entretien, janvier 2016

Même si la comparaison avec la Gestapo peut paraître particulièrement abusive et choquante, on peut voir dans ce courrier l'application du schème de vigilance dont on parlait plus haut : on va questionner l'indépendance de la recherche, son engagement ou plutôt son absence d'engagement³³ et ses sources de financements. On peut comprendre cette réponse comme liée à l'article de Marc Laimé, mais aussi au contexte de Montpellier, qui est différent de celui d'Orléans et de la CACE comme on va le voir plus loin. Alors que des débats viennent d'être menés sur le mode de gestion de Montpellier, la participation de chercheurs de l'Irstea en tant qu'experts a pu contribuer à influencer la manière dont le centre de recherche allait être perçu. De plus, la présence d'un master de recherche sur l'eau à Montpellier, qui envoie des étudiants régulièrement sur le terrain, a pu contribuer à saturer celui-ci et à stimuler le refus des militants à être « *de simples sources d'infos* » ou des « *informateurs indigènes* ».

➤ *Des terrains « vierges » et une représentation positive de la recherche*

A l'exception de ce refus, l'entrée sur nos terrains a été en fait bien plus facile et accueillante que nous avons pu l'anticiper. En effet, je fus très bien accueillie auprès de la CACE, d'Eau Secours ou encore de la Coordination Eau Bien Commun France. Il est possible de l'expliquer de différentes manières, mais notamment en reprenant les dimensions de la saturation du terrain et de la représentation de la recherche.

Les terrains, premièrement, n'étaient pas saturés. Concernant la CACE, les recherches de Géraldine Pflieger (2001) et Sandrine Dall'aglio (2003) dataient d'une quinzaine d'années, et surtout, elles avaient été bien accueillies. Une militante de la CACE m'a par exemple fait parvenir l'article de Sandrine Dall'aglio sur les associations locales d'usagers de l'eau de la grande région lyonnaise – dont la sienne – qu'elle avait imprimé et conservé. Une étudiante de master, aujourd'hui doctorante, Saliha Hadna (CNAM), qui a suivi quelques années la mobilisation de l'association Eau et Services Publics Saint-Étienne, a contribué au regard positif porté sur la recherche, en ne traitant pas les militants comme des « informateurs indigènes » mais en participant sur une base très régulière aux réunions et aux travaux de l'association. Enfin, un militant comme Jean-Louis, le président de la CACE, était par exemple familiarisé avec la recherche puisque sa fille est elle-même dans la recherche, et qu'il a également participé à des colloques. Autour d'Orléans, l'entrée sur le terrain a sans doute été facilitée par le fait qu'il n'avait pas fait l'objet d'enquêtes antérieures, et que la recherche ici aussi n'était pas nécessairement déconsidérée, quelques-uns des militants en étant eux-mêmes issus. De plus, les militants d'Eau Secours 45 voyaient dans cette enquête une bonne opportunité de parler de leur collectif, de le faire connaître et d'avoir un regard extérieur sur leurs activités. Enfin, auprès des coordinations régionales de la Coordination France, il y avait aussi un intérêt fort pour la recherche, dans les relations à établir entre recherche et mobilisation – on le verra, la Coordination Ile-de-France est engagée dans un PICRI avec un

³³ Et la position surplombante du chercheur.

laboratoire de Nanterre³⁴ – mais aussi parce que celle-ci pouvait constituer une source de légitimation et de réflexivité.

Les terrains ont donc été particulièrement ouverts, les acteurs mettant à ma disposition un ensemble vaste – voir la totalité de leurs documents – sans craindre que cette ouverture ne se retourne contre eux mais semblant plutôt appliquer à eux-mêmes la transparence qu'ils exigent de la puissance publique et des opérateurs. Ils me demandaient bien évidemment de me présenter, mais alors que souvent j'avais prévu un ensemble d'explications et de documents, ils limitaient leurs questions à quelques points. Au contraire de leur réputation de militants durs ou critiques, mes relations avec eux furent toujours cordiales³⁵, voire amicales. Alors que je m'étonne d'ailleurs presque d'un manque de défiance en discutant avec Éric, d'Eau Secours 45, qui prend le temps de m'accueillir, de m'héberger et même de me conduire quand je viens à Orléans, il sourit. Il m'informe que lors de notre première rencontre à Grenoble en décembre 2013 à l'occasion d'un rassemblement des associations pour construire une coordination nationale, il s'était murmuré qu'il y avait un « espion ». Je pense que je dois remercier son esprit de contradiction et de débat – et celui en général des militants de l'eau – qui lui a fait tourner en dérision le terme et qui a pris de la distance avec l'article du blog de Laimé, et qui m'a permis de faire la connaissance des militants d'Eau Secours 45 sans traîner ce fardeau. Là où il m'a semblé y avoir parfois des raideurs, c'était par rapport aux Coordinations Eau Bien Commun, dont certains membres pouvaient être plus réticents qu'à la CACE et à Eau Secours 45 pour me parler de leur organisation. J'y vois une explication dans le fait qu'ils étaient eux-mêmes soumis à un ensemble de critiques, y compris issues de la nébuleuse bleue. Alors qu'une figure comme Marc Laimé discute publiquement leur démarche, la question sur leur source de financement, par exemple, pouvait paraître plus intrusive venant du chercheur. J'ai donc eu la sensation qu'il était plus difficile à certains acteurs de la coordination de produire un discours sur eux et sur leur organisation alors qu'ils sont toujours dans un processus de légitimation de leur démarche, et de la construction de celle-ci.

(c) Du rôle du récit de vie dans l'interaction entre le chercheur et son terrain

On peut considérer que l'ouverture ou la fermeture des terrains et surtout des acteurs que j'allais interroger, était au moins en partie liée à la méthodologie de recherche et notamment au récit de vie. Celui-ci a parfois facilité le rapport avec les militants, mais a aussi pu le compliquer.

Dans certains cas, en effet, le récit de vie rendait l'entretien plus facile et plus agréable, notamment auprès des militants qui avaient des facilités à se raconter. Il contribuait à montrer que le chercheur ne cherchait pas à traiter seulement de la dispute sur la gestion de l'eau ni à

³⁴ Jean-Claude Oliva, le directeur de la Coordination Francilienne interviendra aussi dans un colloque de recherche consacré à la *démocratie de l'eau* (Limoges, 2016). Le PICRI est un Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation, celui entre la CEIDF et le laboratoire Mosaïque-Lavue de Nanterre concerne une cartographie participative.

³⁵ Ces relations pouvaient être facilités par la représentation que l'on se faisait de moi, une femme, jeune, qu'on pouvait rapprocher d'un enfant ou d'un petit enfant (« *qui lui aussi fait des études de sociologie* ») et qu'on ne redoute pas.

traiter les militants en simples informateurs, mais cherchait à les connaître et les comprendre. Après avoir discuté d'expériences ou d'évènements comme mai 1968, il était plus facile pour les militants de me faire comprendre – et d'expliquer – pourquoi ils s'étaient engagés pour l'eau et même d'en parler. Pierre Rosanvallon l'a montré dans son *Parlement des invisibles* (2014) *raconter sa vie*, a aussi une fonction sociale et libératrice, la narration sur soi permet de soigner en verbalisant et elle est conviviale. J'ai d'excellents souvenirs d'entretiens passionnants avec les militants – même sur des éléments éloignés de l'eau – et quelques courriers me laissent à penser qu'il en va de même pour eux. La fonction narrative et expressive du récit de vie permet aussi de proposer une forme de contre-don au don du temps que font les militants lorsqu'ils acceptent un entretien. Ils sont questionnés, mais ils sont écoutés en retour, sur des sujets qui leur tiennent à cœur.

Dans d'autres cas, le récit de vie, chez les militants qui n'étaient pas en confiance ou qui n'avaient pas envie de se raconter, pouvait contribuer à mettre de la distance entre le chercheur et les interrogés³⁶. L'exercice pouvait aussi paraître moins évident aux jeunes membres de coordinations qu'aux militants expérimentés de la CACE et d'ES45 qui avaient une longue expérience et, pour la plupart, des facilités à se raconter. Il peut y avoir l'impression qu'on a moins d'intérêt ou de légitimité à se raconter quand on a une courte expérience d'engagement, ou il y a plus de difficulté à le faire quand on sait moins quel sens on peut lui donner ou de quelles valeurs il se compose. Au contraire, des militants très expérimentés, retraités, peuvent être plus sûrs de leurs trajectoires et du contenu de leur engagement.

(d) Des collectivités ambivalentes

Enfin, l'entrée sur le terrain la plus difficile était peut-être celle des collectivités et l'accès aux élus, surtout dans les contextes où la gestion de l'eau avait été l'objet d'une mobilisation conflictuelle. Il est difficile de généraliser puisque chaque terrain était particulier, mais dans l'ensemble, le rôle du chercheur était parfois difficile à positionner. Selon les contextes, ma présence était soit valorisée, pour faire la démonstration de l'ouverture de la collectivité sur la question, et montrer les efforts faits notamment en termes de réflexivité ou de participation, soit plus ou moins redoutée, comme si elle devait exprimer une suspicion à l'égard de la collectivité ou des élus. Comme l'a montré un travail réflexif sur la méthodologie de la recherche vis-à-vis des « imposants » (Chamboredon, Pavis, Surdez et Willemez, 1994), les entretiens les plus difficiles à réaliser peuvent être ceux réalisés avec les élus qui vont prendre le dessus sur la situation d'interaction, qu'il s'agisse de la tournure que va prendre l'entretien ou des questions qui sont abordées et écartées. Il est aussi difficile d'accéder à un discours qui ne serait pas formaté, et d'arriver à avoir une discussion qui n'est pas simplement une forme de déclaration publique. J'ai ainsi le souvenir d'échanges avec des élus qui ne m'ont rien apporté d'autre de ce que je savais déjà en lisant la presse. D'autres élus ou services m'ont par contre apporté beaucoup de choses, en discutant de leur rapport à la mobilisation, aux

³⁶ Raison pour laquelle d'ailleurs, j'ai choisi, en fonction des contextes et des ressentis, de ne pas proposer l'exercice. Cette distanciation n'était pas une manifestation directe, mais pouvait passer par des mails auxquels on oublie de répondre ou des rendez-vous qu'on arrive jamais à fixer.

militants et aux débats de la mobilisation, en revenant sur le concept de vigilance et la manière dont ils le percevaient, et en m'ouvrant les portes des dispositifs participatifs.

III. Présentation des terrains : cartes d'identité des associations et des réseaux

Dans cette partie, nous allons présenter les différents terrains sur lesquels nous avons travaillé, en revenant sur la manière dont nous sommes entrée en contact avec les différents acteurs. Pour faire cette présentation, je reviendrai sur le début de mon enquête de terrain, pour montrer comment les rencontres s'opèrent progressivement lors de rencontres et d'évènements.

Tout commence à la fin de l'année 2013. Alors que j'ai commencé ma thèse en novembre, je me rends dès le 28 du mois, à l'occasion d'un déplacement à Paris, à une réunion de l'Espace Public Régional de l'Eau (EPURE) d'Ile-de-France³⁷. Plusieurs représentants du Public de l'eau sont présents, des représentants d'associations d'usagers pour l'eau potable en Ile-de-France comme Eau Clair de Seine ou la Coordination Eau Bien Commun Ile-de-France, mais aussi des personnages publics comme le journaliste Marc Laimé ou Jean-Luc Touly, l'ancien salarié de Veolia. A l'issue de la réunion, le président de la Coordination Ile-de-France, Jean-Claude Oliva, me donne un tract pour la première rencontre nationale des associations pour l'eau bien commun, qui doit avoir lieu le mois suivant à Grenoble. Je m'y rendrai et j'y rencontrerai, parmi une quarantaine de personnes, les acteurs fondateurs de la Coordination France à naître, les coordinations régionales mais aussi des associations comme Eau Secours 45 (ES45) ou de « simples citoyens ».

J'entre en contact avec la Coordination Nationale des Associations de Consommateurs d'Eau (CACE) un peu plus tard en mars 2014 à l'occasion de ma participation à une formation organisée par la Fondation France Libertés³⁸. Le président de la CACE y est formateur : nous parlons et il me conviera par la suite à une réunion de sa coordination dans le Rhône en mai 2014.

Comme on peut s'en apercevoir, j'ai dû adapter mon enquête de terrain aux évènements du Public de l'eau, mais aussi aux opportunités des rencontres, puisque l'accès au terrain n'était pas toujours évident. J'ai également dû mener mes enquêtes de terrain en simultanée, en fonction des calendriers associatifs.

J'ai rencontré la Coordination Ile-de-France un peu avant la CACE, puis Eau Secours 45. Cependant, je vais ici les présenter en commençant par le réseau le plus ancien, (1) la CACE,

³⁷ Il s'agit d'un espace du conseil régional créé par Hélène Grassin (EELV) et considéré comme un lieu d'accompagnement et d'échanges entre la région et les communes franciliennes. Cet espace veut les accompagner dans leur choix de mode de gestion, en mettant des outils, tels que l'audit, à leur disposition.

³⁸ La formation qui a lieu sur deux jours est appelée « vers une gestion plus solidaire et participative de l'eau ». Plusieurs spécialistes y interviennent, Jean-Louis de la CACE en tant qu'expert militant, mais aussi Jean-Luc Touly qui vient présenter une intervention sur la remunicipalisation et Régis Taisne de la FNCCR qui fait une formation sur les modes de gestion.

dans un souci de respect de la chronologie, puis je présenterai (2) Eau Secours 45, puis le (3) réseau des coordinations dites pour l'« eau bien commun » et notamment la Coordination Eau Bien Commun France. Je partirai de ces trois réseaux pour introduire les acteurs qui les composent et notamment les publics de l'eau. La présentation des différents publics sera concise, donnant les années de création, la composition, les principales caractéristiques et dynamiques. Une version plus longue de la présentation de toutes les associations est disponible en annexes 2, 3 et 4.

1. La Coordination nationale des associations de consommateurs d'eau

(a) Les conditions d'enquête et personnes rencontrées

J'ai rencontré pour la première fois les militants des associations de la CACE lors de leur réunion mensuelle à Ternay, près de Lyon, en mai 2014. La CACE m'intéressait en ce qu'elle rassemblait des associations créées au début de la crise du secteur, dans les années 1990, et dans des conditions de méconnaissance des enjeux de l'eau. Elle ne m'était pas totalement inconnue car Géraldine Pflieger (2001) en parlait dans un article sur les mobilisations d'usagers de l'eau et dans sa thèse (2003), et le nom du président de la CACE avait été plusieurs fois cité lors de la réunion de Grenoble. Pour comprendre le Public de l'eau et sa structuration, étudier les premières mobilisations me paraissait important. Ceci me permettrait de comprendre le contexte de l'époque et le point de départ de la constitution des publics de l'eau.

Lors des réunions de la CACE, j'ai rencontré 6 à 10 personnes, issues de 4 à 7 associations³⁹, qui sont celles que j'ai interrogées. La CACE rassemble plus de monde, mais je n'ai pas fait un travail de recensement et de réalisation d'entretiens exhaustif, préférant me concentrer sur ce que je considérais comme les participants actifs de la CACE. La question du nombre de membres de la CACE⁴⁰ est une question régulièrement posée par les élus qui trouvent dans la faiblesse numérique des collectifs une manière de les délégitimer, en leur opposant leur propre légitimité électorale. C'est aussi une question régulièrement évitée par les militants qui reprennent à leur compte cet impératif d'une légitimité par le nombre et entretiennent donc parfois volontairement le flou sur leurs effectifs. Pour notre part, nous prenons le parti de considérer que ce n'est pas une donnée centrale de notre enquête, qu'il est plus important de savoir « qui » et « comment », plutôt que « combien », et que la légitimité des collectifs engagés repose sur d'autres éléments que la représentativité numérique.

Les réunions mensuelles de la CACE ont lieu en semaine, elles s'étendent sur la journée (10h-15h), et sont ponctuées par un pique-nique, au cours duquel tout le monde sort son repas et où l'on partage un verre de vin et un café. Dès ma première demande de visite, le président et la secrétaire de la CACE ont répondu positivement et m'ont invitée, me réservant une place dans l'ordre du jour pour me présenter. J'ai donc assisté à trois de ces réunions (de manière non

³⁹ Les réunions accueillent aussi parfois des participants occasionnels : un usager en demande de soutien vis à vis d'un problème de consommation, une citoyenne voulant obtenir des informations sur comment enquêter dans sa propre commune...

⁴⁰ Par exemple, Géraldine Pflieger parle dans son article en 2001 d'une trentaine d'associations, le site internet de la CACE annonce 200 associations et présente un répertoire de 77 associations, mais qui ne sont pas toutes des associations spécialisées sur l'eau potable.

successive en 2014 et 2015), ainsi qu'à une rencontre annuelle de la CACE appelée Aquarévolte, en 2015 à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire. J'ai aussi été intégrée à la liste de diffusion de la CACE et en ai suivi les échanges. J'ai effectué les entretiens avec les militants le plus souvent à leur domicile, dans la région du Rhône ou à Saint Etienne, ou à l'issue des réunions. Lors des entretiens ou après, j'ai eu accès aux archives associatives : lettre d'information, tracts, historique des réseaux, historique de la mobilisation, statuts de l'association, coupures de presse.

En m'intéressant plus particulièrement à la mobilisation pour l'eau potable dans le Grand Lyon et à la participation d'une des associations, l'ACER, à la CCSPL, présentée comme un exercice de démocratie participative, j'ai rencontré les interlocuteurs des militants. J'ai ainsi réalisé un entretien avec l'ancien Vice-Président en charge de la Démocratie Participative qui avait piloté à l'époque la mise en place de la CCSPL (il en a également longtemps été le président). J'ai rencontré des membres des services du Grand Lyon qui animent ou ont animé la CCSPL, la responsable du service pilotage de l'eau potable à la Direction Eau, la responsable de la Mission Participation Citoyenne (qui gère la CCSPL), et le responsable du suivi de la délégation de service public (DSP) et du contrôle du délégataire à la Direction de l'Evaluation et de la Performance (interrogé car ayant suivi la CCSPL). J'ai aussi interrogé ces acteurs sur la mobilisation lyonnaise à l'occasion de la renégociation du contrat de DSP du Grand Lyon en 2012. J'ai également rencontré un des coordinateurs de cette mobilisation, dite des Etats Généraux des Services Publics 69⁴¹, Jean-Michel, un journaliste de Rue89 qui couvrait l'événement et que j'ai considéré comme un « informateur extérieur », et deux représentants d'associations membres de la CCSPL – UFC-Que Choisir et l'Association Rhône Beaujolais des Usagers de l'Eau (ARBUE) – considérés comme des « informateurs militants ».

(b) Organisation et structuration de la CACE

Les associations de la CACE interrogées ont été créées, pour la majorité moins une, entre 1993 et 1994 et partagent un certain nombre de points communs. Elles font toutes face à des délégations de service public, certaines relativement anciennes, remontant à la création des syndicats d'eau à partir des années 1920 ou après la Seconde Guerre Mondiale (Dall'aglio, 2003). Les revendications concernent le plus souvent les prix de l'eau, les problèmes de qualité du réseau ou de la ressource mais dénoncent aussi l'opacité du secteur, les irrégularités de gestion, les proximités entre élus et sociétés d'affermage.

➤ Officialisation et fonctionnement de la CACE

La CACE fut d'abord informelle, rencontre de militants ou d'associations concernés par les mêmes problèmes, puis se constitua en association, avec un président, un trésorier et une secrétaire en 1995. Elle se voulait une structure horizontale, donnant peu de signification aux titres et maintenant l'autonomie parfaite des associations vis-à-vis de la coordination. Les associations viennent en effet témoigner, ou demander et partager des conseils, mais ne reçoivent pas de mots d'ordre et s'organisent localement de manière autonome. Elles

⁴¹ Une coordination d'associations, de partis politiques (EELV, PCF, PG) et de syndicats mobilisés pour le retour en régie du Grand Lyon à l'occasion de la renégociation du contrat de DSP. Nous présenterons les EGSP69 dans le chapitre VII consacré à l'étude de la participation des associations.

s'entendent sur un élément majeur, la régie publique, mais cette revendication n'est pas une condition d'entrée à la CACE⁴². Aujourd'hui, en dehors des réunions, la CACE n'a pas d'activités collectives et elle s'est progressivement personnalisée autour de son président, qui concentre l'essentiel des activités et de la communication de la CACE. C'est par exemple son numéro de téléphone qui figure sur le site internet pour joindre l'association, et c'est lui qui représente la CACE lors de formations⁴³ ou de séminaires de recherche, au cours desquels il présente la mobilisation ou représente les militants de l'eau.

➤ *Les « Aquarévolte »*

La CACE organise depuis 1996 une rencontre nationale des associations de consommateurs et d'usagers de l'eau chaque année au printemps : les Aquarévolte. Elle était au début organisée sur deux jours et était l'occasion pour les militants de se rencontrer, de témoigner de leur situation notamment à travers des exposés. Cette manifestation était aussi l'occasion d'interventions de spécialistes de l'eau (par exemple le journaliste Marc Laimé, le « repentini⁴⁴ » de Veolia, Jean-Luc Touly, l'expert-comptable Patrick du Fau de Lamothe, des responsables de syndicats ou des élus locaux). A l'issue de ces rencontres, et surtout les premières années, on votait une ou plusieurs motions (par exemple une motion pour la plus grande transparence de la gestion de l'eau, ou pour le meilleur contrôle des élus, pour une loi sur l'eau, pour le maintien des services publics, etc.). Une étude des archives nous permet de voir qu'à partir de 2002 les journées seront moins denses et qu'à partir de 2004 elles se réduisent à une journée et demie puis une journée. Lors de la rencontre à laquelle j'ai assisté en 2015 à Moidieu-Détourbe, c'était l'association accueillante (le Collectif des Usagers des Eaux de l'Amballon) qui a d'abord présenté son cas, puis il y eut des exposés sur le fonctionnement des services d'eau en général, sur la télérelève, ainsi qu'une enquête sur les régies.



Figure 6 : Rencontre Aquarévolte de mai 2015 à Moidieu Détourbe (Isère)

⁴² De plus aucune des associations présentées ici n'a obtenue satisfaction concernant la revendication de la gestion publique.

⁴³ Comme celle de la Fondation France Libertés à laquelle j'ai moi-même assisté, intitulée « Vers une gestion plus solidaire et participative de l'eau ». L'intervention de Jean-Louis était intitulée : « La place du citoyen dans la gestion de l'eau en France et le rôle de la société civile pour veiller à sa transparence ».

⁴⁴ Comme on l'a précisé dans le chapitre précédent, « le repentini » est une expression empruntée par un militant pour désigner Jean-Luc Touly.

(c) Les associations de la CACE

Nous allons maintenant présenter rapidement les associations membres de la CACE que nous avons rencontrées. Elles font l'objet d'une présentation plus détaillée et complète en annexe 2.

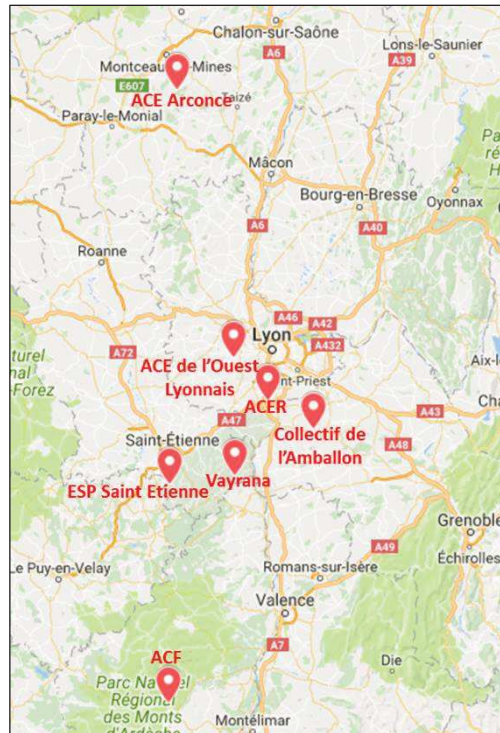


Figure 7: Carte des associations de la CACE interrogées

➤ *L'association des consommateurs d'eau du Rhône : ACER*

L'ACER a été créée en 1994 à la suite d'importantes augmentations de prix de l'eau. Elle rassemble d'abord les usagers de l'eau du syndicat intercommunal de Communay et Région puis englobe aussi la communauté urbaine de Lyon. L'ACER s'intéresse également aux problématiques de qualité de l'eau potable sur le territoire du syndicat et participe activement à la CCSPL du Grand Lyon.

Les militants interrogés pour cette association sont sa présidente, Micheline et Jean-Louis. Jean-Louis est aussi le président de la CACE tandis que Micheline en est la trésorière.

➤ *L'association des consommateurs d'eau de l'Ouest Lyonnais (ACE)*

Cette association a été créée en 1994 notamment dans le contexte d'une forte augmentation des prix de l'eau qui concernait les usagers de trois syndicats – dont les associations ont fusionné – celui des Monts du Lyonnais (SIEMLY), celui de Millery Mornant (le MIMO), et celui de Vaugneray (le SIDESOL). L'association a mené des actions en justice concernant ces prix de l'eau, et communique beaucoup avec ses adhérents grâce à des lettres d'information.

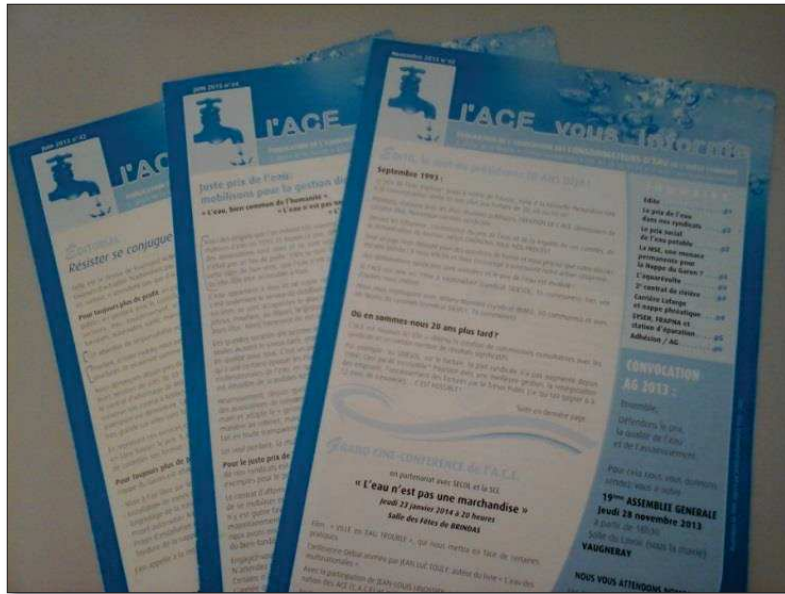


Figure 8: Quelques exemplaires des lettres d'information de l'ACE de l'Ouest Lyonnais

En 2014, on pouvait observer un fléchissement de cette association qui pensait à sa dissolution faute de renouvellement des militants et du fait de la fatigue des militants engagés de long terme.

Les militants interrogés pour l'ACE de l'Ouest Lyonnais sont son président Noël et sa secrétaire Geneviève.

➤ *Eau et Services Publics Saint Etienne (ESP)*

ESP a été créée en 1996, elle est née de contestations quant aux augmentations de prix elles-mêmes consécutives à la mise en délégation du service d'eau au profit de la Stéphanoise des Eaux (filiale de la générale des Eaux et de la Lyonnaise des Eaux). La mobilisation est passée plusieurs fois par les tribunaux afin de dénoncer les délibérations en matière de prix de l'eau mais aussi le versement de droits d'entrée (pratique interdite à partir de 1995). Après l'annulation d'une délibération sur le prix de l'eau, l'association a assisté les usagers pour l'obtention du remboursement des trop-perçus par la société dédiée. Ceci a occasionné un fort taux d'adhésion à l'association qui a ensuite décliné. L'association participe à la CCSPL de Saint Etienne et elle est toujours mobilisée pour l'annulation de la DSP et le retour en régie publique.

Nous avons interrogé le secrétaire de l'association, Pierre-Louis.

➤ *L'association des consommateurs de la Fontaulière (ACF)*

L'association ardéchoise a été créée en 1993 et se mobilise vis-à-vis du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA). Elle se montre critique des prix de l'eau mais remet aussi en question plusieurs grands travaux (barrage et usine d'eau) qui ont été réalisés selon elle sans débat, transparence ou contrôle suffisants. L'association, jouissant – principalement à ses débuts – d'une large base d'adhérents, a mené des actions en justice mais a aussi eu des pratiques de désobéissance – qualifiées de « *résistance* » – comme le refus de payer les factures d'eau et la rétention d'une partie puis de toute la facture d'eau chez un huissier.

Nous avons rencontré Christobal, son président, et nous nous sommes aussi appuyés sur le témoignage de Paul⁴⁵, ancien employé d'une entreprise de l'eau et qui a un temps accompagné la mobilisation.

➤ *Le Collectif des Usagers des Eaux de l'Amballon (CUEA)*

Le collectif de l'Amballon a pour particularité d'être bien plus jeune que les autres associations de la CACE puisqu'il a été créé en 2015 et qu'il a pris l'appellation de « collectif d'utilisateur » et non d'association de consommateur comme c'est le cas de la plupart des autres associations. Le CUEA se mobilise pour représenter les usagers du Syndicat des Eaux de l'Amballon (Isère) qui dessert huit communes près de Vienne. Il est critique de la gestion financière et technique du syndicat (déléguée à la SAUR) et de la mise en place de la télérelève qu'il considère comme posant des questions de santé. Il a préféré ne pas recourir à l'action en justice mais mise sur les courriers aux élus et sur la participation aux réunions du syndicat.

Pour ce collectif nous avons interrogé son président et sa secrétaire, Robert et Joëlle.

➤ *L'association Vayrana et l'association des Consommateurs d'Eau d'Arconce*

Les aléas de notre recherche ne nous ont pas permis d'enquêter auprès de ces deux associations avec la même méthode que les autres associations. Nous allons cependant les présenter puisque nous avons parfois eu l'occasion de voir leurs représentants lors des réunions de la CACE.

L'association Vayrana a été créée en 1994 dans le Pilat Rhodanien (Ardèche) à Véranne. Elle s'est mobilisée contre le changement de son approvisionnement en eau potable, par l'eau du Rhône à la place des eaux de sources (comme c'était le cas, précise le blog, depuis 60 ans⁴⁶). Elle se mobilise aussi pour la suppression de l'abonnement dans les factures d'eau ainsi que pour le retour en régie. La renégociation de son contrat en 2016 a relancé la mobilisation, à travers la tenue d'une série de conférences⁴⁷. Nous n'avons rencontré un représentant de Vayrana que tardivement et l'entretien avec George a été réalisé par téléphone. Il n'est donc pas compris dans l'analyse des récits de vie mais son témoignage contribue à éclairer notre analyse.

L'association d'Arconce n'a pas fait suite à nos demandes d'entretien. Il s'agit d'une association créée en 1994 pour représenter les usagers du syndicat des Eaux de l'Arconce en Saône et Loire. Elle se mobilise pour le retour en gestion publique et également contre l'installation d'un Center Parc.

Sans entrer d'ores et déjà dans l'analyse du réseau CACE, nous allons présenter certains grands axes de la coordination et points communs des associations.

⁴⁵ Paul est aussi le frère de Jean-Louis, le président de la CACE. Il était employé à la SDEI (Société de Distribution d'Eau Intercommunale), filiale de Suez Environnement, devenu Suez par la suite.

⁴⁶ Adresse internet du blog de Vayrana : <http://www.vayrana.info/index.php?lng=fr&tconfig=0>

⁴⁷ C'est aussi Vayrana qui a accueilli le 22^{ème} Aquarévolte en 2017

(d) Bilan analytique : ce qu'il faut retenir de la CACE et de ses associations

Les associations de la CACE que nous avons rencontrées et avec lesquelles nous avons réalisé des entretiens sont donc au nombre de six. Elles sont visibles sur la figure ci-dessous :

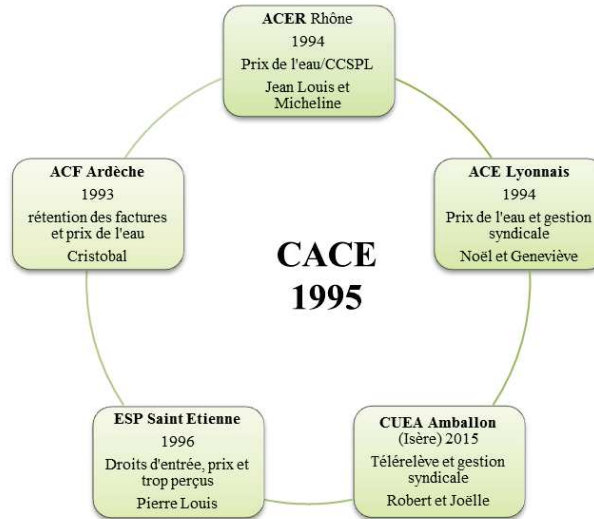


Figure 9: Les associations de la CACE interrogées

Elles sont caractérisées par un ensemble d'éléments que nous résumons rapidement ici :

➤ *Les associations de la CACE ont une trajectoire homogène*

Les associations sont, à l'exception d'une, de création ancienne et ont suivi une trajectoire d'évolution relativement semblable. Plutôt présentes en milieu semi-rural, elles se sont très souvent mobilisées autour de dimensions à dominante consumériste: prix de l'eau, qualité, télérelève, avant de se tourner vers des considérations liées à l'administration du service, dans une dimension de contrôle de l'action publique locale, de veille et de vigilance autant que de participation à la prise de décisions.

➤ *La question de la régie a trouvé une place centrale*

Elle ne faisait pas partie des revendications de tous les groupes mais les municipalisations de services de grandes comme de petites villes ont aidé à sa diffusion. Elle fait partie, avec la demande de la suppression de la part fixe dans la facture d'eau, des deux revendications majeures de la CACE, même si aucune des associations que nous venons de présenter n'a obtenu satisfaction.

➤ *Des éléments du répertoire d'action en commun*

Les associations de la CACE ont en commun un répertoire d'action composé de plusieurs actions locales. Elles ont par exemple pour la plupart débuté par l'organisation de réunions publiques, et sont passées pour certaines par l'action en justice, qui visait souvent l'annulation de délibérations quant aux prix de l'eau ou de décisions de délégation de service public. Elles ont aussi adopté parfois des pratiques de désobéissance comme le refus de payer tout ou partie des factures d'eau jugées indues. Les associations, qui sont animées par peu de militants, ont tendance à être personnalisées par eux, elles communiquent localement avec leurs adhérents (qui peuvent être nombreux, jusqu'à 2000 à la Fontaulière) grâce à des lettres d'information.

➤ *La CACE se renouvelle peu et le nombre de participants décline*

Même si le président et la secrétaire de la CACE animent toujours la coordination et ont pour elle des ambitions, la fréquentation de la CACE a baissé depuis une dizaine d'années. Une des associations rencontrées pense à sa dissolution tandis qu'une autre cherche des personnes pour prendre la relève. Leur défection n'est que faiblement compensée par l'adhésion d'autres associations comme le collectif d'Amballon. Cette baisse de la fréquentation est expliquée par les militants par leur fatigue à la fois morale et physique liée à l'âge, leurs envies de se consacrer à d'autres activités, individuelles ou associatives, ou encore par le manque de projet collectif de la CACE. La souplesse de l'organisation et la flexibilité de l'ordre du jour des réunions, présentées comme des forces par certains, sont pour d'autres des sources de l'échec de la construction d'un mouvement fort.

*

La CACE est un bon élément d'illustration de la mobilisation de publics de l'eau potable mais son organisation et les valeurs qu'elle défend ne sauraient refléter l'hétérogénéité de notre nébuleuse bleue. Le collectif départemental Eau Secours 45 présente une forme différente de mobilisation de publics de l'eau, il est plus hétérogène dans sa composition, rassemble d'autres profils de militants et utilise d'autres modes d'action.

2. Eau Secours 45 Orléanais

Le collectif Eau Secours Orléanais est un réseau un peu différent de la CACE. Il se structure au niveau de l'agglomération d'Orléans et il est plus hétérogène puisqu'il compte dans ses rangs à la fois des publics de l'eau et deux communes en régie, Saran et Ingré. La première, commune communiste, a une régie ancienne alors que la seconde Ingré, est revenue en régie plus récemment (2010).

Nous allons tout d'abord présenter notre rencontre avec ce terrain, puis nous présenterons le collectif pour ensuite procéder à une présentation rapide de ses membres. Une version plus longue et plus approfondie de la présentation des collectifs est également disponible en annexe 3.

(a) Les conditions de l'enquête de terrain et les personnes rencontrées

Il m'est un peu difficile de dire pourquoi j'ai choisi au départ ce collectif, mais il me semble que quelque chose sortait de l'ordinaire chez ces militants, principalement dans leur rapport au politique. J'ai rencontré deux représentants du collectif Eau Secours 45 au tout début de mes terrains, alors que j'assistais en décembre 2013 à la première rencontre nationale pour l'« eau bien commun » à Grenoble. Cette rencontre était un mélange assez surprenant de « sémillants retraités » – comme les appelle Marc Laimé dans son blog – représentants d'associations d'usagers et de militants plus jeunes, de militantes surtout, issues de l'humanitaire ou de l'éducation populaire⁴⁸. Au sein de ce public, je crois que les militants d'ES45 détonnaient un peu à parler politique et à parler fort, avec décontraction, en revendiquant d'être « les vieux » de l'assemblée. Au moment où une jeune militante de

⁴⁸ Comme l'ONG WECF (*Women In Europe for a Common Futur*, qui a des programmes eau et assainissement en Europe de l'Est) ou l'association les Petits Débrouillards

PACA proposait de faire une « performance » artistique, ils s’offusquèrent avec ironie : oser employer un terme venant de l’entreprise ! Ils proposèrent à la place de « bonnes vieilles séances de distribution de tract sur le marché ». Le décor était posé, ce politique que tout le monde fuyait en appelant au consumérisme, à la citoyenneté, à l’apolitisme voire au ludique, ils le revendiquaient. Quelques mois après cette rencontre, et après un premier terrain à la CACE, je contactais Eau Secours 45 par mail, via son blog. Éric le secrétaire ne devait pas tarder à me répondre, m’appelant directement au téléphone pour me convier à la prochaine réunion du collectif, trouver du temps pour un entretien et même m’héberger.

Pour enquêter sur cette mobilisation de l’Orléanais, j’ai assisté à trois des réunions (dont l’AG annuelle) du collectif, ainsi qu’à une réunion d’une des associations (l’ACA). Les réunions, dont l’ordre du jour est envoyé par mail à l’avance par le secrétaire, sont denses : elles commencent vers 20h et se finissent à 23h. Elles ont lieu le soir⁴⁹ et sur une base mensuelle, mais souple. Elles rassemblent un à deux représentants des associations qui la composent (et donc entre 8 et 10 militants au total), mais rarement de représentants des communes membres du réseau. Parfois d’autres personnes, simples citoyens ou représentants d’autres associations participent à la réunion. A l’occasion de ces réunions, j’ai pu prendre rendez-vous avec des militants pour réaliser ensuite, le plus souvent chez eux, les entretiens « récit de vie ».

Pour compléter les entretiens et les séances d’observation participante, j’ai aussi consulté les archives associatives, les archives de presse, le contenu du blog du collectif et les suivi les échanges de mails sur des listes de diffusion. J’ai rencontré des interlocuteurs des militants à Fleury, Saint-Jean de Braye et Olivet, c’est-à-dire essentiellement les acteurs des dispositifs de participation : des élus, des responsables de service, le représentant d’un opérateur privé, et une journaliste.

(b) Enjeux locaux, organisation et structuration du réseau

A partir de 2005 dans l’agglomération d’Orléans, on observe la multiplication de mobilisations locales autour de l’eau potable, à Saint-Jean de Braye, Fleury-les-Aubrais, Olivet ou Ingré. Outre la cherté de l’eau dans certaines communes, elles ont surtout en commun une problématique liée à la qualité de l’eau, du fait de leur proximité avec des zones d’agriculture intensive qui affectent la qualité de la nappe de Beauce. Elles sont confrontées à la nécessité de renouveler leurs équipements ou leurs sources d’approvisionnement pour lutter contre les pollutions aux nitrates ou aux pesticides, ce qui entraîne également, à long terme, des effets sur le coût du service. Aux problèmes de cherté et de qualité, s’ajoutent des contentieux sur les contrats en cours de DSP, qui sont progressivement remis en cause au profit de la régie, dans plusieurs communes. La revendication pour la gestion publique figure comme une revendication centrale des mobilisations, perçue comme le meilleur moyen de gérer de front participation des citoyens, contrôle de la gestion et préservation de la ressource. Elle est soutenue par des communes en régie membre du collectif et qui entendent préserver leur mode de gestion en dépit des effets de la réforme territoriale sur la compétence Eau.

⁴⁹ Ce qui indique, contrairement aux réunions de la CACE, que les participants dont certains sont encore en activité ne sont pas disponibles en journée.

Le collectif Eau Secours, qui reprend une appellation largement répandue dans la nébuleuse bleue depuis la mobilisation de Grenoble⁵⁰, naît de la rencontre de trois organisations. C'est, en 2010, une initiative de l'Alternative Citoyenne Abraysienne, du groupe Eau d'Attac 45 et de la ville de Saran, réunies pour un débat sur l'eau, qui va lancer le collectif Eau Secours. Il sera rejoint par deux collectifs pour l'eau à Fleury-les-Aubrais, par l'Initiative pour l'eau à Olivet (ICEO), ainsi que par la commune d'Ingré.

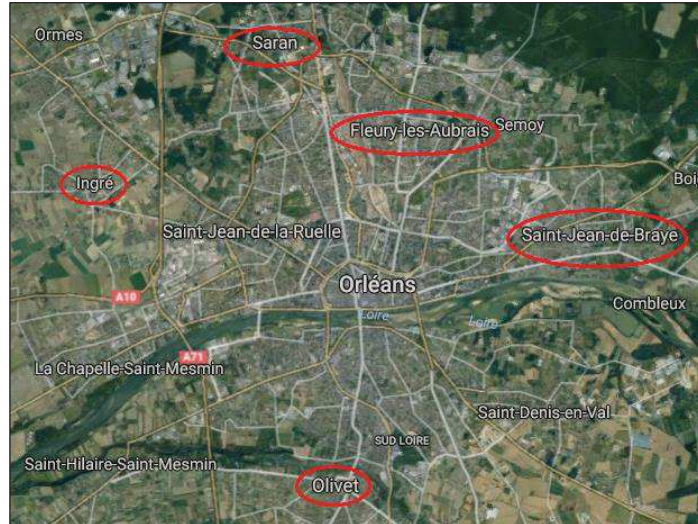


Figure 10: Les communes des publics de l'eau d'Eau Secours 45, entourant Orléans

En plus du soutien que le collectif apporte à chacun de ses membres, Eau Secours 45 va multiplier les sujets de concernement et d'intervention : rejets en Loire, pollutions agricoles, droit à l'eau, traités bilatéraux susceptibles de remettre en cause la gestion publique de l'eau (CETA, Tafta), soutien à des associations, promotion des services publics, participation à la gestion (dans les CCSPL, comité des usagers ou conseil d'exploitation)... Le collectif, grâce à un travail intense de formation et d'auto formation et à la multiplication d'évènements publics (projections, débats, participation à des forums alternatifs, démonstrations), obtient une visibilité dans la presse et l'opinion publique, visibilité renforcée par l'animation de son blog⁵¹.

⁵⁰ Sans que ce ne soit, de l'avis des militants interrogés, la démonstration d'un lien avec la mobilisation de Grenoble.

⁵¹ Adresse du blog d'Eau Secours 45 : <http://eausecours-orleanais-45.blogspot.fr/>



Figure 11: Illustration d'une campagne d'ES45 contre les rejets en Loire en 2013 (source : blog du collectif)

(c) Les associations et les communes membres d'Eau Secours 45

➤ *L'Alternative Citoyenne Abraysienne (ACA)*

L'ACA a été créée en 2008 à Saint-Jean de Braye dans l'optique des élections municipales : elle devait constituer un groupement politique de citoyens visant à rassembler les forces de gauche. Durant la campagne municipale, elle fait de l'eau un enjeu politique, et procède à la création d'un groupe Eau qui va, même après les élections, travailler sur la question du mode de gestion. Le retour en régie sera défendu grâce à une pétition, des slogans tels que « la SAUR nous essore » et à une manifestation qui va venir chahuter la réunion d'un conseil municipal. Les efforts de l'ACA portent leurs fruits puisque la mairie socialiste de Saint-Jean de Braye va voter la création d'une régie. L'ACA va siéger au conseil d'exploitation de cette régie mais aussi être un élément moteur de la création d'Eau Secours 45, vers lequel les activités du groupe Eau vont opérer un transfert.

Pour l'ACA, nous avons interrogé Éric, le leader de la mobilisation pour l'eau à l'ACA devenu aussi secrétaire d'Eau Secours 45 et Annie, une militante de l'ACA.

➤ *Le groupe Eau d'Attac 45*

L'eau fait l'objet dans le groupe local d'Attac d'un groupe de travail qui va se mobiliser sur trois points : le retour en régie, la préservation de la ressource et la lutte contre la marchandisation de l'eau. Il va agir localement en se mobilisant pour le retour en régie à Saint Jean de la Ruelle et contribuer à la création d'Eau Secours 45.

Pour Attac nous avons interrogé Bertrand, qui fut président d'Eau Secours 45 mais qui a cessé d'en faire partie et Yannick, avec qui nous avons seulement discuté lors d'un entretien collectif. Les conditions (entretien collectif et appel téléphonique) d'un entretien récit de vie n'étant pas réunies pour ce dernier, nous n'avons pas conservé son témoignage pour notre travail d'analyse des trajectoires d'engagement.

➤ *La commune de Saran*

Cette commune est une commune communiste de 15 000 habitants dotée d'une régie ancienne (1947). Elle a fait face à des problèmes de qualité de l'eau et a proposé la création d'une intercommunalité avec d'autres communes limitrophe pour s'approvisionner en forêt domaniale d'Orléans. Face aux réticences des autres communes, elle a dû procéder à des travaux (un château d'eau et une usine de traitement) qui vont entraîner à long terme une augmentation des prix de l'eau. Elle a participé avec l'ACA et Attac 45 à la création d'Eau Secours.

Pour Saran, nous avons réalisé un entretien avec Alexis, conseiller municipal, que nous considérons comme un informateur militant.

➤ *L'Initiative Citoyenne pour l'eau à Olivet (ICEO)*

ICEO a été créée en 2009 dans le but d'obtenir l'application de l'arrêt Olivet du conseil d'Etat⁵² sur la rétroactivité de la loi Barnier (1995). ICEO prend la suite d'une autre association, l'ADULEO (association de défense des usagers de l'eau d'Olivet créée en 1999 et dissoute en 2004) et d'un groupement politique dit le GAMO (Groupement d'Action Municipale pour Olivet, 1989) qui se sont mobilisés à partir des années 1990 à la suite de problématiques de qualité et de prix de l'eau mais aussi contre un contrat à la durée de 99 ans considérée comme excessive⁵³. ICEO participe aux dispositifs de concertation des usagers (une CCSPL mais aussi un comité d'usagers) et la revendication de la régie s'est progressivement imposée parmi ses revendications. Certains militants d'ICEO s'impliquent assez intensément dans le collectif Eau Secours 45 notamment autour des questions de transfert de la compétence Eau à l'intercommunalité en vertu de la loi NOTRe.

Pour ICEO nous avons rencontré André, engagé de long terme et qui assure la présidence tournante d'Eau Secours 45, Michel, à la fois mobilisé à ES45 et à ICEO et Éric B, une jeune recrue devenue le président d'ICEO (mais qui ne participe pas aux activités d'ES45).

➤ *Les collectifs de Fleury-les-Aubrais*

La situation est un peu particulière à Fleury puisque la ville compte deux collectifs pour l'eau potable, l'un d'eux est membre d'Eau Secours 45 et l'autre y est seulement représenté par un de ses militants (car, nous dit-on, le collectif veut préserver son indépendance). Le premier, le collectif des usagers de l'eau de Fleury-les-Aubrais, membre d'Eau Secours, a été créé en 2006. Comme l'ACA, il est issu d'une liste politique : *Fleury Demain*. Il s'est intéressé au prix et à la gestion de l'eau notamment en contestant un avenant en justice. Le second, créé en 2011 est dit collectif citoyen pour la remunicipalisation s'est plutôt mobilisé à travers des actions contestataires, des lettres ouvertes et une pétition. Les arguments différents pour expliquer la coexistence des deux collectifs ont les mêmes objectifs, comme la régie, mais ils reflètent principalement différents courants politiques locaux. En 2013, la ville de Fleury décide de changer son mode de gestion en créant une régie pour la gestion de la clientèle

⁵² Pour rappel, cet arrêt stipule que les contrats d'une durée supérieure à 20 ans et signés avant 1995 doivent prendre fin en février 2015 et être renégociés.

⁵³ La présentation détaillée d'ICEO en annexe revient sur la saga judiciaire d'ADULEO et du GAMO qui les mène jusqu'au conseil d'Etat.

tandis que la production et la distribution d'eau sont confiées à un prestataire de service. Alors que la régie est mise en place en 2015, les collectifs restent mobilisés dénonçant une régie partielle ou « fausse », notamment le second collectif.

Pour Fleury nous avons rencontré Marie-Françoise, une militante du collectif des usagers, aussi active à Eau Secours 45 et Christian, un militant du second collectif, impliqué dans les réunions d'Eau Secours notamment concernant le Tafta.

➤ *La commune d'Ingré*

Ingré est une commune de l'Ouest de l'agglomération d'Orléans qui compte 8600 habitants. Elle fait face à des problèmes de qualité avec une eau chargée en calcaire, nitrates et pesticides. Elle est revenue en régie après 78 ans de délégation, à la faveur du renouvellement de l'équipe municipale. Cette équipe⁵⁴ a fait campagne notamment sur la critique de la décision de la mairie précédente de se raccorder au réseau d'Orléans. Elle a procédé à la création d'une régie mais aussi à la construction d'usines de dénitrification et de traitement de pesticides. A la différence de Saran qui met en avant la dimension politique et sociale de sa régie, Ingré, met plutôt l'accent sur la dimension environnementale. Au slogan de « *c'est mon geste éco citoyen je bois de l'eau du robinet, je ne fais pas de déchets* », les usagers sont sollicités comme des citoyens soucieux de l'environnement. C'est une orientation de la mairie qui s'étend au-delà de l'eau, avec la réalisation d'un premier inventaire de la biodiversité communale, la création d'un poste d'éducateur à l'environnement pour sensibiliser aux OGM, au bio, la signature de la Charte Zéro Pesticides...

Pour Ingré, nous avons interrogé Arnaud qui est premier adjoint au maire mais que nous n'avons pas eu l'occasion de croiser aux réunions d'ES45.

(d) Bilan analytique, ce qu'il faut retenir d'Eau Secours 45 et de ses associations

Nous avons rencontré sept membres d'ES45 dont cinq associations. Nous avons réalisé onze entretiens avec les membres du collectif, mais nous n'en conserverons que huit pour l'étude des trajectoires d'engagement⁵⁵.

⁵⁴ Il s'agit d'une liste politique plurielle avec le PS, les Verts, le Front de gauche.

⁵⁵ Comme nous l'avons expliqué, nous avons mis de côté l'entretien de Yannick (Attac) qui n'a pas pu se faire de manière complète, mais aussi les deux entretiens avec les adjoints des communes en régie qui sont des informateurs militants mais pas des militants au sens de membres des publics de l'eau.

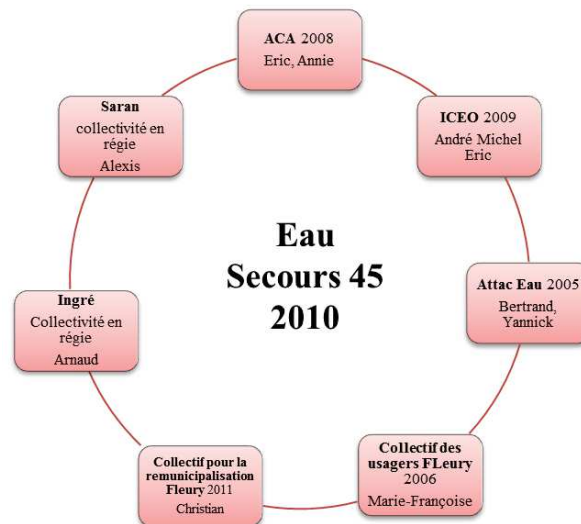


Figure 12: Les membres d'Eau Secours 45

Les associations d'Eau Secours 45 ont en commun un certain nombre d'éléments que nous allons résumer ci-dessous.

➤ *Une mobilisation politique*

Alors que les associations de la CACE se mobilisent à partir de considérations plutôt consuméristes, les associations d'Eau Secours Orléanais 45 assument dès le départ pour la plupart une mobilisation plus politique, même si elle est appuyée sur des préoccupations environnementales, sanitaires, consuméristes ou juridiques.

➤ *La régie, revendication centrale mais pas unique*

Les mobilisations orléanaises se sont engagées pour la régie sur une base politique, mais font ensuite la découverte du secteur et élargissent leur champ d'intervention. Au contraire de la CACE, la régie connaît du succès dans les communes où ES45 est mobilisée, puisque trois communes l'obtiennent.

➤ *Un acteur militant qui s'adapte à l'échelle des responsables de l'eau*

ES45 cherche à s'adapter aux évolutions de la réforme territoriale et au transfert de la compétence eau des communes vers la communauté urbaine, en se fédérant à l'échelle de la communauté urbaine, et en militant à ce niveau-là pour la préservation des régies. Cette échelle lui permet aussi de mener des actions collectives autour notamment de la ressource en eau, comme celui de la lutte contre les rejets en Loire. Le collectif, dont les militants sont bien insérés dans les réseaux associatifs locaux, participe à de nombreuses manifestations associatives, en lien avec l'eau mais pas seulement (il participe ainsi au Forum des Droits Humains, à Alternatiba, à la fête des alternatives et des résistances...) et il jouit d'une bonne visibilité dans les médias locaux.

➤ *La collaboration à la mise en place d'une coordination française*

Le collectif ES45 affirme une volonté d'intervention dans le secteur de l'eau potable qui va même dépasser l'échelle départementale : il participe à la mise en place d'une coordination nationale d'acteurs associatifs pour l'eau potable, la Coordination Eau Bien Commun France. Le collectif entend par là soutenir le développement d'un mouvement national pour l'eau,

susceptible de préserver les régies publiques. Il est intéressé par la mutualisation des outils et l'accessibilité à des formations, mais perçoit aussi l'intérêt d'un relai politique.

*

Nous allons à présent aborder notre troisième terrain de recherche, un réseau doté d'un degré d'hétérogénéité encore plus important qu'ES45, puisqu'il cible la constitution d'un réseau national d'acteurs pour l'eau potable, avec des publics de l'eau mais aussi de d'un ensemble d'acteurs différemment concernés par la ressource en eau. C'est la constitution d'une Coordination France dite « eau bien commun », slogan et concept pour un projet collectif et social autour de l'eau potable, son accès, son droit et sa régulation.

3. La Coordination Eau Bien Commun France

Ce cas d'étude est un peu particulier puisqu'il n'est pas localisé sur un terrain mais est le fruit de la rencontre d'acteurs (réseaux et publics de l'eau) et de leur volonté de constituer un collectif au niveau national. Au quotidien il est porté par un petit groupe d'acteurs, souvent les responsables ou représentants d'associations et de coordinations. Il a peu de réunions physiques et repose sur un flux d'échanges, parfois informels et auxquels nous n'avons pas nécessairement eu accès. Nous avons donc dû adapter notre démarche d'enquête. Dans un premier temps nous présenterons cette démarche, puis nous reviendrons sur l'histoire de la constitution de la Coordination France et enfin nous en présenterons quelques acteurs principaux.

(a) Conditions d'enquête et personnes rencontrées

Pour ce troisième terrain, et au vu à la fois du dimensionnement de la coordination, de mon calendrier de thèse, – mais aussi de la pertinence de l'exercice – j'ai choisi de ne pas faire une monographie de la Coordination France. L'idée était plutôt de comprendre les rapprochements entre les réseaux, d'observer la constitution progressive d'une coordination nationale, et de voir les différentes dynamiques à l'œuvre.

Pour enquêter, j'ai participé aux réunions qui devaient permettre la constitution de la Coordination France, à Grenoble (2013), Lyon (2014), Marseille (2015), Lons le Saunier (2016). J'ai aussi participé à des événements de la Coordination Ile-de-France, la tête de file du réseau national. Pour tenter de compenser la faible fréquence des rencontres, j'ai aussi suivi les échanges de mails concernant le réseau et j'ai suivi les évolutions des sites internet de la Coordination France et de la Coordination Ile-de-France (CEIDF). Il n'était pas toujours évident se saisir qui faisait quoi, et surtout qui prenait en charge la tenue du site internet de la Coordination France⁵⁶.

Lors de mon enquête, j'ai aussi procédé à plusieurs entretiens, des entretiens sous forme de récit de vie avec des représentants associatifs, mais aussi des entretiens semi-directifs avec ceux que j'ai déjà qualifiés d'informateurs militants.

⁵⁶ Ce flou est renforcé, par exemple, par la proximité des contenus et des visuels de leur site internet.

J'ai ainsi interrogé le directeur, le président et la chargée de communication de la CEIDF, le président d'une association membre de la CEIDF intitulée AREP-CAMY⁵⁷, et un consultant externe. J'ai aussi interrogé le trésorier de la Coordination Rhône Alpes qui prend une part active dans la mise en forme d'une coordination française, et le directeur de la Fondation France Libertés, Emmanuel Poilane. Je n'ai pas interrogé les membres de la Coordination PACA, que j'ai peu eu l'occasion de croiser, ni de la Coordination Jurassienne, de création récente. Le périmètre de la Coordination France étant large, sa création relativement récente par rapport au calendrier de ma thèse, et les acteurs parfois distants, je n'ai pu interroger tous les acteurs et c'est la Coordination Eau Ile-de-France (CEIDF) qui a été mon principal interlocuteur.

Lors de mes autres terrains auprès de la CACE et d'ES45 j'ai aussi interrogé les militants sur leur participation ou non à la Coordination France. J'ai notamment sollicité les témoignages d'Éric et de Michel et Bertrand, d'ES45 (respectivement des associations ACA, ICEO et Attac) qui ont participé en même temps que moi aux réunions pour la coordination Française et s'y sont impliqués (notamment Éric). Je me suis moins intéressé aux activités de chacune des coordinations qu'à leur activité commune autour d'une coordination française, mais j'ai cependant réalisé un entretien exploratoire auprès de la communauté d'agglomération Est Ensemble en 2014.

(b) Organisation et structuration de la Coordination France

Nous allons revenir rapidement sur l'histoire et la composition de cette Coordination à l'échelle nationale.

➤ *Un rapide historique des rencontres*

La première des coordinations régionales de ce type est créée en 2007 en Ile-de-France et le premier rapprochement des réseaux régionaux et des associations locales pour la création d'un mouvement national à 2012, lors du Forum Alternatif Mondial de l'Eau.

De nombreux acteurs associatifs vont se rencontrer au FAME, partager leurs expériences, leurs connaissances, et poser les bases d'une collaboration à grande échelle. La première réunion nationale des associations aura lieu plus d'un an plus tard, alors que se sont créées deux nouvelles coordinations (PACA et Rhône Alpes (CERA)) à Grenoble, ville symbole de la victoire contre une multinationale et un élu condamné pour corruption⁵⁸. Les associations y entament leur première collaboration autour de la préparation d'une action commune lors des élections municipales du printemps 2014. Elles collaborent pour créer des tracts et un « kit pour les municipales » intitulé « Eau droit de cité ». Elles espèrent faire de l'eau un enjeu politique des élections et susciter des engagements de candidats pour la renégociation des contrats. Même si les résultats de cette mobilisation lors des élections seront mitigés, les événements de 2013/2014 signent le début d'une collaboration de long terme, la coordination

⁵⁷ L'Association pour le Retour de l'Eau Publique dans la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines. Je me suis rendu au domicile de ce militant Maurice, en même temps que l'équipe du film *Vague Citoyenne* qui devait aussi faire un entretien avec lui et avec le président de l'Association pour le Retour de l'Eau Publique (ARPE-Courgent) à Courgent. J'ai mené mes entretiens mais aussi assisté à ceux qui ont été réalisés par François Guieu et son équipe, ainsi qu'aux prises de vue.

⁵⁸ Pour rappel il s'agit de la ville de l'« affaire de l'eau », autrement appelée l'affaire « Carignon ».

naissante cherchant aussi à se doter de statuts et d'un logo. Ce logo sera le même pour la CEIDF et la CERA.



Figure 13: Le logo de la Coordination EBC France (source : blog de la coordination)

En 2014, les collectifs se réunissent à nouveau à Lyon pour progresser dans la mise en forme d'une coordination nationale, dont l'intitulé est fixé (la Coordination Eau Bien Commun France), et autour d'un nouveau projet commun, une campagne contre les coupures d'eau qui prend appui sur la loi Brottes⁵⁹. La réunion nationale suivante n'aura ensuite lieu qu'en 2016 mais les collectifs se rencontrent en février 2015 à Marseille autour d'un autre évènement, la Grande Rencontre Euro-Méditerranéenne de Marseille pour l'eau (la GREMME), notamment organisée par la Coordination Eau Bien Commun PACA. Les associations vont aussi y préparer leur présence et leurs interventions lors de la COP21, où elles ne veulent pas, comme au FAME, créer un forum alternatif mais où elles ont l'ambition de représenter la société civile et de parler du lien entre l'eau et le climat. En début d'année 2016, la Coordination France se réunit à Lons-Le-Saunier, c'est l'occasion d'accueillir de nouveaux collectifs récemment créés, comme la Coordination EBC du pays de Gex, la coordination Jurassienne (COGEA), ou la Coordination Lyon Rhône Métropole⁶⁰.

➤ *Valeurs et engagement de la Coordination France*

Les associations et membres de la Coordination sont réunies autour de mêmes valeurs et d'objectifs communs : concrétisation du droit à l'eau et interdiction des coupures, participation des citoyens et l'amélioration de la démocratie de l'eau, gestion publique et préservation de la ressource; ces quatre dimensions sont réunies sous la notion d'« eau bien commun » qui s'oppose à l'eau « marchandise ». Pour faire reconnaître cette « eau bien commun », elle cherche à solliciter un engagement large d'organisations et de citoyens, et multiplier les supports d'intervention. Comme l'indique la présentation de son site internet, elle veut organiser et promouvoir des synergies autour d'un Public de l'eau élargi :

« [La Coordination] veut promouvoir des outils d'information, d'éducation populaire, d'échange de savoirs. Elle veut activer ou réactiver les interactions entre les animateurs du mouvement de l'eau, les citoyens, les élus et les chercheurs⁶¹. »

Sur son site internet la Coordination France met en ligne les outils et des grands dossiers spécialisés (multinationales, gestion publique, eau et climat) et fait circuler des informations concernant l'eau. Elle entend aussi procéder à l'organisation d'un centre de ressources doté de quatre pôles : recherche, formation, expertise, publications. Elle s'appuie aussi sur les supports audiovisuels largement diffusés dans la nébuleuse bleue et principalement le film

⁵⁹ Cette loi de 2013 interdit les coupures d'eau toute l'année, et ce même en cas d'impayés.

⁶⁰ La liste des membres de la coordination est cependant plus longue (avec des associations de plus petites tailles), elle est disponible sur son site internet : <http://coordination-eau.fr/qui-sommes-nous/>

⁶¹ Adresse du site : <http://eau-iledefrance.fr/eau-bien-commun-france/>

documentaire *Vague Citoyenne*, qui retrace tout particulièrement la mobilisation des associations franciliennes pour l'eau potable. Elle fonctionne avec six co-présidents qui sont issus des quatre coordinations : Ile-de-France, PACA, Rhône Alpes, Jurassienne, d'Eau Secours 45 et du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE)⁶².

(c) Quelques collectifs membres de la Coordination France

Nous allons présenter quelques membres de la Coordination, celles dont nous avons rencontré les représentants, ainsi que la Fondation France Libertés qui, si elle ne fait pas partie du bureau de la Coordination France, l'a accompagnée tout du long de sa mise en place et est un acteur important du Public de l'eau. Comme pour les parties précédentes, une version plus longue et détaillée de la présentation des organisations est disponible en annexe 4 de la thèse.

➤ *La Coordination Ile-de-France*

La mobilisation pour l'eau potable en Ile-de-France commence en 2007 quand plusieurs acteurs associatifs se mobilisent contre le SEDIF en s'appuyant sur la cherté de l'eau mais aussi l'opacité de sa gestion. Elles veulent empêcher la reconduction d'un contrat de DSP à Veolia⁶³. L'année suivante, la Coordination Ile-de-France est créée, constituant un acteur à l'échelle du SEDIF et de la Région, un réseau assez composite de « simples citoyens », d'associations, de chercheurs, de personnalités politiques, d'artistes... Elle se mobilise toujours à destination du SEDIF en cherchant à obtenir la sortie de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble⁶⁴ du syndicat, mais elle diversifie son intervention en se tournant vers des actions de sensibilisation, d'éducation, organisant des programmes pour la jeunesse et participant à un PICRI⁶⁵. Elle peut compter à ses débuts sur des financements de la région qui lui permettent de mener ces activités à bien et d'avoir un bureau permanent rémunéré (essentiellement composé de quelques services civiques et emplois aidés).

➤ *La Coordination Rhône Alpes (CERA)*

La CERA a été créée en 2013, elle est proche de la CEIDF (Jean-Claude Oliva le directeur de la CEIDF et par exemple co-président de la CERA) et les deux coordinations collaborent régulièrement pour créer une coordination nationale et autour des programmes de recherche citoyenne. La CERA se veut un réseau hétérogène regroupant des associations mais aussi des individus issus du monde professionnel et de la recherche, elle s'est engagée dans une démarche de création d'expertise citoyenne. Elle est animée par une équipe jeune composée en partie de jeunes professionnels de l'eau ou de l'humanitaire, et entend faire le lien entre les différents acteurs du monde associatif concernés par l'eau, et contribue à la création d'autres

⁶² Cette collaboration avec le MNLE est plusieurs fois mise en avant dans les blogs mais pour ma part je n'ai jamais rencontré un représentant lors des événements. Je me permets donc de supposer que, soit cette coopération est récente, soit elle relève plutôt d'un affichage.

⁶³ Le documentaire *Vague Citoyenne* retrace cette mobilisation sur plusieurs années.

⁶⁴ L'agglomération est composée des communes de Bagnolet, Le Pré, Les Lilas, Montreuil, Romainville, Noisy-le-Sec, Pantin, Bondy, Bobigny.

⁶⁵ C'est un Partenariat Institutionnel et Citoyen pour la Recherche et l'Innovation, il est réalisé en collaboration avec le laboratoire MOSAIQUE-LAVUE (Nanterre) et vise à la réalisation d'une cartographie/ répertoire des acteurs de l'eau en Ile-de-France.

coordinations « eau bien commun ». Elle est, comme la CACE, un acteur de l'eau dans la région du Rhône mais les deux associations ne collaborent pas.

➤ *La Fondation France Libertés*

Comme on l'a dit dans notre chapitre précédent, la Fondation a été créée par Danielle Mitterrand en 1986 aux mots d'ordre d'« agir, aider, sensibiliser » et sur des thématiques plus larges que l'eau potable. Elle consacre cependant beaucoup d'énergie à ce sujet, soutenant dès les années 1990 les ACE ainsi que Jean-Luc Touly lors de son bras de fer avec son employeur, Veolia. La Fondation est un acteur important de la nébuleuse bleue et qui dispose d'une bonne visibilité notamment grâce à l'aura de feu sa présidente. Elle intervient sur différentes échelles : elle a par exemple mené une enquête sur les réseaux d'eau intitulée *Opération Transparence* avec 60 millions de consommateurs, elle propose des formations⁶⁶, siège parfois au conseil économique et social de l'ONU, mène avec la Coordination France une campagne contre les coupures d'eau. Elle se partage ainsi entre des interventions de terrain comme pour les coupures, des actions de sensibilisations auprès des écoles mais aussi du grand public avec notamment la campagne de porteurs d'eau, et la vente de feuilles d'eau, des bouteilles d'eau réutilisables estampillées « eau bien commun » et dessinées par Philippe Starck, et des actions de plaidoyer au niveau national et international.



Figure 14: Photographie de la fontaine d'eau potable ONA design Nicolas Tromp à Chambly (Oise) et de la *Feuille d'Eau*, design Philippe Starck (source : site internet de la Fondation)

C'est l'organisation qui fonctionne avec le plus fort degré d'institutionnalisation et de communication. Elle a un personnel rémunéré permanent⁶⁷ – dont plusieurs prennent en charge la thématique Eau avec notamment une chargée de programme « Eau bien commun » –, des locaux en propre à Paris et des personnalités du monde politique ou artistique lui apportent régulièrement leur soutien⁶⁸.

⁶⁶ Comme la formation « pour une gestion plus solidaire et participative de l'eau » à laquelle nous avons assisté en mars 2014.

⁶⁷ Signe d'une approche différente de la manière de porter la cause de l'eau potable, la plupart de ces employés sont « chargés de plaidoyer » et il est pour la plupart d'entre eux possible de les « suivre sur twitter ».

⁶⁸ Comme Bertrand Delanoë ou Agnès B qui sont des « porteurs d'eau ».

(d) Bilan analytique : ce qu'on peut retenir de la Coordination France

La coordination France est de loin le réseau le plus hétérogène, puisqu'il rassemble des organisations de différentes échelles, différents degrés d'institutionnalisation ou engagés sur différents objets.

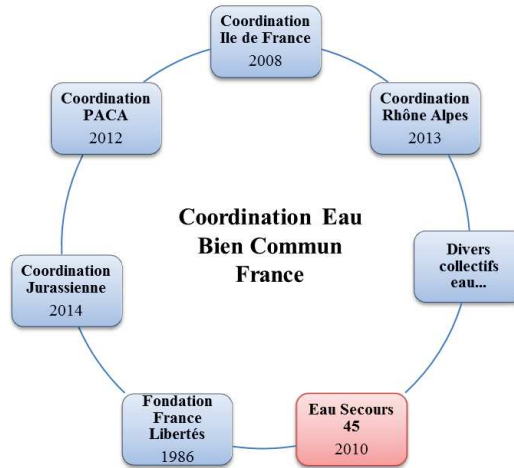


Figure 15: Représentation graphique des associations de la Coordination France

Il est aussi celui qui fonctionne avec le moins de contacts physiques ; la coordination France semble avoir une vocation de rassembler malgré la distance des collectifs pour peser dans un combat politique et social pour l'eau potable et de faire circuler des informations, des outils et des acteurs.

➤ *Une mobilisation pluri-niveau*

La Coordination France s'appuie sur une base locale représentée par ses membres mais a la volonté de « peser politiquement », de trouver un portage politique, à travers l'action en justice, l'action de plaider, la collaboration avec les élus et la reconnaissance institutionnelle des coordinations.

➤ *La notion de bien commun comme objet d'investissement*

L'appellation Coordination Eau Bien Commun a beaucoup circulé dans la nébuleuse bleue, et a été repris lors de la création récente de collectif, ce qui traduit une volonté d'identification commune. L'« eau bien commun » n'est cependant pas seulement un titre ou un slogan mais elle est une notion investie, pensée, travaillée, afin d'en faire ce qu'une des personnes interrogées appelle une « hégémonie culturelle », c'est-à-dire qu'on veut chercher à imposer cette notion face à celle de l'eau « marchandise ». Nous verrons plus loin comment cette « eau bien commun » est pensée et construite mais on peut simplement dire ici que la notion permet rassembler quatre grands axes de la mobilisation : l'opposition à la marchandisation, l'accessibilité de l'eau à tous, la participation à la gouvernance et la préservation de la ressource. Il s'agit d'enjeux qui, on l'a vu, se retrouvent à la CACE ou à Eau Secours 45.

➤ *Un public hétérogène*

Les Coordinations EBC rassemblent un public varié, contrairement à la CACE très homogène, avec des associations d'usagers mais aussi des associations environnementalistes, culturelles, la Fondation France Libertés, des citoyens non affiliés à une organisation, des

personnages publics, des élus... Il y a aussi une professionnalisation partielle, de deux manières : des professionnels de l'eau (ingénieurs, chercheurs) s'engagent bénévolement ou réalisent des formations, et des jeunes professionnels – de l'eau, du droit, de la communication ou encore de la coopération internationale – sont recrutés pour composer un personnel quand le financement d'un poste est possible (ce qui en pratique est rarement le cas).

➤ *Un modèle de fonctionnement souple*

Comme la CACE, la coordination française a fait le choix du modèle de la coordination, qui permet de rassembler les associations sans trop les assembler, et, contrairement à la fédération, de ne pas induire un fonctionnement pyramidal. La coordination permet aussi de faire fonctionner avec peu d'animateurs un réseau éparpillé. Cependant sa volonté affichée de leadership de la cause de l'eau potable – le leadership de la CEIDF, est parfois contestée, tout comme ses logiques d'action. Comme nous le verrons plus tard chapitre V, il n'est cependant pas évident de fonctionner avec tous les acteurs de l'eau, et des disputes et désaccords sont susceptibles de mettre à mal les volontés d'action commune.

4. Les relations entre les différents réseaux

Les trois terrains que nous avons présentés plus haut, s'ils ne sauraient représenter l'ensemble de la mobilisation du Public de l'eau, nous donnent cependant une vision assez large des mobilisations associatives et de l'existence de réseaux dotés de différents niveaux et ambitions. Ils ont aussi pour intérêt de nous montrer la complexité des flux d'échanges qui circulent entre les collectifs. Si la majorité des collectifs se connaissent et se reconnaissent les uns les autres, au moins de nom, ils ne s'entendent pas tous et ne cohabitent pas nécessairement pacifiquement. Les relations entre nos trois terrains nous paraissent être une bonne illustration des relations qui peuvent prendre forme au sein de ce même tissu associatif. On les qualifiera de coopération, cohabitation ou concurrence

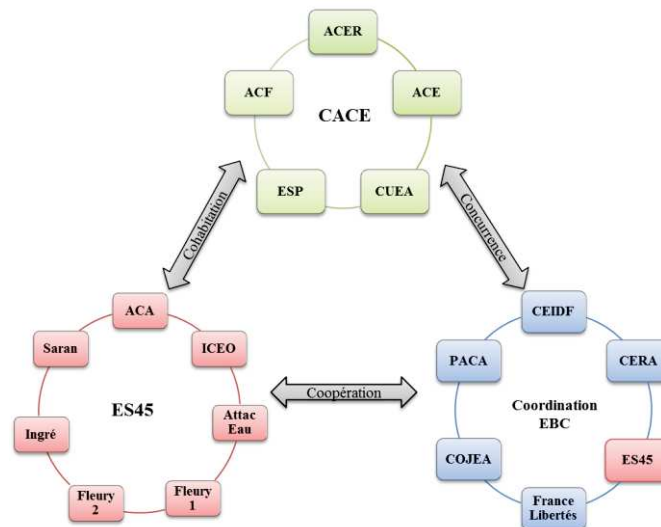


Figure 16: Les relations entre les différents collectifs (source : création personnelle)

Entre Eau Secours 45 et la Coordination France : la coopération. ES45 est membre de la Coordination France et son secrétaire co-préside, avec cinq autres co-présidents, la

coordination. Elle a collaboré, grâce à deux délégués, à toutes les réunions présidant à la mise en place de la Coordination France, fait partie du bureau de cette coordination, et contribue aux travaux collectifs, tout en maintenant une activité essentiellement locale et en affirmant son autonomie. Le collectif est à la recherche d'une mise en commun des forces associatives pour mutualiser les outils de la mobilisation, accéder à des formations, avoir un portage politique. Nous qualifions donc les relations de coopération. Celle-ci ne se fait pas avec l'ensemble d'ES45 – la plupart des militants restant concentrée sur les activités de son public local de l'eau – mais avec les représentants que le collectif y envoie.

Entre ES45 et la CACE, nous qualifions les relations de cohabitation, car si les groupes se connaissent au moins de nom (la CACE et son président ayant une certaine notoriété), ils n'entretiennent aucune relation, que celle-ci relève de la coopération, ou de la concurrence. Leur mobilisation sur deux territoires différents ne fournit pas les occasions de rencontres ni de concurrence.

Entre la CACE et la Coordination France : la concurrence. Les deux coordinations ont en commun qu'elles se prévalent d'une structuration à l'échelle nationale et se connaissent, même si elles ont été créées avec vingt années d'intervalle. Cependant, elles ne collaborent pas mais sont plutôt dans l'ignorance mutuelle, voire dans l'opposition. Toutes les associations de CACE ne connaissent pas la Coordination France, relativement récente et très portée sur l'outil internet au contraire des associations les plus anciennes. Celles qui la connaissent en critique parfois les valeurs et les méthodes notamment le degré d'institutionnalisation et le recours aux financements publics. La Coordination France en retour reconnaît la capacité d'expertise de la CACE, regrette l'absence de coopération mais présente la CACE comme cantonnée à une approche consumériste. La concurrence est surtout forte entre une des coordinations, la CERA, en Rhône Alpes, et la CACE puisque celle-ci se fait sur le même territoire que la CACE. Il n'y a donc pas de transmission entre anciens et nouveaux acteurs qui semblent plutôt se disputer le même « fief⁶⁹ », le même terrain d'intervention.

Conclusion

Maintenant que nous avons présenté notre cadre d'analyse, notre méthode d'enquête et nos trois cas d'étude, nous allons procéder, en trois chapitres, à l'exploration des publics de l'eau, leur mobilisation, leur structuration en réseaux et l'engagement de leurs membres.

⁶⁹ Il s'agit d'un terme employé par un militant pour expliquer les disputes entre associations et dire qu'on ne peut intervenir sur un terrain s'il est déjà investi par une autre association qui en fait un « fief ».

CHAPITRE IV : L'ENQUETE SOCIALE DES PUBLICS DE L'EAU : DE L'INDIGNATION A L'ACTION COLLECTIVE POUR L'EAU POTABLE

Introduction

Ce chapitre va être consacré à l'étude de la constitution de collectifs militants dédiés à l'eau potable résultant de la mise en association d'usagers de l'eau, que nous abordons comme la constitution de *publics* au sens de Dewey (1927). Ce *public de l'eau* rassemblé localement autour d'un problème rencontré par le service d'eau va mener une *enquête sociale* pour déterminer les raisons de ce problème, et se donner les moyens d'agir dessus.

Au cours de cette enquête sociale que nous allons étudier, qui prend différentes formes en fonction des terrains, le public va faire l'expérience d'un certain nombre d'émotions, comme l'indignation ou la colère, que nous tacherons d'étudier grâce aux travaux de Christophe Traïni (Traïni, 2009) mais aussi d'épreuves, soit des moments de difficultés au cours desquels les individus doivent se construire des prises sur leur environnement (Chateauraynaud, 1999). En nous appuyant sur une distinction opérée par Danilo Martuccelli (2015) entre deux profils analytiques de la notion d'épreuve en sociologie, nous proposerons d'aborder les épreuves des publics de l'eau moins comme des *épreuves-sanctions* de la sociologie pragmatique¹, soit des épreuves comme expérimentation ayant vocation à trancher une controverse, que comme des *épreuves-défis* de la tradition humaniste. Les épreuves-défis correspondent à une série de mises à l'épreuve, qui permettent la formation de soi, et par extension, quand c'est un public qui est concerné par les épreuves, la formation de ce public. Ces épreuves, comme défis à l'enquête des publics de l'eau et à l'engagement des militants, interviennent quand le public de l'eau, encore novice et ignorant du secteur de l'eau, se trouve confronté à l'opacité et la fermeture de la citadelle technique. Il mène alors un travail d'interpellation du politique, de contestation de cette citadelle mais aussi d'apprentissage des savoirs qu'elle contient.

Nous allons donc retracer, en nous appuyant sur les données recueillies sur nos terrains de Rhône-Alpes et de l'Orléanais, ces différentes étapes de l'enquête des publics de l'eau, pour comprendre comment les usagers indignés vont devenir des militants de l'eau, et comment se compose la nature de leur intervention vis-à-vis du secteur.

Dans une première partie, nous montrerons comment ce public émerge progressivement et face à quels problèmes ; en d'autres termes nous aborderons les éléments déclencheurs de la mobilisation des associations dédiées à l'eau potable et leurs premières confrontations avec les responsables du secteur et l'objet eau en lui-même. Dans une seconde partie, nous verrons comment les publics passent les épreuves qu'ils rencontrent au cours de leur enquête en faisant l'acquisition d'un ensemble diversifié de savoirs, de compétences et d'attitudes. Dans une troisième partie, nous verrons comment les publics forts, de leurs compétences, entrent en action pour désobéir, contredire et juger les responsables du secteur de l'eau.

¹ Les épreuves-sanctions renvoient à des efforts d'expérimentation qui doivent permettre de trancher une controverse. Danilo Martuccelli se réfère à Latour pour expliquer que la réalité est ce qui résiste à l'épreuve.

I. Ruptures, indignation et politisation : les éléments déclencheurs d'une mobilisation locale pour l'eau potable

Dans cette partie, nous allons aborder les premiers temps de la mobilisation pour l'eau potable, de la confrontation des individus avec les problématiques du secteur de l'eau à leurs premiers contacts avec les responsables de celui-ci. Nous verrons donc d'abord comment les acteurs vont se confronter à des situations de rupture ou se mobiliser pour l'eau puis nous verrons comment leurs premières rencontres difficiles avec les tenants de la citadelle technique et les élus locaux, sans décourager les militants, vont créer à long terme des relations conflictuelles.

1. Points de départ de la mobilisation des publics de l'eau

Les éléments explicatifs de la mobilisation de publics de l'eau varient d'un territoire à l'autre et sont dépendants des configurations techniques et politiques. Cependant sur nos terrains, on peut observer que dominent deux grandes explications. La première, que nous avons notamment repérée chez les associations de la CACE, est l'augmentation importante et visible des prix de l'eau dans les années 1990 ; elle va entraîner la création et l'enquête des publics de l'eau. Le second est la politisation de l'eau : un public parfois déjà constitué pour une autre cause réinvestit celle de l'eau à la suite de problèmes ou pour provoquer un changement de mode de gestion (de la gestion déléguée à la gestion publique). Nous allons présenter successivement ces deux éléments déclencheurs de mobilisation puis nous verrons qu'un des points communs des publics de l'eau est la puissance de l'indignation éprouvée.

(a) Les prix de l'eau suscitent la réunion d'un public

Dans les années 1990 et sur nos terrains étudiés, l'eau est, comme pour beaucoup d'individus, un élément presque banal du quotidien. C'est l'augmentation de prix de l'eau dans certaines collectivités, qui va entraîner son surgissement dans les préoccupations.

➤ *De la surprise...*

Cette augmentation des prix de l'eau un écho considérable quand des usagers, recevant leur facture, constatent une hausse importante. Au Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA), les hausses de prix sont par exemple estimées à plus de 400%. En entretien, Pierre-Louis de Saint-Etienne, chiffres à l'appui, parle de l'importance des augmentations de prix qui ont mené les gens à « lever les bras au ciel » :

« Le prix de l'eau... La Cour des Comptes dit qu'à Saint-Étienne, entre 89 et 92, le prix de l'eau potable a augmenté de 124 %. Ce n'est pas moi qui le dis je peux vous donner les références. [Il cherche dans les documents qu'il a amenés, pour me montrer l'augmentation] Le fait que le prix de l'eau ait augmenté, c'est ça qui a mobilisé les gens ? Ah, bien sûr, le prix de l'eau tout le monde a levé les bras au ciel. » Pierre-Louis, Eau et Services Publics (ESP) Saint Etienne

Jean-Louis, le président de l'ACER, décrit lui aussi la surprise des usagers lors de la réception de leur facture :

« Les gens [...] avaient vu quelque chose, c'est leur facture qui avait doublé brusquement du jour au lendemain. La facture doublée ! Alors vous vous rendez compte, si vous voyez doubler le prix des patates, vous avez le marchand de patates devant vous, il se fait agresser sur le marché. Il va être obligé de rendre des comptes. Tandis que là, la facture d'eau augmentait et ils ne savaient pas... » Jean-Louis, Association des Consommateurs d'eau du Rhône (ACER).

➤ ...à l'indignation

L'indignation est liée à trois éléments : l'ampleur de l'augmentation des prix de l'eau, les difficultés de paiement entraînés par cette augmentation, mais aussi le sentiment d'avoir été bafoué ou abusé.

Le verbatim de Jean-Louis ci-dessus montre qu'en plus de la surprise, il y a une indignation quant à l'augmentation des prix d'un objet de consommation courante, indignation renforcée par l'absence d'informations et d'interlocuteurs. Personne n'est là pour rendre des comptes, au contraire du marchand de légumes sur un marché. Cette sensation est alimentée par les situations d'indignité que la hausse des prix entraîne, pour des populations précaires qui ont du mal à payer l'eau. Elle concerne moins les militants eux-mêmes, qui sont issus des classes moyennes et qui ont des ressources suffisantes pour payer l'eau, que des personnes de leur connaissance, souvent seules et âgées. Noël, de l'ACE de l'Ouest Lyonnais, exprime ainsi sa colère :

« Et puis du coup il y a des gens qui ne pouvaient pas payer l'eau. J'ai rencontré une dame qui... On avait commencé, elle était venue nous voir, elle était infirme, elle habitait en Vaugneray, elle avait beaucoup de peine à marcher, elle ne devait pas avoir beaucoup d'aide. Et moi j'avais pleuré, elle ne pouvait pas payer son eau. Elle avait toujours payé tout mais elle était malheureuse parce qu'elle ne pouvait plus payer, et puis ça m'avait révolté ! Et puis une autre dame à Messimy, elle était paysanne veuve, elle avait au moins 70 ans, et quand ils [les paysans] laissent leur ferme ils gardent un bout de terrain, ils ont droit comme ça à deux-trois hectares. Elle avait un petit bout de terrain comme ça pour arrondir ses fins de mois. Les paysans ils touchent très très peu de retraite. Je ne sais pas si c'est 300 € par mois, ce n'est pas toujours... Alors elle faisait son bout de jardin, elle avait arrosé avec l'eau du Rhône. Et il avait fait sec tout ça et j'avais su qu'elle avait reçu sa note et qu'elle ne pouvait pas payer son eau. Parce qu'elle avait arrosé et l'eau ayant tellement augmenté... Elle n'osait pas le dire à ses enfants, elle pleurait. Alors ça m'avait révolté. Ces situations... Leur connerie, quand même, ça met vraiment des gens dans la merde. Alors ça m'avait révolté. » Noël, Association de Consommateurs d'Eau de l'Ouest Lyonnais (ACE).

Noël, qui s'est souvent par le passé engagé pour la famille au travers de ses activités avec les jeunes agriculteurs catholiques, partage les émotions de ces femmes seules et âgées ; il compatit à leur malheur en « pleurant » mais il est aussi « révolté ».

L'indignation est aussi alimentée par le sentiment, justifié ou non c'est une autre question, d'avoir été abusé, le sentiment que l'on a, d'une certaine manière, et comme le dit Jean-Louis, profité des usagers et de leur méconnaissance du secteur :

« Et à l'origine de... Pour en revenir à votre question de l'origine de tous ces mouvements, c'est ça. Quand l'instauration de la binomiale a été faite, notamment les fermiers... Ils se sont dit : « comme les gens n'y comprennent rien, qu'ils ne comprennent pas leurs factures, on va mettre beaucoup d'augmentation ». Et ils ont mis une augmentation énorme. Je n'ai pas les chiffres en tête mais... Et c'est ce qui a déclenché, mais dans toute la France. C'est les gens, d'un seul coup ils se sont aperçus... » Jean-Louis, ACER

C'est cette indignation qui fait suite à la découverte des augmentations de prix de l'eau qui va lancer la mobilisation des publics de l'eau dans les années 1990. Elle va leur permettre, tout en fonctionnant avec un noyau dur de militants, de s'appuyer sur une large base d'adhérents² constituée de personnes affectées et/ou révoltées par les augmentations.

(b) Remobilisation d'un public existant autour d'une eau comme objet politique

Dans l'Orléanais, les points de départ de la mobilisation sont différents. Il n'y a pas le même surgissement de la question de l'eau dans le quotidien à la suite d'augmentations, même si le prix, mais aussi la qualité de l'eau³ et sa gestion, sont des éléments importants. L'eau est un objet de concernement autour duquel des publics déjà mobilisés sur d'autres causes vont intervenir et s'investir. Cet investissement est souvent au départ lié à des groupements politiques contestataires et parfois à des stratégies politiques locales – en contexte d'élection notamment – mais aussi plus générales.

➤ De groupements politiques à l'action pour l'eau

Dans trois cas de figure, à Saint-Jean de Braye, Fleury-les-Aubrais et Ingré, la mobilisation commence quand des individus déjà mobilisés autour de questions de politique locale s'intéressent pour différentes raisons à la question de l'eau.

A Saint-Jean de Braye, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent et la présentation des publics, l'Alternative Citoyenne Abraysienne (ACA), constituée en 2008 et membre fondateur d'ES45, n'est pas un collectif d'usagers de l'eau. Elle a été créée au départ pour rassembler des forces de gauche indépendamment des partis politiques et proposer une liste aux élections municipales. Le sujet de l'eau potable est proposé par les membres de l'ACA proches de Verts et investi par le groupe qui y voit un terme porteur pour la campagne municipale. Comme l'assume très bien Éric, membre de l'ACA et secrétaire/président⁴ d'Eau Secours, l'eau est utilisée comme un levier de politique locale :

« Au départ, sincèrement, c'est pour emmerder le maire, c'est pour faire du rentre-dedans. L'eau, je me suis dit, c'est un moyen de l'emmerder, mais sans savoir que ça allait changer ma vie. » Éric, Alternative Citoyenne Abraysienne (ACA)

Ce militant, lors d'une discussion avec une militante d'un des collectifs de Fleury, Marie-Françoise, explique qu'à son sens, l'objet « eau » peut arriver de diverses manières, mais pour

² Jusqu'à 4500 pour l'ACE de l'Ouest Lyonnais.

³ On l'a vu dans le chapitre précédent, les communes de l'agglomération d'Orléans sont confrontées à des problématiques similaires de qualité de l'eau, avec la présence de nitrates, de pesticides, de calcaire.

⁴ Nous le verrons plus loin, les militants tournent sur les différents postes à responsabilités.

lui à Saint-Jean de Braye, il s'agissait d'une porte d'entrée politique, de « *gauchisme* » soit d'un terrain d'application de valeurs de gauche :

« Éric : On est happés, quelles que soient les directions. Regarde Olivet, au départ c'est des problèmes de tarifs qui mobilisent beaucoup parce qu'ils ont eu des factures délirantes, tu vois. Et ça les happe, ça les mène ailleurs. Nous à Saint-Jean de Braye c'est le gauchisme qui nous amène sur plein d'autres trucs. C'est vraiment du gauchisme parce que personne ne connaît rien sur l'eau. C'est-à-dire que c'est comme ça. À Fleury je ne sais plus pourquoi c'est, mais bon. Marie-Françoise : Si, ça a été sur le prix de l'eau. Mais ça n'a pas été que le prix de l'eau, ça a été également préservation de la ressource. » Marie-Françoise (Collectif des Usagers de l'eau de Fleury-les-Aubrais – Fleury 1) et Éric (ACA)

Le collectif de Marie-Françoise est aussi issu d'une liste politique de la gauche plurielle, *Fleury Demain*, constituée en 1995 et considérée par certains interrogés comme proche du parti communiste⁵. Aux élections de 2001, la liste Fleury Demain obtient de bons résultats, Marie-Françoise, en troisième sur la liste, est élue (de la minorité). C'est à travers sa participation à différentes commissions que Marie-Françoise a accès aux dossiers de l'eau et s'intéresse aux conditions de passation du contrat entre la mairie et la SAUR. Elle fait la découverte d'irrégularités en termes de gestion de l'eau potable qui concernent notamment des travaux non réalisés :

« Et là, il y avait 1 600 000 € qui n'avaient pas été utilisés entre 1996 et 2002. 1 600 000 € qui n'avaient pas été utilisés alors qu'il y avait des fuites importantes. Et ces sommes-là, eh bien on les transférait à la Saur pour qu'elle installe un système de télérelève pour 1 300 000 €, plus trois cents et quelques milles pour mettre des détecteurs de fuite. Sauf que, quand on regardait bien, déjà c'était quand même des sommes qui n'étaient pas utilisées pour ce à quoi elles étaient inscrites dans les comptes. Et en plus à la fin c'était quand même à la SAUR les compteurs, parce qu'on changeait tous les compteurs, ils revenaient propriété de la SAUR [...] À ce moment-là moi je dis à mes collègues qui étaient eux au conseil : « Là on ne peut pas faire comme ça, il faut absolument qu'on fasse quelque chose. On ne va pas laisser la SAUR s'approprier ses 1 600 000 € ». Parce que c'est à ça que ça revenait, à part les 300 000 € pour les détecteurs de fuite, mais enfin. Du coup on a constitué ce collectif en décembre 2008 et on a interrogé... Je ne sais pas si on a interrogé tout de suite la préfecture ou bien si on est allé tout de suite devant le tribunal administratif? » Marie-Françoise, Fleury 1

C'est donc à partir de Fleury Demain que va se créer un collectif qui va s'appuyer sur les prix élevés de l'eau et demander la régie publique (qu'elle obtient en 2013). L'autre collectif se mobilise également pour la gestion publique, et il est lui aussi proche d'un courant de gauche.

⁵ Notons ici qu'il est assez difficile de poser la question de la proximité des associations avec les partis politiques locaux, qui relève souvent d'un secret de polichinelle, et qu'il est difficile d'avoir une réponse. Pour un observateur extérieur qui ne connaît pas les méandres de la politique locale à Fleury, il est difficile de s'y repérer. Cette proximité est décrite pas certains, éludée ou refusée par d'autres. Marie-Françoise elle-même se revendique apolitique et c'est le cas de nombreux militants. Il faut donc faire la distinction entre les proximités qu'on prête aux associations et à la réalité des liens entretenus. Lorsque l'on pose la question du pourquoi de la création de deux collectifs à Fleury, il est donc difficile d'avoir une réponse claire surtout de la part des militants concernés. Certaines personnes – mais pas les représentants des collectifs – arguent que l'un est proche du parti communiste, ce qui a pu motiver la création d'une autre liste qui remet en cause cette proximité et qui se veut, sinon apolitique, proche d'autres formations d'extrême gauche (notamment du parti ouvrier international).

Enfin, notre troisième cas de figure, c'est la ville d'Ingré, où selon Arnaud, premier adjoint au maire, c'est en partie l'eau qui a mené à la victoire de sa formation politique (PS-Verts-Front de Gauche) lors des élections municipales de 2008. Elle s'appuie sur une erreur politique⁶ de l'équipe municipale sortante :

« C'est-à-dire que nous, ce pourquoi on s'est battu, c'est qu'on supprimait le service municipal de l'eau d'Ingré. Clairement, et on le confiait via la mairie d'Orléans à la Lyonnaise des Eaux, on lui confiait la production la distribution des eaux, la facturation de l'eau à Ingré. Et, c'est une des choses majeures qui ont fait qu'il y a eu un changement de majorité, clairement. [...] Il y a des gens spontanément qui sont venus nous dire sur l'eau, « ce n'est pas possible on ne peut pas perdre notre eau. » Et donc il y a eu cette mobilisation-là pendant la campagne municipale de 2008. La campagne était lancée, on était à cinq mois de la campagne. Moi je n'étais pas élu à l'époque mais mes collègues qui étaient dans l'opposition, notamment le maire actuel, se bat pour obtenir le rapport, se bat pour voir cette convention, parce que personne ne l'avait vue. On l'a vue au moment où elle a été signée, quand elle passe en conseil municipal. On n'avait pas d'informations du tout. Est-ce qu'il y avait des études ? Il y avait une étude qui avait été faite dont tout le monde parlait et qui soi-disant mettait ça comme unique solution. Et puis surtout est-ce que d'autres alternatives ont été faites ? Est-ce qu'il y a d'autres solutions possibles ? A quel coût ? Comment ? Voilà, toutes ces questions-là, on n'avait aucune réponse. Et donc il y a la campagne municipale qui se déroule. Et là, changement de majorité, les deux dossiers qui nous ont fait gagner c'étaient les finances publiques qui devenaient déplorables, et l'eau. » Arnaud, premier adjoint au maire d'Ingré.

L'eau est donc placée par les opposants à la municipalité comme un enjeu de la campagne électorale, avec la promesse de la remunicipalisation, qui aura lieu, accompagnée de travaux pour améliorer la qualité de l'eau. On retrouve des dimensions importantes de la mobilisation du public de l'eau : le manque d'information, l'opacité, et un choix de gestion perçu comme imposé et non discuté.

➤ *Penser global mais agir local à Attac*

La création d'un groupe Eau au sein du comité local d'Attac 45 se fait sous l'influence de membres qui font investir l'enjeu de l'eau comme Bertrand. En entretien il se dit inspiré par un numéro spécial du Monde Diplomatique⁷, et voit dans l'intervention pour l'eau au niveau d'Orléans une manière de mettre en acte l'adage d'Attac : « penser global, agir local ».

A un niveau global il y a une volonté de lutter contre les multinationales et faire s'affronter deux approches antagonistes d'une eau soit marchandise soit bien commun. Elle trouve au niveau local un terrain d'intervention dans la remise en cause des activités des opérateurs dans les communes de l'agglomération orléanaise. Le groupe local d'Attac 45 va se mobiliser pour demander la remunicipalisation du service d'eau de Saint Jean de la Ruelle, qui s'approvisionne en eau au niveau d'Orléans. Il y a la volonté de susciter la création d'une intercommunalité avec d'autres villes comme Saran, qui veut mettre en œuvre des travaux pour s'approvisionner en forêt domaniale d'Orléans et améliorer ainsi la qualité de son eau :

⁶ Il s'agit de la signature par la mairie, à quelques mois des élections, d'une convention pour un approvisionnement d'Ingré par la ville d'Orléans, en délégation avec la Lyonnaise des Eaux.

⁷ *La Ruée vers l'eau*, Collection « manière de voir », n°65, septembre/octobre 2002.

« [...] un syndicat de communes tout bêtement. Il y en a un pour le cimetière des Ifs à Saint-Jean de la Ruelle, entre Saint-Jean de la Ruelle et Saran. S'il y a un syndicat intercommunal pour les morts, on peut en faire un aussi pour les vivants. Voilà il n'y a pas forcément d'obstacles. Donc on avait proposé ça, ça ne s'est pas fait. D'une part parce que La Chapelle n'était pas particulièrement enthousiasmée. Parce que la sensibilité politique du maire d'Ingré n'était pas du tout de celle du maire de Saint-Jean de la Ruelle et du maire de Saran. » Bertrand, groupe Eau d'Attac 45

L'échec de cette initiative est attribué à des divergences politiques entre les maires des différentes communes (PS/PC/Verts) et Saint Jean de la Ruelle n'opte pas non plus pour une régie. Le groupe Eau d'Attac 45 ne se démobilise pas mais s'investit dans la création et la vie d'Eau Secours 45 où les questions d'eau sont pensées au niveau de l'agglomération.

➤ *La remobilisation des usagers d'Olivet avec l'arrêt du conseil d'Etat*

Le cas d'ICEO, est un peu particulier puisque la mobilisation pour l'eau potable est ancienne à Olivet. Dès les années 1970, des usagers remettent en cause la mauvaise qualité de l'eau et dans les années 1990 une association d'usagers, l'ADULEO⁸, et un groupement politique, le GAMO⁹, se mobilisent sur les questions de prix, de qualité, et remettent en cause le contrat de DSP d'une durée de 99 ans, jugée excessive. Alors que l'ADULEO se dissout en 2004, le GAMO poursuit une action en justice qui le mène jusqu'au Conseil d'Etat, où l'arrêt Olivet est prononcé en 2009. ICEO se constitue alors cette même année pour obtenir l'application de l'arrêt. Pour André qui fut le président d'ICEO et qui est président – tournant – d'Eau Secours, la mobilisation de l'association s'enrichit d'une diversité de profils, venus de la gauche mais aussi d'autres formations politiques et qui ont en partage une indignation pour ce qui se passe dans le secteur de l'eau :

« Dès le début on a eu jusqu'à 230 adhérents, c'est beaucoup à Olivet¹⁰. Et c'était très curieux parce qu'autour de la table tout le monde disait « Veolia, il faut y voir clair, ça ne va pas ». Et il y a des gens par exemple comme le mari de Liliane¹¹, qui disait [à Liliane] « mais qu'est-ce que tu fais là-dedans ? ». Et puis qui ont commencé à regarder le dossier du point de vue de l'économie. Parce qu'il est pas mal, il connaît très bien la comptabilité, le mari de Liliane. Patrick Du Fau de Lamothe¹² par exemple, pareil, qui est venu nous donner un coup de main, ils ont regardé, et les bras leur en sont tombés. Et donc bien qu'idéologiquement ce n'était pas évident la démarche pour eux, et notamment pour Jacques le mari de Liliane, mais d'un seul coup... C'est des gens très rationnels quand même, et là d'un seul coup, ils sont devenus des fanas en disant « il faut que ça s'arrête ». Ah non, ça c'était super ! Donc la vie d'ICEO si tu veux, était très dynamique pendant deux ou trois ans pour ça. » André, Initiative Citoyenne pour l'Eau à Olivet (ICEO)

Si André remarque « qu'idéologiquement ce n'était pas évident » c'est que la mobilisation d'ICEO rassemble des profils inhabituels de militants, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas issus des milieux de gauche comme Liliane et Jacques, mais plutôt du centre. Il y a à ICEO

⁸ L'Association pour la Défense des Usagers de l'Eau d'Olivet.

⁹ Groupe d'Action Municipale pour l'Eau à Olivet créé en 1989.

¹⁰ Plusieurs fois lors d'échanges, on me présente Olivet comme une ville bourgeoise, où il y a très peu de militantisme, au contraire des autres communes où des mobilisations ont lieu.

¹¹ Une membre d'ICEO, qui fut présidente et qui faisait partie de l'ancienne équipe municipale.

¹² Patrick Du Fau de Lamothe est un expert-comptable, militant de l'association Trans'cub de Bordeaux et Arc'Eau à Arcachon, et une figure publique de la nébuleuse que nous avons présenté en chapitre II.

des personnes de l'ancienne équipe municipale (Modem) qui ont été écartés, pour des raisons que nous ne connaissons pas, de la nouvelle équipe et en ont gardé, nous dit-on, une rancœur. Si, pour André, la mobilisation s'enrichit d'une diversité de profils politiques, la présence d'opposants à la mairie est un élément de remise en cause de l'association pour les destinataires de la mobilisation. C'est ce que note une élue locale interrogée sur la question :

« Alors là vous allez dire que je suis de mauvaise foi mais je vous le dis quand même – vous en faites ce que vous voulez – ICEO c'est égal à la liste d'opposition à Olivet. Donc c'est toujours un peu délicat aussi. » Une élue à Olivet

A ES45 et ailleurs, la politisation des associations est constitutive de leur identité, elle leur permet de mettre en avant un certain nombre de valeurs et de justifier leur demande de gestion publique, mais elle est aussi souvent une base de leur remise en cause, nous en reparlerons dans notre chapitre VIII. Le cas d'Olivet nous semble donc un peu particulier, puisqu'il ne s'agit pas vraiment de la constitution d'un public survenue à la suite d'augmentation de prix de l'eau, ni de celle d'un public constitué sur la base d'une remise en cause politique comme à Saint-Jean de Braye, mais il nous semble qu'il y a une forme d'hybridation.

(c) L'indignation en partage

Quels que soient les éléments déclencheurs de la mobilisation pour l'eau potable, les publics de l'eau ont en partage une forte indignation qui nous paraît relever d'un sentiment, une forme de *choc moral*¹³ semblable à celui observé par Christophe Traïni chez les militants de la cause animale (2010), mais aussi d'un travail de sensibilisation. Ceci peut aussi nous renvoyer aux travaux de Traïni sur les dispositifs de sensibilisation qui permettent le passage des sentiments, comme ressenti direct face à une situation, aux émotions puis à la mobilisation (Traïni, 2009). Ces émotions sont liées à un apprentissage de règles sociales en fonction de circonstances, il s'agit d'une « action expressive qui contribue à retranscrire des expériences individuelles partiellement indicibles dans un système de significations et de prescriptions normatives socialement reconnues » (Traïni, 2010, p.340). Ceci peut correspondre au dédoublement repéré par William Reddy (Traïni, 2009) entre les *emotions* – en anglais – soit l'expérience subjective des individus, ici la révolte de Noël, et les *emotives*, soit la convention collective qui permet l'expression de ces émotions et le dispositif de sensibilisation qui suscite l'engagement.

Pour nous, ce travail de construction de l'indignation est lié à un processus de politisation. Chez William Gamson (1992), la politisation a trois composantes, dont *l'injustice frame*, soit le processus de désignation d'une situation comme injuste. On peut considérer que l'indignation est, dans le cas de la mobilisation pour l'eau, liée à la découverte d'injustices.

¹³ Le choc moral est une expression de James M. Jasper (1997) et renvoie à un type d'expérience sociale qui s'inscrit en amont d'un engagement pour une cause et qui se caractérise par plusieurs traits complémentaires dont la modification brusque du système de perception de l'environnement des individus, une réaction vive et viscérale, un décalage avec les valeurs morales et un sentiment d'épouvante, de colère et de la nécessité d'une action immédiate. Le choc moral ressenti par les militants de l'eau est peut-être moins fort que celui ressenti par les militants de la cause animale, tel qu'il est décrit par Christophe Traïni dans son article « des sentiments aux émotions (et vice-versa) », mais on retrouve ces différents éléments dans les entretiens avec nos militants. La constatation d'un ensemble de faits concernant le secteur de l'eau, comme des détournements et des coupures d'eau, les écœurent et les incitent à s'engager.

Les deux autres composantes de la politisation chez Gamson sont d'une part, *l'identity frame* ou la définition d'une identité commune, un « nous », ici les usagers bafoués, opposé à un « eux », les adversaires, et d'autre part *l'agency frame* ou la découverte et la concrétisation d'une capacité à agir. Nous le verrons, l'enquête sociale des publics de l'eau leur permet de faire la découverte de leur *agency frame*. Cette politisation par l'indignation peut aussi être abordée à l'aide du travail de Abel, Felstiner et Sarat (1980), qui envisagent la politisation en trois composantes : le *naming*, soit le fait de désigner un problème, le *blaming*, de lui attribuer des responsables et le *claiming* soit la formulation de revendications.

Ainsi, Noël dans les Monts du Lyonnais est révolté par les veuves qui n'ont plus accès à l'eau, Marie-Françoise à Fleury estime qu'on ne « *peut pas faire comme ça, il faut absolument qu'on fasse quelque chose* », et André observe que même chez des gens qui n'ont à priori pas de dispositions au militantisme : « *les bras leur en sont tombés [...] d'un seul coup ils sont devenus des fanas* ». Jean-Louis dénonce pour sa part une certaine violence dans la manière dont les usagers n'ont pas été associés à la prise de décision, ni informés, et donc dans le fait qu'ils ne soient pas aptes à comprendre la situation qui les affecte :

« Parce que quand vous êtes victime de quelque chose que vous ne comprenez pas c'est terrible. C'est terrible. Moi je dirais que c'est pour ça qu'il ne faut jamais taper les animaux. Parce qu'ils ne comprennent pas pourquoi vous voulez taper. Vous tapez une personne c'est moins grave. Même si elle ne supporte pas, elle comprend. Parce qu'elle a affaire à un fou parce que, je ne sais pas, elle a fait quelque chose de mal que l'autre ne supporte pas. Mais une bête elle ne comprend pas, quand vous vous trouvez devant un truc que vous ne comprenez pas et que vous êtes victime, quand vous avez compris ça va quand même mieux, même si vous êtes toujours victime. » Jean-Louis, ACER

C'est cette indignation, partagée et diffusée, face à ce qui est perçu comme une violence symbolique, qui va peu à peu lancer l'enquête sociale des publics confrontés au problème. Comme le dit Noël, les individus vont « *chercher à comprendre* » ou « *dénoncer* » :

« Parce que nous on ne s'était jamais inquiétés de l'eau, de la gestion de l'eau, alors on a cherché à comprendre ce qui s'était passé. [...] On a fait cette pétition, on a cherché à comprendre, on a dénoncé. On a fait une réunion à la salle des fêtes de Vaugneray, alors là on était 350, on ne pouvait pas tous rentrer dans la salle des fêtes. C'était la grosse révolution ce prix de l'eau... » Noël, ACE de l'Ouest Lyonnais

Cette enquête sociale va permettre au public, comme le dit Dewey, de sortir de sa passivité, de montrer qu'il n'était qu'éclipsé. Il va s'accompagner d'un processus de subjectivation, c'est-à-dire qu'il va permettre aux usagers de l'eau concernés de s'extraire de leur statut de *victimes* pour se constituer en *sujets* (Fourniau, 2007) et transformer leur expérience au profit de leur mobilisation – soit de transformer leur *emotion* en *emotive* (Traïni, 2009).

L'enquête sociale ne va cependant pas entraîner le déclin de l'indignation ; au contraire celle-ci va être alimentée par les découvertes faites au fur et à mesure de l'enquête sociale par les militants. Elle va même alimenter la colère et le ressentiment vis-à-vis des responsables du secteur et tout particulièrement dans le contexte d'une confrontation à une citadelle technique relativement fermée, opaque et parfois condescendante.

*

Après avoir traité, comme nous venons de le faire, des processus de naissance et de rassemblement du public de l'eau, nous allons à présent voir comment s'opèrent les processus de *naming*, *blaming* et de *claiming* (Felstiner, Abel et Sarat, 1980) au cours de l'enquête sociale ou comment les publics de l'eau désignent leurs adversaires et découvre leur propre *agency* (Gamson, 1992). Jusqu'ici, nous avons pris le parti de traiter séparément nos deux terrains, tant les différences dans le point de départ nous apparaissaient importantes et de les restituer dans leur dimension chronologique. Pour les étapes suivantes, ayant remarqué lors de l'analyse des entretiens des dynamiques communes, nous les aborderons ensemble, en les distinguant à nouveau en cas de besoin.

2. *Premières confrontations des militants à la citadelle technique : les – mauvaises – expériences de l'opacité et du mépris*

Les publics de l'eau commencent à se constituer, rassemblant des usagers mécontents de la régulation de l'eau, qu'il s'agisse des évolutions de prix ou de la perception de potentielles fenêtres d'opportunité politique (Tarrow, 1994). Ils vont se lancer à la recherche d'interlocuteurs, d'échos à leurs revendications ou organiser des actions revendicatives. Qu'il s'agisse de mobilisations des années 1990 ou des associations de la seconde vague, elles vont se heurter à la fermeture de la citadelle technique et à l'inaccessibilité ou au mépris de ses représentants. Ce début d'enquête se fait ainsi dans des conditions difficiles et une ambiance conflictuelle, dont découlent des formes d'affrontement et de résistance.

Nous allons montrer comment les militants tendent à présenter l'enquête comme une succession d'étapes et d'épreuves, en traitant d'abord des difficultés à trouver des responsables, à accéder à la documentation puis nous verrons comment ces difficultés créent une conflictualité durable entre les acteurs.

(a) **Des responsables introuvables et souvent condescendants**

Quand la mobilisation commence, et tout particulièrement chez les premières associations des années 1990, le flou est total concernant la gestion du secteur. Comme le disait plus haut Noël, ils ne s'étaient jamais « *inquiétés de l'eau* » avant que celle-ci ne surgisse dans le quotidien. Comme Jean-Louis le montre avec son analogie avec le « marchand de patates » la difficulté des usagers indignés est de trouver le responsable de leurs problèmes. La plupart du temps, ils vont d'abord se tourner vers ceux qui envoient la facture. Cette logique est visible dans la suite du verbatim de Jean-Louis, que l'on se permet ici de reprendre et prolonger :

« [...] si vous voyez doubler le prix des patates, vous avez le marchand de patates devant vous il se fait agresser sur le marché. Il va être obligé de rendre des comptes. Tandis que là, la facture d'eau augmentait, ils ne savaient pas, ils regardent c'est Veolia qui l'envoie. Ils vont trouver Veolia, ils tombent sur des gens qui les méprisent, qui leur disent « non, on ne fait qu'appliquer la loi, il y a un contrat vous pouvez réunir tout ce que vous voulez... » Mais c'était presque comique ! » Jean-Louis, ACER

C'est ce qui se passe au début de la mobilisation de Micheline, qui est une engagée dès les premiers temps. Elle relate les difficultés qu'elle a eues, avec d'autres, à trouver un interlocuteur alors qu'on les renvoie des uns aux autres :

« Finalement on s'adresse carrément au fermier, celui qui nous livre l'eau. Il nous répond « il faut demander au préfet ». Bon moi le préfet étant sur Lyon, puisque j'habitais par-là [sous-entendu : j'y vais], ils me disent « sinon il faut vous adresser à votre maire. » Donc on va s'adresser au maire. On nous dit « c'est pas lui, c'est le syndicat ». Mais finalement le maire va bien au syndicat. Donc finalement on a fait des étapes et c'est là qu'on s'est rendu compte en demandant tous les documents, on a tout épluché. » Micheline, ACER

Pour Jean-Louis, ceci relève d'une stratégie consciente, celle de « cacher » la responsabilité des élus :

« [...] les gens quand ils ont vu cette facture il y avait marqué, à Ternay, SDEI¹⁴, qui n'était pas encore rentré dans Suez. C'était le troisième en France et déjà ils avaient des liaisons avec la Lyonnaise des Eaux. Donc ils sont allés les voir, ils ont dit... Alors du coup, parce que vous voyez comment ça marche, c'est-à-dire que pendant longtemps même on leur a caché l'importance des élus. Si vous voulez Suez, comme j'ai dit hier, quand elle prenait les contrats, sur la plupart des contrats – pratiquement sur tous – il est spécifié que les relations avec la clientèle sont exhaustivement assurées par le fermier. Et donc c'est le fermier qui réglait les problèmes parce qu'il y avait les politiques qui couvraient ça, qui n'allaient pas venir mettre leur grain de sel, ils restaient dans leur coin. Et c'est donc la progression du mouvement se heurtait à ça, ne comprenait pas pourquoi ils ne tapaient pas non plus aux bonnes portes. Il y avait de l'ambiguïté alors ça a été long à comprendre, même pour les gens... Certains croyaient toujours par exemple que c'était leur commune, ils ne saisissaient pas qu'il y avait le syndicat donc ils allaient voir le maire. Dans certains cas le maire était aussi le président du syndicat, ou il siégeait au comité syndical. » Jean-Louis, ACER

Comme on le voit dans les deux verbatim précédents, les choses sont d'autant plus difficiles que les services d'eau fonctionnent souvent grâce à des syndicats dont les usagers ne connaissent pas nécessairement l'existence. Jean-Louis, le président de la CACE, parle de formes de mépris, mais aussi d'un jeu joué par les opérateurs et les élus qui se renvoient la responsabilité :

« Le fermier, qu'est-ce qu'il disait ? Il disait « nous on ne fait qu'appliquer le contrat. » Point à la ligne. « On est dans la règle on ne fait qu'appliquer la loi. On est de votre côté ». Alors les gens ils ne savaient pas comment se procurer ce fameux contrat parce quand ils demandaient au fermier, le fermier disait « on ne peut pas vous le donner ». Alors qui peut le donner ? Ça mettait longtemps pour dire « c'est le syndicat, c'est aux élus ». Alors c'est reparti sur les élus. » Jean-Louis, ACER

A Eau Secours 45, même si les enjeux sont mieux connus notamment grâce à la première vague de mobilisation, les actions à mener ne sont pas beaucoup plus maîtrisées. Éric de l'ACA reconnaît par exemple que la méconnaissance des militants sur le sujet de l'eau les entraîne à cibler le mauvais interlocuteur, l'opérateur, même si finalement le slogan qu'ils utilisent « *la SAUR nous essore* », va être porteur, puisqu'il permet d'éveiller l'intérêt de la presse et du grand public :

« Les élus se foutent de notre gueule. Enfin, un peu... Quand on distribue des tracts, les gens ils nous regardent, ils nous trouvent bien gentils mais un peu à côté de la plaque. Ça se passe jusqu'au moment où on décide de faire la campagne « la Saur

¹⁴ La SDEI : Société de Distribution d'Eau Intercommunale, ancienne filiale de Suez Lyonnaise des Eaux.

nous essore ». Ce foutu slogan c'est le point de départ. Ça a intéressé la presse. C'est un truc de fou parce que tu bosses pendant je ne sais pas combien de temps, tu n'as aucun écho pratiquement, et avec le slogan « la Saur nous essore » la presse est venue. Ça les a fait rigoler et ça a été repris, dans la Rep [La République du Centre, un grand quotidien d'Orléans], dans les journaux locaux. » *Éric, ACA*

On l'a vu dans les verbatims, le secteur de l'eau apparaît relativement opaque à des militants qui ont peu de connaissances du secteur de l'eau, et il leur faudra du temps et de la volonté pour dépasser cette difficulté. Les rapports sont également difficiles avec les responsables, qu'ils s'agissent des élus ou des opérateurs. Comme on l'a vu, Jean-Louis considère que les militants font face à des gens « *qui les méprisent* » et l'ACA a peu de crédibilité au départ entre des élus qui se « *foutent de notre gueule* » et une population qui ne comprend pas les enjeux pour lesquels elle se mobilise.

Un des besoins importants des publics de l'eau est de récupérer les documents, tels que les contrats d'eau, qui vont leur permettre de construire leur mobilisation et leur argumentaire ; ils font cependant face à des difficultés pour se procurer ces documents, documents qui sont pourtant le plus souvent publics.

(b) Des documents difficilement accessibles

L'accès aux documents, même ceux qui sont publics, n'est pas aisé. Les militants expliquent se heurter à un refus, de la part des autorités, de leur faire parvenir les documents. Pour Patrick Du Fau de Lamothe, l'expert-comptable militant, il s'agit d'un « *combat pour l'information* » qui fait perdre un temps considérable à la mobilisation des publics de l'eau :

« Il y a d'abord un premier combat, c'est le combat pour l'information. Celui-là il est choquant sur le service public, et il est pénible aussi si vous voulez parce qu'on passe 70 % de notre temps à aller chercher une information qui devrait nous arriver naturellement. Et donc on ne passe que 30 % à exploiter l'information. Ça, ce n'est pas normal, si vous voulez c'est pour ça que les lois sur le numérique, la loi NOTRe sur l'accès... Toutes ces choses-là devraient être mise en ligne systématiquement. Le rapport annuel du délégataire, le rapport sur la qualité de service c'est fait pour informer l'usager. Mais il faut bien souvent aller à la CADA pour que... Ce n'est pas normal, je veux dire il faut des sanctions derrière. Ça doit être en ligne. Et à partir de là, on discute. Le contrat, on nous oppose le secret industriel et commercial. Il faut qu'on arrête, il n'y a plus de secrets industriels, on ne demande pas la formule sur la membrane qui va traiter... On s'en fout de savoir comment c'est fait, ce qui nous importe, c'est de savoir combien ça élimine de produits, quels produits sont éliminés, quels produits ne sont pas éliminés. Ça, ça nous importe. La démocratie environnementale du quotidien. Ça, je veux dire, on y a droit. » Patrick du Fau de Lamothe, Trans'cub et ARC'EAU

Patrick en appelle aux valeurs du service public, mais aussi à des principes démocratiques, ceux du droit à l'information comme constitutif de ce qu'il nomme « *la démocratie environnementale du quotidien* ». Cette notion nous paraît proche du concept de la Contre-Démocratie (Rosanvallon, 2006) et du droit des citoyens à exercer un pouvoir d'inspection, ou encore de la démocratie technique (Barthe, Callon et Lascoumes, 2001) et du droit à participer au débat.

Souvent, la patience et la motivation des militants pour l'obtention des documents sont donc mises à l'épreuve. Maurice, dans la communauté d'Agglomération des Mantes-en-Yvelines (CAMY), raconte par exemple que son association a eu droit à voir les documents, mais pas à les photocopier et a passé plusieurs heures à les recopier à la main. Les associations apprennent cependant à saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), comme le montre Jean-Louis :

« Mais lire un contrat vous savez que ce n'est pas facile. D'abord, ils ne voulaient pas le donner. Donc il a fallu longtemps pour que les gens connaissent l'existence de la CADA, pour passer par la CADA quand on ne voulait pas leur donner le fameux contrat. Et après, ils ne savaient pas le lire. » Jean-Louis, ACER

Solliciter la CADA pour obtenir les documents devient d'ailleurs le premier conseil que Jean-Louis prodigue aux associations qui débutent leur enquête sociale.

D'autres canaux d'accès à la documentation sont les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL), puisque les représentants des usagers ont à y consulter des documents tels que le Compte Annuel de Résultats d'Exploitation (CARE) ou le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS). Certaines associations, qui sont déçues des possibilités de participation offertes par les CCSPL n'y maintiennent leur participation que pour avoir accès à ces documents qui leur permettent d'agir et de mettre en œuvre le pouvoir d'inspection et de vigilance.

Cependant comme on le dit plus haut, le tout n'est pas seulement d'avoir le document, mais d'être aussi en mesure de l'exploiter, ce qui va demander un important travail d'apprentissage et de formation aux publics de l'eau. Ce travail permettra par exemple à l'ACA de sortir de ce qu'Éric nomme une « *mobilisation de slogan* ».

(c) Des relations durablement conflictuelles

Le sentiment d'avoir été abusés par leur méconnaissance du service, l'opacité du secteur ou encore les attitudes de mépris des responsables publics comme privés vont créer des relations durablement conflictuelles entre les militants et les destinataires de leur mobilisation. Ils entraînent d'une part le sentiment que les opérateurs et les élus sont mal intentionnés. Pour Noël par exemple, le flou dans les contrats est une stratégie consciente des entreprises :

« Alors là, c'était le flou total dans les comptes du fermier. Alors c'était fait pour : si à Brignais ils ne savaient pas gérer, à Paris, ils savaient très bien gérer. » Noël, ACE

Pour Jean-Louis, il s'agit de formes d'abus et d'injustice, qui peuvent venir des élus comme des opérateurs :

« [À propos des raisons de son engagement] D'un certain côté c'est éviter d'être abusé quoi. Parce que finalement, avec ces services publics, vous pouvez être abusé par vos élus qui se foutent de votre gueule littéralement, en plus qu'ils vous exploitent. Ils peuvent vous retirer de l'argent et puis quand c'est le privé, c'est encore pire. Et puis quand c'est de l'argent, en collaboration entre eux, ça devient franchement... Ça l'était déjà, mais c'est passible de justice. » Jean-Louis, ACER

Ceci alimente une forte défiance vis-à-vis du secteur de l'eau où il faut rester en état de veille permanent pour ne pas « *se faire avoir* » ou se « *faire abuser* ». Pour Christobal encore, mobilisé en Ardèche avec l'ACF, les usagers sont même confrontés à des formes de vols légaux, puisque cautionnés par la puissance publique :

*« Ce qui veut dire que depuis minimum 2000 jusqu'en 2015 (aujourd'hui)... Parce que ça n'a toujours pas bougé ! Depuis ce temps-là, moi je dis, ils nous volent. »
Christobal, Associations des Consommateurs d'Eau de la Fontaulière (ACF)*

D'autre part, la conflictualité est renforcée par le sentiment d'être méprisés par des interlocuteurs, renvoyés à une condition de profanes, et à des organisations qui se présentent comme bien trop puissantes pour être contestées par de simples citoyens. Plusieurs militants, considèrent ne pas être pris au sérieux ou relatent ces formes de mépris comme Éric qui rapporte que les militants se font appeler les « *charlots* » ou Maurice à AREP-CAMY:

« Ils nous ont pris de haut en nous disant « vous les rigolos, vous n'y connaissez rien, il faut laisser ça aux experts et tout. » » Maurice, Association pour le Retour de l'Eau Publique dans la CAMY (AREP-CAMY)

À Amballon dans l'Isère, Robert et Joëlle qualifient les élus d'hostiles, car ils refusent de leur transmettre les documents ou de leur faire installer des chaises dans la salle de réunion du syndicat pour qu'ils puissent participer aux échanges. Ceci alimentera souvent des représentations comme celles du combat de David Contre Goliath, ou de la lutte du pot de terre contre le pot de fer. C'est ce que montre Jean-Louis lorsqu'il relate un échange avec le directeur régional d'un opérateur :

« Il me demande ce qu'on veut exactement, je dis « on veut des comptes ». Il me demande « vous demandez des comptes ? », je lui dis « non, pire, je voudrais demander les comptes ». Alors là, il a répondu « on n'a rien à donner, venez pas nous traiter de voleurs », des trucs comme ça. Et je leur dis « maintenant qu'on est là vous pouvez être sûr d'une chose, c'est qu'on va vous faire un marquage à la culotte et à la moindre incartade, ça tombe ». Et il éclate de rire et il me dit « mais vous avez dit tout à l'heure que le contrat était léonin », et je lui dis « oui, je confirme, il est très léonin ». [Et il me répond] « Alors Monsieur, plus je le respecte plus je gagne de l'argent, alors ça m'étonnerait que vous me preniez en défaut ». Et c'est vrai, donc les gens tombant sur des trucs comme ça, ça exaspère la colère, on ne sait pas où se tourner. » Jean-Louis, ACER

Même si l'échange peut paraître caricatural, il montre la frustration des militants face à un secteur technique et complexe, fermé voire condescendant, alors que les militants attendent de la part des responsables publics et privés de l'eau un minimum d'actes de contritions et des comptes voire « *les* » comptes. Il montre aussi ce qui commence à se mettre en place, une forme de vigilance, appelée plus prosaïquement « *marquage à la culotte* » par Jean-Louis, et qui veut bien montrer que les militants seront dorénavant suspicieux vis-à-vis d'un secteur de l'eau qu'ils savent corruptible.

La conflictualité des premières relations avec les opérateurs ou les services marquera à long terme la qualité des échanges entre les différents acteurs. Ils resteront pour beaucoup dans des postures conflictuelles, dans des formes d'affrontements – le plus souvent symboliques mais

pas seulement¹⁵ – ou la recherche de prise de revanche. Celle-ci est illustrée avec humour par Maurice quand il doit expliquer les raisons de son engagement pour l'eau potable :

*« Je dirais, alors là pour plaisanter, la satisfaction personnelle de les faire chier. C'est-à-dire « je vous emmerde d'accord, vous êtes une bande d'enfoirés, de corrompus, et je le sais et vous savez que je le sais, donc je vous emmerde ». »
Maurice, AREP-CAMY*

Toutes ces épreuves ne vont pas décourager ou détourner les militants, qui au contraire font face à ses difficultés en entrant dans la complexité des dossiers grâce à divers apprentissages.

II. Enquête sociale et apprentissage du secteur

Dans cette partie, nous allons nous intéresser à la montée en compétence des militants de l'eau. Les militants se lancent dans une série d'apprentissages qui ont pour but de rééquilibrer leurs relations avec la puissance publique et les opérateurs, et de leur permettre d'agir plus précisément sur les problèmes qu'ils rencontrent. Nous allons présenter ces divers processus d'apprentissages dans un premier temps puis montrer dans un deuxième temps comment les savoirs vont se construire, circuler, s'échanger au sein du Public de l'eau et grâce à quels acteurs. Dans un troisième temps, nous montrerons comment ces apprentissages produisent des satisfactions variées et enfin dans un dernier temps, nous proposerons une catégorisation de ces différents savoirs et de leurs usages, notamment pour penser un rôle et un concept qui circulent beaucoup dans le Public de l'eau : l'expert et l'expertise citoyenne ou militante.

1. Tout apprendre du secteur de l'eau

Afin de comprendre la technicité du secteur de l'eau et de réduire l'asymétrie entre associations et responsables publics et privés, il faut aux militants tout apprendre d'un secteur au sujet duquel ils connaissent au départ peu de choses. Les apprentissages seront variés, concernant à la fois les bases du fonctionnement technique et administratif du secteur, mais aussi le droit et la justice.

(a) Les bases du fonctionnement du secteur

➤ Revenir sur les bases

La première chose à faire est d'apprendre comment fonctionne le secteur de l'eau, en d'autres termes, il faut déterminer qui fait quoi. On l'a vu, au départ les militants ne savent même pas qui sont les responsables du secteur et quelles sont les prérogatives des maires. On revient à l'essentiel en apprenant qui sont les responsables du secteur, comment ils gèrent l'eau, de

¹⁵ Ainsi, comme nous le montrerons dans la troisième partie de notre chapitre, les associations mènent aussi des actes de confrontation (le chahut d'un conseil municipal) et de désobéissance.

quelles options ils disposent (en termes d'intercommunalité, de choix de gestion) qui sont les différentes instances de contrôle et de régulation (la police de l'eau, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la préfecture). Les militants ne sont pas tous égaux face à ces apprentissages, comme en témoigne Geneviève (ACE des Monts du Lyonnais) qui, au début, éprouve des difficultés à tout assimiler :

« Alors pendant longtemps j'ai assisté aux conseils d'administration qui avaient lieu à Vaugneray. Il m'a fallu assez longtemps pour comprendre les différents syndicats, parce qu'il y avait les syndicats d'eau, les syndicats d'assainissement, le syndicat d'aménagement des berges du Garon, etc. Donc au départ j'étais complètement perdue avec tous ces syndicats et puis je ne comprenais pas tous les tenants et aboutissants. [...] Donc ça a été assez dur pour moi de m'investir dans l'association. Tout en étant présente au CA, je ne comprenais pas tout. » Geneviève, ACE

Aujourd'hui, Geneviève comprend mieux comment fonctionnent les syndicats et leur fonction, même si certaines « ramifications » lui paraissent encore floues, elle peut quand même m'expliquer les différences :

« Déjà, il fallait que j'arrive à identifier clairement les syndicats des fermiers, vous voyez. Je ne suis encore pas net par exemple pour vous dire si SDEI c'est Suez ou Veolia ou la SAUR, moi toutes les ramifications je ne les ai pas vraiment inscrites dans la tête. Je sais qu'il y a des majors mais après leurs sous-groupes je ne sais plus à qui ils sont. Mais si je voulais m'en donner la peine, il faudrait que je me fasse un tableau et que je l'apprenne par cœur. Mais ça m'a quand même vraiment aidé à comprendre que déjà les syndicats d'eau et d'assainissement ce n'était pas la même chose, c'était des syndicats différents. Il y a les syndicats de protection, par exemple des berges du Garon, le SMAGA, syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Garon. Au début je ne comprenais pas ce que c'était. Maintenant j'ai compris que c'est pour aider à aménager les ruisseaux, pour éviter les crues... Entre autres parce qu'il y a eu pas mal de rivières qui ont été, comment dire, canalisées et du coup par moment ce sont les villes qui sont inondées. » Geneviève, ACE

Certains militants, pour lesquels l'apprentissage est plus aisé, le poussent au-delà du petit cycle de l'eau, en s'intéressant également au fonctionnement des bassins versants et des SAGE¹⁶.

➤ *Une grande attention aux détails*

Lors des entretiens, il est intéressant de voir que les interrogés ont à cœur de me transmettre ces apprentissages, de m'expliquer précisément comment fonctionne leur syndicat – comme Geneviève plus haut – et de prouver la véracité de ce qu'ils avancent souvent en s'appuyant sur les documents administratifs qu'ils sortent de leurs dossiers. Il est important d'apprendre le détail et la nuance, et d'avancer un argumentaire qui ne repose pas sur le slogan, ou la simple opinion politique, comme le précise Éric :

« Quand on a commencé à parler, je pense qu'on devait être caricaturaux, tu vois, sur les marchés [les marchés alimentaires où ils distribuent les tracts]. C'est difficile quand tu ne connais pas les trucs, tout compte fait, d'apporter de la nuance. C'est

¹⁶ Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, un outil de planification institué par la loi ATR de 1992 et visant la gestion durable des ressources en eau. Jean-Louis fait par exemple partie de la Commission Locale de l'Eau (CLE) d'un SAGE.

beaucoup plus facile d'avoir une écoute quand tu maîtrises les choses et puis ce n'est pas l'histoire d'avoir raison mais d'avoir un système de sécurité. Qui fait que tu peux accepter la discussion quand tu te sens à l'aise sur un sujet. Quand tu n'es pas à l'aise sur un sujet, en fait tu agis davantage par slogan, tu n'es pas efficace. Tout le problème des militants, du militantisme en général, c'est cette difficulté des slogans. Il faut sortir d'un dogme. On parlait hier de religion, je sais bien que ça n'a aucun rapport [avant d'aller dormir hier, nous avons parlé des événements liés à Charlie Hedbo] mais moi je trouve que c'est un peu ça dans le militantisme, tu retrouves les aspects de la religion aussi avec des côtés fanatiques, etc. Or tu ne sors de ça que dans la mesure où tu es allé très loin dans la connaissance des choses. Et c'est vrai qu'on a fait cette démarche-là. » Éric, ACA

Cette attention au détail se retrouve partout. Nous avons observé par exemple lors d'une réunion de la CACE comment un membre de l'association stéphanoise reprend le représentant d'une autre association sur la formulation d'un tract qu'il juge trop imprécise. De même lors d'une réunion d'ES45, alors qu'un militant se propose de faire un reportage photo sur des algues de la Loire, on l'invite à être méticuleux et à vérifier toutes les informations qu'il écrira.

➤ *La réappropriation d'un patrimoine*

Il y a également une dimension culturelle à ces apprentissages : on veut comprendre et se réapproprier l'histoire des réseaux, mise en lien avec l'histoire de la commune, mais aussi l'histoire plus large de la conquête de l'eau potable. Jean-Luc Touly, par exemple, fait en formation référence à cette histoire, en remontant le temps jusqu'à l'époque de Napoléon, pour retracer le développement des réseaux mais aussi et surtout replacer les premières logiques de privatisation. Cette histoire intéresse et fascine, comme c'est le cas pour Micheline :

« Quand on prend Jean-Luc et Jean-Louis ils peuvent remonter tous les deux, l'histoire de l'eau du début. Mais attention, ils remontent jusqu'à 1800. La dernière réunion qu'on a faite dans la Loire justement c'était formidable. Ils peuvent tout remonter. Je ne sais plus jusqu'où on était allé, après la Révolution, mais ça peut remonter... » Micheline, ACER

Les associations retracent l'histoire locale de leur réseau, en effectuant des recherches et exhumant des documents. Il y a un engouement pour ces savoirs qui traduit un attachement à ce patrimoine local enterré. Les associations écrivent aussi leur propre histoire, pour conserver une chronologie des faits, des victoires et des échecs et transmettent cet ensemble de savoirs à la population et aux adhérents à travers la diffusion de leur lettre d'information.

➤ *Cibler les documents et les interlocuteurs*

Il faut aussi apprendre à qui savoir s'adresser, quelle instance solliciter et quels documents obtenir. Les associations apprennent à cibler certains documents en fonction de leurs besoins, tels que les contrats de DSP, les règlements de service, les CARE, les RPQS rendus obligatoires par la loi Barnier de 1995. Mais il faut aussi apprendre à connaître les bonnes instances à solliciter, ne serait-ce que pour obtenir les documents officiels, parfois difficilement accessibles. Jean-Louis expliquait plus haut, qu'ils ont par exemple dû apprendre à savoir que la CADA pouvait être saisie pour leur permettre d'accéder à ces

documents. C'est sur la base de cette documentation, rendue disponible en mairie et souvent recopiée à la main ou photocopiée, que les militants basent leurs investigations. Une fois obtenus, la lecture de ces documents exige d'apprendre à comprendre l'écriture administrative. Jean-Louis se procure par exemple au début de la mobilisation un Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) car il a observé que ses interlocuteurs en ont un :

« Moi j'ai acheté un code des collectivités territoriales. C'est parce qu'on était arrivé au Grand Lyon et au Grand Lyon aux premières réunions, ce qui les embêtait, c'est qu'ils n'avaient jamais vu un usager. Du point de vue de la communauté, les usagers n'existent pas. Ils ne savaient pas ce que c'était. Alors à la première réunion il y avait le code des collectivités territoriales, moi je ne savais même pas que ça existait. [Rire] Je ne savais pas que ça existait, je me suis dit « qu'est-ce que c'est que ce truc ? » On regardait le code, alors j'en ai acheté un et à la deuxième réunion ou la troisième j'avais apporté le mien. On l'avait posé aussi à côté de nous. S'ils avaient su, on ne savait pas s'en servir. Les codes ce n'est pas facile à manipuler. Je dirais que c'est pire que la relativité généralisée d'Einstein. » Jean-Louis, ACER

Il y a un apprentissage mutuel, tandis qu'au Grand Lyon on découvre ce que c'est que l'utilisateur, les militants découvrent ce que c'est que le CGCT. Au départ simple effort de mimétisme, ce CGCT de Jean-Louis est aujourd'hui une forme de bible couverte de post-it et à laquelle il se réfère souvent, pour savoir quelles règles s'appliquent et dans quelles circonstances. En formation chez lui, Jean-Louis va me montrer également comment réaliser une enquête sur internet, comment récupérer des documents officiels tels que des comptes rendus de conseil municipal, pour retracer les processus de décision et désigner des responsables. Il insiste sur la disponibilité – de principe – de nombreux documents et sur ce qu'une maîtrise de la loi permet aux simples militants de faire. Au cours des entretiens ou de l'observation des réunions, je me rends compte que plusieurs militants semblent considérer que les moyens d'agir existent mais qu'il a fallu aux militants le temps de les découvrir et de s'en saisir. C'est grâce à l'enquête sociale du Public de l'Eau que sont révélés des dispositifs et des moyens d'agir dont les militants n'avaient pas connaissance ; les publics de l'eau découvrent leur propre pouvoir d'agir, ou leur propre *agency* (Gamson, 1992).

Les apprentissages des publics de l'eau ne vont pas concerner uniquement le secteur de l'eau, mais à travers leur enquête sociale, ils vont aussi apprendre à mener des actions en justice, eux qui la plupart du temps n'avaient jamais été confrontés à l'institution judiciaire.

(b) L'apprentissage du droit et de l'action en justice

L'action des associations dédiées à l'eau potable se caractérise par un recours important aux tribunaux : il vise à faire annuler la signature d'un contrat, d'un avenant, d'une délibération ou à obtenir justice à la suite d'une coupure d'eau ou d'une surfacturation. Ce recours à l'arbitrage des tribunaux se retrouve dans l'action des associations environnementales, observées par Christelle Gramaglia (2008) ou Alexandre Mallard et Elisabeth Rémi (1999). L'association des pêcheurs observée par Christelle Gramaglia est témoin de la dégradation des cours d'eau à travers l'exercice de son loisir. Elle intente des actions en justice et obtient l'agrément qui lui permet de devenir le porte-parole des entités muettes. Gramaglia observe

alors que chez certains membres de l'association, l'appétence pour l'action en justice prend le pas sur celle de la pêche et que la composition de l'association tend à se modifier en intégrant des juristes plus intéressés par l'action en justice que le loisir de la pêche. Mallard et Rémi observent que les militants d'une association mobilisée sur la qualité de l'eau vont développer une expertise juridique plutôt que scientifique. Ils n'entrent pas sur le terrain d'une expertise scientifique coûteuse et peu utile – puisque la pollution n'est plus à prouver – mais vont progressivement domestiquer l'action en justice pour ne plus la craindre et en faire un outil de leur répertoire d'action.

Il en va de la même logique chez les associations dédiées à l'eau potable, qui prennent conscience de la nécessité d'apprendre à maîtriser le langage juridique « *les codes* » de la justice pour agir, c'est ce que nous montre Jean-Louis :

« La justice est bourrée de codes, et si vous n'employez pas ces codes vous êtes déboutés rien que parce que vous n'avez pas employé les codes. Vous êtes déboutés sur la forme, quoi. On va vous dire vous vous êtes mal exprimé, on ne comprend pas, la justice ne comprend pas ce que vous voulez dire. Ce que je dis est caricatural mais ça revient à ça. Et donc le juge ne va pas plus loin, il ne juge même pas le fond. »
Jean-Louis, ACER

Il faut aussi apprendre à se repérer dans le monde de la justice, en apprenant par exemple à cibler et solliciter la bonne instance :

« En premier lieu, sur les questions juridiques parce que comme vous n'êtes plus d'accord, il y a un contentieux. Le contentieux au Far West, on sort les armes, on se tire dessus, le premier qui tire a gagné. Par contre chez nous on saisit la justice. Alors il y a eu des tas d'actions en justice. Déjà, les gens ne savaient pas quelle justice. Parce que bon il y a en gros deux grandes justices : le tribunal administratif ou le tribunal d'instance. Si vous vous trompez de tribunal vous êtes renvoyé. Le juge se dit incompetent. Donc il balance l'affaire [Rire]. » Jean-Louis, ACER

C'est ce qui va arriver à l'association de Noël, quand elle sollicite le mauvais tribunal, « manquant d'expérience » :

« Ça faisait des sommes importantes et il [un des militants qui mène l'action] manquait un peu d'expérience, compte tenu des sommes il était allé au tribunal de grande instance et puis là on avait été débouté. Ils nous ont dit que c'était du ressort du tribunal d'instance. C'est très compliqué. Le tribunal d'instance a dit « moi je ne peux pas me prononcer il faut d'abord que le tribunal administratif se prononce ». Alors ça promettait des montagnes de procès dans tous les sens. » Noël, ACE

Certains publics de l'eau vont faire appel à des avocats mais d'autres, sans moyens ou persuadés d'être dans leur bon droit, vont intervenir directement. C'est le cas de Pierre-Louis, à Saint-Etienne, qui se souvient :

*« Lorsqu'on est passé au tribunal en appel, comme on n'avait pas d'avocat, c'est moi qui ai fait tous les recours. Je ne suis pas juriste mais quand je relis ce qu'on a fait, je me dis qu'on ne s'est pas trop mal débrouillés. [...] **Vous vous êtes formé tout seul ?** Oui, tout seul, on ne connaissait rien au départ. On attaquait comme ça, bille en tête en se disant « bon, ce n'est quand même pas normal, c'est abominable », etc. »* Pierre-Louis, ESP

*

Même si des militants comme Pierre-Louis font preuve d'une grande autonomie dans leur apprentissage, la plupart des enseignements vont se faire grâce à une circulation des savoirs dans le Public de l'eau.

2. La circulation des savoirs au sein du Public de l'eau

Les apprentissages des publics de l'eau s'opèrent grâce à trois canaux : (a) la présence dans les rangs des militants de professionnels, des secteurs de la banque ou du droit principalement, (b) la circulation de figures publiques qui viennent animer des débats ou des formations, et grâce à (c) un système d'apprentissage entre deux individus ou entre un individu et un groupe, qui s'opère comme une transmission du « maître au disciple ».

(a) La convocation des compétences professionnelles des militants

Les associations se composent de certains militants qui, de par leur métier, sont capables de comprendre et d'expliquer les problèmes de l'eau aux autres, voire de mener des actions en justice. Comme le dit Jean-Louis, ils viennent de différents secteurs d'activité :

*« Dans l'association, lors des réunions informelles, il se trouve que peut-être vous avez un juge qui est là ou un magistrat et il dit « je vais vous expliquer un peu comment ça marche ». Et peut-être même un repenté qui a travaillé avec Veolia et les autres qui disent « moi je vais vous expliquer comment ça marche dans ces boîtes ». »
Jean-Louis, ACER*

Dans certains cas, c'est ainsi un avocat ou un banquier qui donne les clefs de compréhension et monte les dossiers de l'action en justice pour l'association, dans d'autres, les actions reposent sur des autodidactes passionnés, comme Pierre-Louis plus haut, ou comme un ancien membre de l'ACE de l'Ouest Lyonnais. Ce dernier, qui travaille dans la banque, va jouer à la fois le rôle d'enquêteur, de comptable et d'avocat pour l'association, en exhumant des erreurs de responsables de l'eau, en recalculant les factures et en allant au-devant des tribunaux. C'est Noël qui raconte l'histoire de ce personnage qui a marqué la trajectoire de l'ACE :

*« Oui voilà, c'est lui qui a fait ça. Alors lui, il est un petit peu original, il fait tout dans l'extrême. Il est bon mais il fait tout dans l'extrême. Au boulot il est très bon, il est autodidacte, il n'avait jamais appris, il travaillait au Crédit Lyonnais. Il s'occupait du département Entreprises mais il était très bon en gestion. Là il est rentré là-dedans et lui il ne voulait pas être président mais il faisait les courriers, il faisait les requêtes au tribunal. On s'est aperçu par exemple que le dernier contrat qu'ils avaient signé avec la SDEI à l'époque, il était signé par des gens qui n'étaient pas élus. [...] Alors au tribunal administratif, c'était facile ça. **Personne ne contrôlait ?** La préfecture laissait tout passer. La préfecture aurait dû mais... Et lui il avait tout demandé les papiers, il s'est aperçu qu'il y avait des gens pas élus qui votaient. Alors au tribunal administratif ça peut casser et ça a cassé. On a fait casser le contrat. Ils avaient voté le prix de l'eau, on a fait annuler le prix de l'eau. Il n'y avait plus de prix de l'eau. Lui il jouait sur du velours parce que les autres n'avaient fait attention à rien. **Et ce n'était pas compliqué de se mettre à saisir des tribunaux ?** Lui, il connaissait, il savait faire, il n'avait pas besoin d'avocat pour faire une requête. Au tribunal administratif on n'a*

pas besoin d'avocat. Mais il avait calculé toutes les surfacturations. Tout ce qu'on nous avait surfacturé, alors lui il avait calculé. » Noël, ACE de l'Ouest Lyonnais

Dans le cas de la mobilisation à Olivet, un des deux personnes du GAMO qui suit l'affaire jusqu'au Conseil d'Etat est un avocat. Plus tard, ICEO peut compter avec la contribution du mari d'une militante (Liliane) qui est comptable et qui apporte son soutien pour comprendre le contrat du délégataire. De la même manière à Fleury-les-Aubrais, Christian sollicite plusieurs interlocuteurs qui lui sont proches :

« Moi j'ai un fils qui est ingénieur dans le service des eaux, je ne l'ai pas trop sollicité. J'ai un ami qui est au BRGM, lui je l'ai sollicité. J'étais même allé voir un ingénieur de l'ARS, il faut s'occuper techniquement des choses pour être crédible. Je l'ai vu plusieurs fois, et il m'a dit que l'eau était de très bonne qualité. » Christian, Fleury 2

Si les associations disposent donc en interne de ressources pour leur enquête sociale, ainsi que d'une grande motivation, les formateurs venus de l'extérieur vont aussi circuler : des militants venus d'autres publics ou des figures publiques. Ainsi les publics de l'eau vont inviter d'autres militants ou personnages publics, comme le « *repenti* » de Veolia, Jean-Luc Touly, qui vont venir témoigner de leur expérience, diffuser l'indignation, lancer des débats mais aussi contribuer aux apprentissages.

(b) La circulation d'informateurs et de formateurs

Les débuts ou l'animation d'une mobilisation d'un public de l'eau passent souvent par l'organisation de réunions publiques et de débats, au cours desquels des supports vidéo peuvent être passés et des intervenants sollicités. C'est le cas de Jean-Luc Touly qui semble sillonner la France dans les années 2000 et 2010, s'appuyant sur ses ouvrages (Lenglet et Touly, 2006) ou les films *Water Makes Money*, *Vague Citoyenne*, etc. C'est aussi le cas d'autres personnages publics comme Marc Laimé, journaliste et consultant, ainsi que de personnes ayant mené à bien une remunicipalisation comme Anne Le Strat, la directrice d'Eau de Paris, auteure d'un ouvrage sur *sa bataille pour l'eau* (2015) et Gabriel Amard (France Insoumise), un temps président de la régie des Lacs de l'Essonne.

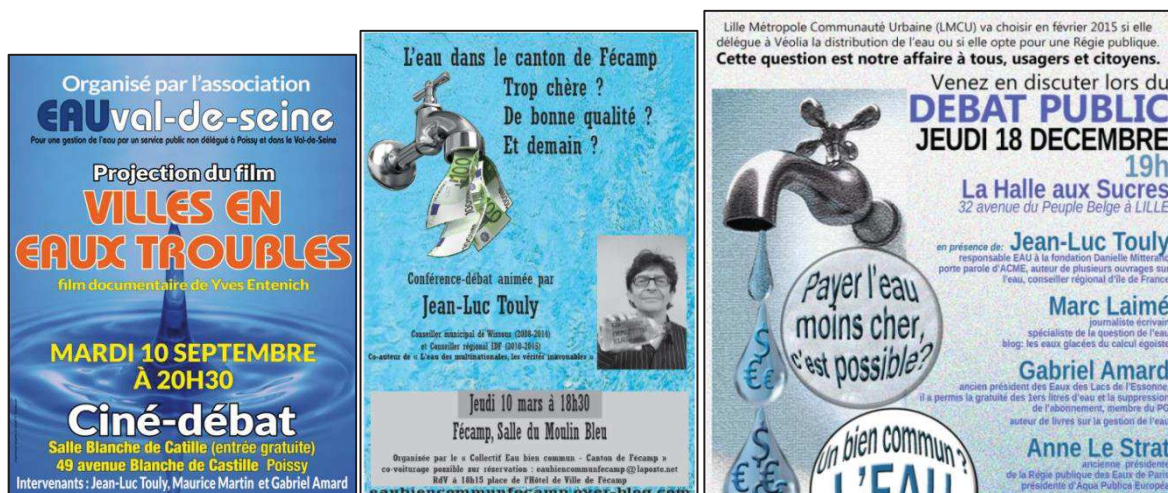


Figure 17 : Tracts divers sur des conférences débat et leurs intervenants (source : sites internet)

Ces interventions ont plusieurs vocations : elles permettent aux militants de faire la connaissance avec les enjeux de l'eau, mais c'est aussi une manière de faire circuler deux éléments : l'espoir et l'indignation. En témoignant des retours en régie, Anne Le Strat ou Gabriel Amard font la démonstration que les remunicipalisations sont à la fois possibles et souhaitables, en dénonçant les irrégularités et les connivences, Jean-Luc Touly ou les autres personnes précédemment mentionnées suscitent l'indignation. Jean-Luc Touly, observé en formation ou dans le cadre de rencontres, est particulièrement efficace dans l'exercice, bon orateur, il allie ironie et faits précis et suscite des réactions fortes de l'auditoire. Les supports littéraires ou cinématographiques font également bien circuler cette indignation. J'observe par exemple à la sortie d'une projection de *Vague Citoyenne* à Lons-Le-Saunier en 2016 lors d'une rencontre des associations, des personnes venant témoigner de leur étonnement auprès du réalisateur. Leurs commentaires tendent aussi à montrer que le film les a autant révoltées que motivées à s'engager, en voyant qu'il était possible d'agir.

Outre la « formation à l'indignation » et la formation des militants par les militants, certains professionnels contribuent aussi à former les militants à des détails plus techniques. C'est le cas de l'expert-comptable, Patrick Du Fau de Lamothe. Il intervient régulièrement auprès des militants pour leur transmettre les clefs de lecture des contrats et des factures d'eau potable, arguant de l'importance de la « vulgarisation du combat » :

*« La vulgarisation du combat c'est aussi la capacité à aller expliquer des choses simples. Comme moi, je vous explique comment ils font sur les investissements à partir de ce que fait le banquier qui vous prendrait des intérêts sur le coût global de votre appartement. Ça, ça passe. Mais ça si vous voulez c'est l'expérience associative qui vous permet de savoir quel est le discours qui passe. Et ça aussi c'est, je crois, être très clair, c'est la capacité des associations et des gens qui sont dedans à s'exprimer, à parler aux médias, à utiliser les informations. Sans les manipuler, les utiliser. »
Patrick Du Fau de Lamothe, Trans'cub et ARC'EAU*

Comme il l'explique ici, plusieurs formes de savoirs entrent en jeu, du savoir professionnel au savoir militant.

(c) Des maîtres aux disciples

Les apprentissages des publics de l'eau vont avoir lieu lors des débats, des formations mais aussi grâce à des moments de transmission de personnes informées, qu'on désigne comme « des maîtres » à ce qu'on peut considérer comme des « disciples » lors de séances de travail. Ces disciples reçoivent des clefs de compréhension qu'ils vont eux-mêmes transmettre par la suite. C'est par exemple ce qui se passe entre Raymond Avrillier, acteur de la mobilisation de Grenoble et Jean-Louis, alors tout fraîchement mobilisé pour l'eau potable. Ce dernier entre en contact puis rend visite à Raymond Avrillier pour savoir comment agir sur le contrat de DSP du Grand Lyon :

« Je lui dis : « Écoutez, j'aimerais bien, moi ça me botterait de me lancer là-dedans. Mais après, ce que vous avez expliqué c'est assez compliqué et franchement je n'y connais rien ». Il me dit : « Oh, écoutez, pour une première approche... Voilà ma carte de visite, je suis le directeur de la régie d'assainissement de Grenoble, donc j'ai un bureau, prenez le contact avec ma secrétaire et puis vous viendrez, vous passerez un matin avec moi ». Alors j'y suis allé et c'est le premier formateur que j'ai eu. Alors

je dois avoir ça quelque part même, il m'a tout débité sur trois ou quatre heures. Quand je suis sorti, il voyait que depuis longtemps j'étais perdu quoi. Je lui dis « ce n'est pas encourageant, j'ai rien compris ». Il me dit « vous voyez, c'est écrit là, j'ai écrit ce que je vous disais donc je vous le donne ». Alors je suis reparti et puis ça y est. » Jean-Louis, ACER

Nous remarquons la même transmission « du maître au disciple » entre Jean-Luc Touly et Maurice (AREP CAMY). Maurice rencontre Jean-Luc Touly à l'occasion d'un meeting sur la régie publique à Rouen. Il reconnaît dans son discours les problèmes rencontrés à Mantes-la-Jolie dans le secteur de l'eau, et organise une soirée débat avec Touly, qui donnera lieu à la constitution de l'association. Jean-Luc Touly leur donne des pistes pour accéder à la documentation et les directions à prendre pour remettre en cause la gestion du délégataire :

« Donc en juillet 2009 on était une petite dizaine à fonder l'association AREP CAMY, l'association pour le retour de l'eau en régie publique dans la CAMY. Et là on a commencé à se renseigner en définitive pour savoir comment ça fonctionnait, quels étaient les contrats, jusqu'à quand ils couraient, etc., etc. Et surtout, conseillés par Jean-Luc Touly, on est allés consulter à la communauté d'agglomération [...]. Et donc on est allé consulter les documents officiels, accessibles au citoyen, il suffit de demander ce qui s'appelle notamment le CARE, c'est à dire compte annuel des résultats d'exploitation. Et donc là, on n'a pas eu le droit de faire de photocopies, interdit, bon on a recopié, à la main, on a passé une après-midi à trois ou quatre à recopier tous les documents et puis, quand j'ai eu ces documents, je les ai montrés à Jean-Luc Touly et il m'a dit « ça, ça, ça et ça, tu grattes ». C'est tout. Voilà. Et donc on a cherché à comprendre ce qu'étaient effectivement les anomalies que lui avait décelées. Comme il a travaillé chez Veolia il savait très bien quelles pouvaient être les, sinon malversations, les choses pas très claires dans la manière dont les comptes étaient rendus. » Maurice (AREP CAMY)

Raymond Avrillier ou Jean-Luc Touly ne travaillent pas à la place des militants, mais leur donnent les clefs nécessaires pour agir : savoir auprès de qui se renseigner, comment obtenir les documents, comme les lire.

Le formé devient ensuite formateur, et les savoirs vont circuler. Jean-Louis partage ses savoirs au niveau de la CACE, sur le site internet, lors de réunions ou dans des exposés, par exemple à l'Aquarévolte. Il intervient dans une formation à France Libertés¹⁷ mais aussi dans les colloques. Lorsque je lui rends visite pour une séance de travail avec lui, il me montre le cas d'une association corse qui sollicite son aide. Il leur a d'abord appris à demander les documents nécessaires, puis il se penche sur ce document pour repérer les points sur lesquels « gratter ». Il m'explique qu'ensuite qu'il va leur dire quelles sont les options possibles et sur quels éléments ils peuvent se concentrer, sans faire à leur place. Maurice contribue également à diffuser les informations et l'indignation qu'il a reçue de Jean-Luc Touly. L'association de Christian, à Fleury-les-Aubrais, l'a par exemple fait intervenir sur le sujet de la nouvelle régie (limitée à la gestion de la clientèle et sur laquelle il se mobilise) :

« Maurice est venu en février. Il est très bien d'ailleurs, il a dit « vous n'êtes pas en régie ». Et il a fait flamber les choses. Le lendemain il y avait un article de presse. » Christian, Fleury 2

¹⁷ Formation pour une gestion plus citoyenne et participative de l'eau, à laquelle j'assiste à Paris en février 2014.

De la même manière, Éric de l'ACA intervient aussi auprès d'associations nouvellement formées. Les associations ayant obtenu pour leur commune la remunicipalisation, vont rencontrer d'autres associations pour parler de la manière dont ils l'ont fait et des intérêts qu'ils y trouvent. Ceci est source de satisfaction, pour Éric par exemple, lui qui est enseignant spécialisé à la retraite ; c'est susceptible de produire ce que Gaxie (1977) nomme un *effet surgénérateur* de l'engagement.

« Au début je me la pète un peu, je suis content, je me dis « putain, je suis content, je suis fier de moi », donc je les rencontre. Pour travailler sur le dossier, je leur dis qu'il me faut telles pièces, telles pièces, telles pièces. Pour la prochaine fois, je leur demande de se renseigner sur leur intercommunalité, savoir comment ça se passe, tout ça. » Éric, janvier 2015

On remarque ici la proximité des formulations entre celle attribuée à Touly par Maurice « *ça, ça et ça, tu grattes* » et celle d'Éric « *telles pièces, telles pièces, telles pièces* ».

*

3. Le travail de bureau passion chronophage et cognitive

Nous allons voir dans cette partie la place occupée par *l'action de bureau*, qui n'est pas une compétence ou une appétence que tous les militants ont en commun. Pour certains d'entre eux cependant, ce travail donne lieu à un investissement intense, chronophage, mais aussi producteur de satisfactions.

(a) Une répartition des tâches selon les appétences

Tous les militants n'ont pas le même rapport à l'engagement, certains vont préférer *l'action de rue*, quand d'autres vont plutôt s'investir de manière assez intense dans *l'action de bureau*, l'investigation des documents, contrats, factures ou documents techniques. Action de rue et action de bureau renvoient à différentes formes d'action : l'espace public, l'action collective et l'agitation pour l'action de rue, l'espace privé – le bureau ou la cuisine selon les militants –, une action plutôt individuelle, et le calme et la concentration pour l'action de bureau. A Eau Secours 45, Annie explique en entretien qu'elle est une habituée de l'action de rue, elle sait et apprécie interpeller les gens, ou crier les slogans au mégaphone. C'est ce qu'elle explique en se remémorant un chahut lors d'un conseil municipal :

« Donc il y a une copine, qui s'appelle Sophie, qui est très, je dirais, très chanson. Donc on avait préparé des chansons et on est arrivé en chantant dans le conseil municipal. On a lancé des serpentins, des confettis. Enfin des trucs et des machins [Rire]. Et puis moi qui suis sans doute, parmi les camarades, la plus habituée à l'affrontement dans la lutte j'avais un... Je ne sais plus si j'avais un haut-parleur mais je criais des slogans quoi, en même temps que chaque chanson, entre chaque couplet de chaque chanson. » Annie, ACA

Lors d'un échange entre Éric et Marie-Françoise, cette dernière explique préférer le travail de bureau, alors qu'Éric ne peut apprécier séparément action de rue et de bureau :

« Mais en fait c'est multiforme mon engagement. Ce qui me plaît en fait, c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est être capable de faire le con dans la rue. C'est multiforme. Il

y a à la fois du très conventionnel, très travaillé. Et puis à côté de ça ce côté fantaisie si je ne l'ai pas je crois vraiment que je m'emmerde et que j'arrête. Il faut les deux. [...] Même si j'ai des moments de travail seul, vraiment ce n'est vivable que dans la mesure où il y a un groupe, où il y a un portage, même si ce portage est imparfait. Tout simplement par exemple autour d'un pot. » Éric, ACA

Nous verrons dans notre chapitre VI que ces appétences peuvent être appréhendées comme liées à la trajectoire et aux expériences précédentes des militants, même si l'engagement pour l'eau peut être le lieu, pour Éric par exemple, de la découverte de nouvelles manières de fonctionner et de nouvelles rétributions du militantisme.

La montée en compétence fait l'objet d'une validation par la quasi-totalité des militants de l'eau que nous avons rencontrés, qui font le choix d'entrer dans la complexité des dossiers, notamment pour mettre cette complexité à l'épreuve, comme le dit Maurice :

« Nous, en somme, ce à quoi on croit c'est le rapport de force créé par la mobilisation des citoyens, par la publication des choses auxquelles ils n'ont jamais accès, par la dénonciation du fait que c'est soi-disant une question compliquée qu'il faut laisser aux experts. Mon œil, ce n'est pas si compliqué que ça. » Maurice, AREP CAMY

Pour un militant interrogé cependant, cette montée en compétence est plutôt rejetée. C'est Bertrand du groupe Eau d'Attac 45, qui considère pour sa part que la progression des connaissances des militants empêche une mobilisation de masse et fait perdre de l'intérêt à l'action de rue. En s'appuyant sur la métaphore des colibris employée par Pierre Rabhi, il explique ainsi :

« Si chacun amène sa goutte d'eau dans l'édifice, autrement dit, se sent utile à la tâche commune et il s'engage. Il va l'amener sa goutte d'eau. Si vous dites à un moment donné « moi j'arrive avec ma lance à incendie parce que moi je sais manier la lance à incendie », bah les autres ils vont dire « bon bah on rentre chez nous ». » Bertrand, Groupe Eau Attac 45

La montée en compétence, soit la spécialisation, mais aussi les formes de professionnalisation qui l'accompagnent sont des éléments de débat et de dispute qui traversent le Public de l'eau, nous y reviendrons dans les chapitres suivants.

(b) Une activité chronophage pour les passionnés

L'action de bureau peut devenir une activité particulièrement chronophage pour les militants qui s'y investissent intensément, comme Éric, Jean-Louis ou Pierre-Louis. C'est ce que va par exemple reconnaître Éric en entretien :

« Une fois de plus, ne prends pas ça pour un truc orgueilleux, c'est un vrai constat : j'ai une maîtrise des dossiers de l'eau parce que j'ai bossé. J'ai bossé dessus sans arrêt, sans arrêt, sans arrêt. J'y passe un nombre d'heures et je suis un peu un fantôme à la maison. Parce que je suis sur les dossiers, dossiers, dossiers. Je suis vachement content, au niveau intellectuel c'est vachement enrichissant. Sauf que c'est vraiment un truc pour moi, c'est : comment on sort de ça, comment on arrive à remobiliser les gens quand on a pris un ... Je m'en rends compte que ça fait depuis 2008 que sur l'eau je ne peux pas compter les milliers d'heures que j'ai passées dessus. Ce boulot-là, je ne peux pas reprocher à quelqu'un de ne pas l'avoir fait. C'est un choix que j'ai fait. Et ça a changé ma vie. Du coup, les choses sont faciles [...] Tu retrouves tous les combats

sauf que donc moi je fais cette démarche parce que ça m'a tellement changé dans la vie. Il y a eu tellement de trucs que je voulais comprendre, apprendre et du coup j'y ai passé un nombre d'heures énormes. » Éric, ACA

Ce verbatim montre comment il se sent investi par ce travail mais aussi comment celui-ci en retour, le passionne, et le renvoi à diverses valeurs et centres d'intérêts croisés dans sa trajectoire.

A Saint-Etienne, Pierre-Louis lors de ma visite, ouvre vingt années d'archives et de dossiers, anciens et nouveaux, soigneusement rangés et surlignés, témoins de son enquête méticuleuse. Je m'aperçois quand j'entre dans le bureau de Jean-Louis que la pièce est presque comme consacrée à son engagement, où s'y empilent d'innombrables dossiers.

(c) Diverses manières d'aborder le travail de bureau

Les militants envisagent avec différentes philosophies le travail de bureau. Nous en distinguons deux grandes : un rapport passionnel et ludique à la mobilisation ou le sentiment du devoir accompli.

➤ *La passion cognitive, addictive et ludique*

Comme nous l'avons vu plus haut chez Éric, l'apprentissage, même chronophage est producteur de satisfactions majeures ; il dit plusieurs fois que cet engagement a « *changé sa vie* ». Il semble progresser d'informations en informations comme s'il suivait un jeu de piste « *avec plaisir* » :

« Je ne suis capable [Sous-entendu : de travailler comme ça] que dans la mesure où ça me speede. C'est un tout. Je ne suis pas accro à l'ordi mais j'y passe beaucoup de temps. J'y passe beaucoup de temps pour l'eau. Et c'est un plaisir. Les trucs que je lis, je vais chercher les renseignements, je n'arrive pas à comprendre, il faut bien que j'y arrive. Je reçois tous les trucs du FSE, le forum social de l'eau, je les reçois, des fois j'étudie, je regarde un peu, et j'essaye de voir ce que je connais, ce que je ne connais pas. Si je ne connais pas, je vais chercher. Ça peut bouffer la soirée. Un truc que je ne comprends pas, je cherche une réponse. » Éric, ACA

L'action de bureau peut relever du plaisir, mais avoir aussi une dimension ludique. Un militant interviewé par une presse locale compare le travail sur les factures à des mots croisés. Dans un autre article consacré à son collectif, un militant d'une association membre de la CACE – L'association d'Arconce, que nous n'avons pas eu l'occasion d'interroger –, compare la passion de cet exercice à une autre de ses passions : fêru de généalogie, il explique que « *Mon dada, c'est de chercher, tirer sur des fils et comprendre* ». Il rapproche cela d'une forme de jeu en s'interrogeant : « *pourquoi les jeunes s'enferment-ils dans des jeux internet alors que la réalité leur offre de si jolis sujets d'investigation ?*¹⁸ ».

Jean-Louis, questionné sur son engagement, parle de plaisir mais aussi d'addiction. L'idée lui vient lors d'un colloque où sont présentes de nombreuses associations :

« Donc vous voyez, ça parlait de ça, et « pourquoi vous restez ? », la question était posée. Et moi j'ai dit, « hé ben parce qu'il y a une addiction ». Une addiction ? Ah oui, et tous les gens qui font de l'associatif vous le diront, une fois qu'on y met la

¹⁸ Extrait tiré du journal de Saône et Loire (14/11/2015).

main... c'est pire que l'alcool, mais l'alcool, enfin ça ne m'est pas arrivé, mais on peut s'arrêter facilement. Non, non, on y éprouve du plaisir, voilà. » Jean-Louis, ACER

Jean-Louis utilise le terme d'addiction pour parler d'une passion dévorante, chronophage, dont il serait encore plus difficile de se passer que l'alcool. Elle fournit à son sens plus de satisfactions, telles que la reconnaissance, le sentiment d'être utile, qu'elle n'est toxique ; il semble en tout cas échapper aux aspects négatifs d'une addiction :

« La voisine [une psychologue], en somme elle traite les gens, je vais lui dire « est-ce que tu penses que j'ai une addiction, est ce que tu dois me traiter ? » Les addictions on y met toujours un côté néfaste quoi, un côté mauvais, mais peut-être que dans les cas comme ça il n'y a pas de mauvais côté. » Jean-Louis, ACER

En cours d'entretien, il explique ainsi que sa passion n'empiète pas sur sa vie de famille, et lorsqu'il parle des effets négatifs d'une addiction à l'associatif, il ne les associe pas à son propre cas, puisqu'il considère qu'il sait garder la tête froide. Ce terme d'addiction plus tard soumis à Éric va l'intéresser, mais sur d'autres aspects, il va plutôt parler de l'effet d'adrénaline qu'il ressent quand il soumet son travail de bureau au grand public, un stress positif pareil à celui ressenti lors d'une représentation de théâtre :

« Oui c'est une addiction, c'est clair. J'ai un retour après... Je te dis, pour le stress je fais le lien avec le théâtre. À chaque fois que tu te confrontes, tu vas dans un conseil d'Agglo, tu as le président qui te parle en face et qui te rentre dans la tronche, tu te dis, s'il fait ça, c'est qu'on a marqué des points. Donc il y a le stress et il y a une espèce de joie. Il y a le stress à un moment de la presse, des gens qui te confrontent, ça me remue. C'est sûr que j'ai le cœur qui bat des fois, comme pendant une représentation ou avant une représentation. Parce que quand tu es dedans après tu es dedans. Quand j'envoie un truc qui est un peu polémique à la presse, je ne sais jamais ce que ça va donner. Pour le blog je ne sais jamais ce que ça va donner, et puis il est suivi le blog. » Éric, ACA

Cette relation à l'engagement n'a plus trait exclusivement au travail de bureau, mais à l'ensemble de ses activités. Il insiste souvent sur la nécessaire articulation de l'action de bureau et de l'action de rue, du sérieux et de la convivialité. Il doit s'amuser en même temps qu'il milite. Ce discours est répandu à Eau Secours, beaucoup moins à la CACE, Bertrand d'Attac 45 affirme ainsi qu'« on ne milite pas pour se punir » et qu'il faut savoir se divertir en militant tout autant que militer en se divertissant. André, d'ICEO, dans un verbatim que nous avons vu plus haut, se souvient avec enthousiasme des débuts de l'association et de son dynamisme : « c'était super ».

La proportion du travail de bureau dans l'engagement des militants de l'eau ainsi que la pluralité des satisfactions ressenties dans son exercice semblent le rapprocher, pour les militants très impliqués, de ce que Roux, Charvolin et Dumain nomment une *passion cognitive* (2009). C'est-à-dire qu'il existe une alliance ou une tension entre d'une part le côté pragmatique de la recherche, de l'enquête, la cognition humaine, et d'autre part le côté passionnel voire sauvage, la « part d'ivresse » (Roux, Charvolin et Dumain, 2009, p.370). Ceci nous apparaît bien illustré par les Éric qui allie dimension pragmatique du travail

d'enquête et d'étude – ou le régime du connaître – avec le côté plus irrationnel du temps consacré et le côté émotionnel du plaisir ressenti.

➤ *L'investissement sérieux et le sens du devoir*

Pour d'autres militants, l'engagement et le travail de bureau semblent ne rien avoir d'un jeu. Chez Pierre-Louis par exemple, lors de l'entretien, je ressens la sensation que ce qui le motive, à plus de 90 ans, à toujours s'impliquer dans un travail de bureau de manière au moins hebdomadaire, c'est un sentiment du devoir. Il a relevé des choses qui n'allaient pas, des injustices, et il se fait un devoir, comme il l'a fait au long de sa trajectoire d'engagement, d'agir contre ces injustices. Lors d'une conversation à Fleury-les-Aubrais avec Éric et Marie-Françoise, cette dernière rejette également l'idée du plaisir ou de l'addiction :

« Pour moi ce n'est pas de l'addiction. C'est de ne pas supporter qu'on ne respecte pas les règles. Je dis, en gros c'est ça. Plutôt un regard citoyen, le vivre ensemble : si on ne respecte pas des règles je ne vois pas comment on peut faire. Pour moi ce n'est pas de l'addiction. Est-ce que vous en retirez quand même de plaisir ou de la satisfaction ? Non, pas spécialement. Mais je considère que si je ne le fais pas, personne d'autre ne va le faire, par conséquent, même si ça m'enquiquine, il faut que je le fasse. Donc ce n'est pas pour avoir une satisfaction au bout. » Marie-Françoise, Fleury 1

Marie-Françoise semble également mue par le sentiment du devoir, face à des situations où l'on ne « respecte pas les règles » et par l'indignation. On l'a vu dans un autre de ses verbatim plus haut, elle est intervenue parce qu'elle ne pouvait pas laisser advenir une situation qu'elle jugeait inique : « [j'ai dit] il faut absolument qu'on fasse quelque chose. On ne va pas laisser la SAUR s'approprier ces 1 600 000 € ». Il est cependant possible de considérer que même si les rétributions en termes de satisfaction voire de plaisir ne sont pas verbalisées par les militants susmentionnés ou sont même rejetées, elles ne sont pas pour autant absentes. Marie-Françoise a par exemple manifesté tout au long de sa trajectoire une appétence pour les formations et l'apprentissage, nous le verrons plus loin.

*

Il peut paraître un peu compliqué de se repérer entre tous les savoirs qui sont mobilisés et convoqués au cours de la mobilisation. Nous allons donc proposer, pour conclure cette partie, un effort de définition et de catégorisation des savoirs, en nous appuyant sur des travaux de spécialistes du sujet, Yves Sintomer (Sintomer, 2008) et tout particulièrement Héloïse Nez (2011) et (2012).

4. Des initiés aux experts : petite catégorisation des savoirs sur l'eau

Dans cette partie, opérer un retour sur les différents savoirs mobilisés dans la mobilisation mais aussi sur la manière dont ils sont produits et acquis, va nous permettre d'appréhender plus particulièrement le rapport des militants à leur montée en compétence, mais aussi les concepts d'*expert citoyen* ou d'*expert militant* qui circulent beaucoup dans le Public de l'eau.

(a) Des savoirs d'usage, professionnels, militants et experts

Il est possible de distinguer plusieurs formes de savoirs, diversement acquis, qui vont entrer en jeu lors de mobilisations d'associations et tout particulièrement dans leur confrontation avec la puissance publique, sur la scène publique ou dans les espaces de concertation.

➤ *Le savoir d'usage*

Le savoir d'usage est comme son nom l'indique un savoir bâti sur l'usage, dans le cas de l'eau, sur l'usage du service public de l'eau. Pour Sintomer (2008) ce savoir repose sur le bon sens, une faculté ordinaire de jugement ; les citoyens sont considérés comme les experts de leur quotidien. Ce savoir d'usage va être mobilisé par les militants de l'eau au début de la mobilisation, pour témoigner des problèmes de fonctionnement du service, comme un trouble de la qualité de l'eau ou les effets sur l'augmentation des prix de l'eau. Il va aussi être mobilisé dans les espaces de consultation où les militants participent en tant que représentants des usagers. C'est un savoir qui est également convoqué par la puissance publique dans les CCSPL, quand elle fait appel aux figures de l'utilisateur, du consommateur ou de l'habitant. Le savoir d'usage doit en principe enrichir les savoirs techniques mais il permet aussi, en mobilisant la figure de l'utilisateur lambda, de contourner les associations mobilisées et d'enfermer la participation dans la proximité ou la consommation. Nous nous intéresserons à ces formes de contournement quand nous aborderons la question de la participation aux dispositifs de consultation dans notre chapitre VII.

➤ *Les savoirs professionnels*

Les savoirs professionnels sont selon Héloïse Nez (2011) des savoirs systématisés, ils sont acquis par la pratique professionnelle et réinvestis dans les dispositifs de participation, ou, dans notre cas, dans la mobilisation. Nous en avons parlé plus haut en présentant les cas où les militants s'appuient sur les expériences et connaissances de leur carrière professionnelle, pas nécessairement liée à l'eau, pour se mobiliser ou contribuer à former et informer les autres militants.

➤ *Des savoirs militants qui connaissent des mutations dans le cours de l'action pour l'eau*

Si les savoirs professionnels sont liés à la carrière professionnelle, les savoirs militants sont liés à la carrière militante, ils sont la résultante d'apprentissages variés : action collective, prise de parole en public, évaluation du rapport de force, relation aux médias. Concernant les militants de l'eau qui n'en sont pas à leur première expérience d'engagement, ils disposent souvent d'au moins une partie de ces savoirs militants¹⁹, mais ceux-ci sont susceptibles de se modifier au contact de l'eau. L'engagement pour l'eau permet ainsi aux militants de faire la découverte et l'apprentissage d'un nouvel élément du répertoire d'action, l'action de bureau, et les entraîne parfois sur des terrains qu'ils maîtrisent moins. Éric par exemple, doit apprendre à parler à la presse quand sa mobilisation gagne en visibilité :

¹⁹ Quand ce n'est pas le cas, que le militant n'a pas l'habitude de l'action collective – qui exige la coopération, le débat et parfois le compromis – ou que les savoirs sont très différents, il peut en résulter un certain nombre de tensions, nous le verrons plus loin.

« Ça se passe jusqu'au moment où on décide de faire la campagne « la Saur nous essore », ce foutu slogan c'est le point de départ. Ça a intéressé la presse [...] On a eu un impact... d'ailleurs on n'était pas à l'aise. Les journalistes si tu veux, il y a un apprentissage, vis-à-vis des médias. » Éric, ACA

➤ *Les savoirs experts*

Les savoirs experts et la notion d'expertise renvoient à différentes formes de savoirs. Héloïse Nez (2011) traite d'une expertise technique comme liée aux connaissances des urbanistes qui vont s'investir dans des dispositifs de démocratie participative dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, Yves Sintomer distingue pour sa part plusieurs formes d'expertise, dites professionnelle, par délégation (quand l'association la fait réaliser par un bureau d'étude par exemple), ou encore d'expertise citoyenne ou de contre-expertise. Au sein du Public de l'eau, les références à l'expertise militante ou citoyenne font l'objet d'autres interprétations.

Cette notion nous paraît donc nécessiter un approfondissement, tout particulièrement s'agissant des formes de contre-expertise. Yves Sintomer passe par l'étymologie latine du mot pour rappeler que l'expertise est tout d'abord conférée l'expérience – « rendu habile par l'expérience » – mais que le terme renvoie le plus souvent à un savoir technique. La contre-expertise elle apparaît comme le produit du travail des militants dans le cadre de leur mobilisation, selon Sintomer « *elle surgit dans un contexte de controverse technique ou scientifique, lorsque certains acteurs éprouvent le besoin de décroiser le débat et de l'ouvrir au-delà du cercle habituel des décideurs* » (Sintomer, 2008, p.124). Dans le cadre de leurs échanges avec la citadelle technique, les militants sont plutôt positionnés dans un statut de profanes, face aux experts de la citadelle. Leur montée en compétence a justement vocation à remédier à une asymétrie de connaissance entre les profanes et les experts et à remettre en cause l'expertise des services ou des opérateurs. Ils acquièrent des savoirs techniques et créent des connaissances, éléments que certains membres du Public de l'eau vont considérer comme relevant de formes d'expertise.

(b) Les différentes formes d'expertise du Public de l'eau

Il nous paraît bon de distinguer ces différents rapports avec l'expertise pour comprendre quelle est la nature des savoirs acquis ou en cours d'acquisition dans le Public de l'eau. Les publics de l'eau vont ainsi solliciter des expertises professionnelles mises au profit de l'action militante, des expertises militantes, composées des savoirs acquis au cours de la mobilisation qui font des acteurs des « initiés » ou des experts militants », ou l'expertise citoyenne telle que construite par des acteurs déterminés à mettre à rude épreuve l'expertise et les discours dominants.

➤ *L'expertise professionnelle militante*

Nous présentons cette catégorie de l'expertise, liée à un savoir technique professionnalisé, pour désigner un professionnel doté d'un statut d'expert, mais qui réinvestit ses compétences militantes au profit de la mobilisation, comme l'expert (sic) comptable Patrick Du Fau de Lamothe. Cette forme d'expertise est reconnue par les institutions et par le milieu professionnel et peut s'exporter d'une situation à l'autre, c'est ce que Collins et Evans vont nommer *l'expertise contributive* (2007). Patrick Du Fau de Lamothe va pouvoir expliquer en

formation les logiques comptables de contrats aux militants, les points sur lesquels se concentrer, sans que les militants puissent accéder à son niveau d'expertise professionnelle qui exige un solide bagage universitaire et une expérience professionnelle. Il le reconnaît par rapport à une association dans laquelle il s'investit à Arcachon :

« Si vous prenez très honnêtement ARC'EAU sur la question de la caducité, moi je suis le seul à apporter le savoir technique. Et je le dis sans forfanterie. C'est la réalité. Les études je les ai mises en ligne, elles sont sur le site Internet mais je ne suis pas sûr que beaucoup de gens les voient... Entre les annexes et le corps du rapport il doit y avoir 300 pages. » Patrick, Trans'cub et ARC'EAU

➤ *L'expertise militante et les savoirs initiés*

L'expertise militante est une forme d'expertise acquise par les militants grâce à leur montée en compétence. Elle ne concerne pas tous les militants, même si beaucoup d'entre eux procèdent à des apprentissages. On parlera à plus forte raison de savoirs non *experts*, mais *initiés*.

A force d'apprentissages et de formation, les militants ont acquis des savoirs qui leur permettent une connaissance globale des dossiers et des points sur lesquels se concentrer. Sans être des experts, ils sont capables de déterminer une irrégularité ou un problème et de travailler dessus ; de déterminer où il convient de « gratter ». C'est un savoir produit au cours de la mobilisation, grâce à l'intervention de professionnels et d'intervenants mais aussi une collaboration des associations, ou de manière solitaire ou autodidacte. C'est ce savoir initié qui va permettre à des militants, même non experts du secteur de l'eau ou peu dotés en capital scolaire, d'exercer une vigilance informée, de pointer du doigt des irrégularités : ils font un premier travail d'enquête qui suffit à leurs revendications ou ils peuvent ensuite confier une expertise technique à un expert professionnel ou à un bureau d'étude, soit ce que Sintomer nomme *l'expertise par délégation*.

Cependant, quelques militants vont aller plus loin dans leur initiation, jusqu'à aboutir à la détention d'un savoir qui est reconnu comme expert par le monde militant, à défaut de l'être par les interlocuteurs des publics de l'eau et les tenants de la citadelle technique. Leurs apprentissages leur permettent de remettre en cause certaines autres formes d'expertise. Pierre-Louis à Saint-Etienne fait ici figure d'autodidacte : alors qu'il ne possède que le certificat d'étude et qu'il a été cheminot, son travail lui a permis de réussir à comprendre un calcul complexe comme le coefficient K²⁰. Alors qu'il n'est pas non plus juriste, c'est lui qui a constitué les dossiers pour l'action en justice d'ESP, en l'absence de moyens pour rémunérer un avocat²¹. Jean-Louis à Lyon peut aussi être considéré comme un expert militant, il s'est spécialisé sur toutes les questions liées au service de l'eau potable : contrat, factures, règlements de service. Reconnu dans ce statut d'expert dans le monde militant, il est sollicité à son tour pour réaliser des formations, pour intervenir dans des colloques ou réaliser des études pour d'autres associations, de manière bénévole.

²⁰ Le coefficient K est une formule – considérée comme nébuleuse par les associations – d'indexation du prix de l'eau qui permet son augmentation en fonction de l'inflation.

²¹ Ils feront cependant par la suite appel à un avocat, qu'ils peuvent rémunérer grâce aux fonds propres de l'association eux-mêmes recueillis grâce aux adhésions.

Parfois les calculs ou observations sont remis en cause par des professionnels, puisqu'elles ne tiennent pas compte de certaines règles de comptabilité ou de règles juridiques. Toujours est-il que ces savoirs les rendent compétents, ils vont pouvoir déceler les problèmes et agir dessus. Si l'on reprend la classification proposée par Collins et Evans (2007) il s'agit moins d'une *expertise contributive* que d'une *expertise interactionnelle*. C'est à dire que c'est une expertise issue d'apprentissages par contact et d'expériences sensibles mais qui ne peut pas nécessairement contribuer à la production de connaissances techniques ou scientifiques.

➤ *L'expertise citoyenne ou la contre-expertise*

Pour nous, il s'agit d'une troisième forme d'expertise, qui ne repose pas sur un bagage professionnel ni sur une expertise militante, mais les hybride et se revendique comme une nouvelle forme autonome d'expertise. C'est la forme d'expertise qui est revendiquée par certains acteurs de la coordination France, et qui s'appuie sur la collaboration avec les associations mais aussi avec le monde universitaire (avec la réalisation d'un PICRI pour la Coordination Ile-de-France par exemple). Elle ne prétend pas être ou rivaliser avec une expertise technique mais, via un protocole de recherche, elle propose de construire d'autres manières de penser l'eau et sa gestion, en s'appuyant sur la légitimité de ses acteurs –les citoyens– et de sa démarche. Il s'agit d'une référence à la fois à des savoirs scientifiques, tels que la cartographie, mais aussi au bon sens ordinaire non plus de l'utilisateur mais du citoyen. Cette forme d'expertise peut être vue comme reposant sur l'expérience du citoyen appréhendé comme un « expert de la démocratie » – comme l'utilisateur l'est de son quotidien –, et de ce qu'il veut pour la vie de la Cité. Si elle repose sur une démarche scientifique avec l'accumulation de connaissances ou la sollicitation d'experts professionnels, elle se pose davantage comme une expertise politique. Nous l'avons peu croisée jusqu'ici mais nous en traiterons en présentant les réseaux des coordinations pour l'eau potable en chapitre V.

Nous avons donc identifié un répertoire de savoirs qui peuvent être activés différemment en situation. Ainsi un militant pourra, dans un comité de gestion, faire appel à son savoir d'usage pour témoigner de la régularité d'une altération de l'eau du robinet, de son savoir professionnel pour attribuer le problème au mauvais entretien du réseau, de son savoir militant pour mener l'enquête et tenir tête aux organisateurs du comité, de son expertise citoyenne pour proposer des solutions...

Au sein d'un même collectif, des militants peuvent être mieux dotés en savoirs militants, et d'autres en savoirs professionnels ; c'est leur capacité à agréger ces différentes formes de savoirs, en fonction des compétences mais aussi des appétences des militants, qui peut expliquer au moins en partie, le succès ou l'échec de la mobilisation. La montée en compétence rend capables et légitimes les acteurs qui sont ou deviennent détenteurs de savoirs diversifiés. Cependant, en se déplaçant sur un terrain qui n'est pas le leur, les associations peuvent aussi fragiliser leur mobilisation et prennent le risque de s'acculturer.

Les savoirs deviennent une ressource à plusieurs facettes : une ressource contre le mépris, une ressource de légitimité, une ressource de satisfaction individuelle... Une fois forts de ces savoirs, les militants vont pouvoir contourner les situations de rejet et de mépris, voire

retourner certains stigmatés comme celui du « *profane* » ou du « *rigolo* » et se lancer dans des activités de contestation, qui ont lieu dans l'espace public mais aussi auprès des instances judiciaires.

III. Actions collectives et mise à l'épreuve des gouvernants et de la fermeture de la citadelle technique

L'engagement des publics de l'eau est marqué par une dimension contestataire, parfois conflictuelle. Nous allons voir dans une première section comment l'enquête des publics de l'eau a un effet surgénérateur de l'indignation et des apprentissages qui vont permettre un retournement des stigmatés et un élargissement des préoccupations. Dans la section suivante, nous verrons quelles sont les actions de rue, de résistance et de désobéissance menées par les publics de l'eau, puis, dans une dernière section, comment les publics de l'eau investissent également l'action en justice, déplaçant la reddition de comptes des responsables devant les tribunaux.

1. Les effets des découvertes sur la mobilisation : une alimentation de l'indignation

Les apprentissages du secteur permettent aux militants de mieux appréhender le fonctionnement du secteur à partir du signal d'alarme du prix de l'eau. C'est bien ce prix qui semble entraîner le questionnement par les militants :

« [Sous-entendu l'augmentation des prix] parce que c'était gros, ça avait presque doublé parce qu'ils avaient fait des grosses conneries. Alors après on a demandé comment ça se fait qu'on en est arrivé à des extrémités pareilles. » Noël, ACE

Leur enquête sociale leur fait découvrir des modes de fonctionnement tacites et parfois éloignés de l'idée qu'ils s'en étaient faits ou des principes qu'ils associaient au service public. A l'indignation liée aux prix de l'eau succède donc une indignation liée à la gestion du secteur en lui-même qui passe par une remise en cause de l'élu local et par l'élargissement des préoccupations et des revendications des associations.

(a) La découverte indignée des arrangements tacites et de la réalité du fonctionnement du secteur

L'enquête sociale met à jour des irrégularités ou des fonctionnements tacites qui alimentent l'indignation. Ces irrégularités sont liées à l'exécution du contrat et à la place occupée par l'opérateur dans la régulation de l'eau. Les associations s'indignent de la manière dont le contrat est exécuté quand ils découvrent par exemple que le renouvellement des canalisations ou des compteurs n'a pas été bien mené comme nous l'avons vu avec Marie-Françoise. Quand Saint-Jean de Braye crée sa régie, l'ACA s'aperçoit par exemple que le renouvellement des canalisations n'a pas toujours été fait, ce qui va poser des problèmes à terme pour le service :

« Ils [les militants] sont confrontés à des difficultés relationnelles parce que l'application de la loi, elle n'a pas forcément lieu. Il y a tellement d'intérêts en jeu que les choses ne se sont pas comme on devrait le faire. Quand les élus n'ont pas fait leur boulot, ils n'ont pas intérêt à ce que ça se voit forcément. Du coup moi je vois à Saint-Jean de Braye, je râle un peu là-dessus, pendant 13 ans on a eu la SAUR, pendant 13 ans on n'a pas eu de contrôle. Et ces gens-là, en fait, ils n'assument pas après. C'est-à-dire qu'à un moment il faudrait remettre les choses à plat, dire « on n'a pas fait notre boulot d'élus », parce qu'actuellement on paye deux fois. Quand tu payes pour un entretien qui n'est pas fait, tu payes et la multinationale, le fric, elle le garde. Il y a un moment les canalisations il faut les changer. Du coup, c'est la collectivité comme on est passé en régie publique. Mais on a déjà payé pour ça. On paye donc une deuxième fois. Il y a plein de trucs comme ça, il y a des frais qui sont monstrueux, engagés par ce manque de contrôle. » Éric, ACA

Éric en appelle ainsi à un meilleur contrôle des activités de l'opérateur, et à la responsabilisation des élus quant à leur propre travail et leurs erreurs. Alors qu'ils sont lancés dans la lecture et l'analyse des activités du syndicat, les militants de l'ACF remarquent que des travaux ont été lancés sans autorisation. De son côté, l'association des consommateurs d'eau de l'Ouest Lyonnais découvre, nous l'avons vu avec Noël, que des documents n'ont pas été signés, ou qu'ils l'ont été par des personnes qui n'étaient pas habilitées à le faire. Noël dénonce alors une gestion relativement opaque, qui fonctionne sur des accords tacites entre les représentants politiques et traduit le désengagement des élus :

« Parce que le syndicat, on le donnait à des anciens maires. Qui étaient très âgés. Alors c'est vrai que là, à la tête du syndicat, on avait trois anciens maires [présentation des trois maires], ils avaient embauché un de leurs collègues qui avait 70 ans, c'était de la magouille un peu. Mais en réalité c'est la lyonnaise, la SDEI de l'époque, qui encaissait, qui gérait le truc. Alors nous quand on voulait leur parler ils ne pouvaient rien dire s'il n'y avait pas la SDEI, ils n'étaient au courant de rien. Les comptes rendus de réunion il n'y avait rien de fait, on s'est aperçu que le secrétaire se facturait des heures. Mais nous on n'a jamais voulu faire la chasse aux sorcières. Et ce type il était ancien secrétaire de mairie de B. [une commune], il était copain avec les autres et ils l'avaient embauché, il faisait ça en plus. Et puis il s'est facturé des heures en plus. C'est lui qui se faisait... Il fallait une délibération, il se faisait la délibération... » Noël, ACE

Les militants prennent aussi conscience des proximités entre les élus et les opérateurs, que cela soit au niveau local ou national. En effet, Noël relate une visite au syndicat lors de laquelle il s'aperçoit que l'opérateur occupe le même bâtiment :

« Les monts du Lyonnais, eux, l'eau est très chère et c'est mal géré, c'est sûr que c'est mal géré. Ils ont un président, on n'a jamais pu prouver qu'il magouillait avec la Lyonnaise parce que, comme je vous l'ai dit, c'est le même bureau, ils ont un étage. Maintenant ils ont embauché un peu des fonctionnaires dans le syndicat mais moi je suis allé chercher des documents, je montais à la... Nous, les fermiers on les connaît pas, c'est les élus, les syndicats. « Quels documents vous avez demandés ? Descendez avec moi on va les demander à la Lyonnaise. » Maintenant ils ont bien évolué, ils ont évolué de ce côté. Donc ils étaient très liés maintenant ils ont évolué, ils ont bien évolué de ce côté. » Noël, ACE

Il y a donc soupçon de « magouille » entre les élus et les opérateurs, qui sont, au moins physiquement, très proches. On note cependant que Noël reconnaît que les pratiques épinglées

ont changé. Les élus s'impliquent plus et le fonctionnement du secteur est moins opaque. Micheline s'était elle aussi offusquée de la présence des entreprises dans des institutions publiques au niveau national :

« Et on a vu aussi des choses incroyables à la commission des finances. Quand on voit, moi ça m'avait horrifiée, d'ailleurs je lui avais envoyé la porte de l'ascenseur dans la figure. Vous débarquez là-bas, il y a la commission des finances et après vous voyez trois bureaux, il y a le MEDEF, il y a la Lyonnaise, il y a Veolia qui ont un bureau à l'assemblée nationale. » Micheline, ACER

Si les militants s'offusquent de ces proximités, c'est qu'elles ne correspondent pas à la représentation qu'ils se font du service public et de la politique. Nous le verrons un peu plus loin, la revendication de la régie publique permet notamment de réclamer une séparation entre la sphère publique et la sphère privée, à éloigner l'opérateur ou à le cantonner dans un rôle de prestataire. Ainsi l'indignation va de pair avec une imputation de responsabilités, des formes de *blaming* (Felstiner, Abel et Sarat, 1980) qui visent notamment les élus. Les apprentissages permettent de revenir sur ce qui s'est passé dans la gestion de l'eau mais aussi de découvrir que « le roi est nu²² », et qu'en plus, il est incompétent.

(b) La découverte du peu de connaissances des élus : le « roi est nu »

Les apprentissages du secteur de l'eau permettent aux militants de cibler les responsables de leurs problèmes et de définir leurs responsabilités dans les problèmes. Les découvertes vont notamment attribuer ces responsabilités aux élus qui sont découverts comme peu impliqués dans la régulation et le contrôle du secteur, et finalement parfois moins compétents que les militants initiés. Le stigmatisme du « *rigolo* » finit par s'inverser puisque c'est l'élus, qui « *n'y connaît rien* ».

➤ *La critique des élus*

L'enquête sociale des publics de l'eau mène à la découverte du responsable du service local de l'eau, le maire de la commune, mais aussi à la dénonciation de sa faible implication. On l'a vu, pour Noël, les élus n'étaient au courant de rien, pour Éric, ils n'ont pas fait leur travail et « *n'ont pas intérêt à ce que ça se voit forcément* ». Cet élu est désigné comme, sinon incompétent, au moins trop faiblement impliqué dans la gestion du secteur de l'eau. On lui impute un certain nombre de responsabilités : « *il faudrait [...] dire « on n'a pas fait notre boulot d'élus » parce que actuellement on paye deux fois* » disait Éric. A Vaugneray, cette remise en cause va mener à la démission du président du syndicat, et dans d'autres collectivités, comme Ingré, au renouvellement de l'équipe municipale. D'autres militants, comme Micheline, recherchent plutôt l'amélioration du travail des élus que leur démission :

« Parce que c'est vrai que les élus ils n'y connaissent rien. C'est vrai. Alors moi je leur dit c'est quand même de votre faute, renseignez-vous. » Micheline, ACER

²² L'expression est tirée d'un conte d'Andersen (1805-1875) intitulé *Les habits neufs de l'empereur* et qui dénonce l'imposture du pouvoir mais aussi l'aveuglement de la population et des serviteurs vis-à-vis de ce pouvoir. Dire « le roi est nu » permet de mettre fin à l'imposture et à la naïveté. Nous proposons un résumé de ce poème en annexe 6.

Au contraire de nombreux militants qui ont une relation très conflictuelle aux élus, Micheline semble considérer que les militants, même s'ils se sont « fait avoir » par les élus, peuvent contribuer à redresser leur action et à les former :

*« Du coup ça donne envie de fouiner et puis de voir qu'on se fait avoir quand même par les élus. Ça c'est un combat politique, il faut qu'ils s'améliorent. D'ailleurs moi dans un sens je suis contente de notre président, parce qu'à l'époque il était président des deux syndicats, c'est vrai qu'on a fait pas mal avancer les choses. Parce que même quand il est parti, il nous a remerciés, il a dit « c'est vrai qu'on n'était pas tout le temps d'accord mais oui mais il fallait se comprendre et puis après ça s'améliore. » »
Micheline, ACER*

Micheline met en avant un rôle particulier des associations, celui d'encourager – ou d'obliger – les élus à être plus compétents ; elle parle à cet effet d'un « *combat politique* ».

➤ *Le retournement du stigmate du rigolo et l'empowerment des militants*

Dans cette configuration, les élus « *n'y connaissent rien* » et les militants sont susceptibles d'être plus compétents qu'eux car ils se sont initiés. Ce ne sont plus eux les « *rigolos* », mais plutôt les élus. Détenteurs de connaissances et de documents sur lesquels ils ont repéré des failles, les militants parviennent à fissurer la citadelle technique mais aussi et surtout la « *citadelle politique* ». C'est ce qui semble se passer à l'ACA, quand les élus sont mis face à leurs responsabilités par l'association :

« On était sûrs de trucs très précis où ils ont rapidement reculé, c'est là-dessus. On était sûrs de trucs très précis, la formation qu'on a eue elle était hyper utile parce que quand les mecs ont commencé à dire « vous les charlots », on les a allumés sur des trucs précis en leur disant « dites donc vous avez fait ça, vous avez pris telle position. Votre rapport d'agglomération, on l'a ». » Éric, ACA

Maurice dans les Yvelines, constate le même retournement, un changement de tonalité dans les échanges. Ceci est visible dans un verbatim que l'on se permet de reprendre et de prolonger:

« On a été reçus – la seule fois, d'accord – par le vice-président de la communauté d'agglomération chargée de l'eau avec deux experts du service, ils nous ont pris de haut en nous disant « vous les rigolos vous n'y connaissez rien, il faut laisser ça aux experts » et tout. Jusqu'au moment où on a pris le document dont je viens de vous parler et on a dit « ça, ça et ça, ça ne colle pas ». Là, la tonalité a changé complètement. Ils se sont dit « tiens, tiens, ils savent quand même un petit peu de quoi ils parlent » et à partir de là les choses se sont modifiées. » Maurice, AREP CAMY

L'acquisition par les militants de compétences qui vont au-delà des savoirs d'usages leur permet une meilleure reconnaissance par leurs interlocuteurs, une crédibilisation. Les découvertes liées au fonctionnement du secteur ou aux failles des contrats et de leur mise en œuvre, mènent aussi à un élargissement des préoccupations et des revendications des associations.

(c) Un élargissement des préoccupations et des revendications

Les revendications des publics de l'eau se modifient au fur et à mesure de leur enquête sociale. Ils vont élargir le spectre de leurs préoccupations pour l'eau mais aussi imposer progressivement la régie publique comme le mode de gestion le plus à même de les garantir de nouveaux problèmes

➤ *Nouvelles préoccupations et déplacement de la focale*

Toutes les associations que nous avons rencontrées effectuent une montée en généralité à partir des problèmes qui les ont mobilisées en premier lieu. Cette montée en généralité permet de mettre à distance une approche trop tranchée et rigide des différentes associations. On ne peut effectivement pas considérer que les publics de la CACE sont uniquement focalisés sur les prix de l'eau, ou les associations de l'Orléanais stabilisées dans une revendication politique. Les deux éléments sont présents dans tous les cas de figure : d'une part le départ sur le prix de l'eau fait l'objet d'une montée en généralité qui va interroger les conditions de régulation du secteur et la participation des usagers, de l'autre les revendications de la régie s'appuient sur l'argument du prix de l'eau. C'est ce que nous dit Annie, une militante de l'ACA, qui aime à parler d'un engagement qui est aussi celui du « *porte-monnaie* » :

« C'est aussi une entrée par le porte-monnaie parce que c'est difficile de payer ses factures. Les questions d'assainissement, moi je les ai abordées par le porte-monnaie et la facture d'eau en découle. La question du porte-monnaie elle n'est jamais loin, enfin en ce qui me concerne, elle n'est jamais loin des engagements. C'est quand même vital de défendre son pouvoir d'achat. » Annie, ACA

Prix et mode de gestion ne sont pas les uniques objets d'engagement des associations, car un troisième élément, la qualité de l'eau a une importance variable selon les endroits, mais est un point commun des associations. Il y a une préoccupation importante quant à la qualité de l'eau qu'il s'agisse de consommation humaine ou de préservation de l'environnement. Chez l'ACE des Monts du Lyonnais, cette préoccupation peut expliquer le maintien de la mobilisation en dépit de la satisfaction des premières revendications sur le prix de l'eau. Comme le dit Noël ils sont mobilisés pour la protection de la nappe du Garon, que des travaux ont partiellement mise à nu, et menacée par la construction d'une autoroute, éléments entraînant des risques d'altération de la qualité de l'eau comme l'explique Geneviève :

« Ça, ça reste à prouver, mais il faut rester vigilant parce que sur cette nappe du Garon, on s'est pas mal battus aussi par rapport à l'extension de la carrière du Garon. Sur notre nappe phréatique – qui se trouve vers Grignais, Saint Genis, Givors, enfin dans cette zone-là – on s'est battus pour préserver au maximum ce qu'on pouvait comme richesse en eau mais il y avait sans arrêt des demandes d'extension de carrière, ils grattaient les graviers et ont mis à nu la nappe phréatique. » Geneviève, ACE

L'ACE mène des recours, pour protéger la qualité de l'eau de boisson, comme le dit aussi Noël :

« Et puis si on commence à nous enlever des puits on aura plus assez d'eau. Parce qu'elle est assez fragile et pas très très abondante cette nappe. Elle nous suffit

pratiquement mais il faut qu'on achète quand même ailleurs de l'eau. Mais si on commence à nous la supprimer... Et puis la moindre pollution, l'ARS, terminé, ils arrêtent tout. Alors c'est pour ça qu'on y fait attention, elle est super bonne, c'est pas l'eau du Rhône, cette nappe bien qu'elle soit le long du Rhône elle n'est pas en communication avec le Rhône. » Noël, ACE

Pour d'autres collectifs comme Vayrana (Loire), l'importance de la qualité de l'eau au robinet est très présente aussi ; le collectif s'est mobilisé pour conserver un approvisionnement de Véranne par les eaux de sources plutôt que par l'eau du Rhône. Dans l'Orléanais, la proximité avec les zones agricoles et les menaces de pollutions de la nappe de Beauce font de la préservation de la ressource et de l'amélioration de la qualité de l'eau un enjeu majeur des collectifs et des municipalités. Ce nouveau terrain est investi par Eau Secours 45, ce qui permet un rapprochement avec les associations environnementalistes telles que Loiret Nature Environnement (LNE).

Le lien qui est effectué entre le prix de l'eau, et donc la dimension consumériste du service et le mode de gestion, et donc une considération d'ordre plutôt politique, est un élément qui permet de distinguer les associations de consommateurs et d'usagers d'eau des associations de consommateurs généralistes, qui travaillent parfois aussi sur ces sujets. Celles-ci réalisent des études comparatives de prix ou de qualité de l'eau, mais ne placent pas leurs revendications dans un registre politique et revendicatif, restant concentrées sur meilleur rapport qualité/prix pour le consommateur.

Pour un des militants d'Eau Secours 45, la circulation des préoccupations est liée à la nature de l'objet eau, qui fait écho à un ensemble large d'éléments et d'enjeux :

« L'eau, c'est infini. Si vous parlez de l'eau, vous parlez de la vie. Et la vie, c'est infini. Voilà. A la limite, c'est beaucoup trop vaste. Vous allez en avoir qui vont parler de l'espèce de confiscation de l'eau sur certains territoires, sur les barrages qui sont faits dans certains Etats comme la Chine ou des espèces d'ouvrage d'art complètement déments ou du lac Baïkal. [...] Il faut que vous trouviez ce qui va résonner chez les gens, mais pas à Ingré avec le lac Baïkal. Ils s'en foutent du lac Baïkal. Ils ne savent même pas où c'est. Mais par contre Ingré quand vous avez la facture d'eau qui va augmenter de plusieurs dizaines de pourcents, là ils sont prêts à brandir leurs fourches pour aller vers la mairie ». Bertrand, groupe Eau Attac 45

Si l'eau en appelle à de multiples questionnements, le prix de l'eau reste important puisque c'est ce qui va mobiliser les gens en affectant leur quotidien, c'est, pour paraphraser Nina Eliasoph (2010), ce qui « touche de près ». Et qui les mènera, plus sûrement que le lac Baïkal, à mobiliser les gens ou comme le dit Bertrand avec son sens de la formule, « à brandir leurs fourches pour aller vers la mairie ».

On peut aussi considérer que le concernement des individus pour la gestion des services publics est né de l'eau mais ne s'y cantonne pas. C'est ce que nous montre le verbatim de Jean-Louis, qui répond à une question sur ce qu'il ferait si son association remportait la victoire quant au mode de gestion de la communauté urbaine de Lyon :

« (...) à Lyon ce n'est pas demain la veille. Et à Lyon il n'y a pas que l'eau, moi ça m'a ouvert les yeux. Parce que tous les services publics locaux si vous voulez, ils sont gérés de la même manière. C'est pareil, mode de gestion, l'intercommunalité, c'est pareil. Les ordures, les parkings, le chaud et le froid urbain, bon il y a des... ça va

jusqu'au cimetière, à Lyon il y a des cimetières communautaires et c'est la SAUR qui gère les cimetières. » Jean-Louis, ACER

Ainsi, l'enquête sociale du public de l'eau a pu « ouvrir les yeux » des militants sur les conditions dans lesquelles le service de l'eau, ou les services publics en général, se faisait et entrainer chez eux un concernement durable sur l'administration des services et la gestion des ressources communes. Leur vigilance du secteur de l'eau semble pouvoir se transposer à d'autres domaines, comme nous le dit Micheline :

« Tout le monde s'est réveillé. Mais il faudrait le faire dans d'autres domaines. Dans les ordures ce n'est pas triste non plus. Il y a des choses aussi qu'il faudrait vérifier. » Micheline, ACER

Elle a aussi permis de faire progresser les opinions sur les modes de gestion, en favorisant une revendication sur le mode de gestion.

➤ *La régie, une solution aux problèmes de gestion ?*

Nous l'avons vu avec Éric, de l'ACA, la revendication de la régie publique fait figure de levier politique, pour s'opposer au maire en s'opposant au mode de gestion de l'eau qu'il a choisi, sans en savoir beaucoup sur le mode de gestion publique :

« Pour moi l'eau c'était une provocation pour faire du rentre-dedans vis-à-vis du maire de Saint-Jean de Braye. C'était une provocation. C'était un moyen de lui foutre sur la gueule. Enfin, je m'entends, politiquement, en disant... Je ne savais même pas ce que c'était qu'une régie publique c'est pour te dire. » Éric, ACA

Les intérêts de la régie publique vont finir par s'imposer grâce à l'enquête et au dévoilement des problèmes de gestion que l'on va lier à la présence d'un opérateur et à la délégation de service public. La régie est mise en avant comme permettant une meilleure gestion de l'eau, une plus grande maîtrise des prix, du patrimoine, des choix d'investissements, comme le montre ce verbatim de Christobal :

« C'est le mode de gestion le plus clair et le plus transparent. Et le plus juste puisque les frais engagés pour traiter de l'eau et l'amener chez l'utilisateur, c'est le moins coûteux. » Christobal, ACF

La plupart des militants restent conscients que le modèle n'empêche pas tous les problèmes, et que la régie ne doit pas faire l'économie d'un contrôle de sa mise en œuvre. C'est ce que précise Jean-Louis quand il parle des irrégularités liées aux contrats d'eau :

« [Il y a] des régies qui l'ont fait aussi, vous voyez, ils ne sont pas tous très vertueux. Les régies certaines, bien sûr, il n'y a pas de dividendes mais peut-être qu'ils ont fait des travaux sommaires enfin je ne sais pas, l'argent ne pouvait pas s'évader comme pour les autres. » Jean-Louis, ACER

Cependant la gestion publique est revendiquée car elle permettrait une approche moins marchande de l'eau, puisqu'il n'y a pas de « dividendes » ou d'actionnaires à rémunérer.

La revendication de la régie est aussi tributaire d'un contexte général. Dans les années 2000, les services d'eau de Grenoble sont remunicipalisés, puis en 2010 ceux de Paris, ce qui alimente l'idée que le changement de mode de gestion est non seulement possible, mais

souhaitable. Les acteurs de ces remunicipalisations, comme Raymond Avrillier pour Grenoble et Anne Le Strat pour Paris, vont, nous l'avons vu, circuler dans le Public de l'eau pour faire la promotion de ce mode de gestion. La régie semble ainsi gagner en popularité : si elle n'était pas une revendication de départ pour les publics de l'eau de la CACE dans les années 1990, elle s'impose progressivement comme une solution envisageable et pertinente à l'ACE de l'Ouest Lyonnais :

*« Nous on ne s'aventurait pas sur ce terrain-là parce que c'était une idée de gauche et on faisait très attention [...] ça ne se faisait pas bien encore. Il n'y avait pas d'expérience de gens qui étaient passés en gestion directe, nous on n'était pas prêt non plus à les inciter à passer en gestion directe, on ne savait pas, c'était une idée de gauche. Ça ne s'était pas trop fait. **Ce n'était pas très populaire comme idée ?** Et puis ç'aurait paru impossible. Maintenant on peut le dire parce qu'on a des exemples ». Noël, ACE*

Noël semble ainsi dire que la régie publique a connu une dépolitisation au sens partisan qui permet à de nombreux collectifs d'en faire une revendication crédible²³. C'est le cas aussi à Olivet, où le collectif, qui n'y est pas nécessairement favorable et veut fonctionner avec une diversité de courants politiques, finit par l'intégrer. Les exemples locaux de remunicipalisation semblent peser dans la balance, selon le président d'ICEO, Éric B :

« ICEO a réussi grâce à l'arrêt Olivet et à certaines choses, mais réussite partielle puisque l'idée c'était d'aller vers une régie. On voit bien à l'heure actuelle que certains qui ont fait ce choix-là dans l'agglomération d'Orléans, à Saint-Jean de Braye, se félicitent de leur choix. Saint-Jean de Braye a dégagé l'année dernière environ 400 000 € de bénéfices. Ce qui prouve que la régie c'est faisable, ça fonctionne et en plus à moindre coût. Et ça génère des marges qui peuvent permettre de faire certains investissements etc. » Éric B., ICEO

Si les publics de l'eau finissent par penser la régie publique comme une revendication qui, bien que liée à des valeurs politiques, n'est pas cantonnée à des valeurs partisans, ce n'est pas le cas de tous les acteurs. Pour une élue à Olivet, les associations font la promotion de la régie en raison de principes politiques, de « *dogmatisme* » :

« Et c'est ça que je leur reproche, je leur dis souvent je pense bien les connaître, je leur dis « pour moi vous vous décrédibilisez en étant pro-régie. Vous ne cherchez pas le meilleur pour le consommateur ou l'utilisateur mais vous cherchez à ce que ça passe en régie par principe, par dogmatisme. » Une élue à Olivet

La revendication du mode de gestion public est difficile à envisager sans diverses formes de politisation, qu'elles soient le fait des militants qui revendiquent qu'un certain nombre de valeurs soient associées à la gestion de l'eau, ou des services ou opérateurs qui s'appuient sur un potentiel contenu politique pour dénigrer les mobilisations²⁴. Pour autant, dans la formulation des argumentaires, chaque parti va s'appuyer sur ce qu'il désigne comme des arguments neutre, tels que les possibilités de contrôle des prix ou de la régulation du secteur. La politisation ou la dépolitisation de la régie publique finit par en faire un sujet de

²³ Ceci est renforcé par le choix de villes de droite, comme Nice, avec Christian Estrosi, qui ont également décidé de revenir en gestion publique.

²⁴ Ces formes de disqualification feront l'objet d'un travail d'analyse chapitre VIII.

controverses parfois vives mais ne décourage pas les associations à la revendiquer, beaucoup d'acteurs du Public de l'eau s'appuyant sur les remunicipalisations actuelles pour prédire ou affirmer un changement général de tendance²⁵.

*

L'enquête du public de l'eau est rythmée par des confrontations avec les responsables du secteur, qui vont passer par des actions de rue et des activités de contestation diverses.

2. Les actions de rue et de résistance des publics de l'eau

Alors que les usagers indignés se sont regroupés, ils vont tenter d'alerter l'opinion publique et de la sensibiliser à la question de l'eau, mais aussi de forcer l'ouverture d'un dialogue avec le pouvoir politique local. Nous allons voir qu'à cet effet, les publics vont recourir à des éléments variés du répertoire d'action politique, ayant trait à mettre en œuvre ce que Flestiner, Abel et Sarat nomment les activités de *blaming* ou de *claiming*, mais qu'ils vont aussi entrer en résistance vis-à-vis de situations qu'ils considèrent comme injustes.

(a) Des actions de rue variées : réunions, manifestations, pétitions, chahut

➤ Des réunions publiques parfois agitées

Les membres des publics de l'eau connaissent des premiers contacts par le biais d'interconnaissances ou lors de réunions publiques. Elles sont par exemple organisées par les militants à Vaugneray, où l'évènement va rassembler 350 personnes et conduit Noël à parler d'une « grosse révolution » du prix de l'eau. A Ternay, dans le Rhône, une réunion publique organisée pour répondre aux mécontentements de la population, menace de se terminer par la séquestration du responsable de la SDEI présent. Les militants relatent aujourd'hui l'anecdote avec amusement, même le principal concerné, qui se trouve être le frère de Jean-Louis, et qui aujourd'hui est passé du côté des militants²⁶. A l'ACF aussi, Christobal se souvient d'une réunion qui menace de mal tourner, et à laquelle les gendarmes sont conviés :

« Le personnel du SEBA ils étaient au moins trois, et il y en avait un, membre extérieur, c'était l'avocat-conseil du SEBA qui n'avait rien à faire là, qui avait harangué la foule et après quand on a commencé à rouspéter on était une centaine quand même dans la salle. Il a fait évacuer la salle, il avait prévu le coup, les gendarmes étaient là. » Christobal, ACF

²⁵ Plusieurs journaux et blogs parlent ainsi d'une vague de remunicipalisation : les Echos https://www.lesechos.fr/27/11/2014/lesechos.fr/0203970599990_gestion-de-l-eau---le-secteur-public-gagne-du-terrain.htm, Bastamag parle d'une vague mondiale de remunicipalisation <https://www.bastamag.net/Remunicipalisation-comment-villes-et-citoyens-tentent-malgre-l-austerite-de>, Célia Blauel (Eau de Paris), dans la préface d'un ouvrage intitulé *Eau publique, Eau d'avenir, l'expérience mondiale de la remunicipalisation*, sous la direction de Satoko Kishimoto, Emanuele Lobina et Olivier Petitjean (2015, publié par différents réseaux TNI, L'observatoire des multinationales, le réseau France Eau Publique etc.) dit en préface : « *Mouvement de fond, retour de balancier, changement de paradigme... Quelle que soit l'expression utilisée pour qualifier le mouvement mondial de remunicipalisation des services de l'eau et de l'assainissement, il est indéniable que ce processus est en pleine accélération* ».

²⁶ Jean-Louis se souvient ainsi « *j'avais un technicien qui était avec Micheline et un matin qui m'a dit, « on a failli séquestrer ton frère » [Rire]* » ou Micheline : « *il y avait donc son frère qui était là parce que c'était le président de la SDEI [rire] il a bien failli être capturé* ».

➤ *De l'usage de la pétition*

Les premiers temps de la mobilisation vont donc passer par l'organisation de réunions ou la circulation de pétitions, dans les années 1990 comme dans les années 2010. Dans les années 1990 à Vaugneray, c'est ainsi une pétition lancée par quelques personnes, qui permet d'alerter sur les prix de l'eau. Dans l'Orléanais, la pétition est une arme de négociation à Fleury-les-Aubrais, Olivet ou encore Saint-Jean de Braye. Elle permet d'avoir une influence sur les décideurs quand elle parvient à représenter un nombre non négligeable d'usagers de l'eau. C'est le cas à Fleury quand la pétition obtient 3000 signatures, représentant ainsi un nombre significatif d'abonnés pour une population d'environ 20 000 habitants²⁷. A Saint Jean de la Ruelle, le groupe Eau d'Attac lance aussi une pétition mais n'obtient que 900 signatures. ICEO mène quant à lui une autre opération d'envergure, en cherchant à lancer un référendum d'initiative populaire sur la question du mode de gestion. L'initiative recueille 2100 signatures, au lieu des 2800 nécessaires, et leur opération échoue, faute de temps, comme l'expliquent André et Michel lors d'une discussion :

« André : On a proposé la loi, et alors donc il y a un quota minimum de nombre d'électeurs au-delà duquel un conseil municipal est obligé de mettre la question à l'ordre du jour. On savait que de toutes façons ils voteraient contre, mais ce qu'on voulait c'est que le conseil municipal soit obligé de se saisir d'une proposition de gestion par... En service public. Et manque de pot, on n'a pas eu assez de temps. Il nous fallait 2800 signatures pour que ce soit obligatoire, on en a eu 2100 en l'espace d'un mois. Donc on n'a pas réussi à atteindre le maire évidemment. Michel : Et il nous a pris de vitesse en faisant voter le conseil de gestion. André : Le maire a fait voter le conseil de gestion, mais du coup études, propositions, enfin, il a fait voter sur le fait qu'il y aurait un délégataire » Discussion collective avec des militants d'Eau Secours 45

➤ *Une présence dans l'espace public*

Les militants de l'eau, qui sont souvent des militants expérimentés vont recourir rapidement à des actions de rue qui ont vocation à alerter l'opinion publique et chercher à l'engager aux côtés de l'association. Ils font quelques manifestations, comme en témoigne l'image principale de leur blog, mais, peu nombreux il s'agit souvent plutôt de rassemblements devant un lieu symbolique :



Figure 18: Photographie de la page principale du blog Eau Secours 45 (source: blog du collectif)

Les associations vont assurer une présence dans l'espace public en allant tracter sur les marchés, lieu de rencontre du public qu'ils cherchent à sensibiliser, ou en montant des stands lors d'événements. Micheline se souvient ainsi d'avoir monté un stand lors d'une fête des associations et en avoir profité pour faire la critique de Veolia, présente sur un autre stand:

²⁷ Interrogés en entretien, les responsables de la régie confirment l'influence de la pétition en raison du nombre importants de pétitionnaires.

« Il y avait eu un forum des associations, aux anciens abattoirs vers Gerland. On y va et puis donc il y avait forcément un stand de Veolia et puis nous comme on a été prévenu au dernier moment, on avait un stand mais de dernière minute. Et puis donc on s'installe et puis nous on avait foutu nos grands écriteaux, toutes les critiques sur l'eau, les gens discutent avec nous et après ils arrivaient au stand de Veolia. À un moment donné le type de Veolia est venu nous trouver il a dit « je ne sais pas ce que vous leur racontez mais bientôt je vais me faire lessiver. » Or, il se faisait engueuler [Rire] » Micheline, ACER

Eau Secours 45 s'implique également dans une grande diversité d'évènements associatifs variés, parmi lesquels le Festival des Résistances et des Alternatives ou le Forum des Droits humains²⁸.

➤ *Démonstration visuelle et chahut à Saint-Jean de Braye*

Certaines associations vont appuyer leur travail de fond grâce à des interventions visuelles qui doivent leur permettre de capter l'attention du grand public et de la presse surtout à Orléans. L'ACA, qui a fait une pétition, organise un chahut lors d'un conseil municipal afin d'en remettre les résultats aux élus et de critiquer le manque d'écoute. C'est déguisés et en chantant qu'ils vont participer, sans invitation, au conseil municipal, comme le narre Éric :

« L'idée c'était de remettre publiquement les pétitions mais on voulait mettre le chahut dans le conseil municipal. Et pour montrer qu'on n'était pas agressifs, j'ai proposé qu'on le fasse en se déguisant et en chantant. C'est ce qu'on a fait, on est rentrés dans la mairie, ça a choqué énormément. Comme on était déguisés en clown et en guignol, ils ont considéré ça comme une injure. C'est-à-dire qu'on se foutait de leur gueule. Paradoxalement ça a été ressenti comme quelque chose de plus terrible pour le maire qui l'a très mal pris. On a eu droit aux flics. On a perturbé le conseil municipal, le maire a pété les plombs, je me suis fait allumer, moi, parce que j'étais président de l'ACA à l'époque. Mais du coup les journalistes qui étaient présents sont sortis avec nous. Quand on a été virés, on est partis. D'abord il a balancé nos pétitions par terre. Enfin, il y a eu des trucs symboliques sauf que comme il a pété les plombs... Du coup on a eu une page complète dans la Rep du Centre. » Éric, ACA

Le chahut est donc très mal reçu par l'équipe municipale, mais il permet de susciter l'attention de la presse, qui va consacrer une page au collectif. Une autre démonstration visuelle a lieu fin janvier 2014, organisée par le collectif Eau Secours 45. En plein hiver, des militants (de gauche à droite Yannick, Bertrand et Éric) se jettent à l'eau littéralement pour demander en retour aux élus de « se mouiller » sur la question de l'eau²⁹. Cette action précède d'une semaine l'organisation d'une table ronde à la faculté d'Orléans, organisée par le collectif.

²⁸ En 2016, ce forum avait pour invité d'honneur Ricardo Petrella, un intellectuel italien qui est aussi un personnage public de l'eau.

²⁹ Ou pour « placer l'eau dans le flux des débats des prochaines élections » comme le dit Bertrand (Attac) dans un billet rédigé sur un blog d'actualités locales, Mag'centre.



Figure 19: Les militants d'ES45 se jettent à l'eau dans l'île Charlemagne fin janvier 2014. (Source : Journal *la République du Centre*)

Ce type d'action permet, malgré un petit nombre de participants, d'accéder à une bonne visibilité. Si l'épisode des usagers qui se jettent à l'eau fait sourire et peut susciter l'adhésion, nous avons vu que le chahut du conseil municipal est vécu comme un acte de transgression par l'équipe municipale qui fait intervenir la police³⁰.

Nous allons d'ailleurs consacrer quelques lignes à une pratique de résistance ou de désobéissance des associations, celle du refus du paiement des factures, en nous appuyant sur deux cas : l'ACF en Ardèche, et l'ACE dans l'Ouest Lyonnais.

(b) Des actions de résistance et de désobéissance : la rétention des factures

Un des éléments du répertoire d'action des publics de l'eau, que l'on a observé dans les années 1990, c'est le refus de payer les factures d'eau, de s'acquitter d'une partie ou de toute la somme de la facture. Géraldine Pflieger (2001) a observé cette pratique à Grenoble chez Eau Secours. Sur la base de slogans « factures d'eau : on compte juste » et « facture d'eau : on paie le juste prix », Eau Secours Grenoble a mené deux campagnes de rétention d'une partie de la facture (10% dans un premier temps puis 4 francs par m³) pour protester contre les factures rétroactives et le maintien de tarifs annulés par le Tribunal.

L'ACE de Noël va aussi mener une opération de désobéissance de cet ordre-là pour protester contre les provisions retenues par l'opérateur pour le renouvellement alors qu'il n'aurait pas procédé à ce renouvellement. C'est le banquier autodidacte que nous avons présenté plus haut qui fait les calculs et parvint à l'estimation que ces provisions représentent 40% de la facture que paient les usagers. C'est donc ces 40% que des usagers engagés vont retenir de leurs factures. Ces 40% ne seront pas versés lors du paiement de la facture mais consignés sur un compte auprès d'un huissier :

« C'était la révolte. Et puis après il [le militant banquier] s'était aperçu aussi – en fouillant dans les comptes et puis ça a pas bien changé – que dans les comptes du

³⁰ La question du recours à des actions plus ou moins frictionnelles est posée par des étudiants lors de la diffusion, dans les locaux de l'Engees, du film *Vague Citoyenne* de François Guieu, à l'occasion d'un déplacement de celui-ci en Alsace. Dans le film, on voit ainsi des militants, en petit nombre, chercher à bloquer les bureaux du SEDIF, à chahuter une réunion du syndicat, ou encore à bloquer une grue. La violence des interventions marque les étudiants, qui s'interrogent sur le recours à des formes d'affrontement. Le réalisateur choisit de les renvoyer à la violence symbolique des coupures d'eau, et de la violence physique de la police ou d'agents de sécurité qui viennent déloger les militants ou les empêchent d'entrer dans des salles de réunion. On peut également considérer que ces actions ont lieu alors que d'autres modes d'intervention, courriers, demandes de rendez-vous, ont échoué – l'ACA chahute le conseil municipal pour critiquer l'absence d'écho de leurs revendications. Nous l'avons vu, la confrontation au mépris de la citadelle technique « *exacerbe la colère* ».

fermier, il encaisse des provisions pour renouvellement. Et il doit renouveler un certain nombre de matériels. Il doit renouveler du matériel et ces sommes qu'il a encaissées pour le renouvellement tous les ans, il doit faire le compte de savoir ce qu'il a investi ou pas investi. Et ces sommes sont reconduites. Et si à la fin du contrat c'est pas tout réinvesti et bien il doit le rendre au syndicat. Alors là c'était le flou total dans les comptes du fermier. Alors c'était fait pour : si à Brignais ils ne savaient pas gérer à Paris ils savaient très bien gérer. Ces provisions c'était tout noyé dedans. Alors on a attaqué les provisions, il avait tout chiffré et nous on retenait 40% sur nos factures, pendant deux ans. Pendant deux ans il avait tout calculé, j'ai tous les documents. Et on retenait 40 % sur nos factures, c'est l'estimation qu'il avait faite des provisions. C'est nous qui retenions pour les adhérents, il y avait 4500 adhérents qui nous suivaient là-dedans. Et nous, on gérait pour eux, on leur calculait la facture et ils ne payaient que 60 % » Noël, ACE

A la Fontaulière en Ardèche, l'ACF fait aussi de la résistance via le refus de payer les factures. Là aussi, l'association dispose de renforts, puisqu'un des adhérents est huissier de justice et c'est auprès de lui que les factures sont consignées. Les militants retiennent tout d'abord la part de l'opérateur, ici SAUR, pour protester contre les augmentations de prix³¹ et les pratiques de l'entreprise, puis toute la facture, avec plusieurs centaines de participants à chaque fois. Comme en témoigne le président de l'ACF, la rétention des factures prend l'aspect d'un « *bras de fer* » quand les réticents au paiement de la facture se voient coupés, mais rouvrent les bornes illégalement :

*« C'était le bras de fer qui était engagé. Alors, évidemment, ils nous coupent l'eau mais nous on arrivait avec la clé pour ouvrir. Ah oui, c'est allé loin. On est allé jusqu'à... Même eux, déjà ils ont fermé la vanne et ils ont bourré la vanne de sable. Pour qu'on ne puisse pas accéder. Mais parce que nous on les rouvrait tout de suite. Ils ne nous ont jamais attaqués là-dessus, parce qu'on n'a pas le droit de toucher. **Et une fois qu'ils ont bloqué avec le sable ?** Après c'est difficile quand on a vu ça, il y a aussi des adhérents qui ont mis du sable au fond. Pour qu'il ne puisse pas fermer. Il y en a qui ont mis les voitures sur les bouches à clé. **Ah, d'accord c'est de la résistance.** Oui c'était de la résistance, ça été dur quoi. On nous a même qualifiés de petit village gaulois. Les irréductibles. » Christobal, ACF*

C'est le jugement de l'affaire au tribunal qui va mettre fin à l'action des « *irréductibles* », et qui condamne les usagers à payer leurs factures, cependant sans indemnités à verser au délégataire.

*

Les actions telles que les refus de payer les coupures d'eau sont accompagnées d'actions en justice, c'est à celles-ci que nous allons consacrer notre dernière partie.

3. Les actions en justice : le « roi » soumis au pouvoir du jugement

Les associations vont souvent s'appuyer sur des recours en justice, elles qui, nous l'avons vu, ont appris progressivement à mener ce type d'action. En appelant à un arbitrage de différents tribunaux, elles exercent un contre-pouvoir de jugement et déplacent la reddition de

³¹ Estimées de 400% à 700% par l'association.

comptes des gouvernants devant les tribunaux (Rosanvallon, 2006). Elles ressortent différemment affectées par leur expérience de la justice.

(a) L'action en justice, un élément du répertoire d'action

L'action en justice est un élément répandu du répertoire d'action des publics de l'eau, qu'il s'agisse de contester des avenants aux contrats ou des délibérations des conseils municipaux, mais aussi d'obtenir des changements d'envergure. L'action en justice, nous l'avons vu, a fait l'objet d'un apprentissage : il faut savoir solliciter le bon tribunal, avoir la bonne formulation, les « *bons codes* » nous disait Jean-Louis

➤ *L'évitement d'une action en justice pour préserver les bonnes relations*

Quelques associations ne font pas ce choix de l'action en justice pour éviter la conflictualisation de la mobilisation. C'est le cas du collectif des usagers de l'eau de l'Amballon (Isère) qui explique en entretien refuser une confrontation trop directe avec les élus, convaincus que les choses peuvent se régler à l'amiable. Pour Joëlle, la secrétaire de l'association, il s'agit de maintenir de bonnes relations avec des personnes que les militants sont amenés à côtoyer au quotidien « *nous on est dans un milieu rural, les élus on les rencontre tous les jours* », rappelle-t-elle. Et Robert, le président du collectif, de préciser : « *nous on a essayé d'aller dedans mais en contournant l'obstacle* » se démarquant ainsi des préconisations de la CACE qui conseille d'aller en justice, de solliciter la préfecture et la CADA. L'ACER, qui fait plusieurs recours à la préfecture, ne porte pas le cas du contrat de DSP du Grand Lyon devant les tribunaux, choisissant plutôt de militer pour la régie, puis d'accompagner la mise en œuvre du nouveau contrat, à la surprise du vice-président à la participation Gérard Claisse, un interlocuteur de Jean-Louis et Micheline à cette époque :

« Combien de fois j'ai dit à [Jean-Louis] : « Ne restez pas à dire « c'est illégal, c'est illégal ! » Allez-y, attaquez, vous nous rendrez le plus grand service. Allez-y, attaquez, si jamais vous avez raison tant mieux on aura un moyen pour casser le contrat. » Gérard Claisse, Grand Lyon, président de la CCSPL (2002-2014)

La plupart des autres associations vont faire l'expérience des recours en justice, qu'il s'agisse d'aller au-devant des tribunaux administratifs ou d'instance, voire jusqu'au conseil d'Etat comme ce fut le cas à Olivet.

➤ *Une action en justice pour faire triompher les usagers*

L'action en justice est un élément du répertoire d'action qui permet des avancées majeures pour les revendications des publics de l'eau. Saisir les tribunaux administratifs et d'instance va pouvoir permettre aux militants de demander l'annulation de délibérations, comme à Fleury-les-Aubrais³², d'avenants, ou la baisse de prix de l'eau (30% à Fleury par exemple). Ils

³² L'association des usagers de Fleury va aller plusieurs fois devant le tribunal administratif, pour obtenir l'annulation d'un avenant, pour remettre en cause les prix de l'eau, puis pour faire valoir la caducité du contrat au nom de l'arrêt Olivet. La première fois, les associations obtiennent justice, grâce aussi à l'intervention de la Préfecture. La seconde fois – au sujet des prix de l'eau –, le tribunal administratif estime que ce que l'association attaque n'est pas une délibération, mais un contrat. Or, n'étant pas co-contractante, elle ne peut donc pas mener ce type d'action. La troisième fois, le collectif se rend devant le tribunal administratif pour demander la

vont parfois entraîner la réalisation d'audits sur les services d'eau, audits eux-mêmes souvent contestés. Les associations vont arguer de l'absence de neutralité de ces bureaux d'étude, dont parfois ils débusquent les liens avec les sociétés privées³³. Comme le faisait remarquer Noël de l'ACE, certaines actions en justice ont été rendues « faciles » par les erreurs faites par les élus lors de la prise de décision. Ils ont par exemple fait voter des décisions par des gens qui n'avaient pas mandat pour le faire, ce qui va permettre de faire annuler les décisions c'est ce que nous disait Noël plus haut : « *Et on s'est aperçu que le contrat avait été signé par des gens qui n'étaient pas élus [...] [on] jouait sur du velours parce que les autres n'avaient fait attention à rien.* » Les tribunaux vont aussi arbitrer des conflits entre les associations et les délégataires, c'est ce qui se passe dans le cas des opérations de refus de payer les factures d'eau : les associations utilisent la rétention des factures en complément d'une action en justice contre les prix de l'eau (ACF) ou les provisions (ACE), les opérateurs peuvent aussi assigner en justice les mauvais payeurs et procéder à des coupures d'eau³⁴ (c'est ce qui se passe à l'ACF). Les militants ne marchent plus « sur du velours » puisque leur action est illégale, même s'ils sont persuadés de sa légitimité. A l'issue de l'action en justice, les militants ne sont pas étonnés de se voir obligés de verser le montant des factures qu'ils doivent aux opérateurs, puisqu'ils savaient la procédure illégale et qu'ils consignaient l'argent chez un huissier. C'est ce que nous expliquait Noël un peu plus haut concernant le refus à payer, on se permet de reprendre et compléter son verbatim :

« C'est nous qui retenions pour les adhérents, il y avait 4500 adhérents qui nous suivaient là-dedans. Et nous, on gérait pour eux on leur calculait la facture et ils ne payaient que 60 %. Et puis c'est allé au tribunal et là au tribunal on a été débouté bien sûr puisqu'on retenait l'argent. Pour retenir l'argent il faut qu'il y ait un jugement, on savait qu'on était hors-la-loi. » Noël, ACE.

Les associations sont donc condamnées à payer leurs factures, mais sans verser d'indemnités aux sociétés concernées. Les intérêts générés par la somme des factures retenues pendant plusieurs années sur les comptes en banque alimentent leurs fonds propres et permettent aux associations de continuer leur mobilisation (grâce également au montant des adhésions).

➤ *Des actions en justice qui s'étendent dans le temps*

A l'exception de cas comme Saint-Jean de Braye et Fleury, où en quelques années, les associations obtiennent un changement de mode de gestion – même s'ils ne sont pas entièrement satisfaits³⁵ – les actions en justice peuvent courir sur plusieurs années voire plusieurs décennies. C'est le cas à Olivet où ICEO reprend une mobilisation qui a commencé

renégociation du contrat au titre de l'arrêt Olivet. Ceci mènera à la réalisation d'un audit du contrat, lui-même contesté par les militants.

³³ Dans son article sur les « majors de l'eau », Youcef El Hadjali montre ainsi que le bureau d'étude SP2000 a été créé par les groupes de l'eau et les élus pour « désamorcer la grogne des usagers » mais qu'il s'agit d'une création conjointe de l'Association Nationale des Maires de France (AMF) et de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR), ce qui entraîne les militants à interroger sa neutralité.

³⁴ Avant la loi Brottes, qui interdit en 2013 les coupures d'eau toute l'année et même en cas d'impayés.

³⁵ Nous l'avons vu dans le cas de Fleury, le collectif pour la remunicipalisation faire la critique d'une régie qu'il considère comme partielle puisqu'elle ne concerne que la clientèle.

dans les années 1990, grâce à laquelle ils ont obtenu l'arrêt Olivet du Conseil d'Etat mais qui n'est pas appliqué.

A Saint-Etienne, Pierre-Louis estime que, malgré un engagement d'ESP depuis plus de vingt ans, la justice n'a que partiellement été obtenue. Certaines délibérations ont été annulées, telles que celles sur le prix de l'eau et les droits d'entrées, mais ceci n'a pas suffi à éteindre l'action de l'association qui est engagée pour la régie publique. Pierre-Louis continue donc à travailler sur ces dossiers, puisqu'il conteste la transformation des droits d'entrée en redevances pour l'occupation du domaine public. De plus, l'association attaquait, en s'appuyant sur des rapports de la Cour des Comptes, l'absence de la transparence de la gestion financière du contrat et de la passation de ce contrat. ESP remet en cause le partenariat entre la Lyonnaise et Veolia – la Compagnie Générale des Eaux à l'époque – comme relevant d'abus de position dominante, or ce contrat court toujours. ESP cherche donc à faire reconnaître que l'équilibre financier du contrat a été atteint et qu'il peut être renégocié. C'est plutôt l'absence de renouvellement des membres du collectif, leur âge avancé et leurs difficultés de financement des frais d'avocat qui devrait éteindre leur action, et non leur sentiment que la justice a été rendue.

L'ACF, comme ESP, ne s'estime pas satisfaite des dernières décisions de justice : elle reste mobilisée, mais doit compter avec la fatigue des principaux membres. Après de nombreux procès, et un passage devant le conseil d'Etat, elle est renvoyée devant la cour d'appel de Lyon, ce qui cause le découragement de ses membres après plus de vingt ans de procédures, comme le remarque Jean-Louis :

« C'est eux qui sont allés le plus loin parce qu'ils ont fait toutes les juridictions pendant 20 ans. Le conseil d'Etat, vous ne pouvez pas aller plus loin. Par contre le conseil d'Etat faisant ce qu'il a fait, ce qu'il peut faire, c'est-à-dire vous renvoyer en appel, ils sont peut-être partis pour 10 ans encore un coup. » Jean-Louis, ACER

(b) Ce que le recours à l'action en justice fait aux collectifs

Nous ne constatons pas, au contraire des associations observées par exemple par Christelle Gramaglia (2008), une modification du recrutement des associations au profit de juristes. Les associations des années 1990, au contraire, se sont peu renouvelées. A ESP Saint-Etienne, c'est toujours Pierre-Louis, ancien cheminot, qui mène les actions en justice, en préparant les dossiers mais en s'appuyant aussi sur un avocat. Ce que l'on peut observer par contre, c'est la manière dont les militants ressortent de leur expérience de confrontation avec la justice. Les bilans sont d'ailleurs relativement contrastés. Pour Noël à l'ACE, malgré le fait que l'association soit condamnée à payer ses factures, la justice a finalement reconnu, sinon la légalité, au moins la légitimité de l'action :

« Le tribunal nous a donné tort évidemment et nous a condamnés à payer le retard mais sans majoration et sans pénalité. Sans majoration et sans pénalité parce qu'on aurait dû payer des intérêts sur deux ans. Alors on a payé parce qu'on comptabilisait bien ce que l'on devait parce qu'on savait qu'il faudrait payer un jour. Et alors du coup on a été condamné à payer sans majoration et sans pénalité avec les félicitations du tribunal qui nous disait nous vous félicitons pour votre initiative citoyenne et nous vous encourageons à poursuivre. » Noël, ACE

Christobal a une vision bien plus pessimiste de la justice, qu'il semble considérer comme à deux vitesses :

*« En fait moi je me rends compte qu'au fil du temps la justice n'est pas pour nous, même si on a raison. **Comment ça ?** Ils minimisent les choses. Par exemple, le fait que les délégués³⁶ ont voté, on est allé en cassation plusieurs fois. Dont la dernière fois, ils nous avaient trouvé comme sujet, sur l'action de l'avocat conseil du SEBA, qu'on n'était pas aptes à entrer en justice parce que c'était en dehors de notre périmètre. Or l'association s'appelle association des consommateurs d'eau de la Fontaulière, Fontaulière, rivière sur laquelle est bâti le barrage qui fournit l'eau aux usagers. Alors si on n'est pas directement concerné, on ne le sera jamais. La Cour de Cassation nous a donné raison, ils ont été condamnés à verser 3000 € de dommages et intérêts. Et ils nous renvoient devant la cour d'appel de Lyon qui avait jugé, qui avait accepté ce jugement-là tout en minimisant les autres. L'autre partie c'était le fait que les délégués qui n'avaient pas le droit de voter mais qui ont voté, mais ils ont minimisé la chose en disant que ce n'était pas substantiel. Alors que si, ça c'est quand même tenu à deux voix pour passer. [...] Enfin bref, et donc le tribunal, en appel, a minimisé ces choses, il n'a pas jugé au fond. Parce qu'en fait il y avait tromperie : si les comptes sont erronés, c'est bien qu'il y a tromperie. Mais ils n'ont pas jugé l'affaire et ils s'en sont lavés les mains. Mais dans tous les procès qu'on a eu on n'a jamais été condamnés. Donc quelque part on avait raison. Ils n'ont pas jugé sur le fond mais on avait raison. » Christobal, ACF*

Ce jugement est pensé comme d'autant plus injuste que les membres de l'association sont persuadés qu'ils avaient raison, et que la légitimité était de leur côté. Christobal présente un tableau pessimiste de la mobilisation de son association, qui peine à se renouveler, semblant oublier tous les procès qui ont aussi été gagnés par l'association, ainsi que la manière, comme le dit le président, dont ils ont contribué à former les autres membres de la CACE, en montrant l'exemple :

« On peut dire que c'est les plus engagés au niveau de la justice et depuis le plus longtemps. C'est eux qui ont quand même amené avec leur action en justice, si vous voulez, qui ont initié qu'il fallait aussi se former, qu'il fallait absolument... Eux, ils sont allés jusqu'au bout, ils sont allés jusqu'au conseil d'État. Avec le jugement contradictoire et après un jugement d'appel par les mêmes juges du conseil d'État. C'est quand même quelque chose. Le conseil d'État les renvoie devant la cour d'appel de Lyon, c'est-à-dire d'où ils étaient partis. Au bout de 20 ans ! Et au moins 300 personnes qui sont mortes parce qu'au départ il y avait 2000 personnes là-bas. Nous on l'a en exemple parce que sur ce syndicat ils sont arrivés à fédérer, à faire une mobilisation populaire énorme. Vous avez 2000 plaintes qui ont été déposées, ils ont chacun déposé la leur, ils ont bloqué toutes les sommes d'argent sur un compte bloqué géré par... la loi, c'est un huissier qui gérait ça [...] Alors vous voyez, ils ont apporté tout ça à la CACE. Quand on se fédérait, vous voyez, on les regardait faire. Tout le monde les regardait. » Jean-Louis, ACER

³⁶ L'ACF dénonce le fait qu'une décision a été prise et signée par des délégués n'ayant pas la délégation de compétence et donc le droit de voter.

Conclusion

Pour conclure ce chapitre consacré à l'enquête des publics de l'eau, nous pouvons remarquer que celle-ci est marquée par un certain nombre d'épreuves : la confrontation à l'opacité, au mépris, aux nécessités de l'apprentissage, la domestication de l'institution judiciaire... Toutes ces épreuves ont contribué à constituer l'identité des publics de l'eau, à structurer leur répertoire d'action et à donner le ton des relations entre acteurs contestataires et responsables du secteur de l'eau.

L'intervention des publics de l'eau va se mettre en œuvre de manière contestataire, à la différence des associations généralistes de consommateurs que Géraldine Pflieger (2000) va plutôt qualifier de *participatifs*. L'action des publics de l'eau passe par la mise à l'épreuve des responsables, et l'exercice de contre-pouvoirs d'empêchement et de jugement, qui ne sont pas toujours victorieux. L'action des publics de l'eau passe aussi par la production d'un ensemble de connaissances du secteur de l'eau, des connaissances techniques, administratives, juridiques, patrimoniales, qui constituent un répertoire de savoirs dans lesquels les publics peuvent puiser pour agir ou légitimer leurs activités. Les usagers profanes et indignés de l'eau sont donc devenus des militants initiés de l'eau, au cours de l'enquête et de processus de politisation et de subjectivation (sur lesquels nous reviendrons dans le chapitre VI). Les savoirs qu'ils ont appris mais aussi les attitudes qu'ils ont acquises et les pratiques qu'ils ont négociées vont se retrouver dans la manière dont les publics de l'eau vont systématiser leur intervention dans le secteur de l'eau, au-delà des premiers temps de la mobilisation et de l'interpellation de la puissance et de l'opinion publique. Ils vont être les éléments constitutifs de la manière dont va s'exercer la régulation civique du secteur de l'eau.

Nous l'avons vu, les apprentissages se font grâce à une action de bureau, mais aussi grâce à la circulation des militants et des figures publiques de la nébuleuse bleue, rendue possible notamment grâce à la constitution de réseaux. Les publics locaux de l'eau en effet ne restent pas isolés les uns des autres, mais vont se rassembler sur d'autres échelles – une agglomération, un département, un bassin versant, l'Etat –, pour partager leurs savoirs mais aussi pour l'action. Se faisant ils vont multiplier les dynamiques contestataires, mais aussi chercher à mettre en œuvre des actions communes et à pérenniser l'attention publique et critique vis-à-vis de l'eau. C'est de ces activités que nous allons traiter dans notre chapitre suivant, consacré à l'étude des réseaux de publics de l'eau, constitutifs de la structuration d'un Public de l'eau.

CHAPITRE V : DES PUBLICS DE L'EAU AU PUBLIC DE L'EAU OU LA STRUCTURATION DE LA NEBULEUSE BLEUE

Introduction

Les publics locaux de l'eau vont, dès le début de leur mobilisation, se connecter les uns aux autres quand ils se reconnaissent comme affectés par de mêmes problèmes. Ils vont aussi se connecter avec d'autres acteurs de la nébuleuse bleue, concernés de manière variable par la question de l'eau mais identifiables grâce à leurs activités et susceptibles de les aider dans leur enquête sociale. C'est à travers la constitution de réseaux, qui vont fonctionner avec diverses logiques d'action et différentes philosophies, que va prendre forme une nébuleuse bleue ou un Public de l'eau, réunissant différentes composantes autour d'un même objet, l'eau potable.

C'est grâce à l'analyse de la constitution de trois des réseaux de la nébuleuse bleue que nous allons pouvoir étudier sa structuration, les enjeux qui s'y construisent et les montées en généralité qui y ont lieu. Cette analyse permettra de progresser dans la compréhension de la manière dont se structurent, se stabilisent ou évoluent un ensemble de contributions à la régulation du secteur, aussi bien au niveau des services d'eau locaux que dans une perspective plus large.

Nous procéderons dans une première partie à la description de ces trois réseaux, qui ne totalisent pas l'ensemble des dynamiques du Public de l'eau mais qui nous permettront d'en montrer l'hétérogénéité. Nous présenterons donc la Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau (CACE), puis Eau Secours 45 et enfin un autre réseau d'ampleur nationale constitué autour de la défense de l'eau appréhendée comme un « bien commun », la Coordination France pour l'Eau Bien Commun. Dans une seconde partie, nous mettrons ces différents réseaux en rapport les uns avec les autres pour montrer comment coexistent et s'articulent différentes formes de mobilisation, d'engagement pour l'eau potable et de logiques d'actions. Nous chercherons à savoir ce qui fait leur unité, mais aussi ce qui les distingue, et à étudier leurs échanges, leurs collaborations et leurs disputes.

I. Des réseaux aux différentes logiques d'action

Nous allons présenter, sur la base de nos observations de terrain et des entretiens menés avec les militants, comment les publics locaux de l'eau se structurent et fonctionnent en réseau. Nous présenterons trois réseaux : le premier et le plus ancien relie les publics de l'eau qui se sont constitués dans les années 1990, avec l'ACER, l'ACE de l'Ouest Lyonnais, l'ACF, ESP et le collectif des usagers de l'Amballon créé en 2015 qui a rejoint le réseau plus tard. Ce réseau, doté d'un statut associatif, c'est la Coordination Nationale des Associations de Consommateurs d'Eau, la CACE. Le second réseau que nous allons présenter, rassemble des associations sur un même territoire, l'Orléanais, avec l'ACA, ICEO, le groupe Eau d'Attac et les deux collectifs de Fleury. Le troisième réseau veut fédérer les associations avec d'autres

acteurs sur une échelle nationale, c'est la Coordination pour l'Eau Bien Commun France, à laquelle participe le réseau susmentionné, Eau Secours 45.

Nous allons dans cette partie, présenter la structuration de ces différents réseaux, voir les liens qui s'opèrent entre les publics de l'eau dans ces réseaux, étudier les négociations pour mener à bien des actions collectives, et les logiques d'action qui sont à l'œuvre.

1. Un réseau horizontal et homogène : la CACE

Le réseau de la CACE est le plus ancien, il a fêté ses vingt ans en 2015. S'il a beaucoup évolué depuis sa création, il existe toujours et se réunit sur une base mensuelle dans le Rhône avec ses membres proches. Il se réunit également une fois par an avec un public plus large.

(a) Retour sur la création et la structuration de la CACE

➤ Un réseau de soutiens, d'apprentissages et de témoignages

Le réseau d'associations de consommateurs d'eau commence à exister dès les premiers temps des mobilisations locales, mais, comme l'explique son président, il est tout d'abord informel. Il procède du rapprochement de personnes sur la base de connaissances interpersonnelles, d'un relais de la presse¹ ou d'un relais associatif. Affectés par un même problème, les différents publics locaux de l'eau vont communiquer, comme nous l'explique Jean-Louis, le président de la CACE :

« Alors toutes ces associations, au départ, elles croyaient que ça ne s'était passé que chez eux. Parce que la presse ne s'en est pas trop emparée. Et donc les premières mobilisations ont eu lieu, il y a peut-être eu aussi l'affaire Carignon qui a joué là-dedans. Il y a Attac cinq ans après qui est arrivé. Et donc tout ça a fait que les gens se sont dit : « Bah il y en a peut-être qui se débrouillent mieux que nous ». Ou : « Bah là mon cousin qui habite à 50 km, c'est pareil chez eux, là-bas aussi ils ont fait une association et ça barde ». Alors certaines de ces associations proches ont cherché à se rencontrer. Hier, vous voyez, Noël représentait les Monts du Lyonnais avec une dame du SIDESOL qui est un autre syndicat. Ils sont très en rapport même avec des syndicats qui sont autour du Grand Lyon donc ils se sont rencontrés. » Jean-Louis, ACER

Ce que Jean-Louis relate par rapport à Noël et « une dame du SIDESOL » qui est Geneviève, c'est une première fusion de trois associations concernées par trois syndicats² d'un même territoire en une seule association, l'Association des Consommateurs d'Eau (ACE) de l'Ouest Lyonnais, que nous avons présentée dans les chapitres précédents.

Le fonctionnement de la CACE repose sur la circulation des témoignages et des connaissances ; on s'appuie sur ceux « *qui se débrouillent mieux* » comme le disait Jean-Louis plus haut. Le verbatim de Jean-Louis le montrait aussi, on transmet des formes d'indignation, mais aussi des savoirs, par la circulation des témoignages lors des réunions mais aussi grâce à l'outil internet. Les associations ont une liste de diffusion sur laquelle circulent des informations. Un blog permet aussi de rassembler les informations obtenues ou les savoirs

¹ Celle-ci est cependant considérée comme relatant assez inégalement les mobilisations pour l'eau potable.

² Les syndicats de Millery-Mornant (le MIMO), du Vaugneray (le SIDESOL), et des Monts du Lyonnais (le SIEMLY).

acquis par les différentes associations de la CACE. Peu alimenté depuis quelques années – notamment parce que personne ne dispose plus des compétences pour le faire comme nous l'explique Jean-Louis – il peut quand même être utilisé pour consulter des textes de lois ou un répertoire des associations, et le numéro de téléphone de Jean-Louis permet de joindre la CACE. Même inactif le site internet est donc conservé car, de l'expression de son président, il fait office de « *rabatteur* ».

Grâce à des rassemblements entre associations affectées par de mêmes problèmes, les associations apprennent les unes des autres, chaque association pouvant apporter des informations spécifiques à propos des problèmes qu'elle rencontre. Ainsi, ESP Saint-Etienne peut-elle témoigner sur le cas des droits d'entrée et des trop-perçus, tandis que l'ACF fait figure d'exemple sur l'action en justice. Comme le dit Jean-Louis, les membres de la CACE suivent les péripéties de l'ACF et s'informent sur les manières de mener une action en justice :

« On peut dire que c'est les plus engagés au niveau de la justice et depuis le plus longtemps. C'est eux qui ont quand même amené avec leur action en justice, si vous voulez, qui ont initié qu'il fallait aussi se former, qu'il fallait absolument... Voilà, c'est que vous avez affaire à la justice. Eux, ils sont allés jusqu'au bout, ils sont allés jusqu'au conseil d'État. [...] Alors vous voyez, ils ont apporté tout ça à la CACE. Quand on se fédérait, on les regardait faire. Tout le monde les regardait. » Jean-Louis, ACER

On peut supposer que dans les années 1990/2000, alors que les associations font face à des situations difficiles, des formes de mépris et de rejet, partager leurs déconvenues et les moyens d'entrer en contact avec la puissance publique ou d'aller en justice agit comme une forme de catharsis pour les militants. Ils réalisent que les situations qu'ils rencontrent ne sont pas arrivées « *qu'à eux* » et qu'il existe des solutions.

➤ *Un réseau faiblement hiérarchisé et des associations indépendantes*

En 1995, le réseau informel s'officialise sous le nom de Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau, une association loi 1901 dotée d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier³. Jean-Louis, qui devient le président, insiste cependant sur la structuration minimale du réseau, qui n'a pas de mot d'ordre, et préserve la « *totale liberté* » de ses membres :

« C'est-à-dire que la CACE il y a eu plusieurs époques. Ça a été très vite mais c'était informel. Les gens se rencontraient et comme ils avaient conscience que leur cas n'était pas comme celui des autres... Et ça existe toujours : il y a totale liberté. C'est-à-dire que la CACE n'influence pas les gens, ce n'est pas pyramidal. Les gens viennent se consulter entre eux mais c'est tout. Ils sont totalement libres de faire ce qu'ils veulent. Il y en avait même à une certaine époque qui étaient favorables à la partie fixe [de l'abonnement]. Ils y en a toujours qui le sont. Ils viennent toujours à la CACE, on ne va pas leur dire : « La CACE est contre les parties fixes. Tu défends les parties fixes, dehors on veut plus te voir ». Non, non, ils viennent et on parle. » Jean-Louis, ACER

³ La présidence est assurée, et ce encore aujourd'hui, par Jean-Louis, alors que Micheline gère la trésorerie et que le secrétariat est délégué, comme on me l'explique, à un ordinateur.

Il insiste aussi sur la faible importance de son titre. Le statut de président s'est imposé à lui à force d'usage, mais ne lui donne pas le droit d'imposer quoi que ce soit :

« D'abord parce que c'est complètement informel, je vous dis il y a autonomie parfaite, j'ai aucune responsabilité ni rien, il faut un nom. Et puis parce que je m'occupais des relations. Ils savent bien qu'au niveau national c'est moi qui réponds. J'étais déjà une sorte de porte-parole de la CACE, c'est moi qui allais dans les réunions, voilà. C'est moi qui intervenais, alors il fallait un président, le plus important c'est le trésorier, donc c'est Micheline, qui s'occupe de la vie de la CACE. Parce que si vous voulez, un président, s'il cherchait à imposer quoi que ce soit à une des associations je me ferais ramasser... gentiment, peut-être plus [Rire] » Jean-Louis, ACER

Dans son article sur les associations d'usagers de l'eau, Géraldine Pflieger (2001) notait déjà cette préférence pour une coordination souple apte à préserver l'autonomie de ses membres, plutôt que pour une structure fédéralisée. Elle y voyait une influence de l'échelle locale de la gestion de l'eau, mais aussi une prise de distance vis-à-vis des fédérations d'associations de consommateurs généralistes. Elle rappelait les travaux de Jacques Ion (2001) sur les recompositions du « faire collectif » et la valorisation de formes de fonctionnement décentralisées des associations, en rupture avec le mode de fonctionnement des organisations de masse comme le parti communiste. Les publics de l'eau de la CACE participent au réseau pour partager des connaissances, des compétences et des épreuves, mais n'en reçoivent pas de mot d'ordre, et ne transfèrent pas leurs activités au niveau du réseau.

Nous prendrons cependant un peu de distance avec ces déclarations sur le poste de président, puisque titre ou pas, on peut observer une personnalisation de la CACE autour de son président, qui a, comme il le dit, joué le « *porte-parole* », et qui incarne la CACE à lui seul aux yeux de ses interlocuteurs. Il représente la coordination dans ses déplacements, ses interventions ou encore les colloques et signe ses courriers électroniques avec le sigle de l'ACER et de la CACE. Il ne s'implique lui-même plus beaucoup dans les activités de l'ACER, en dehors de la participation à la CCSPL du Grand Lyon. La confusion peut paraître renforcée entre l'ACER et la CACE par le fait que ce sont les mêmes personnes, Jean-Louis et Micheline, qui y assurent les fonctions de direction. Ils ont transféré vers la CACE une part de leurs activités, au contraire des militants des autres associations.

Toujours est-il que ce fonctionnement semble accepté par les membres de la CACE, qui ne s'opposent pas à la délégation de la représentation du réseau à son président, et envisagent leur participation à la CACE surtout sous l'angle du témoignage, comme le dit Geneviève :

« Je dirais que la CACE ses réunions sont un peu informelles. Chacun donne un compte rendu de ses actions, partage le journal, prépare cette Aquarévolte... Mais en tant que telle, comment dire, c'est surtout le président qui est interpellé par des consommateurs des différentes régions, c'est lui qui est le plus connu des médias... » Geneviève, ACE

(b) Le déroulement d'une réunion de la CACE

Les réunions mensuelles de la CACE ont lieu en semaine et en journée à Ternay, non loin de Lyon, dans une maison des associations. Elles s'étendent de la matinée au début d'après-midi,

et sont rythmées par le partage d'un repas. Elles rassemblent une dizaine de personnes, souvent deux par associations, qui sont venues du Rhône mais aussi de l'Isère, de l'Ardèche, de Saône-et-Loire et de la Loire. Elles sont en principe organisées autour d'un ordre du jour, préparé à l'avance par Micheline (la secrétaire et trésorière de l'association), qui est constitué d'un tour de table des associations, au cours duquel elles parlent de leurs actualités, puis d'un ou deux autres sujets. Cependant j'observe à chaque réunion que l'ordre du jour est très souple et fait l'objet d'interventions ou de digressions presque continues. On peut illustrer ce « joyeux bazar⁴ » par le récit d'une réunion, tiré du journal de bord de la thèse. Nous sommes en avril 2015, un mois avant l'Aquarévolte, et c'est ma troisième participation à une réunion, où je retrouve un peu les mêmes associations, à quelques changements près.

➤ *Récit d'une réunion du réseau*

Quand j'arrive un peu avant dix heures, tout le monde n'est pas encore là, mais une discussion est déjà en cours au sujet de la qualité de l'eau. On questionne le rôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS), Jean-Louis renvoie à la lecture de documents publics pour en savoir plus. Après avoir été chaleureusement accueillis par Micheline qui propose du café, tout le monde s'installe autour d'un ensemble de tables qui forment un carré, nous pouvons commencer. Micheline annonce l'ordre du jour : tour de table – elle me propose de parler moi aussi si je veux quand mon tour vient –, puis préparation de l'Aquarévolte. Pour une fois, nous arriverons jusqu'au bout de cet ordre du jour mais pas en ligne droite, puisque Pierre-Louis prend déjà la parole sur un autre sujet. Il a lu la lettre d'information de l'ACF que Christobal a distribué en arrivant et il n'est pas d'accord avec une formulation : il faut corriger une exactitude au sujet de l'économie du contrat. D'un ton un peu sévère, Pierre-Louis explique l'erreur tandis que Christobal prend quelques notes ; on ne peut pas dire que l'économie du contrat a été atteinte, car on ne sait pas la calculer. Pierre-Louis en profite pour parler des actualités de l'action en justice de la ville de Troyes, qui pourrait permettre de créer un précédent et de rendre plus facile l'application de l'arrêt Olivet, mais c'est encore flou, « on nage » nous dit Pierre-Louis. La discussion part sur d'autres contrats, comme celui du Grand Lyon qui a été renégocié au lieu de faire jouer l'arrêt Olivet, le calcul de l'économie des contrats, les renégociations à l'amiable...

Une heure après le début de la réunion, nous commençons le fameux tour de table. C'est Jean-Louis qui prend la parole, mais il ne parle pas de l'ACER, revenant plutôt sur les nouveautés du monde de l'eau, la Loi Warsman sur les volumes facturés en cas de fuite par exemple. Il parle aussi un peu de la question des coupures d'eau et de la loi Brottes, considérant qu'à l'image de l'arrêt Olivet, c'est difficilement applicable, et qu'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) est en cours. Pour Jean-Louis ceci pourrait changer les choses, Christobal rebondit sur ce sujet pour dénoncer le poids des lobbys, et Jean-Louis renchérit en disant qu'il y a aussi des lobbys citoyens comme la Fondation France Libertés, qui combattent celui des délégataires ou des régies. C'est le tour d'un représentant de Tournon, une commune en régie, de moi-même puis de Christobal. Ce dernier relate le cas de l'ACF et parle d'une action envers les élus qui ne s'est pas bien passée notamment parce que

⁴ Dans un mail, un des militants me parlent de leurs « débats parfois très bruyants ».

les militants se sont retrouvés à deux seulement. Il fait part de sa fatigue vis-à-vis de cela mais aussi des réalités d'un système judiciaire à deux vitesses⁵. Son tour de table est très vite passé alors qu'un militant revient sur le sujet précédent, la loi Brottes. Micheline tente de redonner la parole à Christobal en lui posant la question des coupures d'eau à la Fontaulière puis donne son avis sur la situation : la CACE n'entend pas parler de coupures car les gens ont trop honte, elle s'en aperçoit de manière détournée en consultant des relevés ou des documents comme le RPQS (pour les lentillages). Micheline dénonce les gens qui coupent sans penser les conséquences des coupures sur les usagers : l'atteinte à l'intégrité, la pression et la culpabilisation des individus. Après cela, le tour de parole reprend, c'est à Georges, de l'association Vayrana de s'exprimer, mais son intervention est écourtée par Jean-Louis qui parle de la régie de Gueugnon. Puis c'est le tour de Robert, d'Amballon, qui donne des nouvelles de son collectif. Pour rappel, le collectif des usagers de l'Amballon est le petit dernier de la CACE, créé en 2015, il est un peu moins rompu à l'exercice du travail de bureau ou de la réunion de la CACE. L'intervention de Robert est commentée par Jean-Louis, Micheline et Christobal, car « *il se tire une balle dans le pied* » en ne faisant pas les bonnes demandes et en attaquant quelque chose de légal ou un aspect du contrat sur lequel l'intérêt des militants à agir ne sera pas reconnu. On lui fait aussi le reproche de ne pas demander la régie. Robert répond qu'il considère que cela est impossible, qu'à la CACE ils sont de « doux rêveurs » et les militants lui répondent que ce n'est pas une raison, qu'au moins l'idée est lancée, qu'elle va faire l'objet d'une étude qui donnera des pistes d'actions à l'association. Jean-Louis rappelle à cet effet l'histoire de Gueugnon qui a commencé comme ça. Micheline et Christobal rejoignent les arguments de Jean-Louis pour répondre à Robert qu'il ne faut pas écarter le sujet sous prétexte que les gens ne sont pas intéressés, mais il faut les pousser à s'intéresser et obliger les élus à y réfléchir. Robert se demande jusqu'où le citoyen peut soulever le voile, sachant qu'à son opinion, les délégataires et les élus sont souvent liés.

Vers 12h, c'est la pause repas. Tout le monde sort son pique-nique et son canif. Quelqu'un a amené une bouteille de vin et des verres en plastiques, puis en fin de repas, Micheline prépare et distribue des cafés. Aujourd'hui, la discussion reste sur le sujet de l'eau alors que des fois on aborde d'autres sujets, patrimoine et tourisme, environnement, flore et faune... C'est souvent Jean-Louis, comme durant la réunion, qui mène les conversations, ou alors parfois les échanges se font en petits groupes.

Après manger, c'est au tour du second point de l'ordre du jour : l'organisation de l'Aquarévolte. La parole est donc redonnée à Robert puisque c'est son association qui organise l'événement cette année. Il y a deux discussions plus ou moins parallèles, l'une sur l'organisation matérielle, menée par Micheline qui s'en remet aux « dames d'Amballon » pour les nappes, l'autre sur le contenu de la rencontre. Robert annonce qu'il fera son premier power point mais qu'ils n'ont pas invité la SAUR, avec qui les relations sont tendues. Robert, parfois un peu agacé par les critiques qu'on lui adresse sur la stratégie de mobilisation de son

⁵ C'est quelque chose que l'on a vu dans le chapitre précédent, quand Christobal fait le constat que : « *La justice n'est pas pour nous...* ».

collectif, demande à ce que le programme de l'Aquarévolte ne soit pas trop technique, pour qu'il soit accessible à de gens de l'extérieur, comme les riverains intéressés⁶.

D'autres sujets sont abordés, comme la loi Oudin Santini⁷ par Christobal qui veut comprendre ce que c'est et auquel on répond qu'il s'agit d'une arnaque, d'une manière de gonfler la facture des usagers alors que la solidarité devrait s'appuyer sur le Trésor Public. Tandis que quelqu'un accuse les élus d'en profiter pour aller en vacances en Afrique, Jean-Louis renvoie à la lecture du RPQS pour effectuer les vérifications. Ensuite, Robert propose un cas, celui de son propre père qui est victime d'une surfacturation. On le renvoie à la lecture du règlement de service pour vérifier qu'il y a bien abus, et on lui reproche d'avoir signé une autorisation de prélèvement. C'est pourtant le b.a.-ba du militant de l'eau : pour maîtriser sa consommation, ses paiements et son rapport au délégataire, on paye par chèque ! La réunion se termine un peu plus tard, tout le monde se salue et prévoit de se revoir le mois suivant pour l'Aquarévolte.

➤ *Quelques observations*

Ce petit résumé d'une réunion de la CACE nous permet de bien voir comment s'organise la mise en réseau des associations, comment la vigilance et l'action se conçoivent, quel est le spectre des sujets abordés, et quelles sont les relations qui se nouent entre les acteurs. Elle est assez représentative des réunions de la CACE et nous permet de proposer quelques points de réflexion.

Sur l'organisation de la réunion tout d'abord : nous avons vu que, s'il y a un ordre du jour, il est mené de manière souple, et que les écarts ou interventions diverses ont tendance à fuser. Elles n'ont pas de caractère problématique et ne nuisent pas à la convivialité de l'ensemble ; à vrai dire, comme il n'y a pas d'activités à mener – la préparation de l'Aquarévolte en elle-même prend presque un an –, la productivité n'est pas un enjeu. Le fonctionnement du réseau s'éloigne des observations sur les mutations du faire collectif de Jacques Ion ((2001) et (2012)) : l'accent n'est pas mis sur la productivité, il y a de la convivialité et l'on accepte de prendre son temps voire d'en perdre.

La répartition des tâches apparaît comme relativement genrée : on l'a vu, la plupart des postes de présidents sont assurés par des hommes alors que les femmes occupent les fonctions de secrétariat ou de trésorerie. Ceci est vrai pour la CACE ou le collectif des Usagers des Eaux de l'Amballon... Mais n'est pas une vérité générale puisque une femme a déjà été une présidente très active de l'ACF⁸. Au-delà de la question des postes, la répartition des tâches militantes s'opère selon une distinction entre activités internes et activités externes/publiques repérée par Olivier Fillieule et Patricia Roux dans le *Sexe du Militantisme* (2009). Dans le cas de la CACE, l'homme, ici Jean-Louis, prend en charge les activités publiques du collectif (communication, représentation de la CACE, discussions) alors que Micheline s'occupe plutôt des activités en interne. C'est elle qui accueille les gens, fait le café, prend en charge

⁶ Et il a raison, lors de l'Aquarévolte, les rangs des militants de l'eau sont complétés par une douzaine de personnes du coin, venues s'informer sur la gestion syndicale de l'eau et l'installation des compteurs à télérelève.

⁷ Qui permet de consacrer 1% du budget de l'eau à des actions humanitaires pour l'eau.

⁸ On saluera d'ailleurs sa mémoire lors de l'Aquarévolte de 2015.

l'organisation matérielle de la CACE. Elle semble assurer au moins une partie de la cohésion interne du collectif : c'est elle qui prend le soin de relancer Christobal lors du tour de table et c'est aussi elle qui donne des nouvelles des absents, les ayant souvent joints au téléphone. Elle assure le lien entre les militants comme elle me le dit en entretien :

« Maintenant on vient on est tous âgés, il y en a un ses enfants lui suppriment ses clés de voiture [rire]. Je vais aller voir comment il va... » Micheline, ACER

On pourra revenir d'ailleurs sur l'intervention de Christobal : il exprime à un moment une difficulté, une déception voire un découragement, qui trouve finalement peu d'écho, soit que les militants ne le perçoivent pas, soit qu'ils refusent d'aborder le sujet. Plusieurs fois en réunion ou en entretien, il parlera de cette forme de découragement liée au sentiment que les tribunaux n'ont pas rendu justice à la cause – pensée comme légitime – de l'ACF ou au déclin de son collectif, suite à une démobilisation due aux baisses de prix de l'eau ou au départ de certaines personnes :

« Oui, ils sont démotivés parce qu'on a autorisé ce qui ne l'était pas avant, la mensualisation. Le problème n'est plus soulevé parce qu'au lieu de faire une ponction de... Je ne sais pas s'ils ont une grosse consommation ça va leur faire une grosse facture d'un coup. Donc là : « Ho, ça fait cher ! ». Tandis que si on les mensualise, ça fait des petites mensualités, de 40 ou 50. Sur l'année c'est dilué. Une ponction qui n'est pas douloureuse. D'autre part il y a des gens qui ont déménagé, d'autres qui ont eu la malencontreuse idée de mourir. De plus en plus. On a une population de plus en plus vieillissante et les jeunes ne sont plus intéressés par nos projets. » Christobal, ACF

Il y a parfois un effet de sélection des sujets, qu'il soit conscient ou non, renforcé par la fréquence des interruptions ou digressions. Lors d'une autre réunion, Christobal, encore, propose d'aborder la question des expérimentations de la tarification sociale de la loi Brottes, mais il est découragé par un grand éclat de rire et des militants qui lui assurent que c'est des bêtises, de l'« entubage ».

La réunion nous permet aussi de voir comment s'effectue la circulation des informations, notamment grâce à la présence d'un « petit nouveau », Robert et son association d'Amballon. On voit que les militants ont systématisé un certain nombre de manière de réfléchir et de faire : ils lui indiquent directement ce qu'il doit faire et ce qu'il ne fait pas correctement, lui précisent ce qui marche, ce qui ne marche pas, et les stratégies à mettre en œuvre. Ceci est utile à Robert qui est cependant un peu déstabilisé puisque lui aussi a procédé avec son association à un travail de bureau important. De plus, il n'est pas en accord avec tous les conseils de la CACE, qui sont souvent de saisir la CADA, d'aller à la Préfecture, d'aller en procès, alors que, nous l'avons vu, les militants d'Amballon y sont opposés, préférant chercher à maintenir de bonnes relations avec leurs élus locaux. De plus, Robert n'apparaît lors des réunions de la CACE ou en entretien, que peu convaincu par la régie publique. Lors d'un entretien que nous menons ensemble mais aussi en présence de la secrétaire de l'association, Joëlle, j'évoque l'existence de la Coordination Eau Bien Commun Rhône Alpes, qui semble les intéresser. Plus tard, j'apprendrai par un membre de la Coordination qu'ils ont eu des contacts téléphoniques et vont peut-être « faire quelque chose ensemble ».

(c) Les rencontres nationales Aquarévolte

À partir de 1996, les associations qui composent le réseau de la CACE se rencontrent une fois par an lors d'un évènement appelé l'Aquarévolte. Nous allons présenter ces grandes rencontres en nous appuyant sur les archives disponibles⁹ ainsi que sur la présentation d'une rencontre à laquelle nous avons assisté en 2015.

➤ *Retour sur l'histoire des Aquarévoltes*

Les rencontres dites « Aquarévoltes » ont lieu dès les débuts de la CACE. Au départ, ces réunions s'étendent sur deux jours et l'on vient parfois de loin pour y assister : il y a ainsi des associations de Rhône Alpes, mais aussi de Bretagne, de Vendée, du Sud-Ouest... Les associations accueillent et organisent l'évènement à tour de rôle. Celui-ci a lieu à Véranne en 1998, Avignon en 1999, Bourgenay en 2000, Saint-Amand en Puisaye en 2001, Ternay en 2002, Saint-Etienne en 2003, etc.

Lors de ces réunions, les militants partagent leurs expériences et leurs connaissances en discutant mais surtout grâce à des exposés. Ainsi, parmi les militants que nous connaissons déjà, les archives nous permettent de voir que Micheline en 1999 fait une présentation « Préserver et garantir la qualité de l'eau », et Pierre-Louis en 2000 « Les différents types de gestion directe ». D'autres militants vont encore aborder différents sujets liés à la gestion de l'eau comme la fin des contrats à l'horizon 2005 (à l'époque) ou les actions en justice.

Les rencontres accueillent et font participer également des acteurs de l'eau assez diversifiés et dont ils ont pu faire la rencontre dans le cadre de leur mobilisation : des conseillers municipaux, des maires, des avocats (dont un ancien président d'une chambre régionale des comptes), des représentants de syndicats ou de régie, ou un autre « repenté » des multinationales, un ancien directeur régional de la Lyonnaise des eaux devenu militant, dénonciateur et président d'Assistance Contrôle Services Publics (1999), Jacques Michel. Les figures publiques du Public de l'eau que nous avons présentées dans notre chapitre II interviennent aussi plusieurs fois lors des Aquarévolte, Jean-Luc Touly vient plusieurs années de suite (au moins de 2002 à 2006¹⁰), mais aussi Marc Laimé, Raymond Avrillier ou Patrick Du Fau de Lamothe. Une présence va durablement marquer les militants c'est celle de Danielle Mitterrand (2003, 2005 et 2006¹¹). Ainsi Christobal me montre une photographie sur laquelle elle pose avec l'ACF, Micheline et Jean-Louis me racontent les préparatifs pour sa venue. Ils me narrent avec amusement une anecdote: la question du logement de Danielle Mitterrand quand elle vient dans le Rhône. Elle sera accueillie chez Jean-Louis, mais ni Micheline ni Jean-Louis n'avaient prévu la place pour son garde du corps ! Si un personnage du Public de l'eau semble bien faire l'unanimité, c'est bien Danielle Mitterrand, dont les militants de la CACE parlent avec beaucoup d'admiration et qui rend accessible un monde politique souvent éloigné. Pour un militant très engagé politiquement comme Pierre-Louis, la

⁹ Toutes les archives des Aquarévoltes ne sont malheureusement pas en ligne sur le site de la CACE mais nous avons eu accès à des comptes rendus pour la période de 1998 à 2007.

¹⁰ Nous précisons que les comptes rendus des réunions ne sont disponibles qu'entre 1998 et 2007 et que parfois ils ne sont pas intégralement rédigés. Cela ne nous permet donc pas toujours une grande exactitude dans la présentation des rencontres de l'Aquarévolte.

¹¹ Même observation.

rencontre est même le moment de poser des questions sur les mandats de François Mitterrand :

« Bon moi je lui disais je ne comprends pas avec le militantisme qu'elle a, comment elle a fait pour vivre avec François ? Finalement ça m'a démangé, je lui ai posé la question. Vous avez l'article du journal qui racontait ça. Je lui ai posé la question : « Vous en discutiez de ces choses-là, de ces problèmes avec François ? ». « Oh, bien sûr mais il me répondait toujours : "je n'ai pas le pouvoir" ». Je n'ai pas répondu parce que j'avais envie de lui répondre : « Mais qu'est-ce qu'il a fait pour le prendre le pouvoir ? » Et c'est vrai que bon c'est toujours le même problème qui est posé entre le pouvoir politique et le pouvoir économique : c'est le pouvoir économique qui a le pouvoir sur le pouvoir politique. On en voit les conséquences aujourd'hui. » Pierre-Louis, ESP

Nous avons l'intuition, qui ne peut cependant être confirmée par le manque de données disponibles, qu'au fur et à mesure de la progression de la notoriété de l'Aquarévolte, les présentations de professionnels ou de figures publiques prennent le pas sur les exposés des militants, qui reprendront ensuite quand la participation à l'Aquarévolte connaîtra un ralentissement et un resserrement sur la région Rhône-Alpes.

Le plus souvent la première journée est le temps des conférences et des débats, tandis que la seconde demi-journée donne lieu à un travail collectif comme la rédaction de motions. Elles ciblent un sujet particulier : une motion sur la plus grande transparence des CARE en 1998, sur le contrôle des élus et de la gestion de l'eau en 1999, sur le retour en régie en 2000... Parfois, comme celle de 2003, elles rassemblent plus largement différentes préoccupations des associations : accès à l'eau, rôle des élus, contrôle et participation des usagers.

Extrait de la motion de l'Aquarévolte de 2003 (Source : site internet de la CACE)

Les associations de la CACE adressent à tous les responsables des services publics de l'eau et assainissement la motion suivante :

Le service public de l'eau comme la ressource, ne sont pas des marchandises : c'est le «patrimoine commun de la Nation».

Le service public de l'eau doit être exclu des négociations de l'Accord Général pour le Commerce des Services (AGCS).

L'accès à l'eau doit être garanti à tous.

La gestion de l'eau doit être exclusivement en régie.

Dans toutes les gestions, la responsabilité des élu(e)s est directement engagée. Ils ne peuvent donc s'exonérer de cette responsabilité en déléguant ces services.

Les citoyens doivent participer aux commissions consultatives spécifiques quelle que soit la taille de la collectivité et seuls les avis des usagers doivent être pris en compte [...]

Le contrôle de ces services publics doit être réalisé avec la participation effective des abonnés, usagers de l'eau et les associations. [...] Les associations de la CACE exigent [la protection de la ressource]

Même si les archives incomplètes ne nous permettent pas de dater précisément ce ralentissement et ce resserrement que nous avons évoqués plus haut, nous pouvons l'illustrer grâce à l'observation d'une Aquarévolte en 2015. Celui-ci montre aussi la persistance d'une attention publique à l'eau et d'un travail d'enquête, d'apprentissage et de partage des publics de l'eau.

➤ *Observation participante de l'Aquarévolte de mai 2015*

Cette rencontre Aquarévolte à Moidieu-Détourbe (Isère) marquait en 2015 les vingt ans de l'événement et c'est le collectif des Usagers des Eaux de l'Amballon qui en était l'organisateur. La rencontre s'est déroulée sur toute une journée, de 9h à 17h, dans une salle des fêtes, avec un repas en extérieur et en présence d'une quarantaine de personnes.

Une partie de la matinée a été consacrée à la présentation de l'association d'Amballon et du syndicat des eaux grâce à une projection sur power point, avec une alternance de diapositives « débat avec le public » qui permettaient des interactions et des questions. L'exposé s'est concentré sur les aspects problématiques du syndicat : les fuites, le manque de protection des points de captage, la télérelève. Plusieurs diapositives, que l'on voit plus bas, proposaient des photos de ce qui était considéré comme insuffisamment entretenu.



Figure 20: Les diapositives du power point mettent l'accent sur le mauvais entretien du site (ici du chloromètre), les poteaux incendie non conformes (en haut à droite) et le risque incendie (en bas à droite) (source : réalisation personnelle)

Les présentations, assurées par les membres du collectif, s'intéressent aussi au fonctionnement financier du syndicat, avec ce commentaire : « La tirelire est bien rondelette ».

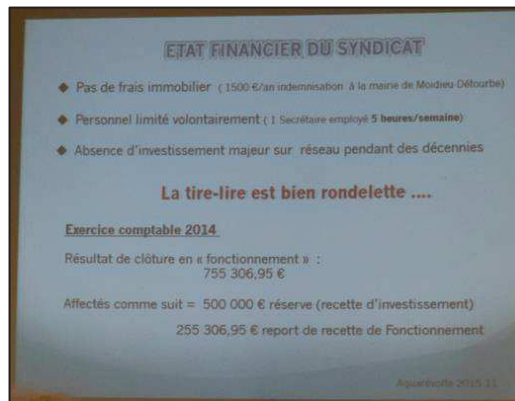


Figure 21: Une enquête sur l'état financier du syndicat (source : réalisation personnelle)

Le maire de Moidieu-Détourbe intervient en fin de matinée. Il reconnaît les problèmes du syndicat mais signale qu'il est élu depuis peu. Il se réjouit des moyens financiers du syndicat qui devraient permettre d'améliorer sa gestion et son patrimoine.

Les militants proposent également une analyse de la facture et un comparatif avec d'autres communes, puis projettent une diapositive où ils exposent leurs doléances pour le futur syndicat. Celui-ci devra être décideur, mais aussi exercer un meilleur contrôle du délégataire et s'investir à la fois pour l'avenir et les usagers. Le bas de la diapositive s'interroge cependant : « Est-ce un rêve ? ».

VOS FACTURES

FACTURE N° ESTIMATION 11

Poste	Quantité	Unité	Pris / Unité	Consommation	Abonnement	TVA
Abonnement de l'eau					18,00	4,50
Abonnement pour Syndicat					18,00	4,50
Abonnement pour M3 (1 ^{ère} tranche)	1	m ³	0,8402	37,81		3,16
Abonnement pour M3 (2 ^{ème} tranche)	1	m ³	0,1963	12,84		3,16
Abonnement pour M3 (3 ^{ème} tranche)	1	m ³	0,4702	21,30		3,16
Abonnement pour M3 (4 ^{ème} tranche)	1	m ³	0,9405	42,60		3,16
Abonnement pour M3 (5 ^{ème} tranche)	1	m ³	1,4107	63,90		3,16
Collecte et traitement des eaux usées					18,00	4,50
Collecte et traitement des Eaux					18,00	4,50
Part CGA du Prix Usager					18,00	4,50
Part CGA du Prix Usager					18,00	4,50
Part CGA du Prix Usager					18,00	4,50
Part CGA du Prix Usager					18,00	4,50
Exploitation publique					18,00	4,50
Exploitation publique					18,00	4,50
Exploitation publique					18,00	4,50
Exploitation publique					18,00	4,50

A retenir: 2014 :
Part SEA du M3 (1^{ère} tranche) = 0,8402 € ht
Part SEA du M3 (2^{ème} tranche) = 0,1963 € ht
Au SEA : + On consomme, -- on paye (anti-écologique)

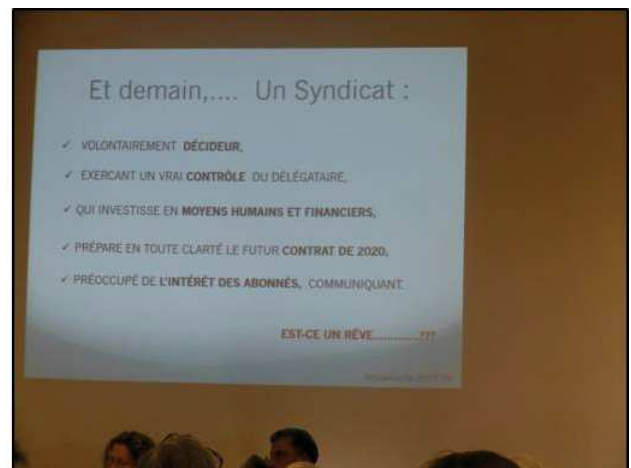


Figure 22: Analyse de la facture et présentation du syndicat idéal (source : réalisation personnelle)

La rencontre de l'Aquarévolve est aussi marquée par la venue de personnes sujettes à l'hypersensibilité (on nous demande d'ailleurs de couper tous nos appareils électroniques et nous éteignons les lumières). L'idée du collectif est ainsi de sensibiliser aux problèmes des personnes hypersensibles mais aussi de mettre l'accent sur l'émission des ondes par les compteurs à télérelève. La mobilisation du collectif a beaucoup reposé sur ces compteurs : l'association se pose la question du droit à les refuser – et ses conséquences – mais aussi de leur potentielle dangerosité.

Dans l'après-midi, après un repas convivial au soleil, les présentations continuent : Jean-Louis fait une intervention sur l'eau et l'agriculture, et un militant de Vayrana vient présenter une enquête menée auprès de plusieurs régies, pour en montrer les avantages. La réunion se terminera vers 17h et par un discours de fin plutôt militant, Robert appelant à continuer la lutte et à « mettre le feu à l'eau ». Un discours donc un peu différent du reste de l'ambiance

de la journée. La journée a en effet mis l'accent sur des questions plutôt techniques et consuméristes que politiques, sans qu'on entende parler de bien commun, de vigilance ou encore de démocratie. C'est un militant qui y apporte une explication en disant le mot de la fin : « *le diable est dans les détails* ». Contrairement aux réunions des années 2000, nous voyons donc que la rencontre ne donne pas lieu à un travail collectif de rédaction et de diffusion de motions.

(d) Les logiques d'action de la CACE

La CACE se constitue donc à partir de 1995 en un réseau d'échange et d'entraide qui permet de relayer l'indignation tout en faisant circuler aussi les savoirs. Malgré la rédaction de motions communes, la CACE va finalement peu agir au niveau national et aujourd'hui son fonctionnement est plutôt articulé autour de l'intervention sur des cas locaux, même si la dimension d'échange et de témoignage reste importante. Nous allons montrer dans cette partie que le niveau national est peu investi au profit d'une logique d'action de terrain, « *par le bas* » et « *partout* ».

➤ *Un niveau national désinvesti*

Quand nous rencontrons la CACE en 2014, elle n'est plus investie dans des actions au niveau national. En 2001, elle avait pourtant demandé au Ministère de l'Environnement de participer à l'élaboration de la loi sur l'eau. Cet épisode n'est pas raconté en entretien par les militants, mais Géraldine Pflieger (2001) explique qu'à l'époque la CACE est écartée au titre qu'elle n'est pas une association de consommateurs généralistes et n'est pas agréée au Conseil National de la Consommation. Elle avait pourtant préparé un document de positionnement en 2001¹². Pour Pflieger, ce rejet « accroit le fossé entre participatifs et contestataires », et il pourrait expliquer une partie de l'oubli dont on fait preuve quand on ne me parle pas de cet épisode. Une militante, Micheline, parle d'une autre action au niveau national quand des militants sont invités par Danielle Mitterrand à la commission finances de l'Assemblée nationale pour une mission d'évaluation et de contrôle du prix de l'eau. Micheline se souvient surtout avoir fait le constat horrifié que les entreprises privées aient des bureaux dans les locaux de l'Assemblée Nationale, comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent. Ce niveau national est de plus fortement dévalorisé, notamment par le président de la CACE :

« [...] toujours les cas sont locaux ce n'est pas comme les grands services publics nationaux. Vous avez toujours une part locale très importante puisque c'est des élus locaux qui gèrent tout ça. Les députés, ce n'est pas la peine d'aller voir les députés. Quand une association dit « on est allé voir le député ou le sénateur », ça ne sert strictement à rien. Même si vous allez voir le ministre ou le président de la république c'est zéro. Les potentats sont locaux. Et ils sont bien en place. » Jean-Louis, ACER

¹² Dans les archives du site internet de la CACE, on peut retrouver un document de propositions rédigé dans le cadre d'un entretien au ministère de l'environnement en mars 2001. Il compte huit grands points sur la suppression de la redevance pour l'occupation du domaine public, l'interdiction des pratiques abusives, l'encadrement des tarifs et la révision des règlements de service, la limitation de la durée des contrats d'eau, le contrôle des délégataires en cas de DSP, le renforcement du rôle des associations d'usagers (et extension des CCSP), protection de la ressource en eau et une protection contre la précarité. Le document semble donc bien résumer tous les engagements des associations de la CACE.

Le fonctionnement souple de la CACE et le primat du local sur une action collective à un autre niveau ne convient pas à tous les militants. Pierre-Louis d'ESP Saint-Étienne aurait préféré que la coordination se donne les moyens d'une action à l'échelle nationale, mais elle aurait nécessité un effort supplémentaire de structuration :

« En 1996, on a dû aller à la CACE, ou quelques années plus tard mais pas longtemps après. On a essayé d'avoir des contacts avec le maximum d'associations c'est pour ça. Ce n'est pas que la CACE... Honnêtement je vais vous dire ce n'est pas que la CACE nous plaît beaucoup. En ce sens que... Enfin tout le monde, mais ceux qui ont créé la CACE ils en ont fait le principe qu'il ne fallait absolument pas de direction, chaque association était totalement libre et on ne voulait pas de dirigeants, de responsables de quoi que ce soit. Ce qui fait qu'il n'y a pas de structure, qu'on aurait pu créer un grand mouvement mais bon non, on ne peut pas. Chacun y va de son petit truc alors c'est un petit peu la pagaille. Même les réunions de la CACE, l'intérêt c'est d'avoir un contact avec les autres associations mais souvent personnellement... Si, je ne peux pas dire que je n'apprends pas, mais souvent il y a des gars qui apportent des éléments mais c'est très peu. Je suis peut-être un petit peu comme ça, raide, mais j'aurais préféré qu'on ait un ordre du jour et puis qu'on fasse un tour de table si chacun veut quelque chose mais qu'on discute d'un point particulier, d'un texte de loi, de quelque chose qui nous apporte, peu importe. » Pierre-Louis, ESP

Pierre-Louis, qui est un militant de la CGT et du parti communiste depuis son plus jeune âge se reconnaît peut-être moins que d'autres militants dans le mode de fonctionnement de la CACE. ESP a d'ailleurs cherché ailleurs les moyens de construire un mouvement national, en se rapprochant du réseau France Eau Publique, ce que refusait la CACE. L'association stéphanoise va participer à quelques réunions du conseil d'administration, mais Pierre-Louis reste mitigé sur les possibilités de réussite du mouvement :

« [A propos de la CACE] Ça a été un élément qui nous a aidé malgré tout, malgré les imperfections ça nous a permis d'avancer. Et puis on avait adhéré aussi à une association qui s'appelait EAU, E, A, U c'est-à-dire élus, associations, usagers. Le patron de cette affaire s'appelait Partage c'est un élu du Var là-bas, de Varrages qui était conseiller général dans le département du Var. La CACE n'était pas d'accord pour y adhérer, ils n'ont jamais voulu adhérer à cette association-là. Nous on a dit : « On y adhère, il n'y a pas de raison. C'est une association qui défend le service public, on y adhère ». Et puis il s'est avéré que je crois que notre ami Partage avait pris grands yeux, grand ventre, il attendait des subventions de droite et de gauche qui ne sont pas tombées. Il avait embauché etc. Enfin, il avait profité de sa mairie à l'époque pour avoir des gens autour de lui mais tout ça, il a perdu sa mairie d'abord. » Pierre-Louis, ESP

Ce verbatim pourrait contribuer à montrer qu'un niveau plus important de structuration d'un réseau rend l'animation et la mise en œuvre de celui-ci plus difficile, Pierre-Louis reconnaissant aussi qu'il pense que le soutien de l'association intéresse peu l'élu, et que les réunions ayant lieu à Paris, il est moins facile pour les militants de Saint-Etienne de s'y rendre. Pierre-Louis a entendu parler de la Coordination Ile-de-France, dont il a déjà rencontré le président, mais ne se sent plus d'attaque, à son âge, pour aller à des réunions à Paris.

Si l'échelon national est peu investi, c'est parce que la CACE se concentre sur le niveau local, lieu de tous les « *potentats* », avec une logique d'action au cas par cas.

➤ *Logique d'action : « par le bas, et partout », une casuistique ?*

A la CACE, l'accent est mis sur les interventions locales autour de la gestion de l'eau potable. Les publics de l'eau se sont mobilisés au sujet de différents cas (prix de l'eau, avenants, contrats de délégation, délibérations de conseils municipaux, versement de droits d'entrée, redevance pour l'occupation du domaine public, trop-perçus des opérateurs...) qu'ils ont cherché à résoudre via l'enquête. Ce mode de fonctionnement a pu se diffuser par capillarité, comme l'observait aussi Christelle Gramaglia dans le cas d'affaires de pollution des rivières (2006). Il s'agit de multiplier des interventions concrètes comme le dit encore Jean-Louis :

« [À propos d'un réseau européen d'Attac] Là c'est le côté international, le côté disons, moi je suis plus... Pour moi c'est intéressant mais à mon niveau c'est de la parlotte, toutes ces choses-là sont à prendre en bas. Ça se règle tout en bas. Mais partout hein. En haut c'est bien, ça brasse des idées quoi, mais ce n'est pas concret. On cerne véritablement le problème quand on est au concret. » Jean-Louis¹³, ACER

Cette approche se fait « par le bas », là où se règlent les affaires de l'eau, et « partout » où les problématiques sont rencontrées. Il y a donc une logique plutôt casuistique, une logique de dénouement de cas, l'un après l'autre, et non une logique d'accumulation ayant vocation à porter une cause. On demande moins le changement de la loi que le respect de celle-ci, car la loi est suffisante dès lors qu'elle est bien appliquée. Les militants ont fait la découverte grâce à l'enquête sociale des moyens qui sont à leur disposition pour régler leur cas, comme les textes de lois et les instances qui peuvent être sollicitées ; pour certains militants cela suffit. Il faut cependant apprendre à reconnaître, récupérer et exploiter les documents qui permettent de se mobiliser et apprendre à domestiquer l'institution judiciaire, « maîtriser les codes » pour en faire un élément du répertoire d'action. Intervenir sur des cas irréguliers devient donc une forme de devoir du citoyen, qui s'adosse à une autre forme d'intervention : la vigilance, celle-ci permettant d'empêcher de nouveaux dérapages. Cette vigilance est une des performances de la régulation civique dont nous traiterons dans notre chapitre VII.

Les militants n'interviennent pas uniquement sur les cas qui les concernent mais peuvent faire bénéficier de leurs compétences à ceux qui le demandent. Nous l'avons vu lors de la réunion de la CACE à Ternay, Robert par exemple, reçoit des conseils pour son association mais aussi pour le cas de son père. Lors d'une autre réunion, une personne était aussi venue se renseigner auprès de la CACE sur le cas de sa collectivité. Dans ces cas-là, la résolution est collective :

¹³ Nous y reviendrons plus loin (chapitre VI sur les trajectoires) mais nous pouvons déjà dire ici que Jean-Louis se montre au cours de sa trajectoire toujours plus intéressé par les activités concrètes (appétence qu'il justifie par sa carrière professionnelle), c'est ce qui le conduit à quitter Attac pour une association locale : « Alors comme à ATTAC on faisait des rapports, des choses comme ça, vraiment, c'est très universitaire, on a l'impression quand on présentait quelque chose d'être devant un jury de thèse [Rire] Oui, c'était comme ça, alors moi qui venait du milieu industriel, il y avait des fois des étincelles. Tout ce qu'on nous a dit à Attac, on pond des rapports, la structure de l'eau, on était 3 ou 4, tout le bazar, la ressource... mais comme il faut hein, surveillés par les professeurs. Certains étaient même professeurs. Et puis quand on a eu fini, on a dit : « Maintenant on sait tout, qu'est-ce qu'on fait ? ». Ha bah on ne fait rien, ils disent : « On peut faire des débats comme ça ». « Mais il faut qu'on rentre dans le lard, qu'on aille voir les communes, qu'on fasse chier dans Lyon, il faut que... » « Ah non, non pas question, on va tomber sur le domaine des syndicats, sur le domaine des politiques, sur le domaine des associations qui s'occupent de ça, pas question, nous on... » Eux ils restaient dans la sphère intellectuelle quoi. »

ce sont les militants intéressés qui vont tous contribuer à apporter une réponse et des pistes à une personne ou une association. Parfois, la résolution peut aussi être individuelle, elle passe notamment par l'action du président de la CACE, aidé par la secrétaire, qui joue en quelque sorte un rôle de consultant bénévole. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, lors d'une visite chez lui, il montre un dossier qui lui a été envoyé par une association corse. Celle-ci a été aiguillée vers lui par Jean-Luc Touly. Lors d'un premier contact, Jean-Louis leur a expliqué comment se procurer le contrat, qu'ils lui ont fait parvenir. Il a fait ensuite une première lecture pour identifier les problèmes du contrat (rappelons-nous du « *ça, ça, ça et ça tu grattes* » de Jean-Luc Touly) puis donne à l'association des pistes sur lesquelles travailler, sans faire à leur place. La résolution peut aussi passer par une intervention d'un militant grâce à des relations, qui reposent sur la reconnaissance obtenue. Ainsi, Micheline raconte le cas d'une personne en difficulté pour payer sa facture :

« Parce qu'il faut voir, une fois Jean-Louis avait une femme au téléphone, elle voulait se suicider. Elle s'était retrouvée avec une facture, elle sortait de l'hôpital parce qu'elle avait un cancer, quand elle a vu cette facture d'eau elle a dit ce n'est pas la peine. On a fait l'intermédiaire, Jean-Louis a fait tout de suite l'intermédiaire avec le Grand Lyon et puis on est arrivé à effacer les litiges. Parce que là je crois que ce n'était pas de sa faute, il avait dû se passer quelque chose pendant qu'elle était absente. Alors bon bah autant les aider. » Micheline, ACER

Jean-Louis va alors faire jouer ses relations vis-à-vis du Grand Lyon pour aider cette femme en détresse. La CACE intervient donc selon plusieurs modalités car comme le dit Micheline « *autant les aider* ». Elle imagine même pouvoir systématiser ce genre d'assistance aux usagers, en faisant de la CACE un lieu de rencontre entre les militants *initiés* et les personnes en difficulté pour « *débrouiller leurs petites affaires* », c'est-à-dire pour dénouer des cas :

« Je peux arriver à faire un lieu de, un lieu de rencontre, ceux qui ont des soucis, pour que les gens puissent nous rencontrer s'ils ont des soucis. Parce que des fois il y en a qui n'arrivent pas bien à s'expliquer et puis ils n'osent pas parce qu'ils disent qu'ils vont se faire ramasser. Tandis que nous on peut arriver à débrouiller leurs petites affaires. » Micheline, ACER

Comme on l'a vu plus haut, Micheline soutient souvent l'idée que des personnes qui sont confrontées à des situations d'indignité, comme les coupures d'eau, ne trouvent pas d'aide ou n'arrivent pas eux-mêmes à améliorer leur situation. Elle imagine donc un lieu où les problèmes de l'eau – et potentiellement d'autres problèmes – pourraient être résolus grâce à des savoirs initiés comme ceux des militants de l'eau. Cette forme d'intervention, une assistance à l'utilisateur, rapprocherait la CACE du fonctionnement d'une association de consommateurs généraliste et son activité d'une forme de militantisme de service, qui s'inscrit dans le prolongement d'un combat de David contre Goliath mais repose sur les savoirs issus de l'enquête sociale. Il est d'ailleurs intéressant de préciser que le verbatim de Micheline ci-dessus est la réponse qu'elle me fait quand je lui demande s'il y a une transmission des savoirs à de nouveaux militants ou à ses propres enfants.

*

2. Un réseau départemental et hybride : Eau Secours 45

Eau Secours 45 est un collectif relativement différent de la CACE : nous pouvons les distinguer par deux dimensions majeures. D'une part, l'hétérogénéité du collectif qui ne rassemble pas uniquement des associations locales dédiées à l'eau potable (mais aussi des associations qui sont au moins au départ à vocation politique et que nous avons présentées comme des publics remobilisés sur l'eau¹⁴), et d'autre part leur volonté de mener des actions collectives à l'échelle du département.

Nous présenterons tout d'abord la manière dont s'est créé le collectif sur la base des témoignages des militants, puis nous traiterons de son fonctionnement, et enfin des logiques d'action qui sont mises en œuvre.

(a) Retour sur les conditions de la naissance et de la structuration d'Eau Secours

➤ *La genèse du collectif*

La création d'Eau Secours 45 (ES45) a lieu en 2010, alors que plusieurs publics sont déjà – et parfois depuis longtemps si l'on pense à Olivet – mobilisés sur la question de l'eau. Ces publics se sont déjà parfois croisés : Marie-Françoise à Fleury explique avoir eu accès à des informations pour son collectif grâce à ICEO ; Alexis, conseiller municipal de Saran, a entendu parler de l'ACA à la suite du chahut au conseil municipal de Saint-Jean de Braye. Deux des membres fondateurs d'ES45, Alexis (Saran) et Éric (ACA), me racontent que lors d'une des fêtes sarranaises, une « *mini fête de l'huma* » qui a lieu tous les trois ans, on organisa un débat sur la gestion de l'eau qui permit la rencontre des militants des publics de l'eau. Ce débat se révéla peu porteur puisque tout le monde était « *de la même crèmerie* », comme le précise Éric, par contre, une discussion dont l'anecdote dit qu'elle est arrosée de mojitos du stand France Cuba, porta ses fruits. On réfléchit à faire quelque chose ensemble à partir de plusieurs dynamiques locales comme le raconte Alexis lors d'un entretien avec Éric :

« Effectivement il y avait un stand à côté qui ne servait pas de l'eau. Mais du rhum cubain. Donc on a décidé de se lancer dans un collectif, et dans un collectif qui associerait à la fois les municipalités – ce qui permettrait de le financer (je crois que de ce côté-là on a vu juste) –, des associations, des partis politiques, des syndicats, et puis des individuels qu'il pouvait y avoir aussi. Donc une structure extrêmement large en fait. Ouverte à tous. Pour travailler sur ces questions » Alexis, Adjoint au maire de Saran

En 2010, une soirée de lancement du collectif, organisée conjointement par l'ACA, Saran et le groupe Eau d'Attac, a lieu avec la participation de figures publiques de l'eau : Jean-Luc Touly mais aussi Danielle Mitterrand. « *Ça mettait une épine dans le pied de notre cher maire de Saint-Jean de Braye* » commente Éric. Du fait de la popularité de la créatrice de la Fondation France Libertés, on prévoit grand, et c'est Saran qui met une salle à disposition face au refus de la mairie de Saint-Jean de Braye. Cette dernière annoncera pourtant, comme le disent les militants avec fierté, la création d'une régie une semaine avant l'évènement. Cet évènement

¹⁴ Ceci est présenté dans le chapitre IV dans la partie I.

est présenté comme un succès malgré l'absence de Danielle Mitterrand, hospitalisée et remplacée par le directeur de la Fondation, Emmanuel Poilane. Le collectif est lancé, autour de deux grands axes : la préservation de la ressource et la gestion publique. En entretien, Alexis et Éric parlent de proximité dans les pensées politiques et les modes d'action des membres :

*« Alexis : Que ce soit Éric, Attac 45 un peu moins, et puis nous à Saran, une manifestation dans laquelle on va aller brocarder des élus, un petit peu chaude, ça ne nous pose aucun problème, là-dessus on s'est tous retrouvés. Ça il n'y a pas de soucis. On n'était pas déstabilisés les uns les autres, au contraire on se retrouvait à les secouer un peu. Éric : On a une histoire commune qui fait que. Alexis : Je ne sais pas si elle est commune, elle est parallèle [Rire] Éric : En tout cas commune dans les pratiques, c'est ça qui nous différencie souvent des autres collectifs Eau Secours, les gens à l'origine, les historiques entre guillemets, ils sont dans cette forme de contestation, y compris brutale. Je ne parle pas de violence mais où tu es en confrontation. Alexis : Vindictif. Éric : Et paradoxalement on a avancé là-dessus, ça nous a permis de marquer des points, maintenant on est dans une phase un petit peu plus calme et je pense que les histoires de commune ça va remobiliser un petit peu. »
Éric, Aca et Alexis, Saran*

Eau Secours 45, à ses débuts et avec l'influence de ses fondateurs « historiques » (ACA, le groupe Eau d'Attac et Saran), revendique une identité de « gauchistes¹⁵ » mais aussi une action « vindictive » de personnes qui n'ont pas peur d'aller à l'affrontement avec les élus.

➤ *Elargissement du collectif et évolutions de l'action collective*

C'est l'élargissement du collectif qui va venir changer la donne, notamment avec l'entrée d'ICEO à Eau Secours, une association dont la composition est différente, tout comme le mode d'action, qui s'appuie davantage sur l'action en justice et le travail de bureau. Le collectif olivétain n'est d'ailleurs pas, dans un premier temps, mobilisé pour la régie, mais engagé pour obtenir l'application de l'arrêt Olivet et encadrer la passation de contrat de DSP. Alexis le précise en entretien, avec les militants d'Olivet, ils n'ont pas « le même parcours politique, le même parcours professionnel » et certainement pas le même rapport au politique, en témoigne la manière dont il va qualifier une partie des militants d'ICEO :

*« Au sein du collectif Eau Secours il y a des gens pas du tout de cette sensibilité-là, voire des gens qui seraient même peut-être un petit peu à droite... « Centristes », eux se diraient centristes, nous on analyserait de droite à Olivet. Mais il y a un échange. »
Alexis, adjoint au maire de Saran*

Les militants historiques d'Eau Secours, habitués à fonctionner en vase clos, doivent apprendre à fonctionner avec d'autres sensibilités politiques et d'autres profils et le « mais il y a un échange » est présenté comme un changement important – presque avec surprise. Les différents profils vont apprendre à communiquer, échanger, comme le précise Alexis : « ça crée des choses intéressantes, des rencontres, des émulations etc. ». Pour illustrer ce changement, il prend l'exemple d'un évènement n'ayant rien à voir avec l'eau, un rassemblement organisé par la mairie en commémoration des attentats de Charlie Hebdo. A ce

¹⁵ Cette expression est employée par Eric sans caractère péjoratif.

moment-là, en 2015, plusieurs opinions circulent et s'opposent sur la liste de diffusion du collectif, de ceux qui veulent participer au rassemblement à ceux qui s'y opposent, mais c'est un militant d'ICEO qui finit par calmer le débat en conseillant de faire comme pour l'eau :

« Et puis un collègue très bien d'Olivet qui répond : « Écoutez, on va faire la même chose qu'au sein du collectif, on va essayer de s'écouter, on va essayer de s'entendre et puis on va trouver une solution ». Ça c'était impensable même au début du collectif. Et ça on s'en rend compte à chaque fois qu'on vient, un certain nombre de membres du collectif se rencontrent : Michel, Éric... On se dit : « Là on est en train d'essayer de trouver des terrains d'entente avec des gens qui n'ont pas du tout le même parcours politique, le même parcours professionnel, on ne partirait pas en vacances ensemble ». [Rire] » Alexis, adjoint au maire de Saran

Si des acteurs comme Éric et Alexis reconnaissent avoir appris de nouvelles manières de fonctionner, ICEO ressort aussi modifié de sa participation à ES45 puisque la régie s'impose progressivement comme une de ses revendications. En plus d'ICEO d'autres associations rejoignent le réseau Eau Secours 45 : c'est le cas d'un des collectifs de Fleury – le second y est représenté par un membre, mais préfère ne pas adhérer pour conserver son autonomie –, ainsi que de la ville d'Ingré et d'une antenne locale du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE)¹⁶.

➤ *La multiplication des objets de concernement*

Nous l'avons vu un peu plus haut, Eau Secours 45 se constitue sur la base d'un certain nombre de mobilisations relativement politisées qui ont en commun la revendication de la régie. Mais le collectif se diversifie avec l'arrivée de nouveaux membres dont les communes de Saran et d'Ingré, qui sont confrontées à des problèmes de qualité d'eau et qui vont mettre l'accent sur la préservation de la ressource. Les associations sont aussi composées de militants aux pluri-engagements, des environnementalistes mais aussi des altermondialistes, qui vont apporter différents sujets liés de près ou de loin à l'eau tels que la préservation de la ressource, la pollution de la Loire, les traités internationaux comme le Tafta¹⁷... Eau Secours va multiplier les objets de concernement, mais aussi mener des actions communes au niveau de l'agglomération, notamment concernant la pollution de la Loire avec le problème des rejets, mais aussi la problématique de l'assainissement, qui est une compétence de l'agglomération :

¹⁶ Le MNLE se présente comme un réseau d'associations, de syndicalistes, d'élus et de scientifiques, créé dans les années 1980. C'est un réseau relativement politisé et au niveau national il est présidé par Christian Pellicani (conseiller municipal à Marseille), il réalise des dossiers et participe à des événements tels que, pour l'eau, le Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME). Il a une section locale dans le Loiret, mais nous ne l'avons jamais rencontré, ni croisé lors des réunions. Site national : <http://www.mnle.fr>

¹⁷ Le Tafta ou TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) : il s'agit d'un traité transatlantique de commerce et d'investissement en cours de négociation, un accord de libre échange entre l'Union Européenne et les États-Unis. Il a pour objet de réduire les droits de douane ou les barrières réglementaires. Il est redouté en Europe car il permettrait l'entrée sur le marché de produits interdits au nom du principe de précaution, comme les OGM, ainsi que la libéralisation ou la destruction des services publics au nom de la concurrence.



Figure 23: Des campagnes d'Eau Secours 45 (source: blog du collectif)

Ces actions communes permettent de donner une identité au collectif, qui n'est pas que le rassemblement d'associations politisées pour la régie. Éric note même que le sujet des rejets en Loire, moins polémique et politisé que la régie, permet de faire plus d'unanimité, et attire l'attention de la presse :

« Les rejets en Loire, à la limite, tout le monde peut être d'accord avec ça. Sauf le gestionnaire qui a tendance à minimiser les dégâts. Mais dans la réalité le fait que l'eau soit polluée il y a toute une pub autour de la Loire. Ils ont créé une marque qui s'appelle « Loire et Orléans », c'est pour faire venir les entreprises et faire connaître l'aggl'o au niveau national. On nous parle de la Loire patrimoine mondiale de l'humanité, ça fait partie de ce truc-là, si tu veux. Et à côté de ça c'est quand même un égout. C'est un égout à ciel ouvert la Loire, 160 jours par an. Si tu parles de ça, tu as la presse, tu as plein de gens. Maintenant quand tu vas parler des moyens de production, des multinationales de l'eau, du fric et qui est détourné, des factures d'eau... Les factures d'eau, ça passe, c'est encore généraliste. » Éric, ACA

Éric nous montre ici comme cette question, qui allie dimension environnementale et dimension patrimoniale, est fédératrice, car elle n'exige pas de rentrer sur le terrain d'un affrontement politique. Il me confirmera avec Alexis lors d'un autre entretien que les trois éléments efficaces pour la mobilisation sont la lutte contre les pollutions, pour la préservation du patrimoine et, surtout, pour le prix de l'eau. La régie, interrogeant les moyens de production ou la place des multinationales, est un discours plus politisé et moins populaire auprès du grand public, mais il correspond à la pensée politique des membres d'Eau Secours :

« Maintenant quand tu parles des moyens de production, tu remets en cause les grosses boîtes de l'eau. En disant qu'elles font payer très cher leurs compétences. Là-dessus on rentre, pour beaucoup de gens, dans une analyse politique. On n'est plus dans une analyse citoyenne. Et comme en fait on va plus loin que ça nous, il y a une analyse globale. C'est-à-dire qu'on est beaucoup originaires d'une gauche ou d'extrême gauche, c'est-à-dire qu'on n'arrive pas à couper ce qui est environnemental et ce qui est la production en général, le système dans lequel on est. C'est-à-dire qu'invariablement on arrive tôt ou tard à une critique du système dans lequel on est, une critique du système capitaliste. » Éric, ACA

Le collectif va aussi beaucoup s'impliquer dans une réflexion sur la démocratie locale et les mutations de l'intercommunalité. Alors que l'agglomération d'Orléans devient communauté urbaine, et que le transfert de la compétence eau va bientôt avoir lieu, le collectif interroge l'avenir des régies récemment créées, l'uniformisation des modes de gestion et l'évolution de la participation des citoyens. Il est souvent considéré par les militants que l'intercommunalité « éloigne les citoyens de la décision » et ne leur offre pas les mêmes possibilités de participation.

(b) Le fonctionnement du collectif

Si les sujets de concernement d'ES45 s'écartent de ceux de la CACE, le fonctionnement de ces deux réseaux peuvent nous paraître se rapprocher, qu'il s'agisse de l'existence d'un petit noyau dur de militants passionnés ou de la recherche d'une structure faiblement hiérarchisée. Cependant, nous verrons que les réunions n'ont pas la même tournure.

➤ Un noyau dur du collectif

Le collectif Eau Secours 45 fonctionne avec un petit noyau dur : il s'agit – au moins quand nous l'avons rencontré – d'Éric, de l'ACA, qui a transféré l'essentiel de ses activités militantes au collectif, d'André et de Michel, d'ICEO (c'est ce dernier qui se rend avec Éric aux rendez-vous des associations pour l'Eau Bien Commun). Ils sont secondés par d'autres membres comme Annie (ACA), Marie-Françoise (Fleury 1) ou encore Christian (Fleury 2) qui s'est spécialisé sur les questions relatives aux traités internationaux de type Tafta et Ceta et au mouvement Alternatiba, ou encore de Yannick du groupe Eau d'Attac. Un des membres fondateurs du collectif, Bertrand d'Attac, est en brouille avec le collectif au moment où je rencontre celui-ci, mais assistera à une réunion en 2016¹⁸. Ce noyau dur est donc assez resserré en dépit du nombre très important de sujets qui sont abordés par le collectif : l'ordre du jour d'une réunion à laquelle j'assiste est ainsi constitué de douze points. Ceci amène souvent Éric et André à prendre en charge une quantité très importante de travail.

ES45 a donc en commun avec la CACE un noyau dur, en revanche, il ne s'appuie pas, comme les associations de la CACE, sur une large base adhérente¹⁹. Cependant, certaines pétitions, en remportant de nombreuses signatures comme à Fleury, ont pu montrer qu'ES45 disposait d'un soutien populaire. Cette base adhérente, dont nous ne connaissons pas les effectifs, n'est de toute façon pas une ressource de légitimité du collectif. Les associations d'Eau Secours ne sont pas, à proprement parler, des associations d'usagers ou de consommateurs d'eau ayant vocation à défendre ou représenter des usagers ou des consommateurs. Une seule des associations est d'ailleurs intitulée collectif des usagers (Fleury 1). Les militants vont chercher à représenter plutôt les citoyens que les usagers, ou un certain nombre de valeurs qu'ils associent à leur engagement : lutte contre les logiques des multinationales, contre la marchandisation de l'eau, et pour la défense du service public. Lors d'évènements, c'est

¹⁸ Nous l'avons vu plus haut, Eau Secours 45 arrive à fonctionner en dépit de parcours militants et professionnels différents, ce qui n'empêche cependant pas les tensions. Entre Bertrand, André et Eric elles ont traité au fonctionnement du collectif mais aussi à la question de la spécialisation des militants, nous y reviendrons.

¹⁹ Rappelons que des associations comme l'ACF et l'ACE de l'Ouest Lyonnais comptent à leur époque d'apogée plusieurs milliers d'adhérents.

moins une base adhérente qu'un réseau de connaissances issues du pluri-engagement des militants qui peut être sollicité de manière ponctuelle, pour organiser un évènement, tracter, diffuser une information.

➤ *Un fonctionnement démocratique et horizontal*

Eau Secours 45 a en commun avec la CACE la valorisation de l'autonomie et de l'indépendance des organisations qui composent le réseau, et l'horizontalité du fonctionnement de l'ensemble. Il y a une réelle volonté d'avoir un fonctionnement le plus démocratique possible, où même ceux à qui on a délégué des responsabilités rendent des comptes et où toutes les décisions sont prises après consultation du collectif. Ce qui est recherché est la mise en forme d'un collectif dit « citoyen » qui met en œuvre un fonctionnement démocratique et participatif, à charge de faire exemple vis-à-vis du politique local voir du politique en général. Cette horizontalité et cette dimension participative sont d'autant plus importantes que le collectif doit fonctionner avec des profils très différents.

Les militants vont insister, comme à la CACE, sur le peu d'importance qu'ils accordent aux titres de président, secrétaires ou trésorier. Ils vont d'ailleurs mettre en place des coprésidences pour lutter contre un effet de direction unique, et faire tourner régulièrement les postes. Cependant, cet engagement pour un fonctionnement démocratique et participatif se heurte au quotidien du collectif, qui, présent sur de nombreux sujets, doit fonctionner souvent avec rapidité et avec une implication inégale de ses membres. Au fur et à mesure, les acteurs principaux du collectif, partisans de ce fonctionnement démocratique, réalisent qu'ils finissent par cumuler de nombreuses activités et à prendre des décisions en petit comité. C'est pour Éric, une altération regrettable du fonctionnement de l'association :

« Normalement les titres président, secrétaire, trésorier c'est bidon. Sauf que ce n'est plus devenu bidon. Au début tout tournait et il fallait des noms pour la préfecture. Sauf que dans la réalité maintenant même si je suis secrétaire, pas secrétaire ou trésorier, les décisions sont prises à trois ou quatre. C'est-à-dire que du coup on est plus dans un système de permutations. Actuellement je fonctionne plutôt comme un secrétaire général comme dans le PC classique. C'est-à-dire concentration de pouvoir, d'information... C'est comme ça au niveau du titre. Pour l'instant les décisions ne sont plus collégiales. On n'est plus dans une notion de partage. Je n'arrête pas de dire le même truc mais... » Éric, ACA

Éric se plaît beaucoup dans son rôle et ne regrette pas son intense investissement, il est satisfait de l'évolution de son collectif et de sa propre évolution intellectuelle mais il vit mal la disparition d'une dimension collégiale du fonctionnement. Lors d'une réunion d'ES45 il annonce même que si les choses restent ainsi, lui et André, les forces vives du collectif, devront prendre de la distance pour empêcher l'altération du fonctionnement. Les autres membres du collectif tentent de le rassurer, tout en saluant le travail d'Éric et André, et s'engagent à faire plus, s'ils sont disponibles. Seul Bertrand, un des fondateurs historiques de l'association et issu d'Attac 45, affronte le problème en confirmant qu'il trouve qu'Éric et André tendent à trop travailler à deux, à ne pas diffuser toutes les informations et à trop se spécialiser, ce qui les écarte de la base du collectif et des engagements de départ. La remarque semble un peu sévère puisqu'Éric et André se sont eux-mêmes soumis à la critique et à la

réflexivité en amenant le sujet, et qu'ils cumulent les activités en l'absence d'autres volontaires. Cependant, Éric est satisfait que le point ait été abordé, même s'il ne modifiera pas drastiquement le fonctionnement du collectif²⁰.

Cette dispute a pour intérêt d'introduire un paradoxe essentiel de la mobilisation pour l'eau potable (et d'autres formes d'intervention militante), celui de la spécialisation des militants et surtout, au fur et à mesure de leur montée en compétence, d'un écart qui se creuse entre militants initiés et militants profanes. Éric et André vont réaliser un intense travail de bureau, notamment pour préparer le dossier de l'intercommunalité, et ils opèrent un transfert de leurs activités de leur public local vers le réseau. C'est à plus forte raison le cas chez Éric, qui emporte avec lui le sujet de l'eau – qui ne sera plus un objet de concernement de l'ACA²¹ – et qui siège au conseil d'exploitation de Saint-Jean de Braye au nom d'ES45.

➤ *Une réunion prolifique*

Le collectif orléanais se distingue de la CACE aussi au niveau de l'organisation de ses réunions. Celles-ci ont lieu le soir et non pas dans la journée pour permettre aux militants encore en activité d'y assister, et l'ordre du jour est beaucoup plus dense. Alors que nous nous rendons à une réunion d'Eau Secours 45, Éric me confie en voiture qu'il espère que nous viendrons ce soir au bout des douze points à l'ordre du jour²² qu'il a fait parvenir aux militants par mail, et qu'il a imprimé. Les réunions d'ES45 sont donc productives, sans me paraître trop ressembler à du travail, elles conservent de la convivialité, ce qui n'est cependant pas l'avis d'Éric :

« Paradoxalement, la victoire est des fois plus destructrice que la défaite [...] Tu sais c'est l'histoire d'avoir les yeux plus gros que le ventre. Si je peux me permettre ce genre d'expression. C'est-à-dire qu'il y a une dynamique qui s'est créée autour de ça, et la dynamique à force de vouloir aller plus vite, de vouloir en faire plus... Au bout d'un moment humainement on ne peut pas. On devient tentaculaire. Et ce n'est pas l'objectif de départ. On est un groupe plutôt au départ pas gauchiste puisque ce n'est pas le terme mais on est un groupe si tu veux avec les valeurs... Il y a une notion de plaisir au départ que les gens ne ressentent plus. Moi j'ai du plaisir intellectuel mais je n'ai plus de plaisir en réunion. Les premières réunions que l'on avait, c'était convivial. On ramenait à boire, à bouffer. Mais maintenant c'est fini. » Éric, ACA

L'ambiance de la réunion se distingue de celle de la CACE par le fait que les sujets abordés sont moins terres à terre et pratiques, on va moins discuter de questions relatives à la facture ou au règlement de services mais il y a une dimension assez intellectuelle : on échange de

²⁰ Je remarque en le rencontrant à nouveau plus tard que les choses ont peu changé, et qu'André et Eric assurent encore l'essentiel du travail.

²¹ J'observe en 2015 une réunion de l'ACA, qui ne s'était pas retrouvée depuis un an. Eric y fait un retour sur les activités d'Eau Secours 45 (auquel l'ACA verse une cotisation de 20 euros) et leur donne des renseignements sur la question de l'eau. Le reste de la réunion traite d'autres sujets, comme la politique culturelle de la ville. Eric considère d'ailleurs que les succès d'Eau Secours ont contribué à affaiblir l'ACA : « *Mais ça veut dire que du coup la partie eau, je la gère, je concentre ça. C'est emmerdant, parce qu'on avait une composante importante sur l'eau, mais on ne bosse plus sur l'eau à l'ACA. En fait il y a une confusion, c'est logique puisque l'ACA fait partie d'Eau Secours mais sauf en fait ce n'est pas... Comment expliquer ça ? Ça nous a affaibli quelque part localement. Le fait qu'Eau Secours se crée ça a siphonné, je veux dire. Moi je vois je passe moins de temps pour l'ACA, je n'ai pas le temps »*

²² A sa grande satisfaction, ce sera d'ailleurs le cas, après plus de deux heures de réunion.

bons articles du Monde Diplomatique, des reportages d'Arte ou les noms de scientifiques ou penseurs à faire venir. ES45 sollicite des universitaires d'Orléans pour des informations ou pour les faire intervenir, comme sur la disparition des abeilles.

La réunion de rentrée du collectif en septembre 2014 à laquelle j'assiste illustre bien ces différences. L'ordre du jour est particulièrement dense, outre le premier point qui concerne ma présence et qui fait l'objet d'un tour de table de présentation, on y traitera durant deux heures et demi (de 20h30 à 23h) d'une grande diversité de sujets et de l'organisation de nombreux évènements. Parmi ceux-ci, il y a par exemple la préparation de la fête des associations, la préparation de la rencontre nationale des associations pour l'eau potable²³, de la venue de plusieurs intervenants en quelques mois (Raoul Marc Jennar, André Cicoella, Marc Laimé, Jean-Claude Oliva (le président de la Coordination Ile-de-France))... Plusieurs points ont trait à la qualité de l'eau, il y a la volonté de recueillir des informations sur les effets sanitaires du perchlorate (on propose de contacter l'ARS mais aussi de faire un courrier aux élus) et aussi des algues que l'on peut trouver dans la Loire. Un participant extérieur au collectif, chercheur à l'INRA et ancien collègue d'un des militants propose, sur le sujet des algues, de faire un reportage photo. Il profite de son intervention pour féliciter le collectif pour son travail, dont il fait la découverte et qui l'impressionne, il salue la forte conscience politique des membres qui font à son sens de la « politique avec un grand P ». Les autres réunions auxquelles j'assiste auront un ordre du jour tout aussi prolifique, avec également d'autres sujets tels que le passage des vélos de l'Alternatiba, la diffusion d'un documentaire ou encore la préparation de la Cop21. ES45 prépare aussi sa participation à une rencontre marseillaise des acteurs militants de l'eau, la Grande Rencontre Euro-Méditerranéenne pour l'Eau de Marseille (GREMME) en 2015, et aux Assises du service public à Guéret. C'est le plus souvent Éric (ACA), parfois accompagné de Michel (ICEO), qui fait le déplacement. Il y assure la représentation d'ES45 mais aussi celle de la Coordination France pour l'Eau Bien Commun selon les évènements.

Les réunions de la CACE et d'Eau Secours 45 ont donc peu en commun. Les deux réseaux se distinguent aussi par leurs logiques d'action.

(c) Les logiques d'action d'Eau Secours 45 : des cas collectifs et le soutien à de multiples causes

➤ Des cas résolus et des cas collectifs

La plupart des cas qui ont mobilisé les publics de l'eau orléanais à leur départ, sont des cas au moins en partie résolus. Le retour en régie a par exemple été obtenu à Saint-Jean de Braye ou à Fleury-les-Aubrais. L'activité de ces associations au niveau local est donc plutôt constituée par le suivi du cas, c'est-à-dire la participation vigilante à la gestion du secteur grâce aux comités d'exploitation des régies. Le cas est pensé comme seulement en partie résolu, qu'il s'agisse d'une régie considérée comme incomplète (à Fleury) ou de l'avenir de cette régie avec l'intercommunalité, il mobilise donc encore par le suivi qui en est fait mais aussi par la survenue de nouveaux cas connexes. Ces cas sont désormais moins situés au niveau de la

²³ Pour la création d'une Coordination Eau Bien Commun France.

commune et du service local qu'au niveau de la communauté d'agglomération, qui se transforme en communauté urbaine. Il s'agit donc moins de cas relatifs à la consommation, comme celui d'un usager en difficulté, d'une facture ou d'un règlement de service suspects, mais des enjeux communs à plusieurs publics : rejets en Loire, assainissement ou intercommunalité. Ces nouveaux cas, comme les algues de la Loire sont soumis au collectif par un ou plusieurs militants, et vont faire l'objet d'une discussion ou d'un processus d'enquête. Pour les algues on décide par exemple de réaliser un reportage photo qui permettra de dénoncer le phénomène. Le cas de l'intercommunalité fait l'objet d'un travail de sensibilisation et d'information vers deux publics différents : l'opinion publique avec l'organisation de conférences et le relais de la presse, et les élus locaux, auxquels Eau Secours 45 fait parvenir des courriers et avec lesquels il prend rendez-vous pour discuter.

➤ *Un portage politique*

ES45 est engagé dans un processus de montée en généralité, qui passe par deux formes de portage politique : le premier est recherché auprès des élus locaux, avec lesquels ES45 communique et qu'il cherche à sensibiliser ; le second se situe au niveau associatif avec la contribution active du collectif à la construction d'un réseau national mobilisé autour de la défense et de la promotion de l' « eau bien commun », soit d'enjeux de gestion, d'accès, de préservation et de gouvernance de l'eau potable. Le niveau local est dépassé grâce à une montée en généralité vers des préoccupations plus larges telles que la préservation de l'eau potable, l'accès équitable ou encore la lutte contre la privatisation ; il est présent en filigrane dans les registres justificatifs des militants, mais c'est à travers cette participation qu'il trouve une mise en œuvre.

Cette montée en généralité est donc investie de manière verticale, avec la recherche d'un portage politique au niveau national, mais nous pouvons considérer qu'elle est aussi horizontale, se mettant en œuvre à travers les diverses collaborations d'ES45 avec le monde associatif. En effet, le collectif s'implique dans un ensemble diversifié de luttes et d'activités sur plusieurs échelles qui lui permettent d'inscrire l'eau dans un ensemble de valeurs politiques et de formes de solidarité. C'est par exemple le cas quand ES45 s'implique dans l'organisation du forum des droits humains, la Fête des Résistances et des Alternatives, dans le mouvement Alternatiba ou encore dans la mobilisation Anti-Tafta. Ces différents sujets sont apportés par les militants qui composent le collectif et qui sont souvent d'ores et déjà impliqués dans ces réseaux.

ES45 est une des organisations motrices de la création d'un réseau national dit Coordination Eau Bien Commun France, grâce à l'implication d'Éric (ACA) et de Michel (ICEO) notamment. Le collectif y trouve un certain nombre d'intérêts, tels que : la mutualisation d'outils, le partage d'informations, la mise en contact des acteurs, la circulation de formateurs, mais aussi le portage politique grâce à des actions de plaidoyer ou des actions en justice. Conscient que les victoires obtenues localement peuvent être remises en cause par des décisions qui sont prises au niveau national, européen voire international, et de la nécessité de la création d'une dynamique citoyenne autour de l'eau, le réseau ES45 va contribuer à cet autre réseau, que nous allons maintenant présenter.

*

3. Un réseau national en construction : la Coordination Eau Bien Commun France

Le réseau national, dit Coordination Eau Bien Commun France (CEBCF), est un réseau récent (2013) qui s'incarne à travers différentes réunions d'associations et surtout de réseaux (ES45 mais aussi des coordinations régionales), et un site internet qui retrace sa trajectoire et relaie des informations. Nous avons assisté à plusieurs réunions de ce réseau en train de naître et que nous allons présenter maintenant à travers la description et l'analyse du contenu de ces réunions.

Une première intuition de recherche nous laissait penser qu'il s'agissait d'un réseau de publics locaux de l'eau, mais l'enquête a montré que sa mise en œuvre répondait à une volonté plus large de rassembler différents acteurs autour de l'eau potable, pour défendre le droit à l'eau et agir pour la reconnaissance de l'« eau bien commun ». On veut provoquer un changement dans la manière d'appréhender et de définir l'eau, dont on récuse l'appréhension comme « bien marchand » pour lui substituer celle de « bien commun », à préserver de la prédation, de la marchandisation et de la pollution. Les ambitions du réseau l'écartent donc des questionnements de la thèse sur la régulation locale de l'eau, cependant, il nous paraissait intéressant de suivre cette dynamique, pour comprendre comment elle pouvait seconder l'enquête sociale des publics de l'eau, et ainsi pouvoir analyser la montée en généralité de publics de l'eau. ES45 en effet, a fait dès le début partie de ce réseau, au contraire de la CACE, qui restait résolument en dehors ; il nous fallait en comprendre les raisons et les effets. Nous faisons donc le choix d'assister aux réunions du réseau, et de suivre la logique d'adhésion d'un public de l'eau à un réseau national à travers l'implication d'ES45 dans la dynamique, et notamment les retours d'Éric.

Pour présenter cette dynamique qui se déploie sur une échelle nationale mais dans une temporalité relativement ponctuelle – une réunion par an et des échanges par mail ou des échanges interpersonnels²⁴ – nous reviendrons sur les grandes rencontres auxquelles nous avons assisté et sur ce qui s'y est passé. Cette perspective diachronique permettra de montrer l'évolution du réseau, ses compositions et recompositions. Nous verrons ensuite comment les publics de l'eau participent et quelles sont les logiques d'action de ce réseau.

(a) Une première rencontre à Grenoble pour « l'eau bien commun »

Les personnes rencontrées et interrogées pour dater la genèse de la coordination française se réfèrent à l'évènement du FAME de Marseille en 2012. Lors de cette version alternative du Forum Mondial de l'Eau (FME), qui suscite une forte mobilisation associative, les acteurs font connaissance les uns des autres. Certaines coordinations régionales, qui seront les leaders de la coordination nationale, comme la Coordination Ile-de-France (CEIDF), existent déjà. Cette coordination s'est créée en 2008 pour revendiquer le changement du mode de gestion du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) puis pour s'opposer au renouvellement du contrat

²⁴ Auxquels, donc, je n'ai pas eu accès mais qu'on m'a parfois relatés.

de DSP du SEDIF avec Veolia²⁵. D'autres coordinations sont de création post FAME comme la Coordination Rhône Alpes constituée en 2013. Cette coordination rhônalpine est différente de nos publics de l'eau puisqu'elle ne s'est pas créée par rapport à un problème ou un cas lié à un service mais dans l'optique de rassembler différents acteurs (associatifs, simples « citoyens²⁶ », professionnels et universitaires) de l'eau pour encourager une dynamique associative et créer des connaissances et des compétences en matière de gestion de l'eau²⁷.

➤ *Composition de l'assistance et activités menées*

L'idée d'un réseau associatif national est concrétisée l'année suivant le FAME, en décembre 2013, à l'occasion d'un événement national autour duquel les associations vont chercher à collaborer : les élections municipales du printemps 2014. La rencontre a lieu à Saint-Martin d'Hères près de Grenoble, lieu emblématique de la mobilisation d'un premier Eau Secours autour de « l'affaire Carignon ». Le public présent est assez hétérogène, on trouve des publics de l'eau, venus de proche en proche comme Eau Secours Briançonnais, mais aussi de plus loin, comme un représentant de la Coordination Adour Garonne²⁸, deux représentants d'Eau Secours 45, Bertrand et Éric, que nous connaissons déjà, un représentant d'AREP-CAMY (une association pour le retour en régie près de Mantes-la-Jolie), Maurice²⁹. Il y a les membres de Coordinations dites pour l'« eau bien commun », qui existent déjà : celle d'Ile-de-France (CEIDF), dont le bureau assure l'organisation de l'évènement, avec Jean-Claude le directeur, Daniel le président (également membre d'Attac 94) mais aussi Stefania et Julie, qui sont employées à la coordination ; celle de Rhône-Alpes (la CERA), représentée par sa présidente, Natalia et son secrétaire Philippe ; celle de PACA, représentée par son président Bernard. Il y a aussi d'autres participants, ou plutôt des participantes, comme deux jeunes femmes qui travaillent pour des organisations associatives telles que les Petits Débrouillards ou l'ONG WECF³⁰. Plusieurs élus sont présents, dont le vice-président de la Région Rhône-Alpes Alain Chabrol, l'adjoint au Maire de Saint-Martin d'Hères ainsi qu'un autre élu de la commune, et Raymond Avrillier que nous avons déjà présenté, un acteur phare de l'action collective d'Eau Secours Grenoble, parfois appelé le tombeur de Carignon (Avrillier et Descamps, 1995). Le cinéaste François Guieu, en cours de réalisation de son documentaire *Vague Citoyenne* est également présent, suivant et filmant les échanges.

²⁵ Elle continue à se mobiliser pour la sortie des communes de l'Agglomération Est Ensemble du SEDIF.

²⁶ Le terme de citoyen, régulièrement employé par les coordinations permet souvent de désigner des participants dont l'engagement est individuel et non lié à une association.

²⁷ Elle se définit ainsi sur son site internet, où son hétérogénéité est mise en valeur : « *Nous souhaitons alimenter une dynamique inter-associative qui encourage les interactions entre les composantes environnementales, sociales et politiques, et qui fédère des organisations diverses et complémentaires : environnementales, culturelles et artistiques, de défense du service public et des droits fondamentaux, de protection des consommateurs, des salariés ou des usagers; les institutions, les organismes de recherche et les citoyens intéressés...* ». Site internet de la CERA : http://ebc-auvergnerhonealpes.fr/?page_id=2410

²⁸ Une coordination créée en 2010 autour du bassin Adour Garonne mais qui ne prendra pas part à la Coordination France, son représentant est d'ailleurs là plutôt à titre personnel.

²⁹ Nous avons rencontré Maurice à Courgent et nous avons réalisé avec lui un entretien sur la mobilisation de son association et la Coordination Ile-de-France.

³⁰ WECF : Women in Europe for a Common Future (1994), présenté comme un réseau de 150 associations environnementales et féministes et qui dispose d'une représentation française.

L'assistance est donc plutôt hétérogène, composée à la fois de membres de publics de l'eau, plutôt représentés par des hommes d'âge mûr³¹, et des participants venus de différents horizons, monde politique, Attac, ou organisations humanitaires. Les représentants de ces dernières sont à plus forte raison des jeunes femmes. Il convient de retenir ce point, puisque beaucoup d'échanges lors des rencontres, nous le verrons, font s'opposer, souvent avec humour, « les vieux militants » et les « jeunes » que, pour les distinguer des premiers, nous allons qualifier « d'activistes ».

La rencontre a lieu dans un amphithéâtre du collège Henri Wallon de Saint-Martin d'Hères et durera deux jours. Sur la scène, c'est Natalia (CERA) et Jean-Claude (CEIDF) qui vont présider et animer la rencontre, secondés par un consultant externe, ancien chargé de plaidoyer à la Fondation France Libertés, Rodrigue. Les échanges sont retranscrits en direct sur un fichier lui-même projeté sur un mur. L'enjeu majeur de la rencontre est la préparation d'une mobilisation commune pour « faire de l'eau un enjeu des élections municipales » de 2014. L'idée est d'informer et de sensibiliser les élus aux enjeux de l'eau, et d'obtenir l'engagement de candidats aux élections sur la gestion de l'eau, voire pour le retour en régie. Les coordinations ont déjà procédé à la création d'outils pour cette campagne, un « kit pour les municipales » intitulé « Eau droit de cité³² » qui compile les différents enjeux de la gestion de l'eau locale, ainsi qu'un tract en construction, doté de deux faces : un recto commun à toutes les associations, et un verso rédigé différemment par les collectifs en fonction des enjeux locaux de l'eau.



Figure 24: Illustration de la page de garde du kit citoyen (Source: kit citoyen site internet CEBCF)

Raymond Avrillier fait un discours sur le cas de Grenoble, Alain Chabrol parle des enjeux de l'eau, puis les différents acteurs présentent leur association et leur cas. Dans l'après-midi, c'est Rodrigue qui assure l'animation des échanges sous une forme participative et interactive: il demande d'abord aux militants de nommer chacun une action qu'ils ont mis ou voudraient mettre en place dans leur commune (une réunion publique, la constitution d'outils pédagogique, l'interpellation d'élus) puis de parler des atouts et des faiblesses de leur action

³¹ Nous présenterons un profil du militant de l'eau dans notre chapitre suivant consacré aux trajectoires d'engagement des militants.

³² Il est disponible en ligne sur le site internet de la coordination France, comme *kit citoyen*, et l'on peut voir (dans les remerciements) que sa rédaction a principalement été réalisée par les membres d'île de France http://coordination-eau.fr/wp-content/uploads/2013/10/enjeuxMunicipEau_web1.pdf

ou de leur territoire. Dans la seconde partie de l'après-midi, c'est Stefania qui assure l'animation d'une session qui a vocation à présenter des logos imaginés par des élèves d'une école de graphisme, puis de traiter du tract recto verso et du kit pour les municipales. Son contenu va être débattu lors de cette session, mais aussi le lendemain. Quelques points sont discutés, comme celui de la CCSPL. L'assistance s'accorde pour parler d'une insatisfaction générale quant à ces dispositifs, auxquels on préférerait des comités d'usagers à vocation délibérative et pas seulement consultative, aptes à se prononcer plutôt en amont qu'en aval des décisions pour « *créer une vraie démocratie où les citoyens sont partie prenante de la décision* ».

➤ *Quelques pistes d'analyse de la rencontre*

Ce que l'on peut retenir de cette rencontre pour notre travail est qu'il ressort un certain nombre d'éléments qui seront structurants pour la suite du réseau et que l'on retrouve dans d'autres configurations, comme à la CACE ou à Eau Secours 45. C'est tout d'abord la volonté d'une action en réseau qui permet aux associations de préserver leur autonomie et leur indépendance, incarnée ici par l'existence d'un verso du tract spécifique à chaque configuration locale, mais aussi dans la sollicitation de toutes les contributions pour procéder à la rédaction du kit ou au choix du logo (même si ces éléments ont été préparés en amont). Cette velléité d'une participation de tous est mise en œuvre grâce à des techniques de participation utilisée par un spécialiste de l'animation³³, Rodrigue, qui stimule les échanges et répartit la parole. Il y a un recours à des techniques professionnalisées d'animation mais aussi de communication (avec la sollicitation d'étudiants en graphisme), que l'on n'a pas encore croisé à la CACE ou à ES45. La réunion se veut à la fois productive, ce qui est nécessaire du fait de la proximité des échéances, sans perdre sa dimension participative, nécessaire pour répondre aux différentes attentes d'un public hétérogène.

Les débats font apparaître des approches différentes de la mobilisation pour l'eau potable, voire des lignes de clivage. C'est d'une part le rapport à la méthode employée. Lors des échanges dans l'amphithéâtre, les « jeunes » proposent des performances, des interventions ludiques, font référence à l'éducation populaire ou à l'art activisme. Ils rencontrent la surprise voire l'opposition, sérieuse ou ironique, des « vieux », qui font la critique en situation ou en aparté de la « performance » comme relevant d'une terminologie de l'entreprise ou de l'aspect « ludique » d'une mobilisation qui pour eux relève plutôt de la lutte. Ils montrent leur préférence pour d'autres modes d'action, comme la distribution de tract sur les marchés « *c'est toujours sympa de tracter un samedi matin* », entend-on. Ils ciblent aussi d'autres espaces, les marchés ou les devantures de bâtiments publics comme les mairies, quand les « jeunes » cherchent à rencontrer d'autres publics dans les écoles ou les rues commerçantes. D'autre part, ce qui va opposer les participants durablement, c'est la question du rapport au politique et surtout au système partisan. Alors qu'un membre de WECF propose de refuser la coloration politique pour éviter d'enfermer le mouvement et limiter les adhésions, elle

³³ En entretien, il me parlera de la Méthode d'Action et de Recherche Participative (MARP) élaborée « par la société civile » pour permettre les réflexions collectives, en amenant les gens à communiquer, analyser et créer une vision commune.

rencontre une forte opposition, notamment d'Eau Secours 45 qui avancent que le mode de gestion est une question politique, et la régie un concept de gauche. Le même débat a lieu à propos du bien commun, pour savoir s'il se place sur un échiquier politique. A chaque fois ce sont les « vieux » qui s'opposent aux « jeunes » ou l'inverse, ce qui met en avant une forme de fracture générationnelle ou au moins la rencontre de différentes cultures politiques et approches de l'engagement. D'autres questions à régler sont aussi abordées mais sont moins clivantes, c'est celle de la différenciation entre les actions en milieu rural et en milieu urbain et le rapport à l'expertise. Certains collectifs mettent en avant leur volonté de recourir à l'expertise, de monter en compétence en s'appuyant notamment sur les ressources du monde universitaire et de créer des ressources en propre alors que d'autres cherchent à éviter l'enfermement de leur mobilisation dans un débat d'expert, arguant que « *ceux qui ne cogitent pas toute la journée ont aussi leur mot à dire* ».

Ces éléments de réflexion ou de friction introduisent bien les tensions qui traversent les réseaux du Public de l'eau. Ils trouvent lors de la rencontre nationale « pour l'eau bien commun » une forme de résolution dans le fait qu'il n'existe pas un mot d'ordre commun, et que chacun règle sa distance au politique, aux institutions et à l'expertise de manière autonome sur son terrain d'intervention.

(b) Une seconde rencontre pour concrétiser le réseau

La deuxième rencontre pour l'« eau bien commun » a lieu l'année suivante, en septembre 2014, sur une péniche à Lyon, fief de la Coordination Rhône Alpes (CERA). Elle a lieu sur deux jours, le premier permettant de traiter des grands chantiers à mener et d'écouter des interventions, le second permettant de continuer à travailler sur la concrétisation d'une coordination nationale.

➤ *Les participants à la rencontre*

Lors de cette rencontre on retrouve la quarantaine de personnes³⁴ de Saint-Martin d'Hères, avec la CEIDF et la CERA (qui s'affirment comme les leaders de cette dynamique), la coordination PACA, l'AREP CAMY, Eau Secours 45 (avec Éric et Michel d'ICEO), le réalisateur François Guieu... Le collectif briançonnais n'est pas là mais il y a des représentants de collectifs de Lille et d'Avignon. Il y a plusieurs personnes issues du monde professionnel de l'humanitaire et de la coopération internationale, on retrouve par exemple la représentante de WECF mais aussi le directeur de la Fondation France Libertés Emmanuel Poilane, Marion Veber anciennement en service civique à la Fondation et travaillant pour l'IERPE³⁵, un représentant de Green Cross International, Henri Smets juriste spécialisé dans le droit à l'eau et président de l'ADEDE³⁶. Les élus présents à Grenoble ne sont pas là, mais il y a Gabriel Amard, un élu du Front de Gauche ancien président de la régie des lacs de

³⁴ Variable en fonction du jour et de l'heure.

³⁵ L'IERPE : l'Institut Européen de Recherche sur les Politiques de l'Eau fondé par Ricardo Petrella

³⁶ ADEDE : Association pour le Développement de l'Economie et du Droit de l'Environnement. Elle fait la promotion du droit à l'eau en France et à l'international. Henri Smets est un expert de ces questions de droit.

l'Essonne³⁷ et acteur de la remunicipalisation (en 2010-2011) qui va peu à peu s'imposer comme une figure du Public de l'eau. A la fin de ses mandats dans l'Essonne, il devient le président d'une nouvelle coordination d'association, la Coordination jurassienne pour l'Eau Bien Commun (COJEA), également membre de la Coordination France.

➤ *Les sujets traités et débattus*

Les luttes pour la gestion publique ne sont plus qu'un des points inscrits à un ordre du jour assez chargé de ces rencontres sur deux jours. Le matin du premier jour on va ainsi tout d'abord parler du droit à l'eau en France grâce à une intervention d'Emmanuel Poilane et notamment une campagne contre les coupures d'eau qui est menée par la Fondation France Libertés en coopération avec la CEIDF. Les deux organisations ont procédé à un recensement des coupures³⁸, monté un dossier de presse qui compile les témoignages de personnes victimes de coupures et ont effectué un travail d'analyse juridique sur le droit à l'eau (notamment autour de la loi Brottes). L'idée est d'accumuler des cas pour mettre en œuvre une « class action » à l'américaine avec l'aide d'associations généralistes de consommateurs. La CEIDF a procédé à la réalisation d'une méthodologie d'appel en cas de coupures qui permet aux usagers de régler leurs problèmes, et le cas échéant les deux organisations mènent des actions en justice³⁹. Dans l'après-midi, il y a deux exposés : le premier fait par la représentante de l'IERPE sur la politique Européenne de l'eau⁴⁰ et le second de Daniel, le président de la Coordination IDF sur l'eau et le climat dans l'optique de la Cop21.

Le lendemain, la journée s'intéresse principalement à la Coordination et aux mobilisations pour l'eau potable, ou plutôt aux « luttes pour la gestion publique de l'eau », présentées par Gabriel Amard qui dresse un bilan des élections municipales et parle de construire une « *culture critique de la DSP* ». Certains participants en profitent pour donner des nouvelles de leur association, comme Éric qui explique qu'ils se sont « jetés à l'eau » ou Maurice, qui précise que son association a obtenu le soutien de listes qui n'ont malheureusement pas été élues. Une partie de la journée est ensuite consacrée au réseau national, et porte autant sur le nom à donner – coordination ou réseau ? Française ou nationale ? – que sur les membres qui vont le composer – seulement des associations ou aussi des citoyens et quels citoyens, des « personnes qualifiées » ou toute personne qui en ferait la demande ? – et ses objectifs. On retrouve la tension entre les militants des publics locaux et les jeunes activistes quand une représentante de la CERA, Virginie, propose d'exclure le vocabulaire du combat et de la résistance pour fédérer au maximum et proposer des coopérations avec le milieu institutionnel. Mais pour des militants comme Éric, il n'est pas question d'exclure cette idée de résistance, qui oriente son action et sur laquelle s'appuie son engagement. La question de

³⁷ Il a été maire de Viry-Châtillon (1995-2006), président de l'agglomération des Lacs de l'Essonne (Viry-Châtillon et Grigny) (2004-2014), et président de la régie des Lacs de l'Essonne dans laquelle il s'est beaucoup investi. Il est aussi co-fondateur du réseau France Eau Publique, un réseau qui regroupe des collectivités en régie et des entreprises publiques de l'eau adhérents à la FNCCR.

³⁸ Il y en a 1300 de recensées en 2016 (selon le rapport d'activité de la CEIDF).

³⁹ Par exemple, auprès du tribunal d'instance de Limoges dans une procédure contre la SAUR, ou du tribunal d'instance de Puteaux contre Veolia.

⁴⁰ Elle va parler de l'Initiative Européenne Citoyenne sur l'Eau, qui n'a pas donné les résultats escomptés, mais aussi du cas de la Grèce avec le référendum de Thessalonique.

la gouvernance de la coordination est posée, puisque celle-ci va être dotée d'un statut associatif. Le format classique avec un président et un secrétaire est rejeté au profit de la création d'un collège d'une vingtaine de personnes. Quand les statuts seront effectivement créés, la CEBCF sera constituée de six co-présidents (on en voulait vingt au départ), représentant les principaux réseaux⁴¹.

Pour conclure la description de cette seconde rencontre on peut voir que la question du rapport au politique est encore un sujet de désaccord, un membre de la CERA affirmant même être « engagée mais pas militante ». Cependant la discussion concerne moins un réglage au système partisan qu'un réglage des relations avec l'administration et les collectivités, dans une opposition entre contestation et co-construction.

(c) Une troisième rencontre : formations et débats

Les associations se retrouvent début 2016 à Lons le Saunier pour une nouvelle rencontre, après s'être croisées pour certaines aux Grandes Rencontres Euro-Méditerranéennes de Marseille en février 2015⁴² et à la fête de l'Huma en septembre 2015.

➤ *Des formations, des débats et des formations débattues*

Une fois encore la rencontre sur deux jours est séparée en deux grandes catégories d'activités : le premier jour est consacré à des formations, et le second à la structuration et la vie du réseau national. La première formation est animée par l'« engagée mais pas militante » de la Coordination PACA, Virginie, qui est une ingénieure de l'eau. Elle est composée de trois parties : changement climatique, « eau bien commun », puis étude de cas – un de ses projets – en Equateur. La première formation, très professionnelle, traite des cycles de l'eau, de la préservation des écosystèmes, la seconde est plus politique puisqu'il s'agit de réfléchir à comment organiser la gestion de l'eau en bien commun. Je suis très intéressée par cette seconde formation, puisque l'« eau bien commun » est une notion qui circule beaucoup parmi le Public de l'eau sans qu'il soit évident de savoir à quelles valeurs elle renvoie et comment elle est construite. Je suis donc un peu déçue quand j'entends en introduction « *l'eau est un bien commun, je ne reviendrais pas là-dessus* » et que la formatrice enchaîne sur ce qui découle de cette affirmation. Cependant, ceci permet de progresser dans la compréhension de ce qu'est l'« eau bien commun ». Chez les militants ou les activistes, cette notion est pensée comme une telle évidence qu'elle fait l'économie d'un travail de justification : l'eau est un bien commun parce qu'elle ne saurait être autre chose, puisqu'elle est indispensable à la vie, hautement précieuse, et en partage avec tous les êtres humains et le vivant. Ce qui importe ce n'est pas ce qui fait de l'eau un bien commun, c'est ce que l'eau comme bien commun implique en termes de gestion. Le raisonnement du Public de l'eau est le raisonnement contraire à la science économique, qui déduit de la manière dont l'eau est gérée (avec par exemple les critères d'exclusivité et de rivalité de Samuelson) la nature des biens (publics,

⁴¹ Les six co-présidents sont les directeurs ou présidents des Coordinations CERA, PACA, Rhône Alpes, COJEA, Eau Secours 45 et le MNLE.

⁴²La GREMME a lieu en février 2015 à Marseille. Il s'agit d'un ensemble de conférences, conclues par une plénière, qui vont traiter de différentes questions autour de la gestion de l'eau potable, en France mais aussi dans le monde (on trouve des représentants de mouvements allemands ou irlandais).

privés, commun ou de club). La formatrice revient sur l'histoire de la gestion de l'eau, parle de gouvernance, en précisant qu'elle est favorable à des formes de consensus et de co-construction avec la puissance publique. À 11h la formation est terminée, et c'est le tour d'un débat autour d'une question : comment se réapproprier la gestion de l'eau ? Le débat est lancé par Ricardo Petrella qui reproche à l'intervenante d'utiliser un vocabulaire qui euphémise les choses et nie les responsabilités. Il propose pour sa part de ne pas parler de changement climatique mais plutôt de « *désastre écologique* » et de refuser de trop utiliser la notion de risque, qui entraîne une focalisation sur les coûts. Soutenu par plusieurs personnes de l'assistance, Petrella en appelle ainsi à « *purifier les concepts* ». Virginie admet un impact de sa culture d'ingénieur sur son approche mais refuse aussi d'utiliser un terme « *dramatiste* » comme le « *désastre* » qui fait peur aux gens alors qu'elle parle de construire ensemble. Ceci renoue avec le débat qu'elle avait eu avec Éric entre contestation ou co-construction à Lyon. Ce dernier renchérit d'ailleurs sur le sujet : il demande à Ricardo Petrella, qui doit se rendre bientôt à Orléans, de tenir le même discours lors de sa prochaine venue car il pense qu'un discours fort sur l'attribution de responsabilités suscitera l'engagement, au contraire d'un discours sur la co-construction. La formation de l'après-midi est assurée par Gabriel Amard, et elle prend plutôt la forme d'un long discours : après avoir présenté sa biographie, il revient sur les combats de l'eau, l'intercommunalité, l'accès à l'eau, etc. Lors de la discussion qui suit, il insiste sur la nécessité d'oser demander, d'oser revendiquer, d'utiliser tous les moyens à la disposition du citoyen. Plusieurs personnes abordent la question de la réforme territoriale dont ils craignent qu'elle n'hypothèque tous les efforts locaux des publics de l'eau. La journée se poursuit par la projection du film *Vague Citoyenne*, auquel assistent des personnes extérieures à la rencontre, puis avec une conférence de trois heures de Ricardo Petrella sur son dernier ouvrage.

➤ *Négociations autour de l'organisation de la Coordination France*

Le lendemain, la réunion des associations se fait avec les habituels : CEIDF, PACA, CERA, Eau Secours 45, qui sont cependant moins nombreux qu'à Lyon et Grenoble. Ricardo Petrella est toujours là et participe aux débats. Jean-Claude, le président de la CEIDF fait un bilan des derniers événements et des dernières actions (COP 21, rencontre pour l'eau au Maroc, sortie d'un film sur l'eau), et de la rédaction d'un projet de loi avec la Fondation France Libertés. Il met l'accent sur l'importance d'une action des associations au niveau national pour toucher les usagers. Il y a ensuite un tour de table, pendant lequel on donne des nouvelles. On donne aussi son avis : Gabriel Amard puis d'autres militants se montrent un peu dubitatifs par rapport au texte de loi, et veulent privilégier plutôt l'action de terrain, la question des prix, de la qualité. Un des membres de la CEIDF s'inquiète un peu de l'animation de la Coordination France, qui ne repose que sur les gens qui la font vivre, et sont déjà engagés localement ; pourra-t-on tenir longtemps les deux fronts ? Ricardo Petrella intervient pour dire qu'il faut agir au niveau national et international, briser « le mur de l'eau », repenser la manière dont on pense la gestion de la ressource, dont l'acceptation de « l'eau paye l'eau », et qu'il faudrait moins participer aux Cop Climat qu'organiser des Cop Eau. Tout le monde n'est pas d'accord puisque la coordination France s'est déjà prononcée sur la question de la tarification, et que

l'on craint de diluer les luttes en multipliant les événements. La fin de la réunion sera consacrée à la rédaction d'un communiqué sur la rencontre.

Nous avons pu voir à travers la description de trois rencontres nationales comment se négocient entre différents acteurs la mise en forme d'un réseau national qui finit par obtenir un nom, la Coordination Eau Bien Commun France, et un bureau, constitué de six co-présidents qui représentent les six acteurs les plus impliqués : les coordinations CERA, CEIDF, PACA, COJEA, Eau Secours 45 et le MNLE⁴³. Nous allons à présent chercher à décrire non pas *la* mais *les* logiques d'action qui sont à l'œuvre au sein de ce réseau qui cherche à faire des mobilisations un mouvement pour l'eau potable.

(d) Les logiques d'action de la Coordination France

Il n'est pas évident de présenter la CEBCF comme dotée d'une logique d'action stabilisée, puisque comme nous l'avons vu, cette logique d'action fait toujours l'objet d'une construction, de discussions, et que les moments de travail collectif de la Coordination France sont relativement ponctuels.

Nous pouvons cependant passer par l'explication de la logique d'action des coordinations CERA et CEDIF pour l'expliquer, puisqu'elles sont en quelque sorte les leaders de ce mouvement national et que ce sont elles qui vont alimenter les supports de la coordination française : le site internet (dont les contenus sont très proches de ceux des coordinations), les outils et la communication. La coordination Ile-de-France est de plus celle que nous avons eu l'occasion de rencontrer le plus fréquemment, en échangeant avec ses membres (son directeur, son président, une de ses chargées de communication).

➤ *La multiplication des niveaux d'intervention*

La coordination IDF s'est créée en 2008 autour d'une mobilisation liée au SEDIF mais déjà animée par la volonté de fédérer différents acteurs associatifs et non associatifs (des « citoyens » et des professionnels de l'eau : ingénieurs, experts, universitaires). Elle était dès le départ hétérogène, comptant dans ses rangs des publics de l'eau mais aussi des associations politiques (comme des groupes locaux d'Attac ou l'association Utopia), des associations environnementalistes (de rayonnement national comme le MNLE ou plus locale comme Naturellement Nanterre⁴⁴) et même des associations artistiques et à vocation d'éducation populaire (L'eau et le pont et la Péniche Alternat). Elle avait la volonté, qui se confirme et s'affirme aussi aujourd'hui, d'agir sur plusieurs niveaux et de toucher différents publics, ce que nous allons présenter rapidement.

La CEIDF (et la CERA) mènent des activités à destination de la population en général (avec des ateliers comme Porteurs de Parole qui cherche à interroger les gens dans la rue sur l'eau ou d'autres démonstrations visuelles) mais aussi des populations plus défavorisées.

⁴³ Que pour notre part nous n'avons pas rencontré, et que nous n'avions pas l'impression d'avoir vu. Le co-président est Christian Pellicani qui est aussi un élu du Front de Gauche à Marseille.

⁴⁴ Qui fait partie du MNLE, son site internet : <http://nature.nanterre.free.fr>



Figure 25: Ateliers Porteurs de Parole à Est Ensemble (2010) et à Lyon (2015) (source : blog des collectifs)

La CEIDF organise ainsi des ateliers d'éducation populaire, mais aussi de fabrication de produits biologiques « Ecolo c'est économe », afin d'apprendre à faire des produits ménagers ou des cosmétiques non polluants. Elle organise ou participe aussi à des événements culturels locaux avec la diffusion de films, de documentaires, du théâtre ou des lectures. La coordination s'adresse également au milieu militant, puisqu'elle cherche à fédérer les publics de l'eau, et à procéder à la création d'outils comme le kit citoyen. Elle s'inscrit dans d'autres réseaux militants comme pour la défense des services publics, avec la Convergence Nationale des Services Publics par exemple. Elle cherche également à remettre en cause la distinction entre petit cycle de l'eau et grand cycle de l'eau en collaborant avec des associations environnementales, mais aussi entre action consumériste et action politique en établissant des relations avec les associations de consommateurs généralistes. Les coordinations Idf et Rhône-Alpes, qui sont très proches⁴⁵ ont établi des coopérations avec le monde universitaire, en créant un PICRI avec le laboratoire Mosaïque (UMR Lavue) de Nanterre, pour constituer des formes d'expertise citoyenne⁴⁶ ou en sollicitant des experts du monde scientifique. Les coordinations sont aussi composées d'acteurs de l'humanitaire, et interviennent également sur ce registre en participant à des activités de solidarité internationale. Enfin, les coordinations cherchent à agir « par le haut » à travers des activités de plaidoyer et de proposition de loi. Elles mobilisent des réseaux politiques et de grandes structures comme la Fondation France Libertés, mais sont aussi à la recherche d'un portage médiatique, qui passe par la rédaction de communiqués de presse, l'animation de divers médias (dont les réseaux virtuels), mais aussi la collaboration à des documentaires et notamment au film *Vague Citoyenne* qui retrace plusieurs années de la mobilisation de la CEIDF. Les coordinations dites Eau Bien Commun semblent d'ailleurs essaimer, et l'appellation circuler, puisqu'à partir de 2013, plusieurs réseaux l'adoptent : la Coordination Jurassienne pour l'Eau Bien Commun (qui deviendra la Coordination Eau Bien Commun Bourgogne Franche Comté), la Coordination Eau Bien Commun Beaujolais, la Coordination Eau Bien Commun Lyon Métropole, la Coordination Gard...

➤ *La recherche d'une hégémonie culturelle*

Nous le voyons donc, la CEIDF, avec la CERA, jouent sur un certain nombre de registres et multiplient les partenariats. Cette profusion d'activités et de collaborations, qui leur

⁴⁵ On a déjà vu que le directeur de la CEIDF étant aussi co-président de la CERA.

⁴⁶ Soit en collaboration avec des associations d'Ile-de-France.

permettent de jouer sur plusieurs tableaux, ont vocation à produire une transformation sur l'objet de cette mobilisation : l'eau. Celle-ci doit gagner en visibilité, par exemple à travers la sollicitation d'une prise de conscience des usagers ou l'installation de fontaines, pour lui redonner une place dans la société, être remise au cœur de la vie quotidienne, en montrant qu'elle est liée à tous les aspects de la vie sociale (services publics, environnement, solidarité...) En quelque sorte, il faut que l'eau sorte de la citadelle technique et de son statut d'infrastructure discrète de la vie quotidienne. Il faut stimuler la prise de conscience qu'elle est partout dans la société, qu'elle est ce bien commun du vivant qui doit être protégé et valorisé. Le directeur de la Coordination utilise à cet effet une expression tout à fait parlante, quand il dit chercher à atteindre une « *hégémonie culturelle* » :

« On peut avoir des universitaires, des consultants, des experts – vraiment des experts voilà – qui travaillent vraiment sur les questions... Et puis à côté de ça, on a des gens qui prennent l'eau et qui travaillent avec nous comme un jeu. On a des activistes, des clowns activistes, des art-activistes, voilà l'eau c'est une matière pour faire du mouvement dans la société, dans la rue. Qui est à la fois un projet culturel et artistique. Voilà donc il y a tout ça. Il faut essayer de fonctionner avec tout ça, limiter les heurts et les contradictions, il faut fluidifier tout ça parce que des fois ça peut vraiment... Mais quelque part, ce que je crois, c'est ce qu'on joue aussi, c'est une espèce d'hégémonie... C'est de gagner une hégémonie culturelle. On n'est quelque part pas loin de la gagner l'hégémonie culturelle. C'est-à-dire qu'on se déploie avec des gens très différents, dans des formes très différentes, et au bout d'un moment il y a une dynamique qui émerge de ce déploiement. À un moment donné, là, sur Est Ensemble en 2010 quand il y avait eu une grosse action, c'était un peu ça. Je m'étais amusé mais j'avais vu qu'il y avait une dizaine de formes d'action et d'acteurs très différents. Et au final tout ça faisait une grande lutte très visible et bien marquée, qui a marqué des points. » Jean-Claude Oliva, CEIDF

Le terme d'hégémonie culturelle, nous y reviendrons chapitre VIII, est emprunté au philosophe italien d'Antonio Gramsci (1891-1937) et fait référence à un changement qui doit s'opérer sur les représentations dominantes. Il y a une proximité avec la pensée de Ricardo Petrella, qui, nous l'avons vu, s'implique dans la création d'un mouvement pour l'eau : il appelle ainsi à des efforts pour inverser un discours dominant, le *story telling* ou la narration unique du monde, celle d'une eau plutôt marchandise, en faveur d'une « eau bien commun ». Elle passe nous l'avons vu par la mobilisation de concepts différents (le « *désastre écologique* » plutôt que le réchauffement climatique), l'idée de détruire le « *mur de l'eau* » mais aussi par la recherche d'un ré-enchantement du monde.

Cette recherche de l'imposition d'une « *hégémonie culturelle* » à travers l'« eau bien commun » passe donc par la multiplication des niveaux d'action et des partenariats. Elle n'est pas sans s'accompagner de réticences et de critiques, sur les moyens employés, nous le verrons plus bas. Celles-ci sont aussi liées au fait que la coordination française rassemble des acteurs très différents ayant des difficultés à s'accorder sur certains points. C'est le cas, nous l'avons vu, dans la question du réglage par rapport au système partisan, du réglage par rapport à l'administration ; mais cela concerne aussi d'autres sujets. Par exemple, la loi Oudin Santini, qui permet à une collectivité de consacrer 1% de son budget de l'eau à des activités de coopération internationale pour l'accès à l'eau, est plébiscitée par des acteurs, contestée par d'autres. Les premiers la valorisent puisqu'elle permet de financer des actions de solidarité,

les autres la critiquent puisqu'elle est perçue comme une taxe supplémentaire pour les usagers. Ils pointent du doigt l'élu responsable de cette loi, monsieur Santini, par ailleurs un adversaire de nombreuses associations en tant que président du SEDIF, et le fait que le financement de la solidarité doive passer par d'autres médiations. Comment dès lors, produire les conditions d'un accord entre tous les membres d'un Public de l'eau hétérogène ? Voilà la réponse que Jean-Claude propose d'y apporter : une connexion des sphères militantes et humanitaires au profit du droit à l'eau.

« [À propos du dispositif du 1%] C'est surtout ça dans un premier temps, c'est de la coopération. Et dans un deuxième temps c'est les entreprises qui viennent [rire]. Voilà donc ça ils ont raison de le dénoncer. Après, de l'autre côté, il y a Natalia qui est notre présidente de la coordination Rhône-Alpes, qui elle est un acteur de la solidarité internationale, qui vient de là, qui était présidente d'un mouvement de femmes d'Europe pour un futur commun [WECF]. Donc qui a une approche avant tout humaniste, etc. Ce qu'elle voit avant tout c'est qu'il faut de l'argent. Et donc ce qui fait que, y compris là, on a à la fois une approche critique mais qui avant tout demande à ce qu'on finance le droit à l'eau et le droit international. Alors je ne sais plus quelle est la formulation à laquelle on est arrivés... Heu... Où est la solidarité internationale ? [Il cherche dans ses dossiers] Voilà, nous demandons le développement d'actions de coopération inscrites dans la durée et dans les contextes locaux. Donc on met des exigences mais avant tout on demande l'aide internationale. Et puis voilà, on a des exigences sur le contrôle, etc. Mais on n'exclut pas le 1 % de la loi Oudin-Santini. » Jean-Claude Oliva, CEIDF

C'est aussi la prise en charge de tout un mouvement par quelques coordinations et un *leadership* parisien (plus jeune, plus tourné vers les institutions) qui va susciter des craintes et des réticences, quand de nombreuses associations valorisent fortement leur autonomie et ont des approches très variées de l'action. Elles peuvent en arriver à refuser ce qu'elles perçoivent comme une concurrence ou comme un *leadership* qui cherche à s'imposer sur une nébuleuse bleue.

Nous allons dans cette dernière partie mettre en perspective nos différents réseaux et leurs logiques d'actions pour comprendre comment les logiques de coopération mais aussi les débats se mettent en place, et structurent les échanges d'une nébuleuse bleue ou d'un Public de l'eau, toujours en cours de structuration.

II. Des flux diversifiés : coopérations, formations, tensions

Nous allons voir dans un premier temps que les mobilisations dans leur ensemble peuvent se caractériser par un ensemble d'éléments communs, qu'ils aient trait à leur fonctionnement ou à l'échange d'informations. Ils font de plus face à des problématiques identiques dans l'évolution de ces formes de fonctionnement. Cependant, nous verrons que les différents réseaux ont aussi des logiques d'action et de fonctionnement différents, qui deviennent difficilement conciliables quand ils croisent la volonté d'une action commune ou des concurrences et des disputes d'ordre individuel ou politique au sein d'une nébuleuse associative composite.

1. *Points communs et intérêts des mises en réseaux au sein de la nébuleuse bleue*

(a) **Une forme d'organisation partagée**

Tous les réseaux que nous avons présentés ont en commun une préférence pour un fonctionnement voulu comme horizontal, faiblement hiérarchisé et permettant l'autonomie des collectifs locaux. Nous y revenons rapidement pour étudier quelles sont les réalités d'une telle forme d'organisation.

➤ *Un accord pour un fonctionnement horizontal, faiblement hiérarchisé et démocratique*

Tous les réseaux sont caractérisés par une organisation qui fonctionne grâce à l'implication souvent très intense d'un petit nombre de militants qui s'appuie sur une base plus large d'adhérents. La forme de la coordination s'impose autant dans les années 1990 que dans les années 2010, en témoigne la multiplication des Coordinations dites de l'Eau Bien Commun. La coordination permet justement à un réseau de fonctionner avec un petit nombre d'acteurs tout en permettant la représentation de nombreux collectifs. La Coordination France revendique ainsi, comme la CACE avant elle, une large base d'adhérents, mais fonctionne au jour le jour grâce à un petit nombre de personnes, qui sont elles-mêmes les instigatrices principales des coordinations régionales. Ceci permet le maintien dans l'espace public de l'existence d'un réseau national, en dépit de l'espacement des rencontres et de l'éloignement géographique des membres pour lesquels l'action locale – ou l'action initiale dans certains cas – continue de passer en premier.

Des efforts sont faits en ce sens pour que les titres associatifs (président, secrétaire, trésorier) aient le moins de significations possibles. On retrouve ce discours chez Jean-Louis (CACE) qui refuse d'accorder de l'importance à son titre, à Eau Secours 45 où Éric annonce des titres « *bidons* », ou encore à la Coordination France où on désigne six co-présidents. Certains militants vont aussi refuser d'endosser ces titres même s'ils représentent les forces vives du collectif. C'est le cas à l'ACE de l'Ouest Lyonnais, où Noël, le militant banquier autodidacte qui a mené plusieurs actions en justice, a toujours refusé la présidence de l'association ; ou à Saint-Etienne, où Pierre-Louis refuse également le titre au profit d'un autre militant :

« Parce que je le vois avec ceux avec qui je gère l'association... Enfin quand je dis « je gère », ce n'est pas moi le président. Le pauvre président d'ailleurs, il est à l'hôpital. Il est plus malade que moi. Mais on se réunit chez lui on n'a pas de locaux. Donc toutes les réunions se passent chez lui. En principe c'est moi qui règle les problèmes et lui il signe. Enfin bon, c'est son honneur. Il a été président au début, on n'a jamais voulu le foutre à la porte. » Pierre-Louis, ESP

Les réseaux ont aussi en commun la volonté de fonctionner de manière démocratique. Ce fonctionnement démocratique est une manière de faire la démonstration de ce qu'ils désirent pour la démocratie dans son ensemble. Comme André Micoud (2005) qui remarquait que les actions démonstratives d'associations de la nébuleuse éco-environnementale « préfigurent la qualité du monde espéré », l'organisation horizontale des réseaux pour l'eau potable permet aussi en quelque sorte de préfigurer la qualité de la démocratie espérée. Les militants sont

d'ailleurs nombreux à dénoncer, face à la faible écoute de leurs revendications ou à certaines prises de décisions, un « *déni de démocratie* ». Le concept de contre-pouvoirs démocratiques, au sens de Rosanvallon (2006), trouve ici tout son sens puisqu'il s'agit de tenter d'apporter, principalement au niveau local, une correction, un prolongement voire un ajout de démocratie face à un système politique appréhendé comme incomplet.

➤ *Une confrontation à la réalité du fonctionnement des réseaux*

Ces engagements pour des fonctionnements horizontaux, faiblement hiérarchisés et démocratiques se confrontent cependant, et parfois avec une violence, aux fonctionnements des réseaux dans leur quotidienneté et dans l'urgence. Jean-Louis est le premier à avancer la non-validité des titres associatifs qui ne sont là que parce qu'ils sont exigés par la loi 1901, il est pourtant le président de la CACE, reconnu comme tel et celle-ci tend à être personnalisée par lui. A Eau Secours 45, les titres sont voulus « *bidons* » mais sont investis différemment par les militants : l'un d'entre eux me fait un jour en aparté la critique d'un autre militant car il trouve qu'il s'investit trop dans son rôle de président, avec une approche trop « *professeur* » de l'action. De plus, le rapport au titre évolue en même temps que le travail du collectif, qui en vient à être mis en œuvre par un petit nombre de militants. Éric montrait toute la frustration qu'il ressentait à voir ce rapport aux titres évoluer. L'analogie qu'il formulait, en rapprochant son statut d'un « *secrétaire du parti communiste* » qui concentre le pouvoir et l'information, renvoie à un autre mode de fonctionnement des organisations militantes, comme le montre Jacques Ion dans son travail sur les mutations du militantisme (Ion, 2012). Éric regrette que la dimension horizontale de son collectif ne se perde dans l'action, alors qu'elle est fondatrice de son rapport à la démocratie et des ambitions d'Eau Secours 45. Il observe avec crainte un déclin du fonctionnement qui, selon lui, réduit les possibilités d'entrée dans le débat à ceux qui travaillent ou qui parlent le plus fort – observation qui vaut à ce moment de l'entretien pour la Coordination Française comme pour ES45 :

« Au bout d'un moment c'est soit les grandes gueules quand ce n'est pas démocratique, soit quand c'est démocratique, c'est ceux qui ont bossé. Et c'est-à-dire que tôt ou tard, les inégalités elles seront là. Et ça veut dire qu'il y a un truc de départ où c'est égalitaire, et progressivement ça l'est moins. » Éric, ACA

Éric alerte d'ailleurs son collectif sur le fait qu'il finit par « *concentrer les pouvoirs* » avec André dans la mesure où ils gèrent la plupart des dossiers et développe une parole qui prend le pas sur celle d'autres militants, contribuant à les perdre en chemin :

« Ça nous a coupé complètement des copains qui n'ont pas suivi la même démarche. Et quand il y a une décision à prendre, de fait, on a un poids énorme, puisqu'on connaît les dossiers. Et ça veut dire qu'on n'est plus dans un système démocratique. Ça veut dire qu'on est dans un système où on rejette... Ce qu'on a toujours rejeté chez les techniciens, les spécialistes, on est devenus comme ça. Au bout d'un moment on est des caricatures de ce qu'on rejette. » Éric, ACA

La crainte, c'est donc de devenir comme celui que l'on critique, un spécialiste qui ne rend pas de comptes : « *Comment veux-tu que je sois remis en cause ? Je peux prendre des décisions de crado et je ne suis pas remis en cause* », s'interroge-t-il en entretien. Il s'auto-applique

donc la vigilance et la demande de reddition de comptes qu'Eau Secours 45 met en œuvre vis-à-vis des élus, en demandant lors d'une réunion du collectif à ce que son travail soit plus suivi, contrôlé, corrigé, débattu, sous peine de cesser ses activités.

Pour le réseau de la Coordination française, on peut aussi observer un effet « entonnoir » quant au fonctionnement du collectif. En dépit d'un fonctionnement voulu participatif – et appuyé sur des techniques professionnelles de participation – et d'une co-présidence à six, la multiplicité des tâches et des sujets finit par prendre le pas sur le fonctionnement. Éric me le dit un jour en entretien : certains des échanges ne passent pas par les rencontres, mais se font entre quelques participants quand ceux-ci se croisent à l'occasion d'un évènement. Les acteurs qui ont le plus de moyens et de temps sont susceptibles de prendre le pas sur le fonctionnement du réseau. D'autres personnes parlent, souvent indirectement, de la crainte d'une position de *leadership* de la Coordination d'Ile-de-France, qui est la coordination qui fonctionne avec le plus fort degré d'institutionnalisation et un personnel rémunéré qui allège le travail des militants. Il y a donc un ensemble de méfiances quant à la direction des réseaux, qui, même si elle s'appuie sur des valeurs qui font l'unanimité, se confronte parfois durement aux réalités du fonctionnement. Elles sont liées à la coexistence, pas toujours pacifique, de différents rapports à l'action militante et au politique, dont nous allons parler plus loin.

(b) La circulation des acteurs, des savoirs et des outils

➤ *Du témoignage et de l'information*

Les acteurs ont aussi en commun un accord assez large sur les intérêts de la mise en réseau. On s'aperçoit que le témoignage est souvent présent dans les échanges, qu'il s'agisse de la CACE ou de la Coordination Eau Bien Commun France (CEBCF). Ce témoignage a plusieurs fonctions, il permet de partager l'indignation, un des moteurs de l'action, la satisfaction, mais aussi les savoirs issus de l'enquête des publics de l'eau. Il alerte sur les difficultés et permet aussi de recevoir des encouragements et des conseils.

➤ *La circulation des savoirs, des acteurs et la création d'outils*

Les réseaux permettent une circulation des savoirs, mais aussi des dépositaires de ceux-ci, avec une circulation d'experts vers les profanes, comme nous l'avons vu dans notre partie « du maître au disciple⁴⁷ » mais aussi des militants initiés vers ceux qui commencent leur mobilisation. Qu'il s'agisse de la CACE, d'ES45 ou de la CEBCF, la mise en réseau permet la circulation des savoirs qui vont armer la mobilisation et favoriser la multiplication des publics de l'eau. Ces savoirs font parfois l'objet d'une compilation à la CACE, sur le site internet par exemple, où l'on peut trouver de nombreux articles de loi, des jurisprudences, des dossiers. Dans les coordinations EBC, ils font plutôt l'objet d'une transformation en outils par les coordinations.

Par outil, on désigne un certain nombre de savoirs, techniques, administratifs, juridiques, qui vont être transformés en connaissances détachables de ceux qui les ont produits et du contexte de leur production, afin de les rendre adaptables aux situations rencontrées par les associations ou les usagers. Ces outils sont à la fois des savoirs, résumés dans des kits, comme

⁴⁷ Dans le chapitre IV, dans la sous-partie 2 de la partie II

celui pour la remunicipalisation, et des savoirs faire, proposés nous l'avons vu sous forme de méthodologies – celle d'un format pour joindre les opérateurs et les contraindre à rétablir l'eau par exemple. Ces outils sont des savoirs simplifiés qui vont vulgariser un domaine technique, et qui sont souvent plus accessibles que les textes de lois compilés par la CACE qui restent complexes pour un non-initié.

Concernant l'assistance à l'utilisateur à la CACE, la transmission des savoirs se fait le plus souvent sur un mode oral et par contact, au moins téléphonique. L'organisation rencontre les usagers ou les associations qui la sollicitent, donne des conseils, renvoie à des procédures : lire le règlement de service, saisir la CACE, obtenir le contrat puis « *gratter ça, ça et ça* ». La CEBCF a créé des outils qui sont pour certains disponibles sur le site et qui peuvent permettre de faire l'économie du contact, comme un guide pour appeler les opérateurs, assorti d'une lettre type pré-signée par la CEIDF et la Fondation France Libertés, que l'on peut télécharger et envoyer au maire ou à l'opérateur.

Mais déconnecter les savoirs de leurs contextes locaux d'émission et surtout de ceux qui les ont construits patiemment, à travers les épreuves que nous avons présentées dans le chapitre IV, peut donner le sentiment d'une dévalorisation des détenteurs des savoirs C'est d'autant plus le cas si les détenteurs des savoirs ne sont pas reconnus comme tels et si leur témoignage n'est pas sollicité. On peut le percevoir dans le discours de Micheline de la CACE, et son opposition à la coopération avec la CERA, qui s'est pourtant constituée sur le même territoire :

« Alors justement ils veulent qu'on y aille, mais finalement il va falloir qu'on leur donne notre boulot à nous. Et ça on n'est pas d'accord. Tout le boulot qu'on a fait. Ils voudraient qu'on aille avec eux mais nous on n'est pas d'accord, tout le boulot qu'on a fait on ne peut pas se permettre que ce soit quelqu'un d'autre qui puisse après en parler à notre place. Là par contre, oui, ce serait un échec si on faisait ça. Parce que ça, ça arrive en politique. Du coup on connaît un peu les gens qui y sont, finalement ils font la même chose que nous. Alors ça ne nous intéresse pas. » Micheline, ACER

Elle semble refuser de voir le travail se transformer en outil puisqu'elle n'aurait pas le contrôle de ce qui serait fait avec cet outil, qui peut dès lors servir « *en politique* ». Il y a aussi une forme de mise en concurrence des réseaux puisqu'ils vont prendre en charge un même type d'activité, l'assistance à l'utilisateur. Elle peut être d'autant plus mal vécue par Micheline que l'assistance est devenue une des activités principales de la CACE, quand elle n'est qu'un des éléments du répertoire d'action des réseaux EBC, même s'il permet de légitimer les actions et d'élargir la base des soutiens.

➤ *Crédibilisations croisées et logiques d' enrôlement*

Il y a donc un double mouvement entre les publics locaux et le réseau national : les publics adhérents contribuent à faire du réseau un acteur fort, et peuvent en retour profiter à la fois de la circulation des outils et du crédit conféré par l'appartenance à un ensemble national. C'est encore Éric qui explique qu'il est parfois plus simple de solliciter un élu ou une collectivité au nom de la Coordination France que de l'ACA, mais le crédit de la Coordination France repose en retour sur l'adhésion et le soutien de ses publics. Alors que la dimension de l'assistance à l'utilisateur est plus présente à la CACE, le soutien aux associations par la CEBCF se fait

d'avantage dans une logique d'enrôlement : on va aider une association qui démarre en faisant circuler des outils, des acteurs (qui animent des formations), et des valeurs, jusqu'à solliciter son adhésion pour grossir les rangs et multiplier les contacts. C'est ce qu'Éric explique à propos d'une association auprès de laquelle il intervient à la demande de la CEBCF :

« Du coup, ils [l'association en question] y sont à la coordination? Non, ils ne sont pas mais le but du jeu c'est de les faire adhérer. Tu comprends ? C'est ça, la coordination elle sert à ça, c'est avoir des contacts. [...] La coordination nationale ça a permis d'avoir un contact avec moi en direct l'autre fois. » Éric, ACA

*

Nous l'avons bien vu plus haut, si les réseaux ont en commun des positionnements et des enjeux, ils sont aussi traversés de mésententes qui rendent parfois difficiles les coopérations et presque impossible la création d'un seul et même mouvement.

2. Différentes logiques d'actions qui se complètent et se confrontent

Dans cette dernière partie, nous allons voir d'abord que les réseaux sont guidés par différents rapports à la cause qui impliquent différentes logiques d'actions, puis nous verrons que ces différences tendent à opposer les réseaux ou les acteurs qui les composent.

(a) Différents projets des collectifs : du cas à la cause

Les différents réseaux que nous avons présentés ne se sont pas créés, et surtout n'ont pas évolué vers les mêmes objectifs. On va résumer ici les trois logiques d'action qui nous semblent à l'œuvre.

➤ *Le dénouement de cas à la CACE*

La CACE est aujourd'hui tournée vers l'action locale, qui se partage entre le témoignage et le dénouement des cas. L'action se partage donc entre plusieurs performances de la régulation civique : le dénouement de cas et l'application d'une vigilance vis-à-vis des élus, soumis à un pouvoir d'inspection exercé par les militants initiés.

Il s'agit d'une action qui veut résolument partir « du bas », agir au concret, mais dans l'optique de se répliquer partout où l'on a besoin d'elle. C'est ainsi que Jean-Louis résume son action, comme on l'a déjà vu un peu plus haut : « toutes ces choses-là sont à prendre en bas. Ça se règle tout en bas. Mais partout hein [...] on cerne véritablement le problème quand on est au concret ». Le dénouement de cas, on l'a dit, se fait dans une optique d'assistance à l'utilisateur qui cherche aussi à se systématiser, avec Micheline par exemple qui veut créer un espace où l'on aiderait les gens en difficulté à « débrouiller leurs petites affaires ».

La mobilisation de la CACE s'adresse à plus forte raison aux usagers, et notamment aux usagers en difficulté, pour les représenter mais surtout pour les aider en cas d'injustice.

➤ *Une action politique contestataire à Eau Secours 45*

À Eau Secours 45, l'action des publics de l'eau a un commencement et une finalité politiques ; il s'agit de chercher à provoquer un changement dans les modes de gestion, pour

généraliser le modèle de la gestion publique et soutenir l'existence des régies officielles, pensées comme mieux à même de gérer l'eau de manière efficace et équitable. Le transfert des activités des associations à celles du collectif a pour objectif d'accompagner le transfert des compétences des communes vers la communauté d'agglomération, devenue communauté urbaine d'Orléans. Si chaque public reste responsable et indépendant vis-à-vis de son activité locale, le réseau se fédère pour mener des actions communes, autour des questions de qualité de l'eau, d'assainissement mais aussi de gestion de l'eau potable.

L'engagement d'Eau Secours 45 auprès du réseau national incarné par la Coordination EBC France témoigne d'une volonté de montée en généralité autour de problématiques communes aux publics de l'eau : transfert de compétence, droit à l'eau, lutte contre les multinationales, exercice d'un lobby citoyen. Ils ont conscience, comme le dit Éric, de la nécessité d'un relais politique de leur mobilisation :

« Le rapport de force il s'est inversé d'ailleurs : on a besoin des politiques nous. On ne peut pas fonctionner l'association toute seule. S'il n'y a pas un relais, s'il n'y a pas des gens, des politiques qui reprennent nos analyses, notre travail, nos propositions de conclusion, on l'a dans l'os. On a besoin de ce truc-là. Ça ne veut pas dire qu'on est au service de ces gens-là, on est au service de la collectivité. On est au service des citoyens, mais il nous faut ce relais-là. » Éric, ACA

L'action se fait donc plutôt par le bas, dans une dimension politique contestataire et locale ou intercommunale mais avec une montée en généralité qui passe par le soutien et la participation à des activités de type *top down* ou « par le haut » au niveau nationale voire international. L'action d'ES45 peut donc être résumée comme politique, multi-niveau, et ce faisant, au contraire de la CACE, plutôt à destination des militants que des usagers.

➤ *La poursuite d'une « hégémonie culturelle » avec un réseau national*

La logique d'action de la Coordination France est aussi une action sur un double niveau, avec le plus souvent un ancrage local des collectifs qui la composent, mais la mise en réseau des acteurs, des savoirs et des savoirs faire pour porter une cause.

Les acteurs leaders de ce mouvement des coordinations, en Île-de-France et Rhône-Alpes, ont dès le départ envisagé ce double niveau d'action, ce qui n'était peut-être pas le cas des membres d'Eau Secours 45. Dès ses débuts, la coordination francilienne engagée dans une mobilisation contre le SEDIF revendiquait de rassembler un ensemble varié d'acteurs issus du monde militant, environnemental, humanitaire, artistique. La coordination rhône-alpine ne s'est pas créée autour d'un cas sur lequel elle devait mener une enquête, mais dans l'optique de rassembler différents acteurs de l'eau pour créer un réseau de citoyens compétents et une expertise citoyenne. Ces deux coordinations ont multiplié les formes de leurs interventions et les interlocuteurs (population, élus, chercheurs, associations...), au contraire des réseaux CACE et ES45 qui ciblent les élus en particulier, et les opérateurs.

Les deux coordinations CEIDF et CERA cherchent à fédérer le plus grand nombre, et portent donc leur préférence sur une dépolitisation au moins partielle des revendications de leur réseau régional, mais aussi du réseau national. Ceci est mis en visibilité par un verbatim de Jean-Claude le président de la Coordination francilienne, quand il se prononce sur le choix de l'intitulé du kit, « eau droit de cité » plutôt qu' « eau bien commun » :

« On a eu du mal à se mettre d'accord sur un titre. En même temps voilà, cette démarche là c'est que c'est vraiment un outil qu'on met à la disposition des associations pour interpeller les élus. Et ce n'est pas un positionnement. Voilà, si on met en avant « eau bien commun » quelque part on est dans un positionnement idéologique qui est quand même marqué. Et avec ce genre d'outils on veut aller au-delà de ça, c'est-à-dire qu'à la limite aujourd'hui si le maire de Nice il a décidé de retourner à une gestion publique, à mon avis il ne partage pas la notion de bien commun avec nous. Enfin voilà quand on dit « eau bien commun », là pour le coup les gens qui sont vraiment dans cette conception c'est les écologistes, le parti de gauche, sans doute un certain nombre de socialistes, mais... Alors que cette question-là, dans les municipales, n'importe qui peut s'en saisir. N'importe quel citoyen, n'importe quel élu peut y répondre, quel que soit son étiquette politique. Voilà on est dans des positions d'intérêt général. Bien sûr que nous notre perspective c'est l'« eau bien commun » et notre soubassement idéologique pour ainsi dire c'est celui-ci mais on n'est pas obligés de le partager pour mettre en place ces propositions-là qu'on fait pour les municipales. » Jean-Claude Oliva, CEIDF

Si les valeurs de la coordination tournent autour de l'« eau bien commun », elles sont plus ou moins politisées en fonction des publics à qui l'outil s'adresse. Nous l'avons vu également dans la présentation des rencontres, plusieurs participants, et surtout des participantes, s'opposent à une politisation du mouvement trop intense qui ne permettrait pas le ralliement du plus grand nombre. Les coordinations francilienne et rhône-alpine montent des dossiers afin de recevoir des subventions de fonctionnement, qui leur permettent de professionnaliser leur action, de disposer d'un petit bureau rémunéré, ou des subventions pour des projets, menés par exemple à destination des jeunes comme un projet européen intitulé *Jeunes vigies de l'eau* ou un autre projet intitulé « eau bien commun – domaine d'expertise des jeunes ». La coordination France, en plus de la circulation des acteurs, des savoirs et des outils, cherche à produire un plaidoyer pour l'eau ; il passe par l'accumulation des cas pour porter une cause, celle de l'« eau bien commun ».

Il y a donc une action qui se fait plutôt à un niveau supra-local et national, par le haut mais avec un ancrage résolument local rendu effectif par l'adhésion des publics locaux de l'eau et des activités à destination des usagers défavorisés. La mobilisation du réseau s'adresse pour partie aux militants, mais elle a surtout vocation à communiquer avec un public large (population en tant qu'usagers et en tant que citoyens, et représentants politiques).

➤ *Des entrepreneurs de cas et des entrepreneurs de cause*

Les différentes logiques d'action et les différents publics ciblés par les réseaux peuvent être résumés, quand on les a simplifiés, dans le tableau suivant :

Réseau	Logique d'action	Niveau d'action	Logique d'extension	Public ciblé	Définition de l'objet eau
CACE	Dénouement de cas	Local	Capillarité	Usagers de l'eau	Bien quotidien
Eau Secours 45	Action politique	Intercommunal	Montée en généralité	Militants de l'eau	Objet politique
Coordination EBCF	Défense d'une cause	Multiniveau	Hégémonie culturelle	Citoyens de l'eau	Bien commun

Tableau 3: Tableau récapitulatif des logiques d'action et de diffusion des réseaux (source: réalisation personnelle sur la base des données de terrain)

Ce tableau permet de mettre en perspective les différentes logiques d'action, les différents niveaux et perspectives d'action. Il permet de montrer que coexistent au sein de la nébuleuse bleue des entrepreneurs de cas, les publics de l'eau, mobilisés dans le cadre d'une « enquête sociale » et des entrepreneurs de cause qui vont monter en généralité à partir des cas pour porter une cause plus générale.

(b) Différents rapports à l'action militante

Les relations entre les réseaux ou à l'intérieur des réseaux sont ainsi constituées de multiples formes de coopération, qui permettent d'enrichir les interventions des uns et des autres, mais aussi sont aussi traversées par des tensions.

Nous l'avons vu, les différentes logiques d'actions sont justifiées par les militants qui les emploient mais aussi critiquées par ceux qui les rejettent. Jean-Louis disait d'une action au niveau des sénateurs, des députés ou de l'international qu'elle était une « parlotte » peu concrète, et la dévalorisait au profit d'une action concrète et par le bas. La logique de l'action de la CACE est en retour l'objet d'une critique ou d'une dévalorisation de la part des autres réseaux, qui la considèrent comme limitée à la sphère de la consommation :

« On essaye de prendre l'eau dans toutes les dimensions. C'est ce qui fait notre différence avec quelque chose comme, ce n'est pas péjoratif, comme la CACE. Clairement c'est les consommateurs, le rapport à la facture, tous les problèmes de consommateurs. Ce qui est intéressant mais nous ont fait ça et ont fait d'autres choses. Et ce qui fédère tout ça c'est une conception de l'eau comme un bien commun. Ce qui fait qu'on intervient à la fois sur les questions économiques sur les questions démocratiques que ça pose » Jean-Claude Oliva, CEIDF

Nous l'avons vu aussi, il peut apparaître des tensions dans le choix des répertoires d'action, certains militants portant leur préférence sur les actions dites innovantes, comme la performance ou le clown activisme, alors que d'autres sont plus favorables à des activités plus traditionnelles comme la pétition ou la distribution des tracts sur les marchés. Il faut cependant noter que ces oppositions sont rapidement résolues par l'autonomie des militants sur leur propre terrain : ils choisiront bien le répertoire qui leur convient. Et quand des militants d'Eau Secours critiquent à Grenoble l'idée d'action ludique ou de l'emploi du terme de performance, ils n'en boudent pas pour autant les actions visuelles et démonstratives, se jetant à l'eau pour les municipales comme nous l'avons vu. Ceci nous renvoie à l'idée d'une hybridation des pratiques entre éléments « anciens » et « nouveaux » du répertoire d'action militant, que nous avons vu chapitre III quand nous discutons le modèle de Jacques Ion (2012).

Une dimension plus discutée est celle de la spécialisation des militants et surtout de la professionnalisation d'activités militantes pour l'eau potable. Dans la plupart des cas, la spécialisation, comme fruit de l'enquête sociale et d'un travail assez intense de bureau est reconnue comme nécessaire par l'ensemble des militants, qui craignent cependant parfois ces excès qui mèneraient à reproduire le débat d'expert. Il n'y a qu'un militant rencontré à Eau Secours 45 qui, parfois en conflit avec le collectif – ce qui peut contribuer à expliquer la

critique –, s'oppose à cette spécialisation qui tend à produire une sélection des militants, et à perdre le nombre des militants au profit de quelques spécialistes. C'est Bertrand, qui fait une analogie avec les colibris de Pierre Rabhi. Il en appelle à un abandon de cette spécialisation au profit d'une mobilisation de masse et du retour d'actions plus collectives et conviviales, puisqu' « *on ne milite pas pour se punir* » :

« Le politique, il bougera quand il y aura 1000 personnes qui viendront dans sa mairie, lui dire, « nous, on veut l'eau publique ». Il ne bougera pas si vous avez un super technicien et spécialiste de l'eau qui vient lui expliquer pourquoi la régie publique c'est mieux que la délégation. Il s'en fout. Il s'en fout. On en a fait l'expérience douloureuse à plusieurs reprises » Bertrand, groupe Eau d'Attac 45

Dans l'ensemble, les militants ne sont pas aussi critiques de la montée en compétence, puisqu'elle les habilite et est productrice de satisfactions importantes pareilles à des « *passions cognitives* » (Roux, Charvolin et Dumain, 2009).

La question de la professionnalisation de l'action militante est plus polémique. Elle est un des arguments de la critique de la CACE envers les Coordinations EBC qui sont accusées de chercher avant tout des formes de revenus, dans une critique assez dure :

*« Et en tout cas avec nous il n'y aura pas de coopération. Maintenant c'est ce qu'on dit. Dans la CACE c'est à plat. S'il y en a qui veulent aller les trouver, on leur en a déjà parlé, ils font comme ils veulent. Ils savent les soucis qu'il y a, parce que là ils ont même failli se retrouver au tribunal avec Laimé. **La coordination Île-de-France ?** Ah oui, ils lui avaient piqué tout son boulot et lui c'est son gagne-pain. Vous pouvez demander à Jean-Louis. L'ennui c'est qu'ils vont chercher des sous. **Je ne comprends pas pourquoi c'est un ennui ?** Mais parce que moi le Conseil Régional c'est nos sous, c'est mes impôts. Moi j'ai l'impression qu'ils cherchent justement de l'argent alors ils vont dans toutes ces instances, comment dire, publiques pour se payer un salaire. Mais ce que je voudrais savoir c'est qu'est-ce qu'ils font exactement. Moi je pense, rien [Rire]. C'est ça qui est gênant pour nous. On ne se fait pas payer ni rien, même Jean-Louis quand il se déplace [...] il se fait juste payer son repas à et son trajet et c'est tout. » Micheline, ACER*

Ce qui s'oppose alors est une logique de l'action militante bénévole telle qu'elle est mise en œuvre à la CACE par Jean-Louis qui « *se fait juste payer son repas* ». Micheline introduit aussi une autre problématique liée à la professionnalisation de quelques-unes des coordinations : la concurrence avec les professionnels, comme Marc Laimé qui est journaliste mais aussi consultant pour les collectivités. De l'insertion de ces collectifs dans le monde professionnel peut donc découler des rivalités pour l'accès à un nombre de ressources limitées.

(c) Différents rapports au politique

Une autre tension majeure de l'action en réseau est le réglage du rapport au politique. Ce rapport peut s'envisager sous deux angles : le rapport au politique au sens du système partisan, et le rapport au politique au sens de l'administration et des institutions. Ces deux rapports sont l'objet de différentes tensions et désaccords.

➤ *La négociation d'un rapport au système partisan*

Nous l'avons vu, il s'agit d'une question sensible. Elle semble relativement évacuée à la CACE, où nous n'avons ni observé ni entendu d'éléments sur le sujet, mais elle a été un élément structurant dans la constitution du réseau Eau Secours, et un élément de débat au sein du réseau national.

A Eau Secours nous l'avons vu, il y a un engagement presque unanime pour faire reconnaître l'eau comme une cause politique, rapprochée de valeurs de gauche et pensée de pair avec un engagement plus général des militants⁴⁸. L'unité politique de départ est perturbée par l'entrée de collectifs comme ICEO qui ne sont pas composés du même public, mais un réglage semble parvenir à se créer, à la surprise avouée de ses membres (« *c'était impensable* » nous disait Alexis). Ce réglage parvient à se faire grâce à des causes communes moins politisées que le modèle de gestion de l'eau, comme les rejets en Loire, et à force de collaborations et de médiation, comme celle du « *collègue d'ICEO* » qui dit (cité par Alexis) : « *écoutez, on va faire la même chose qu'au sein du collectif, on va essayer de s'écouter, on va essayer de s'entendre et puis on va trouver une solution* ». Le réglage de ce rapport au politique est facilité par le fait qu'Eau Secours⁴⁵ rassemble un groupe de pairs, même s'il y a des gens issus de formations politiques différentes à ICEO, il y a une vision commune qui peut se concilier.

C'est plus difficile pour le réseau national, comme on l'a vu à l'occasion de la première réunion de Grenoble, quand l'ensemble des participants est très hétérogène. Les « jeunes » sont moins issus de formations politiques différentes qu'ils ne rejettent les formations politiques en elles-mêmes, proposant de faire du mouvement pour l'eau potable un mouvement apolitique qui serait plus fédérateur et permettrait un recrutement et une adhésion plus large. Cette option est difficilement envisageable pour un militant politisé comme Éric. Une fois de plus, comme pour la question du répertoire d'action, la problématique, quand elle est rencontrée, est plus ou moins résolue par le fait que les associations peuvent mettre en œuvre le rapport au politique qu'elles veulent sur leur terrain d'intervention puisqu'elles sont autonomes de la Coordination. Concernant l'identité de la Coordination, la politisation est pensée au sens du politique « avec un grand P⁴⁹ » plutôt qu'au sens du politique partisan, même si le recours à une notion comme l'« eau bien commun » fait office, en soi, d'une démonstration de valeurs plutôt identifiées comme des valeurs de gauche. La présentation de la CEBCF, comme suit, n'affiche aucune politisation :

« Nous sommes des citoyens, associations et collectifs mobilisés autour de l'eau bien commun en France. Nous menons des actions en faveur du droit humain à l'eau et à l'assainissement, d'une gestion publique et démocratique de l'eau, et pour la préservation de la ressource localement et régionalement. » Description de la coordination France sur sa page d'accueil.

⁴⁸ Nous y reviendrons dans notre chapitre suivant consacré à l'étude des trajectoires d'engagement des militants.

⁴⁹ Comme le « politique au sens de la cité », le « politique avec un grand P » est une terminologie employée parfois par les militants pour distinguer la politique au sens de l'administration de la vie collective, de la politique au sens de la compétition électorale et du système des partis.

Finalement, c'est donc plutôt la vision déconflictualisée et déconnectée de l'échiquier politique qui prévaut dans la définition des contenus de la Coordination France.

➤ *Différents rapports aux collectivités et aux institutions*

Le réglage du rapport au politique, au sens de l'administration, est lui aussi complexe, entre les partisans de la co-construction et ceux de la confrontation, comme nous l'avons vu grâce aux échanges entre Éric et Virginie. Cette dimension est utilisée par les acteurs pour se critiquer ou se décrédibiliser, comme c'est le cas avec Jean-Louis, qui dénonce le rapprochement entre des militants et des collectivités en le comparant à une collaboration entre le MEDEF et des syndicats :

« Vous voyez avec PACA [sous-entendu la Coordination PACA] on a eu des relations. Ça n'a pas marché parce que PACA, la coordination qu'ils ont faite d'usagers, il y a des politiques. Et il y en a un, dont je ne trouve pas le nom, si vous voulez il voudrait créer une sorte de consensus. C'est-à-dire de faire une liaison, comme le font les coordinations, entre le monde politique, même pire entre les élus des collectivités et les associations. Alors non, à la CACE et moi en particulier, je vois ça comme si au niveau du monde ouvrier on voulait faire une association commune avec le Medef et la CGT. On peut discuter sur certains trucs, on peut même être d'accord mais je le dis : les collectivités même quand on est à côté on est toujours en face. » Jean-Louis, ACER

La Coordination est critiquée pour son rapprochement avec le monde politique « *et pire* » avec les élus, avec lesquels les associations de la CACE ont eu des relations très difficiles et sur lesquels ils s'attachent à maintenir une vigilance : les militants de la CACE ne seront donc jamais aux côtés des collectivités, mais bien « *en face* ».

A Eau Secours 45, la mobilisation s'est aussi construite dans un rapport de conflictualité avec la puissance publique, Éric précise d'ailleurs qu'ils ne négocient pas :

« On était dans une situation de conflit, on était plutôt dur dans notre truc. Et sur l'intercommunalité, ça va faire la même chose. C'est-à-dire qu'on n'est pas dans des négociations. C'est une privation des droits pour les citoyens. C'est-à-dire que là on ne négocie pas. On peut négocier la représentation citoyenne après, il y a des trucs sur lesquels on est maintenant plus cool sur le statut par exemple de régie. » Éric, ACA

Et d'ajouter, à propos des formes de consensus :

« Oui, du débat, le consensus peut être intéressant à certains moments mais ça ne peut pas être un fonctionnement général. C'est le conflit qui te fait avancer. » Éric, ACA

C'est la raison pour laquelle, il se reconnaît peu dans les demandes de déconflictualisation de la mobilisation émises par certaines actrices des coordinations. Tout en admettant que la conflictualité ou la radicalité de son collectif peut nuire au travail collectif, Éric défend la permanence du conflit et du débat, comme une ressource et non une limite de l'action collective :

« On a cette image un peu de radicalité. Qui nous pèse d'ailleurs pour bosser avec d'autres assos qui sont plutôt dans un truc plus cool. Ils ne comprennent pas notre fonctionnement. Sauf qu'une fois de plus, le conflit n'est pas une mort... Tu peux aller

au-delà, on n'a pas besoin du conflit tout le temps quand il n'y en a pas besoin, il n'y en a pas besoin. On ne va pas créer un conflit pour le conflit. Mais ça veut dire que s'il devait y en avoir un, il ne faut pas l'éviter. » Éric, ACA

Il fait de ce débat une condition de la réussite d'un projet démocratique, il faut pouvoir se disputer pour construire ensemble. C'est aussi l'opinion de Pierre-Louis quand il relate le départ d'un militant de son collectif suite à un désaccord :

« Mais je le dis, je le vois avec les autres, par exemple celui qui a démissionné tout à l'heure. Quand il a démissionné je lui ai dit : « Écoute, tu n'es pas d'accord je le conçois. Mais il n'y a pas de raison qu'on soit toujours tous d'accord et ce n'est pas une raison pour démissionner ». Si dans tous les groupes il fallait qu'à chaque fois qu'il y a un petit problème... Ce n'est pas possible que dans un groupe, quel qu'il soit, il n'y ait pas à un moment donné quelqu'un qui ne soit pas d'accord. [...] Si c'était un militant il n'aurait pas démissionné. Ça se sent quand on n'est pas militant. Ça se sent parce que les gens ne raisonnent pas tout à fait de la même façon. La moindre chose, un choc, terminé. Quand on est militant il faut bien qu'on s'affronte, il faut bien des problèmes. Il faut bien une certaine volonté, une certaine persévérance sinon il n'y a plus rien. » Pierre-Louis, ESP

Il y a donc des approches résolument différentes du politique qui est parfois « évité », comme le montre Eliasoph au sujet des associations américaines (Eliasoph, 2010), car synonyme de conflit, ce qui est le cas auprès des plus jeunes acteurs des coordinations. Le politique et le conflit qui l'accompagne peuvent aussi être recherchés par d'autres acteurs, les plus expérimentés de l'action politique et militante, puisqu'il est perçu comme un marqueur de la qualité des échanges et des acteurs. Camille Hamidi (2006) montre dans ses travaux que le conflit peut même être recherché car producteur de satisfactions et de convivialité : « *dans certaines associations, l'expression virulente des désaccords internes, loin d'être considérée comme dangereuse et coûteuse, peut en effet être au contraire appréhendée comme l'un des bénéfices, l'un des plaisirs de l'engagement*⁵⁰ ».

Conclusion

Pour conclure nous voyons que la diversité de la composition et des logiques d'action des réseaux, ainsi que la variété de leurs échanges, attestent bien du caractère hétérogène de la nébuleuse bleue et de la complexité des dynamiques qui la traversent. Celles-ci sont difficilement conciliables sans un intense travail de négociations qui se met ponctuellement en œuvre dans des tentatives de construction d'une parole commune.

Sans vouloir trop se focaliser sur les disputes, alors que de nombreuses coopérations sont aussi à l'œuvre, nous nous y intéressons en ce qu'elles permettent de montrer que la cause de l'eau agrège à elle des individus très différents. Nous l'avons vu en évoquant une fracture générationnelle ou différentes cultures militantes qui se croisent, coopèrent, s'ignorent ou se disputent au sein de la nébuleuse bleue.

⁵⁰ P. 23 de Hamidi, C., 2006, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation », *Revue française de science politique*, Vol. 56, n° 1, p. 5

C'est pourtant l'ensemble de ces dynamiques qui va donner à la régulation civique sa forme spécifique, faite de contestations, mais aussi de contributions, de la part d'acteurs qui cherchent à modifier la manière dont se gère le secteur et se pense la ressource en eau.

Notre chapitre suivant, le dernier de cette partie consacrée à l'étude de la nébuleuse bleue grâce aux données recueillies sur le terrain, va s'intéresser plus particulièrement aux trajectoires des acteurs, pour repérer les prédispositions à un engagement pour l'eau potable. Qui sont ces acteurs qui vont réagir à l'indignation, une émotion forte dont nous avons vu qu'elle peut aider au passage à l'acte ? Comment se construisent leurs appétences et leurs compétences pour le travail de bureau, la désobéissance, l'action en justice ? Comment également, expliquer la faveur pour une logique d'action ou pour une autre, pour un réglage ou un autre au système partisan ? C'est à ces questions que nous allons désormais chercher à répondre, avant de passer à l'étude, dans la troisième partie de la thèse, de la manière dont se met concrètement en acte la régulation civique.

CHAPITRE VI : LES ACTEURS DES PUBLICS DE L'EAU : PORTRAITS ET TRAJECTOIRES DES MILITANTS DE L'EAU POTABLE

Introduction

Ce chapitre va resserrer la focale sur les militants de l'eau, comme acteurs principaux des mobilisations et de la régulation civique du secteur de l'eau. Nous allons nous intéresser à eux, à leur engagement et à leurs motivations, pour progresser dans la compréhension de la composition de la nébuleuse bleue et la mise en œuvre de la régulation civique. Qui sont les individus qui, en France, vont s'engager dans une enquête sociale à propos de l'eau potable, et pour quelles raisons ? De quelle manière et avec quelles compétences, appétences et représentations ces individus vont-ils s'engager, et que vont-ils tirer de cet engagement ? Comment celui-ci vient-il s'inscrire dans leur trajectoire d'engagement ? Nous allons consacrer notre chapitre à ces questions, nous reviendrons sur les carrières d'engagement des militants de l'eau pour voir comment on en vient à s'engager dans les publics locaux de l'eau, et comment cet engagement pour l'eau potable, en retour, affecte la trajectoire.

Pour mener ce travail, nous avons fait le choix de nous appuyer sur la méthode qualitative de l'entretien « récit de vie » (Berthaux, 1997), réalisé auprès des militants des publics locaux de Rhône Alpes et de l'Orléanais. Cette méthode permet le recueil des biographies, et l'analyse des trajectoires d'engagement. L'étude de l'engagement comme une « activité sociale, individuelle et dynamique » (Fillieule, 2001, p.200) avec les notions de trajectoire et de carrière s'inscrit dans cadre du renouvellement des travaux sur l'engagement (Sawicki et Siméant, 2009). L'engagement est étudié dans sa dimension processuelle, on s'intéresse à l'individu tout en considérant qu'il est lui-même inséré dans un ensemble de sous-mondes sociaux, soumis à différents règles et valeurs où il endosse différents rôles. Cette approche permet de sortir des schémas explicatifs structuralistes ou individualistes, tout en ne négligeant pas de prêter attention aux effets des organisations et des stratégies individuelles sur l'engagement.

L'entretien sous forme de récit de vie peut être défini comme une interaction entre le chercheur et l'interrogé au cours de laquelle celui-ci est amené à raconter sa vie comme il l'entend, seulement guidé par le chercheur. Dans le cadre de nos entretiens récits de vie sur l'engagement pour l'eau potable, les militants ont raconté leur parcours d'engagement, en revenant sur ce qu'ils considéraient comme les débuts, sur leurs premières expériences, leur adhésion à un parti, leur participation à des luttes syndicales, leur pratique associative et bien sûr sur leur engagement pour l'eau potable. Ils ont fait le lien avec leurs autres carrières (Strauss, 1992) familiales et professionnelles, et raconté l'enquête de leur public de l'eau. L'entretien sous forme de récit de vie leur a permis de raconter leur vie, non pas dans une narration objective, mais, en justifiant et réinterprétant, en situation d'entretien, leurs choix, leurs bifurcations et le fil rouge de leur engagement. Nous les avons parfois guidés, mais nous les avons surtout écoutés, tout en gardant en tête les aspects sensibles du matériau que nous

recueillions (soumis aux aléas de la mémoire comme à l'illusion biographique (Bourdieu, 1986)). Les conditions idéales pour réaliser un entretien sous forme de récit de vie n'étaient pas nécessairement faciles à réunir : il nous fallait organiser un tête-à-tête confortable, sans limite de temps pour ne pas presser le narrateur, sans interruption d'un tiers, dans une atmosphère propice à la verbalisation d'un récit parfois intime¹. Pour toutes ces raisons, nous avons fait le choix d'écarter les récits incomplets (pour diverses raisons : interruptions, mauvaise qualité du fichier audio, impossibilité d'un tête-à-tête physique) tout en les conservant pour le reste de notre travail. Tous les autres entretiens recueillis auprès des militants ainsi que les séances d'observation participante ont servi d'appui pour ce chapitre. Nous avons donc travaillé sur la question des trajectoires d'engagement avec seize entretiens, soit huit effectués avec les militants de la CACE, et huit avec ceux d'Eau Secours 45. Nous les avons déjà rencontrés dans nos autres chapitres, il s'agit de personnes suivantes :

Militants de la CACE	Militants d'Eau Secours 45
Jean-Louis (ACER)	Éric (ACA)
Micheline (ACER)	Annie (ACA)
Geneviève (ACE)	Marie-Françoise (Fleury 1)
Noël (ACE)	Christian (Fleury 2)
Pierre-Louis (ESP)	Bertrand (Attac 45 Eau)
Christobal (ACF)	André (ICEO)
Joëlle (CUEA)	Michel (ICEO)
Robert (CUEA)	Éric B. (ICEO)

Tableau 4: Tableau récapitulatif des entretiens menés avec les militants de la CACE et d'Eau Secours (source : réalisation personnelle)

Ces seize récits de vie – parfois recueillis en plusieurs fois – sont réalisés avec les membres de ces réseaux identifiés comme actifs, que nous avons eu l'occasion de rencontrer lors d'évènements ou de réunions. Ils nous paraissent, nous le verrons plus loin, assez représentatifs des profils et des trajectoires croisés sur nos terrains. Dans ce chapitre comme dans les précédents, nous utiliserons les guillemets et l'italique pour restituer les témoignages des militants, ce qui nous permet de distinguer les verbatim des citations d'auteurs et des expressions courantes.

Ce chapitre sera organisé en trois grandes parties. Dans une première partie, nous procéderons à la présentation de courtes biographies de nos seize militants, dont des versions plus longues seront disponibles en annexe 6, et nous proposerons de présenter, à partir de ces différents récits, un premier portrait du militant de l'eau. Nous montrerons comment ce portrait se rapproche des portraits de militants issus de l'écologie ou de la défense de la consommation déjà présentés en chapitre II mais aussi comment il se distingue des portraits d'autres acteurs de la nébuleuse bleue, que nous nommons les « activistes ». Dans une seconde partie, nous analyserons les trajectoires en montrant qu'elles peuvent être distinguées en deux trajectoires idéales-typiques avec différentes dominantes et dans une troisième partie,

¹ Comme nous l'avons expliqué dans note chapitre III, les conditions idéales de passation d'un entretien récit de vie nous paraissaient réunies lorsque nous étions invité par les militants à leur domicile, et que nous discutions autour d'un café.

nous aborderons et proposerons l'analyse de variables importantes de l'engagement pour l'eau, en replaçant les questions du passage à la retraite, de la politisation et de l'eau en elle-même.

I. Biographies et portraits des militants des publics de l'eau potable

Nous allons dans un premier temps présenter les militants de l'eau avec lesquels nous avons réalisé des entretiens sous forme de récit de vie, entretiens qui vont nous servir à construire notre modèle d'analyse des trajectoires. Dans un second temps, nous nous appuyerons sur les présentations des militants pour montrer qu'un profil du militant de l'eau en émerge.

1. Les militants et leurs récits de vie

Nous allons tout d'abord présenter les militants de la CACE puis ceux d'Eau Secours 45 (ES45) et enfin nous présenterons quelques points de comparaison avec les profils des activistes des réseaux dits Coordinations Eau Bien Commun, avec lesquels cependant nous n'avons pas systématisé les entretiens récits de vie. Pour plus de simplicité, les militants sont présentés en quelques lignes² et quelques portraits, ceux des militants dont nous allons le plus solliciter les témoignages, figurent dans des encarts dans le texte (les biographies concernées par les portraits sont signalées par une étoile (*)).

(a) Les récits de vie des militants de la CACE

Nous rappelons tout d'abord que nous avons enquêté auprès de cinq associations de la CACE et sélectionné huit entretiens complets sous forme de récit de vie.

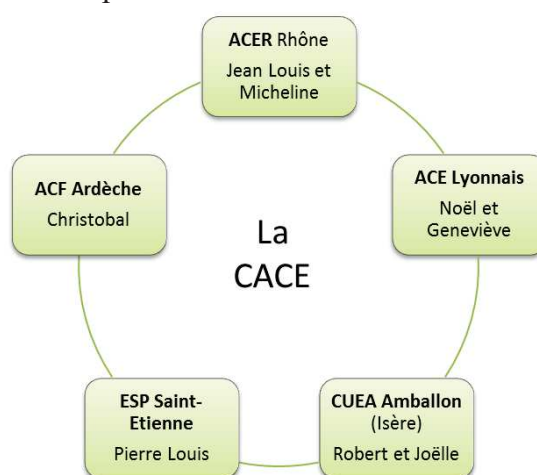


Figure 26: Les associations et les militants de la CACE

➤ L'ACER : Jean-Louis* et Micheline

L'association ACER dans le Rhône (qui cible à la fois le syndicat de Communay et Région et la métropole de Lyon) est dirigée par Jean-Louis et Micheline.

² Il y a des biographies plus complètes annexe 6.

Micheline qui est présidente de l'ACER et trésorière de la CACE, est une militante des débuts du collectif. Aujourd'hui à la retraite, elle a fait des études en secrétariat et comptabilité et a travaillé dans de grandes entreprises tout comme pour l'entreprise familiale du côté de son mari. Mère de trois enfants – et aujourd'hui grand-mère – son engagement est plutôt tardif et se fait en lien avec la famille et le cadre de vie. Elle s'implique ainsi dans une association de gymnastique pour bébé, une association pour la crèche et une association de locataires avant de se mobiliser pour l'eau en 1994. Cet engagement pour l'eau potable stimule chez elle un intérêt latent pour le politique et elle figurera sur une liste électorale lors d'élections municipales (1996 et 2014), malheureusement sans succès.

Jean-Louis* rejoint l'ACER un peu plus tardivement que Micheline car au moment où éclatent les affaires de l'eau, il s'investit tout d'abord à Attac, qu'il quitte au profit de l'ACER car il préfère agir « *au concret* » et sur le « *terrain* ». Il s'agit là du premier engagement à caractère politique de Jean-Louis qui, après avoir été actif dans une association de basket dans sa jeunesse, a privilégié sa carrière d'ingénieur et des activités associatives liées à la famille et au cadre de vie : une association de quartier et l'association de parents d'élèves. Père et grand-père, il est aujourd'hui très impliqué dans la CACE dont il est le président, ce qui lui vaut une reconnaissance importante au sein de la nébuleuse bleue.

Jean-Louis, la « *passion addiction* » pour l'eau

Jean-Louis est un militant bien connu à la fois du Public de l'Eau et des destinataires de la mobilisation, tant par ses capacités d'expertise que par son franc parler. On pourrait lui imaginer une longue carrière de syndicaliste ou d'activiste politique, et pourtant, l'engagement pour l'eau potable figure comme un de ses premiers engagements à caractère politique et revendicatif. Il a, en effet, laissé une large place à sa carrière professionnelle durant sa vie active, et c'est la retraite qui lui a permis un engagement chronophage qu'il qualifie lui-même d'« *addiction* » pour l'eau potable.

Se destinant tout d'abord à une vocation d'enseignant, Jean-Louis, refroidi par une expérience d'assistant d'éducation, devient agent de maîtrise dans un premier temps. Il reprendra ses études plus tard, au CNAM, pour accéder au statut d'ingénieur. A l'époque des études, il est membre actif d'un club de basket, qu'il doit néanmoins quitter à la demande de sa fiancée, qui n'apprécie pas le voir si souvent absent ; à cette époque-là donc, l'arbitrage entre carrière associative et carrière familiale se fait en faveur de la carrière familiale.

Jean-Louis est ingénieur dans une entreprise de chimie près de Lyon, dont il gravit les échelons jusqu'à devenir un des cadres dirigeants, il se marie et a deux enfants. On ne lui connaît pas d'engagement syndical, même si dans l'entreprise, il indique que tout le monde sait qu'il soutient la CGT. S'il ne s'engage pas politiquement non plus, il est par contre actif dans des associations d'encadrement de la vie locale : une association de parents d'élèves, mais aussi une association de quartier qui milite autour des questions d'aménagement de son quartier en construction.

Jean-Louis semble ainsi durant la vie active privilégier carrière professionnelle et carrière familiale, jusqu'à sa pré-retraite, qui survient comme une rupture car il ne pensait pas faire partie des gens placés en pré-retraite. Il fait correspondre cette période avec la naissance

d'Attac et la création d'une antenne locale à Lyon (1999), dans laquelle il s'investit. C'est à travers ce biais qu'il fait la connaissance de l'eau, lors d'une conférence organisée avec la participation de Raymond Avrillier, l' élu grenoblois. Très intéressé par la question, il cherche cependant un autre collectif qu'Attac pour agir, considérant que le collectif, axé sur la réalisation d'exposés et de débats ne « *rentre pas dans le sujet* », n'agit pas sur le terrain. C'est à priori pour Jean-Louis que l'Association des Consommateurs d'Eau du Rhône se verra ajouter un « R » permettant d'inclure Lyon dans son rayon d'action. Jean-Louis en sera un des membres les plus actifs et souvent l'interlocuteur des acteurs extérieurs. Il a procédé à un grand nombre d'apprentissages qui lui confèrent un statut d'expert militant ; à ce titre il intervient dans des colloques ou des formations sur l'eau.

Nous l'avons dit en introduction, Jean-Louis a un fort caractère, qui rend parfois difficiles les interactions à la fois avec les responsables du secteur, comme le vice-président à la participation au Grand Lyon, également président de la CCSPL et sorte de *Némésis* de Jean-Louis. Ce verbatim, où Jean-Louis parle de la CCSPL dont il dénonce les procédures, montre la teneur des relations entre les deux hommes : « *Mais quand on dénonce le truc ça fait très mal. On se fait vraiment engueuler, mais fort, par C [le président de la CCSPL]. Et pire que ça [...] Il m'avait demandé aussi l'autorisation de ne plus me serrer la main [Rire].* »

Ceci complique aussi parfois ses relations avec les autres acteurs du Public de l'Eau : il est toujours disponible pour rendre un service, expliquer quelque chose, mais les coopérations semblent plus difficiles à mettre en place pour mener des actions communes. Jean-Louis, de toutes manières préfère se concentrer sur l'échelon local et sur une action concrète, puisque c'est à ce niveau qu'il est persuadé que le changement peut se faire. Persuadé que le diable se cache dans les détails, il est moins impliqué dans la diffusion de revendications que dans le lancement d'alerte et l'exercice d'une vigilance systématique sur le travail des élus et des opérateurs de l'eau.

Encart 4: Biographie de Jean-Louis (ACER)

➤ *L'ACE de l'Ouest Lyonnais : Geneviève et Noël**

Geneviève est issue d'une famille rurale et catholique qui a dû passer de la paysannerie à l'usine dans la période de l'après-guerre. En pension, elle fait ses premières armes avec les Jeunesses Etudiantes Chrétiennes puis devient institutrice dans une école privée. Elle se syndique à la CFDT et se mobilise plusieurs fois contre son institution en revendiquant son « *esprit critique* ». En mai 1968 elle veut entrer en grève pour soutenir le mouvement enseignant, et en 1981, elle s'insurge contre la distribution de tracts pour Jacques Chirac dans les cartables de ses élèves, et leur distribue également des articles du journal Témoignage Chrétien sur François Mitterrand. Elle prend sa carte au Parti Socialiste, mais la rend rapidement à la suite de la révélation du scandale du Rainbow Warrior (1983) et prend ses distances vis-à-vis du système partisan : « *Ça ne m'a pas plu du tout et j'ai rendu ma carte et ça a été terminé. Du coup je garde mon esprit critique. Je suis plutôt favorable à la gauche mais tout en ayant une réserve. Je n'ai pas envie de me ré-impliquer dans un parti parce que toutes de toutes façons on est bâillonnés* ». Geneviève continue quand même à s'impliquer associativement et avec sa famille dans une MJC qui organise à la fois des loisirs et des débats

politiques, puis elle entend parler de l'eau grâce à des amis. Elle éprouve des difficultés dans un premier temps à trouver des repères dans le secteur de l'eau, mais restera engagée jusqu'en 2014. Cependant, elle finit par limiter ces activités à l'ACE au profit d'une autre association dans laquelle elle est active avec son mari, et qui assure l'animation d'un jumelage avec un village du Burkina Faso. Elle s'y rend et y fait construire une maison, et m'indique en entretien réfléchir à monter des associations de valorisation des compétences locale (notamment tricot et confiture).

Noël*, le président de l'ACE au moment de l'enquête, est un militant de longue date. Il est issu d'une famille nombreuse, catholique et rurale, qui fut paysanne mais devint ouvrière au fur et à mesure de l'exode rural. Il commence la pratique associative jeune, en rejoignant les Jeunesses Agricoles Catholiques, puis, à son premier emploi en industrie, il se syndique à la CFDT. Il assumera un rôle important lors de plusieurs actions syndicales, ce qui l'obligera à changer de travail. Il perd son emploi à quelques années de la retraite et, comme il avait « *un peu de temps* », s'intéresse à la question de l'eau, indigné par les situations entraînées par les augmentations de prix pour des personnes précaires. Il restera engagé dans cette association – avec une coupure lors de la maladie de sa femme – jusqu'en 2015, puis réfléchit à la dissoudre faute d'énergie.

Noël, le militant révolté

Noël est issu d'un milieu rural et catholique, dont la famille paysanne est devenue ouvrière. Très jeune il connaît une pratique associative importante, auprès des Jeunesses Agricoles Catholiques (JAC), qui organisent à la fois des activités de loisir dans le village, des espaces de réflexion sur la foi, mais contribuent aussi à éduquer les ouvriers issus des milieux ruraux, qui sont selon Noël les ouvriers les plus exploités.

La JAC lui apprend ainsi à se mobiliser, à agir contre les injustices, en donnant les clefs pour agir. « *C'étaient des équipes de réflexions sur l'engagement, sur la foi, voilà. Mais on a eu des aumôniers qui étaient communistes, des prêtres ouvriers. On faisait des réunions de formation parce que... On faisait même du français, pour être bon, pour pouvoir se défendre dans un syndicat comme ça. La plupart avaient arrêté l'école à 14 ans. On savait écrire mais sans plus, alors voilà il fallait, on faisait des journées de formation.* »

Un peu plus âgé, Noël se mobilise pour une association de famille qui revendique un salaire social pour la mère de famille : « *Donc on revendiquait un salaire social de la mère de famille. Pour qu'elle ait le choix. Pour qu'elle ne soit pas obligée de travailler. On n'était pas contre, l'association de familles n'était pas contre mais on revendiquait le droit qu'elles aient le choix. Maintenant elles vont toutes travailler parce que c'est un peu la mode puis tout le monde fait des études alors voilà on veut valoriser son diplôme après. C'est tout à fait différent. Avant elles n'avaient pas de formation elles allaient comme manœuvre souvent et voilà* ». La mère de famille ou la femme seule occupera une place importante chez Noël dans la capacité à l'indignation et à la révolte ; c'est face à la détresse de femmes veuves et paysannes incapables de payer leur eau qu'il explique s'être mobilisé.

Ouvrier, Noël se mobilise au cours de sa carrière professionnelle pour défendre ses camarades, en position de faiblesse. Une première fois, il contribue à monter un syndicat pour

défendre les ouvriers, qui ne savent pas bien valoriser leurs droits dans une entreprise familiale. Cet engagement assez important va entraîner la perte de son emploi ; le même scénario se répètera plusieurs fois. *« Moi je n'ai jamais rien créé, ce sont des opportunités qui ont fait qu'il y avait des revendications. Et finalement j'ai toujours pris la tête et puis je me suis toujours fait virer. Prud'hommes, compagnie et tout. Toutes les boîtes où je suis passé [...] Parce que j'ai changé de boîtes et puis c'était invivable, il fallait changer après de boîtes. Surtout dans les petites boîtes. Quand vous aviez mis le feu à la boîte, eh bien après le patron... Il fallait partir parce que c'était invivable. »*

C'est à la suite de la perte d'un emploi que Noël se retrouve au chômage à quelques années de la retraite, en même temps que sa femme. Il explique réinvestir son temps libre dans la cause de l'eau, quand les prix augmentent, que lui-même est plus soucieux des dépenses de son foyer et que des personnes précaires ne peuvent plus payer leurs factures : *« Avec l'éducation que j'ai eue, je n'y réfléchis pas trop [sous-entendu, aux coûts potentiels de l'engagement]. Ça se trouvait que j'étais au chômage, que j'avais le temps, que je connaissais ces deux dames que j'ai vu qui pleuraient. Ça m'a un petit peu scandalisé et puis une fois qu'on est parti... »*

Les déterminants de son engagement semblent être les mêmes que pour les activités de la JAC ou du syndicalisme : une disponibilité, une volonté, un savoir-faire dont les autres ne disposent pas, et un sens du devoir hérité de son éducation. Il restera mobilisé durant près de vingt ans, mais s'arrêtera quelques années alors que sa femme tombe malade. Après son décès, Noël reprendra le poste de président, surtout le dit-il, parce *« qu'il n'y avait personne d'autre »*. Il est relativement exigeant vis-à-vis des autres militants, qu'il trouve peu actifs, peu investis, ou peu en accord avec leurs principes.

*« [Un militant] est à la retraite, il est très gentil mais je ne l'ai jamais vu écrire un article et il a jamais rien fait. **Ce n'est peut-être pas facile d'écrire un article ?** Non mais s'il voulait s'investir un petit peu, suivre... S'il faut tout lui mâcher... Par conviction, il sent bien qu'il faut faire quelque chose mais il ne s'est jamais foulé. Ni forcé à faire quoi que ce soit, il suit. [Une autre militante] elle est de gauche, elle habite Brignais. Pareil, elle manque de reconnaissance comme ça, alors elle critique tout. Alors ça, aussi bien elle que son mari ils ne sont jamais contents, ils critiquent tout : le gouvernement... Et puis là c'est notre trésorière elle n'est jamais là, elle est sur la côte. Moi à sa place j'aurais des scrupules à toujours critiquer comme elle fait, elle critique tout. Mais elle part quatre mois sur la côte. »*

Noël dénigre les associations de loisirs, expliquant qu'il choisit des associations revendicatives et ne s'engage pas pour s'amuser ou *« faire des casse-croustes »*.

Lors de l'entretien, Noël explique vouloir dissoudre l'association, même si l'objectif de la régie n'est aujourd'hui pas atteint, et que les militants ont toujours des préoccupations en termes de qualité de la ressource. Il regrette l'absence d'autres militants motivés mais il aimerait aussi pouvoir consacrer plus de temps à des loisirs, ou à sa nouvelle compagne. Il peut négocier avec son sens du devoir qui le pousse à s'investir car il a le sentiment d'en avoir assez fait : *« J'ai pas encore Alzheimer mais ça me coûte énormément. C'est de plus en plus difficile. Alors quand même j'aimerais bien jouer à la belote quand j'ai envie de jouer à la belote. Si on ne prend pas du temps pour soi maintenant... On n'est pas obligé. Le tout, comme moi, comme F., c'est de pouvoir se regarder dans une glace, vous comprenez ? Maintenant si on arrête on peut quand même encore se regarder dans une glace. Mais de critiquer comme font certains et puis de ne rien faire c'est à la portée de tout le monde. Je pense que ce qu'il faut c'est pouvoir se regarder dans une glace, se*

dire « ça ne marche pas bien mais on a essayé de faire quelque chose ». » Lors de notre dernière rencontre en 2015, l'association de Noël existait toujours, malgré une dissolution prévue après un dernier journal d'information aux abonnés.

Encart 5: Biographie de Noël (ACE de l'Ouest Lyonnais)

➤ *Eau et Services Publics Saint Etienne : Pierre-Louis*

Pierre-Louis* est le seul militant que nous avons interrogé au sujet de l'association de Saint Etienne³. Entré à la SNCF dans sa jeunesse, il a une longue et dense trajectoire d'engagement politique et syndical, grâce à laquelle il a fait l'acquisition de compétences et de savoir-faire militants qu'il associe à une capacité importante d'apprentissage pour arriver à faire une analyse relativement précise des documents liés à la gestion de l'eau et à conduire des actions en justice.

Pierre-Louis, le cheminot autodidacte

Pierre-Louis est le doyen de notre échantillon. Né en 1928, il vient d'une famille engagée ; enfant déjà il accompagne son père lors des mobilisations pour le Front Populaire. Durant la Seconde Guerre Mondiale, sous l'occupation, il participe à sa première grève à Saint Etienne en 1942, qui vise à protester contre le régime. Il se rapproche ensuite de résistants mais la fin de la guerre met fin à ses velléités d'engagement armé. Pierre-Louis entre à la SNCF à seize ans et se syndique à la CGT dès son entrée dans le monde professionnel. Il restera toute sa vie à la SNCF mais occupera, grâce à des examens et une progression interne, divers postes, en Rhône-Alpes mais aussi à Paris. Il assume des responsabilités syndicales localement et au niveau national à Paris. Son syndicalisme est porteur de multiples apprentissages, celui du rapport de force mais aussi de la gestion des déceptions et désaccords au cours de l'action collective. Il remarque par exemple que d'autres militants de l'eau, sans expérience militante et syndicale, ont plus de difficultés à fonctionner en groupe et à accepter la contradiction. Il l'illustre à propos de la démission d'un membre d'ESP : *« Si c'était un militant, quel qu'il soit, il n'aurait pas démissionné. Ça se sent quand on n'est pas militant. Ça se sent parce que les gens ne raisonnent pas tout à fait de la même façon. La moindre chose, un choc, terminé. Quand on est militant il faut bien qu'on s'affronte, il faut bien des problèmes. Il faut bien une certaine volonté, une certaine persévérance sinon il n'y a plus rien, il n'y a plus rien. Donc oui ça m'a aidé en ce sens-là. »* Pierre-Louis sera aussi un militant politique, adhérent au Parti Communiste dès les années 1950, après avoir pris, comme Geneviève, ses distances avec le parti socialiste, à cause d'un événement, la répression violente d'une des grandes grèves de 1948 : *« Moi je ne connaissais pas la différence entre les socialistes et les communistes. D'ailleurs je me posais la question : pourquoi y a-t-il des socialistes et pourquoi y a-t-il des communistes ? Bon, et puis ça a duré comme ça, et puis ce sont les événements qui ont tranché. Parce que 1947, le gouvernement socialiste qui était là, le premier ministre s'appelait Ramadier, qui était socialiste, a mis les ministres communistes à la porte [...] Et puis l'année suivante est arrivée la grande grève des mineurs de 1948. Et Saint-Étienne était particulièrement concernée par cette grève. On a envoyé l'armée, le ministre de l'intérieur qui s'appelait Jules Moch et qui était socialiste a envoyé l'armée sur les mineurs. Ça ne s'est pas passé à Saint-Étienne mais à Firminy à 15 km d'ici. Les CRS ont tiré sur les mineurs, ils en ont tué un et blessé grièvement un autre qui est mort quelque temps après d'ailleurs. Alors là j'ai été*

³ Malheureusement, son collègue, que nous avons rencontré lors de réunions de la CACE est hospitalisé.

révolté donc j'ai dit bon les socialistes je les raye. J'ai adhéré au parti communiste. » Pierre-Louis est très actif en politique, il est à la direction fédérale de la Loire du parti communiste, élu conseiller municipal de sa commune de Saint-Genest-Lerpt (attenante à Saint Etienne), élu au conseil départemental. Il est même candidat suppléant à la députation mais n'est jamais élu au niveau national.

Pendant toute la période de sa vie active, jusqu'à sa retraite en 1983, il a donc une carrière politique et syndicale dense, qui prend du temps et limite ses possibilités d'implication dans d'autres types d'association. Il trouvera plus de temps une fois sa carrière professionnelle terminée, même s'il est toujours actif politiquement, il a plus de temps à consacrer à la cause de l'eau potable, qui arrive sur le devant de la scène à partir de 1992. *« J'étais militant plus ou moins politique, en retrait quand même [...] Même pendant que j'étais en retraite j'étais candidat, j'avais plus de temps pour m'occuper. Puis le temps est passé. Et puis on est arrivé à un moment 1992. En 1992, le maire de Saint-Étienne a décidé, il l'avait dans la tête depuis quelques temps bien sûr, mais enfin il a décidé de privatiser l'eau. »*

L'association ESP s'attaque à la délibération concernant la DSP, à l'augmentation du prix de l'eau (puis aux remboursements de trop perçus) et aux droits d'entrée. Elle va mener des actions en justice, qui, en l'absence d'argent pour rémunérer un avocat, vont être assurées par Pierre-Louis, dont c'est pourtant la première expérience. Pierre-Louis s'intéresse à tous les sujets concernant l'eau, et plus largement les services publics, et arrive à comprendre des règles complexes de calcul, telles que le coefficient K⁴.

C'est cette capacité à s'appropriier des sujets très complexes, et la rigueur avec laquelle Pierre-Louis travaille, qui nous autorise – alors qu'il ne dispose que du certificat d'étude – à parler d'un militant autodidacte. Ces connaissances précises vont renforcer sa capacité de négociation, qu'il met à disposition des autres : *« Parce que le contrat qui est signé – tous les contrats sont identiques – il prévoit un coefficient d'indexation. Il faudrait que je vous en fasse voir un, c'est extraordinaire. Il y a toute une page de formules [...] Alors moi un jour le maire il m'a dit bon... Parce que j'ai été conseiller municipal mais je ne l'étais plus, j'avais atteint la limite d'âge. Il m'a dit « bon écoute il y a une discussion avec la Lyonnaise, viens avec moi ». Alors j'ai suivi la discussion et on a abordé les problèmes, et puis on a abordé ce sujet. Alors le chef d'agence de la Lyonnaise je lui ai dit : « Pourquoi vous avez pris que le coefficient de fin de mois ? Ce n'est pas normal. Quand vous touchez votre salaire vous, est-ce qu'on applique le coefficient de fin de mois ? Ça m'étonnerait. Pourquoi vous appliquez le coefficient de fin de mois ? » [Et il m'a répondu :] « C'est normal, c'est prévu au contrat. Qu'est-ce que vous voulez, on ne va pas faire... » Je dis « non en principe ce n'est pas comme ça que ça marche ». On a discuté, rediscuté et alors ils ont cédé. Ils ont mis le coefficient en début de facture et non pas en fin de facture. »*

Pierre-Louis est très précis dans son travail, qu'il s'appuie moins sur des émotions que sur des faits⁵, et demande la même précision aux autres membres de la CACE. Il n'hésite pas, en

⁴ Le coefficient d'indexation des prix de l'eau qui figure dans le contrat de DSP et détermine l'évolution annuelle de la consommation.

⁵ Plusieurs fois en entretien il sortira un document pour me le lire, ou me montrera des passages soulignés sur un document officiel, en précisant par exemple *« vous pouvez le lire là [il me tend le document], moi tout ce que je peux vous dire c'est que je n'invente rien »*, ou encore *« bon, je ne vous ai pas raconté de bêtises mais ce n'est pas fini, il y a autre chose »*.

réunion, à reprendre un militant sur une formulation : « *C'est là l'objet de ma discussion parce que si je suis intervenu c'est parce que, je crois que c'est le gars de l'Ardèche, qui dans son document a écrit des choses qui ne correspondent pas à la réalité. Alors le problème c'est d'essayer de faire en sorte de dire aux gens « attention il ne faut pas dire n'importe quoi ». Il faut s'en tenir au texte, au texte de loi, aux jurisprudences.* »

Aujourd'hui l'engagement de Pierre-Louis connaît des limites, liées à son âge, mais aussi au renouvellement du collectif. Il doute que les actions en justice, faute de financement, continuent longtemps, même si lui se montre toujours aussi actif, précis et intéressé⁶.

Encart 6: Biographie de Pierre-Louis (ESP Saint-Étienne)

➤ *L'ACF : Christobal*

Christobal est le seul militant de l'ACF que nous ayons eu l'occasion de rencontrer lors des réunions de la CACE, il est aujourd'hui le président de cette association ardéchoise. Enseignant en lycée professionnel, Christobal avait, avant l'eau, une pratique associative limitée à sa participation à une association de danse de société. Il est resté à l'écart de la politique dont il dit en entretien qu'elle est un « *ramassis de crabes qui luttent pour aller chercher le trésor au fond du panier* ». Très défiant vis-à-vis du politique, il a participé aux activités de l'ACF même quand celles-ci ont relevé d'actions « *dures* » de désobéissance avec la rétention des factures. Il est toujours actif à l'ACF mais on perçoit dans son discours des formes de découragement⁷.

➤ *Le Collectif des usagers des Eaux de l'Amballon : Joëlle et Robert*

Alors que tous les autres entretiens récit de vie ont été effectués individuellement, les entretiens de Joëlle et Robert, pour des raisons matérielles, ont été réalisés ensemble⁸.

Joëlle est la militante la plus « verte » de la CACE⁹ et indique s'être construite en opposition aux valeurs politiques de droite conservatrice de sa famille. Restauratrice en archéologie, elle a connu ses premiers engagements auprès d'associations environnementales rencontrées par le biais de son travail. Elle s'est mobilisée sur la question des OGM, de la pollution lumineuse, du nucléaire, et elle a commencé à s'intéresser à l'eau à travers la question des compteurs à télérelève et de leurs émissions d'ondes. Mère de famille, elle a aussi une pratique associative liée au volontariat dans un club de danse.

Robert, commercial en produits pharmaceutiques, ne vient pas d'une famille politisée et revendique s'être « *fait tout seul* ». En dehors de sa participation à une association professionnelle qui organise des débats, il s'est peu engagé de manière revendicative, et ne s'est jamais « *frotté avec des élus* » comme il le dit. C'est à la retraite qu'il va s'engager tout

⁶ Lors d'un échange par mail en début d'année 2018, Pierre-Louis m'annonce qu'en raison de son âge avancé et de l'hospitalisation de Roger, l'autre militant du noyau dur d'ESP, ils ont « passé la main à de jeunes militants » avec lesquels ils restent cependant en contact.

⁷ On l'a vu dans le chapitre V, Christobal se décourage car leurs péripéties en justice sont encore prolongées, alors que les effectifs du collectif déclinent et que lui-même considère la justice comme à deux vitesses.

⁸ Alors que je redoutais cette situation, que j'avais essayé d'éviter, Joëlle et Robert n'ont pas semblé ressentir de gêne ou de difficultés à parler l'un devant l'autre, semblant ainsi intéressés par la découverte de l'histoire de vie de l'autre. L'aspect collectif de l'entretien a pu stimuler les réponses sur certaines questions, mais contribuer à en laisser d'autres de côté.

⁹ Elle est aussi la plus jeune (1952).

d'abord à l'UNICEF à Lyon, se disant « *il faut que tu fasses quelque chose* », association pour laquelle il participera pendant près de dix ans à des activités de levée de fond, avec la tenue de stands ou la vente de calendriers. Il fait coïncider sa rencontre avec l'eau avec la fin de cet engagement à l'UNICEF, « *l'eau est venue se greffer en fin de l'Unicef. L'eau m'est tombée dessus comme une douche. J'ai ouvert le robinet, ce n'était pas prévu du tout, mais je suis content parce que ça va m'emmenner au moins jusqu'en 2020* ». Cet engagement-occupation le pousse à s'intéresser à d'autres questions de la vie locale, puisqu'il se met à participer à un conseil de développement.

*

(b) Les récits de vie des militants d'Eau Secours 45

Nous avons rencontré les sept collectifs d'Eau Secours mais n'avons conservé pour notre étude que les entretiens récits de vie faits avec les militants des publics de l'eau, et non ceux réalisés avec les adjoints aux mairies d'Ingré et de Saran. Nous avons un total de huit entretiens complets, comme pour la CACE¹⁰.

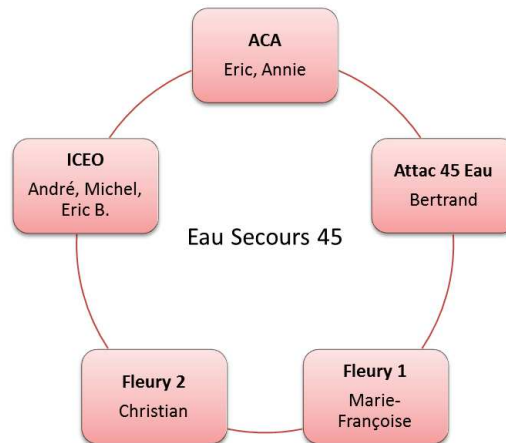


Figure 27: Les militants du collectif Eau Secours 45

➤ *L'Alternative Citoyenne Abraysienne : Éric* et Annie*

Annie est issue d'une famille orléanaise politisée, et elle l'a elle-même été dès son entrée dans la vie active. Devenue technicienne dans une industrie locale (la SEITA), elle se syndique à la CGT sur les conseils de son père car « *il m'avait toujours dit c'est le seul syndicat qui ne trahit pas* » et y endossera des responsabilités. Elle prend aussi sa carte au Parti Communiste (PC) auprès duquel elle maintiendra son adhésion jusqu'en 2007 et qu'elle quittera au profit de l'association des communistes unitaire, considérant que le PC a « *renoncé à changer la société* ». Mariée, remariée et mère de deux enfants, Annie s'intéresse aussi aux questions du féminisme, notamment à travers son engagement syndical et aux questions environnementales, mais c'est grâce à la retraite qu'elle trouvera plus de temps à y consacrer. Elle se sent concernée par l'eau avant de rejoindre l'ACA, constatant par exemple des troubles de l'eau du robinet, sollicitant l'intervention de techniciens et écrivant aux élus. Elle s'intéresse à la question de la gestion publique, qu'elle connaît puisque sa sœur, élue

¹⁰ Les versions longues des biographies sont également en annexe.

communiste, la défendait aussi et s'implique à l'ACA ; elle lui fait notamment bénéficier de son savoir-faire pour mener des actions animées et « *ferrailler* » avec les élus.

Éric* est aussi issu d'une famille orléanaise, même s'il est envoyé faire ses études dans un collège jésuite à Toulouse, en raison de problèmes de conduite. A son retour à Orléans, il découvre les milieux libertaires et militants dans un centre culturel, et participe à sa première manifestation, contre l'exécution de séparatistes basques en Espagne « *J'ai l'impression de briser un interdit comme un ado qui va fumer sa clope en douce* », dit-il. A la faculté, il prend la tête de manifestations étudiantes et de blocages et son engagement se prolonge dans son refus à faire le service militaire. Instituteur un temps, il devient ensuite éducateur spécialisé en SEGPA¹¹, métier qu'il occupera ensuite jusqu'à sa retraite et de manière passionnée. Éric multiplie les implications associatives : il participe à la création d'un syndicat Sud, pratique en association le rugby et le théâtre, intervient dans une association de Sans-papiers avant de découvrir un militantisme pour l'eau dont il dit qu'il a « *changé sa vie* ».

Éric, un militant hyperactif

Éric a grandi dans l'Orléanais, mais, à la suite d'un parcours scolaire chaotique, il est envoyé dans une institution jésuite à Toulouse pour son lycée. Il en garde un mauvais souvenir, et résiste au modelage de l'institution, contre laquelle il semble garder une rancœur, tout comme envers sa famille, qu'il qualifie de droite. C'est en revenant à Orléans à la fin de son lycée qu'il explique avoir vécu une seconde naissance, en se rapprochant d'un centre culturel dans lequel il expérimente la liberté, la culture et se politise. Il participe à sa première manifestation à cette époque-là, en allant défiler contre l'exécution de séparatistes basques sous l'Espagne franquiste. « *J'ai l'impression de briser un interdit comme un ado qui va fumer sa clope en douce* », explique-t-il. Il va progressivement transformer sa colère en idéologie politique et dessiner peu à peu le contour de ses valeurs.

Éric entre à la fac de sciences, où il deviendra un leader des grèves étudiantes, quitte à devoir redoubler ses années. A cette époque, il expérimente des modes de vie alternatifs (dont une maison communautaire en Corrèze), se rapproche des milieux libertaires et d'extrême gauche, et fait la connaissance de son épouse. Il s'inscrit à l'école normale, sous l'influence de sa mère et de sa femme – qu'il nomme ses « *deux muses* » –, mais avec peu de conviction ; il démissionnera quelques années plus tard avec l'impression de ne pouvoir aider ses élèves. Sollicité pour effectuer son service militaire, il refuse et devient un insoumis. Après plusieurs mois de clandestinité, il obtient le statut de soutien de famille qui régule sa situation et passe le concours d'éducateur spécialisé. Il devient éducateur en SEGPA. Au cours de sa carrière, il accepte un emploi en centre fermé pour jeunes délinquants. La pression est telle qu'il fait un *burnout*, et il cesse ses activités associatives pour en privilégier une seule, le rugby. Il reviendra aux activités militantes en contribuant à la création d'un syndicat Sud, dans lequel il s'investit à minima. Malgré la difficulté, il privilégie sa carrière professionnelle, où réside son engagement : « *Je suis resté cinq ans, en fait j'ai demandé à rester. Je me sentais capable de le faire. Donc j'ai fait cinq ans. Je suis arrivé à me prouver que j'étais capable de le faire mais c'était vraiment*

¹¹ La SEGPA : la Section Enseignement Général et Professionnel Adapté.

une guerre. Enfin ce n'était plus une guerre, c'est devenu autre chose. C'est le mouvement, on se transforme. Et du coup ma politique elle était là. C'est-à-dire que mon militantisme, il était avec ce que j'essayais de faire. Ce que je voulais faire au départ en SEGPA. Parce qu'il y avait des gamins qui étaient vraiment en difficulté ». Comme il le dit, le militantisme finit par s'imposer par la force des choses, les « injustices », les « trucs qui choquent » et Éric va s'engager contre la constitution européenne au milieu des années 2000, en rencontrant les individus qui composeront la future ACA.

Éric multiplie les engagements en tous genres, tout à la fois dans des associations à dimension de loisir que dans des associations revendicatives et politiques. S'il n'est pas encarté, il est assez proche des communistes et fera partie d'une liste pour les élections municipales ; il est syndiqué à Sud, il est adhérent d'Attac même s'il s'y est peu impliqué et, dans les années 1990 il est aussi dans une association de solidarité avec les *Sans-Papiers*, influencé par le cas de ses élèves, parfois en situation irrégulière. Il a aussi contribué à monter une association culturelle de quartier, pratique en association le rugby et le théâtre, activités qui lui permettent d'évacuer du stress.

Éric est un passionné, quelqu'un d'entier voire d'excessif qui ne lésine pas sur le degré d'implication pour une cause et dans un collectif, quitte à être, comme il le dit lui-même « *un fantôme à la maison* ». Lors d'événements comme des réunions ou des débats, il est rare qu'il n'intervienne pas. Il fait preuve de la même énergie et du même dévouement lors des entretiens récits de vie, en cherchant à restituer sa trajectoire, se laissant aller au récit, mais aussi en proposant des éléments de réflexion, en proposant d'affronter des contradictions ou de chercher des causes. Il ne lésine ni sur la diversité des activités associatives, ni sur le volume horaire consacré, ce qui nous a inspiré le terme de militant hyperactif. Le soir, alors qu'il m'héberge lors de mes séjours à Orléans, j'entends jusque très tard les cliquetis de son clavier d'ordinateur, et le matin il reconnaît s'être couché tard pour finir courriers, articles de blog ou travail pour Eau Secours 45.

Éric se dit fasciné par l'objet eau, qu'il a découvert sur le tard, et au départ par un certain opportunisme politique qu'il reconnaissait chapitre VI : « *au départ, sincèrement, c'est pour emmerder le maire* ». Il présente l'eau comme une forme d'aboutissement d'une carrière d'engagement orientée par des valeurs de gauche, anticapitalistes, et de solidarité, en disant qu'il retrouve dans l'eau « *tous ses combats* » : « *C'est-à-dire que j'ai découvert dans l'eau tous les combats, tu retrouves le truc de corruption, dans les pays africains toutes les magouilles autour de ça... Enfin je parle des pays où les gens n'ont pas accès à l'eau. Mais ici, toutes les multinationales qui ont un pouvoir pas possible, les lobbys, l'agriculture, on est partout. Tu retrouves tous les combats.* » Ce qui le révolte fondamentalement, c'est le fonctionnement économique international, qui fait de nombreux laissés pour comptes au nom de l'accumulation de richesse : « *L'injustice, la marque du mépris, le fait qu'on a un système où la vie ne compte pas beaucoup. Et ça, tu retrouves ça dans l'eau à fond.* »

Éric est un des militants les plus impliqués d'Eau Secours 45, dont il est un des fondateurs historiques, et c'est lui qui participe au nom d'ES45 à la constitution d'une Coordination France pour l'eau, seul ou accompagné de Michel ou Bertrand. Il va aux réunions de la coordination mais il assure aussi des formations à des associations – lui qui est un ancien

éducateur en est particulièrement satisfait – et représente aussi la coordination à des événements extérieurs, tels que la Convergence Nationale des Services Publics.

Encart 7: Biographie d'Éric (ACA)

➤ *Le collectif des usagers de l'eau de Fleury-les-Aubrais : Marie-Françoise*

Marie-Françoise est issue d'une famille populaire du Loiret. Elle exerce au cours de sa carrière professionnelle plusieurs métiers (laborantine, ingénieure en technique agricole, enseignante en lycée), sa trajectoire est marquée par une appétence pour l'apprentissage et les formations. Marie-Françoise connaît une première expérience syndicale alors qu'elle est enseignante, et s'associe avec d'autres face à des choses « *qui ne vont pas* » tout en préférant conserver une grande marge d'autonomie ; comme elle le précise, elle a un caractère « *rebelle* » à toutes les organisations englobantes : « *Des fois bon, être dans un syndicat c'est comme être dans un parti. S'il faut obéir à tout même quand ça ne paraît pas moral... C'est ça le problème.* » Elle n'a pas de pratique associative, ce qu'elle justifie par son indépendance : « *je me suffis bien à moi-même* » mais s'engage sur une liste politique en 1993 et devient conseillère municipale de l'opposition à Fleury. C'est par ce biais qu'elle fait la découverte des problèmes de l'eau et contribue à la création de l'association car il est impossible pour elle de « *laisser faire* ». Son engagement repose sur une indignation qui semble moins liée à des questions de prix ou d'eau qu'à celle de principes et de règles non respectées, et au sentiment d'une trahison : « *Ce qui me fait râler le plus je crois que c'est le manque de respect des engagements [...] Le maire en tant que conseiller municipal, il pourrait quand même avoir assuré son rôle* ». Son engagement repose donc moins sur des formes ludiques et une recherche de convivialité que sur un sens du devoir, à l'image de Pierre-Louis, avec un goût pour le travail de Bureau.

➤ *Le collectif pour la remunicipalisation de l'eau à Fleury-les-Aubrais : Christian*

La famille de **Christian** est originaire d'un petit village du Sud de la France, mais il grandit en région parisienne avec sa mère. Il se dit tout d'abord influencé par les idées politiques de droite et par sa mère ; il vote De Gaulle, avant de faire la découverte que son père, qu'il a perdu très jeune, était communiste, et de se rapprocher de ce courant de pensée. Christian connaît une première expérience associative auprès des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes dont il dit, comme Noël et Geneviève, qu'elle lui a apporté une ouverture intéressante. Christian devient tout d'abord dessinateur en bâtiment mais son engagement lors des grèves syndicaliste de 1968 contribue à le mettre sur une « *liste noire* » qui l'entraîne à réorienter sa carrière professionnelle : il devient éducateur spécialisé en santé mentale. Même s'il dit privilégier sa carrière familiale, Christian maintient des engagements syndicaux (à la CFDT puis à Sud et à la CGT) et politiques (chez les Verts) ; il met l'accent sur une intense réflexion intellectuelle sur la pensée unique et l'individualisme. Il s'investit dans les questions d'eau tout d'abord individuellement avant de rejoindre le collectif pour la remunicipalisation et Eau Secours 45 (à titre personnel). Il y met en application sa réflexion intellectuelle : « *Ce qui me motive c'est la dimension de l'autre. Donc une régie pour moi c'est travailler ensemble, c'est remettre en place ce qui me paraît... Ce que je vous disais : pour moi la démocratie me paraît*

être la meilleure formule pour vivre ensemble ». Il travaille dans le collectif tout particulièrement sur la question du Tafta¹².

➤ *ICEO : Michel, André* et Éric B.*

Michel grandit en Tunisie où son père est exploitant agricole, c'est au cours de sa jeunesse qu'il se familiarise donc avec les questions d'eau – notamment d'irrigation – et que se dessine le choix de son futur métier : ingénieur à l'INRA. Michel a, dès ses études, un engagement plutôt intellectuel que militant, il s'oppose à ses professeurs ou à ses supérieurs à l'armée, sans pour autant adhérer à des organisations ou des syndicats. Il explique ainsi : « *Je dis toujours que j'ai commencé le syndicalisme à l'armée [...] Mais ça veut dire quoi faire du syndicalisme à l'armée ? Se raidir. J'avais tout le temps un pied en tôle et un autre à l'extérieur.* ». Très pris par ses carrières familiale et professionnelle, il a peu de temps pour la pratique associative et militante et son métier semble suffire à sa réalisation personnelle¹³ : « *Je n'avais pas le temps, j'étais tout le temps en déplacement. J'avais un métier qui me plaisait énormément.* » La retraite lui libère ensuite du temps disponible et il s'engage intensément pour l'eau potable, d'abord à l'ADULEO, la première association d'usagers d'Olivet, puis à ICEO et avec le réseau Eau Secours 45. On le croise aussi lors des rencontres de la Coordination EBC France en construction. Ses interventions ont le plus souvent trait à des questionnements techniques et des apports de précision ; elles concernent moins le contenu politique et militant des revendications.

Éric B. est à Eau Secours 45 un militant un peu différent des autres : il n'est pas retraité et n'est pas engagé à ICEO depuis les débuts du collectif, comme c'est le cas des autres militants¹⁴. Éric a une trajectoire professionnelle composite dont, il le dit, la formation a été le fil conducteur. Après avoir été instituteur, il a eu plusieurs emplois jusqu'à un poste dans un Groupement d'Intérêt Privé (GIP) spécialisé dans les missions d'insertion et d'orientation qui l'a amené à Olivet. Il a toujours eu une appétence pour la pratique associative, qui lui vient de sa mère, très impliquée dans des actions de bienfaisance, notamment à destination du Sahel. C'est aussi elle qui l'a sensibilisé au gaspillage de l'eau, et aujourd'hui encore il est un traqueur de fuites ou de surconsommation dans son foyer. Il a été syndiqué à la CFDT quand il était instituteur et s'implique aussi dans des activités associatives, mais plus souvent de manière ponctuelle, car son emploi lui laisse peu de temps libre. L'engagement à ICEO et l'engagement politique sont les engagements qu'il privilégie car ils ont une temporalité qui

¹² Le Tafta est un traité de libre échange entre l'Union Européenne et les États-Unis, que nous avons présenté rapidement dans le chapitre précédent.

¹³ Il nous semble ici que l'on retrouve une vision de l'engagement associatif proche de celle de Marie-Françoise : s'ils ne sont pas engagés auparavant, c'est que Marie-Françoise se « suffit à elle-même » et que l'emploi de Michel lui suffit, comme si dans leurs représentations l'engagement avait vocation à combler un manque. Il serait alors bon d'interroger en quoi l'enjeu de l'eau amène à revenir sur cette opinion de l'engagement ou créé le besoin associationniste.

¹⁴ Ce « nouveau » qui est devenu le président d'ICEO suscite d'ailleurs un peu de méfiance. On craint qu'il ne s'appuie sur ICEO pour soutenir une carrière politique, alors que la plupart des membres de l'association cherchent justement à empêcher cela et revendiquent une forme d'apolitisme (on l'a vu ce réglage du politique permet de maintenir le fonctionnement du collectif en dépit des engagements politiques différents de ses membres). Certaines associations peuvent être en effet fragilisées quand leurs membres figurent sur différentes listes politiques lors d'élections locales.

s'accorde mieux avec sa faible disponibilité : *« J'ai un emploi du temps qui oscille, ça dépend de certaines réunions, certaines obligations, etc. Et donc vu mes fonctions c'est compliqué de dire pour moi « tel jour, tous les mardis à 20 heures, je serai là » [...] je vois par exemple ICEO, c'est un conseil d'administration par mois, là c'est beaucoup plus facile à gérer. [...] l'engagement politique ce n'est pas fixe tous les jours à telle heure, etc., donc je peux gérer. Ça reste pour moi les engagements aujourd'hui, les plus simples à gérer. »*

André* est originaire du Limousin et vient d'un milieu populaire rural et communiste. Grâce à une bourse d'étude il a pu faire un lycée parisien et de hautes études. Docteur en physique après un parcours universitaire, il a contribué à l'ouverture d'un laboratoire à Orléans. Politisé dès la jeunesse, il s'est engagé *« assez naturellement »* dans des causes collectives, adhérant à un syndicat d'enseignants et proche un temps du parti communiste. Son engagement politique hérité a connu une bifurcation quand il a fait la découverte, lors de rencontres avec des collègues russes, de la face noire de l'URSS. Il a pris ses distances avec le système partisan, même s'il adhère toujours au Parti de Gauche, et s'engage plutôt dans des associations. Il a eu des engagements variés, en faveur du désarmement nucléaire ou de la solidarité avec l'Algérie dans les années 1990. Très occupé par sa carrière professionnelle, c'est la retraite qui lui libère du temps pour s'engager assez intensément à ICEO en 2009.

André, le professeur engagé

André n'est pas originaire du Loiret, mais du Limousin. Il vient d'un milieu populaire rural ; son père est ouvrier dans une coopérative agricole. Malgré son origine modeste, André va faire de longues études, car il bénéficie d'une bourse pour aller étudier dans un grand lycée parisien. Il entre ensuite à l'ENS de Saint Cloud, mais passe aussi par la Sorbonne, et par l'université d'Orsay. Docteur en physique, il est un éminent professeur d'université et contribue à l'ouverture d'un laboratoire à Orléans.

André vient aussi d'un milieu engagé : son père est communiste *« ils étaient quelques-uns dans les fermes du limousin et quand ils allaient au bal, on disait « les rouges arrivent » »*. André hérite d'une partie de ces valeurs et considère qu'il y a un effet d'entraînement concernant sa propre trajectoire. Il va ainsi endosser très tôt des responsabilités pour représenter ses camarades ou se défendre : *« Ce qui fait que je me suis trouvé assez naturellement dans ma vie, indépendamment de ma vie professionnelle... Du point de vue qui t'intéresse, je me suis retrouvé assez facilement engagé à prendre des initiatives qui sont tournées vers le collectif. Et plus que sur l'aspect individuel. Ça remonte très loin ça. Tu vois par exemple quand j'étais en prépa, je me suis retrouvé naturellement responsable de la classe. Et quand j'étais à Saint-Cloud, je me suis retrouvé assez rapidement secrétaire d'une section qui, à l'époque, était une section du parti communiste à l'ENS de Saint Cloud. [...] Et c'est comme ça que quand j'étais à Orsay – avant de venir et d'être nommé prof à Orléans – je me suis retrouvé assez naturellement responsable du SNESUP à Orsay, le syndicat des enseignants, de la fac d'Orsay. Donc il y a un fil comme ça conducteur, qui m'a toujours amené à m'intéresser, à m'impliquer dans les aspects... Oui, que l'on peut dire « du collectif. » »*

« Assez naturellement » donc, André s'engage pour le collectif, cependant, son engagement politique communiste, hérité de ses parents, connaît une bifurcation. Il le remet en cause quand il fait la découverte de ce qui se passe en URSS, à l'occasion d'un voyage en Russie et

lors de la rencontre avec des homologues scientifiques russes. En dépit d'une socialisation primaire dans un milieu « rouge », André bifurque, se désengage politiquement et tourne le dos à la logique des partis. Il reformule son engagement comme un engagement non plus politique, mais « citoyen » : « Ça m'a amené à arrêter complètement les engagements politiques pratiquement. Complètement. Ça m'a détourné complètement de ça mais pour m'engager plus dans les mouvements citoyens. ». André se rapproche quand même un temps d'une liste politique de gauche à Olivet, mais s'y investit peu et s'en éloigne quand il y perçoit l'ombre du parti communiste : « Quand j'ai vu ça j'ai dit non. Cette expérience personnelle, à partir de la redécouverte de ce que ça pouvait donner dans un pays comme la Russie de l'époque, m'a fait prendre beaucoup de distance, m'a fait prendre une certaine distance par rapport aux revendications politiques très « on va faire ça, on va faire ça ». Aujourd'hui, André dit se sentir proche de Mélenchon mais limite son soutien au paiement d'une cotisation au Parti de Gauche.

André, même s'il reste à l'écart du système partisan à partir de sa découverte vis-à-vis de l'URSS, s'engage localement : il va ainsi s'investir dans une association olivétaine pour le désarmement nucléaire à la fin des années 1970. Encore une fois, il se retrouve « naturellement » impliqué dans une association qui parvient à prendre de l'ampleur. « Le grand truc c'était ni Pershing ni SS20. Au moment où il y avait la perspective d'installer des missiles en Allemagne. À 400 km les uns des autres. Et là c'est une association qui a réuni beaucoup de monde. Une association qui nous a permis d'amener 400 personnes d'Olivet manifester à Orléans. Je ne sais pas si tu imagines¹⁵, avec des cartons des banderoles... Et donc là je me suis retrouvé naturellement disons un peu engagé... » Pendant les années 90, les « années noires » de l'Algérie, il milite dans une association de solidarité Loiret Algérie. Il a été sensibilisé à la situation lors de sa rencontre avec des universitaires algériens ; il expliquera d'ailleurs mettre fin à sa carrière universitaire pour laisser la place à un de ses collègues algériens. A la retraite, André trouve plus de temps libre pour se consacrer à l'association Loiret Algérie et à l'associatif dans l'ensemble, car comme il le dit, sa vie professionnelle très remplie a longtemps « contrarié » son engagement ; il avait peu de temps pour s'investir¹⁶.

Son engagement pour l'eau survient un peu plus tard, avec l'arrêt Olivet en 2009, il ressent, comme les autres militants interrogés, une injonction à agir pour ne pas « laisser faire ». « Nous, trois ou quatre ans avant on voit que rien ne se passe dans la ville¹⁷. On se dit « on ne peut pas laisser les choses comme ça, il faut absolument que ce contrat s'arrête » [...] ICEO ça s'est fait très vite. C'était génial ICEO. Ce problème existait, on s'est retrouvé comme je te le disais en manifestant dans la rue avec Jean-Christophe et Odile, en se disant « il faut faire quelque chose, il faut relancer quelque chose là-dessus ». Après cette prise de contact, on s'est retrouvé à 16 autour de la table. »

André sera mobilisé avec ICEO, puis s'investit beaucoup à Eau Secours 45, qu'il contribue à animer avec Éric. Il s'agit ici aussi pour lui d'un engagement citoyen et non politique, qui correspond à sa théorie de la démocratie. André distingue en effet deux composantes complémentaires à la démocratie : la démocratie électorale et la démocratie de vigilance. Il

¹⁵ Nous rappelons ici que les membres du collectif Eau Secours 45 considèrent qu'Olivet est une ville bourgeoise et peu militante, ce qui peut expliquer la surprise d'André face à ces 400 personnes dans les rues.

¹⁶ Cependant sa carrière professionnelle a eu des impacts sur sa carrière d'engagement, car c'est via l'université qu'il a rencontré des collègues russes ou algériens.

¹⁷ Car l'association précédente, l'ADULEO, s'est dissoute.

s'investit dans la seconde composante grâce à son engagement citoyen, et l'eau est selon lui un bon terrain de mise en œuvre de ses valeurs : « *Et moi maintenant je suis engagé, je prends de la distance par rapport à la démocratie électorale mais pour m'engager davantage dans une démocratie de vigilance. Et c'est pour ça que par exemple ce qu'on fait avec ICEO – engager des citoyens, essayer d'avoir un référendum d'initiative populaire et tout ça – je pense que c'est vraiment fondamental. C'est important pour l'eau à Olivet mais c'est important pour la vie de la démocratie. J'en suis très convaincu.* »

Encart 8: Biographie d'André (ICEO)

➤ *Le groupe Eau d'Attac 45 : Bertrand*

Bertrand est un peu l'électron libre du collectif ; il a contribué à sa création et à son animation mais s'en est éloigné et n'en partage pas toutes les valeurs notamment par rapport à la montée en compétence. Bertrand s'est engagé dans sa jeunesse à la LCR mais par la suite son métier d'avocat spécialisé en droit du travail a occupé une grande partie de son temps. Il concevait cependant sa profession comme un engagement : « *Je pense que la misère humaine c'est quelque chose qui mérite de l'intérêt, que ce n'est pas une fatalité. Par conséquent si l'on est un certain nombre à s'y intéresser... Tout seul on est faible mais collectivement on est plus fort.* » Arrivé à la retraite, il prend du temps pour voyager mais aussi pour s'investir de manière militante, ce qu'il fera avec le groupe local d'Attac. C'est un dossier spécial sur l'eau du Monde Diplomatique¹⁸ qui lui donne un terrain d'intervention pour sa cause, et lui permet de mettre en application l'adage d'Attac auquel il adhère « penser global agir local ». Bertrand est une des seules personnes rencontrées qui n'est pas favorable à la spécialisation des militants ; même s'il parle de « niveler » par le haut en éduquant, il considère que le collectif Eau Secours 45 s'écarte de ses militants de base en montant en compétence et se prive des ressources de l'action collective (comme nous l'avons vu chapitre V).

*

(c) Une perspective de comparaison avec les activistes des coordinations

Comme nous nous concentrons sur l'analyse de l'engagement des militants des publics locaux de l'eau, nous n'avons pas réalisé systématiquement des entretiens récits de vie avec les autres acteurs de la nébuleuse bleue. Nous ne pouvons donc pas présenter une analyse comparée des biographies des militants avec une autre partie des acteurs des Coordinations EBC dont nous avons parlé dans le chapitre précédent et que nous avons nommé « activistes ». Cependant, nous pouvons donner quelques éléments de comparaison, notamment en nous appuyant sur le récit de l'engagement de Stefania, une ancienne chargée de communication à la CEIDF¹⁹.

Nous avons un peu présenté cette catégorie d'acteurs dans le chapitre V, il s'agit de ces personnes souvent plus jeunes que les militants – nous les avons qualifiées de « jeunes » dans notre description des rencontres –, insérés dans le milieu professionnel ou en cours d'insertion, et qui sont pour la plupart des femmes. Ils et elles venaient aux rencontres par

¹⁸ Dossier du Monde Diplomatique intitulé : « La ruée vers l'eau », Manière de Voir n°65, septembre-octobre 2002.

¹⁹ Stefania est un des personnages du documentaire *Vague Citoyenne* de François Guieu. On peut la voir participer à des interventions (comme au SEDIF) mais aussi appeler le service client d'un délégataire pour un cas de coupure d'eau.

initiative personnelle et/ou pour représenter un collectif tiers, ou faisaient partie de l'équipe des coordinations régionales ou de la Fondation France Libertés. Il est possible de distinguer les acteurs « jeunes » et « vieux²⁰ » sur la base des différents rapports qu'ils entretiennent d'une part avec leur profession, et d'autre part avec le politique.

Alors que les militants de l'eau ont eu des carrières professionnelles qui n'avaient rien à voir avec l'eau (enseignement, industrie, commerce) et s'engagent bénévolement, les activistes ont plutôt tendance à penser de pair engagement et profession. Ceci se fait de deux manières différentes : soit les personnes engagées sont dans un domaine d'étude ou d'emploi qui est lié à l'eau (dans l'ingénierie de l'eau ou l'humanitaire par exemple) et leur activité associative complète leur activité professionnelle, soit elles sont engagées en tant que professionnelles – par les structures qui disposent de fonds suffisants pour avoir un personnel rémunéré²¹ ; elles ont une profession engagée.

C'est le cas de Stefania, qui raconte en entretien qu'elle a d'abord fait des études d'anthropologie avant de se ré-orienter vers un métier qui permettrait de mettre en œuvre son activisme. On va rapidement raconter son histoire. Stefania est italienne, c'est alors qu'elle suit des études d'anthropologie à Londres²² qu'elle fait la rencontre de l'eau à travers le visionnage d'un documentaire qui suscite son indignation :

« Dans la même période j'ai vu un documentaire qui m'a choquée, ça a carrément été un tournant dans ma vie. On parlait d'un barrage, d'un barrage construit dans les années 80 au Guatemala, c'était pendant la dictature. Dans une région et dans un endroit où il y avait un génocide en cours. En gros, ils ont construit le barrage là où il y avait des populations qu'ils avaient envie de faire disparaître. Et c'est ce qui s'est passé, je te la fais courte. Les gens ne voulaient pas partir de leur vallée qui allait être inondée, ils s'opposaient à l'inondation de leur vallée et ils ont été tués. Donc je me retrouve dans cette salle, en pleurs, parce que je me rendais compte que ce que je pensais avoir découvert à l'université ce n'était pas... Il y avait d'autres choses à découvrir. » Stefania, CEIDF

C'est ce documentaire qui va inspirer son terrain de recherche, qu'elle fait sur le barrage au Guatemala. Au retour, elle a du mal à valoriser son expérience de terrain dans le domaine de la recherche car « *mon terrain je l'ai fait en tant qu'activiste* » dit-elle. Elle va alors se réorienter, à la suite d'aléas personnels mais aussi car elle se sent en décalage avec le monde universitaire, comme elle le précise : « *le rôle du chercheur comme ça ne me correspondait pas. J'avais envie d'agir* ». Elle reprend alors des études en communication publique et politique, mais affirme avoir « *toujours gardé l'eau comme fil conducteur de mes études et de mes mémoires* ». C'est à l'issue de cette formation qu'elle entre à la CEIDF.

Cet exemple de trajectoire nous permet d'illustrer ce que nous entendons par une profession engagée. Il nous permet de voir, dans ce cas comme dans les cas où les « jeunes » sont issus de milieux professionnels en lien avec l'eau, que la rencontre avec l'eau est plus précoce que

²⁰ Et qui se qualifient comme tels lors des rencontres.

²¹ Il s'agit souvent de contrats emplois aidés ou de services civiques. Les contrats sont souvent d'un an ce qui entraîne un *turn over* important.

²² Où elle se loge dans les squats et fait la découverte de milieux marginalisés, politisés et axés sur les arts.

celle des militants, même si elle peut aussi se révéler parfois accidentelle comme pour Stefania et se faire en lien avec le sentiment d'indignation.

Si certains militants ont vécu leurs professions comme un engagement, comme Éric ou Bertrand leur engagement ou leur profession n'avaient le plus souvent rien à voir avec l'eau.

Nous le verrons, même s'il y a un concernement préalable pour l'eau potable chez certains militants, l'eau n'occupe pas une place aussi importante que chez de jeunes ingénieurs de l'eau ou des acteurs de l'humanitaire.

Les « jeunes activistes » et les « vieux » militants ont aussi des expériences différentes du politique à des époques différentes. Les premiers se montrent parfois plus défiants vis-à-vis du système politique partisan et se refusent à politiser la mobilisation du réseau national comme nous l'avons vu, mais sont aussi, pour certains en tout cas, moins défiants vis-à-vis de l'univers politique institutionnel avec lequel ils envisagent des formes de co-construction.

Ces différents rapports relèvent de cultures politiques différentes qui nous permettraient d'avancer dans notre chapitre V la théorie d'une fracture générationnelle pour expliquer les désaccords des militants sur le choix des modes d'actions ou le réglage du rapport au politique.

A présent que nous connaissons mieux nos militants grâce à leurs biographies, nous allons pouvoir dresser un portrait du militant, aborder les trajectoires dans leur diversité et nous intéresser à la production du sens de l'engagement pour l'eau par les militants.

2. Le portrait du militant de l'eau

Même si nous venons de voir que les militants des publics de l'eau ont des expériences d'engagement très différentes, il est possible de nous appuyer sur quelques variables communes pour dresser un portrait du militant de l'eau. Nous allons présenter ce portrait et le comparer avec les profils des militants des associations de défense de l'environnement et des consommateurs, que nous avons présentés dans la seconde partie de notre chapitre II grâce à des études du CREDOC (Croutte, Delpal et Hatchuel, 2005) et de l'ADEME (Flahault, 2002). Pour rappel, les auteurs de la première étude s'intéressent aux membres des associations de consommateurs et de défense de l'environnement (ACDE), ils les regroupent pour les comparer aux militants politiques et syndicaux. L'hypothèse qu'ils veulent tester est la suivante : « un militantisme d'un nouveau genre (défense des consommateurs, de l'environnement) serait-il venu prendre le relai d'un militantisme plus classique, politique et syndical ? » (Croutte, Delpal et Hatchuel, 2005, p.4). Le rapprochement entre association de consommateurs et associations de défense de l'environnement ne nous paraît pas nécessairement aller de soi et la formulation de l'hypothèse nous paraît renvoyer à un débat entre ancien et nouveau militantisme qui a en parti trouvé ses réponses, mais cette étude est intéressante en ce qu'elle dresse les profils des militants d'ACDE et les compare aux profils des militants politiques et syndicaux. L'étude de l'ADEME menée par Erika Flahault traite de la « composition sociale des associations du secteur environnement », nous donnant un certain nombre d'indications statistiques et s'intéressant à la question de l'expertise associative.

Nous allons présenter quatre traits saillants du portrait du militant de l'eau : la forte proportion d'hommes dans les collectifs, la situation sociale des militants de l'eau, leurs profils professionnels et la retraite.

(a) Composition des collectifs et répartition genrée des tâches : « un » militant de l'eau ?

Nous proposons de parler d'*un* militant de l'eau car les associations sont à plus forte raison composées d'hommes. Ils représentent 69% de nos interrogés, soit plus de deux tiers des militants. Les hommes sont donc encore plus nombreux que dans les ACDE (67%) de l'étude du CREDOC ou que dans les associations pour l'environnement de l'étude de l'ADEME (61%).

La répartition du travail militant dans les associations dédiées à l'eau potable est relativement genrée à la CACE comme nous l'avons vu dans le chapitre V. Micheline assume plutôt la gestion du fonctionnement interne du collectif et la cohésion de celui-ci ; c'est elle qui prend soin des militants, en appelant quand ils sont absents ou en veillant à redonner la parole. Le président de son côté, Jean-Louis gère les aspects externes du fonctionnement de la CACE et les relations publiques. C'est lui aussi qui mène les disputes alors que Micheline reconnaît moins oser parler en public ou entrer dans la confrontation. Lors des réunions de la CCSPL, il tempête, elle tempère : « *Bon c'est vrai qu'il est dur Jean-Louis. Moi je ne sors quand même pas tout ce qu'il dit* », indique-t-elle. Elle a également une vision plus positive des rapports avec les élus, considérant que leurs relations se sont améliorées alors que Jean-Louis reste dans une opposition assez musclée²³.

L'étude de l'ADEME montre aussi qu'il y a une division sexuée des tâches au sein des associations pour l'environnement : les associations de veille et d'expertise (souvent les anciennes sociétés savantes) sont dominées par les hommes alors que les femmes s'occupent plutôt de tâches comme l'éducation, la sensibilisation et l'information. L'importance de la spécialisation et la place occupée par l'expertise dans les répertoires d'action des publics de l'eau pourrait-elle ainsi contribuer à expliquer la forte proportion d'hommes ? Les experts militants de l'eau sont plutôt des hommes, comme Jean-Louis ou Pierre-Louis, et même dans les figures du Public de l'eau, on rencontre davantage d'hommes à l'exception de Danielle Mitterrand et d'Anne Le Strat²⁴.

La division des tâches militantes est moins visible à Eau Secours 45 : même s'il y a plus d'homme dans ce réseau également, les femmes ne sont pas associées à un répertoire d'action en particulier. Au contraire, Annie met en avant sa préférence et son savoir-faire pour les actions de rue et le maniement du mégaphone, alors que Marie-Françoise s'implique davantage dans le travail de bureau, même si elle ne semble pas craindre le rapport de force.

²³ Dans mon journal de recherche, j'ai noté une question intéressante posée lors d'une de mes communications dans le colloque des jeunes chercheurs en études critiques du politique (à Paris Diderot en février 2015). Une jeune chercheuse en études de genre demandait si, comme en Afrique, l'eau était une affaire de femmes et qu'elles étaient surreprésentées dans les associations. Force est de reconnaître qu'il y a une situation différente en France et que ce sont les hommes qui sont surreprésentés dans les collectifs, à plus forte raison dans les disputes.

²⁴ Anne Le Strat présente d'ailleurs le monde de la gestion de l'eau comme dominé par des hommes d'âge mûr et relate ces difficultés, en tant que femme, à s'imposer dans le milieu (Le Strat, 2015).

(b) Situation sociale des militants de l'eau

Par situation sociale, nous voulons parler d'un ensemble d'éléments tels que le milieu de vie ou la situation familiale des militants. Ils sont pour la plupart propriétaires de leur logement, ce qui les a rendus plus sensibles à l'augmentation des prix de l'eau puisqu'ils reçoivent les factures d'eau au contraire des locataires ; ceci leur fait un point commun avec les militants des ACDE. L'étude de l'ADEME qualifie de verdoyant le cadre de vie des militants des associations pour l'environnement, ils ne sont pas des ruraux mais plutôt des néo-ruraux et vivent pour une courte majorité (26%) dans des villages ou des bourgs Ils y vivent souvent depuis plusieurs années depuis toujours pour 10% d'entre eux et connaissent bien leur lieu de résidence. Les militants de l'eau sont également souvent originaires de la région et y vivent depuis au moins quelques années – et souvent bien plus longtemps. Les militants de l'eau vivent en majorité, mais pas en totalité dans des petites villes qui ont pour caractéristiques de se situer non loin de plus grandes agglomérations (Lyon, Vienne et Orléans). Les militants de la CACE vivent dans des villes d'environ 5000 habitants, dans les alentours de Lyon mais dans un cadre campagnard, à l'exception d'un militant lyonnais et d'un militant ardéchois venant d'un bourg. Les militants d'ES45 vivent dans des villes de plus grande taille (environ 20 000 habitants) mais appartenant à l'agglomération orléanaise. Nous ne pouvons donc pas dire des militants de l'eau qu'ils sont, comme les militants de l'environnement, des néo-ruraux. Du côté de leur situation familiale, les militants de l'eau sont (ou ont été) souvent mariés ou vivent en couple et ont des enfants voire des petits enfants mais ils n'ont plus d'enfants à charge.

(c) Niveaux d'études et statuts professionnels des militants

Les militants des publics de l'eau ne sont pas issus des classes populaires ni des classes supérieures, mais appartiennent tous à une classe moyenne élargie. Ils occupent cependant une grande diversité d'emplois et disposent de différents capitaux culturels. Parmi nos militants interrogés, il y a une variété de professions liées à différents niveaux d'études (du certificat d'étude au doctorat) et à différents secteurs (enseignement, industrie, commerce, ingénierie, chemin de fer...). Il y a une légère surreprésentation du milieu de l'enseignement et de la formation, avec plusieurs instituteurs, professeurs et éducateurs. Alors qu'il y a beaucoup de professions intermédiaires, c'est l'association ICEO, à Olivet, ville souvent désignée par les militants comme la plus bourgeoise de l'agglomération orléanaise, qui rassemble les profils les plus éduqués, avec notamment un professeur d'université et un ingénieur de l'INRA. Les profils professionnels des militants de la consommation et de l'environnement apparaissent plus élevés – et donc plus proches des profils des militants d'Olivet. L'étude du CREDOC montre que les ACDE sont composées d'individus dotés d'un niveau de diplôme supérieur à la moyenne générale (40% sont issus de l'enseignement supérieur contre 22% de la population), 31% sont cadres supérieurs ou de professions intermédiaires et les employés et ouvriers sont sous représentés. C'est moins le cas chez les militants politiques et syndicaux avec lesquels ils sont comparés (21% contre 28%) et dont il est dit qu'ils sont plus proches d'une « base populaire laborieuse ». Les militants de l'eau

peuvent nous paraître au moins à ce titre – et aussi au vu de leurs trajectoires – plus proches des militants politiques et syndicaux.

(d) Des militants retraités

Les militants des publics de l'eau de notre échantillon sont pour la grande majorité (moins un) retraités, et l'étaient pour certains déjà lors de leur engagement dans l'eau potable. C'est d'ailleurs le passage à la retraite qui leur a libéré du temps pour se consacrer à l'engagement pour l'eau potable. Cette proportion de retraités est plus élevée que dans les ACDE où il y a 27% de retraités. Leur moyenne d'âge est donc assez élevée, l'âge médian étant de 77 ans, avec une cadette née en 1952 et un aîné en 1928, alors que les tranches d'âge où les militants sont les plus nombreux sont les tranches 40-59 ans pour l'étude du CREDOC et 45-55 ans pour l'étude de l'ADEME.

Le profil des militants de l'eau est résumé sous forme d'une plaisanterie lors d'un échange entre Éric de l'ACA et Alexis l'adjoint au maire de la ville communiste de Saran, et notamment par Alexis qui insiste sur le fait qu'il s'agit d'une mobilisation de la classe moyenne retraitée :

« Éric : Le paradoxe c'est que les gens qui ont le plus de difficultés financières n'ont aucun accès à leur facture. Je vais dire à Saint-Jean de Braye les gens qui vont le plus poser de problèmes sur l'eau, bah, c'est les bourges. Alexis : Oh, des enseignants en retraite [rire] Éric : Et j'en fais partie. Non mais c'est vrai. Alexis : C'est le club CAMIF [rire]. » Entretien avec Éric (ACA) et Alexis (Saran)

Cette boutade met en avant un aspect important du militantisme de l'eau sur lequel nous reviendrons : les militants de l'eau sont peu affectés par les augmentations des prix de l'eau, puisque le budget eau reste un budget peu important dans le budget général d'un ménage sans difficultés financières. Les militants ne se conçoivent pas comme les bénéficiaires de leur mobilisation, même s'ils peuvent se réjouir des baisses de prix, et se positionnent plutôt en *militants moraux* (Agrikoliansky, 2001) ou *par conscience* (Pierru, 2009).

Pour conclure notre première partie, nous reviendrons rapidement sur l'hypothèse de l'étude du CREDOC, à savoir qu'il y aurait un relai générationnel entre un militantisme syndical et politique en déclin et le militantisme pour la consommation et l'environnement. Cette hypothèse n'est pas validée par les chercheurs, puisque leur étude a montré que les militants syndicaux et politiques sont en moyenne plus jeunes que les militants des ACDE : il n'y a donc pas de relai générationnel et il ne s'agit pas nécessairement des mêmes acteurs.

Nous pouvons également proposer notre propre hypothèse : il existe non pas des relais entre militants mais des formes de conversions ou recompositions d'une même trajectoire militante et qui peuvent avoir lieu notamment lors du passage à la retraite. Ce passage à la retraite peut être pensé comme un moment de transition, ou un « espace interstitiel de la vie sociale » comme le dit Éric Agrikolianski (2001). C'est-à-dire que la fin des activités professionnelles sonne aussi la fin des activités syndicales mais libère du temps disponible qui est réinvesti dans des organisations menant des actions collectives, comme les publics de l'eau potable. Les diverses compétences acquises au cours de la trajectoire et dans les différentes carrières,

sont également réinvesties au profit de la mobilisation. Ce nouvel investissement permet de prolonger l'engagement et comme le dit Agrikolianski au sujet de militants à la Ligue des Droits de l'Homme, de maintenir pour soi et pour les autres le sentiment d'être militant.

On peut faire l'hypothèse que pour les militants des publics de l'eau qui ont eu un engagement à caractère politique et syndical, l'engagement pour l'eau potable permet cette reconversion du temps, des savoirs, savoirs faire et savoirs être, tout en permettant un engagement politique et militant qui n'est pas pour autant un engagement partisan. L'engagement pour l'eau serait une manière de s'engager politiquement tout en étant déconnecté du système partisan, de s'engager « autrement » en quelque sorte, tout comme militer dans les partis écologistes relève pour partie de la volonté de « faire de la politique autrement » (Kalaora et Vlassopoulos, 2013).

Figurer un peu le profil du militant de l'eau nous permet de le rapprocher des profils des militants d'ACDE mais l'étude des trajectoires des militants va pouvoir apporter de la nuance, en distinguant plusieurs formes de trajectoires et dans certains cas en éloignant le militantisme de l'eau du militantisme de la consommation et de l'environnement, pour le rapprocher d'autres trajectoires militantes telles celles de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH).

II. Deux trajectoires idéales-typiques d'engagement des militants de l'eau : une dominante politique et militante et une dominante associative et gestionnaire

Dans cette partie, nous allons nous attaquer à la pluralité des expériences des militants de l'eau pour chercher à l'ordonner. Nous avons listé les différentes expériences ci-dessous pour faire ressortir leur diversité. Nous précisons que nous considérons l'engagement comme *toute forme de participation durable à une action collective* (Sawicki et Siméant, 2009) et que nous incluons donc les pratiques associatives même si elles n'ont pas toujours un caractère revendicatif :

- Syndicats
- Parti
- Liste électorale
- Association de type confessionnel
- Association de solidarité internationale
- Association de locataires
- Association de quartier
- Association de parents d'élève (APE)
- Association écologiste
- Association sportive
- Association culturelle
- Association de loisir
- Association féministe
- Association pour les sans papiers
- Association pour le désarmement nucléaire
- Association de réflexion politique (Amis du Monde Diplomatique (AMD), Attac)
- Association de professionnels

Dans le tableau ci-dessous, nous regroupons les différentes expériences de chaque trajectoire :

Prénom	Métier	Syndicalisme	Parti politique ou liste électorale	Association de loisir, sport, culture	Associations de gestion locale ²⁵	Associations militantes ²⁶	Association de réflexion politique ²⁷	Total
Jean-Louis	Ingénieur			x	x		x	3
Micheline	Secrétaire commerciale		x	x	x			3
Geneviève	Institutrice	x	x	x		x		4
Noël	Ouvrier	x	x			x		3
Pierre-Louis	Cheminot	x	x					2
Christobal	Enseignant			x				1
Robert	Commercial				x	x		2
Joëlle	Restauratrice en archéologie			x		x		2
Éric	Enseignant	x	x	x		x	x	5
Annie	Technicienne	x	x			x		2
Marie-Françoise	Enseignante	x	x					2
Christian	Educateur psychologue	x	x	x		x	x	5
Bertrand	Avocat		x		x		x	3
André	Chercheur en physique	x	x			x		3
Michel	Ingénieur							0
Éric B.	Cadre secteur privé	x	x	x		x		4
Total		9	11	8	4	9	4	

Tableau 5: Tableau récapitulatif des expériences d'engagement des militants de l'eau (source : réalisation personnelle)

Nous pouvons ainsi voir quelles sont les différentes expériences des militants, quels sont les types d'expériences les plus fréquents, et quels sont les militants qui cumulent plus ou moins d'expériences. Les militants ont une carrière militante plus ou moins remplie : certains militants comme Éric et Christian cumulent successivement ou simultanément plusieurs pratiques associatives et militantes, qu'elles relèvent de l'organisation de loisirs, de la participation à des listes politiques ou de l'implication dans des associations revendicatives. D'autres militants ont une carrière d'engagement plus légère, durant laquelle ils se sont concentrés sur un seul type d'activités, comme Christobal avec la danse, ou exclusivement sur leur carrière professionnelle, comme Michel. Dans ces cas-là, et même s'ils se considèrent

²⁵ Dans cette catégorie nous incluons les associations de quartier, de locataire, les Associations de Parents d'élève (APE), les associations à caractère professionnel.

²⁶ Dans cette catégorie nous incluons les associations pour le désarmement, d'aide aux sans-papiers, féministes, d'action catholique, de solidarité, d'environnement.

²⁷ Et dans cette catégorie, nous incluons Attac et les Amis du Monde Diplomatique

comme des personnes engagées en dehors de toute adhésion à un collectif, l'engagement pour l'eau potable apparaît comme une première expérience de l'action collective.

Nous avons déjà une première intuition de recherche : certaines carrières militantes sont composées à plus fortes raisons d'expériences à caractère politique et syndical, alors que d'autres carrières sont plutôt constituées de participation à des associations tournées vers le cadre de vie, qu'il s'agisse de l'encadrement de loisirs ou de la défense d'intérêts de groupe (professionnel, locataires, riverains...) Nous allons donc dans cette partie, proposer dans une première section une grille de lecture des trajectoires d'engagement pour l'eau potable, en nous appuyant sur plusieurs travaux sur le sujet, et en distinguant deux dominantes. Dans une seconde section, nous montrerons quelles sont les caractéristiques et composantes de nos deux trajectoires idéales-typiques.

1. Une grille de lecture des trajectoires

Dans un premier temps, nous allons nous appuyer sur plusieurs travaux de sociologie qui se sont intéressés aux trajectoires d'engagement et ont, grâce à l'étude de différentes variables comme la socialisation ou la politisation, procédé à des classifications. Nous prendrons en compte ces travaux pour construire dans un second temps notre propre grille de lecture et d'analyse des trajectoires d'engagement des militants de l'eau, en nous appuyant sur des variables qui nous paraissent les plus significatives et que le tableau ci-dessus a contribué à faire ressortir.

(a) Retour sur des travaux d'analyse des trajectoires et des carrières d'engagement

Nous allons présenter quatre travaux de recherche sur l'engagement militant : nous nous intéresserons ainsi aux trajectoires d'engagement de jeunes militants au FN étudiées par Valérie Lafont (2001) qui met l'accent sur la variable de la socialisation puis aux trajectoires de militants écologistes étudiés par Sylvie Ollitrault (2001) qui s'appuie entre autres sur la variable de la politisation et l'importance de l'expertise. Nous verrons aussi comment Cécile Péchu (2001) propose une analyse en termes de générations et Erik Agrikoliansky (2001) analyse les rapports aux précédentes expériences de l'engagement.

➤ *Continuité, rupture ou politisation des trajectoires d'engagement des militants FN*

Dans un article sur l'engagement de jeunes militants au Front National, Valérie Lafont (2001) distingue trois modèles de cheminement vers une carrière d'engagement au FN, considérés à l'aune de la socialisation familiale. Il y a dans l'engagement au FN soit une continuité avec l'univers politique familial, une rupture avec ce même univers et une troisième voie, celle de la « politisation ». Dans le troisième cas, plutôt marginal, l'individu n'a pas eu de socialisation politique familiale mais rejoint le FN pour ses vertus socialisatrices. Dans le cas présenté, celui d'une militante nommée Blanche, la politisation semble un élément secondaire²⁸, car en plus de valeurs auxquelles elle adhère, Blanche trouve auprès du FN un

²⁸ On pourrait dès lors questionner la dénomination de cette catégorisation comme relevant d'une politisation.

statut – elle est surnommée la « petite mère » – et des liens amicaux qui lui manquaient. Pour Lafont dès lors « l'engagement de Blanche n'est pas immédiatement lié à sa politisation : il s'explique en tant que réponse et solution à une trajectoire sociale et affective auparavant négative » (Lafont, 2001, p.194). Grâce à cette classification, Valérie Lafont montre l'importance des relations sociales dans les déterminants de l'engagement et montre que l'on peut expliquer un engagement politique par des variables extérieures à la sphère politique. Nous retiendrons pour notre part de ces travaux les notions de continuité ou de rupture vis-à-vis d'un ensemble de valeurs acquises durant la socialisation politique ainsi que la dimension de convivialité et de sociabilité comme un élément générateur ou surgénérateur (Gaxie, 1977) de l'engagement.

➤ *Trajectoires à dominante scientifique, politique ou réactive chez les militants écologistes*

Nous avons déjà présenté le travail de Sylvie Ollitrault (2001) sur les associations environnementales, mais nous allons rappeler rapidement les éléments de son travail qui vont nous servir à construire notre grille de lecture.

Sylvie Ollitrault dans ses travaux sur l'engagement écologiste met l'accent sur plusieurs grands axes pour distinguer différentes trajectoires : la socialisation politique, qui permet d'expliquer les rapports au politique des militants, le rapport à la science et les expériences précédentes. Elle propose trois modèles de trajectoires idéales-typiques, qui sont dites à dominante politique, scientifique et réactive. *La trajectoire à dominante politique* rassemble des militants qui ont eu une socialisation politique, ils ont l'expérience de la participation à un parti politique (les Verts par exemple), ou à un mouvement politique, mais aussi une expérience syndicale. Ils sont souvent multicartes, c'est-à-dire qu'ils sont engagés successivement ou simultanément auprès de plusieurs associations ou groupements. Du fait de leur expérience du politique, ils sont moins défiants de celui-ci et appréhendent l'écologie comme une forme de critique sociale. Les militants dotés d'une *trajectoire à dominante scientifique* ont des profils et des rapports différents au politique. La catégorie ne regroupe pas que les scientifiques diplômés, mais tous les individus qui ont en commun un intérêt pour diverses formes d'apprentissage de l'environnement. Membres d'associations plutôt naturalistes, ces militants ont une socialisation politique plus faible et ont tendance à se défier du champ politique et des possibles récupérations. Enfin, la catégorie de la *trajectoire à dominante réactive* rassemble des individus mobilisés pour l'environnement à la suite d'une injustice ou d'une dégradation qu'ils ont personnellement éprouvée. Leur engagement écologiste n'a pas bouleversé leur vie mais ils peuvent rester mobilisés sur la cause après un retour à la normale. Ollitrault dit de leur socialisation politique plus faible qu'elle n'est pas déterminante mais elle évacue en tous cas une certaine méfiance du politique. Ce politique est moins redouté qu'il n'est vu comme un bon canal de promotion et de diffusion de leur cause. Ce travail nous paraît très intéressant dans ce qu'il permet, à travers l'étude des expériences précédentes et de la socialisation, de comprendre les rapports entretenus avec l'univers politique. Dans le cas de notre étude, nous l'avons vu, ce rapport est à la fois central, complexe et source de conflit, il convient donc d'en comprendre l'origine. Nous nous

intéresserons donc de près aux représentations du politique et aux rapports entretenus avec la sphère politique et le système partisan tout au long de la trajectoire.

➤ *Différentes générations de militants pour le droit au logement*

Cécile Péchu (2001) propose une approche des différents profils de militants de l'association pour le Droit Au Logement (DAL) grâce à l'étude des générations militantes. Elle montre que se suivent et cohabitent trois différentes générations de militants au DAL, qui n'ont pas nécessairement en commun le même rapport à l'univers partisan ni au répertoire d'action ; ils ne confèrent pas non plus le même sens à leur engagement.

Péchu montre ainsi que la première génération des militants de DAL est celle des fondateurs, issue de la scission d'avec d'autres collectifs, qui renonce au squat comme pratique trop marginalisée, mais qui met l'accent sur les partenariats et la communication avec les médias. Ce militantisme ne se veut ni apolitique, ni partisan : il est porteur de valeurs mais il est aussi désintéressé, il se fait dans le rejet des grandes structures partisanses et des formes de professionnalisations. Péchu parle donc à ce propos d'un militantisme comme *substitut à l'engagement partisan*, qui est un militantisme « pour le militantisme », qui occupe une grande place dans la carrière militante – voire la monopolise – et s'étend dans le temps. Cette forme d'engagement fait écho à certaines trajectoires de militants de l'eau comme celle d'André, qui se caractérise bien par le rejet des engagements qu'il qualifie de « *politiques* » suite à une crise de confiance envers ce parti politique de référence, le parti communiste et une préférence pour des engagements qualifiés de « *citoyens* » où l'on retrouve ces critères de désintéressement et de non professionnalisation. S'engager dans l'eau pour André constitue dès lors une manière de rester militant tout en faisant un pas de côté vis-à-vis de l'offre d'engagement du système partisan.

La seconde génération des militants au DAL se compose de militants qualifiés de *multipositionnés*, qui sont issus de l'extrême gauche et arrivent au DAL lors des activités de squattage. Ils sont sensibles à la qualité de la démocratie dans le collectif, ils valorisent l'horizontalité et l'égalité des membres, et ont un rapport différent à l'association et au politique. Ils voient dans le DAL une occasion de *mettre en œuvre leur engagement politique général* et ils sont susceptibles de quitter le collectif s'ils perçoivent un déclin du fonctionnement démocratique du collectif. Ce portrait de cette seconde génération de militants nous rappelle certains de nos militants et tout particulièrement Éric, de l'ACA, qui met un point d'honneur à faire fonctionner le collectif le plus démocratiquement et horizontalement possible et nous dit trouver dans l'eau « *tous [ses] combats* ». La militante sur laquelle s'appuie Cécile Péchu pour présenter cette seconde génération, Karine, présente elle aussi son engagement comme une « *évidence* », se passionne pour la cause en ce qu'il s'agit d'un « *mélange de choses à défendre* » et arrive bien à désigner un ennemi commun : « *Les propriétaires du terrain et plus généralement ceux qui répartissent ou ne répartissent pas les richesses alors tu fous les banquiers, les gouvernants, le maire du coin, le préfet, des fois des maires. Je vais dire comme X « c'est le capital notre ennemi » »* (Péchu, 2001, p.88). C'est aussi à la désignation du système capitalisme comme responsable des injustices et des inégalités qu'en arrive Éric lorsqu'il parle de ses motivations : « *Ça veut dire qu'à un moment*

tu te dis, tu comprends les liens. C'est-à-dire qu'il y a une casse sociale là et effectivement ce discours-là c'est un discours anticapitaliste pour moi. Sauf que je me suis battu avant dans d'autres domaines, et je le retrouve dans l'eau. » Pour Éric aussi, il nous semble que l'engagement est une manière de mettre en application un ensemble de valeurs qui composent sa trajectoire, d'agir concrètement en accord avec ses idées. La troisième génération de militants au DAL est composée de militants plutôt précaires, appelés aussi « militants de l'effet médias » et qui apprécient au DAL l'aspect concret des actions.

Ce travail de Cécile Péchu nous intéresse tout particulièrement en ce qu'il différencie un champ partisan et un champ militant et qu'il questionne cette différenciation et le positionnement des acteurs par rapport à ces deux champs, mais aussi en ce qu'il propose les idées d'un *engagement militant comme substitut à un engagement partisan*, ou d'un *engagement militant comme concrétisation/ mise en œuvre d'un engagement politique*.

➤ *Vocation à la morale et importance de la retraite chez les militants de la Ligue des Droits de l'Homme*

Éric Agrikolianski (2001) ne nous propose pas une classification de carrières d'engagement mais il nous donne à réfléchir aux éléments qui mènent à tel ou tel engagement et nous propose également de travailler cette dichotomie – croissante ? – entre un univers politique partisan et un univers politique militant. Il montre que les carrières d'engagement des militants de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) sont marquées par la propension à la morale et par le refus de la professionnalisation politique et qu'il faut moins chercher les raisons de cet ensemble d'attitudes dans la socialisation primaire que dans « la logique de la carrière militante qui mène à la ligue ». Ceci est d'autant plus pertinent que les militants de la LDH, tout comme les militants des publics de l'eau, sont des militants relativement matures dotés d'une trajectoire d'engagement souvent riche. Les militants de la LDH sont concernés par la retraite, qu'Agrikolianski traite comme d'un moment de rupture, mais aussi de réflexion et de réinvestissement. La retraite est un événement qui facilite l'engagement à la LDH ou suscite un engagement important en son sein grâce au réaménagement du temps de vie et des activités professionnelles, familiales et syndicales. Elle est aussi une « phase interstitielle de la vie sociale » durant laquelle les individus sont amenés à prendre du recul sur leur biographie, pour en partie redéfinir leur identité. S'engager pour les droits de l'homme fournit, en plus du sentiment de rester militant et d'être militant aux yeux des autres, un « registre particulièrement fécond pour repenser la trajectoire passée » (Agrikoliansky, 2001, p.41) et sans doute donner du sens à la trajectoire à venir. Ce travail nous paraît pour notre part très intéressant pour penser les disputes autour de la professionnalisation – ici essentiellement politique – des militants ou les différents rapports avec le champ politique, les formes de l'engagement (bénévole, spécialisé) qui sont validées ou invalidées, la construction d'une cause à forte dimension morale autour de l'eau, et le moment de la retraite.

(b) Une grille d'analyse en deux dominantes

Nous avons considéré que la grande hétérogénéité des biographies recueillies ne devait pas constituer un frein à l'étude des trajectoires, et qu'il était possible de la réduire, en laboratoire, à deux grandes catégories idéales-typiques, aptes à simplifier la réalité pour l'étudier mais ne

devant pas s'y substituer. Pour notre propre travail, nous avons utilisé la variable de la politisation, et plus précisément de la nature politique ou non des engagements actuels ou passés des militants. Cette variable de la politisation est à considérer au sens large, qu'il s'agisse d'une politisation associée à l'univers partisan, ou à un univers politique déconnecté de l'univers partisan mais où les conversations et les activités sont animées par ce que Nina Eliasoph nomme « l'esprit public » (Eliasoph, 2010). Sont ainsi considérés comme politiques des engagements liés à des structures politiques, comme les partis politiques, les syndicats ou les associations de réflexion politique (comme Attac par exemple), mais aussi des engagements liés à une structure qui ne se décrit pas comme directement politique mais qui fait de la politique au sens où elle agit au nom d'un « esprit public », d'un intérêt général ou commun. Dans ce cas-là, le politique au sens du système partisan peut être rejeté mais ce rejet peut constituer en lui-même un indicateur de politisation. La variable de la politisation va ainsi pour nous permettre de distinguer deux trajectoires idéales-typiques d'engagement pour l'eau potable, dites à *dominante politique et militante* ou *associative et gestionnaire*. Nous les étayerons en présentant deux sous-catégories pour chaque dominante et nous y situerons les trajectoires des militants que nous avons présentées en première partie de chapitre.

Nous avons également pu distinguer les différents types d'expériences en déterminant si les militants étaient ou non les bénéficiaires des actions de leur association ou s'ils étaient plutôt des *militants moraux* (Agrikoliansky, 2001) ou *par conscience* (Pierru, 2009).

➤ *Une trajectoire d'engagement idéale-typique à dominante politique et militante*

Dans la première catégorie à *dominante politique et militante* entrent ainsi les expériences d'engagement auprès d'un parti politique, d'une liste électorale locale, d'un syndicat, ou d'une association à caractère politique même si cette politisation se veut détachée de l'univers partisan. Elles sont considérées comme politiques du fait de leur caractère revendicatif et de leur capacité à traiter d'une question de société. C'est le cas d'associations féministes, pour les sans-papiers, pour le désarmement nucléaire... Elles sont caractérisées par le fait qu'elles sont composées de militants moraux ou par conscience qui ne sont pas les bénéficiaires des actions qu'ils mènent. Les actions ont plutôt pour objet la défense d'une cause ou l'accès à l'autonomie des personnes concernées et contiennent une forme de critique sociale.

Quand un militant a eu une ou des expérience(s) militante(s) qui relève(nt) de cette catégorie dite politique – parti, liste électorale, syndicat, association citoyenne militante – et que ces expériences sont prédominantes sur les autres expériences, nous considérons qu'il a une *trajectoire à dominante politique et militante*.

Dans la trajectoire dite à dominante politique et militante, nous distinguons les militants pour qui cette dominante est *exclusive*, c'est-à-dire qui n'ont que des engagements à caractère politique et revendicatifs, et des militants qui sont *multi-positionnés*²⁹ c'est-à-dire qui cumulent et articulent des engagements à caractère politique avec d'autres pratiques associatives.

²⁹ Nous empruntons le terme à Cécile Péchu (2001) pour désigner des militants qui ont plusieurs casquettes, sont engagés dans différentes associations de natures diverses.

➤ *Une trajectoire d'engagement idéale-typique à dominante associative et gestionnaire*

Cette seconde catégorie dite à *dominante associative et gestionnaire* regroupe les militants de l'eau qui, s'ils ont été actifs associativement, n'ont pas été engagés politiquement. Dans le cours de leur trajectoire, ils ont plutôt participé à des associations qui n'étaient pas dotées d'un caractère politique – même s'il est possible qu'il y ait eu lors des réunions des discussions animées par « l'esprit public » ou qu'il y ait un effort de montée en généralité. Ces associations n'étaient en tout cas pas constituées dans un but de critique sociale ou dans un but politique mais traitaient d'intérêts particuliers divers et souhaitaient contribuer à l'organisation de la vie locale et quotidienne. Nous classons ainsi dans cette catégorie, les expériences associatives dans des associations à « caractère hédoniste³⁰ » (Croutte, Delpal et Hatchuel, 2005) comme les associations sportives ou culturelles, mais aussi les associations de représentation d'une catégorie d'acteurs spécifiques : les parents d'élèves, les locataires, une association d'aménagement du quartier, une association de professionnels d'une catégorie de métier... A la différence de la première catégorie, ces associations sont composées de membres qui sont aussi les bénéficiaires directs ou indirects des actions menées. Même si les associations n'ont pas vocation à faire une critique politique ou sociale d'ensemble, il est possible qu'elles soient entrées dans un rapport de force avec les destinataires de leur mobilisation (mairie, propriétaire, corps enseignant).

Dans cette dominante, nous proposons aussi d'affiner le modèle en distinguant des *pratiques associatives hédonistes*, c'est-à-dire exclusivement tournées vers le loisir, et des *pratiques associatives à caractère antagonistes*, c'est-à-dire qui sont liées à des revendications et au cours desquelles il y a des confrontations.

➤ *Tableau récapitulatif, précisions et précautions*

Le tableau récapitulatif ci-dessous permet de voir comment nous classons les différentes catégories de l'expérience d'engagement, et les militants, par rapport aux critères que nous avons présentés :

Catégories	Trajectoire à dominante politique et militante	Trajectoire à dominante associative et organisationnelle
Nature des intérêts défendus	Intérêt général/ autonomie	Intérêts spécifiques
Statut des militants	Militants moraux	Militants bénéficiaires
Vocation	Critique sociale	Organisation du quotidien
Associations concernées	Partis politique et liste électorale Syndicats Associations de solidarité internationale Associations écologistes Associations féministes Associations pour le désarmement	Associations de locataires Associations de quartier Associations de parents d'élève Associations de loisir (sport, culture) Associations de professionnels

³⁰ Les auteurs de l'étude du CREDOC sur les ACDE utilisent cette terminologie d'« associations à visée hédoniste » pour décrire les associations consacrées aux sports, aux loisirs et à la culture, ceci afin de les distinguer des associations à visée militante, soit pour eux les associations environnementalistes, les associations de consommateurs, les syndicats et les associations de parents d'élève.

	Association de réflexion politique (Attac, AMD) Associations confessionnelles (JAC, JEC, JOC)			
Sous-catégories	Exclusivité	Multipositionnalité	Hédonisme	Antagonisme
Militants concernés	Noël Pierre-Louis Marie- Françoise	Geneviève Joëlle Éric Annie Bertrand Christian Éric B André	Christobal Robert	Jean-Louis Micheline Michel

Tableau 6: Tableau récapitulatif du classement des militants en fonction de leurs expériences d'engagement (source : réalisation personnelle)

Nous apportons une précision sur une catégorie en particulier de l'expérience d'engagement : celle des associations confessionnelles de type Jeunesse Agricole Catholique (les JAC ou les variantes JOC et JEC). Elles nous paraissent hybrides et difficiles à classer. Elles sont organisées pour la défense des intérêts de leurs membres qui en sont les bénéficiaires, ce qui enjoindrait à les classer dans la seconde dominante mais selon les témoignages de nos militants elles sont une orientation clairement politique. Elles proposent à leurs membres une éducation à la fois culturelle – Noël explique qu'il apprend le français en plus d'avoir accès à des loisirs –, politique puisqu'on y apprend à se défendre contre les patrons, et aussi philosophique, puisqu'il s'agit de se voir donner des clefs de compréhension du monde : « voir, juger, agir³¹ ». Au regard de ces éléments, nous considérerons l'expérience des JC comme un élément appartenant à la trajectoire à dominante politique et militante.

Nous apportons aussi une précision sur l'utilisation d'un modèle d'analyse idéale-typique : celui-ci réduit et simplifie la diversité pour pouvoir l'analyser. Cependant il faut se méfier des généralisations sur la politisation et bien considérer qu'une dominante n'entraîne pas l'exclusion de pratiques liées à l'autre dominante. C'est-à-dire que des militants dotés de trajectoires à dominante politique et militante peuvent très bien avoir eu des expériences de type associatif et gestionnaire. Et on ne peut pas considérer que des militants qui n'ont pas eu d'expériences politiques ou critiques ne sont pas eux même politisés : ils ont pu simplement manquer de temps disponible, de possibilités de le faire, ou penser d'autres manières de s'engager, comme à travers leur profession ou des réflexions intellectuelles, tout en manifestant un intérêt réel et continu pour la politique.

*

Cette distinction entre deux univers militants différents va nous permettre de mieux lire les trajectoires d'engagement des militants, de comprendre leur culture et de justifier leurs potentielles disputes, mais aussi de voir de quoi l'engagement pour l'eau se compose. Il est, à

³¹ Il s'agit du slogan des Jeunesses Etudiantes Chrétiennes. Geneviève nous dit ainsi : « Je ne suis plus pratiquante ni rien, mais ce mouvement m'a quand même appris une analyse. Analyser, c'est-à-dire c'était voir, juger, agir, le thème de réflexion. Voir les effets, les analyser et agir en conséquence. C'était dans différents domaines, dans ce milieu. Mais je trouve que ça m'a forgé une sorte de mentalité : on voit les faits et on les analyse, etc. Ça m'a structurée je pense. »

l'image des biographies des militants, composite, riche, diversifié, et il reflète en définitive les deux facettes complémentaires de la régulation civique : la dimension d'une critique sociale et politique de la gestion de l'eau et la revendication à participer à l'organisation locale et quotidienne du service. À présent que nous avons décrit les différentes catégories de notre grille d'analyse des trajectoires de l'engagement pour l'eau potable, nous allons pouvoir les justifier en procédant à la description de ce qui compose les trajectoires.

2. Deux trajectoires idéales-typiques à différentes dominantes

Nous allons présenter les deux différentes trajectoires idéales-typiques d'engagement des militants de l'eau, en essayant, dans la mesure du possible, de le faire en replaçant les différents éléments dans une trame chronologique, en abordant par exemple tout d'abord les étapes de la socialisation primaire et les premiers engagements, comme nous l'avons fait lors de la narration des biographies.

(a) La trajectoire d'engagement à dominante politique et militante

Cette première trajectoire idéale-typique d'engagement se caractérise par la prédominance de pratiques militantes politisées plus ou moins proches du système partisan : une socialisation politique souvent familiale, un engagement partisan, une pratique syndicale et des pratiques associatives variées. Nous allons passer en revue ces catégories et les illustrer grâce aux témoignages des militants.

➤ Une socialisation politique souvent précoce

Dans cette catégorie de trajectoire, les militants ont souvent une socialisation politique primaire. Elle est le plus souvent fournie par l'univers familial et ses valeurs, mais peut aussi se faire dans la rupture vis-à-vis de celle-ci et dans d'autres groupes comme le groupe de pairs.

Geneviève et Pierre-Louis par exemple, ont une socialisation politique familiale : la première indique qu'elle évoluait dans un « *bain de discussions politiques* » auprès de ses parents qui occupaient de responsabilités syndicales ou de ses oncles qui avaient des responsabilités politiques, le second se souvient avoir accompagné son père lors des manifestations du Front Populaire. Pour ces militants, le fait d'avoir grandi dans une famille engagée où le militantisme allait de soi facilite leur passage à l'acte, c'est en tout cas ce que nous dit Éric B. qui est mobilisé avec l'association ICEO dans le Loiret :

« Pour ce qui me concerne je pense que le terrain familial, si on peut appeler ça comme ça, est plutôt favorable à ça. Moi j'avais des parents – ils sont décédés tous les deux –, surtout une maman qui était assez fortement engagée dans un certain nombre de choses. Pas forcément liées à l'eau, puisqu'elle c'était plus des engagements de type confessionnels, dans le domaine catholique, chrétien, etc. [...] Donc voilà. Donc moi ça correspondait bien à ma personnalité aussi. Ce qui fait qu'après j'ai toujours eu une activité, soit au travers de mouvements, soit de s'engager pour quelque chose, soit en termes d'activité, soit en termes de combat éventuellement. » Éric B., ICEO

Ce n'est pas parce que leur engagement se fait en continuité avec l'univers familial qu'il est pour autant exempt de ruptures vis-à-vis de certaines valeurs. La rupture peut concerner

seulement un aspect de la socialisation familiale et intervenir plus tardivement. Par exemple, si Geneviève suit la voie politique et syndicale de sa famille, elle prend des distances avec la pratique religieuse de ses parents lorsqu'elle se trouve, en tant qu'enseignante dans le secteur privé, confrontée à la rigidité de l'institution³². La socialisation politique primaire n'est pas uniquement l'apanage de la famille, mais elle peut être renforcée par l'appartenance à un groupe de pairs. C'est le cas chez Noël qui dans sa jeunesse fait partie des Jeunesses Agricoles Catholique (JAC), qui défendent les « *ruraux ouvriers* », considérés comme les travailleurs les plus exploités car « *malléables* » et peu éduqués. Noël reçoit à la JAC une éducation scolaire³³ et une éducation à l'engagement pour les causes considérées comme justes, liées à la défense des plus démunis. Il nous dit ainsi, pour expliquer son engagement dans l'eau potable « *vous savez, c'est l'esprit quand vous êtes éduqué jeune* », et plus tard, « *on a été éduqué dans cet esprit de s'engager un peu n'importe où, les opportunités voilà* ». D'autres militants, comme Éric (ACA) ou Joëlle (collectif d'Amballon) décrivent un univers familial à l'opposé de leurs engagements et de leurs valeurs actuelles, et expliquent s'être, au moins en partie, construits en rupture vis-à-vis de cette socialisation (Lafont, 2001). Ils se sont politisés relativement tôt mais à l'opposé des valeurs que leur proposaient leurs univers familiaux. C'est le cas d'Éric, de l'ACA qui explique par exemple que ses parents ont des valeurs proches de la droite et de l'extrême droite (il dit de son père qu'il est pour l'empire français et de sa mère qu'elle est une « *anar de droite* »). Ceci occasionne de nombreuses disputes qui contribuent à structurer son rapport au politique :

« Et à un moment donné bien entendu il y a eu du conflit avec mes parents pour plein d'autres raisons, mais entre autres pour ça. Quand il y a eu 68, il y a eu 68 à la maison. C'est-à-dire qu'il y en avait un qui était d'un côté des barricades et l'autre de l'autre côté. Alors il y a eu des discussions plus qu'acharnées. » Éric, ACA

Éric ne va donc pas réaliser sa socialisation politique auprès de sa famille, le groupe de « *pères* » mais la trouver auprès d'un groupe de pairs lorsqu'à la sortie de son lycée jésuite, il fait la découverte du centre culturel de son quartier :

« À l'époque, un centre culturel pour moi c'est une espèce de liberté totale, ça me surprend tous les jours, ça me paraît incroyable la liberté que tous ces gens-là peuvent avoir. Donc il y a une espèce de fascination. Et puis à cette période-là Franco est encore au pouvoir en Espagne et il y a des Basques qui sont garrottés. Il y a plein de manifs en France, moi je suis révolté pareil, instinctivement, ce n'est même pas par idéologie. Parce que l'idéologie je suis en train de la construire progressivement. Mais il y a une manif interdite à Orléans et moi j'y vais. [...] Et puis en fait dans le centre culturel il y a des gens qui sont quand même militants. Je veux dire militants dans le sens où ils ne sont pas encartés mais ils sont dans des choses assez radicales. Il faut savoir que les années 70 c'est des années très, très contestataires. Donc il y a beaucoup d'expo, il y a beaucoup de gens qui viennent, des invités, des conférences, il y a un ciné-club. [...] Moi c'est les premières années où j'entends parler de capitalisme. Parce qu'avant je ne sais même pas ce que c'est. » Éric, ACA

³² Rappelons-le, lors de sa carrière professionnelle d'enseignante en école privée, qu'elle a choisie sur les conseils de sa famille, elle est en conflit avec l'institution. Elle indique aussi n'être aujourd'hui plus pratiquante.

³³ Grâce à des groupes d'écritures et de lecture par exemple.

Éric fait ainsi à la fois la découverte d'un espace de liberté et de culture qui tranche avec son expérience négative au lycée jésuite, mais se familiarise aussi avec le politique, et il restera durablement proche des milieux libertaires et d'extrême gauche radicaux. Même si elle ne saurait expliquer la propension à l'engagement pour l'eau potable, la socialisation politique, surtout primaire, nous fournit des clefs de compréhension pour saisir la capacité des gens à s'engager et les valeurs avec lesquelles ils le font. Nous avons aussi pu voir que les militants sont issus de deux milieux : la gauche chrétienne, notamment en milieu rural, et l'extrême gauche laïque.

➤ *Un engagement politique de jeunesse hérité ou recomposé*

Les militants sont jeunes quand ils ont une première expérience d'engagement politique ; leur socialisation politique primaire les a souvent familiarisés avec le système partisan. Ils vont adhérer à des grands partis et ils y briguent pour certains des mandats électifs. Cet engagement sera plus ou moins intense et plus ou moins linéaire. Dans le cas de Pierre-Louis par exemple, une fois effectué le choix entre le parti communiste et le parti socialiste, il sera un adhérent et un élu PC à plusieurs niveaux tout au long de sa vie et jusqu'après sa retraite³⁴. Une telle linéarité s'avère rare, la plupart des militants ayant connu des bifurcations dans leur engagement politique, reposant sur des ruptures plus ou moins intenses. Geneviève ou André connaissent une rupture de confiance vis-à-vis du parti auquel ils adhèrent qui modifie à long terme leur rapport au politique. Scandalisée par l'affaire du Rainbow Warrior, Geneviève rend sa carte au parti socialiste et ne s'encarte plus, comme nous l'avons vu dans son portrait : « *Moi je n'ai aucune carte pour un parti politique. En 81 j'avais adhéré au parti socialiste de Mitterrand. Et puis il y a eu l'affaire du Rainbow Warrior [...]. Moi ça ne m'a pas plu du tout et j'ai rendu ma carte et ça a été terminé.* » André, à Olivet, traverse aussi une crise de confiance vis-à-vis du parti communiste lorsqu'il découvre la face cachée de l'URSS. Comme nous avons pu le voir dans le récit de sa biographie, cette prise de conscience des réalités de l'URSS l'amène à prendre ses distances avec le parti, malgré un père « rouge », et à rester défiant vis-à-vis de toutes idéologies englobantes et leurs structures. Il adhère plus tard à une liste locale qu'il s'empresse de quitter lorsqu'il y discerne la silhouette du Parti Communiste. Il ne se désintéresse pas tout à fait du système des partis ni de la compétition électorale puisqu'il continue à adhérer à un parti, le Parti de Gauche, mais précise que c'est plus une démonstration de solidarité qu'un engagement :

« Malgré les outrances de Mélenchon, quand je lis ce qu'écrit le parti de gauche je trouve que c'est ce qui est le plus proche de ce que moi, je pourrais penser. Donc j'ai adhéré au parti de gauche. Et j'ai payé une cotisation mais en fait je ne participe pas du tout à la vie politique [...]. C'est plus une question de soutien de leur démarche qu'un engagement à leur côté. C'est financier aussi quoi parce que ça coûte [rire]. »
André, ICEO

Comme nous l'avons vu, il indique se démarquer des « *engagements politiques* » pour préférer les « *mouvements citoyens* » qui, même s'ils sont politiques, ne sont pas liés à une

³⁴Il est élu plusieurs fois conseiller municipal sur sa commune, il a été également candidat suppléant à la députation.

structure partisane. Éric Agrikolianski (2001) observe une même prise de distance vis-à-vis des grands partis et de leurs élites chez les militants de la LDH qui, en dépit de s'affirmer comme des « militants dans l'âme » ont des trajectoires marquées par le refus de la professionnalisation politique et des conflits avec les élites des partis. D'autres militants ont aussi expérimenté des ruptures moins fortes, comme Annie, qui après avoir longtemps été une militante du Parti communiste le quitte au profit de l'association des communistes unitaires en considérant que le premier a « *renoncé à changer la société* ». Sa trajectoire connaît une bifurcation (Fillieule, 2001) quand elle ne se sent plus en résonance avec les objectifs et les valeurs du parti. Christian expérimente aussi pour sa part une déception vis-à-vis d'un parti politique – ici les Verts – auprès duquel il s'est impliqué et sa déception porte plus sur l'organisation que sur les idées, puisqu'il est en désaccord avec la gestion financière d'une campagne électorale.

Même en l'absence de rupture, on observe une défiance vis-à-vis du système des partis. C'est l'impression que nous donne le verbatim de Noël, qui propose une équivalence entre les candidats de différents partis :

« Plutôt à gauche mais sans plus, sans plus, Sarkozy, il a été élu et il y a forcément des gens de la gauche qui ont voté pour lui, voilà. Et Hollande quand il avait été élu il y a des gens de droite qui ont voté pour lui pour qu'il soit élu. Il y a beaucoup de gens qui ne sont pas fixés. Moi je trouve ridicule de dire « je suis de droite, je voterai à droite pour qui que ce soit ». Il y a la personne qui compte. Et puis Sarkozy il a quand même fait des conneries. S'il s'est fait virer c'est bien qu'il n'avait pas pu réduire la dette ni le chômage, il y avait quelques scandales. Pas mieux que Hollande. » Noël, ACE

Dès lors le rejet des partis peut se faire au profit de listes locales apolitiques, c'est le cas chez Noël, qui a plusieurs fois été sur des listes locales, et dernièrement sur une liste d'opposition dite citoyenne intitulée Union pour l'avenir du Vaugneray, qui visait à créer une opposition à la mairie³⁵. C'est aussi le cas d'Éric par exemple avec le collectif Alternative Citoyenne Abraysienne créé au départ pour rassembler des forces de gauche éparpillées autour de buts communs et notamment dans un premier temps le non à la constitution européenne.

➤ *Une pratique syndicale souvent intense*

Dans la trajectoire à dominante politique, les militants font très tôt la connaissance du syndicalisme et s'engagent assez jeunes, soit lors de leur étude soit à l'occasion de leur entrée dans la vie active quand ils ne font pas d'études. Cette syndicalisation peut être liée à leur socialisation politique familiale ; Annie choisit sur les conseils de son père de se syndiquer à la CGT le seul syndicat dont il lui dit qu'il ne « *trahit pas* ». Comme Annie, les militants y exercent souvent des responsabilités, parfois à plusieurs niveaux. En termes de choix du

³⁵ Noël précise cependant que s'il a déjà été sur des listes, il figure sur celles-ci davantage pour « faire du monde » et permettre l'existence d'une seconde liste au nom de la démocratie que par réelle appétence pour la compétition électorale : « *On fait une liste électorale on ne trouve personne. Il faut que la tête de liste pleure pour faire une liste. Non on a voulu faire une deuxième liste pour donner le choix aux gens. C'était pas vraiment une liste d'opposition. Moi je me suis remis dans la liste d'opposition. Parce qu'ils en trouvaient pas d'autre. Bon il en fallait 27, moi j'ai dit « à mon âge je ne repars pas ». Je n'ai jamais été élu mais j'ai déjà été sur une liste. Eh bien il a bien fallu que je remette mon nom sinon on n'arrivait pas à faire. »*

syndicat, on remarque, sans grande surprise que les personnes issues d'un milieu ouvrier et/ou rural chrétien optent pour la CFDT (comme Geneviève, Noël et Christian auparavant membres de la JEC, la JAC et la JOC) alors que les militants ayant grandi dans un milieu communiste optent pour la CGT³⁶.

Cette carrière syndicale est susceptible d'affecter la carrière professionnelle. Noël, qui prend la tête de mouvements syndicaux dans les entreprises où il travaille, doit plusieurs fois changer d'emploi, une fois qu'il a « *mis le feu à la boîte* ».

A travers leurs expériences syndicales, les militants acquièrent un certain nombre de savoirs faire et de schèmes d'action (Lahire, 1998) qu'ils vont réactiver en s'engageant pour l'eau potable. Ils ont par exemple fait l'apprentissage du rapport de force grâce au syndicalisme, savent mener une action collective et se montrent résilients face aux difficultés ou à l'échec. C'est ce dont témoigne Pierre-Louis qui considère que « *ça m'a aidé sur le fond du problème, sur la persévérance, sur la volonté d'avoir un objectif, etc.* ». Noël considère aussi que l'apprentissage du rapport de force dans les syndicats va aider à savoir ce qu'il est possible de formuler en termes de revendications, et aide à ne pas ne pas « *avoir peur* » :

« *Mais c'est vrai que nous on a poussé le bouchon un peu loin [à propos de la mobilisation pour l'eau potable]. On n'a pas peur, c'est comme le syndicat : si on ne demande pas le double...* » Noël, ACE

De par l'engagement syndical et militant passé ils se sont aussi habitués à assumer des responsabilités au sein des collectifs, et se sont retrouvés présidents, trésoriers ou secrétaires de leur association dédiée à l'eau potable.

La proportion des anciens syndicalistes dans les associations pour l'eau potable est donc non négligeable (ils sont neuf sur seize), pourtant, les relations entre les associations dédiées à l'eau et les syndicats peuvent se révéler complexes. En effet, les syndicats – ou une partie des syndicats – ne soutiennent pas nécessairement une mobilisation pour le retour en régie qui tend à leur faire craindre des retombées négatives pour leur emploi. Cette tension est visible par exemple dans le documentaire *Vague Citoyenne* de François Guieu consacré à la mobilisation pour l'eau potable en Ile-de-France et son combat contre le SEDIF. Lors d'une réunion du conseil syndical, les militants qui sont là avec leurs banderoles croisent les représentants syndicaux des employés de Veolia et le ton monte. Jean-Luc Touly accuse les représentants syndicaux de faire le jeu de Veolia tandis que ceux-ci se défendent en expliquant protéger leur travail. Jean-Luc Touly, lui-même longtemps syndiqué est l'auteur d'un ouvrage très critique sur les syndicats³⁷. Alexis, l'adjoint au maire de Saran et membre d'ES45 au titre de sa commune, explique ainsi rencontrer des réticences vis-à-vis de ses collègues cégétistes lorsqu'il veut faire venir Jean-Luc Touly pour parler de la gestion de l'eau³⁸. Dans son ouvrage *Une victoire face aux multinationales, mon combat pour l'eau de*

³⁶ Et Éric, enseignant en SEGPA, indique se syndiquer un temps pour Sud.

³⁷ Nommé sans ambages *Syndicats, corruption, dérives, trahisons*, coécrit avec Robert Lenglet et sorti en 2013 aux Editions Broché

³⁸ En exposant les travers des syndicats à l'extérieur, Jean-Luc Touly aurait franchi un tabou. Il sera quand même invité à Saran et l'intervention se passera bien.

Paris, Anne Le Strat (2015) l'ancienne présidente d'Eau de Paris, dénonce la manière dont les syndicats des entreprises ont cherché à faire barrage au processus de remunicipalisation³⁹. Ces relations complexes font que parfois syndicats et associations dédiées à l'eau s'opposent, mais ils peuvent aussi collaborer. A la CCSPL du Grand Lyon par exemple, Jean-Louis, sollicité par la communauté urbaine pour participer à la CCSPL contribue à y faire entrer un groupe local d'Attac et la branche de la CGT consacrée à la défense des consommateurs, INDECOSA-CGT⁴⁰. Ces trois organisations vont faire cause commune :

*« Alors à la commission consultative du Grand Lyon au début on était que deux mains qui se levaient : la mienne et celle de Micheline. [...] Et donc ATTAC est rentrée. Mais après ils ne sont pas venus aux réunions. On les a relancés. Donc quand ils sont venus on était quatre à voter contre, après Indécosa est venu, on était six [Rire]. »
Jean-Louis, ACER*

L'engagement pour l'eau peut être pensé en rapport à cet engagement syndical, puisqu'il survient près de la période de la retraite qui est aussi le moment du déclin des activités syndicales pour beaucoup de militants. La retraite accroît le temps disponible et permet un réinvestissement de ce temps dans d'autres activités et le réemploi des savoirs faire et savoirs être acquis dans la carrière syndicale.

➤ *La première sous-catégorie de la trajectoire à dominante politique et militante : une pratique politique et militante exclusive*

Des militants se consacrent exclusivement à des activités de nature militante et politique pour plusieurs raisons, que nous avons identifiées comme le manque de temps à consacrer à d'autres activités, le manque d'intérêt ou encore le manque de considérations pour ces activités. Nous présenterons ces trois raisons en les illustrant avec les témoignages de militants. Pierre-Louis par exemple, le militant de Saint Etienne, a une carrière politique et syndicale si intense qu'elle lui laisse peu de temps pour mener d'autres activités :

*« Non je n'avais pas d'engagement associatif, j'avais beaucoup à faire syndicalement et politiquement. C'était déjà très prenant. Parce qu'entre le terrain, les réunions à droite à gauche au niveau local, départemental, etc., c'était déjà bien chargé, je n'avais pas bien de possibilité de m'occuper d'associations particulière à l'époque »
Pierre-Louis, ESP*

C'est la retraite qui lui libère du temps, il indique en effet que la question de l'eau à Saint Etienne arrive alors qu'il est à la retraite et qu'il est un peu « *en retrait* » vis-à-vis de ses engagements politiques. Notre second cas est celui de Marie-Françoise, à Fleury, une militante qui a été syndiquée lors de ses périodes d'activités et a figuré sur une liste politique⁴¹, mais qui semble avoir peu d'appétences pour les activités associatives. Interrogée sur la question, elle répond ainsi « *non, à l'époque non, en fait je me suffisais. Je me suffisais assez à moi-même* ». Dans l'ensemble, Marie-Françoise se décrit comme une rebelle qui goûte

³⁹ Interview avec Anne Le Strat sur son ouvrage (site regard.fr): <http://www.regards.fr/web/article/anne-le-strat-nous-avons-montre>

⁴⁰ L'association pour l'information et la défense des consommateurs salariés de la CGT.

⁴¹ Elle précise d'ailleurs qu'elle n'adhère pas aux valeurs de la liste politique mais a du respect pour la manière dont les gens qui la composent travaillent.

peu aux activités collectives et est réticente à se fondre dans un collectif : « *Voilà en gros j'ai plutôt un caractère un petit peu rebelle, qu'à être partisane. Par contre quand il y a des points sur lesquels il me semble que je ne peux pas accepter ce qui est proposé oui, je me rebelle* ». Il faut dès lors que l'enjeu soit de taille, comme la question de l'eau, pour qu'elle revienne sur son goût pour l'autonomie et d'autosuffisance pour faire collectif et contribuer à constituer un public de l'eau. Dans un troisième cas de figure, si l'engagement politique et militant est exclusif, c'est parce que les autres catégories du militantisme ou du fait associatif sont considérées comme moins nobles. C'est une idée que l'on retrouve chez Noël, qui indique s'impliquer uniquement dans des activités à caractère revendicatif, et rejette ce qui est « *facile* ».

« Alors moi j'ai fait pas mal de syndicalisme, j'ai travaillé dans des petites boîtes, puis toutes les associations d'opportunités, moi j'ai fait surtout l'association des familles. Je cherche à surtout... Les donneurs de sang les trucs comme ça où il n'y avait pas un truc social... Les donneurs de sang c'est bien quoi ils préparent les casse-croûte, ils recrutent un peu, c'est plus facile. Voilà, en principe on s'engageait dans des engagements sociaux ou revendicatifs. » Noël, ACE

Noël le dit sans détour, il ne se mobilise pas pour faire des casse-croûtes mais son engagement est lié à un ensemble de valeurs qui lui viennent de son éducation religieuse et de son expérience à la JAC, où l'on s'attache plutôt à la défense des plus démunis⁴². Il semble considérer que l'engagement doit s'accompagner d'une forme d'abnégation, de souffrance – un engagement pénitent en quelque sorte – et n'étant pas source de plaisir, au contraire des pratiques associatives :

« [Pour expliquer l'absence de renouvellement de l'association] Parce que c'est un truc trop emmerdant. Si on est une association de boules ou de pêche ou de comité des fêtes, c'est marrant on s'amuse, il n'y a pas de revendications. C'est que du plaisir, au club des anciens ils n'ont pas da peine à trouver des gens. Mais là pour l'eau... » Noël, ACE

On peut le voir à la lecture de sa biographie, Noël continue à défendre les travailleurs au péril de son travail ou les usagers en dépit de sa fatigue parce qu'il n'y a personne d'autre, et parce qu'il faut bien que quelqu'un le fasse. Marie-Françoise considère elle aussi que son engagement pour l'eau potable n'est pas source de satisfaction ou de plaisir, mais elle s'engage avec la même idée que Noël ; il faut le faire en l'absence d'autres candidats. C'est ce qu'elle explique quand je lui demande si elle retire une forme de satisfaction de son engagement :

« Non, pas spécialement. Mais je considère que si je ne le fais pas, personne d'autre ne va le faire. Par conséquent même si ça m'enquiquine, il faut que je le fasse. Donc ce n'est pas pour avoir une satisfaction au bout. » Marie-Françoise, Fleury 1

⁴² Dans son article qui traite des générations militantes au droit au logement, Cécile Péchu explique que « ce christocentrisme influence les modalités générales de l'engagement des chrétiens de gauche, on peut penser qu'il explique également le choix de leurs thèmes de prédilection. En effet, leur action, inspirée de l'action charitable du 19^{ème} siècle, s'attache à la vie quotidienne et aux enjeux urbains, en appelant à la solidarité avec les plus pauvres » (Péchu 2001) p.81

Il y a la volonté d'affirmer que l'engagement pour l'eau potable est un acte désintéressé, gratuit ; la possibilité de l'existence ou de la recherche de rétributions symboliques du militantisme est rejetée. Pour Marie-Françoise ou Noël, l'engagement pour l'eau renvoie au sens du devoir et correspond à un engagement moral. Cette hiérarchisation des formes d'engagement en défaveur d'un engagement associatif qui serait moins noble peut paraître affleurer également chez Marie-Françoise ou Pierre-Louis, ce dernier n'a pas le temps de s'amuser ou de se consacrer à autre chose puisqu'il est très occupé par ses activités syndicales et politiques.

Le vocabulaire utilisé par ces militants pour décrire les activités de leur association dédiée à l'eau relève d'ailleurs souvent du registre du travail, et de plus d'un travail relativement chronophage et méticuleux. Pierre-Louis tient par exemple à maintenir même en 2015 un rythme hebdomadaire de réunions du collectif, essentiellement pour éviter d'oublier d'une réunion à l'autre ce qui s'est dit. Même s'il y a fort à penser que les militants tirent satisfaction de ce travail d'investigation qui permet aussi un certain nombre d'apprentissages et de faire parfois triompher leur cause, la dimension du plaisir n'est en tout cas pas mentionnée, elle n'est pas considérée comme recherchée, et peut être peu assumée. C'est une approche en cela très différente du militantisme des militants multi-positionnés, que nous allons maintenant présenter.

➤ *La seconde sous-catégorie de la trajectoire à dominante politique et militante : la multipositionnalité*

Notre seconde sous-catégorie rassemble les individus qui ont une pratique militante et associative diversifiée même si c'est l'engagement politique – au sens intellectuel plutôt que partisan – qui semble le plus souvent structurer toutes leurs autres implications. Dans cette catégorie nous avons par exemple Geneviève de la CACE, qui est à la fois syndiquée, qui s'est impliquée en politique, mais qui est aussi membre d'associations telles que la JEC dans sa jeunesse, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) lors de sa vie active ou d'une association de jumelage entre son village et une commune du Burkina Faso une fois à la retraite. Elle reconnaît avoir eu une pratique associative et militante très intense :

« On n'arrêtait pas, on n'arrêtait pas... D'ailleurs je me demande comment on faisait. Mais les chiens ne font pas des chats parce que nos enfants... Je me disais des fois « on n'a peut-être pas été assez présents » mais de toute façon nos enfants on les emmenait avec nous, quand il y avait des soirées de la MJC parce que la MJC c'était festif aussi on se retrouvait les uns les autres et il y avait les enfants. Mais nos enfants ils sont engagés aussi. » Geneviève, ACE

Ces deux pratiques associatives, si elles sont liées à la pratique de loisirs conviviaux et familiaux, comme le théâtre pour la MJC ou les voyages pour le jumelage, sont aussi liées à une forme d'engagement, comme l'éducation populaire pour la MJC et la solidarité vis-à-vis du Burkina Faso. Geneviève rejette l'idée d'une « consommation de loisirs » à la MJC et explique son rôle politique :

« Moi j'étais aussi à la MJC, donc là c'était culturel. Mais il y a eu aussi en 73 les événements au Chili avec la prise du pouvoir de Pinochet et la mort d'Allende. Donc

là on a accueilli des réfugiés et puis on a fait des soirées à la MJC avec des débats... Enfin à cette époque-là la MJC ce n'était pas uniquement de la consommation d'activités c'était un autre esprit, c'était, comment on disait... Il y avait un conseil d'animation qui proposait des soirées à thème. Quand c'était les élections on organisait des débats avec les candidats. Donc avec mon mari en plus on était assez moteur, assez impliqués dans la MJC. » Geneviève, ACE

Il y a donc peut-être chez Geneviève aussi une réticence à avoir des activités associatives exclusivement hédonistes ou consuméristes, mais elle s'exprime beaucoup moins durement que chez Noël. A la veille de la dissolution de leur association commune dédiée à l'eau, Geneviève a d'ailleurs moins de difficulté à assumer de mettre fin à son engagement pour l'eau potable pour se consacrer à d'autres loisirs que Noël, même si ce dernier estime pouvoir partir et être « *encore capable de se regarder dans une glace* ».

Plusieurs militants d'Eau Secours 45 peuvent aussi être considérés comme des militants multi-positionnés, comme Éric, qui concilie ou a concilié pratique politique, pratique syndicale, pratique militante auprès d'un collectif pour les sans-papiers, pratique associative culturelle (théâtre) et sportive (rugby), ou Bertrand, qui est à la fois engagé politiquement, membre d'Attac et a participé aux activités d'une association de riverains pour la préservation d'un patrimoine local. Il y a aussi Christian, ancien syndicaliste, engagé politiquement, membres des Amis du Monde Diplomatique et d'un collectif Anti-Tafta, et Annie, communiste unitaire, ancienne syndicaliste, militante féministe et écologiste, ou encore André, engagé politiquement, syndicalement, mobilisé tour à tour dans une association de solidarité avec l'Algérie ou de promotion du désarmement nucléaire... Certains de ces militants ont en plus vécu leur profession comme un engagement. C'est le cas de Christian en tant qu'éducateur spécialisé, d'Éric en tant qu'enseignant en SEGPA ou de Bertrand, avocat spécialisé dans le droit du travail :

« Une fois que j'ai arrêté la profession d'avocat, j'ai retrouvé un peu de temps. Parce que j'étais à 65 heures par semaine alors ça ne laisse pas beaucoup de temps pour faire autre chose. Ceci dit la forme d'exercice de la profession peut être considérée comme une forme d'investissement, d'engagement, mais en même temps ça limite quand même pas mal les possibilités de s'investir dans d'autres domaines. » Bertrand, groupe Eau d'Attac 45

Éric qui a eu une expérience professionnelle difficile dans un centre d'éducation fermé, explique qu'il limite ses engagements politiques et associatifs pour se consacrer aux jeunes et que c'est ce travail qui devient son engagement principal « *ma politique elle était là* », son combat pour un temps⁴³ :

« Il y a des violences des fois insurmontables, des bagarres générales en classe, c'est comme dans les westerns. Des chaises qui volent, les tables qui volent [...] Et puis après il y a des gamins qui me menacent de mort, enfin tout ça. Ce qui fait qu'à un moment je n'ai plus d'énergie du tout pour le reste. En fait, je fais du rugby, je suis ancien joueur de rugby et je reprends le rugby. Le rugby m'aide à canaliser ma propre violence. Parce que Dieu sait que quand tu t'en prends plein la gueule tu n'as qu'une envie c'est de te défendre. Mais tu ne peux pas pour plein de raisons. C'est-à-dire que politiquement je n'ai plus la disponibilité. Dans ma tête je suis bouffé [...] Je suis resté

⁴³ Il reprend ensuite un nombre plus important d'activités.

cinq ans en fait, j'ai demandé à rester. Je me sentais capable de le faire. Donc j'ai fait cinq ans. Je suis arrivé à me prouver que j'étais capable de le faire mais c'était vraiment une guerre... Enfin ce n'était plus une guerre, c'est devenu autre chose. C'est le mouvement, on se transforme. Et du coup ma politique elle était là. C'est-à-dire que mon militantisme, il était avec ce que j'essayais de faire. » Éric, ACA

Par contre, s'ils ont vécu leur profession comme engagée, ils sont plutôt réticents à des formes de professionnalisation du militantisme de l'eau et à la professionnalisation politique. Éric par exemple explique vouloir rester dans des formes d'implication bénévoles, gratuites. A Olivet, André insiste pour qu'ICEO ne devienne pas un tremplin politique et demeure pluraliste. Les militants s'engagent dans différentes associations qui ont en commun de dessiner des formes de solidarité, visant à l'autonomie, à l'émancipation et à la poursuite d'un intérêt général ou au moins collectif. On a ainsi parmi ces associations à caractère revendicatif, comme la défense et la promotion du féminisme, la solidarité et l'insertion des sans-papiers, ou encore la progression du désarmement nucléaire.

Ces pratiques ne paraissent pas aussi intenses, en durée comme en volume de temps consacré, que la pratique syndicale ou politique. La pratique peut aussi être ponctuelle, c'est le cas d'Éric B qui indique que, sans être adhérent ou membre moteur d'une association, il s'engage ponctuellement en fonction des besoins ou de sollicitations. Il associe par exemple son engagement environnementaliste à la signature d'une pétition ou à la participation à une manifestation. Il précise ainsi :

« Pas forcément engagé, ça a pu m'arriver par le biais d'amis, de copains, qui m'avaient sollicité ou parce que j'avais le temps, de participer à des actions diverses et variées ou de signer des pétitions pour la protection de ceci, pour faire attention à cela. » Éric B, ICEO

Ces pratiques sont également limitées dans le temps, la JAC ou la JEC est un engagement de jeunesse pour Noël et Geneviève, Éric et André parlent au passé d'engagements pour les sans-papiers ou le désarmement nucléaire. Ces engagements interviennent à différents moments de la biographie, et à l'exception de quelques engagements, comme celui d'Annie en faveur de l'environnement ou celui de Bertrand à Attac, les autres engagements appartiennent plutôt au passé et surtout à une période d'avant l'engagement dans l'eau potable. Nous pouvons supposer que celui-ci, par l'intensité qu'il nécessite, vient prendre la place de ces autres engagements militants.

On remarquera aussi au passage le faible nombre d'engagements écologistes. Il ne concerne en effet que deux de nos interrogés (sur l'ensemble des interrogés de deux dominantes) et nous conduit à penser que si associations dédiées à l'eau potable et associations dédiées à l'environnement peuvent avoir le même objet de mobilisation, elles ne se composent pas nécessairement du même public. Nous en avons déjà fait l'hypothèse, les mobilisations éco-environnementale et les mobilisations pour l'eau potable reproduisent, au moins dans un premier temps, la dichotomie que l'on retrouve dans le champ de la recherche ou de la gestion de l'eau, entre l'eau ressource ou le grand cycle de l'eau dans le bassin versant, et l'eau potable ou petit cycle de l'eau dans les tuyaux. Cette distinction se fait surtout dans le premier temps de la mobilisation, et la montée en généralité des associations va peu à peu questionner

la qualité de l'eau, celle du robinet, mais aussi celle de la ressource dans l'environnement. Cette montée en généralité sur la qualité de l'eau et la préservation de la ressource va susciter de nouvelles implications, comme celle de Jean-Louis et de Micheline à l'ACER qui vont participer à la Commission Locale de l'Eau d'un SAGE, ou de partenariats, comme celui d'Eau Secours 45 avec une association environnementale locale, Loiret Nature Environnement. L'extension des questionnements de la gestion de l'eau à la qualité de l'eau de boisson et de l'eau ressource peut aussi être vue comme une généralisation du principe de vigilance. Si l'on peut douter du contrôle financier et technique des services d'eau, ne doit-on pas dès lors questionner les contrôles en termes de qualité, où un manquement pourrait se révéler tout autant préjudiciable ?

Nous allons voir à présent que les militants de la trajectoire d'engagement à dominante associative et gestionnaire ont des expériences et des rapports au politique très différents.

(b) La trajectoire d'engagement à dominante associative et gestionnaire

La trajectoire des militants de cette seconde catégorie se caractérise par la faiblesse ou l'absence de formes d'engagement à caractère politique. Ils ont été dans l'ensemble peu engagés, et les engagements sont intervenus plus tard dans la trajectoire des militants. Cet engagement s'est en effet réalisé plutôt dans le cours de la carrière professionnelle et de la carrière familiale, et en rapport avec celles-ci. Les militants se sont mobilisés, le plus souvent pour corriger un problème ou pour participer à l'organisation de la vie quotidienne. Même si ces engagements étaient plutôt tournés vers la défense d'intérêts spécifiques ils n'en ont pas toujours été exempts de conflictualité. Nous allons tout d'abord revenir sur les éléments de la trajectoire de ces militants puis proposer une distinction en deux sous catégories, entre des engagements à caractère plutôt hédonistes ou plutôt revendicatifs.

➤ *La faiblesse de la socialisation politique primaire*

Les militants de notre seconde catégorie ont eu une socialisation politique primaire moins importante que les autres militants. Leur famille n'était pas militante et les discussions politiques s'il y en avait, n'ont pas suscité leur intérêt pour le politique ou un engagement de jeunesse. L'intérêt des militants pour la chose politique est plus tardif et provoqué par autre chose que la famille, et le positionnement sur l'échiquier politique semble plus souple. Micheline nous montre ainsi que son héritage politique familial, relativement vague, n'influence pas toujours ses choix politiques – même si elle précise qu'elle vient d'une famille dotée de valeurs de droite, quand on lui demande si elle vote :

« Tout dépend, ça dépend, je suis plutôt dans une famille de droite c'est vrai mais... Je vote mais ça dépend ce qui se passe. Non, je n'aurais pas un truc défini maintenant, je réfléchis parce que l'on a appris tellement de choses avec mon mari... Mais la politique maintenant ça m'intéresse [rire]. Maintenant il y a des tas de choses que j'apprends que je ne savais pas. » Micheline, ACER

C'est l'engagement pour l'eau potable qui a amené Micheline à s'intéresser à la chose publique. La découverte des irrégularités a entraîné un positionnement de défiance, mais pas un rejet ; au contraire dit-elle « *maintenant, ça m'intéresse* ». Cet intérêt va se transformer en

actes puisque Micheline va figurer sur une liste politique lors d'élections municipales deux fois dans les années 1990 et 2000.

La socialisation politique primaire ne semble ainsi pas un élément déterminant de la trajectoire d'engagement de ces militants de l'eau. Robert explique par exemple que ses parents n'étaient pas politisés et qu'il s'est « *fait tout seul* » tandis que Michel, alors qu'il parle de son père, préfère traiter de son métier d'agriculture pour m'expliquer l'influence sur son engagement pour l'eau potable. La politisation n'est ainsi pas, pour Michel, la porte d'entrée de l'engagement pour l'eau, qui relève plutôt d'un intérêt porté aux questions de sécheresse et aux méthodes d'ingénierie pour les résoudre.

➤ *L'absence du syndicalisme*

Les militants de cette trajectoire n'ont pas appartenu à un syndicat. Cette absence de syndicalisme peut s'expliquer par la particularité du métier exercé, par exemple Micheline travaille pour un temps dans l'entreprise familiale. Pour les deux ingénieurs de notre échantillon, Michel et Jean-Louis, il y a un engagement professionnel critique mais il ne passe pas par la syndicalisation ; il s'exprime plutôt dans les disputes et résistances. Michel rapporte par exemple qu'il ose affronter ses supérieurs sur des questions liées aux techniques employées pour le travail. Jean-Louis explique qu'il n'est pas syndiqué – parce que, suppose-t-on, il occupe une fonction de direction – mais que tout le monde sait qu'il soutient la CGT « *c'était notoire* », nous dit-il. Il entretient d'ailleurs de bonne relation avec les représentants d'Indecosa-CGT à la CCSPL.

➤ *La première sous-catégorie de la trajectoire à dominante associative et gestionnaire : l'hédonisme*

Ces militants ont des pratiques associatives plutôt tournées vers le loisir. C'est le cas de Christobal, qui est dans une association de danse, de Jean-Louis, qui passe par une association de basket, de Micheline, qui adhère à un club de gym pour tout petits. Souvent, les personnes interrogées ont été partie prenante de la constitution ou de la vie de l'association. Jean-Louis dans sa jeunesse consacre beaucoup de temps à l'association de basket, il doit même mettre fin à cette pratique à la demande de sa fiancée qui se plaint de sa trop faible disponibilité. Christobal contribue à donner des cours de danse, et Micheline aide à la création d'une « *gym pour les tout petits* ». Nous l'avons vu, les militants de l'autre catégorie, à dominante politique et militante, ont aussi pour certains des pratiques à caractère hédoniste, comme le théâtre mais ils sont peut-être moins enclins à les inclure dans le récit de leur biographie militante que les militants à trajectoire à dominante associative.

➤ *La seconde sous-catégorie de la trajectoire à dominante associative et gestionnaire : l'antagonisme*

Les activités associatives locales ne sont pas uniquement tournées vers les loisirs, elles peuvent être revendicatives et entraîner l'établissement d'un rapport de force, c'est de ce type d'activités que nous allons traiter. L'engagement dans une association locale axée sur l'organisation de la vie collective se fait pour participer à cette vie collective, l'encadrer, comme c'est le cas d'associations de parents d'élèves, mais aussi y apporter une correction.

Micheline s'implique par exemple dans une association liée à la crèche puis dans une association de locataires car il y a des choses qui ne vont pas, « *qui [m'] énervaient* » :

« J'ai été en crèche collective, moitié collective, moitié à la maison. Alors là par contre il y avait des choses qui m'éneraient et j'ai commencé à me remuer. J'étais déjà un peu plus âgée hein. Il y avait des problèmes de logement, on a monté une association de locataires. C'est votre première pratique associative ? Ça et puis de dire à la crèche qu'on n'est pas d'accord pour ci, pour ça. »

Ces choses qui ne vont pas, les militants se considèrent comme en droit de les refuser. Les militants vont ressentir le besoin d'intervenir de manière contradictoire pour redresser une situation. Cette situation n'est pas inique ou injuste, mais elle est au moins en décalage avec ce qu'ils se pensent en droit d'attendre de leur statut de parent d'enfant, d'élève, de locataire, de propriétaire. Il y a déjà un climat de défiance vis-à-vis du responsable, qui n'est pas nécessairement l'élu, mais est incarné par l'administration ou encore par le propriétaire et on s'engage, comme le dit Jean-Louis, pour ne pas « *se faire avoir* » :

« J'étais au conseil d'administration du collège, du lycée et puis aussi à la fédération, enfin ce qui se faisait sur le quartier tout ça. Comme c'est un quartier en construction, on a beaucoup de militantisme. Donc on a ici des dirigeants importants de la FCPE donc ça boostait. On ne se laissait pas avoir par les remplacements. On a toujours eu des remplacements en primaire. À l'époque c'est moi qui téléphonais à la directrice d'école et une heure après hop il était là. » Jean-Louis, ACER

Il y a donc une attitude défiante vis-à-vis du responsable, et des situations qui peuvent être conflictuelles et faire « *batailler* » les gens. Lors de l'aménagement du quartier, Jean-Louis se mobilise à propos de l'agencement de l'école pour dire « *on ne veut pas de ça* », à travers des manifestations et des protestations dont il reconnaît qu'elles prennent beaucoup de temps. Un schéma que l'on retrouvera chez tous les militants de l'eau.

➤ *Défiance et évitement du politique*

Cette défiance vis-à-vis du représentant de l'autorité ou du fournisseur de service, se retrouve au niveau du politique. Les militants n'ont pas de carrière politique et ils ont en commun un rapport défiant et critique au politique, qu'il s'agisse du système partisan ou des institutions ; ils sont restés longtemps – et parfois même aujourd'hui – à l'écart. Le plus hostile au politique, c'est Christobal, il compare la politique à un « *panier de crabes* » cupides et limite ses activités associatives à un club de danse et à l'association dédiée à l'eau potable :

*« [Sous-entendu la politique] Ça ne m'intéresse pas. La politique c'est un ramassis de crabes qui luttent pour aller chercher le trésor qui est au fond du panier. **Militer pour la régie ce n'est pas politique ?** Parce que ça apporte à tout le monde. » Christobal*

Il a une définition péjorative du politique au sens partisan, qu'il ne perçoit pas comme tourné vers la réalisation de l'intérêt général. Il refuse de politiser son engagement pour rester dans la poursuite de l'intérêt général et il a extrait la régie, mode de gestion souvent politisé, de l'échiquier politique, pour en faire une valeur supérieure.

Il est tout à fait possible de considérer que l'engagement pour l'eau potable n'était pas initialement perçu comme un engagement à caractère politique pour les militants des années

1990. Comme nous l'avons vu, les publics de l'eau se sont créés en réaction à l'augmentation des prix de l'eau et sans connaissances préalables du secteur, et donc des responsabilités politiques des élus locaux. Les associations de cette époque, comme celle de Christobal, valorisaient non pas la figure de l'utilisateur ou du citoyen, mais celle du consommateur. Ainsi l'association ardéchoise se nomme Association des Consommateurs d'Eau de la Fontaulière, et la CACE est une coordination des associations de consommateurs d'eau. La politisation des enjeux peut paraître dès lors incrémentale ; elle s'opère au fur et à mesure de la découverte du fonctionnement du secteur et de ses enjeux et du lien qui est fait avec les responsabilités politiques des élus. Alors que l'utilisateur est parfois démuné par rapport à son opérateur, le citoyen découvre qu'il peut avoir un impact sur son élu. Il y a un processus de requalification du problème en problème politique (Lagroye, 2003) de *naming* et de *blaming* (Felstiner, Abel et Sarat, 1980). On l'avait montré dans le chapitre IV consacré à l'enquête des publics de l'eau, l'association de Noël rechignait au départ à politiser ses revendications : « *on ne s'aventurerait pas sur ce terrain-là parce que c'était une idée de gauche et on faisait très attention* » nous disait-il. Jean-Louis a également une attitude très défiante vis-à-vis du politique, qui ne serait pas orienté par la poursuite de l'intérêt général mais constitué d'intérêts particuliers qui ne sont pas ceux des citoyens :

« Parce que finalement avec ces services publics vous pouvez être abusés par vos élus qui se foutent de votre gueule littéralement, en plus qu'ils vous exploitent. Ils peuvent vous retirer de l'argent. Et puis quand c'est le privé c'est encore pire. Et puis quand c'est de l'argent, en collaboration entre eux, ça devient franchement... Ça l'était déjà mais c'est de l'injustice. » Jean-Louis, ACER

On retrouve ici l'idée d'un engagement qui doit pouvoir éviter de « *se faire avoir* » ou de se faire « *exploiter* ». Le rapport de Jean-Louis au politique est plutôt un rapport d'opposition, comme il l'avait expliqué dans le chapitre précédent en comparant une coordination d'associations et d'élus à une alliance entre le MEDEF et le CGT et en précisant que les militants étaient « *toujours en face* » et non « *à côté* ».

Chez Michel, cette défiance vis-à-vis du politique au sens du jeu partisan, s'exprime à travers des formes d'évitement (Eliasoph, 2010). A la lecture de sa biographie on peut voir que quand il a été en désaccord avec ses supérieurs et qu'il s'est impliqué, c'était essentiellement autour de questionnements techniques. Il en va de même avec l'eau qu'il aborde plus facilement comme un objet technique que politique. Par exemple, quand il intervient lors de réunions c'est souvent pour ajouter, en grand connaisseur du cas d'Olivet, des détails, mais pas pour alimenter les discussions politiques. L'évitement du politique est également visible en situation d'entretien, alors que je demande des précisions sur le contexte politique à Olivet, Michel semble adopter une stratégie d'évitement :

« Et les élus du GAMO, de quel bord étaient-ils ? Moi je ne sais pas d'où venaient ces gens. Vous m'avez dit qu'il s'agissait d'élus. Oui. Des élus minoritaires. Eux, ils n'appartenaient pas à un parti ? Peut-être. Je ne sais pas. Ce qu'il y a c'est que quand on discute qu'on arrive à se mettre d'accord. » Michel, ICEO

Il semble peu probable que Michel n'ait pas eu connaissance des étiquettes politiques des membres de l'association pour l'eau à laquelle il avait adhéré, mais il est réticent à l'aborder

en situation d'entretien, préférant rester évasif et revenir vers une considération plus large et dé-conflictualisée : « *c'est que quand on discute qu'on arrive à se mettre d'accord* ».

Cette partie nous a montré que le problème de l'eau entraîne la rencontre de militants différents, dotés d'expériences d'engagement, de compétences et de représentations de l'action collective variées. Celles-ci sont parfois opposées voire contradictoires, ce qui rend difficile, mais pas impossible grâce au débat et à la négociation permanente, la conduite d'actions collectives. C'est sans doute cette hétérogénéité des membres du public de l'eau qui va donner à la régulation civique sa forme spécifique, à la fois composée d'efforts de critique, souvent à dimension politique, de la régulation du secteur, mais aussi de volontés de participer à cette régulation.

Après avoir vu les trajectoires d'engagement qui mènent à l'engagement pour l'eau potable, nous allons chercher à présent à les analyser et à étudier la carrière d'engagement militant pour l'eau potable. Nous chercherons à comprendre ce que l'eau fait à l'engagement, comment l'engagement se recompose et se transforme au contact de l'eau.

III. L'engagement pour l'eau potable : de la politisation à la modification des représentations de l'eau

Nous allons chercher à comprendre, dans la dernière partie de ce chapitre, la manière dont eau et engagement s'influencent mutuellement. Nous allons tout d'abord mettre en relation l'engagement pour l'eau potable avec le contexte dans lequel il se met en œuvre, en opérant une réflexion sur un élément que les militants ont en partage, la retraite. Nous chercherons à comprendre comment l'eau vient prendre une place importante dans la carrière militante, en ce qu'elle fournit un terrain à des militants investis d'une cause, et comment elle leur permet de réemployer leurs compétences et leurs appétences. Nous étudierons ensuite dans une seconde partie, comment s'opèrent diverses formes de politisation des militants, et montrerons que ces formes de politisation sont bien distinctes suivant qu'il s'agit de trajectoires à *dominante politique et militante* ou à *dominante associative et gestionnaire*. Dans une dernière partie, nous verrons aussi comment l'eau, infrastructure discrète de la vie quotidienne, investie les préoccupations et est transformée dans le cours de l'action, mais aussi dans les représentations.

1. S'engager pour l'eau potable : rester militant, rebelle, formateur

La retraite est un moment charnière de la trajectoire d'engagement des militants de l'eau. Elle accroît la disponibilité mais provoque un changement de statut social, vers le statut social du retraité parfois peu valorisé voire stigmatisé. La stigmatisation – notamment par les destinataires des revendications des publics de l'eau – est souvent la suivante : les militants à la retraite, disposent d'un temps libre qu'ils vont combler en intervenant dans l'eau, davantage parce qu'ils s'ennuient que parce qu'il existe de vrais problèmes concernant la gestion de

l'eau⁴⁴. Nous voulons montrer dans cette partie comment ce moment charnière, sans être le moment de mort sociale dont parlent certains, va plutôt être une phase interstitielle de la vie sociale (Agrikoliansky, 2001), un moment de réinvestissement du temps disponible, de réemploi des compétences, mais aussi de réflexion sur la trajectoire. Et nous voulons montrer que l'eau, à ce moment-là, constitue un terrain propice à l'engagement de militants qui veulent d'une part, entretenir le sentiment de rester militant et prolonger leur carrière militante, et d'autre part, contribuer à la vie locale, notamment à la régulation des services d'eau.

(a) La retraite : une épreuve de la trajectoire

➤ *Un moment de disponibilité mais aussi d'incertitudes*

Comme nous l'avons vu, la période de la retraite est un moment de déclin de certaines activités, professionnelles, syndicales voire familiales – puisque les enfants ne sont plus à charge – et donc d'une disponibilité temporelle. Ce temps disponible, mais aussi les savoirs faire et savoirs être acquis à divers moments de la trajectoire sont reconvertis au profit de la mobilisation pour l'eau potable. Pierre-Louis l'a montré, avant sa retraite, ses activités politiques et syndicales lui laissent peu de temps pour d'autres engagements. C'est alors qu'il est « *un peu en retrait* » de ses engagements politiques qu'il commence à s'intéresser à la question de l'eau à Saint Etienne, à la suite de la délégation de service public. C'est le cas de plusieurs militants, comme Bertrand, dont l'activité professionnelle d'avocat est extrêmement prenante. Il explique ainsi qu'une fois arrivé à la retraite, il en profite pour « *se promener un peu* » puis s'investir à Attac qui avait déjà suscité son intérêt : « *ça faisait un moment que je regardais Attac, je trouvais qu'ils faisaient des études intéressantes* ». Si Bertrand vit – ou du moins présente vivre – cette période de sa vie comme un moment de liberté et d'ouverture des possibles, certains militants de l'eau peuvent la vivre comme un moment d'incertitude. C'est le cas de Noël qui a perdu son emploi un peu avant la retraite et se retrouve au chômage. Sa femme étant dans le même cas de figure, il est possible que la question du prix de l'eau ait été plus sensible chez eux que chez d'autres militants. Son chômage confère à Noël le temps nécessaire pour s'investir et le garantit également de possibles retombées négatives de son engagement sur son emploi, au contraire, remarque-t-il, de trois femmes qui ont lancé la première pétition mais qui « *avaient pris un risque parce qu'elles étaient fonctionnaires* ». Pour d'autres militants encore, la retraite peut apparaître comme un moment difficile, puisqu'elle apporte une rupture qui n'avait pas été anticipée. C'est le cas de Jean-Louis qui indique se retrouver en pré-retraite plus tôt qu'il ne l'avait pensé. Il y a peut-être dans le réinvestissement rapide de ses compétences et dans sa prise en charge d'un leadership (il occupait un poste à responsabilités dans son entreprise) une manière de prendre une revanche sur un événement vécu comme une injustice ou une perte de repères.

Dans les deux cas de figure, l'engagement pour l'eau potable permet de faire face à l'incertitude et de créer, grâce à l'enquête sociale et aux apprentissages, un certain nombre de

⁴⁴ C'est une critique qui peut même être faite par les chercheurs, Dominique Lorrain considérant par exemple que la focalisation sur la gestion de l'eau épuise les énergies de la puissance publique concernant un secteur finalement bien géré, et un autre chercheur surnommant les militants de l'eau les « excités de la facture. »

certitudes. Les militants acquièrent plus de prises sur leur environnement local et sur la régulation des problèmes.

➤ *Contournement et retournement d'un statut social stigmatisé*

La stigmatisation du statut de retraité des militants n'est pas formulée directement la plupart du temps. Elle est cependant perceptible dans les discours de différents acteurs que nous avons rencontrés, dans les services ou les mairies, mais aussi dans le monde militant. Ainsi, souvenons-nous, Alexis de Saran fait une plaisanterie vis-à-vis du profil des militants locaux, en se référant à eux comme à des instituteurs retraités. Les services peuvent sous-entendre que la capacité d'intervention des associations est liée à leur composition, des retraités qui ont du temps à consacrer à l'étude des dossiers ou à participer. C'est par exemple ce représentant des services au Grand Lyon qui, interrogé sur les manières d'améliorer le fonctionnement de la CCSPL, avance l'idée qu'il faudrait limiter la participation des retraités pour l'ouvrir à celle d'autres catégories de la population, afin d'équilibrer la représentation – et de limiter les interventions récurrentes et contraignantes.

La retraite pourrait donc être perçue comme un moment de fragilité, et la littérature, même scientifique, a tendance à approcher de la retraite comme une forme de déclin. Or ce n'est pas ce qui est ressenti par les militants, qui, par ailleurs, ne se présentent jamais eux-mêmes comme des retraités, mais recourent plutôt à d'autres qualificatifs : usagers, consommateurs, représentants des usagers ou des consommateurs, citoyens, militants. Ils vont d'ailleurs contourner voire retourner les stigmates qui les visent. Ils le font comme nous l'avons vu à travers les nombreux apprentissages qui vont leur permettre de devenir des militants initiés et compétents. Ils contournent donc les accusations d'être des « *rigolos* » ou des « *charlots* » quand ils font la démonstration de leurs capacités à lire les dossiers et à mettre l'accent sur les problèmes. Ils vont même retourner le stigmate puisque, nous l'avons vu, ce sont eux qui vont par la suite dénoncer les faibles connaissances et implications des élus sur les dossiers de l'eau ; et déclarer qu'ils n'y « *connaissent rien* ». Même si cela n'est pas mis en avant par les militants, ce processus d'apprentissage nous paraît permettre de mettre à distance des formes de stigmatisations liées à l'âge et au statut du retraité⁴⁵.

Lors des rencontres pour la coordination nationale, nous avons vu que les militants d'Eau Secours 45 se qualifient assez naturellement de « vieux », quand ils entrent en désaccord avec certaines des propositions des activistes d'ONG ou des bureaux de la Coordination Ile-de-France. La manière dont est endossé ce statut du « vieux » nous paraît bien renvoyer à une stratégie de contournement d'un potentiel stigmate, voire de l'appropriation d'un stigmate, puisque le « vieux » ici n'est pas du tout le retraité qui s'ennuie, il est plutôt une version du sage : il est le dépositaire d'une expérience et d'un savoir qui doit être reconnu et qui bénéficie aux « jeunes ».

⁴⁵ Dans un article de son blog, « Les Eaux Glacées du Calcul Egoïste », Marc Laimé parle de « sémillants retraités », et force est de reconnaître que les militants retraités sont très dynamiques et « très verts ». Pierre-Louis, à 90 ans passés, force le respect par son acuité et sa capacité de travail.

(b) S'engager pour l'eau, rester rebelle ou formateur

La retraite coïncide avec un moment où les militants sont à la recherche d'une cause que le contexte local leur fournit : ils vont se saisir de l'eau comme d'un terrain pertinent d'engagement. Ils vont investir cet engagement avec les éléments qui caractérisent déjà leur engagement passé. Nous allons voir rapidement que de nombreux militants ont en commun une propension à la contradiction, la résistance et la rébellion, mais aussi une appétence toute particulière pour les savoirs, qu'il s'agisse de former ou de se former, éléments qu'ils réinvestissent ou répliquent quand ils s'engagent pour l'eau potable.

➤ *Les militants de l'eau, des militants en rébellion*

Beaucoup des militants de l'eau vont se présenter comme des rebelles, susceptibles de chercher à remettre en question différentes formes d'autorités dès qu'ils les trouvent injustes ou illégitimes. L'engagement pour l'eau sera un terrain d'application de cet esprit de rébellion. Ce trait de caractère, valorisé par les militants, se retrouve dans notre travail chez les militants de la trajectoire d'engagement à dominante politique et militante, mais aussi chez les militants de la trajectoire à dominante associative et gestionnaire. Éric Agrikolianski (2001) le retrouve aussi chez les militants de la LDH dont les trajectoires sont marquées par la rupture et la dissidence.

Sur notre terrain, on trouve ce caractère chez Éric par exemple qui très jeune se rebelle contre l'école puis fait « 68 à la maison » mais aussi chez Micheline qui revendique une capacité à l'engagement face aux injustices. C'est ce qu'elle nous explique lorsqu'elle justifie son implication dans une association de locataires :

« Enfin, j'ai toujours été un peu comme ça. C'est à dire ? Eh bien contre l'injustice. Eh bien moi je ne supporte pas. Alors forcément quand on se retrouve plusieurs à remarquer les mêmes choses, ça part. » Micheline, ACER

C'est également le cas de Michel, qui dit faire son service militaire avec « tout le temps un pied en prison et un autre à l'extérieur ». Marie-Françoise, qui n'aime pas trop s'engager car elle dit se suffire à elle-même, revendique ce même caractère rebelle, qui la rend réticente à accepter à la fois l'injustice mais aussi la discipline de groupe :

« J'ai été en pension tout le temps donc... Mais justement ça m'a donné certainement une indépendance d'esprit qui fait que, peut-être aussi pour ça, je ne peux pas être dans un parti. Voilà, en gros j'ai plutôt un caractère un petit peu rebelle, qu'à être partisane. Par contre quand il y a des points sur lesquels il me semble que je ne peux pas accepter ce qui est proposé, oui, je me rebelle. Voilà c'est un petit peu ça, et ça a toujours été mon mode de fonctionnement. Sans doute que c'est très agaçant pour d'autres, [rire], pour ceux qui sont en face de moi. J'essaie de me raisonner mais ce n'est pas vraiment possible. » Marie-Françoise, Fleury I

Les militants sont rebelles aux formes d'autorités qu'ils rencontrent dans leur trajectoire et qui s'imposent à eux, mais également à des fonctionnements associatifs et militants trop hiérarchisés ou imposants⁴⁶. La présence de caractère forts se retrouve aussi chez les

⁴⁶ Nous l'avons vu dans le chapitre V, ils portent leurs préférences dans des organisations peu hiérarchisées, au fonctionnement collégial, et préfèrent, pour agir en réseau, les coordinations aux fédérations.

personnages publics de la nébuleuse bleue, Marc Laimé ou Jean-Luc Touly pouvant être des orateurs virulents tout autant que convaincants. Au sein de la nébuleuse bleue, ce trait de caractère tend à rendre les rencontres houleuses et les coopérations parfois difficiles.

➤ *Les militants de l'eau, des professeurs en action*

Nous l'avons vu, tous les militants ne sont pas comme le sous-entendait la boutade entre Éric et Alexis, des enseignants à la retraite. Cependant, la question de la formation occupe une place importante dans l'engagement pour l'eau, qu'il s'agisse de se former, mais aussi de former. Éric par exemple a été enseignant spécialisé en SEGPA. Même s'il s'est engagé sans bien savoir ce que l'eau allait exiger de lui, il retrouve avec plaisir la formation, quand il est envoyé aider une association. Il dit ainsi : « *au début je me la pète un peu, je suis content, je me dis putain, je suis content je suis fier de moi donc je les rencontre* ». Éric n'est pas le seul enseignant retraité, puisque cinq de nos militants ont été enseignants, à un moment au moins au cours de leur trajectoire, et de manière différente (dans le privé, le public, dans l'éducation générale ou spécialisée). Ceci peut expliquer leurs appétences et leurs compétences tout à la fois pour l'apprentissage et la transmission des savoirs.

Cependant, les apprentissages ne mobilisent pas uniquement les militants qui ont été enseignants et le métier de ceux-ci ne facilite pas toujours la montée en compétence. Geneviève, ancienne institutrice, expliquait par exemple avoir du mal à se familiariser avec le fonctionnement du secteur de l'eau, confondant souvent au début les différents syndicats et les différentes entreprises. Pierre-Louis, qui ne dispose que du certificat d'étude, a démontré une grande capacité à procéder en autodidacte à de nombreux apprentissages⁴⁷.

Les trajectoires de Marie-Françoise et Jean-Louis sont également marquées par une appétence et une capacité d'apprentissage. La première, peu convaincue par sa formation initiale de laborantine, reprend des études dans sa jeunesse, puis, plus tard, elle suivra plusieurs formations liées à son milieu professionnel ou à des intérêts personnels⁴⁸. Jean-Louis, qui n'a au départ pas le titre d'ingénieur, reprend des études au CNAM à l'âge adulte pour améliorer son niveau de diplôme et sa rémunération. Tous ces exemples montrent que les militants ont des compétences et des appétences pour un engagement pour l'eau potable composé d'une part importante de travail de bureau, qu'ils y aient été prédisposés par leur formation, encouragés par certaines carrières militantes ou professionnelles, ou encore qu'ils en aient fait la découverte plus tardivement.

⁴⁷ Rappelons-le, il est parvenu à mener sans avocat des actions en justice au tribunal et à établir de complexes calculs de coefficients d'augmentation des prix de l'eau.

⁴⁸ Marie-Françoise réalise un grand nombre de formations au cours de sa carrière, pour adapter son profil aux demandes de la profession et élever son niveau de diplôme. Elle continue ce processus quand elle se retrouve en difficulté pour trouver de l'emploi à son retour en France. Lors de sa période de mère au foyer elle effectue également des formations qui sont moins en lien avec sa recherche d'emploi que tournées vers un enrichissement personnel.

(c) La retraite, un moment de synthétisation des expériences et d'une pensée politique

Éric Agrikolianski présente la retraite comme une phase interstitielle, un moment charnière pendant lequel on va s'engager pour combler un déficit d'attache et entretenir tout à la fois le sentiment de rester militant pour soi mais aussi sous le regard des autres⁴⁹ ; nous l'avons vu, même si on devient un « *vieux* » on n'en devient pas pour autant un rigolo, mais on a la capacité à rester militant, compétent et rebelle. La retraite est également un moment de prise de recul sur sa trajectoire et de réflexion à propos de son engagement, et de la cohérence de celui-ci. Cette prise de recul peut être effectuée et surtout verbalisée par des militants en entretien. C'est Éric et André d'Eau Secours 45 qui sont allés le plus loin, en situation d'entretien, dans un travail d'introspection et de réflexion sur leur propre trajectoire d'engagement et le sens de leur engagement pour l'eau potable. Ils le font de deux manières différentes. Éric va présenter son engagement pour l'eau potable comme représentant une synthèse de ses différents engagements précédents, et notamment de ses engagements à caractères revendicatifs et politiques. Il dit ainsi, on l'a montré dans son portrait, qu'il retrouve dans l'eau l'ensemble des valeurs et des enjeux qui ont motivé ses engagements et il fait la redécouverte de « *tous [s]es combats* ». Il fait aussi le lien entre son combat pour l'eau potable et la trame générale de son engagement, qui s'effectue toujours en rapport avec une vision politique de gauche et une aversion pour le système de pensée capitaliste. L'eau apparaît dès lors pour lui comme une cause susceptible de mettre en œuvre un engagement politique de long terme⁵⁰ de manière concrète, réconciliant l'action locale et la théorie politique comme le fait l'adage d'Attac « *penser global agir local* » :

« Je veux dire que c'est ce qui se passe dans les pays du tiers-monde. Pourquoi en fait Veolia ou Suez se sont fait botter le cul ? Veolia et Suez devaient normalement apporter l'eau à tout le monde. Ils sont arrivés à privatiser la flotte à tel point qu'il y a toute une partie des gens qui n'avaient plus accès à l'eau alors qu'ils avaient accès à l'eau avant. Ils n'avaient même pas le droit de ramasser l'eau de pluie⁵¹. Parce que c'était considéré comme une concurrence déloyale. Donc on les fait crever sciemment. [...] C'est ça, c'est ça, tu te dis à un moment c'est toute cette logique-là. Alors après sur une commune, ça va moins loin. Mais tu as quand même ces conflits d'intérêts à certains moments c'est des élus, quand tu vois que Villepin par exemple a été envoyé au Japon, où il y avait un grand truc qui était organisé, il y avait une multinationale de l'eau qui voulait montrer son savoir-faire. Il y a quand même Villepin et d'autres anciens ministres qui sont arrivés comme ambassadeurs. Je ne sais plus si c'est de Veolia ou de Suez. Mais comme ambassadeurs. Ça veut dire qu'à un moment tu te dis, tu comprends les liens. C'est-à-dire qu'il y a une casse sociale là et effectivement ce discours-là c'est un discours anticapitaliste pour moi. Sauf que je me suis battu avant dans d'autres domaines, et je le retrouve dans l'eau. » Éric, ACA

André de son côté voit aussi dans son engagement dans l'eau, la possibilité de continuer à s'engager dans des « *mouvements citoyens* » tout en faisant un pas de côté vis-à-vis des

⁴⁹ p.39 et 41 de Agrikoliansky, E., 2001, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, Vol. 51, n° 1, p. 27-46

⁵⁰ Alors qu'au départ, nous l'avons vu, il s'agissait simplement « *d'emmerder le maire* ».

⁵¹ Eric fait ici référence à la guerre de l'eau de Cochabamba en Bolivie, qu'on a présenté dans les chapitres II et II, et popularisé par le film *Même la pluie* (2010) de Icíar Bollain.

« *engagements politiques* ». Son combat pour l'eau potable à Olivet confirme aussi la vision du monde avec laquelle il se mobilise, confirme son parcours et alimente même la théorie de la démocratie qu'il s'est progressivement construite :

« [Après la prise de conscience vis-à-vis de la Russie] l'autre prise de conscience ou du moins la concrétisation des idées un peu confuses que je pouvais avoir, ou du moins confusément dans mon attitude, dans ce que je faisais c'est justement avec Rosanvallon. Alors là j'ai vu d'une façon lumineuse, à cause de mon expérience avec la Russie entre autres... J'ai vu l'idée qu'une démocratie, que la démocratie n'a de sens que si les deux piliers marchent. S'il y a un des deux piliers qui déconne... Si le pilier démocratie électorale et démocratie de vigilance, s'il y a un des deux piliers qui est supprimé, comme ça, soit de gré soit de force, là il y a un grand problème forcé. Il y a forcément un grand problème. Et donc je me suis complètement... Et là quand j'ai vu ça, ça n'est pas si vieux. Pour moi, c'est maintenant une ligne de conduite très forte. Maintenant je suis engagé, je prends de la distance par rapport à la démocratie électorale mais pour m'engager davantage dans une démocratie de vigilance. Et c'est pour ça que par exemple tu vois ce qu'on fait avec ICEO – engager des citoyens, essayer d'avoir un référendum d'initiative populaire et tout ça – je pense que c'est vraiment fondamental. C'est important pour l'eau à Olivet mais c'est important pour la vie de la démocratie. J'en suis très convaincu. » André, ICEO

Il propose ainsi une théorie de la démocratie au sein de laquelle il oppose la « *démocratie électorale* » et la « *démocratie de vigilance* » et s'engage grâce à l'eau dans l'exercice concret de la démocratie de vigilance importante « *pour l'eau à Olivet (et) pour la vie de la démocratie* ».

*

Les militants opèrent différents réglages entre engagement politique partisan et engagement politique général, que l'on peut lire à l'aune des trajectoires.

2. Engagement pour l'eau et politisations croisées

Nous allons traiter dans cette partie un axe qui nous paraît important pour comprendre et interpréter l'engagement pour l'eau potable, c'est la transformation du rapport au politique. Pour traiter de la question des transformations ou des confirmations des rapports au politique, nous allons reprendre notre grille d'analyse en deux trajectoires idéales-typiques, qui elles-mêmes renvoient à différentes représentations et expériences du politique.

(a) Trajectoire à dominante politique et militante : une trajectoire politique confirmée et renforcée

Dans la trajectoire à dominante politique et militante, les militants sont déjà politisés à travers différentes expériences et carrières. Nous l'avons vu, leur engagement politique est souvent peu linéaire, il a connu des bifurcations et des renégociations. Nous allons revenir rapidement sur ces trajectoires politiques pour montrer avec Cécile Péchu (2001) comment l'engagement pour l'eau peut occuper un rôle de complément ou de substitut à l'engagement politique partisan, puis nous montrerons aussi comment l'engagement pour l'eau potable vient confirmer cette trajectoire politique générale voire apporter une forme de consécration à la trajectoire militante et politique.

➤ *Entre continuité et recompositions, un engagement politique de long terme*

Comme nous l'avons montré, la trajectoire politique des militants de l'eau peut prendre deux formes : elle peut être linéaire, comme c'est le cas de Pierre-Louis, ou se constituer d'un certain nombre de ruptures et de recompositions, comme c'est le cas pour les autres militants. Si Pierre-Louis n'a jamais renégoié sa trajectoire politique qu'il effectue au sein du Parti Communiste, et a plutôt un engagement timbre qui « colle » à l'organisation (Ion, 2001), Geneviève, André, Christian ou encore Annie ont expérimenté des ruptures plus ou moins fortes vis-à-vis des partis auxquels ils avaient initialement adhéré. Leur désaffection concernait moins les valeurs que les organisations elles-mêmes puisque tout en s'éloignant des partis, ils avaient conservé des activités et des sensibilités politiques. Éric pour sa part, tout en étant proche des partis de la gauche ne déclare pas une appartenance à un parti ou à un autre, mais semble circuler entre les différents courants ; sa contribution à l'ACA montre bien cette volonté de favoriser les idées plutôt que les structures et de ne pas reproduire les clivages.

➤ *Des engagements en complémentarité ou en substitut de l'engagement politique partisan*

Les militants vont donc chercher à trouver un réglage au politique, au sens du système des partis, qui leur est propre. Cécile Péchu (2001) propose de voir les recompositions du militantisme qu'elle observe au DAL comme la négociation d'une distinction croissante entre le militantisme partisan et le militantisme politique. Elle montre comment l'engagement militant au DAL est plutôt un engagement de substitution à un engagement partisan pour la première génération de militants, qui sont à la recherche de formes d'implication politiques sans être partisans, également désintéressées et détachées des stratégies de professionnalisation. Elle montre aussi que la seconde génération militante ne s'engage pas nécessairement pour les mêmes raisons au DAL, et que l'engagement y est un complément d'un engagement politique de long terme.

On peut lire ainsi les recompositions de la carrière politique des militants de l'eau. En privilégiant les « *mouvements citoyens* » aux « *engagements politiques* », André opère une substitution une manière d'agir à une autre. On peut aussi considérer qu'Éric, en ne rejetant pas le système des partis à travers les coopérations qu'il met en place, aborde l'engagement pour l'eau comme un complément de son engagement politique.

Ces substitutions ou complémentarités de l'engagement militant à l'engagement partisan commencent bien avant l'engagement pour l'eau des militants : c'est dans les années 1980 que Geneviève rend sa carte au parti socialiste et se concentre sur des activités militantes, et c'est aussi à cette époque qu'André explique tourner le dos à des « *engagements politiques* ». Éric quant à lui est déjà membre d'un collectif de soutien aux Sans Papiers et de l'ACA quand il fait la rencontre de l'eau. Ce n'est donc pas l'eau qui entraîne une modification, chez les militants, de la manière de vivre leur engagement cependant, elle apporte une confirmation à la forme prise par la trajectoire d'engagement.

➤ *Confirmation, concrétisation et consécration de l'engagement politique*

Il est possible d'aller plus loin dans ce modèle d'analyse en s'intéressant plus précisément à ce que l'engagement pour l'eau permet. Cet engagement pour l'eau potable est un engagement qui s'exprime de manière concrète, en agissant au niveau local, tout en permettant une réflexion plus globale sur la gestion des ressources, avec la notion d'« eau bien commun » qui permet une universalisation des principes. L'engagement politique se concrétise au prisme du local, mais s'insère aussi dans un engagement plus général. L'opérateur contre lequel on se mobilise au niveau local représente un système de pensée et de gestion des ressources. Il concrétise l'ennemi commun, le système capitaliste et la multinationale, tout en le rendant plus accessible, dans ce qui est par ailleurs souvent appelé une lutte présentée comme celle de David et Goliath, que l'on peut voir aussi comme une lutte du pot de terre contre le pot de fer (Fourniau, 2007). On va mettre au défi ce Goliath sur le terrain, par le biais notamment de la revendication de la gestion publique, et mettre en œuvre l'adage d'Attac, « *penser global agir local* ». Il s'agit aussi d'un engagement désintéressé, gratuit, et qui ne s'accompagne pas de formes de professionnalisation.

On peut aller plus loin et considérer que pour certains militants des plus impliqués, au-delà d'une confirmation, l'engagement pour l'eau potable peut apporter une forme de consécration de leur trajectoire d'engagement. C'est très certainement le cas pour Éric qui dit retrouver dans l'eau « *tous ses combats* » et reconnaît plusieurs fois que cet engagement « *change (sa) vie* ». Il est peut-être allé plus loin encore dans l'engagement pour l'eau potable qu'il ne l'avait fait lors d'autres implications, y consacrant « *des heures et des heures* » et y trouvant de multiples formes de satisfaction (dans l'apprentissage, la reconnaissance, les réussites...) C'est aussi le cas chez André, qui perçoit dans l'engagement pour l'eau potable la possibilité de la mise en œuvre d'une « *démocratie de la vigilance* » que ses différentes expériences lui ont permis de progressivement théoriser.

*

Le rapport au politique des militants de la trajectoire à dominante politique et militante n'est donc pas nécessairement bouleversé par leur expérience militante dans les associations dédiées à l'eau potable, mais serait plutôt confirmé et alimenté. C'est différent de ce qui va se passer pour les militants de la trajectoire à dominante associative et gestionnaire, qui n'entretenaient pas le même rapport au politique avant leur engagement pour l'eau potable.

(b) Trajectoire à dominante associative et gestionnaire : trajectoire de politisation ou de refus de la politisation

Comme nous l'avons vu, les militants de cette trajectoire ont eu peu ou pas d'expériences associatives à caractère politique, qu'ils se soient plutôt consacrés à leur famille, leur emploi ou en raison d'une défiance à l'égard du politique. Leur engagement pour l'eau est parfois l'occasion d'une rencontre avec ce politique, il est donc producteur de formes de politisation – parfois presque accidentelles –, nous en avons distingué trois qui sont potentiellement contradictoires.

➤ *Politisation et participation politique*

Dans un premier cas de figure, l'engagement pour l'eau potable produit une forme de politisation au sens qu'elle va progressivement amener les individus à s'intéresser au politique et à la compétition électorale. C'est le cas d'une de nos militantes, Micheline. Nous l'avons vu, elle disait venir d'une famille de droite, ce qui pouvait influencer, mais à la marge, son rapport au politique. Lors de ses premiers engagements, dans l'association de locataires, la couleur communiste du maire concerné peut avoir compté dans la balance. C'est cependant la mobilisation pour l'eau potable en apportant son lot d'apprentissages et de découvertes, qui va, tout en générant de la défiance, stimuler son intérêt pour le politique : « *maintenant ça m'intéresse* » nous disait-elle plus haut. Micheline a effectué toute l'enquête sociale de son public de l'eau : elle était là dès les premiers temps de l'indignation à Ternay dans le Rhône ; elle était là quand les usagers mobilisés sont allés « *demandeur des comptes* » et notamment quand ils ont menacé le responsable de la SDEI d'être « *séquestré* » dans son bureau ; elle était là quand l'indignation s'est convertie en action, et elle est toujours là aujourd'hui en moteur de l'association. Elle a suivi ce processus de politisation que Felstiner, Abel et Sarat (1980) désignent comme étant le « *namings, blaming and claiming* » soit la formulation d'un problème, la désignation de responsables et la défense de revendications. Elle a fait aussi la découverte de ce que William Gamson nomme l'« *agency frame* », c'est à dire la découverte de sa propre capacité à agir et de celle du groupe avec lequel elle est mobilisée. Nous l'avons vu, elle a désigné comme un combat politique l'amélioration du travail des élus et malgré les suspicions de manipulation, elle conserve la certitude que les choses peuvent s'améliorer :

*« Du coup ça donne envie de fouiner et puis de voir qu'on se fait avoir quand même par les élus. Ça c'est un combat politique : il faut qu'ils s'améliorent [...] Parce que même quand il est parti il nous a remercié et il a dit « c'est vrai qu'on n'était pas tout le temps d'accord mais, oui, il fallait se comprendre et puis après ça s'améliore ». »
Micheline, ACER*

Micheline a fait plus que s'intéresser au politique, puisqu'elle s'est présentée sur deux listes électorales en 1996 puis en 2014, sans succès cependant. Elle le reconnaît elle-même, c'est l'eau qui a contribué à cette politisation :

« Du coup c'est la sensibilité à l'eau qui vous a amenée à vous présenter aux municipales ? Je pense que c'est un peu comme ça qu'ils m'ont accrochée. Si, vous avez raison, parce que ce que je voulais c'était rentrer pour avoir les documents. Donc c'était une façon à moi de pouvoir obtenir ce que je voulais. Bon finalement je l'obtiens. Par l'aide de ma copine. » Micheline, ACER

Même si Micheline n'est pas élue, elle va pouvoir prolonger son enquête et son exercice de vigilance à travers cette copine qui est élue, qui va lui fournir des documents, et à qui elle va apporter son soutien :

« L'autre fois elle récupère un dossier et puis elle me dit « tiens il y a un avenant pour l'assainissement ». Et puis du coup elle me fait voir et puis elle me dit « si tu veux je te les scanne » [...]. Et puis moi j'ai fait des copies, j'ai tout envoyé à Jean-Louis. C'est là qu'on a vu qu'il y avait des choses qui n'allaient pas. Du coup je passe par elle pour qu'elle me donne des documents. » Micheline, ACER

Si l'engagement pour l'eau potable de Micheline s'est progressivement politisé, le politique n'est pas devenu l'aboutissement de son engagement, et cet engagement n'est pas devenu exclusivement politique. Nous l'avons vu, Micheline valorise aussi très fortement d'autres aspects de l'engagement pour l'eau potable, telle que la convivialité de l'association et les nombreux apprentissages qu'il permet.

Nous pourrions qualifier cette politisation de positive en ce qu'elle se fait dans un axe contributif et qu'elle correspond à une définition classique de la politisation. Dans les autres cas, nous pourrions plutôt parler d'une politisation négative en ce qu'elle se fait en rejet de l'univers politique, souvent à la fois de l'univers politique partisan, mais aussi des représentants politiques en général.

➤ *Politisation et rejet du politique*

Ce rapport au politique relativement conflictuel existait peut-être dans certains cas avant l'engagement pour l'eau mais il se confirme voire se renforce à l'aune des découvertes, des apprentissages et des conflits vécus par les militants. Nous l'avons vu, Christobal fait un rejet viscéral du politique qu'il compare à un « panier de crabes » : il déplace d'ailleurs le rôle de garant de l'intérêt général de l'élus politique au citoyen, en précisant que dans son cas il ne fait pas de politique puisque la régie « ça apporte à tout le monde ». Nous avons aussi vu que chez Jean-Louis une représentation des élus qui « vous abusent » ou se « foutent littéralement de votre gueule » qui repose sur une grande défiance et justifie un engagement pour ne pas « se faire avoir » par ces acteurs-là.

Il semble qu'il y ait ainsi un rejet de l'univers politique en ce qu'il est incarné par les partis ou les représentants élus, mais ce rejet est lui-même un indicateur de politisation. Devenir un contre-pouvoir à cet univers représenté comme corrompu est une manière d'agir politiquement pour contribuer à l'amélioration de la démocratie. Devenir vigilant et « marquer à la culotte » les élus devient une manière de contribuer à la démocratie, devient une *civic action*⁵² au sens de Lichterman et Eliasoph (2014) par ailleurs Jean-Louis qualifie de « participation citoyenne » les interventions dans le secteur :

« D'un certain côté c'est éviter d'être abusé quoi. Parce que finalement avec ces services publics vous pouvez être abusé par vos élus qui se foutent de votre gueule littéralement, en plus qu'ils vous exploitent. [...] Maintenant ça s'étend à tous les services publics et ça s'appelle la participation citoyenne. » Jean-Louis, ACER

➤ *La non politisation de l'engagement pour l'eau potable, une possibilité ?*

Dans le cas d'un seul de nos militants, nous avons la solide sensation de ne pas observer de formes de politisation. C'est celui de Robert, rien ne nous indique, dans son récit de sa trajectoire ou dans les justifications de son engagement, qu'il ait politisé son engagement. Les considérations dont il nous fait part relèvent plutôt d'un ordre consumériste, de même que les interventions qu'il fait lors des réunions de la CACE. Au cours de celle-ci, quand il ne traite pas de la situation de son syndicat, il semble utiliser la CACE pour traiter de problèmes

⁵² Comme nous l'avons vu en introduction, Nina Eliasoph et Paul Lichterman définissent la *civic action* de la manière suivante : « in civic action, participants are coordinating action to improve some aspects of common life in society, as they imagine society » (2014).

personnels, tels qu'un cas de surfacturation concernant son père ou d'un projet de travaux à réaliser⁵³. L'eau même ne fait pas nécessairement l'objet d'une montée en généralité vers des considérations universalisantes de type « l'eau est un bien commun », ou vers des considérations politiques. Interrogé sur le sujet, Robert choisit même la dérision en me disant que l'eau est importante pour lui parce qu'il possède une piscine. On peut replacer l'engagement de Robert dans sa dimension temporelle, et remarquer que son engagement est bien plus jeune que celui des autres militants de la CACE, puisqu'il s'est mobilisé à partir des années 2010. Nous l'avons vu, la politisation de la question de l'eau potable s'est souvent faite de manière progressive, incrémentale, et Robert n'en est peut-être tout simplement pas encore à ce stade de son enquête. Même si Robert a une trajectoire où le politique est relativement absent, une politisation progressive n'est donc pas à exclure.

3. Et l'eau dans tout ça ? une transformation des représentations au contact de l'engagement

On a jusque ici peu parlé de l'eau, alors qu'elle est l'objet même de l'engagement et de la mobilisation des publics de l'eau. Si on en a peu parlé, c'est qu'elle nous semble parfois un arrière-plan à d'autres enjeux, tels que ceux de la politique locale – on l'a vu l'eau peut être au départ pensé comme un levier lors des élections municipales –, le service public, le mode de gestion. Pourtant, si la rencontre avec l'eau peut être accidentelle ou qu'elle peut être saisie comme un prétexte, elle n'est pas qu'une trame de fond. L'engagement pour l'eau entraîne la découverte de celle-ci, dont les modalités et les enjeux de gestion peuvent faire naître parfois une passion, sinon au moins un concernement durable. Nous allons revenir dans cette partie sur la trajectoire de ce concernement pour l'eau, de l'eau « discrète » à l'eau concrète.

(a) Une eau particulièrement discrète

➤ *L'eau, la grande absente des concernements*

Comme le disait Noël, « *on ne s'était jamais préoccupés de l'eau* », l'eau n'occupait pas ses préoccupations avant le surgissement d'une rupture, apportée dans son cas par l'augmentation des prix de l'eau et la rencontre de personnes en difficulté de paiement, ces femmes seules et âgées dont les malheurs l'ont révolté. La plupart des militants – et sans doute une bonne partie des gens⁵⁴ – sont dans son cas, les militants n'avaient pas la conscience d'une potentielle problématique liée à la gestion de l'eau. Les militants interrogés n'ont pas eu de carrières professionnelles liées à l'eau ; nous l'avons vu on ne compte pas parmi les militants d'anciens professionnels de l'eau. Le seul militant à l'évoquer une fois sera Jean-Louis, mais le lien avec la gestion des services d'eau reste relativement lointain : « *en chimie à Rhône-Poulenc j'avais travaillé au service environnement à un moment et on m'a mis dans des procédés*

⁵³ En ce sens, il semble appréhender la CACE comme une association de consommateurs généraliste qui intervient pour résoudre des problèmes individuels.

⁵⁴ Pour preuve, lors de rencontres dans un cadre non professionnel et à l'écoute de mon sujet de thèse, la première question des gens est le plus souvent de savoir où en Afrique se situe mon terrain de recherche (et la seconde est de savoir s'il s'agit d'un problème de qualité en Bretagne). Cette logique de réflexion tend à montrer que la gestion de l'eau potable en France n'est pas pensée en premier lieu comme un sujet d'attention ou de débat.

aluminium pour flocculer l'eau justement pour l'eau potable. » Nous distinguons ces profils de militants des profils des activistes de l'« eau bien commun » des coordinations EBC dont certains étaient ingénieurs dans le domaine de l'eau, ou employés dans l'humanitaire et sensibilisés aux questions d'accès à l'eau. Quelques militants mentionnent cependant parfois quelques épisodes de concernement pour l'eau, qui ont pu influencer leur implication dans les publics de l'eau.

➤ *L'eau, un concernement épisodique du quotidien*

C'est le cas d'Annie, qui explique s'intéresser à l'eau face à des problèmes rencontrés concernant sa facture ou la qualité de l'eau. La question de l'eau surgit quand elle ouvre son robinet et constate un trouble. Face à ce qu'elle identifie comme un problème, elle agit, en informant son opérateur qui envoie un technicien faire des prélèvements. Cependant, elle s'agace de ne jamais recevoir de résultats sur ces expériences, tout comme elle indique aussi s'agacer de ne pas comprendre sa facture « *en fait quand on reçoit sa facture il faut faire un chèque mais moi j'aime bien savoir ce que je paye* ». Comme elle nous l'explique, les dysfonctionnements constatés, ajoutés à l'opacité de la facturation, à ses réticences vis-à-vis du secteur privé et à un contexte socio-politique propice sont autant d'éléments qui expliquent son engagement :

« Quand on recevait sa facture d'eau, depuis des années en arrière, un quart de la facture servait à payer l'eau. Et le reste n'était que taxe. Que des taxes. Et sur cette part qui servait à payer l'eau, il y avait aussi les profits du gestionnaire. Donc depuis des années toute la presse faisait état de scandales, dans la gestion de l'eau, il y avait eu les affaires de Grenoble, il y avait eu, enfin, plein d'affaires concernant l'eau, donc je m'y intéressais. Et puis après il y a eu une autre question, c'est la qualité parce que ça arrive fréquemment que l'eau elle coule rouge ou toute marron. Enfin fréquemment, ce n'était pas tous les quatre matins mais ça arrivait quand même de temps en temps. Et donc à chaque fois je téléphonais à la SAUR – le dernier gestionnaire – en leur disant « il y a un problème »... Donc ils venaient, ils prenaient de l'eau ils faisaient des analyses mais j'avais jamais le résultat des analyses. [Rire] Même si j'ai demandé plusieurs fois. Donc, ça m'énervait, ça me turlupinait. » Annie, ACA

Des éléments « *énervants* » vont donc stimuler l'intérêt d'Annie et sa participation à l'action collective lui permettra d'obtenir des réponses sur le fonctionnement de son robinet. Une autre militant de l'Orléanais, Éric B, retrace en entretien un certain nombre d'épisodes de concernement pour l'eau potable, qui débutent avec la réalisation d'un mémoire sur l'eau lors de ses études et se prolongent avec une attention particulière portée à l'eau dans sa vie quotidienne. Il est le seul militant interrogé à en parler : il se montre prudent quant à sa consommation d'eau et à celle de sa famille, et répare systématiquement toutes les fuites. Il associe son refus du gaspillage à l'éducation qu'il a reçue de sa mère, éprouvée par les pénuries dans sa jeunesse en temps de guerre⁵⁵. Éric B et Annie sont les deux seuls militants

⁵⁵ D'autres personnes, rencontrées à l'occasion de nos terrains mais qui ne font pas partie de notre échantillon, mentionnent aussi diverses expériences qui les sensibilisent à la question de l'eau. François Guieu, le réalisateur du documentaire *Vague Citoyenne* explique que lors de ses études, il est surpris, lors d'un travail dirigé à l'IUT, de constater que des expérimentations sur un échantillon d'eau révèlent une pollution. A l'époque

de notre échantillon qui mobilisent une expérience quotidienne de l'eau quand ils vont parler des raisons de leur engagement pour l'eau potable.

Nous observons ici que ce sont aussi les deux militants de notre échantillon à mentionner un engagement d'ordre écologiste dans leur trajectoire. Leur propension à interroger leur consommation d'eau ou sa qualité peut donc être liée à une appétence et un intérêt pour des questionnements touchant à la gestion des ressources environnementales, même s'ils ne mentionnent pas avoir participé à des actions ciblées sur l'eau. Notre troisième écologiste, Joëlle à Amballon, se mobilisait avec une association écologiste, plutôt sur des questions liées à l'agriculture (opposition aux OGM, soutien aux cultures bio) et son engagement pour l'eau a commencé quand elle s'est intéressée à la pose de compteurs et à leur potentielle nocivité sur la santé.

Toujours est-il que pour le grand ensemble des militants, l'eau est au mieux une toile de fond de la vie quotidienne, et c'est une fois l'action engagée qu'elle se révèle dans toute son importance et comme une véritable évidence puisque l'eau, « *c'est la vie* ».

(b) Une eau au carrefour de plusieurs représentations

Le surgissement de problématiques liées à l'eau à la suite d'une rupture ou de la révélation d'affaires, puis l'enquête publique de l'eau, provoquent un changement dans les manières dont les militants se représentent l'eau. Nous allons montrer dans cette partie que vont cohabiter différents rapports à l'eau, convoqués en situation, de l'eau « *c'est la vie* » à l'eau « *bien commun* », en passant par la « *flotte* » et l'eau du café. Nous verrons d'abord comment l'eau est pensée comme un bien du quotidien, mais aussi comme elle est pensée comme un bien de la nature, et un bien commun, ces différentes représentations renvoyant elles-mêmes à différents statuts des militants, qui sont tour à tour des consommateurs, des usagers, des citoyens...

➤ *L'eau, un bien du quotidien*

Dans les mobilisations, l'eau potable fait l'objet de diverses représentations, endosse diverses symboliques mais elle est principalement, et ce surtout dans les années 1990 et au début de la mobilisation, une commodité, un bien du quotidien, un élément de l'environnement de tous les jours. C'est ce qu'explique Bertrand d'Eau Secours 45 quand il est interviewé par un journal local⁵⁶ : « *Il y a des questions à poser et des choses à débattre. Car tout le monde en boit dans son café ou s'en sert pour faire cuire ses pâtes. Cette question concerne tous les*

ce constat n'entraîne pas une activité liée à l'eau mais le rend plus réceptif à la question lors de sa rencontre avec les militants de l'eau. Comme nous l'avons déjà vu plus haut, Maurice, qui est président d'une association de Mantes-la-Jolie pour le retour en régie, est professeur d'histoire géographie et a eu l'occasion de traiter en classe du sujet des conflits liés à l'eau. « *J'avais déjà un intérêt professionnel sur la question de l'eau parce que c'était au programme en seconde notamment. Donc pendant des années j'ai enseigné aux élèves cette question de l'eau ou les enjeux que ça pouvait avoir : les guerres de l'eau entre l'Égypte, le Soudan, la Palestine, etc., etc. Donc j'avais un intérêt professionnel à cette question-là et ces deux éléments se sont rejoints un petit peu par hasard à ce moment-là. Et comme j'allais être retraité, j'avais un petit peu peur de m'ennuyer entre guillemets (rire), je me suis lancé dans cette aventure.* »

⁵⁶Article de la République du Centre (8/02/1024) http://www.larep.fr/orleans/2014/02/08/eau-secours-45-interpelle-les-candidats-aux-municipales_1865548.html

citoyens. » Il n'est pas très rare non plus d'entendre les militants utiliser le terme de « *flotte* » quand ils vont parler de l'eau potable, nous rappelant ainsi sa dimension domestique voire triviale. Et les militants vont justifier, au moins pour partie, leur engagement pour l'eau potable comme un engagement pour protéger et améliorer l'accès à un bien de consommation ou un service, pour eux mais surtout pour les autres. Dans cette configuration, l'argumentaire est qu'il n'est pas normal de payer l'eau, une ressource nécessaire à de multiples activités de la vie quotidienne, trop chère. Cependant, le principe de payer l'eau ou plutôt de rémunérer un service n'est pas remis en cause. Il n'y a pas d'opposition au principe général de « l'eau paye l'eau » ni à la réception et au règlement d'une facture. Par contre, au titre d'une eau nécessaire à de nombreuses activités de la vie quotidienne, et une eau sans qui la dignité n'est pas possible, il n'est pas légitime qu'elle soit payée trop cher. Sans qu'il soit évident pour les militants – ni pour les chercheurs d'ailleurs – de se prononcer sur le juste prix de l'eau, il faut que cette eau réponde à des critères d'accessibilité, c'est-à-dire qu'elle soit disponible en quantité et en qualité satisfaisantes. Dans ce rapport à l'eau comme un bien du quotidien, les coupures d'eau apparaissent comme hautement intolérables, elles font d'ailleurs l'objet d'indignation, rappelons-nous par exemple de Noël qui nous dit qu'il avait été « *révolté* » et qu'il avait « *pleuré* » en constatant de telles situations chez des personnes âgées et seules. Il est aussi considéré comme intolérable que le prix de l'eau puisse rémunérer autre chose que l'eau et face l'objet de détournements. Danielle Mitterrand qui s'est beaucoup engagée sur les questions d'eau résumait ainsi ces principes de base :

« C'est un problème de morale, d'éthique, l'eau c'est la vie, on respecte la vie, on ne se l'attribue pas pour en faire un profit⁵⁷. »

Ce rapport à l'eau comme un objet de consommation courante – considéré plutôt comme un service que comme une marchandise – est un rapport qui trouve, au sein de la CACE comme d'Eau Secours 45, sa légitimité. A la CACE, les militants assument le rôle de défenseurs de consommateurs, qu'ils ne perçoivent pas comme incompatible avec l'expression d'une citoyenneté et une action politisée. A Eau Secours 45, Annie nous parlera bien volontairement d'une action qui se trouve à son sens au carrefour de plusieurs engagements, mais qui est aussi et surtout un engagement pour le « *porte-monnaie* » et un engagement, pour cette cégétiste, pour la défense du « *pouvoir d'achat* ». C'est peut-être d'ailleurs Annie qui résume le mieux les multiples facettes de l'objet eau, quand elle le rattache à divers enjeux, qui font autant écho à l'existence matérielle, symbolique et politique de l'eau :

« C'est l'engagement pour le porte-monnaie, c'est ce que je disais. C'est une part, mais c'est aussi en lien avec mon engagement écologique. Et puis c'est en lien avec mon engagement pour la défense des services publics. Beaucoup de choses ont des ramifications. » Annie, ACA

➤ *L'eau, un bien ou une ressource commune*

En plus d'être un bien de consommation courante dont il faut garantir l'accès, l'eau est aussi un élément de la nature, indispensable à la continuité de l'environnement. Cette eau est une

⁵⁷ Introduction du documentaire *Vague Citoyenne* de François Guieu.

ressource qui compose l'environnement de l'individu, dans la nature mais aussi dans la ville, elle n'est plus l'eau potable ou l'eau commodité, elle n'est plus dans les réseaux, mais dans les rivières, les lacs, des mers. Les militants vont parfois justifier leur engagement en faisant référence à ce statut de ressource de l'eau, qu'il faut protéger des pollutions et des altérations. Nous pouvons parler d'une eau « ressource commune » qui résume assez bien ce que les militants en disent : il s'agit d'une ressource reçue en partage avec les hommes mais aussi l'ensemble du règne animal et végétal.

Le rapport à une eau comme ressource de l'environnement est à cheval entre les aspects matériels et symboliques, puisqu'il peut susciter à la fois une mobilisation locale et une réflexion d'ordre général. Certaines associations de la CACE s'interrogent sur la détérioration des nappes du Rhône et du Garon due aux activités industrielles, agricoles et autoroutières et se mobilisent sur le sujet. A Eau Secours 45, on travaille beaucoup sur la thématique de la pollution des nappes phréatiques par les activités agricoles. Ceci alimente la renégociation d'une frontière symbolique entre grand cycle ou eau ressource et petit cycle ou eau potable, qui existe dans le monde scientifique mais se retrouve aussi dans le monde associatif. Cette dichotomie dans la manière de penser l'eau est progressivement remise en question par un intérêt croissant pour les questions de qualité de l'eau et d'assainissement, et l'ouverture de la collaboration entre nébuleuse éco-environnementale et nébuleuse bleue.

La représentation d'une eau ressource commune indispensable à la vie révèle aussi une représentation très symbolique de l'eau considérée comme l'élément le plus indispensable à la vie. Cette eau alimente un ensemble de préoccupations quant à l'avenir, avec la prédiction de guerres de l'eau à venir mais aussi d'un mouvement de privatisation des ressources premières. Les analogies avec l'air sont présentes chez les militants qui veulent expliquer l'importance de la ressource et surtout le danger à la faire payer, comme chez Geneviève :

« Ce n'était pas uniquement le prix de l'eau, c'était aussi le fait que je pars du principe que l'eau doit être accessible à tous parce que ça fait partie. [sous-entendu, des ressources naturelles], comme l'air, comme un ... Avant qu'on nous le vende [rire]. » Geneviève, ACE

Une militante, Annie, propose même une référence cinématographique, un film dans lequel l'air deviendrait payant :

« Et donc ma conception c'était que l'eau qui est un bien public, une ressource naturelle absolument indispensable à la vie, ne doit pas être gérée par des privés. C'est comme l'air que l'on respire. Il y a un film d'ailleurs qui parle de ça. Je ne sais plus comment ça s'appelle, c'est une histoire qui se passe sur la planète mars. C'est un vieux film, ça se passe sur la planète mars et donc pour respirer il faut acheter son air puisqu'il n'y a pas d'air, donc il y a quand même un problème. Il y a quand même un parallèle avec ce qui peut nous arriver si l'air est trop pollué sur notre planète. » Annie, ACA

Annie ajoute à l'idée de « ressource commune » celle de « chose commune » ou « *res communis* » en disant de l'eau qu'elle est un bien public. Chez la plupart des militants, c'est plutôt la notion de bien commun qui va être convoquée pour contribuer à la définition de ce qu'est l'eau. Chez Éric B. l'eau est associée aux éléments de la vie, considérée comme un

« *trait d'union* » entre les hommes et la notion de « *bien commun* » s'énonce alors comme une évidence :

« Donc oui, je pense que les gens s'engagent pour l'eau parce que c'est universel. Ce n'est pas politique l'eau. Enfin je veux dire, ce n'est pas politique, ça n'appartient pas à un domaine partisan. On n'est pas partisan. C'est juste une réalité, pour vivre il nous faut de l'eau. On peut le tourner dans tous les sens qu'on veut, on a besoin d'eau. Tous, quel que soit le jour, l'heure, l'endroit de la planète. On a besoin d'eau. L'être humain a besoin d'eau. C'est comme ça. Donc oui, il y a des choses qui sont, on est sur les éléments, l'eau, l'air, la terre, des éléments tellement fondamentaux que c'est commun, c'est un trait d'union. La notion de bien commun évidemment. » Éric B, ICEO

La représentation de l'eau comme un bien commun permet la constitution d'une solidarité au moins symbolique avec tous les autres êtres humains, le bien commun universalisant autant que parfois il dépolitise – comme le fait Éric B – les revendications pour l'eau potable ; il y a donc une puissance évocatrice certaine dans la notion de bien commun, qui permet une adhésion large des membres du public de l'eau.

Malgré le renvoi à des représentations de l'eau telle que l'« eau bien commun », les pratiques domestiques des militants par rapport à leur consommation d'eau n'est pas nécessairement bouleversé, c'est ce que nous allons voir dans une dernière section.

*

La rencontre de l'eau, si elle a bouleversé des trajectoires d'engagement, « *changé la vie* » de militants, n'a pas bouleversé les rapports à l'eau au sens des pratiques. Si elle a institué des comportements vigilants vis-à-vis des élus, ces comportements vigilants ne semblent pas se retrouver dans la consommation de l'eau. Les militants n'ont pas modifié leurs pratiques domestiques au contact avec la cause de l'eau potable ; aucun militant ne parle d'installation de toilettes sèches, de machine à laver à économie d'eau et certains militants parlent même très peu de l'eau en entretien. Un seul militant, Éric B., nous a parlé d'une réflexion sur le gaspillage. Pour nous, elle s'impose plutôt comme un objet militant dans le sens qu'elle permet de donner à la trajectoire, dans ce qu'elle révèle, ce qu'elle permet de faire et la manière dont elle vient rassembler un certain nombre de valeurs. Elle est ainsi un bon support de mobilisation. L'eau, si elle ne crée pas de passions pour elle-même, crée des engagements passionnés, quand il s'agit d'obtenir justice, de faire trembler les puissants, de dénouer des cas. Elle devient un outil pour penser le monde et le système, sans pour autant modifier durablement les comportements domestiques.

Les bouleversements majeurs semblent ainsi se trouver à un niveau plutôt politique, ce que nous verrons dans nos chapitres suivants, consacrés à l'exploration des trois piliers de la régulation civique, la participation, la vigilance et la politisation.

Conclusion

L'étude de l'engagement militant pour l'eau potable nous permet d'attester de la variété des militants que la cause agrège. L'eau, qu'elle soit appréhendée comme un bien du quotidien ou

une ressource fondamentale, résonne différemment chez les militants, en fonction des valeurs et des expériences qu'ils ont acquises au cours de leur trajectoire.

Nous l'avons vu grâce à nos idéaux-types, en fonction des situations locales et des problématiques rencontrées, l'engagement pour l'eau potable va se retrouver chez différents profils militants, des militants expérimentés d'actions syndicales et politiques, ou plutôt des militants longtemps concentrés sur des activités associatives de type hédoniste ou gestionnaire. Ces différentes expériences conditionnent différents rapports au politique et à l'action militante en elle-même, et c'est en étudiant ces différentes que l'on peut progresser dans la compréhension des éléments qui peuvent opposer les militants ou les organisations, et entraîner des disputes. C'est aussi cette diversité qui peut expliquer le contenu composite de la régulation civique, qui est à la fois constituée d'interventions critiques, contestataires, mais aussi d'un ensemble de contributions aux affaires de la Cité.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

Comme nous l'avons vu dans cette partie 2, la nébuleuse bleue rassemble un ensemble composite d'acteurs dotés de différentes expériences, schèmes d'actions et conceptions de l'intervention militante pour l'eau potable. C'est cette diversité qui confère sa spécificité à la régulation civique orientée à la fois par des contributions de type gestionnaire mais critique aux affaires de la Cité et par des contributions de type politique et militantes à la fois contestataires et contributives.

Nous allons voir dans une troisième partie comment cette régulation civique à deux facettes se met concrètement en actes.

PARTIE 3 : LA REGULATION CIVIQUE

INTRODUCTION DE LA PARTIE 3

Les publics de l'eau produisent une forme alternative de régulation au secteur de l'eau, relativement inédite, qui s'est construite, comme nous venons de le voir, à travers leur enquête sociale, et qui se compose de différents savoirs faire, expériences et compétences... On peut appréhender cette forme spécifique de régulation, que l'on nomme civique, comme le produit de l'enquête sociale. Elle s'est structurée à travers les différentes épreuves auxquelles ont fait face les publics de l'eau, quand ils se sont confrontés à différentes asymétries. Ils ont ainsi fait face à des asymétries d'information, qu'ils ont dépassées en travaillant à obtenir la transparence du secteur et à dénoncer des affaires ; à des asymétries de savoirs et d'apprentissages qu'ils ont comblés en montant en compétence ; et enfin à des asymétries de légitimité. Les publics de l'eau ont dû faire et font toujours constamment la preuve de leur légitimité à participer dans un secteur souvent dominé par la figure de l' élu et la figure de l'expert, en pénétrant le débat technique grâce à leurs connaissances mais aussi en fondant leur légitimité sur leur parole de citoyen en tant qu'usager ou simplement de citoyen, qui demandent des comptes à ceux qu'ils ont élu.

Au cours de leur enquête sociale, les publics de l'eau sont intervenus sur des cas qui les concernaient et ont procédé à leur dénouement, à l'aide de différentes composantes du répertoire d'action : action en justice, action de rue, action de bureau. La résolution de ces cas n'a pas entraîné l'extinction de l'action des publics de l'eau, ni la dissolution de ceux-ci. Même s'ils ont eu tendance à se transformer, les publics sont restés mobilisés sur les questions de l'eau potable. Ils ont inscrit dans le temps un certain nombre d'activités, qui reposent sur leurs relations établies avec la puissance publique locale et leurs acquisitions de compétences.

Ce sont les activités qu'ils vont mener vis-à-vis du secteur de l'eau que nous qualifions de régulation civique, que nous considérons comme dotées de deux facettes : une facette corrective et une facette contributive. Ces deux facettes de la régulation civique se mettent en œuvre à la fois dans l'arène participative, dans les dispositifs de consultation des usagers tels que les CCSPL mais aussi en dehors de ces espaces, dans une arène contestataire. La facette corrective se met en œuvre dans le prolongement des actions collectives menées par les publics de l'eau, c'est-à-dire que le flux d'évaluation et de critiques visant un problème se maintient, soit malgré la résolution du problème, soit parce que le problème n'a pas trouvé de résolution ou encore parce que d'autres problèmes ont émergé. Ce flux se maintient car il visait non pas le problème en lui-même mais ceux qui étaient considérés comme responsables de ce problème, les acteurs de la régulation du secteur : élu, État, services et délégataires. La facette corrective de la régulation se met en œuvre sur la scène de la participation mais aussi dans l'espace contestataire, grâce à des processus d'enquête, de contradiction et de vigilance. La facette contributive de la régulation civique a un pied dans l'arène participative et un pied en dehors : les citoyens en tant qu'usagers contribuent à la régulation du secteur dans les

dispositifs de concertation, mais aussi en dehors en produisant et diffusant dans l'espace public un ensemble de valeurs, de savoirs et de discours.

La régulation civique repose donc sur une articulation de ces facettes correctives et contributives, et dans un équilibre constamment négocié entre trois composantes. Ces trois composantes sont la participation des publics, à la fois contributive et contestataire, aux dispositifs consultatifs liés à la gestion de l'eau (CCSPL, comité d'usagers, conseils d'exploitation des régies), l'exercice d'une vigilance informée, comme activité critique et pouvoir d'inspection, et la politisation de l'eau. Cette dernière est une condition d'existence de deux autres composantes, puisque la vigilance et la participation sont liées au maintien d'une attention publique au secteur de l'eau, mais elle est aussi une manière de penser la régulation civique comme un contre-pouvoir qui, au-delà de la régulation locale, pense d'autres manières d'appréhender la gestion de l'eau mais aussi la démocratie.

Nous allons voir dans cette troisième partie de la thèse, comment la régulation civique se met en œuvre au concret en étudiant ses trois composantes et la manière dont elles articulent facette corrective et facette contributive, scène participative et scène contestataire. Nous traiterons dans le septième chapitre de la participation des publics de l'eau aux dispositifs de consultation des usagers, en étudiant les stratégies de tous les acteurs pour passer l'épreuve de la participation et mettre à l'épreuve cette participation. Nous verrons dans un huitième chapitre comment se mettent en œuvre les deux autres composantes de la régulation civique, la vigilance et la politisation, moins institutionnalisées mais également sensibles au jeu des acteurs.

CHAPITRE VII : LES PILIERS DE LA REGULATION CIVIQUE (1) : LA PARTICIPATION CONTRIBUTIVE ET CONTESTATAIRE DES PUBLICS DE L'EAU

Introduction

La participation aux dispositifs consultatifs des usagers mis en place dans les années 1990 occupe une place importante au sein du répertoire d'action des publics de l'eau. Cette participation était une des demandes des associations d'usagers de l'eau, afin de réduire l'opacité dans laquelle la gestion de l'eau était accusée de se faire, de permettre aux usagers d'accéder à l'information sur cette gestion de l'eau et de seconder la puissance publique dans son exercice de contrôle du délégataire. La création des Commissions Consultatives des Services Publics Locales (CCSPL), nous l'avons vu en chapitre I, permettait de concrétiser et codifier cette participation des usagers, et d'ouvrir un espace de dialogue entre collectivités et associations. Les pouvoirs publics locaux pouvaient ainsi donner une réponse positive aux demandes de participation, progresser dans la compréhension des besoins mais aussi parfois des colères des usagers, et canaliser un flux de critiques qui leur étaient adressées ou ciblaient les délégataires. Les CCSPL ont donc matérialisé un espace de reddition de comptes et d'information et ont permis tout à la fois la reconnaissance des associations dans leur légitimité et leur capacité à contribuer à la régulation de l'eau, et une triangulation des rapports entre les collectivités et leurs opérateurs. D'une collectivité à l'autre et d'un contexte à l'autre, acteurs institutionnels, politiques ou militants se sont inégalement impliqués dans ces dispositifs mais, dans les deux cas qui vont nous intéresser, l'investissement de deux dispositifs, une CCSPL au Grand Lyon¹ mais aussi un comité d'usager à Olivet fut plutôt fort, s'intégrant dans la mise en œuvre de la démocratie participative locale en accord avec le « nouvel esprit de la démocratie » (Blondiaux, 2008).

Nous allons chercher dans cette partie à étudier ces rencontres entre la mobilisation des publics de l'eau et les dispositifs de participation pour voir comment ils vont s'influencer l'un l'autre. Comme le dit Catherine Neveu (2011), sphère institutionnelle et sphère des mobilisations ne sont en effet pas des univers distincts et disjoints mais s'influencent les unes les autres. D'un côté, le monde associatif pèse sur la définition des problèmes à traiter en priorité par les pouvoirs publics et de l'autre, le cadre de la participation affecte la structuration et le fonctionnement des associations. Il y a donc un double mouvement de transformation vis-à-vis des CCSPL puisque les publics de l'eau vont contribuer, en participant dès le début à leur mise en place, à dessiner les contours de la participation des usagers, mais en retour ils devront s'adapter à des normes et des rôles parfois contraignants et susceptibles d'affecter la forme de leur mobilisation.

La participation des publics représente donc un ensemble d'opportunités et de menaces, avec les risques que la participation fait courir à la mobilisation tels que la routinisation, la

¹ Nous avons pris acte de la transformation de la communauté urbaine du Grand Lyon en métropole de Lyon mais nous préférons garder le nom utilisé au moment de l'enquête soit, le Grand Lyon.

dépolitisation ou l'enfermement dans des rôles prédéfinis par la puissance publique, comme ceux d'usagers ou d'experts militants. Cependant, elle est une injonction à laquelle les associations ne peuvent se soustraire sous peine de perdre leur légitimité. Même en cas de désaccord avec l'orientation des dispositifs, les associations ne peuvent délibérément ignorer ou contourner ces espaces sans jeter le discrédit sur leurs revendications – qui sont en partie des demandes de participation – et leur légitimité.

Sans pouvoir ni vouloir pour autant cesser leur participation, les associations vont y mettre en œuvre ce que Sandrine Rui et Agnès Villechaise-Dupont (2006) nomment une *participation distanciée*, c'est-à-dire une participation tout à la fois contributive et critique ; on fait la démonstration de son désaccord tout en maintenant sa participation. Le conflit occupe donc une place importante dans cette forme de participation qui s'accompagne de désaccords ayant trait à la vocation de la structure, au statut des militants ou aux détails de la gestion de l'eau. Il est pour Rui et Villechaise-Dupont une ressource des associations: « *pour les associations, la recomposition de leur rôle social dans un contexte d'institutionnalisation du débat public tient à leur capacité de construire du conflit dans un espace local qui cherche en permanence à l'étouffer, ou tout au moins à le pacifier en réduisant son intérêt* » (Rui et Villechaise-Dupont, 2006, p.35). Il permet aussi comme le montre Catherine Neveu (2011) de résister à des formes de « domestication » et les militants vont aussi s'appuyer sur les défauts de l'offre de participation pour alimenter leur argumentaire en faveur d'un changement de mode de gestion et d'une modification de la gouvernance.

Nous aborderons dans une première partie, le cas de CCSPL du Grand Lyon avec la participation de l'Association des Consommateurs d'Eau du Rhône (ACER). Nous reviendrons sur les circonstances de la mobilisation et de la mise en place des dispositifs participatifs, puis nous en proposerons l'analyse en nous appuyant sur l'observation des réunions et les entretiens réalisés avec les militants et les responsables des dispositifs (services, élus, délégataires). Dans une deuxième partie, nous présenterons d'autres dispositifs de participation des usagers, une CCSPL et un comité d'usagers à Olivet, en procédant de la même manière et en nous intéressant au rôle du public local de l'eau, l'Initiative Citoyenne pour l'Eau à Olivet (ICEO). Dans une troisième et dernière partie, nous proposerons une analyse comparative des deux dispositifs afin d'en faire ressortir les grands axes, tels que les relations conflictuelles et la montée en compétence ; nous étudierons comment espaces de participation et associations s'influencent les uns les autres dans la production de la régulation des services de l'eau potable.

I. La participation à la CCSPL du Grand Lyon ou l'expérimentation d'une démocratie participative locale en contexte de dispute

Nous allons nous intéresser à la participation à la CCSPL du Grand Lyon à travers le prisme de l'engagement de l'association ACER (l'Association des Consommateurs d'Eau du Rhône). Celle-ci s'est mobilisée tout d'abord dans les années 1990 autour du syndicat des Eaux de

Communay et Région à cause de l'augmentation des prix de l'eau puis s'est tournée, sous l'influence de son président Jean-Louis, vers le Grand Lyon. Grâce à l'investigation de ses membres et à leur montée en compétence, l'association a pu lancer des alarmes, sur des cas de surfacturation notamment. Entrée en contact avec le Grand Lyon pour remédier à cette irrégularité, elle a été dès le début intégrée à la mise en place de la CCSPL. L'ACER, plutôt que de choisir la voie des tribunaux pour attaquer le contrat de DSP, s'est plutôt impliquée dans la participation à la CCSPL, souvent contradictoire et conflictuelle, pour jouer son rôle de contre-pouvoir, obtenir justice vis-à-vis des défauts du contrat et accompagner l'échéance et la renégociation de celui-ci. Elle va aussi assurer, en maintenant sa participation, le suivi du nouveau contrat.

Contrairement à d'autres CCSPL à cette époque (Waechter, 2004) celle du Grand Lyon est particulièrement investie par la collectivité, et intégrée à une stratégie de développement de la démocratie locale et de la participation citoyenne. Nous proposons donc d'étudier comment la logique de la mobilisation croise celle de la participation dans ce contexte particulier et comment se met en acte la régulation civique au sein du dispositif. Nous reviendrons d'abord sur la création et la composition de la CCSPL, puis nous traiterons d'un de ses temps forts – la renégociation du contrat de DSP –, avant de proposer une réflexion sur le fonctionnement du dispositif et la place qu'y occupe le conflit.

1. Retour sur la mise en place de la CCSPL du Grand Lyon : un exercice de démocratie locale

(a) Précisions méthodologiques

Pour réaliser ce travail, nous nous sommes appuyée – en plus des témoignages des militants – sur des entretiens réalisés auprès des acteurs politiques, en la personne de monsieur Gérard Claisse, ancien vice-président en charge de la participation citoyenne, et des acteurs institutionnels de la CCSPL, issus des services de la Direction de l'Eau (DE), de la Direction de l'Evaluation et de la Performance (DEP), et de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP), tout particulièrement auprès de la chargée de mission Participation Citoyenne aussi chargée de la CCSPL². Nous avons également interrogé, en plus de Jean-Louis et Micheline de l'ACER, Jean-Michel de l'association Attac, chef de file de la mobilisation pour les États Généraux des Services Publics (EGSP69)³. Nous nous sommes appuyé sur la lecture des documents mis à notre disposition par ces différents acteurs : les comptes rendus de réunions de CCSPL – et notamment celui d'octobre 2012 durant lequel l'avis de la CCSPL a été rendu sur la DSP de l'eau potable –, le rapport d'activités de la CCSPL 2012/2013, le règlement de service, un document récapitulatif de la contributions des associations à la CCSPL intitulé « Quel service public d'eau potable pour demain, qualité de service et tarification » ainsi qu'un rapport d'évaluation sur « l'impact de la contribution de la

² Par souci d'anonymisation nous ferons référence à ces acteurs comme « représentant(e)s des services du Grand Lyon » quand nous utiliserons des verbatims issus d'entretiens menés avec eux.

³ Les EGSP69 sont un réseau d'acteurs (associations, syndicats, partis politiques) mobilisés pour le retour en régie du service d'eau du Grand Lyon.

CCPL sur le cadre stratégique de la nouvelle politique publique de l'eau » réalisé en 2013 par le bureau d'étude Planète Publique à la demande des trois directions du Grand Lyon impliquées dans la CCSPL (DE, DEP et DPDP). Nous avons eu l'occasion d'assister à une séance plénière de la CCSPL en juillet 2016, mais malheureusement pas à un groupe de travail de cette même CCSPL⁴. Par souci de comparaison nous sommes allée à la rencontre de deux responsables de la CCSPL de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et avons eu accès aux comptes rendus des réunions.

(b) Contexte de mise en place : entre obligation réglementaire, engagement politique et gestion de la contestation

Comme nous l'avons vu dans le chapitre premier de notre thèse, les Commissions Consultatives sont créées en 1992 par la loi Administration Territoriale de la République (ATR) et c'est la loi de 2002 sur la démocratie de proximité qui va entraîner réellement leur mise en place. Les CCSPL sont le plus souvent considérées comme des obligations réglementaires relativement rigides, qui ne concernent pas toutes les collectivités⁵ et sont inégalement investies.

Le Grand Lyon affiche sa volonté de faire la CCSPL autrement, refusant d'en faire une « simple chambre d'enregistrement » comme le dit le président de la CCSPL lui-même⁶, ambitionnant au contraire d'en faire un espace de dialogue entre les usagers et les services et d'amélioration de l'action publique locale. Ce projet d'ouverture d'un espace de participation s'inscrit dans le cadre du « nouvel esprit de la démocratie » (Blondiaux, 2008) et l'extension de la démocratie de proximité. La CCSPL est d'ailleurs mise en place à Lyon en même temps que les conseils de développement, et que la rédaction d'une Charte de la Participation. La mise en place de la CCSPL se fait également dans le contexte d'un renouvellement de l'exécutif communautaire en 2001 en faveur du PS, et c'est un élu issu d'une mobilisation de la société civile, Gérard Claisse, militant sur les questions de déplacement urbain⁷, nommé vice-président en charge de la participation citoyenne, qui va piloter la mise en place de la CCSPL. Celle-ci s'appuie donc dès le départ sur une volonté politique et sur l'engagement de son président⁸, déterminé à mettre l'accent sur le débat public. Côté services, la CCSPL est organisée par la Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP) et plus particulièrement la responsable la Mission Participation Citoyenne, avec la collaboration de la Direction de l'Evaluation et de la Performance (DEP), et, pour l'eau potable, de la Direction de l'Eau. Le fait que la CCSPL soit placée sous la responsabilité la DPDP est un bon indicateur de la qualité démocratique qu'on veut lui confier. Elle peut être associée à d'autres

⁴ Malgré notre demande et la proposition de la DE, nous avons été « oublié » par deux fois, et le nombre de réunions étaient, à partir de 2014/2015, plus espacé.

⁵ Les CCSPL ne sont obligatoires que pour les EPCI de plus de 50 000 habitants ou les syndicats qui comportent une commune de plus de 10 000 habitants.

⁶ Dans le rapport d'activité de la CCSPL 2012/2013.

⁷ Il se mobilise contre le péage du périphérique Nord de Lyon, procédant à une levée des barrières. Après deux mandats à cette vice-présidence de la CCSPL, il quitte la charge pour prendre celle de vice-président en charge de la politique d'achat public et des gestions externes.

⁸ Voir l'entretien qui lui est consacré

dans la revue Millénaire 3 du Grand Lyon : « les réalisations en matière de participation citoyenne à Lyon » réalisé par Cédric Polère <http://www.millenaire3.com/interview/2007/les-realizations-en-matiere-de-participation-citoyenne-a-lyon>

services selon les collectivités : à l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) par exemple la CCSPL relève de la Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains.

Le contexte de la mise en place de la CCSPL est aussi celui de la mobilisation d'une association d'usagers de l'eau, l'ACER, créée au milieu des années 1990, qui a pointé les défauts du contrat de DSP signé en 1986, puis d'États Généraux des Services Publics Rhône en 2012, en faveur d'un retour en gestion publique. Le contrat en question est reconnu comme léonin par le politique et les services eux-mêmes : dans le compte rendu de la séance plénière du 25 octobre 2012 de la CCSPL Gérard Claisse explique ainsi que *« pendant 30 ans, la gestion de l'eau par les délégataires du service public s'est révélée déséquilibrée au plan financier au détriment de la collectivité et des usagers. Le délégataire a fait office d'exploitant mais aussi de banquier, d'assureur et de sous-traitant »*. Il doit prendre fin, comme le veulent la loi Sapin et l'arrêt Olivet, en février 2015, ce qui alimente la mobilisation d'associations en faveur de la gestion publique.

La mise en place d'une CCSPL permettait alors de donner des interlocuteurs aux militants mobilisés, de recevoir mais aussi de canaliser le flux de leurs contributions et de leurs critiques. Elle a permis, un peu plus tard en 2012, de maintenir un espace de dialogue mais aussi de travail, lors de la renégociation du contrat de DSP, avec les associations en faveur de la régie.

(c) La composition de la CCSPL

La CCSPL est une instance tripartite, qui rassemble des élus communautaires (majorité et opposition), différentes associations d'usagers et les services concernés (seuls les deux premiers groupes sont dotés d'un droit de vote). Elle est multithématique et a vocation à consulter les usagers sur les différents services en DSP (eau potable, déchets, parking, cimetières). La commission du Grand Lyon a pour spécificité de faire la part belle aux associations : celles-ci représentent deux tiers des participants pour un tiers d'élus. Les associations sont ainsi une trentaine⁹ et peuvent être représentées par deux personnes, ce qui fait au total une cinquantaine de personnes. Pour comparaison, dans la CCSPL strasbourgeoise, les représentants d'usagers sont en infériorité numérique, ce qui peut rendre plus difficile leur prise de parole. Lors de la mise en place de la CCSPL du Grand Lyon, les associations dédiées à la consommation et aux services publics ont été recensées et sollicitées pour participer à la commission. La CCSPL rassemble une hétérogénéité de participants, avec des associations locales spécifiques comme l'ACER ou encore la CANOL, l'association des Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais, ou des antennes locales d'associations nationales comme la CLCV, l'UFC-Que Choisir ou encore la Confédération Nationale des Familles (CNF). Il y a à la CCSPL différents types d'associations : des associations de consommateurs généralistes (les associations précédemment citées mais aussi par exemple l'Association des Nouveaux Consommateurs du Rhône), des associations d'usagers ciblant un type spécifique de service (l'eau potable, le chauffage urbain, le Golf, les déplacements...) des associations familiales (comme l'Union Départementale des Familles ou la CNF), des

⁹ Elles sont exactement 31 en 2013, mais ce nombre peut se modifier en fonction des entrées et des sorties d'associations – lors de notre passage en 2016, ce nombre était passé à 32.

associations de propriétaires ou copropriétaires, mais aussi des associations environnementalistes comme la FRAPNA et une association politique, Attac. Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, c'est Jean-Louis, le président de l'ACER qui propose et fait rentrer l'association Attac à la CCSPL ainsi que l'association pour l'Information et la Défense des Consommateurs de la CGT (Indécosa¹⁰). Ce sont les trois associations qui vont faire front commun pour porter la revendication de la régie publique à la CCSPL. La fréquentation effective de la CCSPL est assez importante, ce qu'un de nos interlocuteurs attribue à l'importante proportion de retraités dans les associations. Par exemple, lors de la réunion pour l'avis sur le projet de la DSP en 2012, une vingtaine de représentants d'associations sont présents, pour 15 associations¹¹. Même si la fréquentation de la CCSPL du Grand Lyon peut varier, elle est toujours plus importante que celle de l'EMS, avec en moyenne 3 représentants d'usagers pour 4 élus et 4 représentants des services¹².

Face aux associations, les élus communautaires sont en principe une vingtaine, issus de la majorité comme de l'opposition, et on compte parmi eux plusieurs vice-présidents. Dans la pratique, ils sont moins assidus que les représentants d'associations, mais on peut observer la présence d'une dizaine d'entre eux lors de la réunion pour l'avis sur le DSP Eau en 2012. Enfin, les services sont représentés par une dizaine de personnes issues des différentes directions que nous avons présentées (DPDP, DEP et Eau). Ce sont eux qui animent les réunions, présentent les bilans et les rapports, sans la participation des délégataires. Plusieurs interlocuteurs nous expliquent que leur présence n'est pas demandée, sauf circonstance particulière, pour éviter les conflits mais aussi parce que c'est la collectivité qui s'affirme comme l'interlocuteur direct des associations et des usagers.

(d) Le fonctionnement de la commission consultative

La CCSPL est composée d'un bureau, comprenant trois élus et cinq représentants d'associations – dont Jean-Louis de l'ACER –, désignés pour six ans. Le bureau a pour fonction de préparer les avis et le programme de travail de la CCSPL qui se compose en deux types de réunions :

- Des séances plénières qui ont lieu plusieurs fois par an (par exemple quatre en 2012) en fonction des besoins. Elles sont réunies quand il faut faire la restitution d'un rapport ou obtenir l'avis consultatif obligatoire de la CCSPL sur une délibération.
- Des groupes de travail qui ont été mis en place pour permettre un travail thématique plus spécifique : il y a un groupe thématique Eau potable et assainissement, Déchets et chauffage urbain, Stationnement et déplacement, Equipements communautaire. Le Groupe de travail Eau permet de traiter des questions spécifiques à la gestion de l'eau, telle que la consultation des rapports du délégataire ou du RPQS. Il a aussi été mis à contribution pour procéder à un travail de réflexion sur le futur service public de l'eau.

¹⁰ Pour rappel, nous faisons la présentation de ce mouvement des consommateurs en chapitre II.

¹¹ Informations issues du compte rendu de la réunion de la CCSPL d'octobre 2012

¹² Ces estimations sont faites sur la base de la lecture de comptes rendus des réunions de la CCSPL des années 2009 à 2013 mise à notre disposition par la Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains de la CUS.

La CCSPL propose également des formations et des visites aux participants, afin de les faire monter en compétence. En 2012/2013 il y a par exemple eu des formations sur le contrat de partenariat ou la gestion des eaux pluviales et la visite de la station d'épuration Aqualyon de la Feyssine. Si la CCSPL a vocation à traiter de l'ensemble des services publics en délégation ou en régie, l'eau, du fait de l'actualité ou de la mobilisation, a occupé une place particulière notamment lors de la renégociation du contrat de DSP.

2. La renégociation du contrat d'eau : un temps fort pour la CCSPL comme pour les associations

L'année 2012 marque un moment important dans la vie de la CCSPL tout comme dans celle de l'ACER, puisque c'est l'année au cours de laquelle doit se faire la renégociation du contrat de DSP pour l'eau potable, qui arrive à échéance en 2015 en vertu de l'arrêt Olivet. L'ACER et d'autres associations locales voient dans cette renégociation une fenêtre d'opportunité pour négocier le retour en régie de la gestion de l'eau potable, en s'appuyant sur les faiblesses du contrat signé en 1986 et sur le prix de l'eau considéré comme particulièrement élevé à Lyon¹³. La CCSPL propose pour sa part de convier les associations qui la composent à une grande réflexion sur le service de l'eau puisque le sujet occupe une place dans l'espace public et les échanges de la CCSPL.

(a) L'organisation des États Généraux des Services Publics

Dans l'espace public, la mobilisation s'appuie sur une coordination d'associations dite EGSP 69, qui commence à discuter de la question de l'eau en 2010.

➤ La mobilisation des EGSP69

Les EGSP69 rassemblent différents collectifs et acteurs, des syndicats comme l'Ugit-CGT, le FSU, des associations comme Attac, la Confédération Générale du Logement (CGL), la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), et des partis politiques (Les Verts et le NPA notamment). L'ACER va y jouer un rôle important, puisqu'elle est déjà mobilisée sur le sujet et dispose de connaissances spécifiques. Un autre acteur important sera Jean-Michel, membre d'Attac et de la FSU, longtemps mobilisé dans les réseaux syndicalistes lyonnais. Interrogé en entretien, il se définit comme un « *expert des services publics* » et il voit dans la renégociation du contrat de DSP une bonne occasion de défendre les services publics :

« Donc on s'est dit, « bon bah tiens on va se saisir de ce machin ». Parce que l'eau de Lyon était la troisième la plus chère de France, parce que normalement la mairie est socialiste officiellement. Donc voilà on s'est dit... Donc on a créé un collectif local. Les états généraux du service public 69 sur l'eau. » Jean-Michel, EGSP69

Les EGSP s'appuient sur le prix élevé de l'eau à Lyon et pensent, comme le montre le verbatim, pouvoir s'appuyer également sur un relais politique du fait de la couleur du

¹³ Avant la renégociation du contrat, les révisions quinquennales ont déjà permis de réduire le prix de l'eau, considéré auparavant comme un des plus élevés de France.
<http://www.lyoncapitale.fr/Journal/Lyon/Actualite/Economie/L-eau-beaucoup-trop-chere>

président du Grand Lyon. La remunicipalisation de Paris par l'équipe socialiste inspire largement les membres du collectif et contribue à montrer qu'un changement d'ampleur est possible.

Avec la collaboration de Jean-Louis mais aussi de membres d'EELV, les EGSP mènent ce que Jean-Michel décrit comme une « *super campagne* », avec constitution d'un dossier, la distribution de 50 000 cartes postales, la circulation d'une pétition, l'organisation de réunions publiques, et de débats avec notamment Raymond Avrillier de Grenoble ou Gabriel Amard de l'agglomération des Lacs de l'Essonne¹⁴. Jean-Michel, comme les militants de l'eau, suit un processus d'apprentissage, participe à la constitution de dossiers sur la tarification et intègre la CCSPL au titre d'Attac. Comme Jean-Louis, il intervient donc sur les deux fronts, à l'intérieur de la CCSPL mais aussi à l'extérieur avec les EGSP69. Lors de prise de la décision de la reconduction en 2012, les militants des EGSP 69 sont présents devant les locaux du Grand Lyon avec des bannières, mais n'obtiennent pas satisfaction.

➤ *Perspectives d'analyse de l'échec de la mobilisation*

Plusieurs raisons sont avancées par les militants ou nos autres interlocuteurs politiques ou des services pour expliquer l'échec de la mobilisation. Plusieurs d'entre eux considèrent que l'enjeu ne mobilise pas les foules (en dehors de la mobilisation du réseau des EGSP qui rassemble jusqu'à deux-cents personnes). Le prix de l'eau, très élevé au départ de la mobilisation de l'ACER, a déjà baissé à l'issue des révisions quinquennales de 2001 et 2007. L'enjeu de la régie mobilise moins que dans d'autres villes comme Grenoble, et n'est pas soutenu par le politique comme pour Paris. En effet, malgré une mairie socialiste, il n'y a pas d'engagement politique pour la mise en place d'une régie. On me dit souvent que la faveur de Gérard Collomb pour le maintien d'un contrat de délégation était connue¹⁵. Au niveau des partis, si les Verts soutiennent l'initiative, ainsi que certains partis de gauche, les communistes sont divisés et certains vont de positionner en faveur de la reconduction de la DSP. L'opinion publique apparaît comme peu mobilisée (selon son site internet, la pétition n'obtient qu'un millier de voix), malgré plusieurs articles dans Lyon Capitale ou Rue 89. La question du mode de gestion doit affronter la concurrence d'autres enjeux plus mobilisateurs comme l'accès à l'eau pour tous ou la lutte contre le réchauffement climatique. Pour le journaliste de Rue 89 interrogé, la communication est également difficile sur le sujet, puisque celui-ci s'avère relativement technique. Des militants aux services et aux élus, les avis diffèrent concernant l'ampleur de la mobilisation, mais pour Gérard Claisse, la mobilisation reste relativement « *confidentielle* », trop focalisée sur l'argumentaire en termes de prix, alors que d'autres enjeux auraient été plus mobilisateurs selon lui. Au sein des EGSP, l'hétérogénéité des personnalités, des associations et des visions de la gestion de l'eau a aussi pu rendre difficile les collaborations et les accords.

¹⁴ Membre du parti Front de Gauche/ les Insoumis, il est l'ancien président de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne, acteur de la remunicipalisation du service d'eau et président du conseil d'exploitation de la régie de 2010 à 2014. Il est aussi le président de la Coordination Jurassienne pour l'Eau Bien Commun dite COJEA (2014)

¹⁵ Cette idée est également défendue dans un article de Rue89 Lyon. <http://www.rue89lyon.fr/2014/01/14/le-grand-lyon-confie-encore-son-eau-a-veolia/>

Les débats qui ont lieu dans l'arène publique se retrouvent dans l'arène participative de la CCSPL, puisque plusieurs associations membres des EGSP y occupent une place.

(b) La saisine de la CCSPL pour le futur service public de l'eau

C'est en effet à la même époque, en 2011, qu'a lieu une saisine de la CCSPL à propos du futur service public de l'eau. Sa participation est demandée pour contribuer à dessiner les contours d'un service « pour demain » à l'aide de la mise en place d'un atelier intitulé « Eau, qualité de service et tarification ».

➤ *Enjeux et organisation de l'Atelier Eau*

La volonté affichée est de solliciter les savoirs et les opinions des représentants d'utilisateur afin « d'enrichir la réflexion des élus du Grand Lyon sur la qualité de service et la structure tarifaire du prochain service public¹⁶ ». Les élus, et tout particulièrement les vice-présidents en charge de l'eau et de la participation citoyenne, tiennent à solliciter les représentants d'utilisateurs afin de bénéficier de leur « expertise associative forte », et de permettre une « confrontation des points de vue »¹⁷. Pendant plusieurs mois les associations volontaires vont donc se plier à l'exercice à travers des réunions, des formations, des ateliers, animés par des facilitateurs qui vont mener à la rédaction d'une contribution. Elle est restituée par les représentants d'utilisateurs eux-mêmes lors d'une réunion en plénière de la CCSPL en mars 2012. C'est Jean-Michel qui prend en charge la communication et qui présente des points d'amélioration du service de l'eau tels que : la meilleure information des usagers et la plus grande lisibilité de la facture, le maintien de la part fixe (à laquelle s'oppose toujours l'ACER) mais la baisse de son montant, la suppression de la dégressivité des prix, un tarif unique pour tous les usagers domestiques. Certains points sont débattus lors de la réunion, puis la contribution est adoptée par la CCSPL à la majorité moins un, l'ACER, qui émet un vote défavorable. Les conclusions de la contribution et l'avis de la CCSPL sont transmis au groupe de travail politique du conseil communautaire constitué dans le cadre de l'organisation du futur service public, au cours de deux réunions sur la qualité de service et sur la tarification. On l'a bien vu, l'atelier Eau de la CCSPL demande aux représentants des usagers de contribuer aux dimensions techniques et commerciales du service, le prix et la qualité, en évitant bien d'aborder le sujet qui agite l'espace public et mobilise les associations à cette époque-là : le futur mode de gestion. Le sujet est situé en dehors du périmètre de la CCSPL, il ne sera pas discuté lors de l'atelier puisqu'il est intégralement pris en charge par le groupe de travail politique.

➤ *La consultation de la CCSPL pour l'avis sur la DSP*

La CCSPL a cependant vocation à être consultée lors de la prise de décision en la matière. Ce sera le cas en octobre 2012, quelques mois après la restitution de l'Atelier Eau : la commission est réunie en séance plénière pour donner son avis sur la DSP Eau potable. Gérard Claisse, qui préside la réunion, revient sur les erreurs du précédent contrat et affirme la volonté de la collectivité d'assurer pleinement son rôle d'autorité organisatrice en reprenant le

¹⁶ Comme formulé dans le document de restitution édité par le Grand Lyon en 2012.

¹⁷ *Ibid.*

contrôle de la gestion de l'eau ; il s'agit de « reprendre la main¹⁸ ». La réunion se fait en plusieurs temps : il y a d'abord la présentation de la démarche de travail, des grands enjeux de l'eau¹⁹, du processus du choix du mode de gestion, il y a aussi une comparaison avec le mode de gestion parisien, puis un temps est laissé au débat avant que la CCSPL ne rende son avis. Les quatre scénarii de gestion de l'eau envisagés sont présentés : régie en lot unique, DSP en lot unique, mixité territoriale (une DSP sur la rive gauche et une régie sur la rive droite ou vice versa), mixité fonctionnelle (production de l'eau en régie et distribution en délégation) puis le choix de la DSP en lot unique est justifié. Il est le scénario qui a le meilleur ratio « atouts, faiblesses, opportunités, menaces », présenté comme permettant la meilleure continuité de service, une harmonisation à l'échelle du territoire, et le soutien « des délégataires en termes de recherche et de développement²⁰ ». Il s'accompagne d'engagements de la puissance publique à assurer un contrôle du délégataire, la durée courte du contrat (qui sera de huit années, contre trente avec le précédent contrat), une baisse de prix, la suppression de la dégressivité, l'abaissement de la part abonnement, la lisibilité de la facture, le déploiement de la télérelève. On retrouve donc des éléments sur lesquels l'atelier Eau de la CCSPL s'était prononcé (comme le manque de visibilité des factures ou la longue durée des contrats), ainsi qu'une réponse à la critique souvent faite par les associations aux services et élus, à savoir leur manque de contrôle et d'implication dans la régulation du secteur. La collectivité réaffirme son rôle d'autorité organisatrice et son contrôle sur l'opérateur, qui devra lui rendre des comptes. Celui-ci créera une société dédiée, « Eaux du Grand Lyon » et assurera l'accès à sa base de données. Il sera pénalisé en cas de manquement et il bénéficiera d'un bonus dans le cas contraire, soit en cas de dépassement des engagements contractuels. La régie est écartée puisque difficile à mettre en place à court terme et en raison d'une incertitude quant aux transferts des personnels qui laissait craindre une perte de compétence. Cependant la courte durée du nouveau contrat est annoncée comme permettant « de préparer une éventuelle transition et une réversibilité des modes de gestion²¹ ».

Le moment du débat laisse place aux critiques des représentants d'usagers et d'élus d'opposition ; Jean-Michel dénonce un « déni de démocratie » et conteste l'expertise en défaveur de la régie tandis que Jean-Louis s'interroge sur les modalités de participation des usagers dans la nouvelle configuration. Jean-Louis s'indigne également de la reconduction d'un contrat avec le même opérateur qui a été pris en défaut et auquel il estime qu'on ne peut faire confiance. Le débat laisse ensuite la place au vote, qui fait l'objet d'un tour de table. L'ACER et Attac ne sont pas les seules organisations à voter contre le mode de gestion proposé, qui rencontre aussi l'opposition d'associations familiales (UDAF, Confédération Syndicale des Familles) ou encore de la CNL. L'association UFC-Que Choisir avance pour sa part adopter une « position pragmatique et non idéologique » acceptant la DSP et ne s'annonce pas convaincue des avantages de la régie en termes de contrôle par l'autorité

¹⁸ Extrait issu du compte rendu de la réunion de la CCSPL d'octobre 2012.

¹⁹ Cinq grands enjeux sont identifiés : une autorité organisatrice renforcée, une stratégie patrimoniale durable, une qualité de service optimale, une politique tarifaire prenant en compte les enjeux du service et du territoire, la continuité de service.

²⁰ Extrait issu du compte rendu de la réunion de la CCSPL d'octobre 2012.

²¹ *Ibid.*

organisatrice. Au final, le vote concernant le mode de gestion, auquel Gérard Claisse ne prend pas part en sa qualité de président de la CCSPL, effectué à main levée, donne un résultat de 15 contre, 25 pour et 3 abstentions.

3. Apports et limites de la participation et du dispositif en contexte conflictuel

Les militants mettent en œuvre dans cet espace une participation que l'on peut qualifier de distanciée (Rui et Villechaise-Dupont, 2006) à la fois contributive et critique, au fur et à mesure qu'ils acceptent ou refusent de se conformer aux rôles qu'on leur propose. Ils ont une influence sur la trajectoire du dispositif, mais leur participation modifie en retour les conditions de leur mobilisation (Neveu, 2011). Nous allons tout d'abord voir dans cette partie quelles sont les stratégies que les acteurs adoptent au sein de ce dispositif, nous étudierons ensuite la place que le conflit y occupe, puis proposerons une mise en perspective et une réflexion sur les interactions entre mobilisation et participation.

(a) Des stratégies croisées...

Les apports de la participation à la CCSPL – en dehors de l'atelier Eau qui permet de valoriser le point de vue des usagers sur le service – au regard des ambitions affichées, peuvent paraître limitées. Les responsables du dispositif eux-mêmes le reconnaissent, même si la participation peut permettre de jauger des attentes des usagers ou d'identifier des problèmes entre le délégataire et ses abonnés, ils ne font pas de découvertes majeures quant au service par ce biais. L'ampleur de la contribution de la CCSPL à la régulation du secteur nous paraît passer plutôt par ce qui ne figure pas parmi les objectifs affichés mais résulte des stratégies croisées des acteurs pour utiliser le dispositif.

➤ Une participation qui canalise les mobilisations et assure des médiations

La mise en œuvre de la CCSPL permet, pour les services ou la municipalité, de canaliser le flux de la mobilisation, en l'orientant vers lui pour éviter les conflits entre les usagers et le délégataire. La collectivité fait ainsi « tampon » entre deux ensembles d'acteurs engagés dans une dispute à plusieurs échelles ; les délégataires ne sont d'ailleurs qu'épisodiquement conviés à la CCSPL. Donner un interlocuteur aux associations permet aussi d'orienter le flux d'évaluations et de critiques qui s'exprime alors dans le dispositif plutôt que dans l'espace public et les journaux. Faisant la démonstration de la réappropriation de son rôle d'autorité organisatrice, le Grand Lyon à travers la CCSPL va jouer un rôle de médiateur, et s'imposer en unique interlocuteur d'un parti comme de l'autre. La présence de l'opérateur elle-même se fait plus discrète, avec la création d'une société dédiée qui porte le nom de la collectivité et non celui de l'opérateur, dont le site internet, les voitures de fonction ou encore les factures ne comportent plus le sigle de Veolia.



Figure 28: Exemple d'une facture d'eau du Grand Lyon (2017) et d'une voiture d'entreprise (source : site internet et prêt d'un exemplaire d'une facture)

➤ *Une participation qui alimente la mobilisation grâce à l'accès aux documents et aux interlocuteurs*

De son côté, l'association ACER adopte la stratégie d'une participation distanciée, puisqu'elle participe tout en étant très critique des conditions de cette participation et des décisions de la collectivité. Elle maintient cependant sa participation à la CCSPL puisque celle-ci cumule les intérêts, directs ou indirects, comme celui de lui donner des interlocuteurs auxquels elle peut demander des comptes, ou de mettre à sa disposition un ensemble de documents autrement difficilement accessibles. Elle trouve également une fonction tribunicienne à la CCSPL, fonction également repérée par Yann Renaud à propos des associations de quartier : « *la réunion publique offre à l'association une tribune pour interpeller les responsables du projet et produire une parole critique. Accompagnée d'une agitation médiatique, elle permet ainsi de peser sur l'opération et la façon dont elle est menée* » (Renaud, 2001, p.64-65). Jean-Louis va ainsi utiliser la CCSPL comme une tribune pour interpeller les élus ou les services, et susciter les réactions et l'engagement des autres représentants associatifs. Cette contre-utilisation du dispositif participatif suscite le mécontentement de ses responsables, puisqu'elle perturbe leurs propres attentes vis-à-vis dispositif :

« Le côté négatif c'est que c'est souvent des lieux de tribune. C'est des associations qui ne sont pas forcément représentatives. À la limite, ce n'est pas ce qu'on leur demande mais des fois c'est vraiment leur opinion personnelle, ils ne veulent pas forcément un retour de l'utilisateur. C'est souvent des récriminations. Après ça dépend des associations, il y a des associations plus motrices de type UFC-Que Choisir, même s'il y a un peu d'idéologie en général c'est plus neutre. Et il y a carrément des associations plus politiques qui s'en servent de tribune. » Un(e) représentant(e) des services du Grand Lyon

(b) ... aux disqualifications croisées

Les stratégies croisées de contournement du dispositif suscitent le mécontentement des acteurs, qui mettent en œuvre ce que Rui et Villechaise-Dupont (2006) vont appeler des stratégies de *disqualifications croisées* et d'*autolégitimation*.

➤ *La stratégie de disqualification de l'association : politisation et faible représentativité*

La disqualification consiste à remettre en cause la légitimité des acteurs auxquels on se confronte. Par exemple, les services de la collectivité s'appuient sur la politisation de l'association pour la disqualifier, en considérant que les opinions politiques n'ont pas leur place dans l'espace consultatif et en préférant à l'ACER des associations plus « neutres », ou adoptant comme le formule l'UFC-Que Choisir lors d'une réunion de la CCSPL, une « position pragmatique et non idéologique²² ».

La stratégie de la disqualification va aussi passer par le questionnement de la représentativité numérique de l'association ; la collectivité s'interroge ouvertement sur les effectifs de l'ACER. Même s'il est admis au Grand Lyon que l'association est légitime à participer, au-delà de la question de ses effectifs, en vertu de ses compétences et de son engagement²³, la question de la représentativité de l'ACER permet de disqualifier les interventions et les propos tenus en les attribuant à une seule personne voire à une personnalité. C'est considérer que les représentants de l'ACER représentent moins les usagers qu'ils ne représentent leur propre point de vue. La disqualification des associations sur la base de leur faible fréquentation est une stratégie récurrente qui amène les militants à rester souvent évasifs sur le nombre effectif des adhérents de leur association. À ce titre, l'adoption de la forme de la coordination permet de mener à bien des activités avec des effectifs réduits et répartis sur le territoire tout en représentant beaucoup d'associations.

➤ *La stratégie de disqualification du dispositif : « tous pourris »*

La stratégie de la disqualification est également employée par les militants de l'ACER, et elle va cibler tous leurs interlocuteurs, soupçonnés de faire le jeu des entreprises privées et du pouvoir politique. La bonne foi de toutes les parties prenantes de la CCSPL est mise en question. Si elles ne sont pas avec les militants elles sont alors considérées comme contre eux. Cette disqualification touche le président de la CCSPL Gérard Claisse. Pour Jean-Louis, cet homme qu'il a vu « *sur les barricades* » a été récupéré par le politique :

« C'est-à-dire qu'au départ même on a participé, on a été beaucoup consulté pour sa création [celle de la CCSPL] parce qu'ils ne savaient vraiment pas ce qu'étaient les associations. Pour donner un exemple, un matin ma femme part au marché vers 8h30, Claisse m'appelle, elle part au marché, elle revient – ça devait être 11h30 – et on était toujours au téléphone [Rire]. Incroyable. Parce qu'on pensait que c'était quelqu'un... Moi je l'avais vu sur les barricades pour défendre la gratuité du périphérique ouest de Lyon, c'est là que j'ai connu Gérard Claisse. Et là, la politique, 2400 € d'indemnités parfois ça peut... Et puis quand il était élu, il était apparenté communiste mais les communistes ont fait alliance avec Gérard Collomb. Donc là ils n'ont pas marché droit. Moi c'est pour ça que je n'ai jamais fait de politique. Parce que vous êtes approché, alors j'ai dit non, ça foutra la merde parce que si je ne suis pas d'accord... Il faut toujours être d'accord. » Jean-Louis, ACER

²² Extrait du compte rendu de la réunion de la CCSPL d'octobre 2012.

²³ Géraldine Pflieger (2001) avait ainsi montré que les associations d'usagers de l'eau, qui se composent souvent d'un petit noyau dur de militants (qui peut se résumer à une ou deux personnes) et d'un plus grand nombre d'adhérent (déclinant cependant une fois les revendications satisfaites ou déçues) font plutôt reposer leur légitimité sur leurs savoirs que sur leur nombre.

Alors que les militants sont disqualifiés par les élus car considérés comme trop politiques au sens de l'idéologie politique, les élus sont en retour disqualifiés car trop politiques au sens de la professionnalisation politique, dans une vision particulièrement négative de celle-ci. Cette disqualification touche aussi les services, pourtant en principe cantonnés à une approche technique des sujets et soumis à un devoir de réserve, mais qui sont « *obséquieux* » et se font en quelque sorte les complices du pouvoir :

« Le personnel administratif vient comme conseiller des politiques. Il ne vote pas. Il présente des réunions, les rapports. [...] Si vous voulez, les services, comme on dit, font partie du côté obséquieux. Ils vont défendre le point de vue du Grand Lyon. Dans le cadre du mode de gestion de l'eau, ils ne défendaient pas la régie » Jean-Louis, ACER

C'est finalement tout le dispositif qui se trouve disqualifié par le sentiment d'une manipulation, qui est bien relevé en 2012 par le cabinet Planète Publique à propos de l'Atelier Eau:

« Si pour des participants rencontrés, la concertation sur l'offre de service et la tarification a été une forme de « manipulation » des associations, les autres récusent ce terme tout en estimant que la démarche globale du Grand Lyon n'a pas été suffisamment transparente et que l'intérêt de la concertation sur la qualité de service et la tarification ne saurait compenser l'absence de concertation sur le choix du mode de gestion. » Document d'évaluation de l'Atelier Eau, Planète Publique, p.38

Pour Jean-Louis, cet Atelier Eau est une nouvelle manière de « *se faire avoir* » par la collectivité :

« Les facilitateurs [...] Et en fait c'est pour arriver à ce que toute l'assemblée des usagers soit en accord avec les positions du Grand Lyon. Mais on vous fait croire... Ils font de telle manière, et c'est bien fait, que vous pouvez avoir l'impression que c'est vous qui avez initié le truc alors que ce n'est pas vrai. Mais quand on dénonce le truc ça fait très mal. On se fait vraiment engueuler, mais fort, par Claisse. Et pire que ça. À la fin de la réunion il me disait devant tout le monde « est-ce que vous avez un moment où vous pouvez passer dans mon bureau », et il m'engueulait quoi. J'ai même été, si je retrouve je vous montrerai la lettre, j'ai eu un avertissement et au bout de trois avertissements en gros on me foute dehors, on m'élimine de la commission consultative. » Jean-Louis, ACER

Ces stratégies de disqualifications croisées et d'autolégitimation ne se font pas sans des formes de violence, au moins symboliques, entre les acteurs, qui risquent d'aboutir, on le voit dans le verbatim, à l'éviction du militant.

➤ *Une disqualification des autres associations participantes*

Enfin, cette disqualification se fait également à destination des autres représentants associatifs qui participent à la CCSPL mais que Jean-Louis considère comme positionnés du côté de l'adversaire :

*« Eh bien on était que deux au départ avec Micheline. Il faut un certain courage. Les deux à lever la main contre. Certains, je l'ai su par Claisse, ont demandé qu'on nous foute dehors. Certaines fédérations, notamment dites de défense des consommateurs. **Comme UFC-Que Choisir ?** Non UFC n'a pas demandé à ce qu'on nous foute dehors,*

mais UFC est toujours à voter pour la DSP, ils n'ont jamais voté pour la régie. » Jean-Louis, ACER

Micheline alimente aussi cette critique des autres associations de la CCSPL considérées comme trop influencées par le Grand Lyon, et surtout à tort puisque la raison est plutôt du côté de l'ACER. C'est ce qu'elle m'explique quand je demande s'il n'est pas trop difficile de se retrouver en minorité à la CCSPL :

« Non parce qu'on a raison [Rire]. Par contre nous ça nous horripile, c'est ce qu'il [Jean-Louis] expliquait tout à l'heure, quand les gens ils votent comme les élus. Et puis ça se voit parce que tout au début ceux qui étaient à Que Choisir, franchement ils nous gonflaient. Tout ce que faisait le Grand Lyon, c'était bien. » Micheline, ACER

➤ *Une stratégie d'autolégitimation des militants en justiciers*

La stratégie de la disqualification de tous les autres acteurs de la CCSPL s'accompagne aussi de celle de l'autolégitimation (Rui et Villechaise-Dupont, 2006). Jean-Louis et Micheline se présentent comme les seuls à avoir assez de courage et d'esprit critique pour contrebalancer ce qui se passe dans la CCSPL. Ils l'ont montré plusieurs fois, ils sont les seuls « à lever la main » ou à s'opposer au Grand Lyon, alors que services et associations versent dans l'« obséquieux » et « votent comme les élus ». Ils sont ainsi seuls contre tous pour jouer le rôle des contradicteurs voire de justiciers dans un espace qu'ils perçoivent comme largement manipulé par le pouvoir politique.

(c) Une participation conflictuelle

➤ *Un antagonisme fort entre les acteurs de la CCSPL*

La participation de l'ACER au dispositif se fait ainsi avec une certaine conflictualité, qu'on trouve dans la critique des autres participants ou dans les relations entretenues avec les services et les élus. La participation de l'association passe par des actes de rébellion tels que des interventions qui ne respectent pas les tours de parole ou un certain format d'expression passant par exemple au-dessus de la politesse. Jean-Louis on l'a vu, n'hésite pas à utiliser un vocabulaire imagé qui flirte avec l'insulte, comme le remarque une personne interrogée :

« Ce n'est pas sur le fond, sur le fond il a les idées qu'il a et elles ont leur utilité. Il nous oblige à réfléchir et à répondre, c'est très bien. Mais c'est sur la forme, quoi. Il a pu être quand même limite insultant, il y a eu des inquiétudes pour savoir s'il fallait ou pas répondre. Et il revient toujours sur les mêmes sujets, même s'ils sont déjà traités. » Un(e) représentant(e) des services du Grand Lyon

Le vice-président à la participation lui reproche également une rhétorique de la dénonciation qui n'est pas loin du vocabulaire du complot ou d'une phraséologie populiste avec les formulations telles que « tous pourris ». Les militants vont s'opposer par exemple à l'ordre du jour des réunions, en revenant sur des sujets clos qu'ils estiment insuffisamment traités. Les interventions passent aussi par l'utilisation de « l'ironie ordinaire » (Barbier, 2005) ou du sarcasme, qui permettent de tourner en dérision les efforts des encadrants de la CCSPL et qui permettent aussi de montrer une attitude critique vis-à-vis du dispositif. Micheline qui

soutient Jean-Louis et qui est très assidue à la CCSPL, reconnaît la dimension conflictuelle des interventions de Jean-Louis, même si elle la trouve justifiée :

*« Bon c'est vrai qu'il est dur Jean-Louis. Moi je ne sors quand même pas tout ce qu'il dit. Il a du répondant et c'est vrai que si on ne fait pas ça on ne va rien obtenir. »
Micheline, ACER*

Son analyse de la conflictualité nous apparaît ici très intéressante, avec l'idée que s'ils n'adoptent pas ce registre d'expression, ils ne sont pas écoutés : « *si on ne fait pas ça on ne va rien obtenir* ». Elle renvoie à notre sens à la trajectoire de mobilisation du public de l'eau, qui on l'a vu est passée par une phase durant laquelle les militants se sont sentis méprisés, rejetés, et au cours de laquelle ils ont durci le ton. Dans une configuration où l'on redoute de « *se faire avoir* » et dans laquelle on est peu écouté, l'ironie et la dureté de ton peuvent apparaître comme des ressources pour se faire entendre. La récurrence des interventions, le vocabulaire employé ou la redondance des sujets vont cependant créer chez les services et les élus de l'agacement ou du découragement.

➤ *Un antagonisme aux marges de la participation*

Ce flux d'interventions et de critiques du dispositif est mis en scène lors des réunions mais passe aussi par les coulisses de la scène participative. Nous avons ainsi eu accès à l'archivage d'un nombre très importants de courriers électroniques échangés entre Jean-Louis et la collectivité, matérialisant l'omniprésence de la vigilance citoyenne. Ces courriers servent à poser des questions, demander des documents, revenir sur des points abordés, ils maintiennent le « marquage à la culotte », mais alimentent aussi le travail d'enquête grâce aux documents ainsi obtenus. Un mail de Jean-Louis que nous avons sélectionné, écrit à une responsable de la participation en 2011, montre bien comment Jean-Louis joue son rôle de citoyen vigilant et critique. Dans un premier encart (1) on peut voir comment Jean-Louis revient sur des points traités lors de la CCSPL, demandant des précisions et voulant vérifier la véracité de ce qui a été dit. Dans un second encart (2), il émet des demandes pour accéder à des documents qui vont permettre à l'ACER de mener son enquête sur la tarification. Il rappelle que l'association est en attente des dossiers, faisant planer la menace d'une saisine de la CADA et écorche au passage la CCSL en rappelant sa vocation – ratée – de « concertation citoyenne ». Dans un dernier encart (3), on peut voir quels sont les sarcasmes ou plaisanteries utilisées par Jean-Louis qui se plaint, après une rupture de la communication avec le président de la CCSPL (qu'il a mis en copie du mail), que celui-ci ne « boude » :

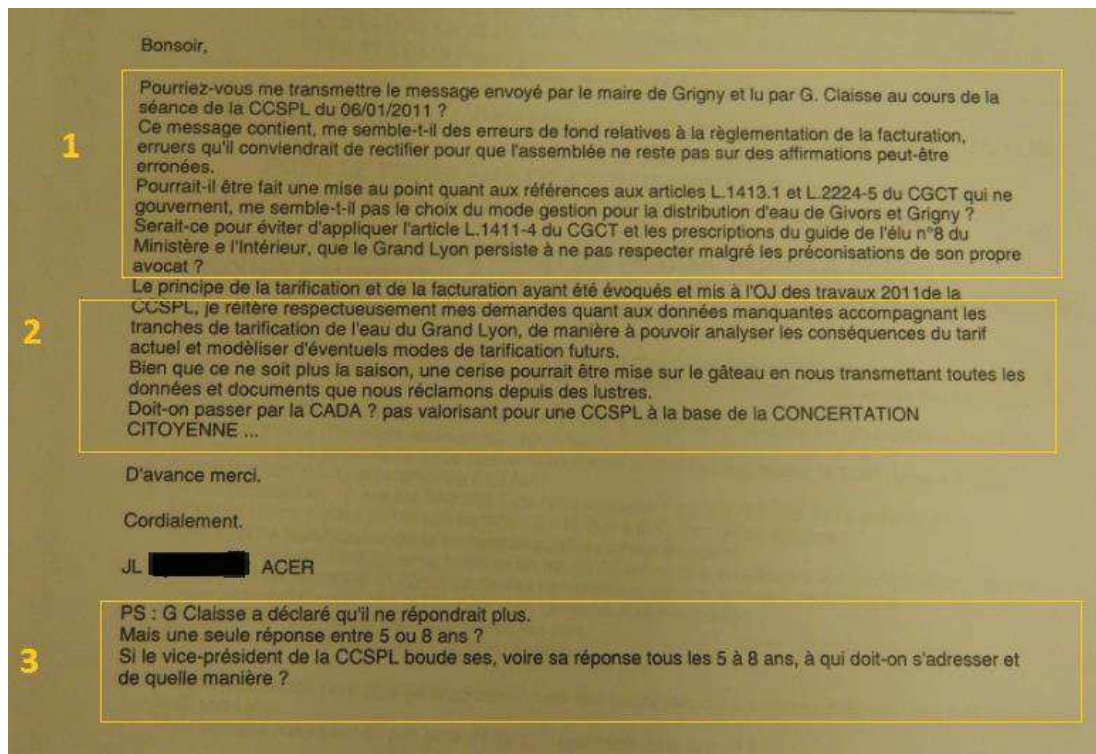


Figure 29: Extrait d'un échange entre Jean-Louis (ACER) et les responsables de la CCSPL du Grand Lyon, janvier 2011

Les courriers font l'objet d'une réponse de la part des services, qui font parvenir, quand ils le peuvent, les documents demandés, et produisent un effort d'explication ou de justification. Ils tendent cependant à créer une certaine fatigue de la part des services, voire une rupture vis-à-vis de certains acteurs, comme le vice-président de la CCSPL.

➤ *Fatigue et agacement des autres participants*

L'antagonisme fort et la récurrence des interventions vont également finir par susciter la fatigue ou l'agacement des autres associations qui participent à la CCSPL, c'est en tout cas ce que nous observons lors de la réunion d'une séance plénière en juillet 2016 ayant pour objet de traiter du règlement de service d'eau. Le président de la CCSPL n'est plus Gérard Claisse qui, après deux mandats, est devenu vice-président de la Politique d'achat public, des gestions externes et des affaires juridiques et assurances. Il a été remplacé par Sandrine Frih. La séance se déroule assez rapidement, et je peux observer que Jean-Louis joue toujours son rôle, intervenant sporadiquement pour apporter des détails ou des critiques à des points du règlement de service. Dans l'ensemble, ces remarques ou critiques sont mal accueillies par l'assistance, elles font l'objet d'ironie de la part d'un élu – et Jean-Louis lui renvoie cette ironie²⁴ –, et de réactions agacées des représentants associatifs. J'écris à l'époque dans mon journal de recherche que j'ai la sensation que l'attitude de Jean-Louis agace davantage les autres représentants d'associations que les services et les élus. Ce sont eux qui insistent pour passer sur ces questions et traiter les points de l'ordre du jour, qui ont déjà été vus par ailleurs ; il s'agit juste de signer le document. Il faut dire que le contexte n'est pas vraiment

²⁴ Il lui répond en rappelant que celui-ci, il y a quelque temps, ne savait « même pas » où se situaient les compteurs d'eau.

propice à la réunion, nous sommes le 7 juillet 2016, et un match de l'équipe de France de football doit avoir lieu peu après à l'occasion de l'Euro. La présidente de l'assemblée, déjà maquillée discrètement aux couleurs de la France, terminera d'ailleurs la séance rapidement, puisque peu de questions sont posées (hormis celle de Jean-Louis) en souhaitant « bon match » à l'assistance.

Tout se passe à ce moment-là comme si les interventions de Jean-Louis n'étaient plus tolérées de la même façon en raison peut être de l'absence d'enjeux forts. Un nouveau contrat plus contrôlé ainsi que la réaffirmation de l'autorité organisatrice rendent moins vitale ou légitime une participation agonistique et critique, et il y a une contestation du monopole que le conflit produit sur la parole au sein du dispositif. Interrogés en entretien, des représentants associatifs n'émettent pas de critiques vis-à-vis de Jean-Louis, reconnaissant ses compétences tout en se démarquant de son niveau de politisation. La séance, même si elle est émaillée de quelques tensions rapidement absorbées, n'a rien d'un pugilat, comme on a pu me le décrire parfois. Il est possible d'interpréter cette faible conflictualité comme un effet du temps sur la participation, avec le déclin des enjeux mais aussi des effets de routines.

(d) Quand un désaccord existe sur ce que participer veut dire : un dispositif qui crée des « déceptions croisées »

La CCSPL du Grand Lyon, au moins surtout durant les deux premiers mandats de son vice-président, s'est constituée comme un espace assez spécifique de dialogue avec les usagers et de participation à la régulation du secteur, dans la dynamique de l'extension de la démocratie locale. Cependant, elle s'est heurtée à différentes difficultés et disputes, qui peuvent à notre sens être analysées comme relevant de désaccords forts portant sur l'objet du dispositif en lui-même et sur le statut de l'usager en tant que participant.

Les militants de l'ACER pénètrent la CCSPL parés d'une double voire d'une triple légitimité, celle de l'usager en tant de destinataire du service, celle du citoyen en tant qu'administré de la collectivité et électeur du personnel politique, et celui d'initié ou de sachant, doté d'un niveau de compétence supérieur au « simple » usager. Leurs attentes sont celles d'une participation à l'administration du service mais aussi aux grandes orientations de celui-ci, afin de prévenir les erreurs à venir et d'améliorer le fonctionnement du secteur. Cependant, ce n'est pas, pour paraphraser un représentant de service, « *le rôle que l'on souhaite leur faire jouer à la CCSPL* », c'est à dire que celle-ci, à Lyon, en appelle plutôt aux retours des usagers, afin d'améliorer le service. Même si le dispositif est qualifié de participatif voire démocratique – et c'est peut-être là que réside toute la confusion – il constitue plutôt un conseil de consommateurs. Il y a un désaccord sur ce que participer veut dire, puisque pour les associations concernées la demande de participation est une demande de participation à la régulation du secteur, alors que pour les services elle est appréhendée comme une contribution au fonctionnement du service.

Plus encore, leur revendication principale – la gestion publique – est celle qui n'a précisément pas vocation à être discutée dans cet espace participatif. Elle est positionnée comme relevant du domaine politique, et donc située en dehors du périmètre de la CCSPL qui est sollicitée sur le domaine consumériste (prix et qualité de service). Le domaine politique est toujours

considéré comme le monopole de l'élu en sa qualité de représentant des citoyens, quand bien même le dispositif était présenté comme un exercice de démocratie participative. Lors de l'annonce de la décision de la délégation de service public en 2012, c'est ainsi un « déni de démocratie » qui est dénoncé par Jean-Michel.

Il nous paraît possible de dire qu'une difficulté majeure de la CCSPL tient au fait que les différentes parties prenantes ne parlent pas – ou ne veulent pas parler – le même langage et entretiennent un profond désaccord sur le sens de la participation. En paraphraser Sandrine Rui et Agnès Villechaise Dupont, nous pourrions dire que la CCSPL est traversée de « déceptions croisées » desquelles résultent tout à la fois une conflictualité forte, mais aussi avec le temps et au fur et à mesure de l'affaiblissement des enjeux, une baisse de l'investissement à la fois politique et associatif dans la structure. On a ainsi une conjonction d'attentes déçues puisque les services n'ont pas nécessairement de retours fructueux de la CCSPL sur leur travail en dépit d'un coût important de préparation des séances et d'un fort investissement, et les associations ne trouvent pas l'espace de débat qu'elles avaient imaginé pour infléchir le mode de gestion. Elles vont donc, tout en maintenant leur participation critique, investir et animer des espaces contestataires où traiter des enjeux de l'eau et exercer les contre-pouvoirs et la régulation civique, ce que nous verrons dans la partie suivante.

Nous allons à présent procéder à la présentation d'un autre cas de participation locale des usagers, sur notre autre terrain dans l'Orléanais.

II. La participation au comité des usagers d'Olivet ou une contribution à la gestion quotidienne du service

La mobilisation pour l'eau potable à Olivet est aussi ancienne, voire davantage que celle de l'ACER, même si ce ne sont pas nécessairement les mêmes acteurs qui sont mobilisés depuis le début. La participation ne s'y fait pas dans les mêmes conditions, nous allons donc présenter les dispositifs et étudier comment s'y exerce la régulation civique.

1. Retour sur la mobilisation et la mise en place de la participation

Avant de faire le récit d'une réunion du comité, éclairé par plusieurs entretiens avec les différentes parties prenantes, nous allons revenir rapidement sur notre méthodologie de travail, la complexe histoire de la mobilisation à Olivet, et la place qu'y occupe la participation à la démocratie de proximité.

(a) Précisions méthodologiques

Afin de mener à bien notre travail sur la participation à Olivet, nous avons interrogé, en plus des militants déjà présentés, la représentante d'ICEO au comité des usagers, une élue de l'équipe municipale impliquée dans le comité et la CCSPL, un(e) représentant(e) des services

de la collectivité, ainsi qu'un(e) représentant(e) du délégataire²⁵. Nous avons également travaillé avec les documents mis à notre disposition ainsi que les informations contenues sur le site internet de la commune. Nous avons réalisé une séance d'observation d'une réunion du comité des usagers en décembre 2015, et pu bénéficier des retours tout à la fois d'André (ICEO) et des responsables du dispositif.

Nous avons également mobilisé les archives en ligne du Groupement d'Action Municipale pour Olivet (GAMO) et de l'Initiative Citoyenne pour Olivet (ICEO) qui s'avèrent bien plus fournies que celles de la collectivité. Nous avons ainsi pu revenir sur les événements ayant concerné les associations depuis une vingtaine d'années, grâce aux lettres d'information des collectifs, à leurs comptes rendus des réunions ou grâce à leurs articles de fond. Nous avons également eu recours à des sources d'information plus extérieures, comme les articles de presse, notamment ceux du journal local le Populaire du Centre, et les articles du blog d'Eau Secours Orléanais. Afin de compléter un tableau d'ensemble sur Eau Secours 45 à Olivet, nous sommes également allée à la rencontre des services et élus de Fleury-les-Aubrais et du maire de Saint-Jean de Braye, communes limitrophes repassées en régie.

(b) De la mobilisation des usagers à l'arrêt Olivet

L'histoire de l'eau potable est à Olivet, nous l'avons déjà dit, celle d'une longue saga judiciaire, qui connaît un tournant majeur quand le Conseil d'État rend l'arrêt Olivet (2009), qui va avoir un impact important pour la renégociation des contrats d'eau potable partout en France.

L'eau à Olivet a été déléguée à la Compagnie Générale des Eaux (CGE), aujourd'hui Veolia, en 1933 pour une durée de 99 ans, mais, dès les années 1970, des voix se font entendre pour remettre en cause la qualité de l'eau, à la suite de différents problèmes²⁶. À cette époque, une association, l'Association des Habitants d'Olivet (ADHO), qui a obtenu l'agrément du ministère de l'environnement, s'intéresse à ces problèmes de qualité, et mène une enquête auprès de plus de 700 foyers²⁷ qui la conduit à dénoncer des problèmes d'eau trouble et colorée. C'est ensuite dans les années 1990 que deux organisations prennent en charge la critique quant à la qualité et au prix de l'eau, considéré comme particulièrement élevé : c'est l'association ADULEO ou Association de Défense des Usagers de l'Eau d'Olivet (1996), et le groupe politique Groupe d'Action Municipale pour Olivet, le GAMO (1989), déclaré indépendant des partis mais de sensibilité de gauche. L'ADULEO et le GAMO, épaulés par des usagers, mèneront plusieurs actions en justice pour obtenir la baisse du prix de l'eau, le remboursement de trop perçus et la rétroactivité de la loi Sapin. En 2004, l'opérateur Veolia, ex-CGE, et la commune d'Olivet se pourvoient au Conseil d'État contre un arrêt de la cour d'appel de Nantes qui donnait raison aux plaignants. Le Conseil d'État rend son jugement en avril 2009 et fait jurisprudence : tous les contrats signés avant 1995 et d'une durée supérieure à 20 ans devront prendre fin en 2015. Cependant, la rupture du contrat qui lie

²⁵ Par souci d'anonymisation à leur demande, nous les désignons comme des représentant(e)s des services d'eau à Olivet ou du délégataire.

²⁶ Dans le Courrier du GAMO n°60, il est fait état de plusieurs problèmes liés à la qualité de l'eau : « gastro-entérites récurrentes, colorations rougeâtres et goût chloré, gravillons dans les filtres : les Olivetains s'agacent ! »

²⁷ Informations recueillies dans les différents courriers du GAMO.

la collectivité à l'entreprise ne va pas de soi, puisqu'il faut estimer le manque à gagner de l'entreprise et la compensation financière qui peut être à verser. Une nouvelle association, l'ICEO, se crée donc à cette époque pour obtenir l'application de l'arrêt Olivet et entrer dans le débat, en se positionnant progressivement en faveur de la régie pour le futur service public de l'eau.

Au final, la caducité du contrat de concession liant la collectivité avec l'opérateur est votée en 2012, après un retour favorable du Directeur Régionale des Finances Publiques : il se terminera bien avant son terme de 2032, en février 2015, et un nouveau contrat de DSP sera signé avec un autre grand major de l'eau, la Lyonnaise des Eaux. Rempportant un contrat de neuf ans, ce délégataire crée une société dédiée, Eau d'Olivet, et consent à une baisse de 47% du prix de l'eau.

(c) Une attention particulière portée à la participation

Comme au Grand Lyon, l'attention publique portée à l'eau se traduit par la mise en place d'une participation de proximité, dans le contexte du développement de la démocratie locale. Celle-ci se dédouble en deux structures, une CCSPL, obligation réglementaire, et un comité des usagers, mis en place à l'initiative de la collectivité et en collaboration avec le nouveau délégataire.

La CCSPL a pour vocation d'étudier le RPQS ainsi que le bilan d'exploitation de l'opérateur, elle est dotée d'une commission financière créée pour gérer les aspects financiers du contrat²⁸. Le comité des usagers quant à lui est mis en place dans l'optique d'une participation des usagers au fonctionnement quotidien du secteur ; on y traite plutôt de la mise en œuvre du service de l'eau et on y répond aux questions des usagers. L'association ICEO est impliquée dans les deux dispositifs²⁹, la CCSPL lui permettant d'obtenir les documents nécessaires à l'enquête et à la vigilance. L'existence du comité est également jugée importante par ICEO, car, comme indiqué dans un tract, il s'agit une manière de rester « impliqués et vigilants sur le fonctionnement technique et financier de leur service de l'eau ». Lors de ma demande pour étudier la participation des usagers à la gestion de l'eau, c'est vers le comité des usagers que la collectivité me dirige³⁰ ; j'y vois une bonne opportunité d'observer cette vigilance à l'œuvre.

²⁸ Dans son blog, ICEO explique que c'est l'association qui a, à plusieurs reprises, fait la demande de la création d'une commission financière visant à « contrôler les comptes de Veolia » et qu'elle intente un recours au tribunal administratif pour l'obtenir. Elle conditionnait le retrait du recours à sa participation à la CCSPL en tant qu'association d'usagers des services publics. <http://i.c.e.olivet.over-blog.com/article-les-comptes-veolia-pour-l-eau-a-olivet-seront-ils-enfin-controles-120044958.html>

²⁹ A l'horizon 2017 et avec le transfert de la compétence Eau vers la métropole d'Orléans, ICEO fait part de son inquiétude quant à la disparition d'instances de suivi, souhaitant « vivement que le contrôle citoyen exercé jusque-là sur les qualités de ce service perdure jusqu'à la fin du contrat » (<http://i.c.e.olivet.over-blog.com/2017/11/notre-eau-potable-le-suivi-du-service-par-iceo-et-la-ville-d-olivet-continue.html>). Le maire d'Olivet rassure l'association en affirmant le maintien des comités d'usagers et des CCSPL et en promettant l'organisation d'une réunion en mairie d'Olivet, avec ICEO, pour étudier le RPQS et les comptes de la société dédiée.

³⁰ On peut considérer que cela est lié à la représentation que la collectivité se fait du comité des usagers, mais aussi à une coïncidence des calendriers.

2. Enjeux et fonctionnement du comité des usagers

(a) Composition et prérogatives du comité des usagers d'Olivet

Le comité est animé par la collectivité, et, comme la CCSPL, il est tripartite, avec des élus, des représentants de services et des usagers, auxquels s'ajoute aussi un représentant du délégataire. Les usagers sont représentés à la fois par les associations, mais aussi par des usagers sollicités en vertu de leurs savoirs et de leur expertise³¹. Les participants, au nombre de seize, sont recrutés sur deux modes : la désignation pour la moitié d'entre eux, mais aussi le tirage au sort des volontaires. ICEO dispose ainsi d'un siège en tant qu'association dédiée, mais compte aussi parmi les membres, cinq adhérents³².

Sur son site internet, la ville d'Olivet affiche quatre grands ensembles d'objectifs pour le comité des usagers, qui sollicitent les différentes parties prenantes. Pour la ville et le délégataire, il s'agit de fournir au comité une information sur les prix de l'eau, les orientations du service ou encore les travaux à réaliser. Pour le comité, il s'agit de transmettre à la ville et à l'opérateur des « remontées du terrain » sur les attentes des usagers. L'opérateur peut aussi soumettre au comité des recommandations pour l'amélioration de la qualité du service et la collectivité peut soumettre des souhaits d'évolution pour le service de l'eau. De sa première réunion en octobre 2014 à ma visite en décembre 2015, le comité des usagers s'est réuni quatre fois, soit davantage que la CCSPL, comme on me le précise.

(b) Récit d'une réunion du comité des usagers

La réunion du comité à laquelle j'assiste, en décembre 2015, est encadrée par trois personnes qui représentent respectivement l'équipe municipale, les services et la société dédiée. L'ordre du jour de la réunion, qui commence à 20h et dure deux heures, comporte plusieurs points : la présentation de l'organigramme de la société dédiée, la télérelève, la réduction du chlore, les travaux réalisés et il y a un temps dédié aux questions des usagers. C'est le représentant de l'opérateur, directeur de la société dédiée Eau d'Olivet, qui assure les présentations. Au contraire de la CCSPL du Grand Lyon qui a choisi d'écarter les représentants de délégataires, il occupe ici une place importante. Il s'attachera tout au long de la réunion, qui va durer deux heures, à répondre aux questions, même les plus détaillées, épaulé par les deux responsables issus des services et de l'équipe municipale. L'assistance quant à elle se compose d'une dizaine de personnes. En l'absence d'un tour de table³³, il est difficile de dire qui est qui et qui représente quelle association. On peut cependant observer que les personnes sont plutôt situées dans les tranches d'âge élevées, laissant à supposer que certains sont retraités. Les membres d'ICEO déjà rencontrés, André, Michel et Éric B. ne sont pas présents, ni Liliane, la présidente d'ICEO qui dispose d'un siège en tant que membre. Je me présente et rencontre à la fois l'intérêt et la bienveillance des participants. À l'issue de la réunion, plusieurs personnes

³¹ Dans le compte rendu de la première réunion du comité rédigé par ICEO, l'association observe que le comité compte parmi ses membres un salarié retraité de la Lyonnaise, un agent des services travaux de la ville d'Orléans, un agent de la Compagnie des Eaux, deux anciens conseillers municipaux et des spécialistes du secteur de l'eau (industrie, recherche).

³² Dans les faits, ils ne sont pas nécessairement tous présents.

³³ À l'exception des « nouveaux », une nouvelle recrue des services et moi-même, qui nous présentons.

viendront me dire qu'ils sont intéressés par un retour sur mon travail puisque certains d'entre eux ont effectué des thèses, ce qui peut nous informer sur le niveau de diplôme des participants. On l'a déjà vu et on me le confirmera en entretien, les participants au comité, issus d'ICEO ou non, sont des gens « pointus », recrutés en fonction de leurs compétences et intéressés par la question de l'eau. Les militants rencontrés à ICEO sont, on le rappelle rapidement, également issus de professions intellectuelles supérieures, avec notamment un professeur d'université et un ingénieur de l'INRA.

Comme affiché par le comité et les personnes interrogées, la réunion a pour objet de traiter de la vie courante du contrat, du suivi des travaux et des améliorations, de l'information des usagers et de la remontée d'un savoir d'usage de l'abonné vers l'opérateur. Concernant l'information, elle se fait en plusieurs temps, avec la présentation de l'organigramme de la société dédiée et la réalisation d'un point d'avancement sur les opérations en cours. L'organigramme, affiché sur le mur grâce à un rétroprojecteur, est scruté minutieusement car par le passé il existait une opacité sur les moyens réellement affectés à la gestion du service et facturés aux abonnés. Avec une société dédiée, il y a une plus grande transparence sur les personnels employés effectivement pour gérer l'eau d'Olivet, mais le sujet fait quand même l'objet de questions de la part de l'assistance. Concernant les remontées des usagers, c'est le savoir d'usage qui est sollicité voire l'expérience du consommateur, comme indicateur du bon travail de la société dédiée. Par exemple, concernant la mise en place de la télérelève, le représentant de l'opérateur va faire appel à ce qu'il désigne comme un « abonné acteur » qui va coproduire le service en étant réactif aux problèmes qu'il va faire remonter, qui va se renseigner, visiter le site internet d'Eau d'Olivet et s'y créer un compte. En échange, l'opérateur se soumet au jugement de ce consommateur acteur. La société dédiée mais aussi la municipalité acceptent et même sollicitent les reproches, demandant aux usagers présents de ne pas hésiter à être « durs », « sévères » dans la remontée des problèmes. Lors de la présentation des travaux réalisés, le représentant de la société dédiée insiste par exemple pour avoir un ressenti sur la gêne occasionnée dans le quotidien des gens. Et la municipalité va aussi insister sur son rôle d'autorité organisatrice, sur son travail de contrôle de la parfaite exécution du contrat. Par exemple, quand un abonné fait part d'une critique sur le service client téléphonique, le responsable des services intervient en annonçant qu'il va « tirer les oreilles » de la société dédiée, assurant que les usagers peuvent « compter sur la mairie pour les embêter là-dessus ». Déjà en entretien, ce responsable mettait en avant son implication à vérifier le travail du délégataire et à insister pour qu'il vienne bien préparé à la réunion du comité, avec une présentation sur son ordinateur. Je notais dans mon journal de la recherche que la tonalité de la réunion se faisait parfois presque infantilisante, à destination des usagers comme du délégataire. Malgré cette pression exercée sur le délégataire menacé de se faire « tirer les oreilles » les relations sont cordiales entre les responsables privés et publics, qui se tutoient, et semblent faire front commun pour mener la réunion à bien. En tout cas, en affichant la volonté de « tirer les oreilles » ou d'« embêter » le délégataire sur les points de difficulté, la municipalité semble se réapproprier pour partie une prérogative qui nous semblait émaner des associations d'usagers et que nous avons théorisé comme de la vigilance.

Le « marquage à la culotte » du gestionnaire afin qu'il fasse bien son travail va ici plutôt émaner des services ou des élus.

On m'avait fait part en entretien de la conflictualité qu'il pouvait y avoir dans ces réunions, qui peuvent devenir des moments difficiles. Cependant, lors de la séance observée tout semble bien se passer, l'ambiance est cordiale, émaillée de quelques rires. Le représentant de l'opérateur reçoit des félicitations pour le zèle mis dans la pose des compteurs, et, lorsqu'est abordée la question de la réduction du chlore dans l'eau, les usagers donnent leur confiance à l'opérateur pour assurer la qualité et la sécurité de l'approvisionnement. Le contexte est celui des attentats récents de novembre 2015, et la crainte d'une pollution intentionnelle du réseau est présente ; un usager mentionne par exemple la possibilité d'un empoisonnement à la toxine botulique. Le traitement de l'eau par chloration figure alors comme nécessaire. Le représentant de la société dédiée assure cependant qu'il est possible, sans danger, de réduire la quantité de chlore dans l'eau. À un autre moment de la séance, un usager, présenté comme un spécialiste de la fonte, discute avec le représentant de la société dédiée, du choix des matériaux pour le remplacement des canalisations. Il semble content de pouvoir valoriser ses compétences et échanger avec un professionnel, qui prend le temps d'explicitier les choix de matériaux. Il est par la suite rappelé à l'ordre par l'élue qui réaffirme le caractère non technique du comité des usagers.

Si le comité se déroule sans conflit, une tension est cependant perceptible, donnant l'impression que l'ambiance de la réunion peut facilement se détériorer. Un seul événement renforce cette impression, la question d'un usager quant au transfert de la compétence Eau à la métropole d'Orléans. Cette question entraîne une intervention polie mais ferme de l'élue présente, qui rappelle les avantages de l'intercommunalité (tels que la mutualisation des moyens) mais affiche la volonté de ne pas rouvrir le débat. Son intervention donne l'impression que le sujet, potentiellement conflictuel, a déjà été abordé, et qu'il y a une volonté ne pas y revenir.

Le dernier point de l'ordre du jour est laissé à des questions diverses : on aura plutôt des propositions, émanant de la municipalité comme des usagers. Ces derniers s'interrogent sur les moyens possibles d'intéresser la population au comité des usagers, un des participants regrettant le faible intérêt de ses voisins pour son activité. La municipalité, elle, propose d'innover en faisant circuler lors du comité les réclamations des usagers, pour mieux comprendre les problèmes que ceux-ci peuvent rencontrer.

3. Quand la vigilance est réappropriée par la puissance publique locale : bilan et perspectives de la participation des usagers à Olivet

Plusieurs grandes observations peuvent être faites sur la participation des usagers à Olivet et la relation que cet espace va entretenir avec l'espace contestataire de la mobilisation. Nous nous concentrerons ici sur le comité des usagers tout en n'excluant pas d'analyser des éléments relatifs à la CCSPL. Nous allons voir comment les relations entre les acteurs se sont améliorées grâce à leur rencontre dans les espaces de participation, mais aussi comment le conflit continue à occuper une place importante dès que le politique entre en jeu.

(a) Des reconnaissances croisées des acteurs et de leur travail

➤ *Une influence des mobilisations et des dispositifs participatifs reconnue*

Les personnes interrogées à Olivet, comme leurs homologues du Grand Lyon, sont unanimes pour reconnaître les impacts de la mobilisation et des dispositifs participatifs sur leur travail dans la gestion de l'eau. Ainsi, on reconnaît que l'implication citoyenne dans la gestion de l'eau conduit à un investissement important pour « être irréprochable » et monter en compétence sur des questions relativement pointues. Une élue interrogée parle d'une stimulation de l'équipe municipale qui affecte la manière dont vont la collectivité va traiter certains dossiers :

« Or je pense quand même qu'elles poussent les collectivités vers plus de transparence. Elles poussent les collectivités. La collectivité c'est quand même une grosse machine qui ne va pas vite. Enfin ça c'est mon avis personnel encore. Donc avoir des piques de temps en temps qui les font aller plus loin et plus vite, ce n'est pas mal. » Une élue d'Olivet

Ceci va aussi affecter son travail en tant qu'élue, même si elle attribue plutôt cette montée en compétence à la CCSPL qu'aux associations (et surtout qu'à ICEO avec qui, nous le verrons, la collaboration n'est pas aisée) :

« C'est compliqué de vous répondre [à la question de savoir quels sont les effets de la mobilisation sur l'action publique locale] parce que c'est un peu mélangé la CCSPL et les associations. Mais le fait que la CCSPL existe... Par exemple moi en tant qu'élue je suis là depuis 2014, je suis responsable des dossiers de l'eau dans la délégation. Je ne suis pas sûre que je serais aussi compétente et que je serais allée aussi loin s'il n'y avait pas des gens pour poser des questions tout le temps. » Une élue d'Olivet

➤ *Une demande de reconnaissance du travail de la municipalité en retour*

En retour, élus et services semblent espérer une reconnaissance des efforts effectués, et que la représentation de l' élu local puisse évoluer, la confiance se restaurer. Au sujet de la vigilance, cette même élue me répond ainsi :

« [À propos de la vigilance citoyenne] C'est clairement quelque chose que j'ai entendu mais c'est clairement quelque chose que j'ai du mal à entendre en tant qu'élue. C'est faire bien peu de cas de pourquoi on veut être élu quoi. Je vais parler de moi, je ne vais pas parler des autres élus, mais ça veut dire qu'en gros dès qu'on est élu on est suspecté de ne pas s'intéresser et de ne pas aller au fond des choses, de ne pas chercher le meilleur pour les concitoyens qui nous ont élus. Je peux comprendre cette vision du politique avec ce qui s'est passé depuis ces 20 dernières années. Mais il faut aussi qu'ils se rendent compte que moi aussi... Des fois je leur dis qu'il faut qu'ils se rendent compte qu'on fait le même boulot. Eux en tant que militants, moi en tant qu'élue, « je fais le même boulot que vous », c'est-à-dire de passer mes journées à essayer de trouver le meilleur pour les gens qui m'ont élue. » Une élue d'Olivet

Elle appelle ainsi à un changement de vision sur l' élu, à la restauration de la confiance à son égard et à la réhabilitation de son rôle de garant de l'intérêt général. Elle demande aussi à ce que soit reconnues les limites du temps qu'un élu peut consacrer à un dossier en particulier, face à sa charge de travail. Cette réhabilitation est souhaitée pour l' élu local, mais aussi pour

l'opérateur, souvent accusé des pires maux. Le comité contribue à une forme d'humanisation de cet opérateur, qui est moins incarné par la multinationale que par une société dédiée locale, dont le directeur, sympathique et accessible, se soumet au jugement des usagers lors du comité et consacre du temps à répondre à leurs questions. On perçoit à Olivet – mais aussi à Lyon – une volonté de prendre en compte les erreurs du passé dans la manière de gérer le service au présent tout en considérant que ces erreurs appartiennent à un temps révolu. Si les errements passés rendent la défiance légitime, il est souhaité que les évolutions soient prises en compte :

« Il y a des défiances et je reconnais bien volontiers qu'elles ont été justifiées par des pratiques passées qui n'ont pas été correctes. Il y a des élus par le passé qui ont complètement lâché l'affaire, il y avait un délégué, il y avait l'eau au robinet et basta, ils n'allaient pas voir plus précisément les choses. Donc je les comprends ces défiances mais j'ai du mal quand elles s'adressent à moi en tant que personne. Franchement, on ne peut pas travailler correctement si je ne suis qu'en face de gens qui pensent par principe que je vais essayer de les tromper. » Une élue d'Olivet

(b) Une vigilance réappropriée et reformulée

Le corollaire de la défiance, la vigilance et son exercice, se déplace, passant d'une prérogative des associations, à une prérogative de la municipalité. Celle-ci se réapproprie l'exercice de vigilance en devenant celle qui effectue le « *marquage à la culotte* », qui « *embête* » et qui « *tire les oreilles* » du délégué. Même le vocabulaire de la vigilance peut être réemployé hors du monde militant, l'expression « *se faire avoir* » permet dans le verbatim suivant de mettre en avant l'attention toute particulière portée au contrat :

« On ne se fait pas avoir deux fois de suite. On a un contrat qui est ultra, méga blindé. Il nous a coûté une fortune en avocats et il est sans doute de bien meilleure qualité avec une organisation, avec une société autonome, etc., etc. » Une élue d'Olivet

La collectivité réinvestit son rôle d'autorité organisatrice, en opposition à ces « *élus qui ont complètement lâché l'affaire* ». Et la municipalité va exercer une vigilance à la fois plus codifiée, plus pacifiée mais aussi mise en scène de manière accentuée par les services et l'opérateur lors du comité : ceux-ci insistent sur la transparence de leur travail, posent des questions de compréhension et sollicitent les usagers pour poser eux-mêmes les questions en n'hésitant pas à se montrer durs ou sévères et concluent la fin de la réunion par un « merci de tout ce que l'on apprend³⁴ ». Cette réappropriation de la vigilance tend à en désapproprier les acteurs militants, puisqu'une vigilance institutionnelle peut rendre moins nécessaire l'exercice d'un contre-pouvoir vigilant, et elle le rend aussi moins légitime, puisque l'on peut désormais faire confiance. Cette réorganisation de la vigilance tend aussi à réduire son propre périmètre en désignant les sujets sur lesquels doit se faire la reddition de comptes et en en excluant d'autres. Une attention relative au nouveau contrat, au transfert de compétence ou encore à des sujets plus éloignés comme la dimension environnementale de la gestion de l'eau, n'entrent ainsi pas dans les prérogatives de cette vigilance institutionnelle.

³⁴ Un mot de la fin assez différent du « bon match ! » de la CCSPL du Grand Lyon.

(c) Une participation pacifiée

Le travail de réhabilitation de leur image par les responsables institutionnels et privés peut paraître porter ses fruits, puisque la conflictualité, entretenue de long terme entre les parties prenantes, semble s'être apaisée au comité. C'est du moins ce que nous observons lors de la réunion du comité, qui, sans être tout à fait décontractée, ne tourne pas à la dispute.

Plusieurs raisons peuvent contribuer à expliquer l'absence ou le déclin de la conflictualité de cette réunion du comité. Premièrement, certains représentants d'usagers sont absents, notamment ceux d'ICEO qui peut-être auraient figuré parmi les principaux contradicteurs. Par exemple, lorsque le lendemain du comité, je partage le repas du déjeuner avec André (ancien président d'ICEO et co-président d'Eau Secours 45), il m'interroge sur le déroulement de la séance, faisant preuve de plus d'esprit critique. Revenant sur le sujet du chlore, il s'interroge par exemple sur l'intérêt de la société dédiée à promouvoir le maintien ou la réduction du chlore alors que ce sujet n'a pas suscité de questionnements la veille³⁵. André, d'ailleurs, ne s'investit pas dans le comité des usagers – il ne figure pas sur la liste des membres – tout en reconnaissant son utilité, mais se concentre sur la CCSPL. Les documents récupérés dans cet autre dispositif (CARE, RPQS) lui permettent de mettre en œuvre ce qu'il théorise comme « la démocratie de vigilance » dans notre précédent chapitre³⁶.

Deuxièmement, la réduction de la conflictualité peut nous paraître s'expliquer par le déclin des enjeux liés au contrat. En effet, il ne s'agit plus maintenant d'obtenir justice vis-à-vis des défauts du précédent contrat de concession avec la CGE, d'obtenir la rupture de ce contrat et d'en gérer la fin ou encore de se mobiliser pour le retour en régie. Le contrat de DSP en affermage avec la Lyonnaise des Eaux a été signé et s'étendra sur neuf années, sans possibilité d'être remis en question et il s'agit maintenant d'en accompagner la mise en œuvre, rôle joué par l'autorité organisatrice, secondée par les usagers dans le comité. Les militants d'ICEO et d'Eau Secours 45 investissent d'autres sujets sur lesquels ils estiment l'investissement citoyen nécessaire, comme ceux de l'intercommunalité ou de la pollution agricole. Troisièmement, la teneur des échanges permis par le comité est précisément définie en amont par les services et les élus : il ne s'agit ni d'un espace de débat politique, ni d'un comité technique. Ce cadrage permet ainsi d'éviter d'aborder des sujets potentiellement conflictuels, qui doivent trouver un autre espace d'expression. Les usagers présents sont ainsi autorisés à être « durs », mais encore faut-il que cette sévérité soit judicieusement orientée. Les sujets non prévus à l'ordre du jour, comme l'intercommunalité, sont, nous l'avons vu, évacués. Ce cadrage est remis en cause par l'association ICEO qui réclame le droit et les compétences pour participer aux autres instances concernées par la gestion de l'eau, y compris les instances techniques. Elle a ainsi fait une demande de participation au comité de gouvernance, un dispositif Suez prévu dans le contrat de DSP et réunissant la ville et la société dédiée. Quand cette place lui est refusée au titre d'un niveau trop technique pour les

³⁵ Au contraire, un des participants a même dit au représentant du délégataire qu'on lui faisait confiance sur le sujet.

³⁶ C'est aussi la raison pour laquelle il s'investit à plus forte raison à Eau Secours 45, notamment sur la question du transfert de la compétence Eau à la métropole d'Orléans, avec la crainte que ce transfert rende plus difficile la participation des usagers d'Olivet à la gestion de leur service.

usagers, elle propose une comparaison avec les villes de Saint-Jean de Braye et de Fleury-les-Aubrais, toutes deux en régies : dans ces villes, les représentants d'usagers peuvent participer à la gouvernance grâce au conseil d'exploitation de la régie³⁷. Elle met surtout en avant le paradoxe suivant lequel la municipalité refuse de discuter sur le terrain du technique avec des usagers qu'elle a pourtant mobilisés en vertu de leurs compétences spécialisées.

(d) Une conflictualité persistante entre les acteurs

Même si notre observation participante n'a pas relevé de situation de conflit, celui-ci n'est pas absent à Olivet entre le pouvoir politique et les associations. Elle est perceptible dans le témoignage des militants comme des représentants de la municipalité, élus ou services, dans les articles de presse ou encore dans les articles de blog³⁸.

➤ *Un désaccord sur ce que participer veut dire*

Comme pour le Grand Lyon, la conflictualité à Olivet peut résulter d'un désaccord sur ce que participer veut dire. La collectivité est à la recherche dans les dispositifs de consultation d'un retour d'expérience du consommateur qui lui permettra d'améliorer le service, et non de l'ouverture d'un débat contradictoire sur la gestion de l'eau. Il valorise la figure de l'olivétain, de l'utilisateur lambda, du « bon consommateur », pour paraphraser Julien Talpin et son « bon citoyen » (2006) tout en sollicitant aussi les compétences techniques locales. Or, ICEO ne représente pas nécessairement cet usager « lambda » et ne se constitue pas – ou pas exclusivement – comme une association de consommateurs ; elle a engagé une action militante pour obtenir l'application de l'arrêt Olivet et a souhaité ouvrir le débat sur le retour en gestion publique. Il y a une confusion, accidentelle ou volontaire, sur sa vocation :

« Contrairement aux autres associations de consommateurs que j'ai habituellement en face de moi, c'est une association de consommateurs d'une part et c'est aussi une association de militantisme pro-régie. Et c'est ça que je leur reproche, je leur dis souvent... Je pense bien les connaître, je leur dis : « Pour moi vous vous décredibilisez en étant pro-régie. Vous ne cherchez pas le meilleur pour le consommateur ou l'utilisateur mais vous cherchez à ce que ça passe en régie par principe, par dogmatisme. » » Une élue d'Olivet

➤ *Une disqualification de la politisation de l'association et du « dogmatisme »*

La dimension politique de la mobilisation du collectif est liée à ses revendications mais aussi à sa composition : plusieurs fois on me précise que l'association se compose d'opposants à l'équipe municipale (UMP) ; cela agit comme un élément de disqualification (Rui et Villechaise-Dupont, 2006) d'ICEO, de sa légitimité à parler au nom des consommateurs et à les représenter à la CCSPL ou au comité des usagers. Plus encore, on ôte toute rationalité à l'association en considérant que ses motivations sont biaisées par une position de principe ou un « dogme », celui de la gestion publique. Alors que les motivations de l'association au

³⁷ « Pourquoi les usagers d'Olivet seraient-ils plus inaptes que ceux de Fleury-les-Aubrais, de Saint Jean de Braye ou d'autres villes où ils participent réellement à la gestion du service public de l'eau potable ? » Compte rendu de la troisième réunion du comité des usagers, 10 juin 2015.

³⁸ Dans le compte rendu de la troisième réunion du comité des usagers, ICEO regrette ainsi « quelques réflexions désobligeantes et un manque de courtoisie ».

regard des problèmes de gestion rencontrés avec le précédent contrat sont considérées comme légitimes, l'enjeu du mode de gestion et de la remunicipalisation provoque une forte crispation des relations :

« Il y a eu des choses qui ont fait que des gens ont pris en main le sujet. Ils ne se sont pas dit comme ça un jour « tiens si on s'intéressait au dossier de l'eau ». Mais aujourd'hui ce qui est bien c'est qu'effectivement ils ont une vraie compétence donc on peut parler du fond des choses avec eux. Mais par contre sur le sujet du mode de gestion ils sont pro-régie. Voilà. Donc le débat il s'arrête là. » Une élue d'Olivet

L'attitude de l'association est opposée à celle de la mairie qui n'aurait pas de position de principe ou de position « *dogmatique* » mais apparaît comme la seule habilitée à faire un choix basé sur « *le meilleur pour le consommateur ou l'utilisateur* ». Les militants sont considérés comme irrationnels et leur propos ne sont même pas compris :

« [À propos des critiques d'ICEO sur le transfert de la compétence Eau à la métropole d'Orléans] Ils ne veulent pas, parce que... Je ne sais pas trop pourquoi ils ne veulent pas, mais par principe ils ne veulent pas que ce soit regroupé. C'est pareil franchement ce n'est pas rationnel comme méfiance [...], moi je ne comprends pas³⁹. » Une élue d'Olivet

La politisation d'ICEO n'est pas un secret de polichinelle, elle fait aussi l'objet d'une critique publique. C'est ce que montre l'extrait d'une des lettres d'information du GAMO ci-dessous. Le GAMO s'appuie sur une critique du maire pour revenir sur la distinction entre le politique partisan, au sens du jeu des partis et de la compétition électorale et le politique au sens de l'administration de la Cité, et affirme tout à la fois le droit de l'association à une activité politique au second sens du terme, et le devoir de la mairie de l'accepter comme telle :

Extrait du courrier du GAMO (2012)⁴⁰

« L'association ICEO avait fait savoir son souhait d'être désormais membre ordinaire de cette CCSPL en raison de l'expertise qu'elle pense, à juste titre, avoir acquise. Un élu minoritaire a cru bon de reformuler cette demande ... et le maire a jugé utile de le « tacler » en ironisant sur le caractère « politique » de cette association.

Ils ont eu tort l'un et l'autre.

Le premier, en oubliant son statut d'élue communal pour se faire porte-parole d'une association qui ne l'en avait pas chargé : comme toute association, ICEO sait formuler ses demandes elle-même.

Le second, en insinuant qu'il y aurait incompatibilité entre l'appartenance à une association et un engagement politique local et confondant ce qui est d'ordre politique et ce qui est d'ordre partisan.

³⁹ Les réticences de l'association quant au transfert de la compétence Eau à la communauté urbaine font pourtant l'objet d'un argumentaire de la part d'ICEO qui organise avec Eau Secours un forum sur le sujet en avril 2015 (avec la venue de Patrick Du Fau de Lamothe). Elles ont principalement trait à l'harmonisation des modes de gestion (en faveur de la DSP) et aux effets de ce regroupement sur la participation de proximité.

⁴⁰ Le courrier du GAMO n°63, été 2014. Les passages en gras le sont sur le courrier du GAMO, les passages soulignés l'ont été par le chercheur.

« **Politique** », l'action d'une association qui intervient sur des aspects de la vie communale l'est évidemment : « **polis** » en grec, c'est la cité, la ville, et une association peut fort bien s'interroger sur la « politique » sportive, culturelle, urbanistique d'une équipe municipale... ou sur sa « politique » de l'Eau.

« **Partisane** », une association le serait si elle avait pour objectif de servir les intérêts de tel parti et si elle recommandait publiquement de voter « truc » aux municipales ou « machin » aux européennes...

Le Maire a dit : « **Dans une association d'usagers, tant qu'il y aura des membres engagés politiquement, tous du même côté, je considérerai que cette association a des visées politiques** ». Or les gens d'ICEO ont des horizons et des choix fort différents : certains se disent publiquement de droite, d'autres de gauche sans compter ceux qui sont du centre... ou d'ailleurs, ou de nulle part ! Rappelons au maire d'Olivet, maire de tous les Olivetains, même s'il n'est l'élu que de certains, qu'il ne lui appartient pas de trier parmi les associations, laquelle lui plaît et laquelle lui déplaît, ni si ses adhérents sont à ses yeux, de bons ou de mauvais partenaires. L'association ainsi mise en cause en plein conseil réagira comme elle l'entend. Pour nous, Groupe d'Action Municipale (et donc impliqué dans la politique de la commune d'Olivet !), la réaction du maire traduit une conception étroite des relations entre les édiles et les associations.

S'il y a à Olivet une association qui se préoccupe du service de l'Eau... le maire et la Ville doivent travailler avec elle, qu'elle penche pour la régie ou qu'elle préfère les DSP... De même que cette association doit travailler avec la Ville et le maire de quelque bord qu'il soit. »

La distinction entre ces deux formes du politique renoue avec un débat récurrent face aux mobilisations mais aussi au sein de la nébuleuse bleue comme nous l'avons vu dans le chapitre V.

Une analyse commune et comparée de la participation de deux associations de nos publics de l'eau nous permet de faire ressortir les grands enjeux et les grands axes d'une participation distanciée.

III. Quand les publics de l'eau investissent les dispositifs consultatifs : enjeux et limites d'une participation à la fois contributive et contestataire

Comme nous le disions en introduction avec Catherine Neveu (2011), sphère des mobilisations et sphère institutionnelle s'influencent les unes les autres. L'étude des deux cas que sont la CCSPL du Grand Lyon et le comité des usagers d'Olivet nous montre que les mobilisations des publics de l'eau pour l'eau potable contribuent à apporter des modifications à la régulation des services de l'eau. Cependant, des éléments tels que la routinisation ou la conflictualité de la participation peuvent nous pousser à questionner la pérennité de ces contributions à la régulation. Nous allons dans cette partie, revenir tout d'abord sur les changements entraînés par la participation – notamment contestataire – des usagers à la

régulation des services d'eau. Nous verrons ensuite comment les mobilisations mettent à l'épreuve les dispositifs de participation locale puis comment ces mobilisations sont, elles-mêmes, mises à l'épreuve par la participation.

1. Du changement – durable ? – dans la régulation locale des services d'eau

Même si les cas étudiés sont éminemment différents, il nous est possible de dire qu'un renouveau est à l'œuvre dans la gestion locale de l'eau au Grand Lyon et à Olivet.

(a) Ouverture de la citadelle technique et réduction de l'opacité

➤ *Mea culpa et réaffirmation de l'autorité organisatrice*

Le renouveau en matière de gestion de l'eau passe en premier par une reconnaissance des erreurs passées, et des problèmes liés aux contrats de délégation de service public. Comme nous l'avons vu, à Lyon, la puissance publique reconnaît un ancien contrat comme léonin, et à Olivet, on prend acte de la longue durée des contrats, ou du peu d'engagement des élus en la matière : « *il y a eu des abus* », nous disait-on.

Malgré la persistance d'une mésentente de fond, les services et les élus ont pris acte du « flux d'évaluations et de critiques » (Rosanvallon, 2006) issu, au moins en partie, des publics de l'eau. Les nouveaux contrats d'eau sont présentés comme de meilleure facture, et l'attribution des DSP passe par la création de sociétés dédiées qui permettent une plus grande transparence sur le travail des opérateurs. Les délégataires rendent des comptes sur leur travail, grâce à des documents qui sont rendus, en principe, accessibles à tous notamment grâce aux CCSPL. La collectivité quant à elle réaffirme son rôle d'autorité organisatrice, à travers un meilleur contrôle du délégataire, mais aussi dans l'organisation de la participation des usagers. Ceci permet, nous l'avons vu avec le cas d'Olivet, un retour de la confiance en la collectivité et en l'élu, réhabilité, au moins en partie dans son rôle de garant de l'intérêt général. Les élus interrogés proposent une distinction nette entre différentes générations d'élus ; les pratiques épinglées par les militants appartiennent au passé.

➤ *Ouverture de l'espace participatif et reconnaissance des acteurs*

Ce renouveau se traduit aussi par l'ouverture d'espaces participatifs pour les usagers ou les associations d'usagers, qui, dans les cas du Grand Lyon et d'Olivet, sont investis par les collectivités, dans des efforts d'apaisement des tensions et d'implémentation d'un exercice de démocratie locale. Un espace, du temps et des moyens sont ainsi consacrés non seulement à l'organisation des dispositifs mais aussi à un échange avec les usagers. L'archivage des courriers – nombreux – échangés entre Jean-Louis et les services du Grand Lyon montre que toutes les questions du militant font l'objet de recherches et de réponses. Les CCSPL permettent aux usagers, si ce n'est de participer à la prise de décision, du moins de formuler un avis, et surtout d'accéder aux documents (RPSQ et CARE notamment) qui leur permettent de nourrir la vigilance citoyenne.

Au Grand Lyon et à Olivet malgré les tensions ou les disputes, les représentants d'usagers bénéficient d'une reconnaissance, qui se traduit par leur désignation dans les dispositifs, voire

par leur participation à des groupes de travail. Ils sont, par les services et par les élus, reconnus comme des interlocuteurs légitimes aptes à contribuer aux dispositifs même s'ils s'en font souvent les principaux – voire les seuls – contempteurs. Les militants des associations d'usagers de l'eau sont ainsi reconnus comme des interlocuteurs légitimes de par leur statut d'usagers mais aussi pour les compétences qu'ils ont progressivement acquises sur des sujets techniques mais aussi juridiques, sur lesquels ils revendiquent des formes d'expertise.

➤ *Une baisse de la conflictualité entre les associations et les destinataires de leur revendication*

La concertation permet une réduction de la conflictualité qui a pu affecter les relations entre militants et délégataires ou entre militants et collectivités. Les relations, même si elles restent conflictuelles, relèvent moins de l'affrontement qu'à l'époque des débuts de la mobilisation⁴¹. Alors que l'histoire d'Olivet est émaillée de recours en justice, ICEO renonce à un recours au tribunal administratif qu'elle avait fait en juillet 2013 pour obtenir la création d'une commission de contrôle financier⁴² quand le conseil municipal rend une délibération attribuant cette mission à la CCSPL⁴³. À Lyon, l'ACER ne va jamais jusqu'aux tribunaux s'agissant du contrat de DSP sur lequel il a relevé des problèmes, à la surprise même du vice-président à la participation :

« Combien de fois j'ai dit [à Jean-Louis] : « Ne restez pas à dire « c'est illégal, c'est illégal ! » [...] Allez-y, attaquez ! Si jamais vous avez raison tant mieux, on aura un moyen pour casser le contrat. » » Gérard Claisse, ancien président de la CCSPL

De plus, à partir du moment où ces espaces existent, et c'est aussi le cas à Saint-Jean de Braye, les mobilisations de type manifestation, charivari ou blocage tendent à décliner, puisque désormais l'attention publique, ou plutôt l'attention de la collectivité, est retenue.

➤ *La réappropriation de la vigilance*

Comme nous l'avons dit à propos du cas d'Olivet et sur la base de l'observation de la réunion du comité des usagers, la vigilance, au sens d'une attention permanente et critique à la gestion de l'eau, semble se déplacer de la prérogative des militants à celle de la puissance publique. C'est elle qui se réapproprie cet exercice de vigilance, en affirmant le rôle d'autorité organisatrice et le contrôle du délégataire, et, tout particulièrement à Olivet, en mettant en actes un « *marquage à la culotte* » méticuleux de l'opérateur, sommé de rendre des comptes dans un quasi acte de contrition. Cette réappropriation est un peu moins visible au Grand

⁴¹ Rappelons-le, comme en témoigne Micheline, une réunion des usagers avec un responsable de la SDEI mène à la séquestration de celui-ci, quelques heures, dans son bureau.

⁴² Qui est prévue dans l'article R2222 du CGCT mais non mise en place.

⁴³ ICEO annonce ainsi, dans un courrier rédigé par sa présidente et destiné au maire d'Olivet : « *Afin de ne pas entraver la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil Municipal et pour permettre déjà un contrôle serein et approfondi des comptes 2012 de VEOLIA, le Conseil d'Administration d'ICEO a décidé de retirer son recours devant le Tribunal Administratif.* » <http://i.c.e.olivet.over-blog.com/article-le-controle-des-comptes-veolia-iceo-attend-une-reponse-121171005.html>

Lyon mais elle passe par l'affirmation répétée d'une autorité organisatrice forte qui contrôle la société dédiée et fait office de médiateur lors des disputes.

Ce faisant, les pouvoirs publics locaux récupèrent une compétence qui n'avait pas cessé d'être la leur mais qui était exercée, à travers la contestation, par les militants. En se réappropriant cette compétence, la collectivité l'institutionnalise, la codifie, la déconflictualise mais rend aussi moins nécessaire son exercice par les militants. Plus encore, face à celle des élus du peuple – qui, on l'a vu, redoutent leur blason – et de l'administration, la vigilance citoyenne peut apparaître comme moins légitime, ou être disqualifiée, comme « *dogmatique* » par exemple.

Elle est cependant toujours mise en acte par les militants qui conservent la certitude qu'un relâchement de leur part les mènerait à « *se faire avoir* » mais elle s'exerce plutôt dans la périphérie de l'espace participatif, c'est-à-dire en dehors des réunions elles-mêmes. Ainsi, Jean-Louis inonde les services du Grand Lyon de courriers électroniques et les comptes rendus du comité des usagers d'Olivet rédigés par ICEO sont émaillés de mentions de l'association « affaire à surveiller » inscrites en gras en face des déclarations des services de la ville.

(b) Des montées en compétence mutuelles

Les dispositifs participatifs permettent, de part et d'autre de la régulation, une montée en compétence d'ensemble.

➤ *Le retournement du stigmate de l' élu qui n'y connaît rien*

Comme nous l'avons déjà vu à travers le témoignage d'une élue d'Olivet, la mobilisation et l'organisation de dispositifs participatifs influent sur la montée en compétence des élus : « *Je ne suis pas sûre que je serais aussi compétente et que je serais allée aussi loin s'il n'y avait pas des gens pour poser les questions tout le temps* ». Les élus se forment – ou sont formés – aux questions relevant de la gestion de l'eau, devenant capables de répondre aux militants et de contourner la critique qui leur est faite par les militants à savoir que « *les élus n'y connaissent rien* » ou qu'ils ne s'impliquent pas dans la gestion de l'eau.

➤ *Un effort de vulgarisation de la part des services*

Du côté des services, qui sont le plus directement et le plus régulièrement en contact avec les militants, il y a aussi un changement dans la manière de faire les choses. Sommés de répondre au flux continu de questions et de critiques des publics de l'eau, les services ont progressé sinon dans leurs compétences, du moins dans les capacités à les vulgariser et à les diffuser au grand public. Progressivement et sur certains sujets, la citadelle technique (Tsanga Tabi, 2003) s'ouvre donc aux « non-experts » à qui, à Lyon par exemple, elle prodigue même des formations. L'attitude envers les compétences des représentants d'usagers est différente d'un dispositif à l'autre. La montée en compétence est valorisée à la CCSPL du Grand Lyon qui veut s'adresser à des personnes compétentes, elle reconnaît leurs capacités mais se propose également de les former pour recueillir un avis compétent :

« Nous on l'attend la montée en compétence citoyenne, on en a besoin. On part du principe que pour une bonne concertation, pour qu'on puisse se parler, il faut qu'on

ait un langage commun. On a besoin d'avoir en face de nous des gens qui connaissent leur sujet, c'est pour ça qu'on les forme. » Un(e) représentant(e) des services du Grand Lyon

A Olivet, la logique du recrutement des participants est différente, puisqu'on ne propose pas de formations aux participants mais on s'adresse directement à des usagers considérés comme compétents en vertu de leur expérience professionnelle ou militante. Cependant, le comité n'a pas vocation à interroger ces acteurs sur les dimensions techniques du secteur, mais sollicite plutôt, comme on l'a vu, les savoirs d'usage et des retours de (mauvaise) expérience du consommateur.

➤ *Des militants initiés aux savoirs de l'eau mais aussi de la participation*

La montée en compétence concerne bien évidemment également les militants, sous deux aspects : les militants font l'acquisition de savoirs concernant la participation, et de savoirs concernant le secteur de l'eau. Les militants ont acquis ou enrichi un savoir de la participation, ils ont appris les règles de la participation mais aussi les stratégies à adopter pour en tirer parti. Ils connaissent aussi les risques et limites de la participation, comme la dépolitisation ou la routinisation, et mettent en œuvre des stratégies pour s'en prémunir pour permettre à leur mobilisation de ressortir indemne de la participation. Par exemple Éric, de l'Alternative Citoyenne Abraysienne (ACA), fait attention à ne pas se rendre trop tôt à la réunion du conseil d'exploitation de la régie de Saint-Jean de Braye et ne pas y rester après pour ne pas se familiariser avec les membres de ce conseil, en parlant d'un enfant malade ou en partageant un repas :

« Tu construis une relation humaine, ce qui est bien dans l'idéal, mais quand tu es dans un truc de négociation, ça devient terrible. C'est un piège à cons. Comme tu es en retard tu vas aller bouffer ensemble et les rapports changent. Ça veut dire que donc le problème c'est qu'au bout d'un moment il y a une espèce de semi-professionnalisation, je m'entends, du système de représentation des usagers. » Éric, ACA

Il se méfie ainsi des possibles biais de la participation tels que la déconflictualisation – qui s'accompagnerait d'une perte de marge de négociation – ou l'institutionnalisation, que nous allons aborder un peu plus loin. Les militants font également l'acquisition de savoirs sur le secteur de l'eau potable, grâce aux formations proposées mais aussi grâce à leurs contacts répétés avec les professionnels du secteur. Les militants ne sont déjà plus des profanes grâce à leurs apprentissages comme nous l'avons déjà montré, cependant, leurs compétences s'affinent grâce à la concertation et au contact des réalités du terrain. Éric par exemple s'oppose moins désormais au recours à un prestataire privé, car il a compris la nécessité de celui-ci dans certaines occasions. Son expérience de la gestion de l'eau à travers le suivi du conseil d'exploitation lui permet finalement d'ajuster les valeurs pour lesquelles il se mobilise – gestion publique et participation des citoyens – aux nécessités objectives et contextuelles de la gestion de l'eau.

C'est grâce à leurs compétences que les militants ont pu être reconnus comme des interlocuteurs crédibles pour la puissance publique, et être intégrés dans les dispositifs participatifs quand bien même leur association ne répondait pas aux critères de sélection des

participants à la CCSPL (en termes de représentativité ou d'objet traité). La reconnaissance des savoirs militants nous apparaît ici très importante, puisqu'au cœur des disputes et de l'engagement militant. En effet, comme nous l'avons vu, un certain nombre de tensions entre les acteurs étaient liées au sentiment pour les militants qui commençaient à se mobiliser d'être méprisés, traités en « *rigolos* » et non reconnus dans leur capacité à questionner le secteur et avoir une opinion, « *laissez faire les professionnels* » leur disait-on. La reconnaissance de ces savoirs par les représentants de la citadelle technique et le pouvoir politique local, et leur valorisation dans les espaces de concertation sont susceptibles de permettre une pacification des rapports.

➤ *Des savoirs soumis au jugement des experts*

Cependant, malgré la reconnaissance et l'acquisition d'un statut d'usager compétent, la question des savoirs reste un enjeu puisque l'espace de la concertation est aussi un espace où se confrontent les différents savoirs et les différentes expertises. Par exemple, Jean-Louis, unanimement reconnu dans le monde militant comme un expert – et par une partie du monde politique – voit son expertise questionnée et remise en cause par un intervenant de la citadelle technique qui se pose comme l'expert professionnel :

« Il est expert autoproclamé, en fait il n'est pas du tout expert. Il est expert en... Ça fait longtemps qu'il est là, il connaît les choses plus qu'un nouvel arrivant. Quand il parle de prix de l'eau, de part de l'abonnement, il sait ce que c'est. Maintenant si on lui demande ce qu'est une DSP... Des fois il vient avec le code général des collectivités mais le problème de Jean-Louis c'est que... Je ne veux pas l'accabler car par ailleurs je l'aime bien sur d'autres côtés, ce n'est pas un problème de personnes même s'il est parfois un peu revendicatif. J'ai rien contre lui en particulier mais il est persuadé de connaître alors que non et il a son idéologie, il analyse tout à l'aune de son idéologie. Il ne comprend pas en fait. Il ne comprend pas le droit, il ne comprend pas les comptes. Il ne comprend pas. Après l'aspect technique si, il comprend, mais il est dans la revendication et il a raison. Quelque part la formation il s'en fout, de manière inconsciente. Il demande à être formé mais en fait il n'écoute pas. Il interrompt le formateur – que ce soit nous ou que ce soit un avocat qu'on fait venir exprès – pour lui expliquer en quoi lui il connaît, lui il a compris, et que ce qu'on lui explique c'est faux. » Un(e) représentant(e) des services du Grand Lyon

Pour reprendre la classification des expertises par Harry Collins et Robert Evans (2007) (dans Leclerc, 2010), cette expertise de Jean-Louis relèverait plutôt d'une expertise interactionnelle, c'est à dire reposant sur l'expérience et des connaissances tacites permettant d'interagir avec des spécialistes, et non pas d'une expertise contributive, c'est-à-dire officialisée, transposable, et qui, comme son nom l'indique peut contribuer à produire des connaissances nouvelles.

Les savoirs militants sur la gestion de l'eau font ainsi l'objet d'une valorisation par la puissance publique locale – voire d'une survalorisation comme on l'a montré avec le cas d'Olivet – tandis que la citadelle technique les observe d'un œil plus critique. Elle semble ainsi reprocher aux militants de vouloir faire son travail au lieu de rester dans le rôle qu'on lui a assigné, celui de se faire canal de remontée des problèmes d'usage : « *l'idée de la CCSPL c'est d'avoir l'avis des usagers sur le service et pas ... on ne demande pas de certifier les comptes des délégataires* », nous disait un représentant des services au Grand Lyon.

➤ *Des savoirs initiés débattus dans le Public de l'eau*

On peut rappeler ici rapidement que la question des savoirs divise aussi le Public de l'eau, entre les promoteurs de la nécessité d'une montée en compétence pour réduire l'asymétrie des savoirs et des pouvoirs avec la citadelle technique, et ceux qui sont réticents à une spécialisation qu'ils associent à une sélection des militants et à une réduction des effectifs compromettant à terme la légitimité des collectifs ou leurs capacités d'action. Nous l'avons vu chapitre IV avec Bertrand qui considérait :

« Le politique il bougera quand il y aura 1000 personnes qui viendront dans sa mairie, lui dire, « nous, on veut l'eau publique ». Il ne bougera pas si vous avez un super technicien et spécialiste de l'eau qui vient lui expliquer pourquoi la régie publique c'est mieux que la délégation. Il s'en fout. » Bertrand, Attac 45

(c) Un investissement couteux des dispositifs participatifs

L'investissement de la participation est chronophage pour les militants comme pour les services et les élus, il a un coût en termes de temps d'organisation et d'énergie consacrée, qui soulève deux questions importantes : qui sont à la fois la durée possible d'un tel investissement dans le temps, mais aussi les conséquences de l'investissement dans ce domaine sur la capacité d'investissement dans d'autres domaines de l'action publique locale. Dominique Lorrain fait une critique de la focalisation contemporaine sur l'eau en cherchant à montrer qu'elle se fait presque inévitablement, dans un contexte de disponibilité temporelle et cognitive limitée, au détriment d'autres objectifs et secteurs.

(d) Les cas étudiés, des cas particuliers ?

Les cas étudiés ne doivent pas non plus nous faire oublier qu'il s'agit de cas particuliers – le Grand Lyon, nous l'avons vu, affiche un investissement particulier de la CCSPL – et ne reflètent pas nécessairement l'ensemble des situations. À Mantes-La-Jolie dans les Yvelines, le président de l'association AREP-CAMY (pour le Retour de l'Eau Publique) nous indiquait ainsi en 2014 que son association était restée aux portes de la CCSPL :

« Quand on a demandé à faire partie de la commission consultative des services publics locaux on n'a jamais eu de réponse et même un refus. Ce qui est illégal mais c'est comme ça. Jamais on a été admis dans cette instance » Maurice, AREP CAMY

Dans d'autres cas, comme ceux des syndicats dotés d'une population inférieure au seuil rendant obligatoire la mise en place du dispositif⁴⁴, les associations ne disposent pas de CCSPL. Ils ne sont pas nécessairement les bienvenus lors des réunions du conseil syndical, comme en témoigne Robert et Joëlle de l'association des usagers des Eaux de l'Amballon. Ils racontent ainsi que malgré leurs demandes, dans un premier temps ils restent à la porte des réunions, attendant dans le couloir debout faute de chaises. Ensuite, ils sont tolérés dans les réunions mais n'ont pas le droit de prendre la parole. Pour Robert, ceci est source de frustration :

⁴⁴ La mise en place d'une CCSPL est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comptant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

« Personnellement je suis déçu car je n'ai pas atteint ce que je souhaitais, qu'on ait un strapontin. Qu'on soit là en auditeur libre, si vous voulez, avec la possibilité d'intervenir sans agressivité, tout en respectant chacun son rôle. Mais quand il y a quelque chose qui ne me plaît pas, que je puisse lever la main. Et qu'on me dise « vous voulez demander quelque chose monsieur R. ? ». Et dire que je ne suis pas d'accord. Être à côté d'eux, pas avec eux, mais à côté d'eux et être plus ou moins constructif. Être un partenaire, comme un représentant des usagers. » Robert, CUEA

*

Pour conclure sur cette partie, nous pouvons dire que la mobilisation des associations et leur participation aux dispositifs consultatifs ont porté leurs fruits sur la régulation du secteur, qui s'est enrichie d'horizons divergents et de compétences variées, tout en renforçant les efforts de transparence et de contrôle. Cependant, comme nous l'avons vu, ces espaces sont traversés en permanence par des disputes que la participation semble incapable de résorber, et dont il peut résulter un certain nombre de crispations, d'éviction ou d'auto éviction qui mettent à l'épreuve la démocratie elle-même.

2. Une démocratie participative mise à l'épreuve par les publics de l'eau

La participation distanciée des publics de l'eau aux dispositifs de consultation des usagers, qui se fait dès leur mise en place et, dès le début, dans une logique de contestation, va mettre à l'épreuve ces exercices de démocratie participative et locale. Nous allons voir sur la base de quels désaccords cette mise à l'épreuve s'opère et quels sont les objets des disputes.

(a) Un désaccord sur ce que participer veut dire motivé par différents rapports à la démocratie locale

Nous l'avons déjà vu avec le cas de la CCSPL du Grand Lyon ou du comité des usagers d'Olivet : élus et militants ne donnent pas le même sens à leurs demandes de participation.

➤ Une participation à la démocratie locale contributive et critique pour les publics de l'eau

La participation distanciée (Rui et Villechaise-Dupont, 2006) mise en œuvre par les militants de l'eau est une participation à la fois contributive et critique. Côté contribution, ils se font les défenseurs des usagers, en partageant des cas, en suivant les activités des services et en vérifiant le travail des délégataires ainsi qu'en demandant des améliorations pour les services d'eau. Côté critique, ils remettent souvent en cause la manière même dont la participation se fait et qui ne permet pas, selon eux, une véritable participation des usagers à leur propre service. Même s'ils n'ont peut-être jamais eu de grandes attentes vis-à-vis de ces dispositifs, les militants vont dénoncer la dimension simplement consultative des espaces participatifs dédiés à l'eau, leur rôle de chambre d'enregistrement ou de labellisation « citoyenne » de décisions déjà prises, voire de formes de manipulation.

Les publics mettent en avant leur propre vision de la participation qui veut être une participation à l'ensemble de la gestion du secteur, passant par la détermination des grandes orientations du secteur et notamment du mode de gestion. Ils tentent d'imposer dans les

espaces participatifs un débat d'ores et déjà mené dans l'espace contestataire, celui pour la renégociation des contrats et le retour en gestion publique. Le modèle de la gestion publique est valorisé en ce qu'il permettrait une meilleure participation des usagers à la régulation du secteur, qu'il s'agisse des décisions techniques (participation à la prise de décision sur les travaux à mener) et commerciales (prix de l'eau, mode de tarification) mais aussi d'autres éléments comme la préservation de la ressource et l'entretien du patrimoine. Lors des rencontres des associations pour la constitution d'un réseau national dit Eau Bien Commun, des formes alternatives de participation sont même imaginées. Comme nous l'avons vu dans le chapitre V, des associations proposent une participation des citoyens plutôt que des usagers, en amont de la prise de décision plutôt qu'en aval, et de manière délibérative plutôt que consultative, pour permettre de « créer une vraie démocratie où les citoyens sont partie prenante de la décision⁴⁵ ». Ils remettent donc en cause la qualité démocratique associée à des dispositifs comme les CCSPL pour proposer d'autres formes de participation.

➤ *Une contribution des usagers au fonctionnement du secteur pour les élus*

Du côté du pouvoir politique local, la démocratie participative n'est pas nécessairement bien accueillie par les élus, au-delà du cadrage qu'ils en ont proposé – des espaces de remontée de problèmes rencontrés par les usagers et de consultation des associations sur le service. Poussée plus avant, cette démocratie locale fait encourir aux élus locaux le risque de fragiliser leur position plutôt que de légitimer davantage leur action, puisqu'ils ont déjà été dotés d'une légitimité électorale comme l'observent Fabien Desage et David Guéranger (2014). Ils sont donc réticents à ce partage du pouvoir local et tendent à dépolitiser les espaces participatifs au profit d'enjeux consuméristes moins conflictuels et en réclamant le monopole du choix sur le mode de gestion. Desage et Guéranger y voient dès lors l'explication d'une participation distanciée, critique et conflictuelle : « Pour récupérer ce qu'on leur a pris, il faudra que les groupes militants et les citoyens se saisissent par eux-mêmes des enjeux locaux, demandent des comptes à leurs élus, troublent la quiétude des arrangements discrets. Façon de faire vivre ce que nous aimerions qualifier, en nous inspirant des mots de Fernando Pessoa, de démocratie de l'intranquillité : clivante, dérangeante et exigeante pour les représentants élus mais, au final, habilitante et (re)légitimante. » (Desage et Guéranger, 2014, p.156).

En rediscutant tout à la fois les enjeux majeurs ou les détails de la gestion de l'eau, les militants font la démonstration de leur capacité à faire exister cette « démocratie de l'intranquillité », à travers des flux continuels d'évaluation et de critique, soit l'exercice de contre-pouvoirs citoyens de vigilance, d'empêchement et de jugement (Rosanvallon, 2006). Et dès lors la conflictualité est moins, pour Desage et Guéranger, mais aussi comme le dit Archon Fung (2005), une limite au fonctionnement d'un dispositif participatif qu'une condition de réalisation de celui-ci au regard de l'idéal démocratique.

⁴⁵ Propos relevés lors de l'observation participante de la rencontre de Grenoble en décembre 2013.

(b) Un espace de luttes pour la définition de la démocratie et de celui qui y participe

La démocratie de l'intranquillité, la Contre Démocratie ou encore, selon l'expression d'un des militants, « *la démocratie de vigilance* » imposent une redéfinition de ce que l'on entend par démocratie locale mais aussi une redéfinition du statut des participants. Les espaces participatifs deviennent alors les lieux d'affrontement de deux conceptions opposées de la gestion de l'eau mais aussi de la démocratie locale, où cherchent constamment à être imposés ou évités certains sujets, grâce à différents registres argumentatifs. À la reddition de comptes quant à la régulation du service s'ajoute ainsi une demande d'imputabilité vis-à-vis des élus sommés de justifier leurs choix politiques face à des usagers qui sont des usagers citoyens et électeurs. L'affrontement qui a alors lieu dans les dispositifs et en périphérie de ceux-ci peut donc être interprété comme une lutte des militants pour la reconnaissance de leur identité de citoyens, ou, pour paraphraser Jean-Michel Fourniau à propos de son travail sur les conflits d'aménagement (Fourniau, 2007), de « citoyens en tant qu'usagers ». La dispute est alors une manière pour le militant de « vérifier sa qualité de citoyen, pour vérifier l'égalité qu'elle proclame ». La question de la reconnaissance de cette qualité du citoyen et de son droit à participer est par ailleurs présentée comme un enjeu majeur de l'engagement militant⁴⁶. Pour Hegel, cité par Bobineau dans son anthropologie de l'engagement (2010), il y a une dimension morale dans tout affrontement, au cours duquel l'individu cherche moins à supprimer son adversaire qu'à être reconnu par lui dans son individualité. Plus encore, pour Alex Honneth (2000), la lutte pour la reconnaissance, qui peut être déclenchée par le sentiment d'injustice – et l'expérience du mépris –, ne doit pas être considérée comme destructrice, mais plutôt créatrice puisqu'elle mène à la reconnaissance des identités, à la justice, au droit et à l'estime de soi et de l'autre.

(c) Une lutte contre la domestication et la déconflictualisation

La « démocratie de l'intranquillité » se met en œuvre comme le disent Desage et Guéranger, par la demande de comptes aux élus mais aussi, dans les dispositifs où s'opère la rencontre entre militants et élus, par des stratégies de résistance et de contournement dont nous avons traité précédemment, à savoir le recours à l'« ironie ordinaire » qui permet au public de « prendre ses distances avec la participation » (Barbier, 2005), le sarcasme, le refus de sacrifier aux formats d'expression ; des refus en quelque sorte de « jouer le bons citoyens » (Talpin, 2006). Il passe aussi par les tentatives de contournement du dispositif pour faire triompher, à l'issue du rapport de force, les sujets à aborder. Dans un espace caractérisé par sa nouveauté et la maîtrise des procédures et des décisions par les pouvoirs publics, ces stratégies deviennent les – seules – « armes » des citoyens, comme le dit Catherine Neveu « les armes les plus puissantes des citoyens, organisés ou non, sont alors l'indifférence, la réticence et la désertion, la capacité à ne pas « entrer dans le jeu », ainsi que l'ironie. » (Neveu, 2011, p.203).

⁴⁶ Pour Hegel, cité par Bobineau (Les Formes élémentaires de l'engagement, une anthropologie du sens, 2010) il y a une dimension morale au cours de tout affrontement, au cours duquel l'individu cherche moins à supprimer leur adversaire qu'à être reconnu par lui dans son individualité (p.130)

Mis à l'épreuve dans leur identité et sommés de faire la preuve de leur légitimité, les militants mettent à leur tour à l'épreuve tout à la fois les procédures, les acteurs et les promesses du dispositif, via diverses stratégies. L'ACER au Grand Lyon fait par exemple le choix de participer au dispositif tout en essayant d'en changer les règles, en facilitant l'entrée d'alliés, comme Attac et Indécosa, et en cherchant à imposer un certain nombre de sujets, ce qui entraîne une conflictualité forte. ICEO à Olivet choisit de maintenir une participation plus pacifique dans les deux dispositifs qui concernent l'eau potable, la CCSPL et le comité des usagers, tout en se mobilisant avec Eau Secours 45 sur d'autres sujets qu'elle juge importants comme le transfert de la compétence Eau à la métropole ou les problèmes de pollution de la ressource. La conflictualité est ainsi plus forte au Grand Lyon, où la résistance à l'assignation aux rôles et aux procédures prend la forme d'un duel entre Jean-Louis et le président de la CCPSL, alors qu'elle passe davantage par l'investissement d'autres espaces à Olivet. D'autres acteurs encore, optent pour d'autres stratégies : Éric, qui siège au conseil d'exploitation de la régie de Saint-Jean de Braye, cherche à éviter la déconflictualisation des rapports avec la collectivité en évitant de se familiariser ou de sympathiser avec les responsables institutionnels.

3. La mobilisation des publics de l'eau mise à l'épreuve par la participation

Dans cette partie, nous voulons montrer que les pratiques de résistance des militants, et notamment celles qui passent par le conflit, ont un coût pour la mobilisation, qu'elles fassent encourir aux militants le risque de la marginalisation, ou qu'elles créent des rivalités avec des acteurs initialement périphériques à la dispute initiale. Ces stratégies d'ensauvagement (Neveu, 2011) associées à d'autres processus tels que la routinisation, la déconflictualisation ou la spécialisation mettent à l'épreuve la mobilisation des publics de l'eau.

(a) Le coût de l'ensauvagement

➤ Du conflit à la disqualification des militants

Les conflits qui ont lieu dans l'espace participatif sont souvent mal vécus par les représentants des services, les élus voire les autres associations qui participent, alors qu'ils sont tolérés par les militants habitués à des formes de fonctionnement contestataires. On l'a vu grâce aux entretiens, la plupart des militants ont en effet une habitude du conflit dans le fonctionnement associatif, qui est moins considéré comme un frein au dispositif qu'un garant de la qualité démocratique de celui-ci. Ainsi, pour Éric, il vaut mieux le débat que l'unanimité, puisque celui-ci est constitutif de la vie en démocratie, et il en va de même pour l'arène participative :

« Me faire rentrer dans la gueule ça ne me dérange pas trop, quand tu te fous en avant tu es bien obligé de te prendre des claques à un moment. Mais par contre que ça arrive à fonctionner... Que ça arrive à tourner, qu'il y ait des conflits je m'en fous. La démocratie pour moi a besoin de conflit. Ce n'est pas en étouffant le conflit que tu le... L'idée c'est de dépasser le conflit pour arriver à avancer ça c'est clair. Mais qu'il y ait des conflits, c'est normal, qu'il y ait des divergences, c'est normal. » Éric, ACA

Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, Camille Hamidi (2006) a montré que les militants rompus à l'exercice du débat peuvent même prendre plaisir à la dimension conflictuelle de celui-ci. Il n'en va pas nécessairement de même pour les services qui organisent les réunions du dispositif et pour lesquels le conflit est une source de désagrément et un frein à la réalisation de leurs objectifs. Ils sont critiques des tons employés lors de la dispute, comme on l'a vu à Lyon, ou à l'image que les militants leur renvoient : « *Franchement, on ne peut pas travailler correctement si je ne suis qu'en face des gens qui pensent par principe que je vais essayer de les tromper* » nous disait ainsi une élue d'Olivet. La conflictualité des relations alimente la disqualification des militants, qui passe par plusieurs formes. Le flux de critiques peut être par exemple interprété comme relevant moins de problèmes du dispositif que de la personnalité des militants, comme chez ce représentant des services au Grand Lyon :

« Le problème c'est que ce n'est pas un bon exemple. Résumer la relation citoyenne à une personnalité comme la sienne, c'est délicat. Il ne faut pas essayer de le changer, on ne le changera pas. Après il faut plutôt essayer de voir en élargissant. La montée en compétence, je pense qu'il y en a une. Après, on n'a pas que des personnes hyper impliquées. » Un(e) représentant(e) des services du Grand Lyon

La réponse proposée est alors de considérer Jean-Louis comme un cas à part et de chercher d'autres interlocuteurs, même s'il est reconnu qu'ils ne sont pas légion. Un autre représentant des services du Grand Lyon associe le problème au statut des participants. Il met les disputes sur le compte de la composition du dispositif participatif et la proportion de retraités qui participent, ravivant le stigmate du « retraité qui s'ennuie ». Ainsi, interrogé sur les possibles améliorations à apporter aux dispositifs de consultation, il propose de limiter le nombre de retraités dans les dispositifs au profit d'autres profils. Enfin, la disqualification s'appuie également sur la critique de la politisation des militants qui permet de mettre en doute leurs motivations profondes. Les militants sont qualifiés de « *dogmatiques* » avec lesquels il est impossible de débattre, et dénigrés au profit de la recherche d'« usagers lambda » ou de représentants neutres des abonnés. Avec ces formes de disqualification, susceptibles de se transformer en éviction, on a donc une forme de marginalisation des militants politisés, au profit d'autres représentants associatifs.

➤ *Du conflit à la rivalité avec les autres associations ?*

De par leurs interventions répétées, les militants des publics de l'eau sont de plus en plus enclins à monopoliser le dispositif, au détriment des autres usagers ou associations, et de créer les conditions de nouvelles disputes. C'est par exemple ce que nous avons observé lors de la séance plénière de la CCSPL du Grand Lyon. Certains représentants associatifs s'irritent des interventions répétées de Jean-Louis, levant les yeux au ciel et intervenant pour accélérer la réunion. De leur côté, on l'a vu, Jean-Louis et Micheline se conçoivent comme les seuls véritables opposants à la collectivité, accusant les autres associations de ne pas adopter de positionnement critique voire de « *voter comme les élus* ». Il peut également naître une rivalité, comme l'ont montré Sandrine Rui et Agnès Villechaise-Dupont (2006) entre les associations et les simples citoyens qui participent, les premiers considérant que les seconds

sont moins aptes à participer, les seconds pâtissant de la visibilité des premiers. Les responsables des dispositifs peuvent s'appuyer sur la valorisation de la parole du « citoyen lambda » et la remontée de son savoir d'usage pour suggérer l'exclusion des plus récalcitrants.

Dès lors le jeu des alliances qui se nouent entre les différentes parties prenantes du dispositif peut prendre une tournure désavantageuse pour les associations contestataires. Comme le montre Yann Renaud (2001), des associations comme l'ACER ou ICEO peuvent tout à fait apporter aux autres associations en se faisant les traductrices d'un discours technique grâce à leurs compétences et en proposant des montées en généralité mais elles doivent veiller à éviter de monopoliser l'attention, ce monopole allant à l'encontre de leurs propres revendications quant à la qualité démocratique des dispositifs. En empiétant sur la capacité d'expression des autres participants du dispositif, les associations contestataires prendraient en effet le risque de réduire l'égalité entre les usagers et d'empêcher la discussion sur d'autres sujets ou sur la remontée des problèmes. Cette monopolisation de la parole alimente les contestations vis-à-vis de la participation des associations contestataires, et la distinction entre bons et mauvais participants quand, on l'a vu, leur légitimité est déjà mise en cause par leur politisation ou leur faible représentativité.

L'équilibre de la conflictualité au sein du dispositif pour éviter le désarmement du contre-pouvoir peut sembler particulièrement difficile à trouver et jamais véritablement acquis, au fur et à mesure que les enjeux se transforment. De plus, le contre-pouvoir et la vitalité des dispositifs participatifs ont pour principal ennemi le temps qui passe, susceptible de produire des formes de routinisation tout à la fois du fonctionnement du dispositif et du rôle des militants.

(b) Le paradoxe de la victoire des associations : du renouveau de la régulation à la démobilisation

Les victoires remportées sur les prix de l'eau ou la renégociation des contrats, en ramenant les choses à la normale et en entraînant l'intervention de la puissance publique, ont eu pour effet d'entraîner le déclin de l'attention publique sur le secteur de l'eau. On l'a vu pour l'ESP à Saint Etienne par exemple : une fois le remboursement des trop-perçus obtenu les effectifs de l'association ont diminué. Il y a donc quelque chose de paradoxal à la victoire des publics de l'eau, puisqu'elle a entraîné une baisse de leurs effectifs qui n'a pas été compensée par la survenue de nouveaux enjeux, plus spécialisés, moins mobilisateurs ou déjà investis par d'autres publics associatifs, comme la préservation de la ressource, l'intercommunalité ou la télérelève⁴⁷. Ce déclin du soutien d'une base adhérente et de la fréquentation des associations a entraîné le questionnement de la légitimité de celles-ci à représenter les usagers. Même si la baisse de la légitimité du nombre a été compensée par la reconnaissance d'une légitimité s'appuyant sur les compétences des militants, elle n'a pas empêché une certaine remise en question des associations. Les baisses de prix de l'eau ou le meilleur encadrement des contrats

⁴⁷ On l'a vu, celle-ci n'est pas unanimement considérée comme un enjeu : si à Amballon les militants s'opposent à sa mise en place, à Olivet les représentants d'usagers félicitent le délégataire pour la rapidité avec laquelle il procède à la pause des nouveaux compteurs.

ont contribué à rendre moins nécessaire ou justifiable le rôle des associations contestataires et la place du conflit, faisant en définitive des militants révoltés des militants qui « râlent pour rien ». Comme le montrait Rosanvallon (2006), en l'absence de crise, les figures du rebelle ou du résistant sont remplacées par celles du mécontent.

(c) Un effet de routine qui pèse sur le dispositif et les publics de l'eau

➤ *Une routinisation des pratiques et du conflit*

Un autre élément susceptible d'éroder la régulation civique est l'entrée dans une routine, qu'elle ait trait à la mobilisation ou à la participation. La routinisation de la mobilisation est, pour Sydney Tarrow (1994) (dans Neveu, 2011), un processus presque inéluctable, liée à son intégration et à sa déconflictualisation et qui entraîne une démobilisation ainsi que la difficulté à définir de nouveaux enjeux. La routinisation de la participation et le déclin des enjeux forts peuvent avoir un effet de sélection sur les participants ; ne subsistent que les plus motivés, et ceux qui ont du temps à consacrer à une implication chronophage (entre quatre à cinq réunions par an et un travail de préparation important à la CCSPL du Grand Lyon). La routinisation est susceptible de s'accompagner d'un déclin de l'attention aux détails ou d'investissement dans le dispositif de la part de tous les participants. Au Grand Lyon par exemple, la CCSPL, relativement ancienne, ne fait plus l'objet d'un investissement aussi intense qu'à sa création, faute de volonté politique sans doute à en faire une vitrine de la participation, et de la nécessité de canaliser une mobilisation qui, depuis 2012 et la dissolution des EGSP, s'est amenuisée.

Cette routinisation passe par une déconflictualisation des relations entre les différents acteurs. Quand j'accompagne Éric (ACA) au Conseil d'Exploitation de la régie de Saint-Jean de Braye je m'aperçois que, lui qui cherchait à se prémunir des risques de la déconflictualisation en évitant les relations interpersonnelles avec les représentants de la collectivité, a avec eux des relations tout à fait cordiales comme s'il n'avait finalement pu résister longtemps à nouer des relations interpersonnelles. Dans d'autres endroits comme la CCSPL du Grand Lyon, le conflit n'a pas nécessairement cessé d'exister mais il est devenu un élément de la routine. Il est en effet plus ou moins attendu que Jean-Louis fasse une intervention virulente lors de la réunion de la CCSPL, et qu'on lui réponde par des sarcasmes et des contre-arguments. Ainsi, comme le résumait Jean-Michel Fourniau et Loïc Blondiaux (2011), la routinisation transforme la participation « en instrument ordinaire de gestion des conflits », ou absorbe ce conflit.

➤ *Une altération du rôle du militant initié*

La routine affecte aussi le statut des militants reconnus pour leurs compétences spécialisées. Ceux-ci, valorisés dans leur statut d'experts citoyens, nous paraissent quelque peu s'enfermer – et se laisser enfermer – dans leur rôle. Lors des séances d'observation, les questions posées donnent l'impression qu'elles ne le sont que dans le but de chercher à attester de la compétence des services ou des élus, ou pour faire la démonstration de la propre compétence des militants, mais sans que la réponse à la question ne soit la cible d'un enjeu particulier. Il y a donc ce sentiment que les militants finissent par se perdre dans les détails – que, il est vrai,

ils maîtrisent – et perdent peut-être de vue, à cause de la conflictualité qu'ils cherchent à entretenir avec leurs interlocuteurs, un tableau d'ensemble plus important.

Ils sont sensibles à la rétribution de leur spécialisation et à la valorisation de leur rôle, et tendent à acquérir, volontairement ou non, de l'autonomie vis-à-vis de l'association qu'ils représentent. La réduction des effectifs à l'ACER ou la multiplication des dossiers sur lesquels travaillent les associations à Eau Secours peuvent rendre difficile un suivi des activités du représentant dans le dispositif. Et, en s'autonomisant, il prend le risque de ne plus représenter que lui-même. Il nous semble que ce biais est difficilement repéré par les militants dont la valorisation des compétences devient une rétribution centrale du militantisme. Elle l'est néanmoins par Éric, qui met des bornes à sa propre autonomie et aux risques qu'il pressent d'une perte de l'horizontalité du fonctionnement de son collectif. Il porte un intérêt tout particulier à préparer les réunions du conseil d'exploitation en amont avec son collectif ou à faire un retour de ce qui s'est passé en aval. Il regrette que dans les faits il ne puisse pas toujours bénéficier du contrôle du groupe et s'y soumettre :

« Je reconnais que l'information je ne la donne pas régulièrement. [...] Le problème c'est qu'on a tellement de renseignements qu'il faut arriver à envoyer ce qui est vraiment utile. Sauf qu'il y a des moments je dois faire – et sans le vouloir – de la rétention d'information. Il y a des trucs qui me paraissent secondaires mais pour d'autres personnes ce n'est peut-être pas forcément secondaire. Mais quand j'envoie tout, je me fais allumer parce que justement j'envoie trop. » Éric, ACA

Il transpose ainsi les exigences de son collectif quant au contrôle du politique et du délégataire, à sa propre activité. Il s'impose ainsi une reddition de comptes et une vigilance, mais a des difficultés à trouver des acteurs pour la mener à bien :

« Je n'ai jamais eu de critiques négatives sur le blog, jamais. Personne ne m'a jamais dit que j'allais au-delà de ce que je peux faire à leur place. Jamais. Je fais ce que je veux ! Qui contrôle ? Personne ! C'est intolérable. Ça veut dire que je suis un individu qui se retrouve dans une situation de pouvoir absolu, c'est presque ça. Ça veut dire que j'ai presque plus de pouvoir dans l'asso qui porte pourtant sur des valeurs... On a des statuts qui sont libertaires, c'est des statuts complètement horizontaux. Sauf que dans la réalité on est à l'opposé de ça. C'est-à-dire que je concentre, et là je dis malheureusement, je concentre la quasi-totalité des pouvoirs d'Eau Secours actuellement. » Éric, ACA

Lors d'une réunion d'Eau Secours 45, il menace même de quitter le collectif si les autres militants ne s'impliquent pas plus à empêcher sa prise de « *pouvoir absolu* » et à garantir un fonctionnement plus horizontal. Le contrôle de son représentant par le groupe dépend ainsi de la cohésion interne du collectif ; ce groupe doit être capable de soutenir son représentant mais aussi de le contenir. Comme l'ont montré Obershall ou Tilly (cité dans Neveu, (2011)), le succès ou l'échec d'une mobilisation peuvent ainsi se mesurer avec deux grandes variables : le degré de cohésion interne du collectif (les sociabilités horizontales ou le *catness*⁴⁸ selon les auteurs) mais aussi à la qualité des relations entretenus par ce groupe avec les autres acteurs, ou de l'insertion verticale (Obershall) de ce groupe. Avec le temps et la routinisation des

⁴⁸ Cette notion de Tilly renvoie cependant plutôt à l'existence dans le collectif d'une forte identité catégorielle. Le parti communiste de Maurice Thorez a ainsi un bon *catness* car il repose sur une identité ouvrière forte.

pratiques, ce contrôle du représentant de l'association, n'est plus nécessairement assuré, faute de temps disponible, de personnes motivées pour le faire, ou simplement parce que ce contrôle n'est pas pensé comme nécessaire.

Conclusion

La participation au dispositif est une ressource sensible et ambiguë pour les militants, puisqu'elle nourrit autant la mobilisation qu'elle ne la met en danger, elle les habilite autant qu'elle les contraint. Passage obligé auquel elles ne peuvent ni ne veulent se soustraire, la participation contribue à la transformation des associations, dans leur fonctionnement ou dans la manière dont elles sont perçues. Dans les années 2000, Géraldine Pflieger (2001), mettait en avant ce paradoxe de la mobilisation des publics de l'eau, en questionnant leur continuité : « *La question de la pérennisation de ces associations reste posée [...] À Grenoble, l'association souhaite continuer à défendre les usagers dans la durée, en particulier au sein du comité des usagers et semblerait, une fois la victoire obtenue, rentrer dans le rang de la démocratie participative. Les associations contestataires n'auraient-elles d'autre issue que le modèle participatif pour se pérenniser ?* » (Pflieger, 2001, p.153).

On ne répondra pas par l'affirmative à la question posée ici, puisque pour nous, la participation des publics de l'eau n'est qu'un des éléments du répertoire d'action des publics de l'eau, qui se compose comme nous l'avons vu d'autres activités, qu'il s'agisse de l'intervention sur des cas, de l'exercice de la vigilance ou encore de la politisation de la gestion de l'eau.

La régulation civique comme régulation contributive et contestataire mise en œuvre dans les publics de l'eau, se fait sur deux scènes distinctes : celle de la participation certes, mais aussi celle de la contestation. La vigilance par exemple, se met en œuvre dans les dispositifs de consultation, à leurs marges mais aussi dans l'espace contestataire où le Public de l'eau enquête, échange, veille... La politisation s'exprime à plus forte raison en dehors des dispositifs de participation, où elle ne fait pas l'objet d'une même disqualification, mais permet de procéder à la construction collective d'autres discours sur l'eau, d'autres valeurs et d'autres activités.

Nous allons voir dans le chapitre suivant, comment la régulation civique, à travers ses deux autres piliers que sont la vigilance et la politisation, se met en œuvre en dehors – et dans la critique – de l'arène participative.

CHAPITRE VIII : LES PILIERS DE LA REGULATION CIVIQUE (2) : LA VIGILANCE INFORMEE ET LA POLITISATION DE L'EAU

Introduction

L'action des publics de l'eau ne passe pas uniquement par la participation, mais elle repose également sur deux autres piliers, la politisation de l'eau et la mise en œuvre d'une vigilance de la part des associations.

La politisation de l'eau est à la fois l'enjeu et le produit de la mobilisation des associations dédiées à l'eau potable. Elle permet d'extraire l'eau de deux grands ordres auxquels on la fait habituellement appartenir, et de la rendre à nouveau discutable. Il y a ainsi la remise en cause d'un ordre technique, d'une cité industrielle en quelque sorte (Boltanski et Thévenot, 1991) ou une citadelle technique (Tsanga Tabi, 2003) dominée par la figure de l'expert et par une rationalité de type technique. La politisation de l'eau permet de rediscuter les modes de gestion autrement qu'à travers le prisme des enjeux techniques tels que l'efficacité ou la capacité d'innovation et d'introduire d'autres principes – même si les enjeux techniques restent très présents dans les débats et les argumentaires. La politisation de l'eau extrait également celle-ci d'une cité marchande où l'eau est un service commercial, une commodité et où la rationalité est économique, reposant notamment sur le rapport qualité/prix. Ce rapport n'est pas absent des discours des publics de l'eau, le prix de l'eau étant même un levier d'action majeur pour les associations, mais il est subordonné à d'autres principes. Face à ces cités industrielles ou marchandes, c'est une cité civique qui est mobilisée et présentée comme devant subordonner les deux autres ordres et les deux autres rationalités. Dans cette cité civique, l'eau est un objet aux différentes facettes ; ses dimensions techniques et économiques ne sont pas niées mais elles sont considérées comme des composantes d'un objet qui est avant tout un objet politique au sens de la *Polis*. L'eau n'est pas un simple bien de consommation ou un objet technique mais elle est appréhendée comme un bien commun ou public, ce qui fait le lien avec des principes qui sont ceux de justice, d'égalité, d'équité, et de participation des citoyens à la gestion d'une ressource qui les concerne. Le monopole de l'élite et d'une « citadelle politique » sur la décision et la définition de l'intérêt général est remis en cause au profit d'une participation élargie à la prise de décision. La politisation de l'eau sous la forme notamment de l'« eau bien commun » sous-tend un ensemble de droits mais aussi de devoirs concernant les parties prenantes de la gestion locale de l'eau : élus, opérateurs, « citoyens en tant qu'usagers » (Fourniau, 2007). Les citoyens en tant qu'usagers sont en particulier considérés comme dépositaires du droit – voire du devoir – à exercer sur les élus un pouvoir d'inspection et de mise à l'épreuve que nous présentons comme le contre-pouvoir vigilant, un des trois pouvoirs du peuple dans la *contre-démocratie* (Rosanvallon, 2006). La vigilance des publics de l'eau se pose à la fois en contradiction, en complément et en accompagnement de la régulation locale du secteur, et elle a pour but d'en empêcher le dysfonctionnement et de se prémunir des risques à venir.

La vigilance et la politisation sont deux composantes complémentaires de la régulation civique : la politisation rend légitime l'exercice de la vigilance et, en retour, la vigilance maintient l'attention publique pour l'eau potable. Ces composantes ne s'imposent pas telles quelles, elles sont le fruit d'un processus de prise de conscience et de construction au cours de l'action associative et de l'enquête sociale, influencé par une toile de fond plus vaste (remise en cause des opérateurs à l'étranger, altermondialisme...) La vigilance et la politisation, si elles se construisent de manière incrémentale et grâce à l'expérience des acteurs, grâce aux structures et aux contextes, sont des processus qui ne sont pas irréversibles ; tout ce qui est politisé peut être dépolitisé, la vigilance peut rapidement se diluer dans le temps ou dans la concurrence avec d'autres activités. Avec leur affaiblissement, c'est toute la régulation civique qui menace de se dissoudre. Cette réversibilité nous inciterait à parler d'un effet de cycle concernant la régulation civique, en référence aux « up and down » du cycle de l'attention publique d'Anthony Downs (1972).

L'enjeu de la mobilisation des publics de l'eau sera donc de maintenir une attention publique et une indignation – comme moteur de l'action – vis-à-vis des questions liées à l'eau potable, afin de continuer à faire exister un objet politique sans que les ordres industriels ou marchands ne reprennent le dessus.

Dans ce dernier chapitre, nous nous attacherons à décrire ces deux grandes composantes de la régulation civique mais aussi à voir comment elles sont mises en œuvre et à quelles limites et difficultés elles sont confrontées. Nous analyserons dans une première partie comment se compose et se met en acte la vigilance et avec quelles limites puis, dans une seconde partie, nous verrons dans quelle mesure la politisation – des objets mais aussi des acteurs – est au cœur d'un ensemble de négociations et de disputes.

I. Le second pilier de la régulation civique : une vigilance informée des militants – vigies de l'eau

La vigilance s'est progressivement imposée comme une activité importante des associations dédiées à l'eau potable, tout à la fois produit de leur mobilisation et élément de leur répertoire d'action. Pour comprendre comment la vigilance se met en œuvre et s'impose comme un pilier de la régulation civique, il convient tout d'abord de revenir sur la manière dont elle se constitue progressivement, à travers l'enquête sociale et la production de savoirs sur la gestion de l'eau. La notion de public, empruntée à John Dewey (Zask, 2008), nous a permis de décrire la constitution progressive des associations dédiées à l'eau potable, comme le rassemblement d'un ensemble d'individus affectés à différents degrés par un même problème, puis passant à l'action. Nous proposons de voir l'aboutissement de ces actions comme la production de formes de régulation du problème, ici d'un ensemble de problèmes, affectant le secteur de l'eau. Cette régulation passe par des formes de participation contributive, alternative et contestataire au secteur de l'eau, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, mais aussi par la généralisation d'un principe de vigilance, qui affecte la manière selon laquelle se pense et se gère le secteur de l'eau. L'enquête des publics de l'eau, en mettant à jour des problèmes de régulation tels que l'opacité du secteur ou des irrégularités de gestion, aboutit à

la prise de conscience que les « citoyens en tant qu'usagers » doivent s'immiscer dans les affaires de la cité en matière d'eau. Ils se posent en correcteurs d'une action publique locale prise en défaut, et se pensent comme les seuls à même de garantir le bon fonctionnement du secteur, y apporter des corrections et penser son avenir. On peut mobiliser Francis Chateauraynaud pour définir la vigilance comme une *activité critique* (1999) qui repose sur une forte défiance vis-à-vis de tout ce qui peut se passer dans le secteur de l'eau à *l'époque de la défiance*. En l'absence d'une confiance retrouvée dans les institutions, les acteurs ou l'avenir, la vigilance permet de se prémunir des risques et irrégularités à venir et vient encadrer la gestion de l'eau et ses acteurs, venant s'ajouter aux procédures déjà en place ou les contredire. Elle constitue une mise à l'épreuve permanente des savoirs, des règles et des acteurs qui doivent constamment attester, sous peine d'être rappelés à l'ordre ou critiqués, du bon fonctionnement du secteur. Il s'agit de proposer une « démocratie permanente de la défiance face à une démocratie épisodique de la légitimité électorale » (Rosanvallon, 2006), rendue possible par un flux ininterrompu de critiques et de contributions des acteurs de la société civile.

La vigilance des associations dédiées à l'eau est donc, à notre sens, un ensemble *d'attitudes*, – soit une présence au monde et l'exercice en toute occasion d'un esprit critique –, *d'activités* – qui passent par l'inspection et la vérification – et de *savoirs* acquis l'apprentissage et permettant de proposer un contre-discours, voire une contre-expertise. Il est possible de penser la vigilance comme un cycle (Downs, 1972), qui passe par des phases d'attention, d'intervention et de correction. C'est l'attention diffuse et critique au secteur de l'eau qui permet l'intervention sur des cas concrets mais ce sont aussi les alertes autour de ces cas qui fondent l'importance de la vigilance.

Pour présenter et analyser la vigilance dans son exercice au concret, nous allons voir dans une première partie comment les publics de l'eau la mettent en œuvre et ce qu'elle leur permet de faire, puis nous verrons dans une seconde partie comment cette vigilance peut être théorisée comme un contre-pouvoir par les chercheurs mais aussi par les militants. Nous aborderons dans une troisième et dernière partie les limites associées à l'exercice de la vigilance.

1. La vigilance, un mode d'intervention des associations

Présence éveillée au monde selon Francis Chateauraynaud (1999), la vigilance peut prendre plusieurs formes et plusieurs modalités : elle peut être individuelle ou collective, institutionnelle ou contestataire, codifiée ou sauvage, réflexive ou proactive. Celle des publics de l'eau est à la fois individuelle et collective. Si elle est contestataire, elle n'est pas exclusivement sauvage puisqu'elle repose sur des procédés et des savoirs transmissibles, et elle est dotée d'une dimension réflexive.

(a) Une vigilance construite sur la base des expériences et des compétences

Nous pouvons considérer que la vigilance est véritablement un produit de la mobilisation et de l'enquête des publics de l'eau. Comme observé dans les chapitres précédents, les militants ne se préoccupaient pas de la question de l'eau potable à propos de laquelle ils ne

présentaient pas la nécessité d'une vigilance, avant la survenue de problèmes liés au prix de l'eau ou des « affaires de l'eau ».

C'est à travers l'enquête, les confrontations aux responsables du secteur et la découverte d'irrégularités variées que les militants se rendent progressivement compte de la nécessité de leur présence et de leur regard vigilant, même une fois leurs revendications satisfaites. Dans certains cas, la vigilance peut ainsi expliquer le maintien d'une action associative même au-delà du cas résolu. A Saint-Jean de Braye par exemple, Éric qui travaille sur un certain nombre de dossiers avec Eau Secours 45 au niveau de l'agglomération orléanaise, maintient une activité au niveau de sa commune : sa participation au conseil d'exploitation de la régie. Au Grand Lyon, Jean-Louis et Micheline continuent de participer à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) même s'ils ont conscience que leur demande de retour en régie ne sera pas satisfaite par ce biais. Ces deux formes de participation permettent aux militants de maintenir tout à la fois une présence et un pouvoir d'inspection et de vérification.

Grâce à leur montée en compétences, les militants exercent une vigilance informée, qui ne consiste pas en la simple vérification de signatures, mais peut remettre en cause des documents dans leur complexité. Ces compétences qui émanent de militants que nous avons qualifié *d'initiés* ou *d'experts militants*, ont permis au public de l'eau d'obtenir l'attention des responsables du secteur, et parfois d'inverser l'asymétrie d'information que nous évoquions en début de troisième partie. Nous l'avons analysé grâce au verbatim de Maurice, quand leurs interlocuteurs prennent conscience des savoirs des militants, la « *tonalité* » change :

« Ils nous ont pris de haut en nous disant « vous les rigolos vous n'y connaissez rien, il faut laisser ça aux experts » et tout. Jusqu'au moment où on a pris le document dont je viens de vous parler et on a dit « ça, ça et ça » ça ne colle pas là, la tonalité a changé complètement. Ils se sont dit « tiens, tiens, ils savent quand même un petit peu de quoi ils parlent ». » Maurice, AREP CAMY

Ces compétences acquises qui permettent d'exercer une vigilance informée, difficile à tromper, produit donc des formes de reconnaissance et entraîne de la part de la puissance publique, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, des efforts de justification et de transparence.

(b) Circulation et dénouement des cas

La vigilance est une ressource pour l'action, elle permet de procéder au signalement des cas. Les réseaux des publics de l'eau peuvent fonctionner comme un réseau de sentinelles, au sein duquel circulent les cas et les outils pour les résoudre. A la CACE par exemple, des cas peuvent être soumis aux membres de la coordination lors des réunions de différentes façons : via le site internet duquel le président Jean-Louis dit qu'il fait office de « *rabatteur* » même s'il est peu alimenté, ou via d'autres membres de la nébuleuse bleue. Le réseau de vigies ou de sentinelles permet d'une part d'éviter à des situations perçues comme indignes d'arriver et d'autre part à des personnes en difficulté d'être aidées ; les cas sont résolus « *en bas* » nous disait Jean-Louis, mais aussi « *partout*¹ ». Les participants à la réunion, militants chevronnés

¹ Nous avons présenté cette logique d'action comme une casuistique, dans le chapitre V.

et initiés, peuvent apporter des conseils ou des éléments de réponse sur le cas grâce à de leurs connaissances et leurs expériences. Fins connaisseurs de la loi et des règlements, ils peuvent proposer une méthodologie précise à suivre pour agir.

La vigilance des associations permet d'intervenir par exemple sur des cas de coupures d'eau interdites par la loi Brottes (2013), qui suscitent de fortes émotions et entraînent l'intervention du réseau vigilant. Nous l'avons vu avec Micheline et Jean-Louis qui faisaient jouer leurs relations au Grand Lyon pour venir en aide à une femme victime d'une coupure d'eau à priori injustifiée².

(c) La vigilance comme vérification et dénonciation

La vigilance est une « surveillance attentive, sans défaillance » (Petit Robert, 2011), un travail d'investigation et de vérification de tout ce qui se passe dans le secteur de l'eau, qui permet de repérer les troubles, les discontinuités – l'attention aux potentialités (Chateauraynaud, 1999) – et d'intervenir à leur propos. Francis Chateauraynaud (1997) considère même que la vigilance est la résultant d'un rapport dialectique entre attention et vérification.

Cette vérification peut être mise en œuvre de manière collective, mais repose aussi sur un engagement individuel presque quotidien. Nous l'avons vu dans le chapitre V, le collectif des usagers des eaux de l'Amballon procède à une analyse de tous les documents qu'il a pu se procurer sur son syndicat pour repérer les problèmes de ce dernier³.

Cette vérification peut passer par une activité également individuelle, et presque quotidienne, comme la vérification des affichages : des militants de la CACE passent régulièrement devant leur mairie pour vérifier le bon affichage des informations publiques relatives à l'eau. Un document tel un avenant a obligation d'être visible, s'il ne l'est pas, alors les militants ne peuvent le consulter ni le contredire, d'où leur vérification de l'affichage. Cette activité pourrait paraître relever de détail mais n'en est pas : vérifier que la publicisation des documents est faite, c'est aussi vérifier que la mairie ou les services font bien leur travail.

On l'a vu dans le chapitre VII, Jean-Louis avec ses mails à la CCSPL du Grand Lyon adopte lui aussi une posture de vérification systématique. Il complète sa participation en tant que représentant d'utilisateur en envoyant des courriers pour poser des questions, mais aussi afin de demander des précisions quant aux informations données et aux déclarations qui sont faites. Il va ensuite travailler à vérifier leur véracité, s'il la met en défaut, il en fera la démonstration dans ses prochains courriers ou dans lors d'une séance de la CCSPL. Cette vigilance lui permet d'alimenter son travail mais aussi d'apporter des vérifications à l'attention des autres membres de la CCSPL. À ICEO aussi, cette vigilance se met en œuvre aux marges de la participation : les mentions « affaire à suivre » qui accompagnent les comptes rendus de réunions des CCSPL ou comités d'usagers permettent d'orienter la vigilance vers les éléments qui vont nécessiter une attention critique particulière. La vigilance en marge de ces espaces de consultation des usagers permet de continuer à les mettre à l'épreuve, à en tester la qualité

² Nous l'avons montré dans le chapitre V partie I alors que nous traitions des logiques d'action de la CACE : « Jean-Louis avait tout de suite fait l'intermédiaire avec le Grand Lyon et puis on est arrivés à effacer le litige » nous disait Micheline.

³ Partie I du chapitre V, nous l'avons montré grâce à des photographies prises lors de la rencontre Aquarévolte.

concernant la transparence ou les promesses qui y sont faites dans le contexte d'une confiance relativement faible vis-à-vis des responsables locaux.

(d) De la vigilance à l'alarme

L'attention aux potentialités et la vérification permet, au-delà de prévenir les troubles, de les dénoncer. Cette dénonciation peut prendre la forme d'une alarme (Bernstein et Jasper, 1998) ou d'une alerte (Chateauraynaud, 2013) tirée ou lancée par les publics de l'eau appréhendés comme un réseau de veilleurs ou de sentinelles. Francis Chateauraynaud fait le lien entre l'alerte et la vigilance quand il s'intéresse aux lanceurs d'alertes. Il distingue deux types de lanceurs d'alerte : le premier est une personne qui, pressentant un risque, tire une sonnette d'alarme pour entraîner une intervention afin d'éviter un problème ; on peut lancer une alerte dans une entreprise ou une administration en utilisant les procédures prévues. Le second correspond plutôt à la figure d'un « chevalier blanc » qui met en balance son avenir professionnel voire sa propre existence au nom d'un intérêt supérieur. Il est défini par Chateauraynaud comme : « *toute personne ou groupe qui rompt le silence pour signaler, dévoiler ou dénoncer des faits, passés, actuels, ou à venir, de nature à violer un cadre légal ou réglementaire en entrant en conflit avec le bien commun ou l'intérêt général.* » (Chateauraynaud, 2013, p.1).

Un lanceur d'alerte français connu est par exemple Irène Frachon, médecin pneumologue qui n'hésite pas à défier l'ordre des médecins et le lobby pharmaceutique pour alerter sur les dangers du Médiator. On peut considérer que le secteur de l'eau a aussi ses lanceurs d'alerte avec par exemple Jean-Luc Touly, qu'on a présenté dans le chapitre II comme une figure publique du secteur de l'eau. Ancien employé de Veolia, il en a dénoncé les pratiques dans un ouvrage coécrit avec Roger Lenglet (2006) ainsi que dans divers documentaires consacrés l'eau potable⁴. Il a mis son avenir professionnel en balance lors de cette dénonciation, mais il a été réintégré à Veolia à l'issue d'un procès au conseil des prud'hommes⁵. Il revendique lui-même ce statut de lanceur d'alerte que le Public de l'eau lui reconnaît⁶ ; il est régulièrement sollicité pour intervenir dans des débats ou des formations à destination des publics de l'eau. Même si c'est ce type de lanceur d'alerte qui a tendance à monopoliser l'attention médiatique ou les représentations du *whistle blower*, on peut considérer qu'il existe aussi des lanceurs d'alerte du quotidien, que nous allons plutôt appeler tireurs d'alarme pour les distinguer des premiers.

Les militants des publics de l'eau peuvent être considérés comme de tels tireurs d'alarme. Il y a une dimension collective à ces alarmes puisque, si comme le dit Antoine de Saint-Exupéry, « chaque sentinelle est responsable de tout l'Empire » (1956), et l'empire est protégé par ce réseau de sentinelles.

⁴ Par exemple *Water Makes Money*, de Leslie Frank et Herdolor Lorenz (2010), *Vague Citoyenne* de François Guieu (2016).

⁵ Il aborde le sujet avec de l'ironie puisque, étant donné le passif entre lui et son entreprise, il occupe un placard à balais à Veolia, et presque un emploi fictif.

⁶ Il est par exemple désigné ainsi par un article de Médiapart en août 2013, intitulé « Jean-Luc Touly l'insubmersible » : <https://www.mediapart.fr/journal/france/310713/jean-luc-touly-l-insubmersible?onglet=full>

Ces alarmes des publics de l'eau peuvent se faire au sein du Public de l'eau et circuler dans le réseau, mais aussi chercher à alerter en dehors du réseau, en s'adressant à la population.

Dans l'Orléanais, Eau Secours 45 ou ses associations membres vont ainsi lancer des alarmes. C'est ce que fait par exemple ICEO à Olivet, en relayant en janvier 2018 une alerte sur la qualité de l'eau, photo à l'appui. Cette alerte se fait à destination, non seulement des militants, mais de tous les usagers :



Figure 30: Article du blog d'ICEO paru en janvier 2018 (source : site internet)

Comme le montre cet article du blog, l'alarme est tirée par un usager, photo à l'appui, et il renvoie à un ensemble de problèmes rencontrés concernant à la qualité de l'eau. L'association appelle donc les usagers à montrer de la prudence et à leur faire parvenir tout nouveau problème. La pollution de la Loire à Orléans est aussi l'objet d'alarmes lancées par les collectifs, à grand renfort d'images et de reportages photo, comme ci-dessous :



Figure 31 une campagne d'information d'ES45 sur les rejets en Loire (source : site internet d'Eau Secours 45)

Sur ces cas de pollution, les militants ne sont pas à même d'agir directement mais ils sont en capacité de produire un argumentaire pour l'action de la collectivité sur le sujet. Comme le disait un des membres d'Eau Secours 45, la question des rejets en Loire a l'avantage de toucher un public plus large, parce qu'elle est une question qui intéresse davantage le grand public – la Loire est un élément du patrimoine –, qu'elle est plus visible, mais que c'est aussi une question moins politiquement connotée que la régie publique. Les militants vont même plus facilement coopérer sur ce sujet avec les collectivités. L'alarme occupe donc plusieurs fonctions ; elle a pour objet de susciter l'indignation, l'information mais demande aussi l'intervention de la puissance publique, alors que le dénouement des cas comme à la CACE passe plutôt par une intervention directe des publics de l'eau.

(e) Du cas à la cause

Si certaines associations se concentrent sur l'échelon local, d'autres ont l'ambition de s'appuyer sur la vigilance et les alarmes pour porter un plaidoyer, agréger les cas pour en faire une cause. La vigilance n'est, dès lors, plus seulement une fin en soi mais elle doit servir les ambitions d'un véritable changement dans le secteur de l'eau, qui passe par la normalisation, la législation, la sensibilisation aux questions liées à l'eau potable et par l'enrôlement de nouveaux acteurs de la cause.

Ce travail est tout à fait visible à travers la campagne commune de la Coordination Ile-de-France et de la Fondation France Libertés contre les coupures d'eau⁷.



Figure 32: Logo de la campagne contre les coupures d'eau (source : site internet de la Coordination Idf)

C'est tout le réseau des associations qui va être sollicité pour faire remonter les cas de coupures d'eau qui vont venir alimenter une base de données et un plaidoyer en faveur d'une législation pour un meilleur accès à l'eau en France. Des témoignages de personnes coupées sont aussi collectés et consignés, montrant quelle est la réalité d'un quotidien sans accès à l'eau potable. Toutes les associations membres de la coordination peuvent être mobilisées

⁷ Ces acteurs ne sont pas les seuls à se mobiliser contre les coupures d'eau. Par exemple en Bretagne, en décembre 2017, une association dédiée à l'eau, Eau Secours 29, associée à Eau Et Rivières de Bretagne parvient à obtenir une modification du règlement de service de son opérateur pour empêcher les coupures d'eau : <http://www.letelegramme.fr/finistere/quimper/reglement-de-l-eau-une-victoire-pour-les-usagers-12-12-2017-11776862.php>

pour faire remonter les cas de coupures. Éric explique ainsi qu'à Orléans, Eau Secours 45 se montre vigilant pour repérer les coupures d'eau et les faire remonter, mais il reconnaît cependant qu'il n'en rencontre pas nécessairement. Cet appel à la vigilance va au-delà du réseau associatif, puisqu'un espace virtuel est mis à la disposition des usagers pour faire une déclaration relative à une coupure d'eau. Il leur est aussi possible de télécharger un courrier type rédigé par la Coordination Idf et la Fondation, dans lequel les associations exigent le rétablissement du service sous peine de poursuites judiciaires.

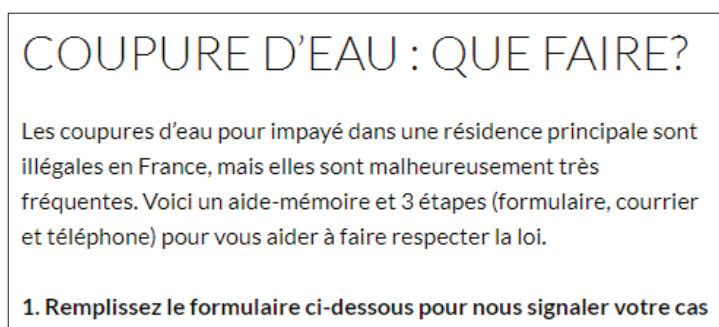


Figure 33: Capture écran du haut du formulaire pour le signalement d'une coupure d'eau (source : site internet Coordination Idf)

Jean-Claude Oliva, le directeur de la Coordination Ile-de-France l'explique en entretien : le public affecté par les coupures n'est pas le public associatif membre de la coordination ; les coupures d'eau touchent des foyers à faibles revenus voire des personnes marginalisées, qui peuvent avoir besoin d'aide pour gérer leur relation à l'opérateur :

« Ce qui est intéressant pour nous aussi c'est qu'on touche un public qui n'est pas notre public associatif habituel. C'est-à-dire qu'on touche des gens qui ne sont pas nécessairement politisés, enfin, ils peuvent l'être mais ce n'est pas pour ça qu'ils se mobilisent. Ils ne partagent pas forcément nos idées et justement sur l'« eau bien commun » ou quoi que ce soit mais ils ont vraiment un problème concret. Ils se retournent vers nous parce qu'on est les seuls à les défendre et qu'ils voient que ça marche. Et donc ça leur redonne confiance, ils sont très contents, ça leur redonne confiance dans l'action collective. Enfin pour nous ça c'est très important une action d'associations qui marche. C'est des choses qu'on nous dit. Dans quelques cas on a été en procès, mais dans la plupart des cas on ne va pas au procès. On règle ça simplement en téléphonant et en faisant pression. Même simplement les gens suivant les conseils et ils arrivent à se faire rétablir l'eau. » Jean-Claude Oliva, CEIDF

Une méthodologie d'appel des opérateurs est peu à peu constituée par la Coordination Ile-de-France, qui prend en charge la défense des usagers coupés et teste les services téléphoniques des opérateurs⁸. Cette méthodologie est présentée sur le site internet du collectif, donnant les moyens d'agir aux personnes coupées, pour rétablir leur situation :

⁸ Dans le film *Vague Citoyenne* de François Guieu, on peut voir une scène au cours de laquelle une employée de la Coordination, Stefania, passe un appel à un opérateur au sujet d'une coupure d'eau, rappelle que les coupures pour impayés sont illégales et exige de parler à un responsable sous peine d'action en justice.

<ul style="list-style-type: none"> • Informez votre interlocuteur que vous alertez la presse locale (renseignez-vous et donnez le nom du journal local le plus lu et prenez contact avec un journaliste) de leur pratiques illégales, violentes et malhonnêtes. • Donnez 24h de délai pour annuler la coupure. Déclarez notre intention d'appeler un huissier de justice pour constater la coupure illégale, voire d'alerter la presse si l'eau n'est pas revenue. • Informez votre interlocuteur qu'un référé en justice pour coupure d'eau illégale a conduit à une condamnation de la Lyonnaise des Eaux à 8600 euros d'amende (>>> voir ici et ici!). • Informez votre interlocuteur qu'au cours d'un jugement en cours pour coupure d'eau illégale contre Veolia, la défense de l'entreprise a été qu'ils ont fait une erreur, admettant ainsi implicitement qu'ils n'ont pas le droit de couper l'eau (>> voir ici!) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appelez le service de distribution de l'eau potable de votre commune • Demandez à parler à un responsable du Service Recouvrement (sans informer de l'objet de votre appel, c'est-à-dire : coupure d'eau) • Munissez-vous de la référence de l'article L115 de la loi Brottes (>>>voir ICI) et n'hésitez pas à citer la Fondation France Libertés et la Coordination eau Ile-de-France en soutien à votre appel. Soyez ferme : votre distributeur est hors la loi, rappelez-le lui ! • Refusez de payer toute majoration liée à cette coupure illégale • Informez votre interlocuteur du courrier que vous avez adressé à votre maire (étape 1) • Informez votre interlocuteur que nous envisageons d'engager une procédure judiciaire si l'eau n'est pas rétablie et si les coupures ne cessent pas
---	--

Figure 34: Méthodologie à suivre en cas de coupures d'eau (source : site internet de la Coordination Idf)

En systématisant un exercice de vigilance et en proposant une méthodologie d'intervention, la Coordination et la Fondation donnent aux usagers les moyens d'agir : « *les gens en suivant les conseils ils arrivent à se faire rétablir l'eau* ». Elles proposent, en définitive, la même assistance mais à distance et en plus formalisée qu'à la CACE⁹.

Ce faisant, elles entraînent une forme de codification de la vigilance, jusqu'ici relativement improvisée et différente selon chaque personne. Elle est outillée et peut prendre l'apparence d'une méthodologie. Elle adopte aussi un sens de circulation, une remontée des problèmes du bas vers le haut, de l'association vers la coordination qui va ensuite mener l'action en justice ou se porter partie civile. Cette vigilance plutôt codifiée permet d'intervenir sur des cas, devant les tribunaux, mais aussi de les agréger. La Coordination Ile-de-France et la Fondation montrent en répertoriant ces cas que, malgré l'interdiction des coupures d'eau, celles-ci sont récurrentes, et elles montrent également, à travers l'énumération de leurs victoires¹⁰, que les associations peuvent gagner leurs procès et faire appliquer la loi. Attaquées en justice notamment pour diffamation, les deux organisations dénoncent des « poursuites bâillons » qui, pour elles, tentent de museler leurs actions en justice.

⁹ C'est ceci qui peut sans doute contribuer à expliquer une partie des mésententes entre la CACE et les Coordinations, puisque ces dernières investissent un terrain où des gens sont déjà mobilisés et vont faire un peu le même travail, mais de manière différente. Les mésententes, si elles ont trait à la question de la professionnalisation, de l'institutionnalisation, peuvent aussi toucher à une forme de rivalité de « fiefs », de rivalité entre nouveaux et anciens acteurs, que les coordinations n'ont pas vues ou ont négligé de voir.

¹⁰ Ces victoires sont obtenues contre la SAUR, Suez, Veolia mais aussi contre des syndicats, des petites entreprises et des régies comme Noréade, soit quatorze victoires de 2014 à 2016 (source : site internet de la Fondation France Libertés)



Figure 35: Capture d'écran du site internet de la Coordination sur la « poursuite bâillon » (source : site internet de la CEIDF)

Malgré cette poursuite en justice, la campagne d'actions contre les coupures d'eau a permis aux deux organisations de se faire connaître, d'accumuler des preuves pour alimenter leur plaidoyer en faveur du droit à l'eau. Elles soutiennent un projet de loi à l'Assemblée Nationale pour le droit à l'eau et la reconnaissance de l'« eau bien commun ». Cette notion, à la popularité grandissante, semble circuler : en février 2018, Jean-Luc Mélenchon, devant une assemblée nationale (certes assez vide), prononce un discours en faveur d'une révision constitutionnelle visant à inscrire le droit à l'eau, qui « ne saurait être autre chose qu'un bien commun¹¹ » dans la Constitution.

La codification de la vigilance et sa mise au service d'un projet de société autour de l'« eau bien commun » permet donc une politisation de l'eau au sens d'un portage politique de l'eau, d'une prise de relai du politique et d'une circulation de la notion d'« eau bien commun ».

*

La vigilance n'a pas uniquement vocation à agir sur des cas, des alertes ou des causes et les faire circuler mais elle permet de systématiser et d'ancrer presque dans le quotidien un pouvoir d'inspection exercé par des associations et qui doit encadrer le travail des responsables du secteur de l'eau, jouer un rôle de contre-pouvoir, qui fait l'objet de différentes théorisations par les militants comme nous allons le voir à présent.

2. La vigilance, un pouvoir d'inspection et d'imputation sur le terrain et au quotidien

Pour Francis Chateauraynaud, la vigilance est susceptible de prendre plusieurs formes, plus ou moins codifiées. Exercée par les associations, elle se fait activité critique (Chateauraynaud,

¹¹ Voir le discours sur son blog : <https://melenchon.fr/2018/02/01/leau-bien-commun-a/>

2015) qui peut venir compléter mais aussi contredire le travail des institutions et proposer ses propres critères. C'est ce qui va se passer dans l'eau. Les publics de l'eau font état de manquements en termes de gestion, et vont venir suppléer à ces manquements par des exercices de vérification mais aussi des demandes d'imputation. Ils vont vouloir exiger des comptes et de la transparence à leur élu local à chaque étape, ou presque, de son travail, en considérant que c'est par ces formes de contrôle et de contribution qu'ils vont pouvoir obtenir de leur service ou de leur démocratie qu'il ou elle remplisse les objectifs qu'il ou elle s'est donné.

(a) La vigilance comme mise à l'épreuve du pouvoir et de ses représentants

On a pu le voir dans les formes qu'emprunte la vigilance individuelle et collective exercée par les membres des publics de l'eau, elle est bien un flux d'évaluations, de critiques, d'interpellations, de remises en cause susceptibles de monter en généralité. Les élus tout particulièrement, sont les premiers ciblés par cette vigilance en tant que responsables du secteur, alors que les délégués, qui sont critiquables par ailleurs, ne sont que des exécutants pour les militants. Les élus sont sans arrêt sollicités, confrontés à leur propre parole, mais aussi à leurs engagements en tant que représentants du peuple. Le représentant ici ne rend plus de comptes sur son mandat à la fin de celui-ci mais il est sollicité pour le faire à chaque étape de ce mandat. Cette vigilance, en plus de ce qu'elle dit de la confiance ou du secteur de l'eau et de la perception de l'action publique en général, nous paraît être un bon indicateur de la manière dont les militants se représentent la fonction électorale ; elle est pour eux exercée par des gens qui sont faillibles et donc elle doit être complétée par l'intervention des citoyens.

Cette vigilance corrective nous renvoie à la maxime de Bentham, citée par Rosanvallon : « *the more strictly we are watched, the better we behave* » (2006). Les élus qui sont soumis à la vigilance voient leur réputation – « difficile à gagner, facile à perdre » – engagée et il est supposé qu'ils adopteront un comportement en conséquence. Les élus, comme responsables du secteur sont ainsi les premiers affectés par la vigilance, sommés de justifier leur choix, ou de faire œuvre de transparence, parfois jusqu'à la rupture vis-à-vis des associations. Comme le disaient aussi Desage et Guéranger, les associations viennent « troubler la quiétude des arrangements discrets », ici les accords plus ou moins tacites entre puissance publique et entreprises, et imposer une « démocratie de l'intranquillité ». Ils disent de cette dynamique qu'elle est tout à la fois « clivante, dérangeante et exigeante pour les représentants élus mais, au final, habilitante et (re)légitimante » (Desage et Guéranger, 2014, p.156).

La vigilance qui cible le secteur de l'eau a donc une fonction politique dans ce qu'elle exige des élus, puisqu'en se pliant à l'exercice de la reddition de comptes, ils renouent avec une légitimité, autrement entachée par des affaires. À ce titre, la contre-démocratie n'est pas une anti-démocratie mais un prolongement, voire une amélioration, de celle-ci. C'est d'ailleurs en ces termes que les militants vont être capables de penser leur propre exercice, qu'ils ne nomment pas pour autant « vigilance » mais emploient des termes plus imagés, comme nous allons le voir à présent.

(b) La vigilance pour penser la démocratie

➤ *Des militants qui « nuisent », « emmerdent », « titillent »*

La notion de la vigilance est une catégorie du chercheur, inspirée des travaux de Rosanvallon et de Chateauraynaud. Chez les militants de l'eau, l'idée de l'attention critique au monde et de la surveillance effectuée sur les élus, est définie différemment. Elle est ainsi pour Jean-Louis un « *marquage à la culotte* » des élus qui exige de ceux-ci un comportement exemplaire pour éviter les problèmes. Il disait ainsi, comme nous l'avions montré :

« Je leur dis « maintenant qu'on est là vous pouvez être sûrs d'une chose, c'est qu'on va vous faire un marquage à la culotte et à la moindre incartade, ça tombe ». » Jean-Louis, ACER

Il y a là une menace qu'en cas de comportement jugé ne serait-ce qu'un peu irrégulier, l'intervention des militants sera immédiate. La formulation peut nous rappeler la menace d'un parent envers un enfant et semble ainsi entraîner un retournement de la relation entre l'élu ou l'État et le citoyen, puisque c'est le citoyen qui est en mesure de « surveiller et punir ». Noël, de l'ACE de l'Ouest Lyonnais, parle plutôt d'une capacité de nuisance des associations envers les élus, qui repose essentiellement sur la menace de l'intervention :

« Et il va faire attention lui parce que c'est vrai qu'on n'est pas costaud mais il ne connaît pas notre force de nuisance. Et on ne sait jamais ce qui peut nous tomber sur le coin de la tête » Noël, ACE

Là aussi, la relation de pouvoir entre élus et citoyens s'inverse puisque le citoyen « *pas costaud* », peut faire trembler l'élu. Ceci repose en partie sur une forme de bluff : c'est parce que les élus ne connaissent pas vraiment quelles sont les ressources des associations¹² qu'ils vont les craindre. En jouant ce rôle, les associations acceptent ou se réapproprient ce qui a pu constituer auparavant un dénigrement, une stigmatisation de leur statut, c'est l'accusation d'être des « *emmerdeurs* ». Pour Maurice, à Mantes-La-Jolie, il y a même une certaine satisfaction à jouer ce rôle, qui permet une prise de revanche sur le passé :

« Et puis aussi je dirais, alors là pour plaisanter, la satisfaction personnelle de les faire chier. D'accord, c'est-à-dire « je vous emmerde d'accord, vous êtes une bande d'enfoirés, de corrompus, et je le sais et vous savez que je le sais, donc je vous emmerde ». » Maurice, AREP-CAMY

Cet « *emmerdeur* » est valorisé parce qu'il est légitime, placé en face des « *enfoirés* » ou des « *corrompus* » qui méritent ce qui leur arrive. Cette figure du citoyen est donc reconnue dans sa légitimité, c'est aussi l'idée que défend Jean-Louis, au titre que les publics de l'eau savent de quoi ils parlent :

« Si vous voulez, il y a une sorte de cooptation, bien qu'on soit des contestataires, des emmerdeurs, on est reconnus pour... Dans un débat on ne dit pas n'importe quoi, on sait ce qu'on raconte. » Jean-Louis, ACER

¹² D'où par exemple l'entretien d'un flou volontaire sur les effectifs des publics de l'eau.

Dans les contextes où la conflictualité est moins forte, de tels termes laissent la place à ceux de « *poil à gratter* » ou d'associations qui « *titillent* », comme c'est le cas à Eau Secours 45. En définitive, bien que les associations parlent d'un rôle de « *poil à gratter* » ou d'« *emmerdeur* », il y a bien la même conscience d'une nécessité à agir pour jouer un rôle qui, à la fois corrige, mais aussi empêche tout tranquillité et que se nouent à nouveau des arrangements discrets qui seraient préjudiciables aux usagers. La vigilance est un outil pour les militants, qui leur permet d'assurer la transparence du secteur, et de s'ériger comme des remparts ou des gardes fous contre les erreurs à venir.

➤ *Une théorisation de la vigilance*

Quelques militants, interrogés sur la notion même de vigilance, sont rapidement aptes à se la réapproprier. C'est le cas d'Éric B. d'ICEO, qui valide rapidement la proposition en faisant le lien entre la défiance liée aux irrégularités constatés et le statut « *commun* » de l'eau, autant d'éléments qui justifient la vigilance comme activité citoyenne voire la rendent indispensable :

« Je suis complètement d'accord avec cette idée-là. Dans la pratique, c'est exactement ça. ICEO, c'est l'initiative citoyenne. Et en fait dans le citoyen, si on veut expliciter, c'est exactement ça que l'on a derrière. [Il parle du prix élevé de l'eau] Et donc est-ce qu'on est complètement idiots et on continue comme ça, et « allez-y, piquez-nous notre pognon, merci beaucoup » ? Ou alors est ce que l'on réagit ? C'est à partir de là, on a dénoncé quelque chose. Parce qu'on peut faire moitié moins cher et peut-être encore mieux. Et donc du coup ça veut dire que, ne soyons pas naïfs, les choses ne sont pas aussi simples que ça. Les gens qui sont là ne sont pas là simplement pour servir les intérêts de la collectivité, ils peuvent représenter des intérêts particuliers, privés, etc. Et la seule chose face à ça, c'est effectivement la vigilance citoyenne. Bien sûr. Évidemment. Et ça les emmerde, ça les emmerde. On peut vous montrer des courriers des maires, etc. J'en ai un là dernièrement, ça dégage. Il l'a en travers de la gorge. Parce qu'on appuie là où ça fait mal. Bon alors c'est en bonne intelligence entre les élus et les associations, on ne va pas se taper dessus quand même. Mais voilà, on ose venir titiller, oui bien sûr on ose venir titiller parce qu'effectivement il y a abus. Et nous on a la faiblesse de croire que c'est quand même un peu à cause de la commune, du fonctionnement de la commune et de son maire en particulier. Pendant des années, et voilà donc vigilants. [...] Il y a une crise de confiance, des intérêts privés servis au détriment de la population sur quelque chose qui est vraiment collectif, qui est vraiment commun. Et donc la réaction, c'est bien une vigilance qui s'installe et les élus qui sont obligés de prévoir des comités d'usagers. » Éric B. ICEO

Chez un autre membre d'Olivet, André, on l'a vu, la vigilance est partie prenante d'une bonne démocratie. Il imagine une démocratie reposant sur deux piliers, la « *démocratie électorale* » dévolue aux élus mais aussi la « *démocratie de vigilance* » qui est une affaire des citoyens, et « la démocratie n'a de sens que si les deux piliers marchent. »

André, qui a eu l'occasion de lire le travail de Pierre Rosanvallon – dont nous avons discuté en déjeunant avant de faire un entretien plus formel – propose l'approche la plus aboutie de la vigilance, qui se fait un des piliers centraux de la démocratie. Il ne la met pas en œuvre uniquement dans son engagement pour l'eau, mais elle a été une composante de ses engagements précédents, pour le désarmement nucléaire par exemple. Cette « *démocratie de vigilance* » est celle qui lui permet de prendre de la distance avec un engagement partisan

pour favoriser un engagement qu'il qualifie de citoyen, et régler son rapport au système des partis, comme nous l'avons vu dans le chapitre VI.

*

Pour conclure, nous pouvons dire que la vigilance prend des formes variées en fonction des militants qui la mettent en œuvre et des contextes dans lesquels elle est utilisée. Elle semble ainsi se systématiser à la CACE, qui intervient à travers un travail de résolution de cas qui semble l'orienter vers un militantisme de service semblable à celui des associations de consommateurs généralistes. Dans les coordinations EBC, elle semble emprunter la voie d'une codification, ce que Chateauraynaud nommerait une *normalisation* dans sa configurationnelle de l'alerte (Chateauraynaud, 1999). Normalisation ou codification s'accompagnent d'une institutionnalisation plus importante des collectifs mais permettent de formuler des plaidoyers.

La vigilance rend donc les militants mieux à même de participer à la vie de la cité, d'interpréter le présent mais aussi d'envisager le futur et de réduire les incertitudes. Elle fait cependant face à plusieurs fragilités : elle repose sur les militants qui la mettent en œuvre et peuvent s'épuiser ou modifier leurs activités ; elle est critiquée par ses destinataires qui peuvent dénoncer des paranoïas ou des « excités de la facture » ; elle repose sur un équilibre fragile entre une attention trop diffuse et une méfiance généralisée qui peut durcir les tensions préexistantes.

3. De la défiance à la méfiance, quand la logique du soupçon prend le pas sur celle de la vigilance

(a) Des tensions entre les producteurs et les récepteurs de la vigilance

La vigilance opère presque nécessairement dans une dimension agonistique, puisqu'il s'agit de vérifier, dénoncer, contredire ou encore mettre à l'épreuve. Elle repose sur un antagonisme parfois fort avec ceux qui sont soumis à la vigilance.

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent sur la participation, elle suscite parfois la fatigue ou l'irritation des services ou des élus qui organisent les dispositifs. Elle est également bien repérée par les militants, comme Éric B. d'ICEO qui nous disait un peu plus haut « *ça les emmerde, ça les emmerde [...] Parce qu'on appuie là où ça fait mal.* » Les destinataires de la vigilance en appellent à une prise en compte des efforts déployés pour améliorer la transparence du secteur et à une réhabilitation de la figure de l' élu. La répétition des critiques et la récurrence de certains sujets que la puissance publique avait considéré comme clos créent chez eux des formes d'agacement et de fatigue, qui vont parfois, comme nous l'avons vu, jusqu'à des formes de ruptures.

Plusieurs stratégies, conscientes ou non, sont alors mises en œuvre, comme la réappropriation de la vigilance par les responsables des dispositifs ou encore par la disqualification des militants. On va délégitimer ce flux d'évaluations et de critiques en disqualifiant ses auteurs, en remettant en question leur représentativité ou leur politisation. On dénonçait ainsi comme nous l'avons montré des « *positions de principe* » ou du « *dogmatisme* ».

(b) Des tensions entre les militants et les associations

La vigilance comme comportement presque systématique qui conduit à douter de tout – sauf peut-être de soi-même, nous y reviendrons – et de tous est également susceptible de créer des tensions entre les acteurs du Public de l'eau.

Cette vigilance peut passer par des formes de correction ; c'est ce que nous avons observé lors d'une réunion de la CACE au cours de laquelle Pierre-Louis corrigeait la formulation d'un tract de Christobal. Elle passe aussi par des formes de dénonciation, parfois très critiques, des autres acteurs en cas de désaccords. Nous l'avons vu, les différents réseaux sur lesquels nous avons enquêté ne sont pas dotés des mêmes logiques d'action, ils n'ont pas le même rapport au politique et à l'institutionnalisation. La CACE par exemple, fonctionne avec une institutionnalisation à minima puisqu'elle n'a pas besoin de financements et est animée par un petit groupe de bénévoles. Les coordinations Ile-de-France ou Rhône Alpes vont par contre monter des dossiers pour demander des financements sur des projets ou des subventions de fonctionnement à destination de la Région par exemple. Elles veulent inscrire leur action dans le temps, créer des outils et multiplier les programmes, ce qui nécessite une institutionnalisation plus importante. Cette recherche de financements fait l'objet d'une critique de la part d'autres acteurs, c'est ce que nous avons vu chapitre V avec Micheline. Alors que nous discutons de la transmission entre la CACE et les nouvelles coordinations, Micheline faisait part de ses réticences et s'interrogeait sur la finalité de collectifs qui professionnalisent leurs activités, lui opposant les logiques au bénévolat de la CACE :

« On ne se fait pas payer ni rien, même Jean-Louis quand il se déplace et tout. Et Jean-Luc [Touly] il fait pareil, il se fait juste payer son repas et son trajet, et c'est tout. [...] Moi c'est ça qui me gêne, cet argent-là c'est quand même le peuple, si c'est pour payer des gens à rien faire moi ça me gêne. » Micheline, ACER

Sans savoir véritablement à quoi sont destinés les fonds recherchés par les coordinations, Micheline part du principe qu'ils ne seront pas bien utilisés. Ce qui n'est pas dit dans le verbatim c'est que ce jugement sévère touche particulièrement la coordination rhônalpine, qui se déploie, avec d'autres méthodes, sur le même territoire que la CACE. Pourrait-on voir dans cette critique les effets d'une concurrence des associations pour la captation de ressources essentiellement symboliques – reconnaissance, attention publique et attention de la presse – et limitées de la nébuleuse bleue ? Cette critique de Micheline pourrait traduire cette forme de rivalité vis-à-vis d'autres associations dotées de différentes logiques d'action mais qui interviennent au moins en partie sur le même créneau, si l'on pense à l'assistance aux personnes en situation de coupure d'eau. Dès lors, Micheline craindrait d'être désappropriée de son propre travail, utilisé de plus à des fins politiciennes :

« Ils veulent qu'on y aille mais finalement il va falloir qu'on leur donne notre boulot à nous. Et ça on n'est pas d'accord. Tout le boulot qu'on a fait. Ils voudraient qu'on aille avec eux mais nous on n'est pas d'accord, tout le boulot qu'on a fait on ne peut pas se permettre que ce soit quelqu'un d'autre qui puisse après en parler à notre place. Là par contre oui, ce serait un échec si on faisait ça. Parce que ça, ça arrive en politique. Du coup on connaît un peu les gens qui y sont, finalement ils font la même chose que nous. Alors ça ne nous intéresse pas. » Micheline, ACER

Tout se passe un peu comme dans la nébuleuse éco-environnementale, où Sylvie Ollitrault observe que chacun revendique pour soi le « *monopole de l'interprétation du label écologiste* » (Ollitrault, 2001, p.109) ; dans le Public de l'eau, chacun revendique le monopole de l'action légitime. Et cette revendication passe par la remise en cause de la légitimité des autres collectifs, sur fond de concurrence pour les ressources militantes et de rivalités de « fiefs¹³ », alors même que ces « concurrents » poursuivent les mêmes objectifs.

Il n'est pas surprenant que les militants réactivent leur schème d'action vigilant en toutes circonstances et exercent leur pouvoir d'inspection même sur les autres associations. Le questionnement des sources de financement des associations ou de leurs motivations peut paraître légitime ; elle entraîne d'ailleurs un effort de transparence et de justification des associations. Nous pouvons l'éclairer par un échange entre les différents acteurs sur la liste de diffusion en décembre 2013. Alors que la Coordination Ile-de-France fait circuler un appel à dons pour le financement du film *Vague Citoyenne*, Jean-Louis de la CACE s'interroge publiquement sur cette modalité de financement, en évoquant une certaine marchandisation de la cause de l'eau :

Cet appel à dons pose question à la CACE.

L'eau serait-elle en train de devenir une pompe à finance ?

La CACE aspire à plus de transparence. (Mail de Jean-Louis, 11/12/2013)

Cette critique fait l'objet d'une réponse, le jour même, de la part d'un membre de la Coordination Ile-de-France (Stefania, dont nous avons présenté le portrait chapitre VI), qui met en avant à la fois la transparence de la démarche et les enjeux du financement d'un film sur les mobilisations pour l'eau potable :

Bonjour,

cet appel à don est absolument transparent,

les sommes collectées sont publiées sur le site,

elles sont versées directement au réalisateur, sans intermédiaire.

Comme il est indiqué, l'argent collecté servira à financer la phase terminale du film, qui ne peut pas être assurée par le simple bénévolat; le réalisateur travaille gratuitement depuis 4 ans, et ne peut plus financer de sa poche la réalisation du film.

Je me pose alors la question : l'eau est-elle devenue une pompe à précarité? Mais alors...IL N'Y A QUE LES RICHES QUI PEUVENT SE FINANCER LE LUXE D'AGIR ? Ou ce réalisateur devrait peut-être attendre d'être à la retraite pour filmer ? Ou faudrait-il arrêter de réaliser des films indépendants, comme Water Makes Money, qui a été financé de la même façon ?

Vous posez une question intéressante, en effet.

¹³ Le « fief » est un terme employé par un militant, hors entretien, pour expliquer des disputes entre associations. Cette explication de rivalités de fiefs pourrait aussi expliquer pourquoi il y a longtemps eu une distinction entre associations pour l'eau et association pour l'environnement. En investissant la cause de l'eau potable, les acteurs ne se positionnent pas sur une cause qui est déjà le « fief » d'une autre association ou d'un ensemble d'autres associations, mais est une cause « libre » en quelque sorte.

Mon opinion, c'est que nous avons tous intérêt à voir ce film sortir en salle.

Aussi, après la 30ème projection de Water makes money, perso j'ai vraiment envie de voir autre chose.

Et vous?

La réponse faite à Jean-Louis pose d'autres questions et appelle à la solidarité entre les associations. Cet échange n'est pas un cas isolé ; sur la liste de diffusion des acteurs de l'eau, les abonnés peuvent être régulièrement les spectateurs d'échanges parfois très vifs entre les différentes figures publiques qui se corrigent mutuellement la plupart du temps, mais parfois s'accusent les uns les autres. Ici encore il nous semble possible d'appréhender ces disputes comme des conflits pour la légitimité, la reconnaissance et la captation des ressources symboliques de la nébuleuse bleue.

On pourrait dire avec Desage et Guéranger que la « démocratie de l'intranquillité » est tout à la fois dérangeante, clivante et re-légitimante aussi pour les associations puisqu'elle entraîne un effort de transparence et de justification. Cependant la vigilance inter-associative, quand elle est orientée par des rivalités entre acteurs, tend surtout à limiter les coopérations et la transmission des savoirs, et à provoquer des situations de blocage. Ce potentiel blocage de la contre-démocratie est pensé par Pierre Rosanvallon qui explique que l'on peut craindre une altération des contre-pouvoirs qui se concentreraient sur la critique et la sanction et s'empêcheraient de penser le projet politique, c'est ce que nous allons voir dans une dernière partie.

(c) De la défiance à la méfiance et de la contre démocratie à la démocratie négative : la vigilance à l'excès

➤ *La méfiance, une version pathologique de la défiance ?*

Nous voudrions ici (rapidement) chercher à penser les possibles excès de la vigilance, qui se feraient non pas dans le cadre d'une défiance, comme attitude légitime de protection face à des risques que l'on pressent et que l'actualité confirme, mais dans le cadre de ce que nous proposons de qualifier de méfiance, c'est-à-dire de la généralisation et accentuation du sentiment que l'on se « *fait avoir* » par tous et en toutes circonstances. Dans le cas de la méfiance, il n'est plus possible de faire confiance à personne. L'autre militant devient presque un agent des collectivités ou des entreprises, le chercheur qui interroge le militant devient un « agent de la Gestapo qui invite Jean-Moulin à prendre le thé¹⁴ », les mots fleuris peuplent les vocabulaires, tels que l'« *enfumage* », la « *pantalonnade* », la « *madofferie* », « *gruger* », « *fricoter* »...

Cette méfiance, qui emprunte son vocabulaire à la théorie du complot, tend à desservir plus qu'elle ne sert les publics de l'eau qui la mettraient en œuvre. En effet, elle permet de décrédibiliser les acteurs, en les renvoyant aux stigmates des « *excités de la facture* », des « *dogmatiques* » ou en les considérant comme atteints de paranoïa. Elle fait l'économie du

¹⁴ Comme nous l'avons vu dans la partie « enquête en eaux vives » du chapitre III, il s'agit d'une terminologie dont un contact nous dit qu'elle est employée pour décrire l'enquête du chercheur suite à une demande d'entretien pour un terrain exploratoire à Montpellier.

respect des interlocuteurs, et elle fait perdre son sens à la dispute qui doit permettre la reconnaissance de l'autre mais ne fait en définitive que le calomnier.

➤ *Une vigilance peu critique d'elle-même*

Cette altération de la vigilance en méfiance pourrait s'expliquer par le fait que la vigilance est rarement une « vigilance de soi », au contraire de ce que l'on pourrait imaginer. Nous l'avons vu, Éric de l'ACA est un des seuls militants qui cherche à s'appliquer à lui-même les principes d'une auto-vigilance, qui l'empêche de trop se spécialiser ou de s'autonomiser par rapport à son collectif. Il fait attention à chaque étape de son travail à restituer ce qu'il fait et il menace même Eau Secours 45 de cesser ces activités si cet encadrement n'est pas fait et si on lui laisse le « *pouvoir absolu* ». D'autres acteurs sont plus enclins à faire la critique des logiques d'actions des autres associations que des leurs, et ne font pas de la vigilance une activité réflexive, par exemple à propos de la spécialisation. En définitive, la vigilance peut se révéler parfois insuffisamment critique d'elle-même ce qui la rend plus sensible à une altération en méfiance, et qui hypothèque à long terme les coopérations, la transmission des savoirs et donc, en définitive, la pérennité de la régulation civique.

➤ *Démocratie de projet versus démocratie de rejet : quand les contre-pouvoirs paralysent la démocratie*

Pierre Rosanvallon envisage cette possible dégénérescence des contre-pouvoirs en évoquant des formes de rejets qui prendraient le pas sur les projets, une focalisation sur la sanction qui rendrait plus difficile la formulation de propositions. Il prend l'exemple de spots de campagne électorale de plus en plus négatifs et portés sur la critique des candidats sortants plutôt que sur l'explicitation des programmes. Dans cette configuration, l'élection d'un candidat finit par être moins une marque de confiance qu'une marque de rejet d'un autre candidat. Dès lors, l'expression excessive des contre-pouvoirs finit par faire de la contre-démocratie, une démocratie négative, ou une démocratie régressive : « alors que les formes de la surveillance et de la critique avaient indiqué la voie d'un accroissement possible de l'activité citoyenne ; la politique négative en marque le rétrécissement douloureux et impuissant. » (Rosanvallon, 2006, p.191).

La vigilance s'est progressivement imposée comme une composante importante de la régulation civique et une activité des publics de l'eau. Cependant, elle repose sur un équilibre fragile et subit les aléas du temps autant que des disputes. La régulation civique, posée sur deux piliers fragiles que sont la participation et la vigilance pourrait donc vaciller. Cependant, son troisième pilier lui permet de penser la question de l'eau en dehors de l'espace clos de la participation et au-delà de la sanction et du rejet. Politiser l'eau, c'est proposer de penser d'autres manières d'appréhender et de gérer la ressource, de proposer un projet politique, voire de chercher à ré-enchanter la question de l'eau.

II. Le troisième pilier de la régulation civique : politiser l'eau, la rendre et la maintenir discutable

Quand nous parlons de politisation de l'eau, nous l'entendons au sens de Jacques Lagroye (2003), c'est-à-dire comme une conversion : ici d'un sujet technique en sujet politique. L'eau potable a été ainsi extraite de la citadelle technique, et de son statut d'infrastructure discrète de la vie quotidienne (Barbier, 2011) pour être insérée dans l'univers politique et traitée en objet politique. Politiser l'eau permet de l'aborder moins comme un objet technique ou marchand que comme un fait social, placé au croisement de divers enjeux politiques, économiques, sociaux, environnementaux et permet d'élargir la base des acteurs qui peuvent en discuter. En disant de l'eau qu'elle est un bien commun ou une chose publique, les publics de l'eau réclament le droit d'en discuter et le droit de participer à la prise de décision à son sujet en tant que citoyens.

Cette insertion de l'objet « eau » dans l'univers politique ne va pas de soi pour deux grands ensembles de raisons. D'une part, pour la rendre discutable, il convenait de dé-techniciser l'eau, ce que les militants ont fait en partie. Cependant, pour réduire l'asymétrie d'information et de savoirs vis-à-vis de leurs interlocuteurs politiques et techniques sans recourir à argumentaire simpliste¹⁵, ils ont procédé à un ensemble d'apprentissages contribuant à faire d'eux des *initiés* et à adopter souvent eux même un langage technique. L'eau pourrait être considérée à ce titre comme un objet semi politique et semi technique, puisqu'elle est partiellement dé-technicisée par des acteurs qui se sont au moins partiellement spécialisés et qu'elle exige souvent des nouveaux engagés un travail de bureau et d'apprentissage.

D'autre part, cette politisation n'est pas évidente puisque l'univers politique n'est pas homogène. Lionel Arnaud et Christine Guionnet (2005) proposent à cet effet de parler plutôt de deux univers politiques : l'univers de la politique institutionnelle, qui correspond à celui de la gestion des affaires publiques et des pratiques qui lui sont associées (élections, vote, système partisan) et l'univers de la politique non institutionnelle, un ensemble plus vaste de pratiques, valeurs, règles, qui ne sont pas explicitement ou directement définies comme politiques¹⁶. La dimension politique de ces pratiques et valeurs peut même être rejetée, par prudence ou désaffection vis-à-vis des institutions ou du système des partis. Nous l'avons vu, cette distinction recoupe celle que les militants opèrent entre le politique au sens des « affaires de la cité¹⁷ » et le politique au sens du système des partis qu'ils nomment partisan. Nous l'avons vu, il existe différents réglages des militants et des associations vis-à-vis de ces deux univers. Toujours est-il que c'est sur cette base qu'Arnaud et Guionnet vont définir la politisation et la dépolitisation, c'est-à-dire comme des « *processus d'insertion ou, au*

¹⁵ Éric dans l'Orléanais, parle à un moment de l'importance de s'informer et de monter en compétence pour éviter ce qu'il nomme une « *mobilisation de slogan* ». Il expliquait que la première mobilisation de son association, l'ACA, intitulée « la SAUR nous essore » était efficace mais se trompait en définitive d'interlocuteur en ciblant l'opérateur.

¹⁶ D'où l'intérêt de ne pas se limiter à chercher à repérer le politique quand il correspond à l'univers de la politique institutionnelle mais à le chercher aussi dans les pratiques non conventionnelles, les résistances, les transgressions, les formes culturelles et artistiques (ou les OPNI, les Objets Politiques Non identifiés ou les inventions du politique de Denis Constant Martin (1989))

¹⁷ Cet univers politique peut aussi être qualifié de politique au sens noble ou de politique avec un grand P.

contraire, de désengagement, d'éloignement de certains acteurs, comportements ou objets par rapport au champ de la politique institutionnelle et plus largement par rapport à l'univers perçu et construit comme spécifiquement « politique » par les acteurs sociaux, cet univers perçu comme « politique » peut largement dépasser le champ de la politique institutionnelle » (Arnaud et Guionnet, 2005, p.14). Même si nous reconnaissons avec Aït Aoudia, Bennani-Chraïbi et Contamin (2011) que la politisation est un « concept éponge » difficile à maîtriser, l'aborder sous l'angle d'un processus d'insertion ou d'éloignement des deux univers politiques par différents acteurs nous paraît tout à fait pertinent pour traiter de la politisation plurielle de l'eau ; c'est donc de cette manière que nous procéderons.

Dans une première partie, nous traiterons tout d'abord de la politisation de l'eau en elle-même, que nous découvrirons plurielle et que nous considérerons à l'aune des rapports des militants au politique, puis nous verrons dans une seconde et une troisième partie comment les militants se politisent ou se dépolitisent les revendications des publics de l'eau, notamment le mode de gestion et la notion de l'« eau bien commun ». Enfin dans une dernière partie, nous verrons comment est progressivement politisée la figure de l'utilisateur ou plus largement celle du « buveur d'eau ».

1. Des politisations plurielles de l'eau

Au-delà d'un accord sur la nécessité de sortir l'eau des considérations techniques et consuméristes, la manière dont l'eau est politisée au cours de la mobilisation ne fait pas l'unanimité entre des acteurs qui sont dotés de rapports très variés au politique. Nous allons proposer de les rappeler dans cette partie afin de montrer de quelles manières les militants sont amenés à envisager l'eau. Pour procéder à cette démonstration des politisations plurielles de l'eau, nous nous appuierons sur l'idée d'insertion et d'exclusion d'Arnaud et Guionnet, mais nous distinguerons plutôt trois univers du politique que deux univers, en scindant en deux composantes l'univers de la politique institutionnelle. Nous considérerons ces trois univers du politique comme correspondant : à *un univers politique partisan*, au sens du système des partis et de la compétition électorale, à *un univers politique institutionnel*, au sens de l'administration et des collectivités) et enfin à *l'univers politique non institutionnel* qui correspondent à un ensemble de pratiques et de valeurs plus vastes que le politique institutionnel et qui peuvent être considérées comme politiques car relevant de l'« esprit public » (Eliasoph, 2010).

Nous allons voir dans cette partie comment on peut comprendre les différents degrés de politisation de l'eau grâce aux trajectoires d'engagement et aux rapports au politique des militants eux-mêmes qui contribuent à définir différemment l'objet « eau ».

(a) La politisation à minima de l'eau comme un objet de lutte civique

Nous l'avons déjà vu dans notre chapitre consacré à l'étude des trajectoires des militants (chapitre VI), certains d'entre eux font un rejet assez viscéral du politique, surtout partisan et institutionnel, duquel ils sont longtemps restés et restent encore à distance. C'est le cas de Christobal qui nous décrivait la politique comme un « panier de crabes » ou de Jean-Louis qui nous disait « *vous pouvez être abusés par vos élus qui se foutent de votre gueule*

littéralement en plus qu'ils vous exploitent ». Ce sont deux militants de la CACE qui ont eu une trajectoire d'engagement idéale-typique à *dominante associative et gestionnaire*.

En dépit de cette forte défiance à l'égard des univers politiques institutionnels et partisans, on considère que les militants ont une activité politique au sens d'Eliasoph, puisqu'elle est animée par « l'esprit public ». Christobal explique ainsi se mobiliser pour la régie en dehors de toute connotation politique parce que celle-ci « *rapporte à tout le monde* » et Jean-Louis qualifie son travail de « *participation citoyenne* ».

Ce refus de la politisation peut donc être considéré en lui-même comme une forme de politisation, même si l'action préfère passer « *par le bas, mais partout* » sans rechercher un portage politique institutionnel ou partisan. On propose de dire que l'eau est ici plutôt l'objet de « *mobilisation civique* » plutôt que politique.

(b) La politisation de l'eau au sens de la cité pour l'eau comme objet de lutte citoyenne

Une autre partie des militants, que l'on trouve notamment dans la trajectoire idéale-typique à *dominante politique et militante*, ont eu une pratique politique et diverses expériences politiques mais ont connu des ruptures vis-à-vis de l'univers politique partisan. C'était, comme nous le montrions, le cas de Geneviève, qui rend sa carte au PS à la suite du scandale du Rainbow Warrior, ou d'André, lorsqu'il choisit de prendre de la distance vis-à-vis du PC quand il apprend ce qui se passe en URSS. Nous le disions dans le chapitre VI, les militants concernés ont mis fin à leurs engagements de type partisan tout en restant politisés, leurs engagements militants (antinucléaire, culturel, eau potable) pouvant être considérés comme des substituts (Péchu, 2001) à l'engagement politique.

Ces militants, comme André qui préfère les « *mouvements citoyens* » aux « *engagements politiques* », vont donc être plus réticents à politiser l'eau au sens du politique partisan, tout en voulant faire de l'eau un objet politique au sens *du politique de la Cité*. André nous dit par exemple de l'eau qu'elle est un bon levier citoyen pour intéresser les gens à la vie de la Cité, à provoquer des « *réveils citoyens* ». On va donc proposer de parler plutôt d'une eau « *objet de mobilisation citoyenne* ».

André défend cette vision pour son association qui cherche à rester à l'écart des partis politiques, mais rencontre à Eau Secours 45 d'autres rapports au politique et d'autres logiques d'action. Dans le verbatim suivant, Éric, de l'ACA, revient sur la différence entre André et lui-même et leurs différents rapports au portage politique :

« Il [à propos d'André, de l'association ICEO] est dans un truc de citoyenneté avec beaucoup de méfiance vis-à-vis des partis politiques, alors que moi ma thèse c'est de dire tant mieux que les partis reprennent notre travail. Qu'ils le reprennent à leur compte, je m'en fous. Le principal c'est que ça avance. C'est deux conceptions totalement différentes. Et il y a des fois où on s'arsoille là-dessus. On s'engueule. On s'engueule gentiment avec beaucoup de respect et beaucoup d'amitié mais on n'est pas du tout d'accord là-dessus. Olivet ils ont coupé. Ils n'ont pas voulu que les politiques prennent du pouvoir dans le cadre de l'association. Moi je m'en fous ce n'est pas mes idées que je défends, et même si c'est mes idées tant mieux si ça se barre, si les gens les relaient. Moi ce qui m'emmerde c'est qu'il n'y a que le PC qui reprenne nos idées

actuellement sur l'Agglo. Il n'y a pratiquement que le PC et un peu les Verts, c'est vrai, mais pas beaucoup. » *Éric, ACA*

Ce verbatim d'Éric nous permet d'introduire une troisième forme de politisation de l'eau, de la part d'acteurs qui n'ont pas la même désaffection ni la même distance vis-à-vis du politique partisan, et qui sont pour une insertion de l'objet eau dans l'univers de la politique partisane.

(c) La politisation de l'eau au sens des valeurs politique pour l'eau comme un objet de lutte politique

Dans cette troisième catégorie, les militants (de la trajectoire à *dominante politique et militante*) sont plus familiarisés avec l'univers politique partisan, même s'ils ont pu connaître des ruptures vis-à-vis de partis politique, comme Annie de l'ACA qui quitte le PC quand elle comprend qu'il a « *renoncé à changer la société* ». Mais ces ruptures ne remettent pas en cause leur rapport au système des partis ; Annie par exemple quitte le PC pour le parti communiste unitaire.

Dès lors et comme le montrait le verbatim d'Éric, le portage politique devient une manière d'aider à faire triompher la cause plutôt qu'elle ne la pervertit. Ces militants sont à rapprocher des militants à trajectoire à dominante politique étudiées par Sylvie Ollitrault (2001) pour lesquels l'écologie est une critique sociale et l'expression de leur contestation écologiste passe nécessairement par une dimension politique¹⁸.

Les revendications de la gestion publique sont des revendications qu'il est possible de politiser et de placer à gauche de l'échiquier politique. Pour certains militants, la régie publique appartient d'ailleurs à un ensemble de valeurs politiques de gauche, alors que pour d'autres comme Éric, le portage politique est important au-delà d'une appartenance politique bien définie ; il le disait, l'important est que les politiques reprennent le travail le plus largement possible et pas simplement des partis comme le PC ou les Verts. Ceci peut créer des tensions entre les partisans d'une forme de politisation ou d'une autre, mais entre Éric et André par exemple : « *on s'engueule gentiment avec beaucoup de respect et beaucoup d'amitié* » et le désaccord n'hypothèque pas les possibilités de travailler ensemble sur des sujets communs à Eau Secours 45. Nous proposons de dire que cette forme de politisation de l'eau fait de l'eau un « *objet de mobilisation politique* ».

(d) La politisation au sens de la cité pour l'eau comme un objet d'action citoyenne

Enfin, il y a une quatrième forme de politisation de l'eau, que nous désirons présenter puisqu'elle correspond à une politisation opérée par les coordinations Eau Bien Commun, ou plutôt par certains des membres que nous avons qualifié dans le chapitre V de « jeunes activistes ». Nous l'avons vu, ils ont un réglage différent vis-à-vis des univers politiques ; c'est ce réglage spécifique qui nous a incité à distinguer un univers politique partisan et un univers politique institutionnel. Les « jeunes activistes » se montrent défiants de l'univers politique partisan et des récupérations politiques possibles, mais sont, au contraire de Jean-

¹⁸ Alors que les militants à trajectoire à dominante scientifique sont réticents à la politisation de ce qu'ils appréhendent dans une dimension scientifique.

Louis et de Christobal, moins défiants de l'univers politique institutionnel. Ils sont même à la recherche de formes de coopération ou de co-construction avec les collectivités ou les institutions. La politisation de l'eau est encore différente puisqu'il faut chercher à faire de l'eau un objet d'attention et de débat sans l'enfermer dans un débat d'idées politiques. Une des activistes, nous l'avons vu, proposait à ce titre et pour faciliter la co-construction, de déconflictualiser l'action pour l'eau potable en évacuant du vocabulaire les notions de lutte ou de combat, par exemple. Cette déconflictualisation et cette extraction de l'eau ou du mode de gestion d'un ensemble de valeurs de l'échiquier politique doit permettre, outre la coopération avec la puissance publique, l'adhésion du plus grand nombre et pas seulement des militants les plus politisés. Pour qualifier cette forme de politisation de l'eau, nous proposons de parler de l'eau comme un objet non pas de mobilisation mais « *d'action citoyenne* ».

*

Ces formes politiques de l'eau doivent être appréhendées comme les trajectoires idéales-typiques, c'est-à-dire comme des modèles qui doivent faciliter la lecture de la politisation de l'eau mais qui ne sont pas rigides. Chaque militant a, en fonction de sa propre trajectoire, un rapport assez intime à l'objet eau et peut convoquer différentes formes de l'eau *objet de mobilisation civique*, *objet de mobilisation citoyenne*, *objet de mobilisation politique* ou *objet d'action citoyenne*, en fonction des contextes et des interlocuteurs. L'insertion ou l'éloignement des différents univers politiques dépendent des contextes des interventions (nébuleuse bleue ou espace public) et des effets recherchés. Nous allons voir comment ces négociations sont à l'œuvre en étudiant la politisation ou la dépolitisation de deux grandes revendications pour l'eau potable : la régie publique et la reconnaissance de l'« eau bien commun ».

2. La politisation du mode de gestion de l'eau : pour le retour en régie

Comme nous l'avons vu dans le chapitre VI, alors que les militants étaient peu nombreux à avoir un concernement pour l'eau potable avant leur rencontre accidentelle avec l'eau ou leur engagement pour l'eau potable, celle-ci s'impose comme un élément très important de la vie sociale, au croisement du bien quotidien lié au « *porte-monnaie* » et de la ressource de la naturelle indispensable à la vie. Danielle Mitterrand résumait bien les principes liés à la gestion de l'eau : « *C'est un problème de morale, d'éthique, l'eau c'est la vie, on respecte la vie, on ne se l'attribue pas pour en faire un profit*¹⁹ » ; l'eau devient un objet à protéger de l'accaparement par des entreprises privées, pour en garantir l'accès équitable aux individus. La régie publique est le modèle de gestion considéré comme le mieux à même de mettre en œuvre ces principes et les militants le revendiquent en accord avec les valeurs qui ont structuré leurs trajectoires.

(a) Un argumentaire pour la gestion publique

Le modèle de la régie peut être situé au croisement de différents ordres de justification, l'ordre civique et ses principes d'équité, d'égalité et de justice, mais aussi les ordres

¹⁹ Introduction du documentaire *Vague Citoyenne* de François Guieu.

industriels et marchands, puisque les argumentaires en faveur de la régie ne font pas l'économie d'une justification en termes d'efficacité technique et de prix de l'eau.

Le rapport à la politisation du mode de gestion est donc varié pour les militants. Pour certains, il s'appuie d'abord sur des valeurs politiques. Éric expliquait ainsi qu'il s'était surtout au départ mobilisé pour la régie pour mettre son maire en difficulté, mais son travail d'enquête lui révèle les avantages du modèle. Pour d'autres, le modèle peut être dépolitisé comme pour Christobal qui assure ne faire pas de politique en militant pour un modèle de gestion qui « *profite à tout le monde* ». La régie est présentée comme un meilleur modèle de gestion d'un service d'eau à plusieurs titres : pour son prix, les modalités de participation des usagers à sa gestion, ou car elle exclut en partie l'intervention d'un opérateur privé. Côté prix, elle est présentée comme permettant un meilleur contrôle des prix de l'eau et souvent des prix de l'eau moins élevés, puisqu'il n'y a pas d'actionnaires à rémunérer. Côté participation, celle-ci est présentée comme plus complète et plus délibérative dans les comités d'exploitation des régies que dans les CCSPL, où les usagers qui participent n'ont pas les mêmes prérogatives. Enfin, la régie publique est valorisée car elle permettrait une approche plus intégrée des questions patrimoniales et environnementales, grâce à des pratiques innovantes par exemple. Anne Le Strat (2015), ancienne adjointe au maire de Paris et actrice majeure de la remunicipalisation de l'eau dans la capitale, met ainsi souvent en avant lors de conférences la capacité d'innovation d'Eau de Paris. Ces innovations concernent ainsi la participation des usagers avec une participation avec voix délibérative des personnels et des usagers²⁰, mais aussi la protection de la ressource en eau avec le soutien à la transition vers l'agriculture biologique des paysans cultivant les terres au-dessus des aires de captage, ou encore avec la distribution de kits économiseurs d'eau. Dans l'ouvrage (promotionnel), *L'eau à Paris, retour vers le Public* (Sinäi, 2014) la gestion de l'eau est même rapprochée de la gestion en bien commun. Le chapitre VI de l'ouvrage est ainsi intitulé « la gouvernance de l'entreprise refondée dans des valeurs de bien commun » et propose un rapprochement de cette gouvernance avec les travaux d'Elinor Ostrom²¹ :

« Mode de prise de décision collectif, possibilité de contrôle par la puissance publique, délibération et mécanismes de résolution des conflits, ouverture à de nouveaux champs d'expertise et mise en réseau : autant de critères de la gouvernance d'un bien commun tels qu'Elinor Ostrom les avait définis. » Extrait de l'ouvrage L'eau à Paris retour vers le public p.115

(b) La politisation négociée ou conflictuelle du mode de gestion

➤ *Une négociation en interne dans la nébuleuse bleue*

Tous les publics de l'eau ne sont pas nécessairement en faveur de la remunicipalisation de leur service d'eau, même si la revendication nous paraît assez étendue. Comme nous l'avons

²⁰ Cependant, on peut voir en consultant le site internet d'Eau de Paris que ces représentants d'usagers sont en infériorité numérique puisqu'ils sont au nombre de trois contre quatorze pour les élus, et qu'il s'agit de représentants d'associations non politisées et professionnalisées (ce qui est un objet de critique du Public de l'eau, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent) : France Nature Environnement, l'UFC-Que Choisir et l'Observatoire Parisien de l'Eau, structure elle-même créée à l'initiative de la ville de Paris.

²¹ Prix Nobel d'économie en 2009 et auteur de l'ouvrage *Governing the Commons* (1990).

vu avec Noël dans le Lyonnais, la régie s'est imposée petit à petit, mais on n'osait tout d'abord pas aborder le sujet car « *c'était une idée de gauche* ». A Olivet, ICEO aussi était au départ réticente à inscrire le mode de gestion public dans ses revendications avant d'y accéder progressivement. Le Collectif des Usagers des Eaux de l'Amballon, en Isère, n'a pas inscrit la gestion publique à ses revendications, puisqu'elle considère que le climat politique n'y est pas favorable, et que d'autres éléments, comme la télérelève, sont plus importants.

Les réseaux CACE ou ES45 mettent en avant lors des entretiens leur ouverture d'esprit : ils peuvent fonctionner avec des membres qui ne sont pas engagés pour la gestion publique. C'est ce que nous disait Jean-Louis, chapitre V : « *les gens viennent se consulter entre eux mais c'est tout, ils sont totalement libres de faire ce qu'ils veulent* ».

S'il y a un accord large sur le mode de gestion, les associations ou les militants peuvent cependant entrer en désaccord sur les modalités de mise en œuvre d'une gestion publique, face au florilège de modèles : régie publique, régie intéressée, Etablissement Public, Société Publique Locale... Tous les modèles de la gestion publique ne sont pas considérés comme permettant la meilleure gestion publique possible. Les associations ou les militants peuvent aussi entrer en désaccord vis-à-vis de la place que peut occuper l'opérateur. Pour certains acteurs, l'important est la reprise de contrôle de la puissance publique sur la gestion de son eau, indépendamment en définitive, du mode de gestion choisi. Pour d'autres, la gestion publique est le seul moyen de garantir le contrôle de la puissance publique sur son service d'eau. Dans le cas d'une gestion publique de l'eau, la question de la place de l'opérateur peut aussi se poser : certains militants ont engagé une véritable bataille politique contre les opérateurs alors que d'autres militants sont ouverts à la réalisation d'un ensemble de prestations par l'opérateur, qui doit cependant rester à sa place. Ces positionnements sont évolutifs ; Éric expliquait ainsi un jour que son expérience au conseil d'exploitation de la régie lui avait fait réaliser que certaines prestations ne pouvaient pas être réalisées sans l'intervention d'un prestataire privé. Fervent défenseur de la régie publique, il renégocie son rapport à la politisation de l'eau au cours de sa confrontation aux nécessités du terrain.

➤ *Une négociation vis-à-vis des autres acteurs*

Si la gestion publique fait l'objet d'un accord relativement large entre les acteurs de la nébuleuse bleue, elle ne va pas toujours de soi dans l'espace public où le mode de gestion fait l'objet de controverses et de débats. Elle permet d'ailleurs également pour les élus d'afficher un positionnement politique ; la remunicipalisation du service d'eau de Paris était un engagement de campagne de Bertrand Delanoë.

Pour éviter la disqualification comme « *dogmatiques* » par exemple, les militants cherchent à s'appuyer sur un ensemble d'arguments solides et diversifiés – techniques, politiques, consuméristes – pour soutenir leur revendication de la régie publique. Cette négociation de la politisation du mode de gestion va passer par la reconnaissance des possibles défauts des régies et par un traitement équitable des régies et des DSP dans les actions et les analyses. Par exemple, la Coordination Ile-de-France et la Fondation France Libertés, lors de leur campagne contre les coupures d'eau, ont attaqué devant les tribunaux à la fois des distributeurs privés, mais également une régie publique (Noréade) pratiquant les coupures

d'eau. On peut aussi dépolitiser l'eau en mobilisant l'exemple de Nice, passée en régie avec un maire de droite²². Cependant cette disqualification peut paraître inévitable comme à Olivet où l'élue interrogée explique ne pas réussir à comprendre les militants d'ICEO et leurs arguments puisqu'elle considère ceux-ci basés sur des positions de principe non rationnelles.

*

Une autre grande revendication des publics de l'eau est celle de la reconnaissance de l'eau comme d'un bien commun et une adaptation en conséquence de la gestion de l'eau ; cette « eau bien commun » est aussi l'objet de négociations sur le degré d'insertion ou d'éloignement des univers politiques partisans, institutionnels et non institutionnels.

3. La politisation de l'« eau bien commun » : à la recherche d'une « hégémonie culturelle »

Nous allons montrer comment la notion d'« eau bien commun » est dotée d'une puissance symbolique qui permet de monter en généralité, d'universaliser les principes des mobilisations mais aussi de solliciter des formes de solidarité entre acteurs. Adaptée à différents contextes, elle permet une politisation au sens large susceptible d'extraire l'eau du politique partisan, mais peut aussi être utilisée pour différencier les acteurs et de leurs légitimités ; dans une opposition, par exemple, entre défenseurs des consommateurs et défenseurs du « bien commun ».

(a) L'« eau bien commun » pour repenser l'eau et la société

La notion de bien commun est une notion très populaire depuis les années 2010 dans les mouvements sociaux mais aussi dans un ensemble de discours politiques. Nous allons voir comment elle permet de rassembler un certain nombre d'acteurs associatifs mais aussi d'élargir la mobilisation au grand public en le sensibilisant à la question de l'eau.

➤ L'eau « bien commun » pour unifier les acteurs de la nébuleuse bleue

L'« eau bien commun » s'impose rapidement comme une notion et une revendication centrale de certains réseaux d'acteurs dédiés à l'eau potable comme les coordinations Ile-de-France, Rhône-Alpes (CERA) ou PACA que nous avons déjà présentées et qui en font presque un label. Le directeur de la Coordination Ile-de-France (CEIDF) nous expliquait ainsi en entretien que cette revendication venait prendre la place d'une première revendication commune, celle du droit à l'eau, reconnu par l'ONU en 2011 :

« Quelque part c'est un concept politique. Disons qu'au départ le premier grand concept unificateur ça a été le droit à l'eau, y compris au niveau international, et le bien commun c'est un peu le deuxième pas. Je vois les choses comme ça. Donc le droit à l'eau, finalement il a été gagné hein, puisque l'AG de l'ONU l'a voté en 2011. A partir de là le bien commun, c'est un pas de plus. » Jean-Claude Oliva, CEIDF

L'« eau bien commun » s'impose avec une certaine évidence parce que la revendication a l'avantage d'être « unificatrice ». Elle est aussi assez simple, nous l'avons vu, les

²² Cet exemple fait un peu l'objet d'un argumentaire de « l'exception qui confirme la règle ».

organisations peuvent faire l'économie d'une justification de pourquoi l'eau serait un bien commun, en se concentrant plutôt sur ce que le statut de l'« eau bien commun » implique en terme de gestion²³. Il en découle quatre grands principes qui font l'unanimité : il faut sortir l'eau des logiques marchandes, permettre son accès en quantité et en qualité suffisante à tout le monde, ouvrir sa gouvernance et préserver la ressource.

L'« eau bien commun » a l'avantage de pouvoir rassembler ; c'est ainsi un regard assez émerveillé que posait une des activistes de la CEIDF sur la mobilisation, qui permettait grâce à l'eau, d'opérer des connexions entre différents acteurs :

« Après la question de l'« eau bien commun », ce qui est moteur c'est la question de coordination entre les gens qui ne travaillent pas ensemble aujourd'hui. Et c'est moteur parce que ça me réveille une curiosité, un intérêt, parce que ça n'existe pas, parce qu'il faut inventer quelque chose, des connexions dans la société, qui n'existent pas. » Stefania, CEIDF

Ces connexions peuvent contribuer à la réalisation du Bien Commun, qui peut être pensé avec François Flahaut (2011) comme le lien social, la solidarité, le partage. C'est sur la base de ces connexions, et grâce au rassemblement de différents acteurs autour de la cause de l'eau que la mobilisation peut avoir une influence sur la gestion de l'eau. Au-delà du mode de gestion, ce sont tous les principes de la gestion de cette eau qui peuvent être questionnés. Ricardo Petrella propose de mettre en œuvre une « narration du monde » – ou *storytelling* – alternative à la narration dominante ou au *storytelling* unique. C'est ce qu'il cherche à faire lors de la formation de la Coordination France à Lons-le-Saunier quand il propose de dire « *désastre écologique* » plutôt que « *changement climatique* ». C'est également ce que fait Anne Le Strat quand elle parle de la capacité d'innovation à Eau de Paris. Ce faisant, elle restitue cette capacité d'innovation au secteur public, capacité qui est plus souvent associée au secteur privé alors que le service public fait l'objet d'un ensemble de préjugés (comme les fonctionnaires fainéants par exemple). Elle fait aussi de l'innovation quelque chose qui n'est pas exclusivement technique, en parlant par exemple d'innovation en matière de participation. Enfin, pour Jean-Claude, il s'agit de chercher à provoquer un basculement de l'« *hégémonie culturelle* » :

« On peut avoir des universitaires, des consultants, des experts, vraiment des experts voilà, qui travaillent vraiment sur les questions... Et puis à côté de ça, on a des gens qui prennent l'eau et qui travaillent avec nous comme un jeu. On a des activistes, des clowns activistes, des art-activistes, voilà : l'eau c'est une matière pour faire du mouvement dans la société, dans la rue. Je crois que quelque part, ce qu'on joue aussi c'est une espèce d'hégémonie. C'est de gagner une hégémonie culturelle. On n'est quelque part pas loin de la gagner l'hégémonie culturelle. C'est-à-dire on se déploie, avec des gens très différents, dans des formes très différentes et au bout d'un moment il y a une dynamique qui émerge de ce déploiement. » Jean-Claude Oliva, CEIDF

²³ Nous l'avons vu, une formatrice de la CERA disait lors d'une intervention consacrée au bien commun « *l'eau est un bien commun, je ne vais pas revenir là-dessus* » et préférait plutôt aborder les modalités de la mise en œuvre d'une gestion en bien commun. Les réseaux opèrent la réflexion inverse des économistes pour classer les types de bien : ce n'est pas la gestion des biens (comme avec les critères d'exclusivité et de rivalité par exemple) qui fait leur nature et induit leur classification, mais c'est leur nature qui doit imposer les modalités de leur gestion.

Il fait référence ici à un concept du philosophe marxiste italien d'Antonio Gramsci (1891-1937) qui considère que le pouvoir bourgeois ne se maintient pas seulement grâce à la force exercée sur les dominés mais aussi grâce à l'emprise des représentations culturelles dominantes sur les dominés. Ceux-ci adoptent la vision du monde de dominants, diffusée dans la société par différents moyens, l'Eglise, l'école, l'université, la presse, les partis etc. C'est l'hégémonie culturelle capitaliste qui peut expliquer, pour Gramsci, pourquoi les révolutions communistes prévues par Marx et Engels n'ont pas eu lieu. Pour remettre en cause cette hégémonie, il faut aussi s'attaquer aux représentations, grâce à un travail idéologique de fond. Quand Jean-Claude Oliva fait référence à l'hégémonie culturelle, il montre bien comment l'idée de l'« eau bien commun » doit se diffuser dans la société grâce à différents moyens et acteurs, pour chercher à contrebalancer l'hégémonie culturelle dominante.

➤ *L'« eau bien commun » pour parler à l'opinion publique*

Au-delà de l'eau, la notion de bien commun renvoie à des valeurs de solidarité et d'universalité. Elle a une puissance d'évocation qui peut être mise au service d'une mobilisation qui cherche à ré-enchanter l'eau et à lui redonner de la visibilité dans la société et la ville – par exemple à travers des programmes d'installation de fontaines, de toilettes publiques ou grâce à la sensibilisation des enfants. Comme le montre le directeur de la Fondation France Libertés, le bien commun est une notion qui va parler aux individus, en faisant référence à quelque chose de fondamental :

« C'est là où c'est intéressant de porter ce discours-là auprès du grand public quand on fait une conférence : quand on explique ça, on voit quand même des choses qui brillent dans les yeux des gens [...] Donc autour de cette notion de bien commun, c'est vraiment ça. C'est cette capacité qu'on a de vivre ensemble, qu'on a à partager et comment on remet l'eau, force de vie, au cœur de la société elle-même. » Emmanuel Poilane, Fondation France Libertés

Comme le dit aussi le directeur de la Fondation France Libertés, l'« eau bien commun » fait aussi référence à un ensemble d'informations et de valeurs relativement simples et qui parlent facilement aux individus, même peu engagés :

« Le bien commun... ce qui est très intéressant sur l'eau c'est que c'est simple. L'eau, c'est la vie. Tout le monde le sait, on sait que notre corps est fait avec entre 60 et 80 % d'eau, on sait que la planète est faite de 90 % d'eau. On sait qu'il y a de la vie sur la planète simplement parce qu'il y a de l'eau. Donc philosophiquement c'est simple. N'importe qui peut comprendre ça, un enfant, un chef d'entreprise, un président... » Emmanuel Poilane, Fondation France Libertés

L'« eau bien commun » peut permettre de sensibiliser également aux questions de service public, en passant ici par une comparaison entre Nord et Sud :

« Alors qu'aujourd'hui il faut vraiment qu'on réfléchisse à la place du service public de l'eau dans la société elle-même, puisque ce qui fait la différence, notamment entre des pays africains et un pays comme le nôtre, c'est qu'en Afrique tout le monde a très bien conscience de la place de l'eau dans la société [...] Et donc, quelque part l'ambition que doit avoir la société civile par rapport à l'« eau bien commun », c'est à la fois de convaincre les élus de la place centrale que revêt le service public dans le

fonctionnement même de leur commune. » Emmanuel Poilane, Fondation France Libertés

(b) L'adaptation du contenu politique de la notion aux interlocuteurs

Si les défenseurs de l'« eau bien commun » insistent sur la dimension universalisante et symbolique du bien commun, ils ont cependant conscience de son contenu politique, dans lequel ils se reconnaissent d'ailleurs (et reconnaissent un ensemble d'acteurs). Ils vont chercher à adapter ce contenu politique à leurs interlocuteurs, pour susciter un engagement de fond large pour l'eau potable, au-delà des colorations de l'échiquier politique. Ce travail de médiation du degré de politisation de l'eau est bien visible quand Jean-Claude Oliva justifie l'intitulé du « kit pour les municipales » rédigé en 2013 à destination des candidats aux élections municipales du printemps 2014. Il explique pourquoi on a fait le choix du titre « Eau droit de cité » et non « Eau Bien Commun » :

« On a eu du mal à se mettre d'accord sur un titre, en même temps voilà, cette démarche-là c'est vraiment un outil qu'on met à la disposition des associations pour interpeller les élus. Et ce n'est pas un positionnement. Voilà, si on met en avant « Eau bien commun », quelque part on est dans un positionnement idéologique qui est quand même marqué. Et avec ce genre d'outils on veut aller au-delà de ça, c'est-à-dire à la limite aujourd'hui le maire de Nice il a décidé de retourner à une gestion publique, à mon avis il ne partage pas la notion de bien commun avec nous. Enfin voilà, quand on dit « eau bien commun », là pour le coup les gens qui sont vraiment dans cette conception « c'est les écolos, le parti de gauche, sans doute un certain nombre de socialistes »... Alors que cette question-là dans les municipales, n'importe qui peut s'en saisir, n'importe quel citoyen, n'importe quel élu peut y répondre, quelle que soit son étiquette politique. Voilà, on est dans des positions d'intérêt général. Bien sûr que nous notre perspective c'est l'« eau bien commun » et notre soubassement idéologique, pour ainsi dire, c'est celui-ci mais on n'est pas obligés de le partager pour mettre en place ces propositions-là qu'on fait pour les municipales. » Jean-Claude Oliva, CEIDF

Il y a donc un équilibre à trouver entre une politisation trop faible qui ne permet pas de dessiner les contours d'un monde commun idéal, et une politisation trop forte qui finirait par écarter un certain nombre d'individus ou à nuire à l'image publique des coordinations. Même si les acteurs de l'« eau bien commun » savent identifier leurs alliés « *écolos, parti de gauche [...] socialistes* », ils savent aussi adapter le niveau de politisation de leur discours pour toucher le plus grand nombre et progresser dans leur recherche d'une « *hégémonie culturelle* ».

(c) Une politisation qui peut porter des stratégies de distinction ou de disqualification

L'« eau bien commun » permet d'opérer des rassemblements et de diffuser des discours alternatifs, mais elle permet aussi d'opérer des distinctions entre les acteurs. C'est, d'une part, désigner les adversaires, les tenants de l'eau comme « bien marchand » et notamment les délégataires. C'est, d'autre part, se distinguer d'autres acteurs associatifs avec lesquels on ne s'entend, on entre en concurrence ou se dispute au sein de la nébuleuse associative. Si la CACE considère que les Coordinations EBC sont trop proches de la puissance publique,

celles-ci vont faire à la CACE le reproche d'une approche trop consumériste, « *intéressante* », mais limitée :

« On essaye de prendre l'eau dans toutes les dimensions. C'est ce qui fait notre différence avec quelque chose comme, ce n'est pas péjoratif, comme la CACE. Clairement c'est les consommateurs, le rapport à la facture, tous les problèmes de consommateurs. Ce qui est intéressant, mais nous on fait ça et on fait d'autres choses. Et ce qui fédère tout ça c'est une conception de l'eau comme un bien commun. Ce qui fait qu'on intervient à la fois sur les questions économiques et sur les questions démocratiques que ça pose. » Jean-Claude Oliva, CEIDF

D'une certaine manière, le bien commun vient anoblir une mobilisation et rejeter dans un univers consuméristes d'autres formes d'intervention pour l'eau potable et d'autres logiques d'action. Dans un cas comme celui-ci, des associations peuvent se retrouver prises entre deux formes de critiques qui touchent à leur degré de politisation : soit elles sont trop politisées, « *trop militantes* » ou « *dogmatiques* », soit elles ne le sont pas assez et sont trop consuméristes.

*

Politiser et solliciter une attention publique sur la gestion de l'eau contribue à faire de l'eau une « affaire de citoyens ». Nous allons voir dans la partie suivante comment le statut de l'utilisateur est progressivement approprié et politisé par les acteurs du Public de l'eau.

4. Les politisations du buveur d'eau

La mobilisation pour l'eau potable réclame le droit pour les usagers de participer à la gestion de l'eau. Ils le font le plus souvent en mobilisant une double légitimité liée tout à la fois à leur statut d'utilisateur et à leur statut de citoyen. Dans cette partie, nous allons voir comment la politisation de la gestion de l'eau passe par la politisation de l'objet mais aussi par la politisation du statut de l'utilisateur. Nous ne reviendrons pas sur la politisation des militants, dont nous avons traité dans le chapitre VI et en début de partie, mais bien sur la politisation par les associations et les militants, du buveur d'eau.

Nous allons voir dans une première partie comment la figure de l'utilisateur est reconstruite par les associations, puis nous verrons comment cette figure est enrichie par la notion de citoyenneté, et enfin, nous verrons comment se construit aussi progressivement une « *citoyenneté de l'eau* ».

(a) De l'utilisateur passif à l'utilisateur copropriétaire de son service

La figure de l'utilisateur est, nous l'avons vu dans le chapitre premier, une figure relativement discrète de la régulation de l'eau jusque dans les années 1990. Il est le destinataire relativement « passif » d'un service et ses intérêts sont représentés par l' élu local en lequel il a confiance jusqu'à ce que la crise du secteur dans les années 1990 ne vienne rompre cette confiance. Les mobilisations associatives que nous étudions s'approprient la figure d'un utilisateur qui n'est plus le destinataire passif d'un service et qui ne se satisfait plus d'une représentation par l' élu local. Au contraire, comme nous avons pu le voir, les associations se constituent le plus souvent dans la critique de l' élu local qui est pensé comme ayant échoué à

garantir les intérêts des usagers. L'utilisateur n'est plus pensé comme un destinataire, mais plutôt comme un *copropriétaire* du service, puisqu'il est aussi le principal contributeur au financement de ce service. Les militants se réapproprient le principe de « l'eau paye l'eau » et ce faisant, se réapproprient le service lui-même. Cette vision des choses est présente à la fois à la CACE et à Eau Secours 45, elle est un argument fort d'un *empowerment* des usagers. Jean-Louis, par exemple, justifie même son engagement par sa volonté de rendre les réseaux aux usagers :

« Oui, c'est... Moi pour rendre service, pour mettre fin autant que possible, pour remettre les gens dans quelque chose qui leur appartient. Alors sur l'eau c'est vraiment une caractéristique, parce que sur l'eau les gens ont payé les réseaux, ils nous appartiennent, les réseaux d'eau en particulier. » Jean-Louis, ACER

A Orléans, André va utiliser le même argument, à savoir que les usagers sont les principaux contributeurs, pour essayer de mobiliser les gens et les pousser à s'intéresser à la gestion de l'eau, et donc de s'investir dans la gestion d'une des affaires de la Cité :

« [...] l'eau c'est un levier par lequel tu interrogues plus directement les gens et donc c'est un levier sur lequel tu peux agir pour faire des réveils de citoyenneté quoi, quelque part. Tu comprends ça ? Intéresser au collectif. C'est un endroit rare surtout quand il dit aux gens « attendez, vous payez tous, donc ça vous appartient, donc c'est à vous, donc comment ça marche et qu'est-ce que vous en faites, qu'est-ce qu'on en fait ? » » André, ICEO

La question de l'eau permet de parler aux gens de choses qui les concernent, les « touchent de près » (Eliasoph, 2010) et d'opérer une politisation progressive. La démarche d'André est assez différente de celle de la Fondation France Libertés qui, comme nous l'avons vu, va plutôt chercher des références symboliques et des comparaisons avec les pays du Sud. Pour Bertrand, comme nous l'avons vu au cours du chapitre VI, ces références exotiques sont moins efficaces que le prix de l'eau :

« Il faut que vous trouviez ce qui va résonner chez les gens [Il ne faut pas leur parler du lac Baïkal] Ils s'en foutent du lac Baïkal. Ils ne savent même pas où c'est. Mais par contre Ingré [Une commune de la métropole d'Orléans membre d'Eau Secours 45], quand vous avez la facture d'eau qui va augmenter de plusieurs dizaines de pourcents, là ils sont prêts à brandir leurs fourches pour aller vers la mairie. » Bertrand, Attac 45 groupe Eau

C'est la contribution au financement du réseau qui semble fonder un sentiment de propriété et qui, surtout, ouvre un droit à la participation à la prise de décision en matière de gestion du secteur. S'ils en sont les financeurs, les usagers réclament aussi un droit de participer à la prise de décision. Ce droit à participer se fonde sur une double légitimité, celle de l'utilisateur doté de droits relatifs à sa consommation, mais aussi celle du citoyen, doté de droits civiques et politiques. C'est ce que dit en substance l'association des Consommateurs de la Fontaulière (Ardèche) membre de la CACE, quand elle déclare dans un tract : « nous sommes des usagers mais aussi des citoyens et nous voulons veiller au bon fonctionnement du syndicat²⁴ ». Cette revendication de la participation n'est qu'en partie satisfaite par le statut consultatif donné aux

²⁴ Extrait d'un tract de l'ACF (1994).

usagers dans les dispositifs locaux tels que les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) par lequel l'utilisateur est appelé à se prononcer sur un registre consommériste (comme le règlement de service) et où il ne donne qu'un avis.

(b) De l'utilisateur consommateur à l'utilisateur citoyen : des acteurs à la double légitimité

Les associations de l'eau vont valoriser la figure d'un usager de l'eau qui est donc aussi un citoyen ou un « citoyen en tant qu'utilisateur » (Fourniau, 2007). Ce citoyen ne correspond pas pour autant à la figure du « bon citoyen » (Talpin, 2006) valorisé par les dispositifs de participation ou de l'éco-citoyen parfois valorisé par les entreprises de l'eau. Nous l'avons en effet vu dans le chapitre premier de notre thèse : entreprises, collectivités et opérateurs privés peuvent valoriser, qui la figure de l'utilisateur consommateur ou client à la recherche du meilleur rapport qualité/prix, qui la figure de l'utilisateur citoyen, soucieux de la qualité de l'eau et de l'assainissement quitte à payer son eau plus cher. Valoriser l'une ou l'autre de ces figures peut permettre d'appuyer les demandes de baisse de prix ou de justifier des augmentations de prix au nom de l'amélioration du service et du traitement de l'eau.

➤ *La revendication d'un droit à participer et à critiquer*

La figure de l'utilisateur citoyen chez les associations fait moins référence à cette dimension de l'éco-citoyenneté quelque peu limitative et qui renvoie à un rapport de consommation plus qu'à l'exercice par l'utilisateur de droits civiques et politiques. La figure du citoyen mobilisé fait donc plutôt référence à un statut, rejoignant la définition du citoyen proposée par Yves Deloye (1998) « un statut social (*membership*), codifié juridiquement et conférant un ensemble de droits aux individus à qui ce statut est reconnu. C'est aussi un ensemble d'obligations, formelles ou informelles, qui exigent – le plus souvent – que les individus prennent part aux affaires de la Cité et participent activement aux affaires publiques d'une entité politique (l'État-Nation le plus souvent) dont ils sont membres²⁵ ». Le citoyen des associations dédiées à l'eau a donc le droit de participer à la gestion de l'eau, considérée comme une des affaires de la Cité. Suivant les associations et les militants, ce droit peut aller de la participation à l'administration du service à la prise de décision concernant les grandes orientations de la gouvernance de l'eau.

Le statut du citoyen ouvre un certain nombre de droits, mais renvoie aussi à des obligations formelles ou informelles. Nous avons vu que les militants vont construire leur présence critique et vigilante comme une forme de devoir du citoyen, perçu comme le seul capable de déceler les problèmes de l'eau et de maintenir la transparence et les bons comportements en matière de gestion, apportant une triangulation vigilante dans les relations entre puissance publique locale et délégataires. La vigilance est en effet à la fois critique du secteur de l'eau mais contributive au bon déroulement de la gestion de l'eau, voire de la démocratie locale.

²⁵ P.2 de Deloye, Y., 1998, « De la citoyenneté stato-nationale à la citoyenneté européenne: quelques éléments de conceptualisation », *Swiss Political Science Review*, Vol. 4, n° 4, p. 169-194

➤ *La bataille pour la reconnaissance d'une identité*

Au-delà du statut, la citoyenneté est revendiquée comme une identité. Cette identité n'est pas incompatible avec d'autres identités que le militant est également susceptible d'endosser, comme celle de l'utilisateur ou du consommateur. Dans les mobilisations des années 1990 d'ailleurs, sur notre terrain rhône-alpin, c'est plutôt une identité de défenseur des consommateurs qui est convoquée, comme en témoignent les appellations des associations (Association de Consommateur d'Eau du Rhône, Association des consommateurs d'eau de la Fontaulière, Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau, etc.) La dénomination de « consommateur » peut s'expliquer, on l'a vu, par le fait que les publics n'aient pas terminé leur processus de politisation de l'eau, cependant l'identité du consommateur n'est pas remise en cause, puisque les militants ne considèrent pas cette identité comme incompatible avec l'expression d'une citoyenneté et d'une action militante critique. Ils se distinguent d'ailleurs aisément des associations généralistes de consommateurs comme UFC-Que Choisir ou la CLCV, puisqu'ils ont une approche plus politisée. Jean-Louis semble presque même considérer l'UFC au Grand Lyon comme un adversaire au sein de la CCSPL, et questionne les motivations de cet autre collectif :

« Ils n'ont jamais pris position et aussi ils n'ont jamais défendu les régies. Même leur rapport il ne vaut rien du tout, mon frère était à UFC-Que Choisir et il est parti parce que c'est zéro. Ils cherchent surtout à vendre leur journal. » Jean-Louis, ACER

Si l'association de Jean-Louis s'appelle « association de consommateurs d'eau », elle se distingue donc des associations de consommateurs généralistes²⁶. Pourtant, nous l'avons vu également avec Jean-Claude un peu plus haut, elle peut être à nouveau rapprochée des enjeux consuméristes et éloignée des enjeux citoyens.

La reconnaissance de cette identité de citoyens ou de citoyens en tant qu'utilisateurs – puisque l'identité d'utilisateur ne disparaît pas derrière celle du citoyen – est un élément important de la mobilisation. Les militants de l'eau cherchent à travers leur engagement et les disputes à être reconnus comme des citoyens à part entière, dotés de compétences et de revendications légitimes. Chez des militants pour lesquels la retraite peut être en outre un moment charnière lié à un sentiment d'exclusion de la vie sociale, cette reconnaissance peut paraître d'autant plus importante puisqu'ils vont chercher à faire attester de leur présence au monde. Jean-Michel Fourniau, à propos de l'engagement de riverains dans des conflits d'aménagement, parle d'un processus de subjectivation d'acteurs qui ne veulent pas être uniquement appréhendés comme les victimes d'une injustice – ici le tracé du TGV – et vont se définir comme les sujets d'un tort « fait à la démocratie elle-même » (Fourniau, 2007, p.153). Le conflit est un conflit de légitimité au cours duquel les riverains vont chercher à vérifier leur statut de citoyen, la qualité de la démocratie et « l'égalité qu'elle proclame ».

La lutte des militants de l'eau peut être comprise comme une lutte pour la reconnaissance de leur identité de citoyen et du tort qu'on a fait à la démocratie. Les torts faits à la démocratie pourront être divers : l'abandon ou le relâchement des responsabilités de la puissance publique en matière d'eau, la trahison de la parole de l' élu, l'absence de débat public sur le

²⁶ Géraldine Pflieger (2001) les distinguait dans contre article comme les contestataires et les participatifs.

choix de modes de gestion... Les militants vont chercher à faire reconnaître leur légitimité à participer en tant que sujets de la démocratie. Cette démocratie est d'ailleurs souvent évoquée pour soutenir les demandes des militants pour l'accès aux documents officiels ou la participation, ainsi que pour dénoncer des décisions jugées unilatérales²⁷.

(c) Une citoyenneté inclusive ou exclusive

Le recours à la notion de citoyenneté peut être une manière de mobiliser une commune humanité et d'inclure l'ensemble des individus pour penser l'avenir de l'eau et des biens communs, comme il peut être, comme la politisation des revendications, utilisé comme une stratégie pour distinguer les acteurs entre eux et les hiérarchiser.

➤ *Vers une « citoyenneté de l'eau » transnationale*

La notion de citoyenneté de l'eau peut se croiser dans les productions institutionnelles comme dans les discours des militants, nous poussant à nous questionner sur sa signification. Pour les premiers, l'appel à la citoyenneté fait écho à des comportements écoresponsables²⁸, comme la réduction du gaspillage de l'eau. Pour les seconds, il s'agit de faire le lien entre eau et démocratie, et de faire de l'eau un « révélateur de citoyenneté²⁹ », c'est-à-dire conscientiser les individus sur leurs propres pratiques, établir des formes de solidarités et de penser l'avenir des ressources communes. La citoyenneté de l'eau noue ainsi ensemble plusieurs conceptions de la citoyenneté : celle des droits et des devoirs, celle de l'injonction au civisme, celle de la participation politique voire celle de la rébellion ou de la résistance³⁰. Elle se détache aussi d'autres conceptions de la citoyenneté, elle ne fait pas référence à un cadre national, elle n'est pas convoquée dans une optique de différenciation des « citoyens français » et des « étrangers ». Elle permet par contre de distinguer une identité politique (le citoyen) d'une identité économique (le consommateur).

La citoyenneté de l'eau est liée à la notion de bien commun puisqu'il s'agit de penser une commune humanité à partir de l'eau. Le citoyen est un « citoyen du monde », et tous les citoyens sont concernés par les « biens communs ». La citoyenneté de l'eau est dotée d'un caractère transnational par les acteurs qui la revendiquent ; elle abolit les frontières nationales. Les tenants d'une citoyenneté mondiale ou universelle considèrent que les habitants de la terre forment un seul peuple qui doit être solidaire, tout particulièrement vis-à-vis des ressources qu'il a en partage. La mobilisation pour l'eau établit par exemple des ponts avec d'autres cas d' « affaires de l'eau » ou de victoires du *David contre Goliath*, aux États Unis, en Afrique ou

²⁷ Par exemple, lors de l'annonce de la décision par le Grand Lyon de la reconduction de la DSP, un des militants est prompt à dénoncer un « déni de démocratie ».

²⁸ C'est une mobilisation relativement généralisée de la notion de citoyenneté : le « bon citoyen » laisse sa place dans le bus aux personnes âgées, ne jette pas ses déchets dans la rue, l'« éco-citoyen », soucieux de l'environnement, procède même à leur tri, le « consommateur citoyen » ou le « citoyen responsable » aura pensé à s'informer sur les types d'emballages, les conditions de production des biens de consommation, ou le bien-être des animaux...

²⁹ Expression utilisée par exemple par le journal l'Humanité en 2009 à propos du Festival de l'Oh dans le Val de Marne.

³⁰ La citoyenneté peut reposer sur la mise en avant d'un clivage social et une transgression de la norme établie au nom d'un idéal supérieur : c'est la résistance citoyenne. Par exemple le réseau Sortir du Nucléaire définit son activité de mobilisation comme une forme de résistance citoyenne, en promouvant dans le même temps des alternatives <http://www.sortirdunucleaire.org/Nucleaire-la-resistance-citoyenne>.

en Amérique Latine. Le sentiment de proximité avec, par exemple un syndicaliste bolivien lors de la « guerre de l'eau » de Cochabamba (dans les années 2000 en Bolivie), est renforcé par l'idée qu'ils ont été confrontés à un même problème, un même adversaire : la multinationale, et par extension derrière elle, la mondialisation et la menace qu'elle fait peser sur les ressources communes. L'eau omniprésente, avec ses enjeux de gestion, de préservation et de répartition, représente un bon liant de cette citoyenneté universelle, qui voudrait faire reculer l'avènement de potentielles guerres de l'eau.

➤ *Une citoyenneté qui permet de distinguer les acteurs et les degrés de politisation ou de professionnalisation*

La citoyenneté permet de distinguer la société civile d'autres grandes entités concurrentes ou complémentaires : l'État et le marché. Elle propose souvent une alternative aux modèles de fonctionnement de ces autres entités, les logiques administratives et le monopole de la représentation de l'intérêt général pour l'État, les logiques marchandes et la société de consommation pour le marché. La citoyenneté est relativement inclusive puisque tous les individus sont des citoyens et ce, parfois, même au-delà des frontières ; cependant, elle peut aussi être convoquée pour permettre des distinctions entre différents acteurs, voire pour disqualifier certains acteurs. Ainsi l'évocation du citoyen est également utilisée pour atténuer la politisation de l'engagement (ou sa dimension partisane) et proposer une distinction entre citoyen et militant. C'est ce qui se passe quand une activiste de la Coordination PACA précise, lors d'une rencontre pour la Coordination France, qu'elle est « engagée mais pas militante » préférant insister sur le mouvement citoyen plutôt que politique autour de l'eau. Dans certains contextes, dire « nous sommes de simples citoyens » permet de signifier qu'il n'y a pas de filiation partisane. C'est opposer un citoyen qui serait affranchi de son appartenance politique (Leca, 1991) (dans Neveu, 2004) à un militant encore coincé dans ses « luttes de chapelle ».

L'identité de citoyen peut également être mise en avant pour distinguer le bénévole du professionnel, dans un ensemble associatif dédié à l'eau l'eau qui tend à se spécialiser et à se professionnaliser. Dire de soi qu'on est un « citoyen », ou un « simple citoyen » c'est dire qu'on n'est pas un professionnel et que l'on n'a pas d'avis préconstruit ni de projet lucratif ; c'est un gage de neutralité. La convocation de cette citoyenneté peut aussi permettre de distinguer un engagement bénévole totalement gratuit et qui se fait au nom d'un idéal supérieur et un engagement dont on ne questionne pas nécessairement l'honnêteté, mais qui serait effectué au moins en partie sur la base d'un intérêt professionnel ou financier.

Conclusion

Nous l'avons vu, la politisation de l'eau ne s'est pas faite sans une certaine conflictualité. L'eau a été extraite de sa citadelle technique parfois avec violence face à l'opposition de ceux qui avaient intérêt à l'y maintenir et ne désiraient pas l'ouvrir plus largement. Pour les experts de cette citadelle, reconnaître l'eau comme objet politique impliquait d'élargir le cercle des décideurs et des contributeurs. Pour les élus, reconnaître l'eau comme un objet politique

revenait à accepter de rendre des comptes et justifier les choix effectués et risquer de voir le débat public s'étendre à d'autres sujets locaux. La politisation a aussi fait de l'eau, dans certains contextes, un levier de politique locale et un support de campagne pour certains élus, puisque le retour à la régie pouvait agir comme un marqueur politique.

Politisation, participation et vigilance nous paraissent être les trois piliers de la régulation civique, agissant en complémentarité, et permettant, quand ils sont conciliés, de faire exister localement un contre-pouvoir de vigilance et d'inspection issu de la société civile. Ils se complètent les uns les autres, la vigilance venant ancrer localement les activités, la politisation préservant la vigilance d'une altération en méfiance en faisant la promotion d'un projet commun, la vigilance et la politisation permettant d'éviter la déconflictualisation des espaces de participation, de les détourner, de les enrichir ou d'en penser les limites.

Ces trois composantes de la régulation civique sont aussi cependant soumises aux mêmes menaces, dont l'effet des cycles d'attention (Downs, 1972) et leur inexorable déclin, la routinisation des pratiques, l'absence de renouvellement des collectifs ou encore la spécialisation de certains acteurs qui, après avoir forcé la citadelle technique, s'y engouffrent mais ont tendance à refermer la porte derrière eux. D'autres menaces sont aussi susceptibles de fragiliser le monde associatif de l'eau potable, malgré ses tentatives d'unification autour de l'« eau bien commun » et de la citoyenneté : les disputes et les ressources limitées, comme nous l'avons vu, mais aussi la concurrence d'autres problèmes environnementaux eux-mêmes.

CONCLUSION DE LA PARTIE 3

La nébuleuse bleue produit donc au concret une régulation civique du secteur agissant comme un contre-pouvoir de vigilance notamment, mais aussi de jugement et d'empêchement. Elle s'ajoute à d'autres formes de régulation et a une influence dans les espaces où elle s'exerce même si les militants ne ressortent pas toujours victorieux de leur rencontre avec leurs adversaires et que la légitimité de leurs activités n'est pas toujours reconnue. Cette étude d'une régulation civique en acte atteste bien du caractère spécifique de la régulation par des associations contestataires, qui n'équivaut pas à une régulation consumériste. On peut donc créditer une réussite aux associations, même si la régulation civique n'était sans doute pas au départ l'objet de leur engagement.

Cependant les activités contre-démocratiques des publics de l'eau, peu institutionnalisées, sont liées à l'implication des militants qui les mettent en œuvre et donc au dynamisme des collectifs. Elles sont aussi liées à un contexte sociopolitique local ou global qui conditionne, au-delà des efforts de politisation des publics de l'eau, l'attention publique à l'eau potable mais aussi la valorisation ou dévalorisation des activités des publics et des rétributions du militantisme.

Face à la concurrence des causes et des problèmes dans l'espace public, au renforcement de la réglementation et de la régulation du secteur, ainsi qu'au quotidien et aux épreuves vécues par les associations, il est possible d'interroger la continuité de la régulation civique à long terme. Nous l'avons vu elle est exigeante, certes, pour les élus qui sont soumis au pouvoir d'inspection, mais aussi pour les militants qui doivent être sans cesse en éveil et se former continuellement pour rester au niveau. On va donc, pour conclure de cette thèse, penser l'avenir de la régulation civique et les évolutions des collectifs étudiés qui la mettent en œuvre.

CONCLUSION GENERALE DE LA THESE

1. *La nébuleuse bleue, composante du tissu associatif contemporain*

➤ *Une nébuleuse bleue composite : des trajectoires et des profils variés*

Notre recherche permet de confirmer l'existence d'une nébuleuse bleue comme tissu associatif spécifique, qui ne saurait être inclus dans la nébuleuse éco-environnementale ou dans les réseaux d'associations généralistes de consommateurs, quand bien même ces différents ensembles associatifs se saisiraient du même objet et auraient des collaborations ponctuelles. L'eau de la nébuleuse bleue, comme nous l'avons montré, n'est pas l'eau ressource des environmentalistes ou l'eau commodité des défenseurs des consommateurs. Elle est les deux à la fois et la rencontre de ces deux formes de l'eau contribue à en faire une troisième, une eau *objet politique*, fait social, voire fait social total (Orlove et Caton, 2010) car dotée à la fois d'une connectivité – une capacité à mettre en relations divers domaines et aspects de la vie sociale – et d'une matérialité – envisagée à travers les enjeux de qualité et de quantité. La notion d'« eau bien commun », relativement partagée dans la nébuleuse bleue et fondement d'un ensemble de revendications, opère bien cette connexion : elle définit l'eau dans sa dimension politique, puisqu'il faut en redéfinir la gouvernance avec les citoyens ; dans sa dimension sociale, puisqu'il faut la partager et en garantir l'accès ; dans sa dimension économique puisqu'il faut la protéger de formes d'accaparement ; dans sa dimension environnementale puisqu'elle est aussi une ressource à valoriser et protéger des dégradations. La nébuleuse bleue semble dotée de ce caractère à la fois composite, labile et éclaté qu'André Micoud (2005) confère à la nébuleuse éco-environnementale. Elle se compose ainsi de publics locaux de l'eau mobilisés autour de *cas* qui concernent les services d'eau potable, et de réseaux qui opèrent à différentes échelles (départementale, régionale, nationale) et permettent d'établir des connexions et des coopérations susceptibles d'agir sur une *cause* de l'eau potable. Ces réseaux rassemblent ponctuellement ou durablement un ensemble d'acteurs assez vaste, concernés de près (comme les publics locaux) ou de plus loin (des acteurs du monde politique, environnemental, humanitaire) par les problèmes de l'eau.

Concernant plus spécifiquement les publics de l'eau, l'étude de la trajectoire des militants de l'eau atteste de cette nature composite de la nébuleuse bleue : on l'a montré, les militants sont issus de différentes formations associatives et politiques, ils ont différentes cultures politiques et une variété d'expériences qui leur font concevoir différemment les logiques d'action à mettre en œuvre, les répertoires d'action et les rapports au politique.

C'est cette hétérogénéité des profils des militants de l'eau qui confère à la *régulation civique* son aspect particulier, puisqu'elle conjugue des dimensions contributives et contestataires, qui peuvent être appréhendées comme liées aux schèmes d'action des militants. La régulation civique se constitue à la fois comme contribution à la vie locale, dans une dimension gestionnaire dont on a vu qu'elle était chère à certains militants, mais aussi critique politique et remise en cause qui, au-delà du secteur de l'eau, cherche à questionner la démocratie. Cette hétérogénéité de la nébuleuse bleue contribue donc à son succès, dans la manière dont elle

investit de manière exhaustive la question de l'eau, en pensant ses aspects tout à la fois consuméristes, politiques, sociaux et environnementaux, mais elle peut aussi créer et faire durer des disputes. Celles-ci concernent notamment le réglage d'un rapport à différents univers politiques : partisan, institutionnel et non institutionnel. Les militants de l'eau ont alors des difficultés, surtout quand ils vont collaborer avec des acteurs différents d'eux – comme les « activistes » des coordinations Eau Bien Commun – à se mettre d'accord sur les modalités d'insertion ou d'éloignement (Arnaud et Guionnet, 2005) de l'eau potable de ces différents univers. Face à la volonté d'une action collective à grande échelle, les rapports à l'univers partisan et à l'univers institutionnel vont être difficiles à accorder, entre les partisans d'une politisation de l'eau au sens de valeurs politiques, les partisans d'une confrontation avec les représentants des pouvoirs publics ou encore les tenants de la mise en œuvre de coopérations qui exigent une dépolitisation de l'eau et une déconflictualisation de l'intervention militante.

➤ *Une nébuleuse bleue efficace : des remunicipalisations à la re-régulation politique et civique*

Ces disputes qui ponctuent les rencontres des militants ou leurs échanges dans les listes de diffusion sont souvent résolues par une séparation des tâches militantes entre niveau local – avec une autonomie des publics de l'eau et de leurs activités – et niveau national – où l'initiative est laissée aux acteurs professionnalisés bénéficiant d'une reconnaissance publique et déjà insérés dans des réseaux reliés à d'autres tissus associatifs ou dans des réseaux politiques.

D'une manière générale, on peut reconnaître à la nébuleuse bleue, comme la nébuleuse verte, une efficacité dans la manière dont elle a permis d'accompagner et d'entretenir la publicisation de l'eau (Le Bourhis, 2009) soit l'insertion de l'eau dans l'espace public, mais aussi sa politisation soit l'insertion de l'eau dans un ensemble de débats. Les mobilisations pour l'eau potable contribuent ainsi à une réflexion d'ordre général sur l'eau, qui passe par une discussion sur le mode de gestion, une interrogation de la qualité de l'eau, de son partage, de sa protection. La nébuleuse bleue peut être créditée d'un certain nombre de résultats, tout particulièrement d'avoir contribué à rendre la question de l'eau discutable, en remettant en cause le monopole de la citadelle technique, et en cherchant à ouvrir cette citadelle à des acteurs au départ « profanes » mais devenus initiés. Elle a contribué à une inflexion des modes de gestion en faveur de la remunicipalisation. Même si les militants ont parfois tendance à conclure un peu rapidement à une inversion des modalités de gestion de l'eau en faveur de la gestion publique, leur engagement, leur indignation et leur capacité d'investigation se sont diffusés par capillarité, et ont entraîné, sinon les retours en gestion publique, au moins une réflexion sur les modes de gestion et des renégociations de contrats de DSP.

De l'avis des interlocuteurs des publics de l'eau, responsables élus ou services, la mobilisation a entraîné une reprise en main du secteur de l'eau par la puissance publique. Les contrats d'eau sont présentés comme de meilleure facture – « blindés » –, la collectivité a réaffirmé son rôle d'autorité organisatrice, à travers le contrôle outillé et plus systématique du

délégataire et en organisant la participation des usagers. Si les militants ont procédé à l'apprentissage du fonctionnement d'un secteur à propos duquel ils ne « *connaissaient rien* », leurs interlocuteurs ont aussi effectué des apprentissages car comme le disait un militant : auparavant ils « *ne savaient pas ce que c'était qu'un usager*¹ ». Les services et les élus vont donc faire, en quelque sorte, un apprentissage de la participation et de la relation à l'utilisateur, jusqu'ici laissée à l'opérateur à travers ses politiques commerciales. Ils vont aussi faire l'apprentissage de la participation dans le domaine des services, apprendre à vulgariser les informations, exercer une transmission, mais aussi à gérer les participations conflictuelles et les caractères difficiles. Les responsables des services vont se réapproprier et devancer un certain nombre de critiques comme l'opacité ou le manque de contrôle du secteur : sur nos terrains, on a vu qu'ils faisaient des efforts de communication et prendre en charge une partie de la vigilance. C'est le cas quand ils renégocient des contrats de DSP mais aussi quand ils annoncent, dans les dispositifs participatifs, qu'ils vont vérifier et le cas échéant intervenir pour « tirer les oreilles » de l'opérateur.

2. *La régulation civique comme démarche contre-démocratique*

L'engagement militant pour l'eau potable contribue ainsi de différentes manières, en particulièrement à travers la politisation de l'eau, la participation contributive et critique et la vigilance informée, à la régulation du secteur de l'eau. Il tend même à constituer une nouvelle forme de régulation, qui n'est pas une régulation consumériste et qui se distingue de la régulation politique au sens de Dominique Lorrain² (1993) ; nous la décrivons comme une régulation civique au sens où elle s'inscrit dans une démarche de contribution à la vie de la Cité et plus largement à la démocratie.

➤ *Une forme spécifique et inédite de régulation : une intervention civique des publics de l'eau*

La régulation civique se met en œuvre dans les années 1990 après plusieurs décennies de *dérégulation discrète* (Pezon, 2002) qui devait faire évoluer le service d'eau d'un modèle de gestion non marchand à un modèle de gestion marchand. Le secteur de l'eau traverse une crise de confiance (Guérin-Schneider, 2011) qui remet en cause la prégnance de la régulation marchande sur d'autres formes de régulation. Le changement passe alors notamment par l'affirmation d'un acteur jusqu'ici relativement discret ou intégré dans les logiques marchandes, l'utilisateur. En effet, à partir des années 1980 cet usager est appréhendé comme un « usager-consommateur », qui doit contribuer, notamment à travers les associations de consommateurs généralistes, à produire une régulation consumériste du secteur, qui elle-même est susceptible de venir renforcer la régulation marchande. La figure de l'utilisateur mobilisée par les publics de l'eau n'est cependant pas cet usager consommateur mais plutôt

¹ Nous l'avons montré quand Jean-Louis rapporte qu'à une des premières rencontres entre l'ACER et les services du Grand Lyon, il constate des méconnaissances réciproques : lui-même ne parle pas encore le langage administratif et découvre un Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) alors qu'il explique que les services découvrent qu'il y a des usagers et, de plus, de usagers mécontents.

² C'est-à-dire une régulation globale et relâchée qui intervient à posteriori en cas de problème.

un usager citoyen, qui exige plutôt un renforcement de la régulation politique et que soient améliorés les critères d'accès et d'équité pour l'ensemble des usagers, qu'il ne fait la promotion d'un renforcement de la régulation consumériste basée sur la recherche du meilleur rapport qualité/prix. Plus encore, l'usager militant des publics de l'eau veut contribuer de manière relativement *directe* (Fung, 2003) à la régulation d'un service dont il s'estime le premier concernés, voire le co-propriétaire³.

Nous abordons cette modalité de participation à la régulation, qui s'exprime à travers la collaboration mais aussi la protestation, comme une activité civique au sens d'Eliasoph et Lichterman (2014) puisqu'y a bien la volonté des militants d'améliorer des aspects de la vie commune pour les faire coïncider avec les représentations qu'ils en ont. Nous l'avons montré, le sentiment d'indignation accompagne souvent le passage à l'acte des militants : il est lié à la découverte de situations appréhendées comme indignes et qu'on ne peut laisser perdurer ; « *on ne peut pas laisser faire ça* » nous rapporte-t-on souvent. Ces situations sont contraires aux valeurs qui sont habituellement associées au service public par des militants qui tiennent celui-ci en estime, et aux critères d'accès à l'eau (accessibilité en termes de raccordement et de prix, équité, justice). L'action militante doit venir apporter des corrections aux problèmes du secteur de l'eau mais aussi des améliorations à la gestion de celui-ci ; ceci passe notamment par une reprise de contrôle sur les compagnies privées d'eau et une participation des citoyens en tant qu'usagers.

➤ *Une régulation civique qui agit comme un contre-pouvoir au secteur de l'eau*

Au-delà de la question de la régulation du secteur de l'eau en lui-même, les militants inscrivent leur action dans une démarche démocratique, ou plutôt contre-démocratique (Rosanvallon, 2006) qui passe par l'interpellation et la mise à l'épreuve des élus, la remise en cause de certains de leurs choix et les efforts de justification du pouvoir, l'exercice sur tous les responsables d'un pouvoir d'inspection, d'une vigilance susceptible d'empêcher les problèmes de se reproduire. On vient remettre en cause le monopole de l' élu sur la décision et de l'expert sur la production de la connaissance scientifique (Barthe, Callon et Lascoumes, 2001) en venant questionner les logiques de délégation et en troublant – et publicisant – « les arrangements discrets » (Desage et Guéranger, 2014) entre ces différents acteurs. Ces efforts de démocratisation des services ne viennent pas que des publics de l'eau. La mise en place de dispositifs de participation a lieu dans le cadre du « nouvel esprit de la démocratie » (Blondiaux, 2008) et l'organisation d'espaces de démocratie locale ; les services sont à la recherche d'une « démocratisation par l'usager. » Virginie Waechter (2004) montre cependant qu'en fait de démocratisation il y aurait plutôt une modernisation par les usagers, constituant en *l'ouverture des services à leur environnement*. Waechter montre que ce sont deux formes différentes de démocratie qui sont convoquées : les pouvoirs publics et les opérateurs vont en appeler à une démocratie plutôt libérale, mise en œuvre grâce à la contractualisation des relations avec les usagers et la liberté du choix de consommation de services, alors que les

³ Rappelons-nous de ce registre argumentatif présent à Lyon comme à Orléans : les réseaux d'eau appartiennent en définitive aux usagers puisque ce sont eux qui les « *ont payé* ». Dès lors, ils ont le droit et la légitimité à participer à la prise de décisions qui concernent ces mêmes réseaux.

militants vont convoquer une démocratie radicale appuyée sur des formes de solidarité, et des principes d'égalité et de justice.

Ces deux conceptions de la démocratie vont s'affronter dans les espaces de consultation des usagers comme les CCSPL, puisque les militants sont à la recherche d'une participation concrète et à voix délibérative, et regrettent de n'être qu'informés et consultés. La volonté des militants de participer aux affaires de la Cité et tout particulièrement celle de l'eau est alors contrariée et ils y adoptent une participation contributive mais surtout contestataire ; ce que Villechaise et Rui ont nommé une participation distanciée (2006).

➤ *Des fragilités inhérentes aux contre-pouvoirs et à l'action civique*

La régulation comme action civique et contre-pouvoir citoyen au secteur de l'eau fait face à un ensemble de difficultés et de paradoxes qui relèvent de la nature même du contre-pouvoir. A force de spécialisation, de participation – dont on a vu qu'elle transforme autant les dispositifs que les collectifs – et au gré de la réappropriation de la vigilance par la puissance publique, les publics de l'eau sont susceptibles de perdre de l'autonomie et de leur dimension contestataire ; de voir décliner leur capacité à exercer un contre-pouvoir. On a déjà mentionné les risques d'excès afférant à la contre-démocratie, qui poussée à l'extrême deviendrait une anti-démocratie, une démocratie régressive ou négative (Rosanvallon, 2006) plutôt que projective. Pourtant les principales difficultés du contre-pouvoir nous paraissent être de ne pas s'affaiblir, et de conserver sa légitimité. Celle-ci peut être mise à rude épreuve, par exemple, quand les pouvoirs publics se réapproprient des prérogatives de la régulation civique comme la vigilance. Se faisant ils en rendent l'exercice moins nécessaire et moins légitime par les publics de l'eau. La question de la légitimité des activités civiques des publics de l'eau peut paraître une question importante, puisqu'il y a une lutte de légitimité et des stratégies de disqualifications croisées. L'action civique peut-elle même être questionnée comme le montre Nina Eliasoph et Paul Lichterman, puisque ce qui paraît civique ne correspond pas à un contenu normatif prédéfini. Des actions peuvent paraître civiques à certains groupes mais pas à d'autres : c'est le cas des mouvements pro ou anti avortement par exemple. Dans le cas de l'eau, ce qui est construit comme une contribution civique par les militants, peut être appréhendée comme une intrusion non légitime, notamment par le pouvoir élu local qui y oppose sa propre légitimité.

Nous allons voir quelles sont plus précisément ces fragilités liées aux publics de l'eau ou à leurs activités, avant de réfléchir à la manière dont ces mêmes activités peuvent se recomposer ou se déplacer.

3. Fragilités de la régulation civique

La régulation civique semble inaugurer une nouvelle forme de participation à la fois contributive et critique de citoyens en tant qu'usagers, déterminés à accompagner la gestion du service pour mieux le contrôler, prévenir la réitération ou le retour d'irrégularités, et faire des propositions pour l'améliorer en cohérence avec des préoccupations sociales, environnementales ou techniques concernant l'eau.

Cependant, au cours de sa mise en l'œuvre et dans une perspective de long terme, la régulation civique fait face à un ensemble de fragilités, qui sont liées au fonctionnement des associations comme à la réception de la régulation civique par les responsables du secteur. De manière paradoxale, les succès des mobilisations, concernant les prix de l'eau ou les contrats, se retournent contre la régulation civique en décimant les rangs à la suite d'un retour à la normale. De plus, des éléments comme le renouvellement, le cumul d'activités, la spécialisation ou la politisation ne vont pas de soi, ils sont largement discutés, débattus et parfois critiqués au point de rendre difficiles les interactions entre différents acteurs.

➤ *Des associations qui se fatiguent ouaturent*

Même si elle se maintient aujourd'hui comme un pouvoir d'inspection qui contraint l'action des responsables du secteur et contribue à maintenir la transparence et l'information du secteur, la vigilance est fragilisée par le temps qui passe, le vieillissement des collectifs et la routinisation des interventions.

Certains collectifs sont ainsi mobilisés depuis plusieurs décennies puisque la première vague de mobilisation remonte aux années 1990. Les militants peuvent ressentir des formes de fatigue qui sont liées à leur âge mais aussi au resserrement du noyau militant et de la base des adhérents. A Saint-Etienne, comme le dit Pierre-Louis, la mobilisation finit par s'avérer coûteuse :

« Écoutez, d'ailleurs je crois que nous on va lâcher. Parce que moi je vous ai donné ma date de naissance⁴ donc je ne sais pas jusqu'à quand je vais tenir. Si je lâche il n'y a pas de jeunes derrière, même au conseil d'administration, les jeunes ils doivent avoir 70 ans. Moi si j'abandonne je n'ai plus personne, ils ne prendront pas la relève. Il faut que vous vous rendiez compte, il faut quand même s'en occuper. » Pierre-Louis, ESP Saint Etienne

Dans le cas de son association Eau et Services Publics, l'autre membre qui formait le noyau dur est hospitalisé⁵. D'autres formes de ralentissement sont liées aux revers subis par les associations. Christobal, à l'ACF en Ardèche, manifestait ainsi sa déception vis-à-vis des actions en justice, considérant *« que la justice n'est pas pour nous »*. Sans le soutien d'une base associative qui a fini par se désintéresser de la mobilisation, notamment suite à la baisse des prix de l'eau et à la mensualisation des paiements, il a du mal à continuer :

« Oui ils sont démotivés parce qu'on a autorisé ce qui ne l'était pas avant, la mensualisation [...] Sur l'année c'est dilué. C'est une ponction qui n'est pas douloureuse. D'autre part il y a des gens qui ont déménagé, d'autres qui ont eu la malencontreuse idée de mourir. De plus en plus. On a une population de plus en plus vieillissante et les jeunes ne sont plus intéressés par nos projets. » Christobal, ACF

D'autres militants encore, comme à l'ACE de l'Ouest Lyonnais désirent se consacrer à d'autres activités : Geneviève se désinvestit du public de l'eau pour s'investir avec son mari dans une association de jumelage avec le Burkina Faso où elle se félicite d'être parmi les plus âgés au contraire de ce qui se passe à l'ACE : *« Là on serait plutôt dans les plus vieux. C'est*

⁴ Pierre-Louis, notre doyen des militants, est né en 1928.

⁵ Il y a ici un retournement de situation inattendu puisque dans un mail début 2018, Pierre-Louis m'informe qu'ils ont trouvé des successeurs, dont ils vont désormais suivre le travail à distance.

plus porteur de travailler avec des gens plus jeunes, il y a une dynamique ». Noël pour sa part, manifeste d'autres envies « *je veux pouvoir faire une belotte si j'ai envie de faire une belotte* » dit-il par exemple, en considérant qu'il en a assez fait pour partir avec honneur et continuer à pouvoir « *se regarder dans une glace* ».

Dans l'Orléanais, il est possible de considérer qu'après les premiers temps de l'intervention associative, il y a une certaine démobilisation. Éric explique ainsi que certains militants ont une pratique plutôt ponctuelle ; ils s'engagent sur des projets mais ne les mènent pas toujours à bien. Ce n'est pourtant pas le déclin d'une participation au collectif qui paraît être une des épreuves majeure du collectif, toujours très actif. Il semble plutôt faire face à une forme de surcharge, puisqu'il a multiplié les dossiers alors que le nombre des militants n'a pas pour autant augmenté. Comme on l'a déjà vu, un des problèmes soulevés par Éric avait trait à la gouvernance : il déplorait une altération du fonctionnement d'un collectif voulu collégial, puisqu'avec André ils avaient fini par mener l'essentiel des activités et à prendre les décisions. Le succès du collectif a donc pour corollaire d'entraîner de nouvelles problématiques comme celle de la gouvernance ou de la spécialisation. Les militants se rendent compte qu'en devenant des initiés, ils entrent sur le terrain des experts, et que s'ils ont ouvert les portes de la citadelle, ils auraient tendance à la refermer, au moins à moitié, derrière eux. Rappelons-le, Éric regrettait ainsi : « *ce qu'on a toujours rejeté chez les techniciens, les spécialistes, on est devenu comme ça. Au bout d'un moment on est des caricatures de ce qu'on rejette* ». Ceci est susceptible d'entraîner des disputes, comme avec Bertrand qui déplore une forte spécialisation qui écarte les militants de base et prive le collectif de la possibilité d'une action de masse. Cette spécialisation entraîne aussi un déclin de la convivialité avec la prise d'importance de l'action de bureau sur l'action de rue, « *on s'amuse moins* », ce qui, dans l'ensemble, est moins stimulant.

➤ *Une routinisation des pratiques*

La mobilisation des associations et leur exercice de la régulation civique sont affectés par des effets de routinisation, susceptible d'entraîner un affaiblissement voire une dilution de la vigilance et une « domestication » (Neveu, 2011) de la participation.

La participation est affectée par un processus de routinisation, qui entraîne l'affaiblissement de positions contestataires, le déclin de l'intérêt pour certains d'acteurs, qu'il s'agisse d'acteurs militants, des services ou des élus et donc la baisse de leur implication. C'est ce que nous avons observé au Grand Lyon, et ce qui nous a été rapporté du comité des usagers d'Olivet. Au Grand Lyon, en l'absence d'enjeux importants et publicisés, ainsi que d'une volonté politique forte à la suite du départ du vice-président Gérard Claisse, la CCSPL nous a semblé moins investie par l'ensemble des acteurs. Elle est susceptible de redevenir à terme la « simple chambre d'enregistrement⁶ » des décisions politiques, ce que précisément on voulait éviter. Les militants peinent dans ces espaces à maintenir une conflictualité, qu'ils soient

⁶ C'est la terminologie utilisée par le président de la CCSPL lui-même dans le rapport d'activité de la CCSPL 2012/2013.

rattrapés, comme on l'a montré avec Éric, par des logiques de familiarisation, que cela survienne à force de répétition de mêmes sujets ou du fait du ciblage de la participation⁷.

Quand la conflictualité, ou ce qu'il en reste, se maintient, elle est susceptible d'entraîner une marginalisation des contestataires, à la suite d'un effet de sélection des bons ou des mauvais participants par les responsables de la CCSPL, ou face à l'agacement des autres associations.

➤ *Des modes de politisation et d'institutionnalisation variées et parfois conflictuels*

La politisation est peut-être une des composantes de la régulation civique qui pose le plus de problèmes. Elle est un argument de la remise en cause des revendications des associations, tout particulièrement dans les dispositifs participatifs, où l'enjeu n'est pas de traiter des décisions à prendre, par exemple en termes de mode de gestion, mais plutôt d'accompagner l'administration du service. Elle peut entraîner des formes de disqualification des militants, comme une désignation de ceux-ci comme « *dogmatiques* » qui remet en question leur légitimité à représenter les usagers ou qui interroge la validité de leur démarche. On considère que celle-ci, si elle est orientée par des valeurs politiques au sens de l'idéologie – et liée à des stratégies de politique locale – n'est pas à la poursuite de l'intérêt général. Leur légitimité est alors mise en balance face à celle des élus. La politisation, ou plutôt la politisation plurielle peut devenir une source de disputes intra ou inter-association comme on l'a vu puisqu'il n'y a pas d'accord sur les réglages au système partisan ni au système institutionnel. Plusieurs conceptions de l'institutionnalisation se rencontrent et se confrontent également, des tenants d'une institutionnalisation à minima garante d'indépendance, aux partisans d'une institutionnalisation plus importante garante de la pérennisation des collectifs, des savoirs et des contributions.

➤ *Des limites et des débats autour de la spécialisation*

La montée en compétence ou spécialisation est une caractéristique centrale de l'enquête des publics de l'eau, et les apprentissages sont source, on l'a vu de satisfactions majeures rapportées à des « *passions cognitives* » (Roux, Charvolin et Dumain, 2009). Elle est pourtant une ressource ambiguë puisqu'elle entraîne une modification du fonctionnement du collectif et du statut de certains militants, qui accèdent à des statuts d'experts, même si leur expertise n'est pas toujours reconnue par la citadelle technique. Elle peut entraîner un resserrement du noyau dur autour des militants qui ont l'appétence et la compétence pour se spécialiser, et un éloignement des autres militants qui n'ont pas ces passions et éprouvent des difficultés à suivre ce qui se dit ou à s'impliquer. La spécialisation fait de l'engagement pour l'eau un engagement exigeant, susceptible, comme on l'a vu plus haut, de légitimer en définitive le positionnement de l'eau dans une citadelle technique. De plus, dans les espaces participatifs ces experts qui y sont parfois valorisés, ont tendance à s'enfermer dans ces rôles. En se concentrant sur les niveaux de détails, les militants risquent de perdre une vue d'ensemble et de dépolitiser leurs revendications, ou en fin de compte de contribuer à une re-technicisation de l'objet eau.

⁷ Nous l'avions vu lors du comité des usagers d'Olivet, l'élue présente refuse poliment mais fermement d'aborder un sujet dont elle estime qu'il a déjà été abordé et que l'affaire est close.

4. Une évolution de la régulation civique ?

La régulation civique est donc à la fois créditée de victoires et soumise à un ensemble d'éléments de fragilité qui peuvent questionner son existence à long terme. Les victoires des publics de l'eau sont parfois ce qui va paradoxalement fragiliser la régulation civique en entraînant un retour à la normale ou un renforcement de formes de contrôle. La mobilisation des publics de l'eau est aussi soumise à un ensemble d'éléments qui lui sont extérieurs, comme la circulation des causes dans l'espace public. Nous allons voir que tous ces éléments entraînent, plutôt qu'un affaiblissement de la contribution des associations, un déplacement de celle-ci.

➤ *Des effets de contexte*

La contribution des associations à la régulation est soumise à des effets de contexte, qui ont trait à des évolutions des politiques de l'eau, mais aussi à un cadre général. La réforme du secteur de l'eau, avec notamment le transfert des compétences aux intercommunalités, transforme les conditions de l'action collective ; on peut voir dans la création d'Eau Secours 45 un effort d'adaptation à une nouvelle échelle. Il va falloir aux associations agir désormais sur un autre niveau, sur lequel ils ont moins de prises, dans une relation assez asymétrique entre un collectif et une agglomération, une communauté urbaine ou une métropole⁸. Ceci modifie les conditions de la participation. A Orléans, alors que la collectivité est devenue une métropole et que la compétence Eau lui est transférée, les espaces de participation locaux se voient désinvestis du sujet de l'eau au profit de la CCSPL de la métropole. Pour les militants, on éloigne les citoyens de la décision, d'autant plus qu'à cette CCSPL le dossier de l'eau potable sera « noyée » dans de nombreux autres sujets. Ceci relance cependant la mobilisation qui cherche maintenant à exercer un pouvoir d'influence sur les décisions concernant la manière dont va s'organiser la gestion de l'eau à l'échelle de la métropole⁹.

Il y a un effet de contexte plus général : en l'absence d'enjeux majeurs et visibles comme les prix de l'eau ou la dégradation de la ressource, il est difficile de maintenir l'attention publique à l'eau, qui peut également être concurrencée par d'autres sujets. Hilgartner et Bosk (Hilgartner et Bosk, 1988) ont montré que l'attention publique est une *ressource rare* dans un espace concurrentiel des problèmes publics. Concernant l'eau potable cette concurrence est double : il y a une concurrence interne au problème de l'eau, avec la montée en puissance d'enjeux de partage de la ressource dans un contexte de changement climatique notamment et une concurrence externe vis-à-vis d'autres objets environnementaux, et bien évidemment d'autres enjeux sociaux.

➤ *Un déplacement des activités*

Tout en maintenant des activités vigilantes et critiques sur des cas qui les concernent, les militants font, consciemment ou non, évoluer leurs pratiques. Malgré des formes de ralentissement observées chez certains collectifs, toutes les associations de la CACE ne se

⁸ D'autant plus que, pour reprendre le cas d'Eau Secours 45, il n'y a pas d'association membre qui soit orléanaise, les militants étant plutôt issues de collectivités limitrophes.

⁹ Mais le dossier de la métropole est un dossier complexe qui nécessite un bon niveau de spécialisation.

démobilisent pas, l'ACER par exemple, avec Jean-Louis et Micheline, continue à mener des activités notamment sur deux fronts : la participation à la CCSPL du Grand Lyon, et l'animation d'une assistance aux usagers et aux associations avec la CACE. Par cette activité qui consiste à « *débrouiller les petites affaires* » des usagers pour les aider à se sortir de situations délicates dont ils ne sont pas responsables, la CACE se rapproche d'activités de militantisme de service, semblables à celles qui sont menées par des associations de consommateurs généralistes. Ce militantisme de service entraîne une adhésion d'usagers qui valide moins les valeurs de l'organisation qu'elle ne rémunère le service rendu.

A Eau Secours 45, l'action collective et la participation sont bousculées par le transfert de compétences mais le collectif investit d'autres échelles que les échelles locales (l'intercommunalité) mais surtout d'autres sujets communs aux collectivités de la métropole, tels que des préoccupations environnementales comme la pollution des nappes, les pesticides, les nitrates. Le collectif semble devenu un interlocuteur des pouvoirs publics qui reconnaît ses capacités d'analyse et le sollicite pour savoir comment organiser la gestion de l'eau à l'échelle de l'intercommunalité. Cette collaboration permet aux militants de maintenir leur participation, comme elle permet très certainement à la métropole d'Orléans d'anticiper et de devancer un certain nombre de critiques. Les activités du collectif sont donc caractérisées par des formes de portage politique et l'investissement de questions liées à l'environnement.

Enfin, les coordinations Eau Bien Commun, qui ne sont de toutes manières pas les principales actrices de la régulation civique, investissent aussi d'autres activités qui leur permettent de progresser dans leur poursuite d'une « *hégémonie culturelle* » autour de l'« eau bien commun ». Elles mènent un ensemble d'autres activités comme l'éducation populaire, la sensibilisation à l'eau et à l'environnement, la recherche participative et le plaidoyer. Elles sont à la recherche de portage politique et de coopérations avec la puissance publique pour faire circuler les valeurs et des pratiques (réduction des pollutions, droit à l'eau, luttés contre le gaspillage) et faire évoluer les réglementations. Par ces activités, elles peuvent paraître se rapprocher, tout comme Eau Secours 45, de la nébuleuse environnementale. Est-il possible dès lors d'imaginer qu'à terme la dichotomie entre grand et petit cycle de l'eau soit renégociée dans l'intervention militante et la nébuleuse bleue absorbée par la nébuleuse environnementale ?

5. La régulation civique soumise à un effet de cycle ?

Pour terminer cette conclusion, on propose d'envisager cette régulation civique à l'aune des cycles de l'attention publique dont Downs (1972) montre qu'ils sont faits de périodes d'ascension et de déclin. On peut aussi appréhender le cycle de la régulation civique en nous appuyant sur la théorie des cycles de protestation de Sydney Tarrow (1994).

Le cycle de protestation est caractérisé par plusieurs phases : il y a des phases d'ascension, de zénith, de déclin. La première phase a lieu quand des clivages structurels portés par des organisations existantes et mobilisées s'intensifient. Lors de cette première phase d'ascension, les succès des mobilisations sont interprétés comme une ouverture de la structure des opportunités politiques puisqu'ils témoignent d'une vulnérabilité du système politique. Cette

ascension se prolonge jusqu'à une phase de zénith, quand différentes organisations, tout d'abord périphériques à la mobilisation, viennent s'y agréger au moins ponctuellement. Après les victoires, il y a une stabilisation voire une routinisation de la protestation ; s'ensuit une phase descendante.

On pourrait aborder la mobilisation des publics de l'eau dans les années 1990 comme une phase de circulation des préoccupations vis-à-vis de la gestion de l'eau, influencée par la progressive marchandisation de l'eau, la crise du secteur ou la contestation des activités des entreprises à l'étranger. Il y a une ouverture de la structure des opportunités politiques, qui repose sur les « affaires de l'eau » qui entament la crédibilité des élus et des opérateurs, les remunicipalisations successives qui tendent à montrer que d'autres modèles de gestion que la DSP sont possibles, et la mise en réseaux de collectifs décidés à provoquer un changement majeur dans la gestion de l'eau et les représentations du service et de la ressource. Cette phase dure jusque dans les années 2010 alors que la mobilisation s'intensifie, que des publics de l'eau se multiplient sur le territoire¹⁰ et se saisissent de fenêtres d'opportunités comme les élections municipales ou l'arrêt Olivet. La cause de l'eau rassemble en réseaux des acteurs peut-être parfois plus périphériques à la régulation locale mais intéressés par les enjeux portés par les publics de l'eau : des acteurs issus des mondes de l'environnement, de l'humanitaire, de la coopération internationale, de la consommation ou de l'univers politiques. Le mouvement prend de l'ampleur et les répertoires d'action se diversifient.

On peut considérer que la mobilisation composite de la nébuleuse bleue connaît une phase de zénith quand elle parvient à créer et maintenir une attention publique pour l'eau potable et à mettre en débat les modèles de gestion de l'eau, mais aussi à exercer localement mais « partout » où les publics sont mobilisés, une participation informée et critique sur la gestion de l'eau. Les acteurs des publics enquêtent et s'investissent fortement dans les collectifs jusqu'à ce qu'une phase de normalisation intervienne. Au cours de cette phase l'importance des contre-pouvoirs connaît un déclin et les disputes prennent le pas sur les collaborations ; les dissensions internes hypothèquent les collaborations et les mésententes inter-associatives fissurent une façade d'unité. Une phase de déclin est susceptible d'arriver quand les militants se désinvestissent ou ne sont plus en mesure d'assurer la régulation civique (car ils se démotivent, saturent, s'investissent dans d'autres causes) et que la cause de l'eau est concurrencée par d'autres causes.

Le cycle de la régulation civique a commencé à cause d'un problème dans la régulation du secteur et il se termine quand on a l'impression que cette régulation s'est rééquilibrée, même si les grandes questions soulevées (gestion de l'eau, répartition des ressources, démocratie locale) restent en suspens ou sont posées de différentes manières par d'autres ensembles associatifs. En définitive, la régulation civique est liée à une situation de crise et permet une réponse à cette crise. La dimension cyclique de la régulation civique n'exclut pas qu'elle finisse par s'affaiblir, s'institutionnaliser ou se recomposer, mais aussi qu'elle se déplace à

¹⁰ Même si, on l'a montré grâce à un travail de recensement, tous les services sont loin d'être concernés par la constitution de publics de l'eau. Celle-ci est liée à la présence d'une problématique liée à la gestion du secteur (augmentation de prix, problèmes de qualité, irrégularités) mais aussi à l'existence d'un tissu associatif disponible et susceptible de se mobiliser.

l'occasion de la focalisation d'une attention publique sur d'autres enjeux sociaux (air, déchets, ondes...) et accompagne l'ascension d'un autre cycle de protestation. On peut reprendre à cet effet, l'analyse de John Dewey (1927) sur la notion de *public*. Un public de l'eau composé d'individus affectés de différentes manières par le problème de l'eau s'est constitué, a mené son enquête sociale, et a contribué à la régulation de ce problème. Une fois des solutions apportées à ce problème, le public peut se disperser et les individus qui le composent reformer d'autres publics suivant différentes modalités et autour d'autres enjeux.

BIBLIOGRAPHIE

- Agrikoliansky, E., 2001, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, Vol. 51, n° 1, p. 27-46
- Aït-Aoudia, M. *et al.*, 2011, « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus : les vertus heuristiques du croisement des regards », *Critique internationale*, Vol. 50, n° 1, p. 9
- Arnaud, L. et Guionnet, C., 2005, *Les Frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes
- Avrillier, R. et Descamps, P., 1995, *Le système Carignon*, Paris, La Découverte
- Barbier, R., 2011, « La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable : un tour d'horizon des enjeux et des leviers d'action », in G. Bouleau et L. Guérin-Schneider (dir), *Des tuyaux et des hommes. Les réseaux d'eau en France*, Paris, Editions Quaé, p. 123-133
- Barbier, R., 2005, « Quand le public prend ses distances avec la participation », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 13, n° 3, p. 258-265
- Barthe, Y. *et al.*, 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris,
- Bauby, P., 2010, « Les deux "majors" françaises de l'eau: une "valse à trois temps" (intégration, internationalisation, environnement) », in G. Schneier-Madanes (dir), *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, Paris, La Découverte, p. 91-107
- Bauby, P., 2003, « La représentation des usagers dans le service public de l'eau en France », in G. Schneier-Madanes et B. De Gouvello (dir), *Eaux et réseaux : les défis de la mondialisation*, Paris, Institut des hautes études de l'amérique latine IHEAL CREDAL, p. 346
- Becker, H., 1985, *Outsiders*, Paris, Editions Métailié
- Bedu, C., 2010, *Quand une citadelle technique se (sou)met à l'épreuve de l'"impératif délibératif". Récit et analyse pragmatique d'une procédure de type "mini public" dans le domaine de l'eau potable*, Thèse pour le doctorat de sciences politiques, Université de Strasbourg
- Bernstein, M. et Jasper, J. M., 1998, « Les tireurs d'alarme dans les conflits sur les risques technologiques. Entre intérêts particuliers et crédibilité », *Politix*, Vol. 11, n° 44, p. 109-134
- Berthaux, D., 1997, *Les récits de vie*, Paris, Nathan Université
- Blondiaux, L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil
- Blondiaux, L. et Fourniau, J.-M., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, Vol. 1, n° 1, p. 8
- Bobineau, O., 2010, *Les formes élémentaires de l'engagement. Une anthropologie du sens*, Paris,
- Boltanski, L. et Thévenot, L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard
- Bourdieu, P., 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 62, n° 1, p. 69-72
- Caillé, A. et Laville, J.-L., 2001, « Introduction », in A. Caillé, P. Chaniel et J.-L. Laville (dir), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, p. 7-13
- Chamboredon, H. *et al.*, 1994, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, Vol. 16, n° 1, p. 114-132

- Chanial, P., 2001, « Société civile, société civique? Associationnisme, libéralisme et républicanisme », in A. Caillé, P. Chanial et J.-L. Laville (dir), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, p. 141-161
- Chateauraynaud, F., 1997, « Vigilance et transformation. Présence corporelle et responsabilité dans la conduite des dispositifs techniques », *Réseaux*, Vol. 15, n° 85, p. 101-127
- Chateauraynaud, F., « Lanceur d'alerte », I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefevre, C. Neveu et D. Salles, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS démocratie et participation, 2013
- Chateauraynaud, F., 1999, « Qui est garant de la vigilance collective? », *Environnement & Société*, Vol. 23, n° p. 7-32
- Chateauraynaud, F., « Vigilance », G. Claude, E. Henry, J.-N. Jouzel et P. Marichalar, *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015
- Chatriot, A., 2005, « 9. Qui défend le consommateur? Associations, institutions et politiques publiques en France (1972-2003) », in A. Chatriot, M.-E. Chessel et M. Hilton (dir), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux Etats-Unis au XXème siècle*, Paris, La Découverte, p. 165-181
- Chevallier, J., 1992, « Regards sur l'administré », in M. Chauvière et J. Godbout, T. (dir) (dir), *Les usagers entre marché et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, p.
- Cohen, J. et Fung, A., 2011, « Le projet de la démocratie radicale », *Raisons politiques*, Vol. 42, n° 2, p. 115
- Collins, H. et Evans, R., 2007, *Rethinking Expertise*, Chicago, University Of Chicago Press
- Collovald, A., 2002, « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », in A. Collovald, M.-H. Lechien, S. Rozier et L. Willemez (dir), *L'humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur le militantisme de "solidarité internationale" en faveur du Tier-Monde*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, p. 177-229
- Coulmain, C., 2018, « L'eau et la formation d'une institution intercommunale : retour sur la genèse et l'évolution des services urbains de l'eau au Grand Lyon », in S. Barone, R. Barbier, F. Destandau et P. Garin (dir), *Gouvernance de l'eau : un mouvement de réforme perpétuelle ? Nouveaux regards en sciences sociales (ouvrage à paraître)*, Paris, L'Harmattan, p. -
- Coutard, O. et Pflieger, G., 2002, « Une analyse du rôle des usagers dans le développement des services de réseaux en France », *Entreprises et histoire*, Vol. 30, n° 3, p. 136
- Crouette, P. et al., 2005, « Les membres d'associations de consommateurs et de défense de l'environnement: singularités et ressemblances avec les militants politiques et syndicaux », *Cahier de recherche du CREDOC*, Vol. 218, n° p.
- Dall'aglio, S., 2003, « Les associations locales d'usagers-consommateurs d'eau: le cas de la grande région lyonnaise », in B. De Gouvello et G. Schneier-Madanes (dir), *Eaux et réseaux. Les défis de la mondialisation*, Les éditions de l'IHEAL, p. 48-67
- De Boismenu, I., 2000, « Quelle régulation pour le service d'eau? Municipalités, commissions d'usagers et entreprises, dans trois villes d'Ille-et-Vilaine », *Coopérer aujourd'hui. Les documents de travail de la direction scientifique du GRET*, Vol. 13, n° p.
- Deloye, Y., 1998, « De la citoyenneté stato-nationale à la citoyenneté européenne: quelques éléments de conceptualisation », *Swiss Political Science Review*, Vol. 4, n° 4, p. 169-194
- Desage, F. et Guéranger, D., 2014, « La démocratie locale, ils n'en ont pas voulu », *Mouvements*, Vol. 77, n° 1, p. 145
- Dewey, J., 1927, *The Public and Its Problems*, New York Holt

- Downs, A., 1972, « Up and down with ecology, the "issue-attention" cycle », *Public Interest*, Vol. 28, n° -, p. 38
- El Hadjali, Y., 2003, « Société civile et majors de l'eau : les réseaux de la colère », in G. Schneier-Madanes et B. De Gouvello (dir), *Eaux et réseaux : les défis de la mondialisation*, Paris, Institut des hautes études de l'amérique latine IHEAL CREDAL, p. 39-47
- Eliasoph, N., 2010, *L'évitement du politique. Comment les américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris,
- Felstiner, W. et al., 1980, « The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming », *Law and Society Review*, Vol. 14, n° 3/4, p. 631-654
- Fillieule, O., 2001, « Post scriptum : Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, Vol. 51, n° 1, p. 199-215
- Fillieule, O. et Roux, P., 2009, *Le sexe du militantisme*, Paris,
- Flahault, E., 2002, « La composition sociale des associations du secteur environnement », *Rapport de recherche ADEME*, Vol., n° p.
- Flahault, F., 2011, *Où est passé le bien commun?*, Paris, Mille et une nuit
- Fourniau, J.-M., 2007, « L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol., n° XLV-136, p. 149-179
- Fung, A., 2003, « Associations and Democracy: Between Theories, Hopes, and Realities », *Annual Review of Sociology*, Vol. 29, n° 1, p. 515-539
- Fung, A., 2005, « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in M.-H. Bacqué, H. Rey et Y. Sintomer (dir), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, p. 49-80
- Gamson, W., 1992, *Talking politics*, Cambridge, Cambridge University Press
- Gaxie, D., 1977, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, Vol. 27, n° 1, p. 123-154
- Goubert, J.-P., 1986, *La conquête de l'eau*, Paris, Pluriel
- Gramaglia, C., 2006, *La mise en cause environnementale comme principe d'association. Casuistique des affaires de pollution de rivières : l'exemple des actions contentieuses de l'Association nationale de protection des eaux et rivières (ANPER-TOS)*, Ecole des Mines de Paris
- Gramaglia, C., 2008, « Des poissons aux masses d'eau : les usages militants du droit pour faire entendre la parole d'êtres qui ne parlent pas », *Politix*, Vol. 83, n° 3, p. 133
- Guérin-Schneider, L., 2011, « Chapitre 1 Histoire des services publics d'eau potable et d'assainissement: entre stabilité et reconfiguration », in G. Bouleau et L. Guérin-Schneider (dir), *Des Tuyaux et des Hommes. Les réseaux d'eau en France*, Paris, Quae, p. 17-37
- Guillemard, A.-M., 2002, « De la retraite mort sociale à la retraite solidaire », *Gérontologie et société*, Vol. 102, n° 3, p. 53
- Gurr, T., 1970, *Why Men Rebel?*, Princeton University Press
- Hamidi, C., 2006, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation », *Revue française de science politique*, Vol. 56, n° 1, p. 5
- Hilgartner, S. et Bosk, C., 1988, « The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arena Model », *American Journal of Sociology*, Vol. 94, n° p. 53-76
- Hirschman, A. O., 1970, *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Harvard, Harvard University Press

- Honneth, A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Les Editions du cerf
- Hughes, E., 1958, *Men and their work*, Glencoe, The Free Press
- Inglehart, R., 1997, *Modernization and postmodernization : Cultural, economic, and political change in 43 societies*, Princeton, Princeton University Press
- Ion, J., 2012, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Collin
- Ion, J., 2001, *L'engagement au pluriel*, Saint Etienne, Publications de l'Université de Saint Etienne
- Join-Lambert, O. et Lochard, Y., 2005, « 17. L'invention du "cadre de vie" dans la France des années 1960 et 1970 », in A. Chatriot, M.-E. Chessel et M. Hilton (dir), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux Etats-Unis au XXème siècle*, Paris, La Découverte, p. 295-311
- Kalaora, B. et Vlassopoulos, C., 2013, *Pour une sociologie de l'environnement. Environnement, société et politique*, Seyssel, CHamp Vallon
- Lafont, V., 2001, « Les jeunes militants du Front national : Trois modèles d'engagement et de cheminement », *Revue française de science politique*, Vol. 51, n° 1, p. 175-198
- Lagroye, J., 2003, *La politisation*, Paris, Belin
- Lahire, B., 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan
- Laimé, M., 2012, *Le lobby de l'eau: pourquoi la gauche noie ses réformes*, Paris, Broché
- Lapeyronnie, D., 1988, « Mouvements sociaux et action politique. Existe t-il une théorie de la mobilisation des ressources? », *Revue française de sociologie*, Vol. n°29, n° 4, p. 593-619
- Latour, B., 2008, « Le fantôme de l'esprit public. Des illusions de la démocratie aux réalités de ses apparitions », in W. Lippmann (dir), *Le Public Fantôme*, Paris, Demopolis, p.
- Laville, J. L., 2010, *Politique de l'association*, Paris, Seuil
- Le Bourhis, J.-P., 2009, *La publicisation des eaux. Rationnalité et politique dans la gestion de l'eau en France (1964-2003)*, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Le Strat, A., 2015, *Une victoire contre les multinationales. Mon combat pour l'eau de Paris*, Paris, Broché
- Leca, J., 1991, « Individualisme et citoyenneté », in Birnbaum et J. Leca (dir), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 159-209
- Leclerc, O., 2010, « Compte-rendu de lecture: H. COLLINS et R. EVANS, Rethinking Expertise, Chicago, the University of Chicago Press, 2007, 145p. », *Cahiers Droit, Sciences et Technologies*, Vol. 3, n° p. 424
- Lefebvre, R., 2013, « Le militantisme socialiste n'est plus ce qu'il n'a jamais été », *Politix*, Vol. 102, n° 2, p. 7
- Lejeune, Z., 2015, « La justice et les inégalités environnementales: concepts, méthodes et traduction politique aux Etats Unis et en Europe », *Revue Française des affaires sociales*, Vol. (), n° 1, p. 51-78
- Lenglet, R. et Touly, J.-L., 2006, *L'eau des multinationales. Les vérités inavouables*, Fayart
- Léost, R., 1995, « L'agrément des associations de protection de l'environnement », *Revue Juridique de l'Environnement*, Vol. 20, n° 2, p. 265-285
- Lichterman, P. et Eliasoph, N., 2014, « Civic action », *American Journal of Sociology*, Vol. 120, n° 3, p. 798-863
- Lolive, J., 2010, « Mobilisations environnementales », in O. Coutard et J. P. Lévy (dir), *Ecologies Urbaines*, Paris, Economica-Anthropos, p. 276-302

- Lorrain, D., 1993, « Les services urbains, le marché et les politiques », in C. Martinand (dir), *L'expérience française du financement privé des Equipements publics*, Paris, Economica, p. 13-43
- Mallard, A. et Rémy, E., 1999, « Comment les associations renouvellent le débat sur la qualité de l'eau », *Environnement & Société*, Vol. 22, n° p. 69-85
- Marshall, T. H., 1950, *Citizenship and social class, and other essays*, Cambridge, Cambridge University Press
- Martuccelli, D., 2015, « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie*, Vol. 6, n° 1, p. 43
- Mathis, C.-F., 2012, « Mobiliser pour l'environnement en Europe et aux États-Unis », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Vol. 113, n° 1, p. 15
- Micoud, A., 2005, « Les associations de protection de la nature et de défense de l'environnement: une nébuleuse associative? », *Sciences Humaines*, Vol. 49, n° -, p. 54-59
- Montginoul, M., 2013, « La consommation d'eau en France : historique, tendances contemporaines, déterminants », *Sciences, Eaux & Territoires*, Vol. 10, n° 1, p. 68-73
- Morales La Mura, Q., 2015, « L'intégration associative dans les espaces publics institués: Consommation - Logement - Cadre de vie », in J. L. Laville et A. Salmon (dir), *Associations et Action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 177-196
- Morales La Mura, Q., 2012, *Contre-pouvoir, technicité et action associative. Fonctionnements et engagements associatifs au sein d'associations de défense des consommateurs en France et au Chili*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine
- Neveu, C., 2004, « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté », *Revue Européenne des Migrations Internationales, CNRS*, Vol. 20, n° 3, p. 89-101
- Neveu, C., 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, Vol. 1, n° 1, p. 186
- Neveu, E., 2011, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Editions La Découverte
- Nez, H., 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, Vol. 2, n° 4, p. 387-404
- Nez, H., 2012, « De l'expertise associative à la constitution d'un contre-pouvoir. Action collective et concertation à Paris Rive Gauche », *Espaces et sociétés*, Vol. 151, n° 3, p. 139
- Ollitrault, S., 2001, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, Vol. 51, n° 1, p. 105-130
- Ollitrault, S. et Villalba, B., 2014, « Sous les pavés, la terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises », in M. Pigenet et D. Tartakowsky (dir), *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte, p. 716-723
- Olson, M., 1978, *Logiques de l'action collective*, Paris, Presse Universitaire de France
- Orlove, B. et Caton, S. C., 2010, « Water Sustainability: Anthropological Approaches and Prospects », *Annual Review of Anthropology*, Vol. 39, n° p. 401-415
- Overney, L., 2009, « La vigilance comme "participation située": analyser les épreuves de circulation sur le site de la Duchère », in M. Carrel, J. Ion et C. Neveu (dir), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 169-183
- Overney, L., 2011, « Suivre ce qui se passe à la Duchère : formes d'engagement et ressorts du public du Groupe de Travail Interquartier », *communication à la deuxième journée doctorale sur la participation du public et la démocratie participative*, Paris

- Péchu, C., 2001, « Les générations militantes à Droit au logement », *Revue française de science politique*, Vol. 51, n° 1, p. 73-103
- Petrella, R., 1998, *Le Manifeste pour un contrat mondial de l'eau*, Paris, Broché
- Petrella, R., 1996, *Le bien commun: Eloge de la solidarité*, Labor Edition
- Pezon, C., 2009, « Organisation et gestion des services d'eau potable en France hier et aujourd'hui », *Revue d'économie industrielle*, Vol. 127, n° 3, p. 131-154
- Pezon, C., 2002, « La dérégulation discrète de la distribution d'eau potable en France et l'émergence d'un nouvel acteur collectif, les abonnés », *Flux*, Vol. 48-49, n° 2, p. 62-72
- Pezon, C. et Canneva, G., 2009, « Petites communes et opérateurs privés : généalogie du modèle français de gestion des services d'eau potable », *Espaces et sociétés*, Vol. 139, n° 4, p. 21-38
- Pflieger, G., 2001, « Les associations d'usagers de l'eau », *Les annales de la recherche urbaine*, Vol. -, n° 89, p. 150-153
- Pflieger, G., 2001, « Lyonnaise des eaux: le tournant de la politique clientèle », *Flux*, Vol., n° 4, p. 61-69
- Pflieger, G., 2002, « Domination du consommateur et résistance du citoyen. Les tensions entre les figures de l'usager au sein du système de régulation de l'eau en France », *Flux*, Vol. 48-49, n° 2, p. 20-34
- Pflieger, G., 2003, « Les associations d'usagers et la régulation des services de distribution d'eau en France », in R. Le Duff et J.-J. Rigal (dir), *Démocratie et management local*, Paris, Dalloz, p. 125-142
- Pflieger, G., 2003, *Consommateur, client, citoyen, l'usager dans les nouvelles régulations des services en réseaux. Les cas de l'eau, de l'électricité et des télécommunications en France*, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
- Pierru, E., « Les militants par conscience », O. Fillieule, L. Mathieu et C. Péchu, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009
- Pinto, L., 1992, « La gestion d'un label politique : la consommation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 91, n° 1, p. 3-19
- Renaud, Y., 2001, « De la contestation à la concertation », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 89, n° p. 62-69
- Rosanvallon, P., 2014, *Le parlement des invisibles*, Paris, Seuil
- Rosanvallon, P., 2006, *La Contre Démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil
- Roux, J. et al., 2009, « Les « passions cognitives » ou la dimension rebelle du connaître en régime de passion », *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 3, n° 3, p. 369
- Rui, S. et Villechaise-Dupont, A., 2006, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, Vol. 123, n° 1, p. 21-36
- Sawicki, F. et Siméant, J., 2009, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, Vol. 51, n° 1, p. 97-125
- Schulte, T. K., 2009, « Citizen Experts: The League of Women Voters and Environmental Conservation », *Frontiers: A Journal of Women Studies. University of Nebraska Press*, Vol. 30, n° 3, p. 1-29
- Sinaï, A., 2014, *L'eau à Paris, retour vers le public*, Paris, Eau de Paris
- Sintomer, Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, Vol. 31, n° 3, p. 115-133

- Strauss, A., 1992, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Editions Métailié
- Talpin, J., 2006, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, Vol. 75, n° 3, p. 11
- Tarrow, S., 1994, *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press
- Thomas, W. I. et Znaniecki, F., 1919, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit d'une vie de migrant*, Chicago, University Chicago Press
- Tilly, C., 1984, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Vol. 4, n° p. 89-108
- Touraine, A., 1965, *Sociologie de l'action. Pour une sociologie des mouvements sociaux*, Paris,
- Traïni, C., 2010, « Des sentiments aux émotions (et vice-versa) », *Revue française de science politique*, Vol. 60, n° 2, p. 335
- Traïni, C., 2009, *Emotions... Mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po
- Trépos, J.-Y., 1982, *Contributions à une sociologie du militantisme dans les organisations de consommateurs*, Université de Lille
- Trom, D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, Vol. 49, n° 1, p. 31-50
- Tsanga Tabi, M., 2003, *Théorie et réalité du service public local: le cas de la distribution d'eau potable*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université Paris X
- Vendramin, P. d., 2013, *L'engagement militant*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain
- Waechter, V., 2004, « Moderniser et démocratiser les services publics locaux. Le cas des commissions consultatives des services publics locaux », in R. Le Duff et J.-J. Rigal (dir), *Démocratie et management local*, Paris, Dalloz, p. 267-281
- Zask, J., 2008, « Le public chez Dewey : une union sociale plurielle », *Tracés*, Vol., n° 15, p. 169-189
- Zask, J., 2001, « Pourquoi un public en démocratie? Dewey versus Lippmann. Présentation des textes de Walter Lippmann, « Le public fantôme » (1925) et de John Dewey, « Le public et ses problèmes » (1927) », *Hermès, La Revue*, Vol., n° 3, p. 6

ANNEXES

1. La méthodologie de la carte des publics de l'eau

➤ Recenser les publics de l'eau potable en France

Nous avons fait le choix de répertorier les organisations militantes pour l'eau potable suivant plusieurs critères. Il s'agit ici d'une cartographie d'associations, collectifs et coordinations dédiés à l'eau potable en France métropolitaine. Ne sont donc pas répertoriées les associations qui s'occupent de la ressource en eau dans l'environnement, intéressées par les enjeux du grand cycle de l'eau. Sont aussi absentes les associations uniquement mobilisées autour des questions d'assainissement collectif ou non collectif (SPANC). Cependant, plusieurs des associations répertoriées s'intéressent à la fois aux problématiques de l'eau potable et de l'assainissement. Nous n'avons pas non plus répertorié les associations mobilisées autour de l'accès à l'eau potable dans le cadre de programme humanitaire, mais bien les associations mobilisées pour leur service, dans leur commune de résidence.

Nous avons à la fois répertorié les publics de l'eau, soit des associations mobilisées localement au sujet de leur service, mais aussi les réseaux qu'ils constituent de manière plus hétérogène : les collectifs et coordinations. Les associations sont représentées par des cercles bleus (ils sont bleu clair pour les publics de la première vague et bleu foncé pour ceux de la seconde) et les réseaux, soient les collectifs et les coordinations sont représentées par un losange orange pour la première vague et rouge pour la seconde.

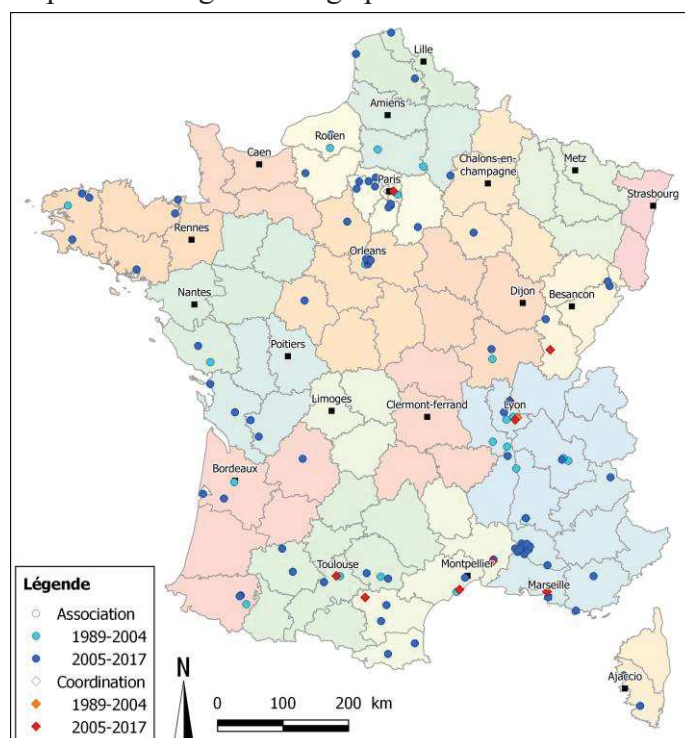


Figure 37: Carte des publics de l'eau en France métropolitaine

➤ *La recherche des données : une enquête virtuelle et de terrain*

Les associations ont été répertoriées par le jeu de plusieurs critères. Elles pouvaient venir à notre connaissance par plusieurs biais :

- La revue d'actualité, effectuée chaque semaine, où ressortaient des articles de presse sur tel ou tel collectif, sur tel ou tel cas de mobilisation
- La consultation des réseaux entretenus par les associations : tel association présente sur son site une ou plusieurs autres associations avec laquelle elle travaille
- Les articles de recherche scientifique
- Les informations données par les militants lors de rencontres ou d'entretiens
- Les informations données par un chercheur ou un tiers

Après identification d'une association, des articles de presse étaient recherchés sur internet, dans la presse locale, pour obtenir plusieurs informations sur l'association :

- Date de création
- Dénomination précise
- Rayon d'action
- Enjeux
- Répertoire d'action
- Contact avec l'association et président de l'association

Quand ces informations n'étaient pas disponibles, faute de site internet, d'article de presse, une vérification était effectuée par la consultation des journaux officiels (<http://www.journal-officiel.gouv.fr/>)

Si les informations restaient introuvables sur cette association, ou suffisamment insuffisantes pour laisser penser que l'association n'était plus active, ou ne l'avait jamais été, elle n'était pas répertoriée pour la cartographie.

Ceci permettait de ne pas prendre en compte, autant que possible, des associations inactives, dissoutes mais n'en ayant pas fait la déclaration.

➤ *Des contraintes méthodologiques :*

Nous avons rencontré plusieurs difficultés méthodologiques, qui nous conduisaient à craindre deux erreurs d'estimation du nombre d'association :

- Une surestimation du nombre d'associations considérées comme participant à la régulation civique de l'eau, en étant amené à prendre en compte les associations dissoutes ou depuis longtemps non actives, mais dont la dissolution n'aurait pas été déclarée.
- L'écueil contraire, la sous-estimation des associations répertoriées, manque d'information, tout particulièrement sur la première vague de mobilisation, aujourd'hui âgée de plus de 25 ans, et moins représentée sur les réseaux virtuels ou dans la presse.
- Une mésestimation, quand, au sein d'une même collectivité, nous constatons l'existence de plusieurs associations, sous différentes appellations.

Il est intéressant de présenter les différents cas de figure, que nous avons observés, puisque ceux-ci dessinent les contours des possibles conflits de « fiefs » que nous avons pu observer :

- On peut observer une double présence associative pour un même territoire (ou cas de gestion), quand une association existe depuis plusieurs années, et qu'une autre se crée à son tour, indépendamment de la première. Nous avons pu observer ce cas de figure dans la région Rhône Alpes, où la CACE, créée en 1995, va voir se créer une nouvelle coordination, la Coordination Eau Bien Commun Rhône Alpes (CERA) en 2013. Nous avons interrogé ces deux types de structure lors de notre terrain au Grand Lyon. C'est aussi le cas à Villefranche sur Saône, avec la création d'une coordination dite Eau Bien Commun Beaujolais en 2015, alors qu'existe déjà un acteur de la régulation civique, l'Association Rhône Beaujolais des Usagers de l'Eau (ARBUE). Dans les deux exemples, ancienne et nouvelle structures existent en connaissance l'une de l'autre, mais ne collaborent ou n'échangent pas nécessairement, ne se reconnaissant pas les mêmes enjeux ou méthodes. Il est important, dès lors, de faire apparaître toutes les organisations sur notre carte.
- Il est aussi possible d'observer des cas où plusieurs associations sont créées en même temps pour répondre à des orientations politiques différentes ou des enjeux distincts. C'est le cas à Fleury-les-Aubrais (45), qui fait l'objet d'une enquête de terrain, où deux collectifs, le collectif des usagers de l'eau de Fleury et le collectif citoyen pour la remunicipalisation se sont créés de manière rapprochée mais ne mènent pas d'actions ensemble. Dans ce cas de figure, les deux associations ont été répertoriées et sont représentées sur la carte.
- Il existe aussi des situations où l'association a changé de nom, car elle a étendu son champ d'action. C'est le cas dans les Pyrénées Orientales, où une association tout d'abord concentrée autour de la allée du Tech, devient progressivement active au niveau du département, et se renomme alors Association d'Usagers de l'Eau des Pyrénées Orientales. Ayant constaté que la présidence reste la même, nous avons considéré, dans notre effort de cartographie, et avec les éléments de compréhension en notre disposition, que le collectif pouvait ne faire l'objet d'un seul référencement.
- La survenue dans la presse ou sur les échanges associatifs virtuels, de deux appellations d'associations différentes dans une même collectivité, peut aussi relever d'une erreur de dénomination ou d'un raccourci d'appellation. Dans ce cas-là, il s'agit d'une seule et même association et nous la désignons par une seule marque sur la carte.

On peut observer que, dans la plupart des cas, s'il n'y a pas d'associations dans un département ou autour d'une ville, c'est qu'il n'y a pas eu de contexte favorable à son essor : problèmes de prix, de qualité, irrégularités, opportunité de renégociation de contrat... C'est le cas à Strasbourg, où nous n'avons pas observé d'association de cette envergure, dans une collectivité qui gère son eau en régie, et dont la qualité ne fait pas l'objet de polémique. Cependant, dans certains cas, l'absence d'association ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'enjeux ou de mobilisation, mais que celle-ci n'est pas portée par une association dédiée à l'eau mais par une autre association (comme à Maubeuge avec le *Collectif du refus de la misère*), par un comité local d'Attac, par un groupement CGT de consommateur (Indecosa), par un groupe

politique ou une liste électorale qui inscrit l'eau dans son programme. Il faut donc considérer cet élément comme une possible marge d'erreur bien qu'elle nous paraisse minime, puisque ces acteurs peuvent prolonger leur mobilisation par la constitution d'une association et que sinon elles le font de manière ponctuelle, contrairement aux associations d'usagers de l'eau qui ont souvent une longue durée de vie.

➤ *Quelques observations sur les localisations, les dates de création et les appellations*

A partir du recensement des associations et coordinations et de leur étude, nous pouvons donner quelques éléments tels que la répartition des associations sur le territoire :

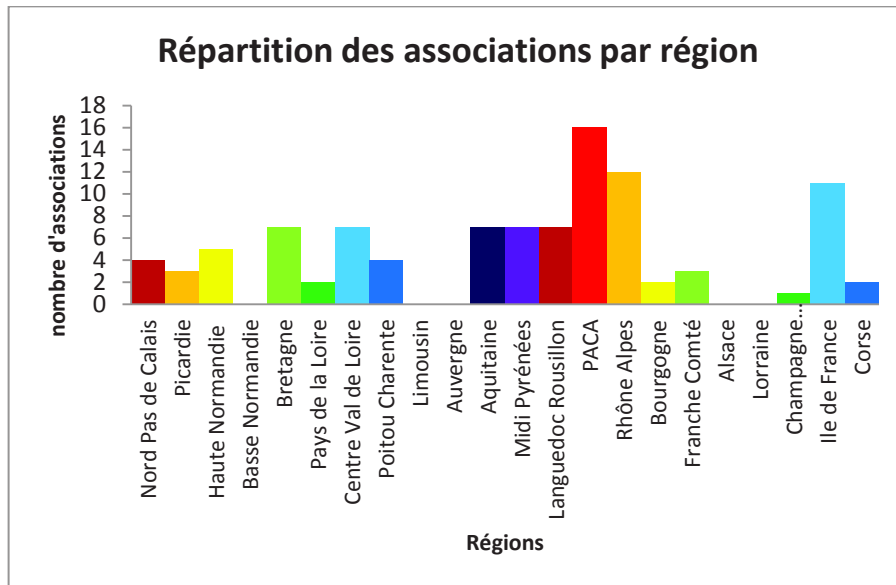


Figure 36: Répartition des associations selon les régions

On voit qu'il y a des zones de vide comme le Limousin et l'Alsace (ou le collectif S-Eau-S Colmar s'est dissous il y a quelques années). C'est dans le Sud Est, régions Rhône Alpes et PACA, que l'on trouve le plus d'associations. C'est aussi à cet endroit-là que les associations sont les plus anciennes, comme on peut le constater par la présence des points de couleur bleue claire.

On peut aussi adopter une période chronologique et voir quelles associations sont créées en quelles années¹ :

¹ Produire une réflexion sur la chronologie de la structuration du champ associatif pour l'eau potable nécessite de rappeler un biais possible de l'étude : une surreprésentation des associations créées récemment, par un effet d'actualité, et une sous-représentation de la première vague dont l'ancienneté des associations rend parfois plus difficiles d'en trouver trace.

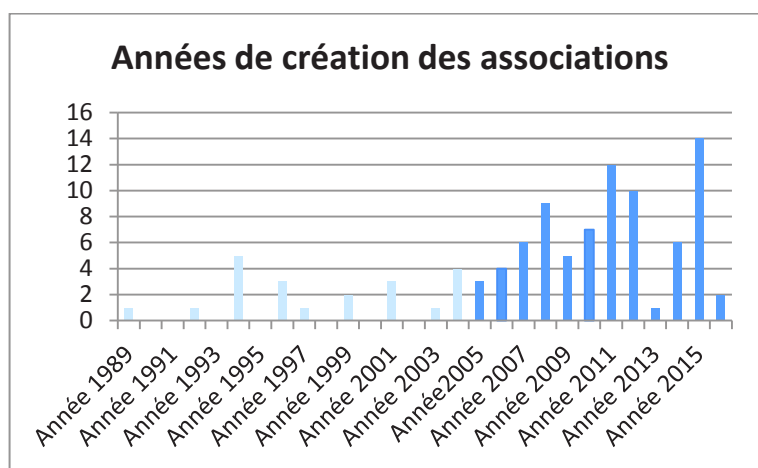


Tableau 7: Tableau récapitulatif des années de création des associations recensées (source : recensement/ création personnelle)

Outre le fait que l'on trouve plus d'associations créées à partir de 2007, il est possible d'observer des « pics de mobilisation ». C'est le cas en 1994, qui marque les années de création des associations membres de la CACE, en région Rhône Alpes : l'ACE du Rhône, l'ACE de l'Ouest Lyonnais, Eau Secours Grenoble ; c'est le début de la première vague de mobilisation. Lors de la seconde de mobilisation, on observe la création de nombreuses associations en 2011 et 2015, époque où se créent aussi les coordinations.

Concernant les appellations des publics de l'eau, différents termes circulent, certains sont populaires et d'autres plus originaux. Ils sont répartis en termes de popularité comme suit:

Appellations	Occurrence
Association d'usagers de l'eau	14
Association de consommateurs d'eau	6
Association citoyens de l'eau	1
Association de défense des usagers de l'eau et de l'assainissement	7
Association de défense des consommateurs d'eau et d'assainissement	1
Association eau	3
Eau Secours	14
Association pour le retour en régie/la gestion publique	2
collectif Eau	12
collectif des usagers de l'eau	6
Collectif citoyen/démocratique	2
collectif eau publique/pour la régie/pour la remunicipalisation	8
expression imagée	12
Autre	12

Tableau 8: Classement des organisations par appellation (source : recensement/ création personnelle)

L'appellation la plus courante est Eau Secours, puis, parmi les associations, l'association d'usagers de l'eau (AUE) ou l'association des consommateurs d'eau (ACE). Une comparaison entre les appellations et les dates de création des associations fait ressortir que les ACE ont été créés dans les années 1990, lors de la première vague. En dehors de ces appellations classiques qui sont souvent suivies du nom de la collectivité responsable de la gestion de l'eau (commune, syndicat) on trouve beaucoup d'expressions imagées : « Nos Ronds dans l'Eau », « Ré-Publ-Eau », « la Facture d'Eau est Imbuvable », « AGLEAU : Alerte Générale sur l'Eau », « Eau nette ». D'autres associations ont des appellations difficiles à classer (elles figurent ici dans la catégorie Autre), qu'elles viennent du patois local « Acqua par Tutti », d'un jeu de mot « Mur'Eau » (pour les Mureaux), ou qu'elles s'en réfèrent à une autre forme de collectif « comité de défense des usagers ». Concernant les collectifs, l'appellation la plus répandue est le « collectif eau » accompagné du nom du territoire sur lequel il s'est formé. Certains autres collectifs affichent dans leur appellation leur revendication pour un changement du mode de gestion, avec des « collectifs pour une eau publique », « collectif pour la gestion publique », « collectif pour la remunicipalisation ». Quelques collectifs mettent aussi en avant leur engagement pour la participation et la démocratie, avec par exemple un « collectif citoyen d'usagers vigilants » ou un « collectif démocratique pour l'eau ». Nous observons ici que l'appellation « collectif » concerne presque exclusivement (à l'exception d'un collectif créé en 2004), les mobilisations de la seconde vague. Observer les appellations des collectifs nous permet de bien voir qu'il existe chez les acteurs militants de la régulation de l'eau une diversité des approches et des représentations de leur action, de leur rôle, ainsi qu'une variété de définition des enjeux (démocratie, gestion publique, consommation...). Si tant est qu'une approche chronologique soit significative, on peut faire l'observation que les rôles endossés par les acteurs changent, entre la revendication d'un statut de consommateur ou de défenseur des consommateurs, puis d'usagers ou défenseurs d'usagers, voire de citoyens ou de représentants des citoyens. Il est possible aussi de faire l'hypothèse que cela est lié à la découverte progressive du fonctionnement du secteur de l'eau, de ses responsables, de sa dimension politique et des enjeux de l'eau.

Les coordinations, au nombre de 9, que nous avons pu répertorier, ont également des appellations différentes, mais indiquent souvent un lieu d'intervention particulier (région ou bassin versant) à l'exception de la première, qui a fait l'objet d'un terrain, la CACE, et qui revendique un rayon d'action national, même si aujourd'hui ses efforts sont concentrés autour de la région Rhône Alpes.

L'appellation Eau Bien Commun, que l'on a pu aussi retrouver chez une association, est relativement récente. Dernièrement, on constate une tendance des coordinations, à prendre le même nom de « coordination Eau Bien Commun » (EBC) avec plusieurs déclinaison. Elles sont liées les unes aux autres par une communauté de visions, des formes de solidarité, ainsi que par leur constitution commune d'une structure nationale, également appelé « Eau Bien Commun France ». Les nouvelles coordinations créées prennent le nom de « Eau Bien Commun » qui semble devenir une forme de label, et parce qu'elles ont été créées en coopération avec les coordinations EBC. En région Rhône Alpes et sous l'égide de la CERA,

les coordinations EBC semblent s'essaimer, parfois en se superposant à des associations existantes (avec la Coordination EBC Beaujolais², ou la Coordination EBC Lyon Métropole, qui ne coopèrent pas nécessairement avec les structures locales plus anciennes).

2. *Présentation des associations de la CACE*

➤ *L'association des consommateurs d'eau du Rhône (ACER)*

Cette association est celle sur laquelle les sources sont les plus limitées. En l'absence d'archives, de coupure de presse, de site internet ou de travaux de recherche, les informations indiquées ici ont été obtenues par les témoignages des militants, et de leurs interlocuteurs à la ville de Lyon.

L'ACER est créée en 1994 suite à de hausses importantes du prix de l'eau, qui donnent lieu à l'époque à des réunions publiques, pétitions, lettres d'information et même une manifestation qui conduit à la séquestration, quelques heures, d'un responsable de la SDEI³. Le rayon d'action de l'association, qui va compter jusqu'à 600 adhérents, est tout d'abord le syndicat intercommunal de distribution d'eau de Communay et Région qui regroupe six communes : Saint Symphorien d'Ozon le chef-lieu de canton, qui compte 5000 habitants, Ternay, Simandre, Communay, Solaize et Sérézin du Rhône. Ce syndicat est lui-même approvisionné par le syndicat Rhône Sud, qui englobe la communauté urbaine de Lyon, et entre autre les syndicats de Millery-Mornant et du SIDESOL (qui sont des syndicats sur lesquels une autre association agit, l'ACE de l'Ouest Lyonnais, que nous présentons plus bas). D'abord concentrée sur le syndicat de Communay et Régions, l'association se nomme seulement l'ACE de Communay et Région puis se renomme ACER, le « r » indiquant l'ajout, dans le rayon d'action, de Lyon et du Rhône.

² La Coordination Eau Bien Commun Beaujolais, toute récente, a été classé dans les collectifs et est représentée sur notre carte, puisque leur forme répond à nos critères (localisation des enjeux, petite échelle).

³ La SDEI, la Société de distribution d'Eaux Intercommunales, devenue Suez avec la Lyonnaise des Eaux. Il est intéressant de noter que ce responsable séquestré est le frère du futur président de l'ACER et de la CACE, et qu'il finira par rejoindre la mobilisation des ACE.

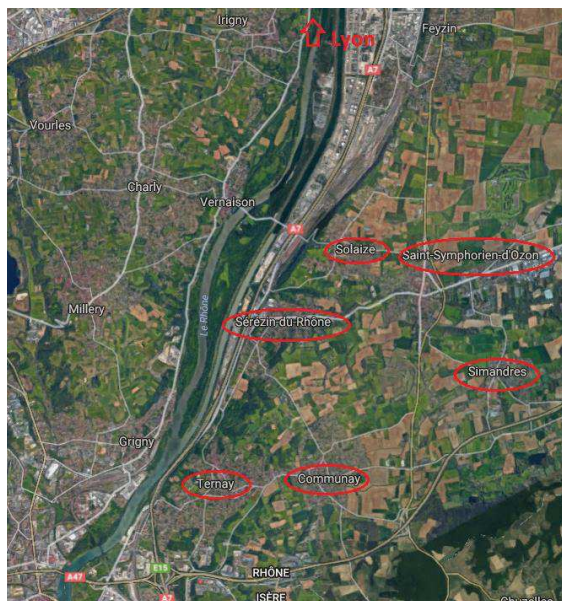


Figure 37: Les communes du rayon d'action de l'ACER

L'association diversifie ses actions en s'intéressant, en plus du prix de l'eau, à la mise en place d'une station d'alerte⁴ à Ternay, critiquée pour son coût important et questionnée pour sa pertinence⁵. L'ACER s'intéresse au suivi de la qualité des eaux du robinet, dans une dimension plutôt sanitaire et consumériste qu'environnementale, et dernièrement à la question de la télérelève dans ces mêmes dimensions. Elle s'implique aussi, depuis sa création, dans la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la métropole du Grand Lyon, en participant activement aux sessions plénières ainsi qu'au groupe de travail sur l'eau.

➤ *L'Association des Consommateurs d'Eau de l'Ouest Lyonnais (ACE)*

Pour cette association, l'histoire, qui a été en partie documentée par Sandrine Dall'Aglio (2003), débute en 1993 avec d'importantes hausses de prix de l'eau dues à un changement de mode de tarification. L'association créée à Vaugneray en 1994 rassemble rapidement 3 500 adhérents, affectés parfois durement par les hausses de prix, concernés par les syndicats de Millery-Mornant (le MIMO), du Vaugneray (le SIDESOL), et des Monts du Lyonnais (le SIEMLY).

⁴ Une station d'alerte est un dispositif de suivi de la qualité de l'eau du fleuve. Celle dont nous parlons est située près de Ternay sur la rive gauche du Rhône, elle a été mise en place pour permettre un suivi patrimonial du fleuve mais aussi alerter en cas de pollutions accidentelles et protéger les points de captage de l'eau potable.

⁵ La station d'alerte fermera d'ailleurs ses portes en 2010.

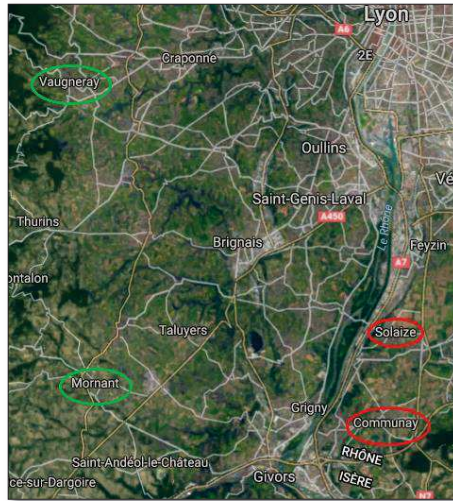


Figure 38: Les communes concernées par l'ACE de l'Ouest Lyonnais (en vert) non loin de celles de l'ACER (en rouge)

L'ACE a commencé en faisant des réunions publiques d'information sur l'eau, une pétition, en allant sur les marchés ainsi que dans les réunions du conseil syndical. La mobilisation des militants méfiants entrainera d'abord la démission du président du syndicat (qui exerçait par ailleurs cette fonction sans mandat puisqu'il n'était plus élu depuis 1989) puis l'intervention du préfet pour faire voter le budget du syndicat et nommer un nouveau président. L'association a mené des actions en justice⁶ devant un tribunal administratif et obtenu l'annulation des hausses de prix ainsi que la mise en place d'une CCSPL (temporaire). Sandrine Dall'Agglio a pu observer l'assiduité des militants qui maintiennent une présence et une pression sur les activités des élus (avec qui, par ailleurs, ils ne sont pas en conflit ouvert) qui a permis le succès et la longévité de l'association. Dans les Editos des lettres d'information, le président de l'association rappelle l'importance de l'exercice d'une vigilance continue, qu'il rapporte à de la résistance et à un rôle de lancement d'alerte : « *Lanceur d'alerte, c'est peut être à la mode, mais c'est bien l'objectif des membres de l'ACE* ». Encore aujourd'hui, l'association produit des lettres d'information à ses adhérents, écrites à quatre mains, s'intéressant à la question de la qualité de l'eau, de la préservation de la nappe du Garon, informant les usagers sur des dimensions commerciales mais appelant aussi à soutenir la transition vers une régie, celle-ci étant considérée comme la seule « *solution pour le juste prix de l'eau* ».

L'ACE a rejoint la CACE au début de création et suit toujours ses activités mais nous explique en 2014 qu'elle prépare sa dissolution, faute de renouvellement et car ses militants actives veulent se consacrer à d'autres activités.

⁶ « nous gagnons tous nos procès » annonce l'édito de la lettre d'information de l'ACE, qui fait un historique de la lutte à l'occasion des 20 ans de l'association

➤ *Eau et Services Publics Saint Etienne (ESP)*

A Saint Etienne, une association d'usagers de l'eau s'est battue depuis 1996 contre les droits d'entrée⁷ au marché de l'eau et en faveur de la régie, produisant un ensemble important de savoirs et savoir-faire. Les choses commencent en 1992, voire un peu avant quand sont décidées en conseil municipal d'importantes augmentations de prix de l'eau pour désendetter le service. Mais l'évènement décisif pour la mobilisation a lieu en 1992 avec le vote de la délégation de service public de la gestion de l'eau, sous forme de concession, attribuée à une société à la fois filiale de la Générale des Eaux et de la Lyonnaise des Eaux : la Stéphanoise des Eaux. Le prix de l'eau double alors, ce qui alimente une mobilisation à la fois politique et militante, qui s'oppose au changement de mode de gestion, puisque le service fonctionnait auparavant en régie. En 1994 et 1995, plusieurs recours sont déposés devant le tribunal, pour faire annuler les délibérations sur le prix de l'eau, mais aussi sur les droits d'entrée, qui sont interdits depuis la loi de 1995. Les résultats en seront l'annulation des droits d'entrée et leur transformation en avance sur la redevance pour l'exploitation du domaine public, et des baisses de prix ainsi qu'une procédure de remboursement des trop-perçus. En 1996, une manifestation, au slogan de « *l'eau c'est la vie : profit interdit* » rassemble six cent personnes et aboutira à la création de l'association, tout d'abord intitulée « Eau : service public ! » et deviendra « Eau et Services Publics⁸ ». L'association va assister les usagers dans leur demande de remboursement des trop-perçus, ce qui entrainera une forte fréquentation de l'association, fréquentation qui déclinera par la suite.

ESP continue pourtant son travail, dénonçant l'avance sur les redevances d'occupation de l'espace public qu'elle conçoit comme tout aussi illégales que les droits d'entrée. L'association s'appuie sur des rapports de la Cour des Comptes pour faire la critique de l'absence de transparence de la gestion financière du service et remettre en cause le partenariat entre la Lyonnaise et la Compagnie Générale des Eaux, devenue Veolia, considéré comme relevant d'un abus de position dominante.

En 2008, elle entre dans la CCSPL, après un premier refus et à la faveur d'un changement de majorité politique au sein de la ville. Elle entend y jouer un rôle même au-delà de la question de l'eau comme elle l'affirme dans une lettre d'information (Inf°Eau n°17) : « *au moment où en France les services publics sont fortement attaqués, nous revendiquons notre place partout où il est question de leur gestion* ». L'association cherche également aujourd'hui à calculer l'économie du contrat, c'est-à-dire l'équilibre financier du contrat entre les recettes et les dépenses de l'opérateur dans la durée de sa délégation. Si l'économie du contrat était établie, cela permettrait à la ville de mettre un terme à son contrat de délégation, sans payer à l'opérateur de pénalités pour les investissements qu'il aurait fait sans en percevoir de bénéfices.

⁷ Pour rappel, il s'agit d'une somme d'argent versée par l'opérateur à la collectivité pour l'accès au marché de l'eau.

⁸ Ceci est fait pour permettre à l'association de préciser son champ d'action afin de pénétrer la CCSPL de Saint Etienne, puisqu'on leur avait refusé leur premières demandes d'entrée dans les CCSPL de Saint Etienne Ville, Saint Etienne Métropole et Saint Chamond, au motif qu'ils étaient spécialistes de l'eau, et pas assez généralistes. Dans un bulletin d'information de l'association (Inf°eau 17 en 2015), celle-ci considérait que les CCSPL préféraient plutôt « avoir des associations acceptant le consensus et la privatisation », supposant ainsi qu'ils étaient laissés en dehors de la structure de consultation parce que trop militants.

L'association a aujourd'hui décliné, du fait du grand âge de ses membres (le secrétaire de l'association que nous avons rencontré est par exemple né en 1936) mais aussi faute de personnes motivées et de ressources financières pour mener des actions en justice (pour lesquelles elle a parfois employé un avocat).

ESP Saint Etienne est membre de la CACE, en y reconnaissant sa fonction de réseau d'échange et de solidarité, tout en y critiquant un manque de projet collectif. A ces fins, elle s'est aussi impliquée dans le réseau EAU (Elu, Associations, Usagers⁹) mais a peu trouvé l'occasion de s'y impliquer.

➤ *L'Association des Consommateurs d'Eau de la Fontaulière (ACF)*

L'Association des Consommateurs d'Eau de la Fontaulière, en Ardèche, a une histoire complexe, relativement documentée, et qui prend la forme d'un rocambolesque feuilleton judiciaire de plus de 20 ans. Tout commence dans les années 1980 avec le programme Ardèche Claire qui doit, entre autres, sécuriser l'approvisionnement en eau potable avec la construction d'un barrage et d'une usine de production d'eau : c'est l'opération Pont de Veyrières. Le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) en prend la gestion en 1988 et en délègue l'affermage à la SAUR. Ceci doit permettre un meilleur approvisionnement en eau des usagers et la préservation de l'environnement, mais le coût important des travaux se répercute sur la facture des usagers. Or, plusieurs éléments, tels que les fortes variations démographiques saisonnières (avec un doublement de la population l'été qui a demandé un surdimensionnement des réseaux), l'importante dispersion de l'habitat ou encore les difficultés financières du syndicat, font de l'eau de la Fontaulière une des plus chères de France. De fait la facture passe de 11,80 francs le m³ en 1992 à 27,56 francs le m³ en 2001 (Pflieger, 2001).



Figure 39: coupure de presse concernant l'ACF (source : site internet ACME) et photographie du barrage du Pont de Veyrières (source: le site internet du comité français des barrages et réservoirs)

Alertés par leurs factures, des usagers se constituent en association, et commencent une enquête qui leur permettra de comprendre les augmentations de prix, mais aussi de pointer des manquements aux procédures. C'est ainsi que se crée l'Association des Consommateurs de la Fontaulière, forte de 1200 adhérents à ses débuts, et qui a pour slogan, sur chacune de ses lettres d'information, « *ceux qui se battent risquent de perdre, ceux qui ne se battent pas ont*

⁹ Il s'agit d'une association créée en 2007 rassemblant des associations d'usagers, des élus (et notamment des élus), mobilisés pour la gestion publique de l'eau, et signataires de l'appel de Varages (2004) (http://www.morsang.fr/IMG/pdf/appel_de_Varages.pdf) Ils sont soutenus par des personnes publiques de la mobilisation pour l'eau potable comme Danielle Mitterrand

déjà perdu ». Outre la cherté de l'eau, les militants ont le sentiment de financer, plutôt que les travaux sur le réseau, la marge de l'entreprise. Ils font aussi la critique de l'absence de transparence de la prise de décision, qu'il s'agisse de l'opportunité du choix des travaux effectués voire de leur légalité¹⁰, de la détermination des points de captage, de la part de l'abonnement¹¹ dans la facture en eau. Dans un document récapitulatif de leur engagement ils déclareront ainsi « *nous refusons de payer l'eau plus chère qu'elle ne vaut [...] nous refusons de payer la solution inepte de l'usine du Pont de Veyrières [...] nous sommes des usagers mais aussi des citoyens et nous voulons veiller au bon fonctionnement du syndicat* ».

Constatant le faible écho de leurs plaintes, 700 adhérents de l'association décident en 1993 de consigner chez un huissier une partie puis la totalité de leur facture d'eau jusqu'à obtenir justice. S'ensuivent de nombreuses actions en justice, de la part de l'ACF pour faire annuler le contrat d'affermage et les délibérations sur le prix de l'eau, mais aussi de la part de la SAUR pour obtenir le recouvrement des factures ou autoriser les coupures d'eau pour impayé. Le président de l'ACF parle d'une forme de « guérilla » avec des rétablissements « sauvages » de l'eau par les usagers qui ouvrent les bornes, ou en empêchent l'accès avec leurs voitures. Dans les années 2010, les militants, qui ont parfois été coupés puis rétablis et ont dû finalement payer leurs factures, s'engagent aussi en faveur d'un changement de mode de gestion de l'eau pour la régie publique. Dans ce cas de figure, nous observons une mobilisation qui n'a pas, ou peu, obtenu satisfaction, et de militants qui ressortent relativement déçus de leur confrontation avec le système judiciaire qu'ils estiment à deux vitesses.

« C'était de la résistance ça été dur quoi. On nous a même qualifiés de petit village gaulois. Les irréductibles. Mais bon ça ne bouge pas pour autant. Parce qu'en fait moi je me rends compte qu'au fil du temps la justice n'est pas pour nous même si on a raison » Le président de l'ACF, en 2015

➤ *Collectif des usagers de l'eau de l'Amballon (CUEA)*

Cette association est la petite dernière de la CACE, elle est la seule à n'avoir pas été créée dans les années 1990 mais en 2015. Signe d'une création récente, elle revendique le statut « d'utilisateur de l'eau » plutôt que de « consommateur d'eau », populaire dans les années 1990. Le CUEA (en Isère, près de Vienne) cible le syndicat des eaux de l'Amballon qui dessert 8 communes¹² et a passé un contrat de DSP en affermage avec la SAUR. Elle s'est mobilisée autour de deux points majeurs, portés par des militants différents : le prix de l'eau et la mise en place de la télérelève. Elle critique la mise en place de compteurs chers, dont elle craint les répercussions en termes de santé à cause des ondes. Comme les autres associations de la CACE, le CUEA rassemble un petit nombre de militants qui vont élargir leurs revendications au fur et à mesure de leurs découvertes et de leur mobilisation vers la critique du très mauvais rendement du réseau, du faible taux de renouvellement des canalisations, et des demandes de

¹⁰ ACF affirmant ainsi que les travaux ont été réalisés dans permis de construire ou l'opérateur sélectionné sans appel d'offre.

¹¹ Qui est considéré comme pénalisant les petits consommateurs

¹² Estrablin, Moidieu-Détourbe, Eyzin-Pinet, Beauvoir-de-Marc, Meyssiez, Saint-Sorlin-de-Vienne, Savas-Mépin et Villeneuve-de-Marc, soit environ 12 000 habitants en 2013 (source : Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement).

gestion publique. Le collectif a organisé l'Aquarévolte en 2015 à Moidieu-Détourbe, elle y a présenté ses actions mais aussi les enjeux de l'électro-sensibilité, un sujet peu connu ou diffusé.

➤ *Vayrana*

L'association Vayrana a été créée en 1994 dans le Pilat Rhodanien, à Véranne. L'origine de l'association remonte à une opposition, de la part des militants, à l'alimentation en eau potable par les eaux du Rhône, plutôt que par les eaux de sources (comme c'est le cas, précise le blog, depuis 60 ans¹³). Accompagnée de la devise « *quand tu bois l'eau, pense à sa source* », Vayrana milite pour la protection de l'eau, la défense des usagers et la gestion publique. Elle fait, tout comme l'ACE Arconce partie de la CACE depuis ses débuts et produit une lettre d'information biannuelle. Association toujours active, elle a vu sa mobilisation relancée dernièrement avec l'échéance de son contrat ; elle organise à cette occasion une série de réunions publiques pour présenter les avantages de la régie.

➤ *L'Association des Consommateurs d'Eau d'Arconce (ACEAR)*

L'ACE Arconce est ancienne, elle s'est créée dès 1994, et insiste sur les dimensions démocratiques de la gestion de l'eau, autour de la participation des usagers à la gestion ainsi que dans « *le contrôle de l'application des mesures prises dans le domaine de l'eau*¹⁴ ». Elle cible le syndicat intercommunal des eaux de l'Arconce qui rassemble 17 communes de Saône et Loire pour une population de 7000 habitants environ¹⁵. Elle demande la suppression de l'abonnement, la gestion publique et s'est mobilisée dernièrement contre l'installation d'un Center Parc. L'ACE Arconce fait partie de la CACE depuis de nombreuses années, participe toujours aux réunions et produit, trois fois par an, un bulletin d'information.

3. Présentation des associations d'Eau Secours 45

➤ *L'Alternative Citoyenne Abraysienne (ACA)*

Cette association a été créée en 2008 à Saint Jean de Braye, et son objectif n'était pas initialement l'eau potable, mais les élections municipales. Il s'agit au départ d'un groupement citoyen qui ambitionnait, sur la base d'un rapprochement issu de la mobilisation contre le traité européen, de rassembler les forces locales d'extrême gauche au-delà de leurs oppositions, pour proposer une liste. Amené par certains membres de l'ACA, le sujet de l'eau, qui est gérée en DSP et coûte cher, devient un sujet de campagne. Comme le reconnaît le secrétaire d'Eau Secours 45 aujourd'hui, l'eau était essentiellement au départ un levier politique :

« Au départ, sincèrement, c'est pour emmerder le maire, c'est pour faire du rentre dedans, l'eau je me suis dit, c'est un moyen de l'emmerder, mais sans savoir que ça allait changer ma vie. » Eric, à Saint Jean de Braye, le 15/01/2015

¹³ <http://www.vayrana.info/index.php?lng=fr&tconfig=0>

¹⁴ <http://www.ace-arconce.fr/index.htm>

¹⁵ Source : site de l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Après les élections, où l'ACA obtient 8% des suffrages, le collectif crée un groupe Eau qui va militer pour la création d'une régie, en consacrant 6 mois à l'apprentissage du secteur de l'eau, pour passer d'une mobilisation de slogan, certes porteur, « *la Saur nous essore* », à une mobilisation reconnue pour ses connaissances. Les militants de l'ACA lancent une pétition et vont en donner les résultats lors d'une manifestation devant la mairie, où ils interrompent, en chantant et déguisés, un conseil municipal. Malgré les réticences premières des élus locaux, l'ACA obtiendra satisfaction avec la création d'une régie par la mairie socialiste de Saint Jean de Braye. La mobilisation ne s'arrête pas là puisque les militants vont accompagner la création de cette régie, ses premières difficultés (absence de renouvellement des canalisations, surestimation des dernières factures...) mais aussi la gestion de l'eau en ayant, au titre d'Eau Secours et de manière nominative, un militant membre du conseil d'exploitation de la régie.

Entre temps, en 2010, le groupe Eau Secours Orléanais s'est créé, grâce à la rencontre de membres de l'ACA, du groupe local Eau d'Attac et de la mairie de Saran (PC) qui gère son eau en régie. Les activités du groupe Eau sont alors essentiellement transférées à Eau Secours 45 qui poursuit une mobilisation générale sur l'eau dans l'Orléanais (faisant du soutien à ses associations membres, s'intéressant aux problématiques de l'assainissement, de qualité de l'eau, des eaux usées, etc.) alors que l'ACA, qui existe toujours, se tourne vers d'autres questions locales.

➤ *Le groupe Eau d'Attac 45*

L'eau occupe chez Attac, à partir des années 1990, une place importante, au niveau national mais aussi parfois dans les groupes locaux. A Orléans, certains membres d'Attac, intéressés par les enjeux humains et politiques globaux de l'eau mais aussi par l'actualité locale et les « affaires de l'eau », constituent un groupe de travail sur l'eau en 2005. Il se compose de trois grandes orientations: celle de la revendication de la régie, de la préservation de la ressource et la fédération des citoyens pour équilibrer les forces vis-à-vis des opérateurs privés, ou « *marchands d'eau* ». Celui-ci rassemble une demi-douzaine de personnes qui vont se mobiliser contre la reconduction d'un contrat dans une commune de l'agglomération d'Orléans, Saint Jean de la Ruelle. Par la suite, et avec l'ACA et la commune de Saran, Attac Eau va contribuer à créer Eau Secours 45, pour élargir son champ d'action, traiter de la question de la régie mais aussi sensibiliser sur la pollution de la ressource. Aujourd'hui, le groupe Eau d'Attac n'est plus particulièrement actif, ni de lui-même, ni à Eau Secours 45, même si certains de ses membres contribuent encore à la dynamique du collectif.

➤ *La commune en régie de Saran*

Saran est une commune communiste de l'agglomération d'Orléans (15 000 habitants), qui a toujours été en régie. L'eau est devenue un sujet de préoccupation progressivement à cause des problèmes de qualité qu'elle a pu rencontrer, soit un taux élevé de nitrates, lié aux activités industrielles et agricoles de son territoire. En 2005, face à ces problèmes partagés par d'autres communes de l'agglomération, Saran propose la création d'un syndicat de communes, pour aller chercher une eau de meilleure qualité dans la forêt domaniale d'Orléans. Devant les réticences des autres communes, Saran va mener toute seule l'opération, en construisant également un château d'eau et une usine de traitement. Elle doit

désormais faire face à une augmentation du prix de l'eau. Saran, également adhérente d'Attac, souhaite maintenir sa régie en dépit d'une possible harmonisation des modes de gestion lors de la création de la communauté urbaine d'Orléans, et voit dans Eau Secours 45 la bonne occasion de former un pôle public commun autour de l'eau, et de travailler sur les questions de gestion publique et de préservation de la ressource.

Saran est présentée par l'interlocuteur que nous rencontrons, Alexis, adjoint au maire, comme une ville très militante et très attachée au service public. Ceci est lié à son passé (elle est à gauche depuis les années 1970 et communiste depuis les années 1990) et à sa composition sociale. Il y a un nombre important de cheminots à Saran, ainsi que de gaziers, d'électriciens, et les trois professions sont très représentées au conseil municipal qui, de plus, se compose de beaucoup de syndicalistes.

Saran présente sa régie comme une fierté, et la manière dont elle a refusé l'intercession des entreprises privées pour mener des travaux¹⁶. Alexis, très intéressé par la démocratie participative¹⁷, envisageait même la mise en place d'un jury citoyen sur le mode de tarification de l'eau potable, en envisageant la mise en place d'une tarification sociale. Si Saran a rejoint le collectif Eau Secours, c'est parce qu'elle s'intéresse aux questions de préservation de la ressource ainsi que de régie municipale, mais aussi parce que la durée de vie de celle-ci est hypothéquée par la réforme territoriale de la loi NOTRe. Avec l'avènement de la communauté urbaine d'Orléans puis de la Métropole, il devrait y avoir un transfert de la compétence Eau des communes vers l'intercommunalité. Saran y voit le risque de perdre sa régie, ses prix avantageux, mais aussi de voir sa mairie dépossédée, localement, de certaines de ces prérogatives

➤ *L'Initiative Citoyenne pour l'Eau à Olivet (ICEO)*

La mobilisation pour l'eau à Olivet est ancienne et a connu des évolutions charnières pour tout le champ associatif en France, au cours d'un feuilleton judiciaire inachevé. Les militants d'ICEO relatent que, déjà, dans les années 1970, les gens s'étaient mobilisés autour de la qualité de l'eau, obtenant la construction d'usines de traitement de l'eau. Dans les années 2000 c'est le prix et la gestion de l'eau qui font l'objet de nouvelles mobilisations. Le prix de l'eau est très élevé, considéré comme le plus haut de l'agglomération. Il fera l'objet d'une mobilisation d'une association d'usagers, l'ADULEO (association de défense des usagers de l'eau d'Olivet créée en 1999 et dissoute en 2004). Celle-ci obtient devant le tribunal administratif une réduction des prix de 20%. Au niveau de la gestion de l'eau, un avenant au contrat d'eau de la ville, contracté en 1933 avec Veolia pour une période de 99 ans, est mis en cause en 1997, car il ne tient pas compte de la loi Barnier (1995) qui limite la durée des contrats à 20 ans pour renforcer la concurrence et la reddition de comptes. Deux associations prennent en charge cette mobilisation : le Groupement d'Action Municipale pour Olivet (GAMO) créé en 1989, un groupe politique qui se revendique orienté vers le citoyen et hors

¹⁶ Elle a une situation économique bonne et un faible endettement grâce à son dynamisme économique et sa situation géographique avantageuse (elle est proche de Paris et située sur un grand axe de communication)

¹⁷ Ce qui n'est à priori pas le cas de tous ces collègues, assez frileux, comme de nombreux élus locaux, concernant la démocratie participative locale. Nous en traiterons en troisième partie de thèse.

parti, et l'ADULEO. Elles attaquent l'avenant au tribunal administratif qui les déboute. Alors que l'ADULEO, qui a perdu en effectifs après une première bataille sur le prix de l'eau, s'incline puis se dissout, le GAMO, dont l'un des membres est avocat, porte l'affaire devant la cour d'appel de Nantes, qui lui donne raison. La mairie d'Olivet et Veolia déposent alors un recours contre cette décision, devant le conseil d'Etat contre le GAMO. Le Conseil d'Etat rend son jugement en 2009, l'arrêt dit Olivet¹⁸, qui se prononce pour la rétroactivité de la loi Barnier sur les contrats de DSP d'une durée supérieure à 20 ans signés avant 1995. Ces contrats devront dès lors prendre fin en février 2015 et cet arrêt fait jurisprudence pour un certain nombre d'autres collectivités. Ainsi, Olivet, une ville présentée par les membres d'Eau Secours comme relativement bourgeoise où le tissu associatif est peu militant, fournit à la mobilisation pour l'eau une très importante fenêtre d'opportunité pour la renégociation des contrats, des baisses de prix et éventuellement des retours en régie. Cependant, à Olivet, en dépit de l'arrêt de 2009, de nouvelles préoccupations émergent, puisque pour mettre fin à un contrat, l'équilibre financier doit être atteint, afin qu'une rupture de contrat n'entraîne pas le paiement par la collectivité de pénalités. Or la société fermière à Olivet, Veolia, ancienne CGE, ainsi que la ville d'Olivet, considèrent que ce n'est pas le cas. Comme l'ADULEO s'est dissoute, une nouvelle association se crée en 2009, l'Initiative Citoyenne pour l'Eau à Olivet, ICEO, qui se mobilise pour obtenir la rupture du contrat avec Veolia et représenter les intérêts des usagers. Les membres de l'association, qui se font aider de comptables, épluchent les documents et les contrats afin de chercher à comprendre comment calculer « l'économie du contrat ». Ils sollicitent, en même temps que la mairie d'Olivet, le directeur régional des finances publiques, le DRFIP, afin qu'il se prononce sur la question. Celui-ci répond que l'équilibre est atteint, et la collectivité décide de prononcer l'échéance du contrat, en accord avec la société fermière et sans paiement de pénalité. ICEO, qui a longtemps été partagée sur la question de la régie, finit par convaincre ses membres réticents, grâce à un travail de recherche, de comparaison des situations et d'un débat public faisant intervenir Anne Le Strat (Eau de Paris) et Pascal Cabley (Régie autonome de NeUFChâteau). L'association décide en assemblée générale, de se prononcer pour la régie et milite en ce sens. Cependant, c'est une nouvelle DSP qui est décidée par Olivet, non plus avec Veolia mais avec la Lyonnaise des Eaux (ou plutôt sa filiale, l'Orléanaise des Eaux). Le nouveau contrat est d'une durée plus restreinte et prendra fin à la même date que celui qui lie la Lyonnaise avec la ville d'Orléans, afin de prévoir une future harmonisation des contrats, comme le veut la réforme territoriale. ICEO milite aujourd'hui toujours pour la régie et la participation des citoyens à la gestion de l'eau ; il fait partie d'un comité des usagers, mis en place par la ville d'Olivet, cependant il n'était pas présent lorsque nous avons assisté à l'une de ses réunions. ICEO a adhéré à Eau Secours 45, même si l'association ne partageait pas, au départ, toutes les valeurs du collectif (comme la mise en avant de la régie) et y participe activement, un de ses membres en assurant la présidence. Ce dernier forme, avec un des membres de l'ACA, les forces vives et dirigeantes d'ES45.

¹⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000021345371>

➤ *Les collectifs pour l'eau de Fleury-les-Aubrais*

En 2006, la mobilisation pour l'eau potable s'initie, comme à Saint Jean de Braye, par le biais d'une liste politique, Fleury Demain. Des membres de cette liste remarquent un avenant au contrat de DSP de l'eau, qu'ils jugent irrégulier. Ceci donne lieu à la constitution d'un Collectif des Usagers de l'Eau de Fleury-les-Aubrais (Fleury 1), qui va mener une action en justice contre cet avenant. Si la délibération de l'avenant est annulée, la décision du tribunal administratif ne met pas fin à la mobilisation, puisque le prix élevé de l'eau est sujet à caution, ainsi que les conditions de passation du contrat en 1993, pour 25 ans. Un audit est mené, puis remis en cause par les militants, qui commencent à se mobiliser pour une régie publique de l'eau. En faisant jouer l'arrêt Olivet, la mairie accepte la renégociation du contrat, et décide de la mise en œuvre d'une régie concernant uniquement le service clientèle en 2013, pour une existence effective en février 2015, après 78 ans de délégation. La production et la distribution de l'eau seront assurées par des prestataires privés, via des contrats de trois ans, renouvelables année par année.

Entre temps, un autre collectif s'est créé en 2011, le collectif citoyen pour la remunicipalisation de l'eau à Fleury-les-Aubrais (Fleury 2). Celui-ci se mobilise également pour la création d'une régie, faisant venir des intervenants, lançant une pétition, puis il se mobilise contre la régie partielle de l'eau à Fleury, qu'il considère comme une fausse régie. Le collectif s'est créé en connaissance de l'existence du premier collectif, mais autour de sensibilités politiques différentes et un répertoire d'action différent : si les uns ont choisi la voie des tribunaux et la participation à la gestion de l'eau, les autres ne sont pas liés à une liste politique, sont plus favorables à l'action de rue et adoptent un positionnement plus contestataire.

Les deux collectifs participent tout de même à la gestion de l'eau en intégrant le comité des usagers de l'eau de la régie de Fleury (avant que le représentant du collectif pour la remunicipalisation ne sorte du comité) et sont tous deux membres d'Eau Secours 45.

➤ *La commune en régie d'Ingré*

Le dernier membre d'Eau Secours est la commune d'Ingré, une ville de 8 600 habitants à l'Ouest d'Orléans, revenue récemment en régie. Elle connaît des problèmes de qualité de l'eau potable dans les années 2010, avec un taux de nitrates supérieur aux normes autorisées, ainsi qu'un fort taux de pesticide, et une forte teneur en calcaire. Comme Saran, elle pâtit de sa proximité avec la nappe de Beauce, et des effets de l'agriculture intensive sur la qualité de l'eau. Dans les années 2010, elle décline la proposition de Saran d'un groupement de collectivités pour aller puiser l'eau en forêt d'Orléans, et préfère passer une convention avec la ville d'Orléans et la Lyonnaise des Eaux pour être raccordée au réseau orléanais. Cette convention, réalisée par la mairie de centre droit six mois avant les élections municipales, alimente une contestation politique, et sera, selon un adjoint actuel au maire d'Ingré, une des raisons de l'alternance politique. Une liste politique plurielle, PS, Verts et Front de Gauche fait campagne contre la convention considérée comme opaque, coûteuse, techniquement contraignante, et surtout comme dépossédant la ville de son service public de l'eau. Une fois élue, la nouvelle mairie qui a été secondée par un collectif d'usagers aujourd'hui dissout, dénonce la convention, qui est annulée sans frais un an plus tard, et met en place une régie

pour l'eau potable. Afin de lutter contre les problèmes de pollution de l'eau et retrouver un taux correct de nitrates, Ingré construit deux unités de dénitrification et de traitement des pesticides, pour chacun de ses deux forages, avec l'opérateur Lyonnaise des Eaux. Pour rentabiliser ses investissements, Ingré fait de la communication pour l'eau du robinet, avec une information des foyers, la visite annuelle des châteaux d'eau, ou la distribution de carafes en verre recyclables estampillées « Eau d'Ingré ». A la différence de Saran qui met en avant la dimension politique et sociale de sa régie, Ingré, met plutôt l'accent sur la dimension environnementale. Au slogan de « *c'est mon geste éco citoyen je bois de l'eau du robinet, je ne fais pas de déchets* », les usagers sont sollicités par rapport à une identité de citoyen soucieux de l'environnement. C'est une orientation de la mairie qui s'étend au-delà de l'eau, avec la réalisation d'un premier inventaire de la biodiversité communale, la création d'un poste d'éducateur à l'environnement pour sensibiliser aux OGM, au bio, la signature de la Charte Zéro Pesticides... La ville d'Ingré est membre d'Eau Secours 45, même si sa participation relève davantage d'un soutien financier et de notoriété, que d'une participation active d'un ou de plusieurs acteurs. Elle a rejoint le collectif pour porter au niveau de l'agglomération les enjeux de la gestion publique et de la préservation de la ressource, et en raison de ses inquiétudes sur les effets de la réforme territoriale sur la gouvernance de l'eau, et la place qu'y occuperont les communes et les mairies.

4. Présentations de quelques membres de la Coordination France pour l'eau bien commun

➤ La Coordination Ile-de-France (CEIDF)

La CEIDF est la doyenne de Coordinations dites pour l'Eau Bien Commun, elle constitue un acteur de l'eau à l'échelle régionale (et à l'échelle du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), qui gère l'eau des communes d'Ile-de-France). A partir de 2007, elle se mobilise en critiquant la cherté de l'eau vendue par le SEDIF, dénonce sa gestion comme trouble et revendique la régie publique. Elle se mobilise d'abord pour empêcher la reconduction de la DSP du SEDIF pour passer en régie, puis contre la signature d'un contrat avec Veolia. Lors de cette mobilisation, la coordination naissante propose de faire de la gestion de l'eau une affaire publique en interpellant les élus ayant voté la reconduction, demandant la justification des votes au nom de la transparence ; la CEIDF attaquera plus tard la délibération sur la DSP au tribunal administratif. En 2008, la CEIDF est officiellement créée ; elle se définit comme un réseau qui réunit des associations et des citoyens autour de la ressource en eau en Ile-de-France, dans le but de construire un mouvement citoyen pour l'eau bien commun. Elle se compose de citoyens, d'élus, de professionnels, de chercheurs, d'artistes et définit son rôle comme étant de renforcer le mouvement pour l'« Eau Bien commun », avec la volonté de se fédérer pour atteindre une masse critique et une place prépondérante dans le secteur de l'eau, devenir un acteur incontournable dans les décisions politiques concernant ce bien en Ile-de-France. La CEIDF se mobilise ensuite pour que l'agglomération Est Ensemble (qui rassemble les communes de l'Est Parisien Bagnolet, Le Pré, Les Lilas, Montreuil, Romainville, Noisy-le-Sec, Pantin, Bondy, Bobigny) sorte du SEDIF et se raccorde à la régie d'Eau de Paris. Elle multiplie les interventions à destination du grand public : interpellation des passants avec les

opérations « Eau Ma Parole » ou « porteurs de parole », organisation de projections, de débats, mais aussi à destination de la jeunesse avec un programme européen intitulé « jeunes vigies de l'eau », et des sessions d'éducation populaire.



Figure 40: Atelier Eau ma parole à Paris (photo Portraits exclusifs réalisés par Cyril Cavalié, co-auteur de l'ouvrage « Un nouvel art de militer », Éditions Alternatives, 2009)

La CEIDF, qui dispose de financements de la région et de l'Union Européenne (grâce aux programmes jeunes) qui lui permettent d'avoir un personnel rémunéré, met en place, grâce à un site internet animé, un répertoire des associations, propose une revue d'actualité et mutualise des outils pour la mobilisation. Elle veut aussi investir le champ de la recherche, autour de la notion d'expertise citoyenne, grâce à un Partenariat Institutionnel et Citoyen pour la Recherche et l'Innovation¹⁹ (PICRI), et participe à l'élaboration d'un centre de recherche associatif. Elle bénéficie au niveau politique du soutien de la Région Ile-de-France, d'Eau de Paris, et collabore souvent avec la Fondation France Libertés. La CEIDF joue un rôle de leader dans la mise en forme puis le développement de la Coordination France, dont la présidence est co-assurée par le directeur de la CEIDF (avec 5 autres co-directeurs).

➤ *La Coordination Rhône Alpes*

La CERA a été créée en 2013 en région Rhône Alpes, avec le soutien de la Coordination Ile-de-France. Comme les autres coordinations, elle ambitionne de s'intéresser à tous les aspects de la ressource en eau en rassemblant un ensemble d'acteurs hétérogène : associatifs, jeunes professionnels, chercheurs... Collectif relativement jeune de par sa composition, la CERA est également tournée vers la jeunesse avec un programme « eau bien commun ». Elle s'intéresse aussi beaucoup à la question de l'expertise citoyenne, avec des programmes de recherche participative, la réalisation d'une cartographie des luttes... Elle travaille la notion de « bien commun » dans sa dimension politique et sociétale afin de donner un contenu à ce slogan très largement partagé. Liée à la Coordination Ile-de-France (son directeur est un co-président de la CERA), elle cherche à s'étendre en ralliant à elle des associations de la région, où en les aidant à se former en collectifs EBC. Ce fut le cas par exemple avec son soutien à la création de la Coordination Eau Bien Commun Beaujolais, qui a rejoint la CERA, ou à celle de la Coordination Lyon Rhône Métropole, qui rassemble des acteurs lyonnais de la CERA. Active sur le même territoire que la CACE, elle n'a par contre pas de coopérations avec la doyenne des associations, dont les membres sont réticents à rencontrer ces nouveaux acteurs et à mutualiser avec eux leurs savoirs et savoir-faire.

¹⁹ Ce PICRI est réalisé en collaboration avec le laboratoire MOSAÏQUE-LAVUE (Nanterre) et vise à la réalisation d'une cartographie/ répertoire des acteurs de l'eau en Ile-de-France, appréhendé comme un outil pour la mobilisation

➤ *La Coordination PACA*

Celle-ci est née lors des rencontres du FAME à Marseille en 2012, l'évènement ayant rassemblé pour sa préparation de nombreux acteurs de l'eau de la région. La Coordination a donc été créée pour prolonger cette dynamique régionale en s'intéressant tout à la fois aux enjeux de gestion et de préservation de l'eau. La Coordination PACA est active dans la région pour soutenir des efforts de sensibilisation aux enjeux de l'eau potable, d'information des publics, mais aussi pour la promotion de la gestion publique. A Marseille, l'association s'est mobilisée pour dénoncer la décision de reconduction du contrat de DSP de l'eau potable avec la Société des Eaux de Marseille (SEM, filiale de Veolia) ou de l'assainissement avec la Lyonnaise des Eaux. La Coordination PACA participe depuis 2013 à la dynamique de création d'un acteur à l'échelle nationale, pour l'eau bien commun, même si elle revendique une indépendance vis-à-vis des autres collectifs. Elle a organisé, en 2015, les Grandes Rencontres Euro-méditerranéennes de Marseille sur l'Eau²⁰ (GREMME) ainsi qu'une rencontre nationale pour l'Eau Bien Commun en 2016 à Avignon.

➤ *La Fondation France Libertés*

La Fondation France Libertés a été créée par Danielle Mitterrand en 1986, afin de lui permettre de s'engager pour la défense des droits humains et des droits des peuples (elle est par exemple intervenue en faveur des tibétains et des kurdes). La Fondation a trois mots d'ordre « agir, plaider, sensibiliser » et se mobilise aussi sur la question des déchets et de l'eau. Elle est d'ailleurs mobilisée très tôt, en France, pour soutenir la mobilisation des usagers ; Danielle Mitterrand intervenant dans des formations débat, soutenant Jean Luc Touly lors de son procès²¹, assistant à un Aquarévolte... Avec son mot d'ordre « *défendre les droits humains et les biens communs du vivant* », la Fondation multiplie les interventions et les échelles d'intervention de la mobilisation pour l'eau potable. Localement, elle propose des formations et son directeur actuel participe à des débats ou des colloques. Elle a aussi mené avec 60 millions de consommateurs *l'Opération Transparence*, une enquête sur le prix, la qualité de l'eau et le renouvellement des canalisations, restituée sous forme de documents d'information et de cartes²². Elle fait aussi de l'éducation populaire, contribuant à la réalisation de fontaines publiques, pour permettre, symboliquement, le retour de l'eau dans la ville et « réapprendre l'eau aux enfants ». Elle milite contre l'utilisation des bouteilles en plastique, en donne ou vend des « feuilles d'eau », des bouteilles d'eau réutilisables, estampillées « Bien commun de l'humanité l'eau n'a pas de prix ».

Avec la Coordination Ile-de-France, la Fondation France Libertés s'est lancée dans une campagne contre les coupures d'eau. Celles-ci peuvent être relayées sur le site internet de la Fondation, et les deux collectifs ont mené plusieurs actions en justice pour défendre des usagers coupés. Leur ambition est, en plus d'intervenir sur les cas, de les répertorier pour plaider pour la meilleure application du droit et à l'eau et l'interdiction des coupures d'eau. Les deux organisations font l'objet en 2016, d'une assignation en justice par Veolia pour

²⁰ Evènement associatif fait d'interventions et de débats sur l'eau potable

²¹ Lorsqu'il est renvoyé de Veolia, elle lui offre un emploi au plaidoyer Eau. Il y est toujours intervenant.

²² Comme la carte des dérogations pour la qualité de l'eau.

diffamation, assignation qu'elles dénoncent comme une « poursuite bâillon²³ ». La Fondation a donc, en plus de ses activités de terrain²⁴, un volet plaidoyer et veut exercer un rôle « par le haut », trouver un portage politique. Au niveau national elle rédige et soutient, avec d'autres associations et ONG, une proposition de loi sur l'eau à l'Assemblée Nationale, et au niveau international, elle dispose d'un statut consultatif au conseil des droits de l'homme de l'ONU.

5. *Les habits neufs de l'empereur, H. C. Andersen*

Le conte d'Andersen raconte l'histoire d'un roi obnubilé par sa garde-robe, tellement obnubilé qu'il en vient à négliger les affaires du royaume. Un beau jour, deux escrocs se font passer pour des tisserands et lui proposent de lui coudre le vêtement avec l'étoffe la plus fine et précieuse que l'on puisse trouver. Elle a de plus pour singulière propriété d'être invisible à l'œil des sots. Le roi accepte la proposition et les faux tisserands se mettent à l'œuvre. Deux ministres du roi viennent successivement inspecter le travail des escrocs qui font devant eux semblant de tisser ; ils ne voient rien là où il n'y a rien à voir. Redoutant de passer pour des idiots et d'être révélés comme tels par le tissu, les ministres ne disent pourtant rien. Le roi passe la même épreuve quand il rend visite aux tisserands, il ne voit rien mais fait semblant de voir et de s'émerveiller. Arrive le jour où les charlatans annoncent que leur travail est fini, ils font semblant d'habiller le roi, qui sort ensuite dans les rues pour montrer l'habit aux citoyens du royaume qui attendent ce moment avec impatience. Alors que le roi s'avance dans le plus simple appareil toute la population, qui ne voit rien, se persuade du contraire et fait semblant d'admirer l'habit du roi avant qu'un enfant de par son innocence mette fin à l'imposture en s'écriant « mais, le roi est nu ! ». Il révèle cette nudité aux yeux de la population qui en rend compte et se moque du roi. Le roi lui-même comprend que le peuple a raison mais il termine sa procession sans en laisser rien paraître.

6. *Les biographies des militants de l'eau*

➤ *Biographie de Micheline*

L'entretien réalisé avec Micheline n'a pas été des plus évidents, peu habituée à l'exercice – au contraire de militants confirmés et plutôt loquaces – elle oubliait certains éléments et avait besoin de sollicitations.

Elle nous explique qu'elle est issue d'une famille de droite, sans que cela ne l'influence à être de droite ou de gauche, elle qui a surtout de la méfiance envers le politique. Elle est mariée et a trois enfants ainsi que des petits enfants. Elle a fait des études de secrétariat/ comptabilité et elle a travaillé pour des grandes entreprises mais aussi dans l'entreprise familiale dirigée par son mari et son beau-père, artisans. Elle explique avoir eu peu de temps pour s'engager puisqu'elle a eu ses enfants assez tôt, mais se mobilise ponctuellement autour de sa famille,

²³ Visant à imposer le silence aux associations ou individus en les effrayant et/ou en les asséchant financièrement

²⁴ Auxquelles on peut ajouter des programmes de soutien à des initiatives citoyennes de gestion de l'eau dans les pays du Sud (comme les conteneur de récupération d'eau de pluie en Inde)

quand des choses « l'énervent » ou « ne vont pas », comme à la crèche, ou au sujet de son logement.

*« J'ai été en crèche collective moitié collective moitié à la maison. Alors là par contre il y avait des choses qui m'énervaient et aussi là j'ai commencé à me remuer. Il y avait des problèmes de logement, on a monté une association de locataires. **C'est votre première pratique associative ?** Ça et puis de dire à la crèche qu'on n'est pas d'accord pour ci, pour ça. »*

Elle fera ainsi partie d'une association pour la crèche, d'une association de locataires qu'elle préside et d'une association de gymnastique pour les tout-petits. Micheline se mobilise quand il y a un problème, quand elle n'est pas d'accord. Elle explique qu'elle a toujours eu ce réflexe :

*« J'ai toujours été un peu comme ça. **C'est-à-dire ?** Eh bien contre l'injustice. Eh bien moi je ne supporte pas. Alors forcément quand on se retrouve à plusieurs à remarquer les mêmes choses, ça part. »*

C'est la découverte d'injustices qui entraîneront Micheline à se mobiliser pour l'eau potable, au moment où elle n'est pas encore retraitée, et à se maintenir engagée jusqu'à aujourd'hui. Les découvertes qu'elle effectue une fois son initiation faite renforcent son sentiment de révolte, comme lors de cet épisode qu'elle relate, lors d'une visite à l'Assemblée Nationale :

« Et on a vu aussi des choses incroyables à la commission des finances. Quand on voit, moi ça m'avait horrifié d'ailleurs je lui avais envoyé la porte de l'ascenseur dans la figure. Vous débarquez là-bas, il y a la commission des finances et après vous voyez trois bureaux il y a le MEDEF, il y a la lyonnaise, il y a Veolia qui ont un bureau à l'assemblée nationale. »

Micheline se met à douter de tout – conseillant en entretien de se pencher sur la question des déchets – elle participe à la CCSPL, à la CLE du SAGE du Rhône, mais travaille aussi seule. Préoccupée par des questionnements sur la qualité de l'eau, elle enquête, photos à l'appui et n'hésite pas à alerter la DREAL. Micheline contribue beaucoup à faire vivre la CACE, en maintenant des liens amicaux avec les participants : avec les découvertes, elle les considère comme une des rétributions de l'engagement.

« Mais c'est vrai que... Et puis le fait aussi de connaître toute cette chaîne... Ça par contre c'est drôlement bien. Ça nous donne certaines amitiés, de connaissances, parce que ça nous apporte des choses... C'est vrai que cet échange entre nous tous c'est vraiment important. »

Elle est d'ailleurs à l'écoute des participants de la CACE dont elle prend des nouvelles, comme nous pouvons le voir quand elle raconte cette anecdote sur un militant qui ne peut plus venir aux réunions à cause de son âge avancé :

« il y en a un, ses enfants lui suppriment ses clés de voiture [rire]. Je vais aller voir comment il va... »

L'engagement pour l'eau suscite de la méfiance vis à vis du politique, mais aussi de l'intérêt pour celui-ci : elle figurera sur une liste électorale lors d'élections municipales, malheureusement sans succès et semble aujourd'hui bien connaître les représentants politiques locaux.

➤ *Biographie de Geneviève*

Geneviève est aussi issue d'une famille rurale, catholique et militante, qui a dû passer de la paysannerie à l'usine dans la période de l'après-guerre. La famille de Geneviève est à la fois politisée et pratiquante ; pour sa part Geneviève intégrera les Jeunesses Etudiantes Chrétiennes (JEC) lors de ses études à Lyon. Les JEC sont pour elle très formatrices, lui inculquant une manière de penser le monde et d'agir.

« Ce mouvement bon moi je ne suis plus pratiquante ni rien, ce mouvement m'a quand même appris une analyse. Analyser, c'est-à-dire c'était voir, juger, agir, le thème de réflexion. Voir l'effet, les analyser et agir en conséquence. C'était dans différents domaines, dans ce milieu. Mais je trouve que ça m'a forgé une sorte de mentalité on voit les faits et on les analyse etc. Ça m'a structurée je pense »

Influencée par le milieu familial, Geneviève devient institutrice en école privée, mais prendra ses distances vis-à-vis de la religion – elle l'a dit, elle n'est plus pratiquante –, principalement à la suite de ses affrontements avec l'école privée.

« Je ne sais pas c'est une tournure d'esprit quand même. Ça aide par le fait d'avoir développé un esprit critique. De ne pas gober tout ce qu'on nous dit, d'essayer de chercher peut-être davantage en profondeur je ne sais pas. Oui, quand on faisait les débats par exemple avec les élus quand il y avait des élections, qu'ils y avaient plusieurs candidats députés ont les faisaient venir et on les questionnait. Donc on analysait les programmes donc ça devrait nous former à un état d'esprit »

Institutrice dans une ville industrielle, elle a dans sa classe fils de patrons et fils d'ouvriers. Lors d'une grève, elle propose que l'école fasse une demi-journée, ou une heure de débrayage par solidarité avec les parents d'élèves en grève et avec les écoles publiques en grève, ce qu'on lui refuse. En accord avec les idées défendues par les organisations d'enseignant du public, Geneviève adhère à la CFDT et va multiplier les petites actions de résistance face à la direction de son établissement. Par exemple, lors des élections de 1981, elle refuse de distribuer dans les cartables des tracts appelant à voter pour Jacques Chirac, les remplaçant par une documentation qu'elle juge plus diversifiée :

« Et moi j'ai refusé en disant que personnellement je ne pouvais pas faire de politique à l'école. Et puis non seulement j'ai refusé ça mais j'ai tiré un papier pour expliquer aux parents d'élèves qu'on m'avait demandé de distribuer le papier pour Chirac... [...] Et il y avait Témoignage Chrétien, un journal un peu gauchisant qui appelait à voter Mitterrand. Donc j'avais photocopié des articles de ce journal et je l'ai diffusé en même temps. Dans les cartables. Alors là on n'a rien pu me reprocher parce que j'apportais les deux versions. À partir de là, j'ai été une fois de plus catalogué, mais ce n'est pas grave. »

Comme ses parents avant elle, Geneviève accède à des responsabilités syndicales, devenant cheffe de secteur. Elle est aussi membre active d'une Maison pour la Jeunesse et la Culture (MJC).

« Parallèlement à ça sur Mornant il y avait la MJC, donc moi j'étais au CA de la MJC, dont là c'était culturel mais il y a eu aussi en 73 les événements au Chili avec la prise du pouvoir de Pinochet et la mort d'Allende donc là on a accueilli des réfugiés et puis on a fait des soirées à la MJC avec des débats... Enfin à cette époque-là la MJC

ce n'était pas uniquement une consommation d'activité c'était un autre esprit, c'était, comment on disait il y avait un conseil d'animation qui proposait des soirées à thème. Quand il y avait des élections on organisait des débats avec les candidats »

On retrouve dans ce verbatim la dichotomie proposée par Noël entre engagement revendicatif et engagement de loisir, même si Geneviève n'est pas aussi critique vis-à-vis des activités de loisir. On retrouve aussi la démarche apprise à la JEC à savoir, former un esprit critique, autonome, dans une version laïque à la MJC.

Geneviève est aussi intéressée par l'actualité politique, et prend sa carte au parti socialiste en 1981, pour soutenir l'élection de François Mitterrand. Cependant, son soutien durera peu de temps puisqu'en 1983, l'affaire du Rainbow Warrior jette un discrédit sur la classe politique. Geneviève développe une défiance à l'égard du champ politique qui la maintient à long terme hors des activités politiques, leur préférant un des engagements associatifs, favorisant la prise de conscience politique et l'autonomie, comme à la MJC.

« Et on a bien compris qu'il y avait une histoire pas nette entre l'État français et ceux qui avaient fait sauter le bateau. Donc moi ça ne m'a pas plu du tout et j'ai rendu ma carte et ça a été terminé. Du coup je garde mon esprit critique. Je suis plutôt favorable à gauche mais tout en ayant une réserve mais je n'ai pas envie de me ré-impliquer dans un parti parce que toutes de toutes façons on est bâillonnés. Enfin à mon avis. Quel qu'il soit et puis on vit une période où il y a des affaires dans tous les partis, moi ça ne m'intéresse pas. »

C'est peut être cette défiance qui entrainera l'engagement de Geneviève pour l'eau potable, même si elle présente cette nouvelle activité comme le fruit du hasard. Geneviève avait des connaissances déjà mobilisées sur le dossier de l'eau et c'est la raison pour laquelle elle a rejoint le collectif. Elle met longtemps à entrer dans la complexité du sujet, restant au départ silencieuse lors des réunions, mais sera par la suite un des moteurs de l'ACE. Elle lie l'importance de son engagement à la fois à des principes essentiels liés à la ressource, sa dimension vitale, indispensable, mais aussi à une préoccupation quant aux générations futures.

Lors de notre rencontre en 2014, Geneviève se dit, dès les premières minutes de l'entretien, fatiguée de cette implication à l'ACE, à laquelle elle envisage de mettre un terme. Elle est engagée depuis longtemps, trouve que l'ACE manque de renouvellement, de nouvelle tête et de jeunes, mais surtout voudrait avoir plus de temps pour d'autres activités. Elle participe avec son mari à une association de jumelage avec le Burkina Faso. Elle y a fait construire une maison dans laquelle elle envisage de séjourner régulièrement, voire de monter là-bas des ateliers à destination des femmes (pour leur transmettre des savoirs comme le tricot ou la fabrication de confitures).

➤ *Biographie de Joëlle*

Joëlle est la militante la plus « verte » de la CACE. Issue d'une famille conservatrice à tendance poujadiste, elle explique s'être construite en opposition. Si lors de ses études elle participe à des manifestations, elle n'adhère pas à un syndicat ou à une association ; son engagement sera plus tardif. Après des études littéraires, Joëlle pénètre le milieu de l'archéologie, en étant d'abord chargée de surveillance archéologique des travaux du métro de

Lyon, elle travaillera ensuite dans un musée gallo-romain, puis sera chargée de restauration archéologique à Vienne. C'est dans son travail qu'elle fait la connaissance de militants, et s'engagera auprès d'associations environnementales tout en s'intéressant à ce qu'elle nomme en entretien « l'écologie des années 1970 ». Elle s'implique tout d'abord dans une association qui lutte contre les OGM, puis trouvera à Moidieu-Détourbe une association locale aux activités variées (conférence sur la pollution lumineuse, protestation contre le nucléaire, invitation de producteurs bio, etc.). Mais le manque de structuration de l'association fait que celle-ci s'essouffle. A côté, Joëlle qui est mère de famille, est un membre actif d'un club de danse pour ses enfants. Elle ne parle pas de passion mais s'implique en l'absence d'autres volontaires.

Joëlle fait la rencontre de l'eau par un biais original : elle se pose la question de l'innocuité des compteurs à télérélevé que le syndicat va installer, car elle a remarqué que les compteurs électriques font dysfonctionner les appareils auditifs de sa mère. Dès lors, de manière relativement autonome, elle interroge les responsables sur la question des ondes, fait des courriers, demande des comptes :

« Finalement on a demandé un rendez-vous avec le maire de Moidieu parce qu'on ne savait pas à qui s'adresser. Le jour où on est allé à ce rendez-vous j'ai vu la voiture de la Saur qui passait et qui commençait à installer les compteurs chez les gens. Et du coup j'ai essayé de passer devant la voiture pour dire aux gens « faites attention il faut vous installer un compteur, ceci, cela ». Mais je n'avais pas le temps. Et puis il y avait des gens qui me disaient « oui mais si je le refuse qu'est-ce qui va arriver ? » Parce qu'on n'avait pas encore reçu la réponse, il n'y avait aucune information. Après quand le président du syndicat a changé, à une réunion ils nous ont dit que la Saur avait donné des consignes de ne pas faire d'information auprès de la population. Est-ce que c'est vrai ? Parce qu'il voulait se défaire aussi. »

L'absence de réponse semble la décourager jusqu'à ce qu'elle fasse la rencontre de Robert, qui se mobilise sur le prix de l'eau et la qualité du service. Même si leurs objectifs peuvent paraître contradictoires (Joëlle étant mobilisée pour que les compteurs ne soient pas installés et Robert pour que tout fonctionne y compris les compteurs) ils vont alors collaborer au sein du Collectifs des Usagers de l'Eau de l'Amballon.

➤ *Biographie de Robert*

Robert vient d'un milieu qui n'est pas engagé et ne parle pas de politique, il le dit en entretien il s'est « fait tout seul ». Son engagement militant sera d'ailleurs relativement tardif, puisque pendant sa vie active de délégué médical²⁵, il ne s'engage pas. Il se rappelle seulement en fin d'entretien qu'il a contribué à une association professionnelle qui organisait des formations à destination des représentants en pharmacie et parapharmacie. Il n'avait en tout cas pas mené d'activités à caractère revendicatif avant l'eau potable « *par définition je ne m'étais jamais frotté, j'aime bien le mot frotté, avec des élus.* »

Robert favorise sa carrière professionnelle et c'est à la retraite qu'il se dit : « *il faut que tu fasses quelque chose* ». Sensible à la question de l'enfance maltraitée, il se mobilise d'abord pour empêcher la séparation d'une fratrie qui doit être placée en allant voir un juge, qui le

²⁵ C'est à dire qu'il a la charge de proposer au corps médical des médicaments fabriqués par un laboratoire.

déboute²⁶. Il rejoint alors l'UNICEF à Lyon, où il est chargé de levées de fond, à travers l'organisation de stands et la vente d'objets et de calendriers. Après dix années, il quitte l'UNICEF car il vit dans les alentours de Vienne et son engagement exige des déplacements contraignants vers Lyon ; il est aussi lassé de ce qu'il qualifie de « manipulations ». Il explique que la fin de son engagement à l'UNICEF coïncide avec sa rencontre avec l'eau, arrivée en même temps que sa facture :

*« L'eau est venue se greffer en fin de l'Unicef. L'eau m'est tombée dessus comme une douche. J'ai ouvert le robinet, ce n'était pas prévu du tout, mais je suis content parce que ça va m'emmenner au moins jusqu'en 2020. **Mais comment elle vous est tombée dessus ? Avec la facture, quand j'ai vu le doublement de la facture d'eau.** »*

Le verbatim nous donne l'impression qu'il est satisfait d'avoir trouvé une activité de long terme, activité qui, partie du prix de l'eau, se diversifie à la suite de découvertes sur l'état du réseau (avec un taux important de fuites) et les problématiques de qualité de l'eau (les militants du collectif s'interrogent sur la protection des points de captage et sur l'information faite aux agriculteurs). Cet engagement conduit Robert à s'intéresser aussi à d'autres pans de la vie locale, il participe par exemple au conseil de développement et on le voit, il entend rester encore longtemps mobilisé sur la question de l'eau. Ce qui est intéressant chez Robert est une approche relativement consumériste de son engagement, alors que l'on constate une montée en généralité²⁷ chez les autres militants.

➤ *Biographie d'Annie*

Annie est une abraysienne de pure souche, née, élevée et résidente, même si elle a fait son lycée à Bourges. Elle vient d'une famille politisée et syndiquée ce qui contribuera à influencer son propre engagement.

Annie fait des études courtes, passe un brevet d'études industrielles qui la mène rapidement au marché du travail, dans le monde de l'entreprise. Elle intègre en effet la SEITA en tant que technicienne. Elle précise qu'elle a pu choisir de faire ce métier et que celui-ci lui plaît. Cependant, elle déchanté assez rapidement une fois arrivée dans le monde du travail. « Parce que là on ne te demande pas d'aimer ce que tu fais, mais de le faire vite, bien, à la limite. Mais vite. » Elle décide donc de se syndiquer, à la CGT, pour améliorer ses conditions de travail.

« Et donc en discutant avec eux avec mes anciennes camarades d'école je me suis aperçu que c'était partout pareil pour toutes mes camarades d'école. Ils y en avaient qui s'en contentaient mais d'autres qui ne s'en contentaient pas donc je me suis dit ce n'est pas la peine que j'aille chercher ailleurs il vaut mieux que j'essaye d'améliorer ce que je vis. »

Elle se syndique donc à l'époque de mai 68, à l'âge de 22 ans, puis prend sa carte au parti communiste en 1972. Elle restera membre du PC jusqu'en 2007 avant de rendre sa carte pour rejoindre l'association des communistes unitaires, déçue par le changement d'orientation du PC, qui a selon elle, « renoncé à changer la société ». Elle trouve chez l'association des

²⁶ Apparemment il s'agit d'une initiative personnelle, mal reçue par le juge puisqu'il n'est pas lié à la famille concernée

²⁷ Avec le lien avec des questionnements liés à la démocratie, la gestion des ressources...

communistes unitaires des revendications plus engagées qui correspondent mieux à l'idée qu'elle se fait du communisme, mais aussi un idéal de rassemblement de la gauche.

Mariée (puis remariée) et mère de deux enfants, Annie occupe diverses responsabilités à la CGT, au niveau départemental et national. Les valeurs défendues par le syndicat recourent celles d'Annie, très sensibilisée à la question du service public, mais aussi la gratuité pour un certain nombre de services, la participation des usagers ou des salariés aux processus de décision, autant de notions qui se retrouveront dans son engagement pour l'eau. Elle a aussi un fort intérêt pour la question féminine, elle participe d'ailleurs à un collectif féministe.

Annie dit elle-même que ses engagements sont longtemps loin de la question de l'eau potable, même si elle s'intéresse aux valeurs du service public. Elle s'y intéresse à la fois en fonction de l'actualité de l'eau, mais aussi par rapport à des préoccupations concernant sa consommation. Elle se dit agacée de l'absence de transparence concernant sa facture, car elle aime bien savoir ce qu'elle paie et ne comprend pas les lignes de comptes, mais aussi intriguée par les troubles récurrents de son eau au robinet, à propos desquels elle n'obtient pas d'informations :

Donc depuis des années toute la presse faisait état de scandales, dans la gestion de l'eau, il y avait eu les affaires de Grenoble, il y avait eu, enfin, plein d'affaires concernant l'eau donc je m'y intéressais. Et puis après il y a fait une autre question, c'est la qualité parce que ça arrive fréquemment que l'eau elle coule rouge ou toute marron. Enfin fréquemment, ce n'était pas tous les quatre matins mais ça arrivait quand même de temps en temps. Et donc à chaque fois je téléphonais à la SAUR, le dernier gestionnaire en leur disant il y a un problème. Donc ils venaient, ils prenaient de l'eau ils faisaient des analyses mais j'avais jamais le résultat des analyses. [Rire]. Même si j'ai demandé plusieurs fois. Donc, ça m'énervait, ça me turlupinait. Et je me disais ce n'est pas possible il faut faire quelque chose. Donc j'ai écrit plusieurs fois, à l'époque où j'ai écrit c'était le maire socialiste... Heu, c'était le maire de droite, C. J'ai même rencontré des élus de la municipalité pour leur exposer ce que j'avais à dire sur l'eau. Mais bon c'était le calme plat je n'ai jamais eu de réponse non plus. »

On retrouve une expression maintenant courante dans les entretiens avec les militants, celle de « il faut faire quelque chose ». Elle entend parler de l'ACA et de la revendication de la gestion publique, qui suscite son intérêt et son engagement. Elle connaît la question de la régie, puisque sa sœur, élue communiste l'a déjà défendue. Elle s'engage à l'ACA mais mène aussi des actions individuelles, elle raconte par exemple, lors d'une rencontre avec le président de l'agglomération sur un marché, l'avoir interpellé au sujet de l'eau et avoir « féraillé » avec lui devant tout le monde. Annie participera au chahut du conseil municipal organisé par l'ACA durant lequel, en habituée de l'action syndicale, elle manie le mégaphone.

« Et puis moi qui suis sans doute parmi ses camarades de ses camarades la plus habituée à l'affrontement dans la lutte j'avais un... Je ne sais plus si j'avais un haut-parleur mais je criais des slogans quoi en même temps que chaque chanson entre chaque couplet de chaque chanson »

Elle est aussi présente aux réunions d'Eau Secours 45, contribuant à alimenter le débat politique et intellectuel, à aider ses camarades moins expérimentés de l'action collective, mais aussi permettant la circulation des causes et des informations grâce à son réseau des communistes unitaires :

« Et donc d'avoir milité dans d'autres organisations sociales et politiques donnent une capacité d'analyse et une, comment dire, une capacité à s'engager dans les luttes. Quand on n'a jamais mené de lutte ce qui était le cas d'un certain nombre de camarades de l'ACA il y a de l'appréhension, et puis on s'engage si on sait qu'on va gagner. Mais moi je ne m'engage pas si je sais que je vais gagner, je m'engage pour gagner. [Rire]Ce n'est pas pareil. Voilà. C'est ça que m'a apporté mon expérience militante. On ne sait jamais si on va gagner mais pour gagner il faut le faire. »

Elle semble moins impliquée dans le travail de bureau, réalisé plutôt par Eric et André. Elle s'intéresse aussi peu aux activités en dehors de l'agglomération orléanaise, comme la participation à la coordination française, préférant se concentrer sur le cas local.

Annie pense sa trajectoire d'engagement dotée d'une certaine logique, qui ne se dément pas avec l'eau, puisqu'elle présente l'eau comme liée à ses divers engagements et les valeurs qu'elle porte. Eric, nous le verrons, tient à peu près le même discours.

« C'est aussi en lien avec mon engagement écologique. Et puis c'est en lien avec mon engagement pour la défense des services publics. Beaucoup de choses ont des ramifications. Une association elle se bat sur un truc là c'est l'eau, régie publique, assainissement, qualité de la ressource. Là, on a fait aussi des initiatives sur la qualité de la ressource. Donc on retrouve ça chez les communistes, dans la CGT, chez les écologistes. Une association elle a un thème mais d'autres, les syndicats et partis ont plusieurs branches d'intérêt donc ça se retrouve. »

➤ *Biographie de Marie-Françoise*

Marie-Françoise vient d'une famille du Loiret qu'elle dit plutôt populaire (son père est maçon et sa mère aide-soignante). Elle est aussi non politisée, ce que Marie Françoise attribue à la volonté de sa mère de ne pas « sortir du moule » alors qu'elle-même passera sa vie à refuser d'entrer dans des moules, qu'ils soient ceux du parti ou du monde du travail.

Marie Françoise commence par faire des études courtes, pour devenir laborantine, mais s'estime mal orientée car le travail ne lui plait pas. Au contraire d'Annie qui choisit de se syndiquer pour améliorer ses conditions d'existence, Marie Françoise opte pour la reprise des études. Elle fera d'ailleurs des formations professionnelles tout au long de sa vie, pour se mettre à niveau ou par intérêt intellectuel. Intéressée par la nature, Marie Françoise reprend des études de biologie et devient ingénieur en technique agricole, après des études en lycée technique, où elle découvre avec intérêt le droit et l'éducation civique. Elle apprécie ces matières qui lui permettent une bonne ouverture d'esprit mais qui donnent aussi les clefs pour se défendre, un peu comme ce que Noël trouve à la JAC. Elle n'exerce pas longtemps puisque son mari ingénieur est muté à La Réunion ; elle y occupe là bas un emploi d'enseignante en collège et lycée et y connaît sa première expérience syndicale. Elle explique se syndiquer en raison de choses qui ne vont pas comme un enseignant dont elle trouve l'attitude incorrecte, mais elle n'est pas d'accord avec toutes les activités du syndicat :

*« [...] des fois bon, être dans un syndicat c'est comme être dans un parti s'il faut obéir à tout même quand ça ne paraît pas moral ehÉric bien...**Vous aviez une volonté de rester quand même autonome ?** Oui c'est ça le problème. »*

De retour en France, Marie Françoise ne trouve pas de travail, puisqu'elle et son mari déménagent beaucoup, qu'elle a désormais deux enfants, et que les emplois se font rares. Elle décide donc d'être mère au foyer, même si elle suit des formations et travaille ponctuellement.

Interrogée sur sa pratique associative, Marie Françoise explique qu'elle n'en a pas car, dit-elle « *je me suffis bien à moi-même* », et ne ressent pas le besoin de s'associer, souvent rapproché à une contrainte et une restriction de l'autonomie dans son discours. Nous l'avons vu Marie Françoise a une méfiance pour l'action collective, et celle-ci touche aussi au politique. Marie-Françoise met en avant son caractère rebelle, qui sied mal à la discipline d'un parti :

« Voilà en gros j'ai plutôt un caractère un petit peu rebelle, qu'à être partisane. Par contre quand il y a des points sur lesquels il me semble que je ne peux pas accepter ce qui est proposé oui, je me rebelle, bon. Voilà c'est un petit peu ça et ça a toujours été mon mode de fonctionnement sans doute que c'est très agaçant pour d'autres. [Rire]. Pour ceux qui sont en face de moi. J'essaie de me raisonner mais ce n'est pas vraiment possible »

Tous ces rapports à l'association qu'ils soient revendicatifs ou hédonistes, témoignent d'une représentation particulière du fait associatif : celui-ci n'est pas vu comme pouvant organiser la rébellion et augmenter l'autonomie, mais plutôt la limitant.

Pourtant Marie Françoise, de retour dans le Loiret, va s'engager politiquement à partir de 1995, puisqu'elle va faire partie d'une liste électorale dite Fleury Demain et affiliée au parti communiste, malgré ses réticences vis-à-vis du parti.

« Même si je me mets sur la liste parce que je sais qu'ils font le travail qui me convient aussi mais ce n'est pas pour autant, moi je leur ai toujours dit que je ne pourrais jamais adhérer. Jamais. »

Elle sera élue et devient conseiller municipal de la minorité, elle s'intéresse aux questions de gestion municipale, participant aux commissions finance, environnement, et à la CCSPL. Déjà intéressée par les questions d'environnement et de finances communales grâce à son parcours professionnel, elle découvre les problèmes du secteur de l'eau.

« À ce moment-là moi je dis à mes collègues qui étaient eux au conseil, « là on ne peut pas faire comme ça, il faut absolument qu'on fasse quelque chose. On ne va pas laisser la SAUR s'approprier ses 1 600 000 € ».

Marie Françoise ne veut pas laisser passer l'irrégularité constatée et constitue avec d'autres le collectif des usagers de l'eau. Il y a donc une évolution dans la trajectoire de Marie Françoise qui adhère à une association alors que par le passé, elle considérait se suffire à elle-même. Ceci nous renseigne aussi sur l'engagement pour l'eau potable, où les collaborations collectives sont nécessaires. Ce qui semble motiver Marie Françoise, c'est l'indignation, comme d'autres militants, mais elle ne concerne pas les prix de l'eau ou les injustices, mais plutôt l'absence de respect des règles et des engagements de la part des gouvernants :

« Donc l'injustice et ce qui me fait râler le plus je crois que c'est le manque de respect des engagements [...] Le maire en tant que conseiller municipal, il pourrait quand même avoir assuré son rôle. Le rôle de contrôle de la situation parce qu'il n'y a pas de raisons qu'on paye plus pour que la SAUR engrange plus. C'est ça. C'était manifeste, c'était dit. Et pour un peu il voulait qu'on les aide à avoir un certificat de je ne sais pas quoi. Alors là c'était mal tombé. C'est aberrant comment raisonnent les élus. »

Dans une discussion avec Éric, sur le rapport à l'engagement, elle dénigre, pour elle-même, le terme de passion ou d'addiction ; pour elle il semble plutôt s'agir de pragmatisme :

« Pour moi ce n'est pas de l'addiction. C'est de ne pas supporter qu'on ne respecte pas les règles. Je dis en gros c'est ça. Plutôt un regard citoyen, le vivre ensemble si on ne respecte pas des règles je ne vois pas comment on peut faire. Pour moi ce n'est pas de l'addiction. Est-ce que vous en retirez quand même de plaisir ou de la satisfaction ? Marie-Françoise : non, pas spécialement. Mais je considère que si je ne le fais pas personne d'autre ne va le faire par conséquent même si ça m'enquiquine, il faut que je le fasse. Donc ce n'est pas pour avoir une satisfaction au bout. »

Dans ce verbatim, nous voyons qu'elle considère que son engagement repose plutôt sur un sens du devoir que sur des formes de satisfactions, même si nous avons l'impression qu'elle apprécie le travail de bureau. Elle a d'ailleurs plus d'appétence pour cette forme d'intervention plutôt que sur ce qu'elle nomme « l'agitation » dont elle ne se sent pas capable. Dotée de compétences liées à son expérience professionnelle ou sa pratique d'un mandat politique, elle considère d'ailleurs qu'agir dans le secteur de l'eau n'est pas donné à tout le monde :

« Marie-Françoise : il faut se mettre dedans il faut être capable. Si tu veux je pense que par exemple les 1 600 000 qu'ils ont remis quand même quand ils ont fait la deuxième version de l'audit je ne suis pas sûre que d'autres auraient vu ces malversations qu'il y avait. Parce qu'il faut être dans les comptes depuis longtemps pour savoir de quoi on parle. »

Il s'agit ainsi de « savoir de quoi l'on parle ». Le collectif de Marie Françoise a rejoint Eau Secours 45, et c'est elle que nous avons vu représenter le collectif lors des réunions, où elle intervient pour alimenter les discussions, même si elle n'est pas un des leaders de l'organisation.

➤ *Biographie de Christian*

Christian, dont la famille est originaire d'un petit village du Sud, grandit en région parisienne avec sa mère – il a perdu son père quand il était très jeune –. Il est d'abord influencé par l'orientation politique de sa mère, plutôt à droite, et commence par voter pour De Gaulle, avant d'apprendre que son père qu'il n'a pas connu, était « rouge ». Même s'il a peu de souvenirs de ce père communiste, il semble avoir beaucoup d'intérêt pour lui ainsi que pour son engagement, dont il reconnaît qu'il a contribué à structurer le sien :

« Et peut être c'est des choses comme ça, si vous voulez tout savoir. C'est l'identification à l'image d'un père qui était rouge, peut-être »

Christian connaît ses premières expériences associatives durant sa jeunesse, avec les Jeunesses Ouvrières Chrétiennes (JOC) qui, proposant des rencontres et des voyages, lui donnent une « ouverture intéressante²⁸ ».

Son expérience suivante aura lieu en 68 : Christian se syndique et devient un des leaders d'une grève. Ceci va lui coûter les débuts de sa carrière professionnelle car, dessinateur en bâtiment, on le place sur une « liste noire » et on lui assure qu'il ne peut plus trouver d'emploi dans son corps de métier. Il se réoriente alors vers l'éducation, qu'il connaît pour avoir animé des camps d'été, et devient éducateur spécialisé en santé mentale. Christian restera longtemps syndiqué, auprès de différents syndicats, la CFDT, Sud puis la CGT.

²⁸ On retrouve ainsi les formes de rétributions évoquées par Geneviève et Noël.

Christian explique cependant, que durant sa carrière professionnelle, il tend à privilégier sa famille, plutôt que sa carrière syndicale, associative ou politique. Il sera membre de l'association de parents d'élève, mais sans en être un acteur.

« Mais bon la famille a pris le dessus pendant quand même pas mal de temps. Et la famille, pour moi je privilégie la famille. »

Christian n'en est pas moins engagé politiquement. Il appuie son engagement politique sur une réflexion intellectuelle assez dense, construite grâce à la lecture d'intellectuels, de philosophes mais aussi d'économistes. Considérant que c'est la domination d'une pensée unique d'économistes comme Hayek qui entretient les inégalités et les problèmes, non seulement il lit Hayek mais il écrit aussi sur lui²⁹. Il est critique d'une pensée qui met l'accent sur l'individualisme, alors que pour Christian ce qui compte, c'est la relation à l'autre, le vivre ensemble, soubassement de la démocratie. On peut voir cette réflexion liée à sa carrière professionnelle, puisqu'il est éducateur psychologue, et donc valorise ce qu'il appelle « les dimensions de l'humain » :

« Moi je vais rentrer sur un plan analytique mais je dirais que c'est la dimension de l'autre. Qui fait qu'on a besoin de l'autre, qu'on est amené à travailler avec les autres à partir du moment où on fait une place à l'autre. Et on se retrouve sur des choses, on a une émotion que l'on peut partager sur des choses que l'on ne supporte plus »

La relation à l'autre semble ici l'élément déclencheur de la mise en association et de l'action collective, quand elle est associée à des formes d'indignation envers des choses « que l'on ne supporte plus ». Christian convertit cette réflexion politique en action de terrain, en faisant campagne avec les Verts, de manière fructueuse puisqu'il explique qu'il a ainsi contribué à faire battre le maire. Il quitte cependant le groupe suite à des désaccords concernant la gestion financière du collectif.

Christian a une fin de carrière qu'il qualifie de difficile, en raison de désaccords en termes de management, et il semble qu'il soit au cœur de la bataille en tant que représentant du personnel ; ceci peut en partie expliquer un réinvestissement dans l'eau une fois à la retraite. Dans l'eau d'ailleurs, Christian s'investit d'abord de manière individuelle, comme Annie, en écrivant des courriers au maire, parce que « on se dit ça ne colle pas, il y a un problème ». Il rejoint ensuite le collectif pour la remunicipalisation, car il est proche du leader, auquel il trouve un certain charisme :

« Celui qui a créé le collectif, il l'a créé au mépris ou dans l'ignorance, je n'en sais rien, de l'autre qui existait déjà mais en tout cas il a emporté le morceau à une vitesse grand V. Il a foutu le feu à la ville. Je dirais qu'il a fait flamber les choses. Il était très actif, il y croyait. Il y avait une conviction chez cette personne-là, qui aurait valu à certainement plus d'un. Et ça c'est un facteur entraînant, ça aussi [...] Alors c'est des choses comme ça qui font que ça crée des liens, des rapprochements. Je me suis senti assez près de lui dans ces moments-là. On a une affinité de combat, de points de vue, de dire « non, ce qui est arrivé est inacceptable » »

Même s'il fait un peu la rencontre de l'eau par hasard, face à l'écho de problèmes de gestion, l'eau l'intéresse dans ce qu'elle le renvoie à l'expérience qu'il a de la vie en petite

²⁹ A la suite de notre rencontre, Christian me fera parvenir divers articles ou ouvrages à lire, un écrit de sa main sur Hayek, mais aussi un ouvrage sur le Tafta, rédigé par Raoul Marc Jennar.

communauté, dans le village du Sud d'où il est originaire. Il explique que là-bas on peut régler les problèmes d'eau directement avec le maire, et que tout le monde peut aller voir les installations. Même si tout n'est pas parfait en matière de traitement de l'eau, les citoyens ont la possibilité d'agir et de communiquer avec leurs représentants. Ceci plait à Christian, intéressé par la question du lien à l'autre, du vivre ensemble, et il s'engage, à travers l'eau, autour de questions de démocratie :

« Mais non, ce qui me motive c'est la dimension de l'autre. Donc une régie pour moi c'est travailler ensemble, c'est remettre en place, ce qui me paraît, ce que je vous disais pour moi, la démocratie me paraît être la meilleure formule pour vivre ensemble. »

Il intègre le collectif Eau Secours 45 à titre personnel, son collectif fleurysois y étant réticent, craignant les instrumentalisation, mais Christian sait qu'ils ont besoin d'informations, et de créer des réseaux. Il est d'ailleurs impliqué dans un autre réseau, le collectif Anti Tafta, qui dépasse l'échelle locale et est lié à une autre de ses pratiques associatives, l'association des Amis du Monde Diplomatique. Cette lutte contre le traité transatlantique s'insère dans la résistance intellectuelle et politique de Christian à la domination de la pensée unique. Plus tard, j'apprendrais qu'il a abandonné son poste de trésorier à Eau Secours 45 pour se consacrer pleinement à la mobilisation contre le Tafta, qui l'occupe beaucoup. Contrairement à des militants qui affirment la prégnance d'un échelon local de mobilisation, Christian veut penser les deux niveaux comme intrinsèquement liés :

« On ne peut pas faire autrement que d'essayer de comprendre ce qui est en jeu au niveau international. On ne peut pas faire l'économie d'une analyse de ce qui est en train d'arriver »

Christian participe, au nom du collectif, au conseil d'exploitation de la nouvelle régie de Fleury. Cependant, les choses se passent mal, dans une ambiance qu'il qualifie de délétère, si bien qu'il finit par ne plus venir.

➤ *Biographie de Michel*

Michel n'a pas grandi dans le Loiret, mais en Tunisie, où son père était exploitant agricole. Relativement jeune il est donc sensibilisé aux questions d'eau, d'irrigation et de géologie, qui vont orienter ses études. Michel veut devenir ingénieur et, après un premier échec, il intègrera l'INRA, qu'il ne quittera pas jusqu'à sa retraite en 2001.

Le parcours de Michel en termes d'engagement associatif et revendicatif est un des plus modestes, mais s'explique aussi par le fait qu'il mène certaines batailles sans pour autant créer ou rejoindre une association. Lors de son service militaire par exemple, il explique faire une forme de syndicalisme :

« Je dis toujours que j'ai commencé le syndicalisme à l'armée. Mais après moins parce que j'ai terminé en 68 et ça n'a pas été très sympa pour les adultes et les étudiants. Mais ça veut dire quoi faire du syndicalisme à l'armée ? Se raidir. J'avais tout le temps un pied en tôle et un autre à l'extérieur. »

Plus tard, durant les événements de mai 68, il explique porter la parole de ses camarades. Il est intéressant de voir, qu'il s'agisse de l'armée ou de l'université, que quand Michel parle

d'affrontements, ce sont des affrontements essentiellement intellectuels. A l'armée, il explique que ses supérieurs ne supportent pas être moins éduqués que lui, et à l'école, il s'oppose à un professeur sur les anciennes ou les nouvelles techniques de recherche sur les sols. Michel explique avoir été peu engagé durant sa carrière professionnelle, car il avait peu de temps libre, et, semble-t-il sous-entendre, son métier suffit à sa réalisation personnelle³⁰ :

« Non, je n'avais pas le temps. Je n'avais pas le temps, j'étais tout le temps en déplacement. J'avais un métier qui me plaisait énormément »

C'est à l'époque de la retraite que Michel va s'engager, et cet engagement pour l'eau va alors prendre une partie importante de son temps libre :

« Ah oui, depuis ma retraite je ne fais pratiquement plus que ça »

Michel adhère d'abord à l'ADULEO, la première association d'usagers d'Olivet, dès qu'il entend parler de cette association :

*« J'étais juste adhérent. Dès que je l'ai su j'ai adhéré. J'ai fait un chèque de 10 francs, à l'époque. **Pourquoi est-ce que vous vouliez adhérer ?** Parce qu'on nous avait exposé que l'eau coûtait beaucoup trop cher, qu'on nous faisait payer l'eau beaucoup trop chère. »*

L'utilisation du pronom impersonnel « on » nous montre que ce n'est pas l'eau qui est considérée comme chère, mais qu'il y a bien des responsables au prix de l'eau. Alors qu'il n'est qu'adhérent de l'ADULEO, il devient membre actif d'ICEO lorsque l'association se constitue. Michel explique préférer de loin les formations qu'il qualifie de citoyennes, aux formations qu'il qualifie de partisans dont il ne parle qu'à mi mot. Il donne ensuite sa définition de la bonne politique (celle qui n'est pas partisane) ou du démocrate, quand il parle de Jean-Claude Oliva :

« Il vient nous informer. Et dire qu'il ne fallait pas qu'on se laisse faire. Lui c'est un démocrate. [...] il est intelligent, il parle bien, moi il ne me fait pas peur. Il me paraît très posé, très sensé, il argumente... Il donne des faits. »

Le démocrate, c'est celui qui argumente, s'appuie sur des faits et que l'on ne redoute pas. L'exactitude des faits est importante chez Michel, qui s'appuie sur son savoir professionnel pour la mobilisation, intervenant en réunion pour préciser une question sur la géologie par exemple. Il connaît très bien le cas d'Olivet, dont il est devenu spécialiste même s'il regrette qu'il ne soit pas plus populaire du fait d'un « black out » généralisé, et n'hésite pas à reprendre même des personnages publics :

« Il y a un écho assez fort d'Olivet. Et ce que vous avez été amenés à vous déplacer pour témoigner un peu de votre expérience, de ce qui s'est passé à Olivet ? Non, pas nécessairement parce qu'il y a un black-out. Tout le système sait qu'il ne faut pas que ce soit dit. C'est trop dangereux. On entend beaucoup, beaucoup de bêtises y compris sur le blog de Marc Laimé. Il est écrit que le maire s'était mis contre Veolia ce n'est

³⁰ Il nous semble ici que l'on retrouve une vision de l'engagement associatif proche de celle de Marie Françoise : s'ils ne sont pas engagés auparavant, c'est que Marie Françoise se « suffit à elle-même » et que l'emploi de Michel lui suffit, comme si dans leurs représentations l'engagement avait vocation à combler un manque. Il sera alors bon d'interroger pourquoi l'enjeu de l'eau amène à revenir sur cette opinion de l'engagement ou crée le besoin associatif.

pas le cas. Le maire s'est mis avec Veolia contre le GAMO³¹ [...] Et au mois d'août dernier, Marc Laimé a écrit une bêtise sur son blog et je crois qu'il ne l'a toujours pas corrigée. Alors qu'on a été au moins deux à la lui signaler. Maintenant il vient on va le lui dire en face. On va lui apporter le papier. Si même lui qui est un militant dit des bêtises ça ne va plus. »

Michel semble ainsi exercer des formes de vigilance sur la formulation même des faits, pour en conserver la justesse. Michel est un des acteurs les plus actifs d'Eau Secours 45 avec Eric et André, mais il regrette le manque de renouvellement des associations. Si cela ne le pousse pas à envisager une forme d'exit, il explique qu'Eau Secours va peut-être devoir faire un choix sur toutes les sollicitations dont elle fait l'objet.

➤ *Biographie d'Éric B.*

Éric B est notre seul militant non retraité. Il a aussi un profil particulier puisqu'il a rejoint récemment le collectif ICEO et je le rencontre à l'occasion de sa première réunion d'Eau Secours. Il est pourtant devenu le président d'ICEO, à l'occasion du renouvellement du bureau. Son engagement s'inscrit à la fois dans un intérêt pour l'eau, mais aussi pour une activité à caractère politique.

Éric aime bien la sociologie et a eu l'occasion de suivre des cours. Il me confie qu'il aurait aimé faire une thèse et, lors de notre entretien, en profite pour proposer un travail réflexif sur son propre engagement, parlant par exemple de déterminisme. Éric n'est pas originaire du Loiret mais il a vécu en Aquitaine, et il a fait une partie de ses études et de sa carrière professionnelle en Limousin, il n'est arrivé que tardivement à Olivet, au gré de ses changements d'emplois.

Il considère que c'est sa mère qui lui a transmis son appétence pour l'engagement, alors qu'elle a fait partie des Francs et Franches camarades, et d'associations de bienfaisance, vis-à-vis des pays du Sahel.

« Pour ce qui me concerne je pense que le terrain familial, si on peut appeler ça comme ça, est plutôt favorable à ça. Moi j'avais des parents, ils sont décédés tous les deux, surtout une maman qui était assez fortement engagée dans un certain nombre de choses. Pas forcément liées à l'eau, puisqu'elle c'était plus des engagements de type confessionnel, dans le domaine catholique, chrétien, etc. [...] Donc ça passait plutôt par-là de se dire on va intervenir sur tel ou tel sujet. Donc moi l'engagement je l'ai connu plus à ce moment-là. Et après j'aurais très bien pu ne pas être réceptif à ça, c'est pour ça que j'ai dit que ce n'est pas vraiment que ça. Sinon cela voudrait dire qu'il y a un déterminisme terrible. Donc voilà. Donc moi ça correspondait bien à ma personnalité aussi. Ce qui fait qu'après moi j'ai toujours eu une activité, soit au travers de mouvements, soit de s'engager pour quelque chose soit en termes d'activité soit en termes de combat éventuellement. »

Lui-même connaîtra diverses expériences associatives, de sa contribution à un petit journal du lycée, à un engagement syndicaliste. Éric fait d'abord l'Ecole Normale et devient enseignant, puis se syndique à la CFDT. Il changera plusieurs fois d'emploi, et mettra un terme à son engagement syndical. Après dix ans d'enseignement, il reprend des études pour faire de la

³¹ Le Groupe D'action Municipale pour Olivet (GAMO) est un groupement politique qui mène avec l'ADUELO une action en justice jusqu'au Conseil d'Etat.

formation pour les adultes, puis travaille à l'ANPE, puis à l'AFPA et enfin pour un Groupement d'Intérêt Privé (GIP) spécialisé dans les missions d'orientation, emploi et insertion. Il le dit lui-même, c'est la formation qui a été le fil conducteur d'une trajectoire professionnelle composite.

Son emploi du temps étant exigeant, il ne peut satisfaire à un engagement associatif régulier, il participe donc plutôt ponctuellement à des événements associatifs, s'engageant parfois dans le très court terme, comme pour signer une pétition – comme pour l'environnement par exemple –, lorsqu'il est sollicité par des amis. Comme il le dit, l'influence de l'engagement de sa mère le pousse à s'impliquer dans la vie locale. ICEO lui apparaît ainsi proposer un bon format associatif :

« Mais bon, comme moi ça m'intéressait sur le sujet même de l'eau qui m'intéressait depuis même très longtemps, j'ai vu ça. Je n'étais pas forcément en mesure de participer mais j'ai suivi un peu et il y a eu un moment donné, notamment au travers de l'élection municipale, puisque bien avant l'élection ils ont commencé à la préparer. Il y avait des gens d'ICEO qui étaient aussi intéressés pour participer aux élections municipales. Donc j'ai pu, tout en connaissant de notoriété l'association, j'ai pu rencontrer directement des gens qui en font partie. Et décider moi-même d'en faire partie. Donc ça, ça s'est fait un peu de fil en aiguille comme ça et parce que quand on est sur ce type d'engagement on n'est pas sur une régularité précise. Quand on participe à une chorale on a en gros une répétition par semaine à une heure précise, un jour précis. C'est précis. Or moi avec ce que je fais j'ai un emploi du temps qui oscille, ça dépend de certaines réunions, certaines obligations etc. Et donc vu mes fonctions c'est compliqué de dire pour moi tel jour, tous les mardis à 20 heures, je serai là. Ce n'est pas sûr, du coup en termes d'engagement ce n'est pas bon [Rire]. Je ne peux pas vraiment m'engager. Alors que sur des choses qui sont éventuellement plus ponctuelles, plus simples qui peuvent se gérer différemment, je vois par exemple ICEO, c'est un conseil d'administration par mois, là c'est beaucoup plus facile à gérer »

Éric B est donc d'abord simple adhérent à ICEO, et devient plus tard, à la faveur d'un renouvellement, président de l'association. Il est, même à ICEO, sur une participation relativement ponctuelle – comme pour ses autres engagements –, puisqu'il parle d'une réunion par mois, et ne participe donc pas au travail de bureau, beaucoup plus chronophage. Il est une des seules personnes de notre échantillon qui n'a d'ailleurs pas fait ce travail de spécialisation, il contribue plutôt à renforcer la légitimité d'ICEO grâce à son adhésion et à assurer un renouvellement souvent demandé par les membres fondateurs des associations. Pourtant, ce nouveau membre est aussi regardé avec un peu de méfiance, on considère qu'il participe à l'association pour porter une carrière politique, et Éric B figure il est vrai sur une liste locale aux élections municipales. Nous l'avons vu plus haut, ICEO est considérée comme rassemblant un certain nombre de candidats d'opposition à la mairie, pourtant, certains membres comme André avaient la volonté de mettre en avant l'apolitisme de la structure et de se garder d'entrer dans le jeu partisan. Pour conclure sur la trajectoire d'engagement d'Éric B, nous pouvons observer qu'elle connaît une évolution, d'un engagement syndicaliste, puis associatif et enfin politique, la carrière politique s'articulant bien, comme l'engagement pour l'eau, à sa faible disponibilité en raison de sa carrière professionnelle :

« Et pareil l'engagement politique ce n'est pas fixe tous les jours à telle heure etc. donc je peux gérer. Ça reste pour moi les engagements aujourd'hui, les plus simples à gérer. »

➤ *Biographie de Bertrand*

Bertrand est un peu un électron libre du collectif, il a contribué à sa constitution, mais s'en est aussi éloigné quelques années, suite à des désaccords, et lors de son retour il fait entendre une voix dissonante.

Bertrand connaît un engagement précoce, il entre ainsi à la LCR à 20 ans, car il considère que c'est un parti qui est à la poursuite de l'intérêt général :

« Donc à l'époque où la LCR était une organisation qui à mes yeux était assez ouverte, en prise sur les réalités avec un souci d'efficacité qui est peut-être moins perceptible aujourd'hui. Moi je ne renie rien du tout en même temps. Je pense qu'il y avait un souci de construire quelque chose qui correspondait à ce que je pense être l'intérêt général. »

Il fait des études de droit et devient avocat. Il explique que durant cette période il est moins engagé dans des associations puisqu'il se consacre tout entier à sa profession, qu'il vit cependant comme un engagement. Bertrand est spécialisé dans le droit du travail, et un des membres d'Eau Secours 45 me confie un jour que c'est un avocat réputé.

« Et après j'ai été avocat à Orléans pendant pas mal de temps. Et j'ai fait le droit du travail pour les salariés. Quasiment exclusivement. J'avais mon 1 % patronal de temps en temps mais quasiment exclusivement pour les salariés. Et le droit pénal. Je pense que la misère humaine c'est quelque chose qui mérite de l'intérêt. Que ce n'est pas une fatalité. Par conséquent si l'on est un certain nombre à s'y intéresser, tout seul on est faible mais collectivement on est plus fort. Donc s'inscrire dans des poussées, dans des efforts collectifs pour promouvoir l'intérêt général par rapport à des intérêts particuliers éparses et souvent conflictuel et en tout cas assez stériles, c'est quelque chose qui me paraît intéressant. En tout cas c'est là-dedans que je pense que j'avais envie de m'engager. Une fois que j'ai arrêté la profession d'avocat, j'ai retrouvé un peu de temps. Parce que j'étais à 65 heures par semaine alors ça ne laisse pas beaucoup de temps pour faire autre chose. Ceci dit la forme d'exercice de la profession peut être considérée comme une forme d'investissement, d'engagement mais en même temps, ça limite quand même pas mal les possibilités de s'investir dans d'autres domaines. »

C'est alors qu'il a pris sa retraite qu'il renoue avec un temps libre propice aux implications associatives et politiques. Bertrand prend le temps pour voyager un peu puis rejoint le collectif local d'Attac, au départ au sujet du référendum sur la constitution européenne³².

« Et ensuite, au retour, il y avait le référendum sur la constitution européenne. Et j'ai regardé parmi les organisations qui me semblaient avoir un discours cohérent sur cet événement. Attac me paraissait... Ça faisait un moment que je regardais Attac je trouvais qu'ils faisaient des études intéressantes. Je me suis dit c'est là qu'il faut aller se bouger un peu. Donc je me suis bougé sur la constitution européenne avec ATTAC. Sachant qu'en même temps le problème de la constitution européenne ça a permis de rassembler des efforts qui étaient assez éparses et parcellaires et segmentés. Et que du coup j'ai trouvé que c'était une bonne occasion de réunir les forces qui poussaient du même côté »

³² C'est autour de ce même sujet qu'Eric s'engage avec des personnes qui constitueront ensuite l'ACA à Saint Jean de Bray.

Bertrand a un intérêt à la fois intellectuel et politique pour le travail d'Attac qui permet de rassembler des forces de gauche. Il permet aussi de mettre en œuvre localement une lutte plus globale, comme le fait entendre l'adage d'Attac :

« Et le slogan d'ATTAC penser global agir local s'était quelque chose avec lequel je me retrouvais complètement en accord. C'est comment on construit dans une pensée qui peut être extrêmement diverse et avec des curiosités dans différents domaines, comment on peut sur un point très local très concret et, comment on peut développer des thèmes. Qui peuvent faire réfléchir, qui peuvent faire poser des questions. »

Rapidement, l'adage d'Attac trouvera un écho pour Bertrand vis-à-vis de ce qui se passe pour l'eau potable, il y est sensibilisé grâce à un dossier spécial du Monde Diplomatique³³. C'est lui qui amène le sujet au groupe local d'Attac qui va constituer un groupe Eau avec une demi-douzaine de personne. Le groupe va se trouver un terrain de lutte, Saint Jean de la Ruelle, qui est aussi la commune de résidence de Bertrand, et demander le retour en régie.

En entretien, Bertrand affirme l'importance d'un fonctionnement en collectif peu hiérarchisé, sur le modèle de *podemos*, démocratique mais aussi convivial. Il met l'importance sur la dimension du plaisir, expliquant plusieurs fois qu'il ne faut pas « militer pour se punir » et expliquant que cette convivialité passait au groupe Eau par l'organisation régulier de repas à thème chez les uns et les autres.

Bertrand se distingue aussi des autres membres d'Eau Secours 45 par son opposition à la montée en compétence, vers des formes de spécialisation et d'expertise, dénigrant par là le travail de bureau. Cette opposition est l'objet, lors de la réunion que j'observe, de tension. Bertrand reproche en effet, et tout particulièrement à Éric et André, les deux plus actifs du collectif, une montée en compétence qui a fini par les éloigner de la base du collectif et d'une mobilisation populaire.

« Je suis profondément convaincu que si on veut faire en sorte que les gens 1) s'indignent et 2) s'engagent, je suis pour précisément niveler. Niveler le niveau 1) de compréhension et de lucidité c'est-à-dire qu'est ce qui est en train de se passer ? Pourquoi ça me touche ? Pourquoi j'ai intérêt à m'engager sur quelque chose qui n'est pas simplement de l'ordre de l'intérêt individuel mais de l'intérêt collectif, de l'intérêt général pour reprendre l'expression plus administrative. Mais une fois qu'on a dit ça l'intérêt général ça veut dire qu'on fait en sorte de partager la connaissance ensuite les responsabilités. Parce que c'est quand les gens se sentent utiles à quelque chose qu'ils s'engagent. À un moment donné c'est pourquoi j'apporte quelque chose. C'est Rabbi et le colibri. Vous connaissez cette histoire de Rabbi et le colibri ? [Il raconte l'histoire du colibri de Pierre Rabhi avec une ou deux digressions] On est un petit colibri. Dans la volière. Si chacun amène sa goutte d'eau dans l'édifice, autrement dit, se sent utile à la tâche commune et il s'engage. Il va l'amener sa goutte d'eau. Si vous dites à un moment donné « moi j'arrive avec ma lance à incendie parce que moi je sais manier la lance à incendie » bah les autres ils vont dire « bon bah on rentre chez nous. » »

Même si son rapport à la montée en compétence est complexe puisqu'il parle quand même de « niveler », Bertrand montre qu'il ne croit pas à la spécialisation mais lui préfère le rapport de force. Pour lui c'est à travers une mobilisation de masse que seront obtenues des avancées en termes de gestion de l'eau :

³³ La ruée vers l'eau, Manière de Voir n°65, septembre-octobre 2002.

« Non, le politique il bougera quand il y aura 1000 personnes qui viendront dans sa mairie, lui dire, « nous, on veut l'eau publique ». Il ne bougera pas si vous avez un super technicien et spécialiste de l'eau qui vient lui expliquer pourquoi la régie publique c'est mieux que la délégation. Il s'en fout. Il s'en fout. On a fait l'expérience douloureuse à plusieurs reprises [...] Mais ça veut dire aussi que les 1000 personnes là elles savent pourquoi elles s'engagent, elles savent pourquoi elles s'indignent. »

Même si la critique de la montée en compétence d'ES45 peut être liée à d'autres formes de contentieux avec Éric et André, Bertrand a pour mérite de pointer le doigt sur ce qui est un paradoxe de la mobilisation pour l'eau, qui, en même temps qu'elle critique la citadelle technique, adopte ses codes et ses manières de faire, maintenant l'objet eau dans le domaine des experts. Et c'est également une vive préoccupation d'Éric qui constate son échec à allier décision collégiale à Eau Secours et montée en compétence.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	1
SOMMAIRE	3
LISTE DES ENCARTS	9
LISTE DES FIGURES.....	9
LISTE DES TABLEAUX.....	11
LISTE DES ABREVIATIONS	12
INTRODUCTION GENERALE DE LA THESE.....	14
1. Les mobilisations pour l'eau potable : engagement militant et structuration associative d'une « nébuleuse bleue ».....	14
➤ La cause de l'eau potable	14
➤ L'engagement militant pour l'eau potable	15
➤ La structuration d'une nébuleuse bleue.....	16
2. Les contributions de la nébuleuse bleue à la régulation des services : une régulation civique à l'époque de la défiance.....	17
➤ Interroger le contexte de la mobilisation : une époque de défiance	17
➤ Critiques de la démocratie et contre-pouvoirs citoyens.....	18
➤ La contribution des associations à la démocratie	20
➤ Quelques limites à l'action civique des associations.....	21
3. Une hypothèse de recherche : la production par les associations d'une régulation civique du secteur.....	22
➤ Publics de l'eau et régulation civique.....	22
➤ Les composantes de la régulation civique	23
4. Nos terrains d'enquête.....	23
5. Annonce du plan.....	24
PARTIE 1 : DE LA CONQUETE DE L'EAU A LA CONTESTATION DE LA REGULATION DU SECTEUR, RETOUR SUR L'EMERGENCE D'UN PROBLEME PUBLIC ET D'UN PUBLIC	26
INTRODUCTION DE LA PARTIE 1	26
CHAPITRE I : UNE PETITE HISTOIRE DES RESEAUX ET DE LA REGULATION DU SECTEUR DE L'EAU : DE LA FONTAINE A L'USAGER CITOYEN	27
Introduction	27
I. De la conquête de l'eau à la crise du secteur, retour sur la généralisation de l'accès à une eau marchande.....	28

1.	Premiers réseaux d'eau potable et premières concessions	28
2.	La crise du modèle de la concession et le développement des régies	29
3.	Le retour de la délégation avec le modèle de l'affermage	30
4.	Crise de l'affermage et contestation des majors de l'eau	31
II.	Un renforcement de la régulation : de l'intervention de l'État à l'affirmation de l'utilisateur	34
1.	Un État qui organise, réglemente et dérégule	34
(a)	Réglementation et dispositifs fiscaux	34
➤	La définition des grands principes.....	34
➤	Un avantage à la délégation ?.....	34
(b)	L'État mais pas seulement : le rôle de l'intercommunalité dans le développement des réseaux	35
2.	L'intervention de l'État pour endiguer la crise des années 1990 : le retour d'une régulation ?.....	36
(a)	Les lois Mazeaud, Barnier et Sapin	36
(b)	Le rôle des autorités déconcentrées	37
(c)	Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux	38
3.	Emergence, affirmation et instrumentalisation de la figure de l'utilisateur	39
(a)	L'utilisateur consommateur d'un service marchand	40
(b)	L'utilisateur citoyen d'un service public.....	41
(c)	Une hybridation des figures de l'utilisateur	42
	Conclusion.....	42
	CHAPITRE II : LES MOBILISATIONS POUR L'EAU POTABLE : UN PUBLIC, DES POUVOIRS ET LA STRUCTURATION D'UNE NEBULEUSE BLEUE ASSOCIATIVE	44
	Introduction	44
I.	Les publics de l'eau, leurs problèmes et leurs pouvoirs.....	46
1.	Un public qui se mobilise et mène l'enquête	47
(a)	Le public et l'enquête sociale chez Dewey	47
(b)	La constitution d'associations dédiées au problème de l'eau : les publics locaux de l'eau	48
2.	Un public qui corrige et contredit ou l'exercice de contre-pouvoirs.....	49
(a)	Les contre-pouvoirs chez Pierre Rosanvallon	49
➤	Un contre-pouvoir de vigilance.....	50
➤	Le contre-pouvoir d'empêchement	51
➤	Le contre-pouvoir de jugement	51

(b)	Portée et limites des contre-pouvoirs : l'impolitique, le blocage et le populisme	52
3.	Un public qui surveille et alarme ou les vigies et les lanceurs d'alerte du public de l'eau ⁵³	
(a)	La vigilance citoyenne comme activité critique et technologie ouverte.....	53
(b)	Les lanceurs d'alerte.....	53
(c)	Citoyens vigilants et dispositifs d'alerte.....	54
II.	La nébuleuse bleue et le tissu associatif contemporain pour le cadre de vie en France.....	55
1.	Le tissu associatif de l'environnement, trajectoire et composition d'une nébuleuse éco-environnementale	55
(a)	Essor et trajectoire d'une cause pour la nature et l'environnement.....	55
(b)	Acteurs et courants de la « nébuleuse éco-environnementale »	57
➤	Grands courants et petites associations	57
➤	Différentes trajectoires d'engagement des militants de l'environnement.....	58
2.	Les mobilisations de consommateurs : histoire et grands courants.....	59
(a)	Le consommateur et la consommation : trajectoire d'un label et d'un acteur politique	59
(b)	Acteurs et grands courants de la mobilisation pour la défense des consommateurs .	60
(c)	Associations de consommateurs généralistes versus associations de consommateurs d'eau	62
3.	Données générales sur les associations de défense de la consommation et de l'environnement	63
III.	Petite architecture d'une nébuleuse bleue composite	65
1.	Les « publics » locaux de l'eau ou les mobilisations locales pour l'eau potable .	66
(a)	Une mobilisation des publics de l'eau en deux vagues successives.....	66
➤	Une première vague de mobilisation dans les années 1990 : « affaires de l'eau » et prix de l'eau	66
➤	Une seconde vague de mobilisation dans les années 2010.....	68
(b)	Une petite cartographie des publics de l'eau	70
➤	Précisions méthodologiques.....	70
➤	Quelques observations	71
(c)	Structure générale et composition des publics de l'eau.....	72
2.	Un « Public » de l'eau : réseaux, trajectoire d'une cause et figures publiques	73
(a)	Des réseaux de publics locaux.....	73
(b)	Un Public de l'eau en réseaux : trajectoire et composition	74
(c)	Les autres acteurs du Public de l'eau.....	76
➤	Des figures publiques : la marraine, le transfuge, le professeur, le journaliste et l'expert .	76

➤ Des acteurs associatifs plus jeunes et professionnalisés.....	78
3. Des flux variés d'échanges entre les membres du Public de l'eau : de la coopération à la dispute.....	79
Conclusion.....	80
CONCLUSION DE LA PARTIE 1.....	82
PARTIE 2 : SE MOBILISER POUR L'EAU POTABLE : ENQUETE DES PUBLICS, STRUCTURATION ASSOCIATIVE ET TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES MILITANTS DE L'EAU	83
INTRODUCTION DE LA PARTIE 2	83
CHAPITRE III : CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL DE LA THESE : PRESENTATION DE LA RECHERCHE ET DES TERRAINS	85
Introduction	85
I. Cadre d'analyse : les mutations et recompositions de l'action collective et de l'engagement individuel.....	86
1. Ruptures et recompositions du faire collectif : s'intéresser aux conditions dans lesquels les individus s'engagent	87
(a) Les grandes ruptures dans les manières de mener l'action collective	87
➤ Les formes d'organisation et le répertoire d'action.....	87
➤ Les valeurs et les revendications de la mobilisation.....	89
➤ Le rapport au politique	89
➤ L'identité des acteurs	89
(b) Un individu autonome et pragmatique	90
➤ Un engagement pragmatique et distancié.....	90
➤ De nouvelles temporalités	91
➤ La gouvernance en question.....	93
➤ Apports et limites d'une approche en idéaux types.....	93
2. L'engagement, une « activité sociale individuelle et dynamique »	94
(a) Les apports des notions de trajectoires et de carrière	95
(b) Un triple niveau d'analyse.....	96
II. Méthodologie de l'enquête de terrain.....	96
1. Les entretiens récits de vie avec les militants de l'eau.....	97
(a) Enjeux et méthode du récit de vie	97
➤ Une définition de la méthode du récit de vie.....	97
➤ Du particulier au général	98
➤ Les difficultés de la méthode : illusion biographique et aléas de la mémoire	98
➤ Une relation de confiance et d'écoute	99

(b)	Le travail d'analyse des récits de vie.....	100
➤	Prêter attention aux différentes étapes et carrières de la trajectoire	100
➤	Quelques éléments qui nécessitent une attention particulière.	102
(c)	Les entretiens récits de vie au concret	103
2.	Approches complémentaires : entretiens et observations	104
(a)	Les entretiens semi directifs avec des informateurs : chercheurs, journalistes, services, élus... ..	105
(b)	L'observation participante des réunions et des évènements.....	106
(c)	L'étude des archives et de la presse.....	107
(d)	Le suivi des échanges sur des listes de diffusion.....	108
3.	Retour sur une enquête en « eaux vives »	109
(a)	Des marques ponctuelles de défiance vis-à-vis de l'enquête.....	110
➤	Une défiance qui jette la suspicion sur le sujet de thèse.....	110
➤	Des inquiétudes légitimées par les relations parfois difficiles entre publics de l'eau et citadelle technique.....	110
➤	Une posture adaptée	111
(b)	Un terrain en définitive plutôt accueillant	111
➤	Du refus d'être des « informateurs indigènes » d'une recherche désengagée et dépendante 111	
➤	Des terrains « vierges » et une représentation positive de la recherche	112
(c)	Du rôle du récit de vie dans l'interaction entre le chercheur et son terrain	113
(d)	Des collectivités ambivalentes	114
III.	Présentation des terrains : cartes d'identité des associations et des réseaux	115
1.	La Coordination nationale des associations de consommateurs d'eau.....	116
(a)	Les conditions d'enquête et personnes rencontrées.....	116
(b)	Organisation et structuration de la CACE	117
➤	Officialisation et fonctionnement de la CACE.....	117
➤	Les « Aquarévolte »	118
(c)	Les associations de la CACE.....	119
➤	L'association des consommateurs d'eau du Rhône : ACER	119
➤	L'association des consommateurs d'eau de l'Ouest Lyonnais (ACE)	119
➤	Eau et Services Publics Saint Etienne (ESP).....	120
➤	L'association des consommateurs de la Fontaulière (ACF)	120
➤	Le Collectif des Usagers des Eaux de l'Amballon (CUEA).....	121
➤	L'association Vayrana et l'association des Consommateurs d'Eau d'Arconce.....	121
(d)	Bilan analytique : ce qu'il faut retenir de la CACE et de ses associations	122

➤ Les associations de la CACE ont une trajectoire homogène	122
➤ La question de la régie a trouvé une place centrale	122
➤ Des éléments du répertoire d'action en commun	122
➤ La CACE se renouvelle peu et le nombre de participants décline	123
2. Eau Secours 45 Orléanais.....	123
(a) Les conditions de l'enquête de terrain et les personnes rencontrées	123
(b) Enjeux locaux, organisation et structuration du réseau	124
(c) Les associations et les communes membres d'Eau Secours 45.....	126
➤ L'Alternative Citoyenne Abraysienne (ACA).....	126
➤ Le groupe Eau d'Attac 45	126
➤ La commune de Saran	127
➤ L'Initiative Citoyenne pour l'eau à Olivet (ICEO)	127
➤ Les collectifs de Fleury-les-Aubrais.....	127
➤ La commune d'Ingré.....	128
(d) Bilan analytique, ce qu'il faut retenir d'Eau Secours 45 et de ses associations	128
➤ Une mobilisation politique	129
➤ La régie, revendication centrale mais pas unique.....	129
➤ Un acteur militant qui s'adapte à l'échelle des responsables de l'eau.....	129
➤ La collaboration à la mise en place d'une coordination française.....	129
3. La Coordination Eau Bien Commun France	130
(a) Conditions d'enquête et personnes rencontrées.....	130
(b) Organisation et structuration de la Coordination France.....	131
➤ Un rapide historique des rencontres	131
➤ Valeurs et engagement de la Coordination France.....	132
(c) Quelques collectifs membres de la Coordination France	133
➤ La Coordination Ile-de-France	133
➤ La Coordination Rhône Alpes (CERA).....	133
➤ La Fondation France Libertés	134
(d) Bilan analytique : ce qu'on peut retenir de la Coordination France	135
➤ Une mobilisation pluri-niveau.....	135
➤ La notion de bien commun comme objet d'investissement	135
➤ Un public hétérogène	135
➤ Un modèle de fonctionnement souple	136
4. Les relations entre les différents réseaux	136
Conclusion.....	137

CHAPITRE IV : L'ENQUETE SOCIALE DES PUBLICS DE L'EAU : DE L'INDIGNATION A L'ACTION COLLECTIVE POUR L'EAU POTABLE 138

Introduction 138

I. Ruptures, indignation et politisation : les éléments déclencheurs d'une mobilisation locale pour l'eau potable..... 139

1. Points de départ de la mobilisation des publics de l'eau 139
 - (a) Les prix de l'eau suscitent la réunion d'un public 139
 - De la surprise 139
 - ... à l'indignation 140
 - (b) Remobilisation d'un public existant autour d'une eau comme objet politique 141
 - De groupements politiques à l'action pour l'eau 141
 - Penser global mais agir local à Attac 143
 - La remobilisation des usagers d'Olivet avec l'arrêt du conseil d'Etat 144
 - (c) L'indignation en partage 145
2. Premières confrontations des militants à la citadelle technique : les – mauvaises – expériences de l'opacité et du mépris 147
 - (a) Des responsables introuvables et souvent condescendants 147
 - (b) Des documents difficilement accessibles 149
 - (c) Des relations durablement conflictuelles 150

II. Enquête sociale et apprentissage du secteur 152

1. Tout apprendre du secteur de l'eau 152
 - (a) Les bases du fonctionnement du secteur 152
 - Revenir sur les bases 152
 - Une grande attention aux détails 153
 - La réappropriation d'un patrimoine 154
 - Cibler les documents et les interlocuteurs 154
 - (b) L'apprentissage du droit et de l'action en justice 155
2. La circulation des savoirs au sein du Public de l'eau 157
 - (a) La convocation des compétences professionnelles des militants 157
 - (b) La circulation d'informateurs et de formateurs 158
 - (c) Des maîtres aux disciples 159
3. Le travail de bureau passion chronophage et cognitive 161
 - (a) Une répartition des tâches selon les appétences 161
 - (b) Une activité chronophage pour les passionnés 162
 - (c) Diverses manières d'aborder le travail de bureau 163
 - La passion cognitive, addictive et ludique 163

➤	L'investissement sérieux et le sens du devoir	165
4.	Des initiés aux experts : petite catégorisation des savoirs sur l'eau.....	165
(a)	Des savoirs d'usage, professionnels, militants et experts.....	166
➤	Le savoir d'usage	166
➤	Les savoirs professionnels.....	166
➤	Des savoirs militants qui connaissent des mutations dans le cours de l'action pour l'eau	166
➤	Les savoirs experts	167
(b)	Les différentes formes d'expertise du Public de l'eau	167
➤	L'expertise professionnelle militante	167
➤	L'expertise militante et les savoirs initiés	168
➤	L'expertise citoyenne ou la contre-expertise.....	169
III.	Actions collectives et mise à l'épreuve des gouvernants et de la fermeture de la citadelle technique.....	170
1.	Les effets des découvertes sur la mobilisation : une alimentation de l'indignation	170
(a)	La découverte indignée des arrangements tacites et de la réalité du fonctionnement du secteur	170
(b)	La découverte du peu de connaissances des élus : le « roi est nu ».....	172
➤	La critique des élus.....	172
➤	Le retournement du stigmatisme du rigolo et l'empowerment des militants	173
(c)	Un élargissement des préoccupations et des revendications	174
➤	Nouvelles préoccupations et déplacement de la focale	174
➤	La régie, une solution aux problèmes de gestion ?.....	176
2.	Les actions de rue et de résistance des publics de l'eau.....	178
(a)	Des actions de rue variées : réunions, manifestations, pétitions, chahut.....	178
➤	Des réunions publiques parfois agitées	178
➤	De l'usage de la pétition.....	179
➤	Une présence dans l'espace public	179
➤	Démonstration visuelle et chahut à Saint-Jean de Braye.....	180
(b)	Des actions de résistance et de désobéissance : la rétention des factures.....	181
3.	Les actions en justice : le « roi » soumis au pouvoir du jugement.....	182
(a)	L'action en justice, un élément du répertoire d'action	183
➤	L'évitement d'une action en justice pour préserver les bonnes relations	183
➤	Une action en justice pour faire triompher les usagers	183
➤	Des actions en justice qui s'étendent dans le temps	184
(b)	Ce que le recours à l'action en justice fait aux collectifs	185

Conclusion.....	187
CHAPITRE V : DES PUBLICS DE L'EAU AU PUBLIC DE L'EAU OU LA STRUCTURATION DE LA NEBULEUSE BLEUE.....	188
Introduction	188
I. Des réseaux aux différentes logiques d'action	188
1. Un réseau horizontal et homogène : la CACE	189
(a) Retour sur la création et la structuration de la CACE	189
➤ Un réseau de soutiens, d'apprentissages et de témoignages.....	189
➤ Un réseau faiblement hiérarchisé et des associations indépendantes	190
(b) Le déroulement d'une réunion de la CACE	191
➤ Récit d'une réunion du réseau.....	192
➤ Quelques observations	194
(c) Les rencontres nationales Aquarévolte.....	196
➤ Retour sur l'histoire des Aquarévoltes	196
➤ Observation participante de l'Aquarévolte de mai 2015	198
(d) Les logiques d'action de la CACE	200
➤ Un niveau national désinvesti	200
➤ Logique d'action : « par le bas, et partout », une casuistique ?.....	202
2. Un réseau départemental et hybride : Eau Secours 45	204
(a) Retour sur les conditions de la naissance et de la structuration d'Eau Secours.....	204
➤ La genèse du collectif.....	204
➤ Elargissement du collectif et évolutions de l'action collective	205
➤ La multiplication des objets de concernement	206
(b) Le fonctionnement du collectif.....	208
➤ Un noyau dur du collectif.....	208
➤ Un fonctionnement démocratique et horizontal	209
➤ Une réunion prolifique	210
(c) Les logiques d'action d'Eau Secours 45 : des cas collectifs et le soutien à de multiples causes	211
➤ Des cas résolus et des cas collectifs	211
➤ Un portage politique.....	212
3. Un réseau national en construction : la Coordination Eau Bien Commun France 213	
(a) Une première rencontre à Grenoble pour « l'eau bien commun »	213
➤ Composition de l'assistance et activités menées	214
➤ Quelques pistes d'analyse de la rencontre.....	216

(b)	Une seconde rencontre pour concrétiser le réseau.....	217
➤	Les participants à la rencontre.....	217
➤	Les sujets traités et débattus.....	218
(c)	Une troisième rencontre : formations et débats.....	219
➤	Des formations, des débats et des formations débattues.....	219
➤	Négociations autour de l'organisation de la Coordination France.....	220
(d)	Les logiques d'action de la Coordination France.....	221
➤	La multiplication des niveaux d'intervention.....	221
➤	La recherche d'une hégémonie culturelle.....	222
II.	Des flux diversifiés : coopérations, formations, tensions.....	224
1.	Points communs et intérêts des mises en réseaux au sein de la nébuleuse bleue.....	225
(a)	Une forme d'organisation partagée.....	225
➤	Un accord pour un fonctionnement horizontal, faiblement hiérarchisé et démocratique.....	225
➤	Une confrontation à la réalité du fonctionnement des réseaux.....	226
(b)	La circulation des acteurs, des savoirs et des outils.....	227
➤	Du témoignage et de l'information.....	227
➤	La circulation des savoirs, des acteurs et la création d'outils.....	227
➤	Crédibilisations croisées et logiques d'enrôlement.....	228
2.	Différentes logiques d'actions qui se complètent et se confrontent.....	229
(a)	Différents projets des collectifs : du cas à la cause.....	229
➤	Le dénouement de cas à la CACE.....	229
➤	Une action politique contestataire à Eau Secours 45.....	229
➤	La poursuite d'une « hégémonie culturelle » avec un réseau national.....	230
➤	Des entrepreneurs de cas et des entrepreneurs de cause.....	231
(b)	Différents rapports à l'action militante.....	232
(c)	Différents rapports au politique.....	233
➤	La négociation d'un rapport au système partisan.....	234
➤	Différents rapports aux collectivités et aux institutions.....	235
	Conclusion.....	236
	CHAPITRE VI : LES ACTEURS DES PUBLICS DE L'EAU : PORTRAITS ET TRAJECTOIRES DES MILITANTS DE L'EAU POTABLE.....	238
	Introduction.....	238
I.	Biographies et portraits des militants des publics de l'eau potable.....	240
1.	Les militants et leurs récits de vie.....	240
(a)	Les récits de vie des militants de la CACE.....	240
➤	L'ACER : Jean-Louis* et Micheline.....	240

➤	L'ACE de l'Ouest Lyonnais : Geneviève et Noël*	242
➤	Eau et Services Publics Saint Etienne : Pierre-Louis	245
➤	L'ACF : Christobal	247
➤	Le Collectif des usagers des Eaux de l'Amballon : Joëlle et Robert.....	247
(b)	Les récits de vie des militants d'Eau Secours 45.....	248
➤	L'Alternative Citoyenne Abraysienne : Éric* et Annie	248
➤	Le collectif des usagers de l'eau de Fleury-les-Aubrais : Marie-Françoise	251
➤	Le collectif pour la remunicipalisation de l'eau à Fleury-les-Aubrais : Christian.....	251
➤	ICEO : Michel, André* et Éric B.	252
➤	Le groupe Eau d'Attac 45 : Bertrand	255
(c)	Une perspective de comparaison avec les activistes des coordinations.....	255
2.	Le portrait du militant de l'eau.....	257
(a)	Composition des collectifs et répartition genrée des tâches : « un » militant de l'eau ? 258	
(b)	Situation sociale des militants de l'eau.....	259
(c)	Niveaux d'études et statuts professionnels des militants.....	259
(d)	Des militants retraités	260
II. Deux trajectoires idéales-typiques d'engagement des militants de l'eau : une dominante politique et militante et une dominante associative et gestionnaire 261		
1.	Une grille de lecture des trajectoires	263
(a)	Retour sur des travaux d'analyse des trajectoires et des carrières d'engagement ...	263
➤	Continuité, rupture ou politisation des trajectoires d'engagement des militants FN	263
➤	Trajectoires à dominante scientifique, politique ou réactive chez les militants écologistes 264	
➤	Différentes générations de militants pour le droit au logement.....	265
➤	Vocation à la morale et importance de la retraite chez les militants de la Ligue des Droits de l'Homme.....	266
(b)	Une grille d'analyse en deux dominantes.....	266
➤	Une trajectoire d'engagement idéale-typique à dominante politique et militante	267
➤	Une trajectoire d'engagement idéale-typique à dominante associative et gestionnaire....	268
➤	Tableau récapitulatif, précisions et précautions	268
2.	Deux trajectoires idéales-typiques à différentes dominantes	270
(a)	La trajectoire d'engagement à dominante politique et militante	270
➤	Une socialisation politique souvent précoce	270
➤	Un engagement politique de jeunesse hérité ou recomposé	272
➤	Une pratique syndicale souvent intense	273

➤ La première sous-catégorie de la trajectoire à dominante politique et militante : une pratique politique et militante exclusive.....	275
➤ La seconde sous-catégorie de la trajectoire à dominante politique et militante : la multipositionnalité.....	277
(b) La trajectoire d'engagement à dominante associative et gestionnaire.....	280
➤ La faiblesse de la socialisation politique primaire.....	280
➤ L'absence du syndicalisme.....	281
➤ La première sous-catégorie de la trajectoire à dominante associative et gestionnaire : l'hédonisme	281
➤ La seconde sous-catégorie de la trajectoire à dominante associative et gestionnaire : l'antagonisme	281
➤ Défiance et évitement du politique.....	282
III. L'engagement pour l'eau potable : de la politisation à la modification des représentations de l'eau	284
1. S'engager pour l'eau potable : rester militant, rebelle, formateur.....	284
(a) La retraite : une épreuve de la trajectoire	285
➤ Un moment de disponibilité mais aussi d'incertitudes.....	285
➤ Contournement et retournement d'un statut social stigmatisé.....	286
(b) S'engager pour l'eau, rester rebelle ou formateur	287
➤ Les militants de l'eau, des militants en rébellion	287
➤ Les militants de l'eau, des professeurs en action.....	288
(c) La retraite, un moment de synthétisation des expériences et d'une pensée politique	289
2. Engagement pour l'eau et politisations croisées	290
(a) Trajectoire à dominante politique et militante : une trajectoire politique confirmée et renforcée	290
➤ Entre continuité et recompositions, un engagement politique de long terme	291
➤ Des engagements en complémentarité ou en substitut de l'engagement politique partisan	291
➤ Confirmation, concrétisation et consécration de l'engagement politique.....	292
(b) Trajectoire à dominante associative et gestionnaire : trajectoire de politisation ou de refus de la politisation	292
➤ Politisation et participation politique	293
➤ Politisation et rejet du politique	294
➤ La non politisation de l'engagement pour l'eau potable, une possibilité ?.....	294
3. Et l'eau dans tout ça ? une transformation des représentations au contact de l'engagement	295
(a) Une eau particulièrement discrète	295
➤ L'eau, la grande absente des concernés.....	295

➤ L'eau, un concernement épisodique du quotidien	296
(b) Une eau au carrefour de plusieurs représentations	297
➤ L'eau, un bien du quotidien.....	297
➤ L'eau, un bien ou une ressource commune	298
Conclusion.....	300
CONCLUSION DE LA PARTIE 2.....	302
PARTIE 3 : LA REGULATION CIVIQUE.....	303
INTRODUCTION DE LA PARTIE 3	303
CHAPITRE VII : LES PILIERS DE LA REGULATION CIVIQUE (1) : LA PARTICIPATION CONTRIBUTIVE ET CONTESTATAIRE DES PUBLICS DE L'EAU	305
Introduction	305
I. La participation à la CCSPL du Grand Lyon ou l'expérimentation d'une démocratie participative locale en contexte de dispute.....	306
1. Retour sur la mise en place de la CCSPL du Grand Lyon : un exercice de démocratie locale.....	307
(a) Précisions méthodologiques	307
(b) Contexte de mise en place : entre obligation réglementaire, engagement politique et gestion de la contestation	308
(c) La composition de la CCSPL	309
(d) Le fonctionnement de la commission consultative.....	310
2. La renégociation du contrat d'eau : un temps fort pour la CCSPL comme pour les associations.....	311
(a) L'organisation des États Généraux des Services Publics	311
➤ La mobilisation des EGSP69.....	311
➤ Perspectives d'analyse de l'échec de la mobilisation.....	312
(b) La saisine de la CCSPL pour le futur service public de l'eau	313
➤ Enjeux et organisation de l'Atelier Eau.....	313
➤ La consultation de la CCSPL pour l'avis sur la DSP	313
3. Apports et limites de la participation et du dispositif en contexte conflictuel ...	315
(a) Des stratégies croisées.....	315
➤ Une participation qui canalise les mobilisations et assure des médiations	315
➤ Une participation qui alimente la mobilisation grâce à l'accès aux documents et aux interlocuteurs.....	316
(b) ... aux disqualifications croisées	316
➤ La stratégie de disqualification de l'association : politisation et faible représentativité ..	317

➤	La stratégie de disqualification du dispositif : « tous pourris ».....	317
➤	Une disqualification des autres associations participantes	318
➤	Une stratégie d'autolégitimation des militants en justiciers	319
(c)	Une participation conflictuelle	319
➤	Un antagonisme fort entre les acteurs de la CCSPL.....	319
➤	Un antagonisme aux marges de la participation.....	320
➤	Fatigue et agacement des autres participants.....	321
(d)	Quand un désaccord existe sur ce que participer veut dire : un dispositif qui crée des « déceptions croisées ».....	322

II. La participation au comité des usagers d'Olivet ou une contribution à la gestion quotidienne du service 323

1.	Retour sur la mobilisation et la mise en place de la participation	323
(a)	Précisions méthodologiques	323
(b)	De la mobilisation des usagers à l'arrêt Olivet.....	324
(c)	Une attention particulière portée à la participation.....	325
2.	Enjeux et fonctionnement du comité des usagers	326
(a)	Composition et prérogatives du comité des usagers d'Olivet	326
(b)	Récit d'une réunion du comité des usagers	326
3.	Quand la vigilance est réappropriée par la puissance publique locale : bilan et perspectives de la participation des usagers à Olivet	328
(a)	Des reconnaissances croisées des acteurs et de leur travail.....	329
➤	Une influence des mobilisations et des dispositifs participatifs reconnue.....	329
➤	Une demande de reconnaissance du travail de la municipalité en retour	329
(b)	Une vigilance réappropriée et reformulée	330
(c)	Une participation pacifiée.....	331
(d)	Une conflictualité persistante entre les acteurs.....	332
➤	Un désaccord sur ce que participer veut dire.....	332
➤	Une disqualification de la politisation de l'association et du « dogmatisme ».....	332

III. Quand les publics de l'eau investissent les dispositifs consultatifs : enjeux et limites d'une participation à la fois contributive et contestataire 334

1.	Du changement – durable ? – dans la régulation locale des services d'eau.....	335
(a)	Ouverture de la citadelle technique et réduction de l'opacité.....	335
➤	Mea culpa et réaffirmation de l'autorité organisatrice	335
➤	Ouverture de l'espace participatif et reconnaissance des acteurs	335
➤	Une baisse de la conflictualité entre les associations et les destinataires de leur revendication	336
➤	La réappropriation de la vigilance.....	336

(b)	Des montées en compétence mutuelles	337
➤	Le retournement du stigmat de l' élu qui n' y connait rien.....	337
➤	Un effort de vulgarisation de la part des services.....	337
➤	Des militants initiés aux savoirs de l' eau mais aussi de la participation	338
➤	Des savoirs soumis au jugement des experts.....	339
➤	Des savoirs initiés débattus dans le Public de l' eau	340
(c)	Un investissement couteux des dispositifs participatifs	340
(d)	Les cas étudiés, des cas particuliers ?.....	340
2.	Une démocratie participative mise à l' épreuve par les publics de l' eau	341
(a)	Un désaccord sur ce que participer veut dire motivé par différents rapports à la démocratie locale	341
➤	Une participation à la démocratie locale contributive et critique pour les publics de l' eau	341
➤	Une contribution des usagers au fonctionnement du secteur pour les élus	342
(b)	Un espace de luttes pour la définition de la démocratie et de celui qui y participe. 343	
(c)	Une lutte contre la domestication et la déconflictualisation.....	343
3.	La mobilisation des publics de l' eau mise à l' épreuve par la participation	344
(a)	Le coût de l' ensauvagement	344
➤	Du conflit à la disqualification des militants	344
➤	Du conflit à la rivalité avec les autres associations ?	345
(b)	Le paradoxe de la victoire des associations : du renouveau de la régulation à la	
	démobilisation.....	346
(c)	Un effet de routine qui pèse sur le dispositif et les publics de l' eau	347
➤	Une routinisation des pratiques et du conflit	347
➤	Une altération du rôle du militant initié	347
	Conclusion.....	349
	CHAPITRE VIII : LES PILIERS DE LA REGULATION CIVIQUE (2) : LA VIGILANCE	
	INFORMEE ET LA POLITISATION DE L'EAU.....	350
	Introduction	350
	I. Le second pilier de la régulation civique : une vigilance informée des	
	militants – vigies de l' eau.....	351
1.	La vigilance, un mode d' intervention des associations.....	352
(a)	Une vigilance construite sur la base des expériences et des compétences	352
(b)	Circulation et dénouement des cas	353
(c)	La vigilance comme vérification et dénonciation.....	354
(d)	De la vigilance à l' alarme.....	355
(e)	Du cas à la cause.....	357

2. La vigilance, un pouvoir d’inspection et d’imputation sur le terrain et au quotidien.....	360
(a) La vigilance comme mise à l’épreuve du pouvoir et de ses représentants	361
(b) La vigilance pour penser la démocratie.....	362
➤ Des militants qui « nuisent », « emmerdent », « titillent ».....	362
➤ Une théorisation de la vigilance	363
3. De la défiance à la méfiance, quand la logique du soupçon prend le pas sur celle de la vigilance.....	364
(a) Des tensions entre les producteurs et les récepteurs de la vigilance.....	364
(b) Des tensions entre les militants et les associations.....	365
(c) De la défiance à la méfiance et de la contre démocratie à la démocratie négative : la vigilance à l’excès.....	367
➤ La méfiance, une version pathologique de la défiance ?.....	367
➤ Une vigilance peu critique d’elle-même	368
➤ Démocratie de projet versus démocratie de rejet : quand les contre-pouvoirs paralysent la démocratie	368

II. Le troisième pilier de la régulation civique : politiser l’eau, la rendre et la maintenir discutables..... 369

1. Des politisations plurielles de l’eau	370
(a) La politisation à minima de l’eau comme un objet de lutte civique.....	370
(b) La politisation de l’eau au sens de la cité pour l’eau comme objet de lutte citoyenne	371
(c) La politisation de l’eau au sens des valeurs politique pour l’eau comme un objet de lutte politique	372
(d) La politisation au sens de la cité pour l’eau comme un objet d’action citoyenne ...	372
2. La politisation du mode de gestion de l’eau : pour le retour en régie	373
(a) Un argumentaire pour la gestion publique	373
(b) La politisation négociée ou conflictuelle du mode de gestion.....	374
➤ Une négociation en interne dans la nébuleuse bleue	374
➤ Une négociation vis-à-vis des autres acteurs.....	375
3. La politisation de l’« eau bien commun » : à la recherche d’une « hégémonie culturelle ».....	376
(a) L’« eau bien commun » pour repenser l’eau et la société	376
➤ L’eau « bien commun » pour unifier les acteurs de la nébuleuse bleue	376
➤ L’« eau bien commun » pour parler à l’opinion publique	378
(b) L’adaptation du contenu politique de la notion aux interlocuteurs	379

(c)	Une politisation qui peut porter des stratégies de distinction ou de disqualification	379
4.	Les politisations du buveur d'eau.....	380
(a)	De l'usager passif à l'usager copropriétaire de son service.....	380
(b)	De l'usager consommateur à l'usager citoyen : des acteurs à la double légitimité .	382
➤	La revendication d'un droit à participer et à critiquer.....	382
➤	La bataille pour la reconnaissance d'une identité.....	383
(c)	Une citoyenneté inclusive ou exclusive.....	384
➤	Vers une « citoyenneté de l'eau » transnationale	384
➤	Une citoyenneté qui permet de distinguer les acteurs et les degrés de politisation ou de professionnalisation.....	385
	Conclusion.....	385
	CONCLUSION DE LA PARTIE 3.....	387
	CONCLUSION GENERALE DE LA THESE.....	388
1.	La nébuleuse bleue, composante du tissu associatif contemporain.....	388
➤	Une nébuleuse bleue composite : des trajectoires et des profils variés	388
➤	Une nébuleuse bleue efficace : des remunicipalisations à la re-régulation politique et civique.....	389
2.	La régulation civique comme démarche contre-démocratique	390
➤	Une forme spécifique et inédite de régulation : une intervention civique des publics de l'eau	390
➤	Une régulation civique qui agit comme un contre-pouvoir au secteur de l'eau	391
➤	Des fragilités inhérentes aux contre-pouvoirs et à l'action civique.....	392
3.	Fragilités de la régulation civique	392
➤	Des associations qui se fatiguent ou saturent	393
➤	Une routinisation des pratiques	394
➤	Des modes de politisation et d'institutionnalisation variées et parfois conflictuels	395
➤	Des limites et des débats autour de la spécialisation	395
4.	Une évolution de la régulation civique ?.....	396
➤	Des effets de contexte	396
➤	Un déplacement des activités	396
5.	La régulation civique soumise à un effet de cycle ?.....	397
	BIBLIOGRAPHIE	400
	ANNEXES	407
1.	La méthodologie de la carte des publics de l'eau.....	407

➤	Recenser les publics de l'eau potable en France	407
➤	La recherche des données : une enquête virtuelle et de terrain	408
➤	Des contraintes méthodologiques :	408
➤	Quelques observations sur les localisations, les dates de création et les appellations	410
2.	Présentation des associations de la CACE	413
➤	L'association des consommateurs d'eau du Rhône (ACER).....	413
➤	L'Association des Consommateurs d'Eau de l'Ouest Lyonnais (ACE).....	414
➤	Eau et Services Publics Saint Etienne (ESP).....	416
➤	L'Association des Consommateurs d'Eau de la Fontaulière (ACF)	417
➤	Collectif des usagers de l'eau de l'Amballon (CUEA)	418
➤	Vayrana	419
➤	L'Association des Consommateurs d'Eau d'Arconce (ACEAR).....	419
3.	Présentation des associations d'Eau Secours 45	419
➤	L'Alternative Citoyenne Abraysienne (ACA).....	419
➤	Le groupe Eau d'Attac 45	420
➤	La commune en régie de Saran	420
➤	L'Initiative Citoyenne pour l'Eau à Olivet (ICEO).....	421
➤	Les collectifs pour l'eau de Fleury-les-Aubrais	423
➤	La commune en régie d'Ingré	423
4.	Présentations de quelques membres de la Coordination France pour l'eau bien commun.....	424
➤	La Coordination Ile-de-France (CEIDF).....	424
➤	La Coordination Rhône Alpes.....	425
➤	La Coordination PACA.....	426
➤	La Fondation France Libertés	426
5.	Les habits neufs de l'empereur, H. C. Andersen.....	427
6.	Les biographies des militants de l'eau	427
➤	Biographie de Micheline	427
➤	Biographie de Geneviève	429
➤	Biographie de Joëlle.....	430
➤	Biographie de Robert	431
➤	Biographie d'Annie.....	432
➤	Biographie de Marie-Françoise.....	434
➤	Biographie de Christian.....	436
➤	Biographie de Michel.....	438
➤	Biographie d'Éric B.	440
➤	Biographie de Bertrand	442

TABLE DES MATIERES 445

Cécile TINDON

S'engager pour l'eau potable : de l'indignation à la régulation civique

Résumé

Cette thèse traite de la formation progressive, à partir des années 1990, d'un tissu associatif dédié à l'eau potable et de la manière dont cette « nébuleuse bleue » contribue à la régulation du secteur. Elle analyse comment des usagers, ayant expérimenté un problème vis à vis du secteur de l'eau, se rassemblent en *publics* au sens de Dewey (1927) pour mener une *enquête sociale* à son propos. Ces individus s'indignent, s'engagent et acquièrent des connaissances et des compétences relatives à la gestion du service. Ils exercent, dans des registres à la fois critiques et contributifs, une régulation qui leur est propre et que nous qualifions de *civique*. Cette régulation civique est constituée de trois composantes complémentaires : la *politisation* de l'eau qui permet de maintenir une attention publique sur le sujet, l'exercice d'une *vigilance* sur les responsables du secteur, et la *participation* dans et hors des arènes prévues à cet effet. Cette régulation civique, qui s'exerce souvent en conflit avec les élus et les opérateurs, va agir sur le secteur de l'eau comme un *contre-pouvoir* démocratique au sens de Rosanvallon (2006).

Mots clefs: contre-pouvoirs, démocratie, mobilisation, participation, politisation, publics, usagers, régulation civique, trajectoires d'engagement, vigilance.

Abstract

This thesis focuses on the progressive creation of a "blue nebula", an associative network dedicated to drinking water, and how it contributes to the regulation of its sector. It analyses how water users facing a problem gather *in publics*, as understood by Dewey (1927), in order to lead a *social investigation*. Those local activists express indignation, commit and proceed to the acquisition of knowledge and competencies for the service management. They exercise their own form of regulation, referred to now on as *civic regulation*. It consists of two faces, one being corrective and the other projective, and is composed of three complementary components: the *politicisation* which enables them to keep public attention on drinking water, the use of *vigilance* over the sector stakeholders, and *civic participation*. This civic regulation in the field of water management often expresses itself through conflict with local decision-makers and water operators, and can be conceived as a democratic *counter-power* (Rosanvallon, 2006).

Key-words: civic participation, civic regulation, counter-power, democracy, collective action, commitment trajectories, politicisation, publics, vigilance.